
3 3433 06818901


LENOX LIBRARY
[redacted]RETIOSA FACIT
[redacted] Collection.
[redacted]ted in 1884.

ANNEX

Lacroix

ZAB

## Se Trouve

### A VERSAILLES,

CHEZ

LEBEL, Editeur, imprimeur du Roi et de l'Evêché, rue Satory, n.° 122.

### A PARIS,

BLAISE, libraire, quai des Augustins, n.° 61;
BOSSANGE ET MASSON, imprimeurs-libraires, rue de Tournon;
BRUNOT-LABBE, libraire, quai des Augustins, n.° 33;
DELAUNAY, libraire, Palais-Royal, galerie de Bois;
FOUCAULT, libraire, rue des Noyers, n.° 37;
GOUJON, libraire de LL. AA. RR. Mesdames Duchesses de Berry et d'Orléans, rue du Bac, n.° 33;
LE CLÈRE, libraire, quai des Augustins, n.° 35;
LE NORMANT, imprimeur-libraire, rue de Seine, n.° 8;
OPIGEZ, libraire, rue de la Harpe, n.° 103;
PILLET, imprimeur-libraire, rue Christine, n.° 5;
POTEY, libraire, rue du Bac;
RENOUARD, libraire, rue Saint-André-des-Arts;
TREUTTEL ET VURTS, libraires, rue de Bourbon.

### A BAYEUX,

GROULT, libraire.

### ET A BRUXELLES,

LE CHARLIER, libraire.

INE.

T. I, p. 265.




...ans.

2. B... chargé de chaines.

[illegible]

[illegible]

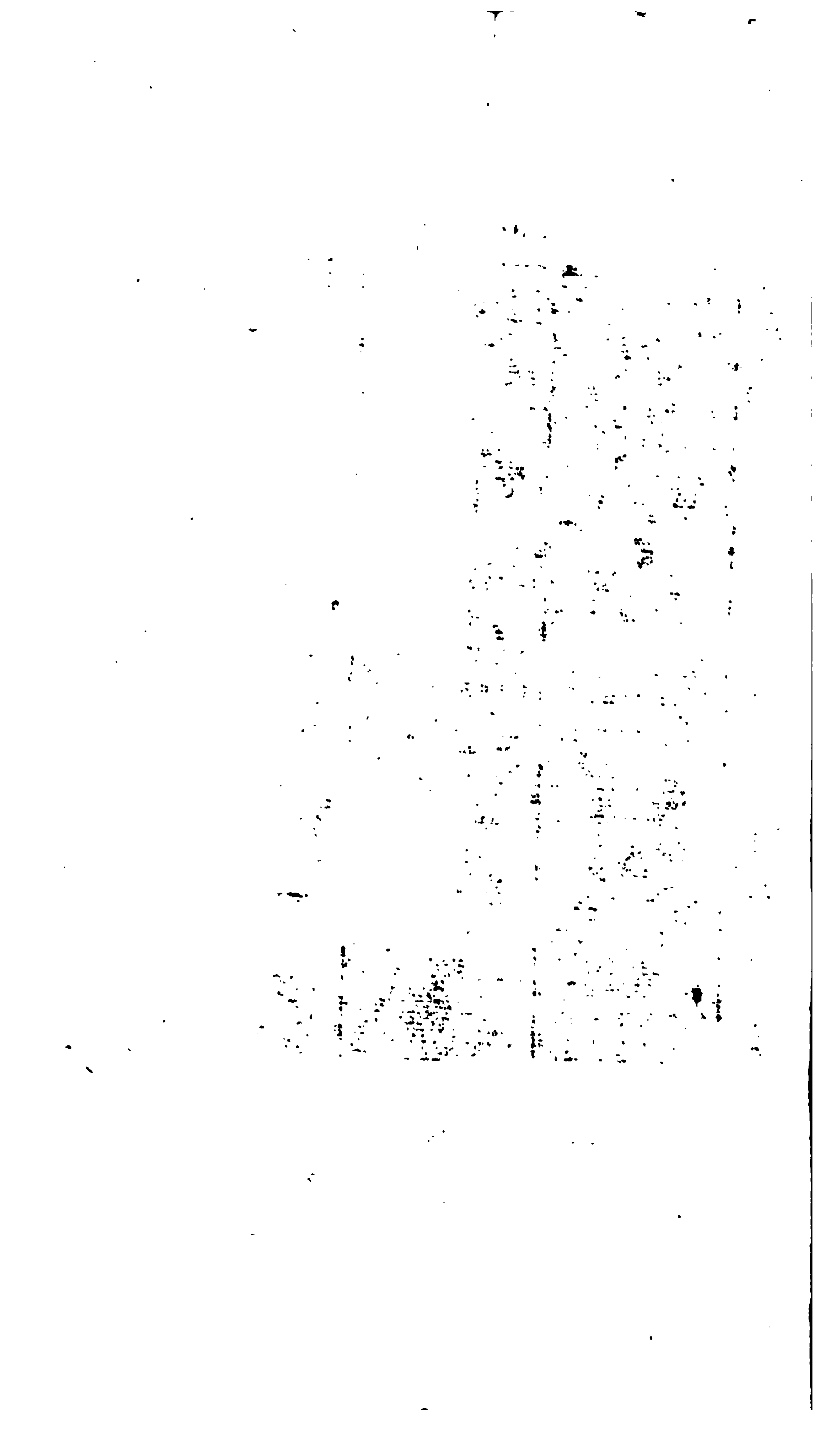
[illegible] IGIEUX

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



# DICTIONNAIRE

## HISTORIQUE

## DES CULTES RELIGIEUX

ÉTABLIS DANS LE MONDE,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A PRÉSENT.

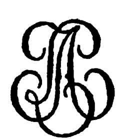
*NOUVELLE ÉDITION,*

Augmentée des articles Congrégations religieuses, Malte (Chevaliers de), Philosophie moderne, Théophilanthropes, etc. etc.

ET ORNÉE DE GRAVURES.

J. F de Lacroix

TOME PREMIER.



A VERSAILLES,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-A. LEBEL,

IMPRIMEUR DU ROI.

1820.


LENOX LIBRARY
NEW YORK

# PRÉFACE.

Rien n'est plus propre à faire apprécier les bienfaits du christianisme, que le contraste des déplorables effets qu'ont produits dans tous les temps l'erreur et la superstition. Parcourons les contrées que n'éclaire point le flambeau de la foi; remontons aux époques les plus brillantes de l'antiquité: là nous voyons l'homme, plongé dans l'ignorance, méconnoître son origine et sa fin, défigurer par des imaginations bizarres les vérités les plus sublimes, et rendre hommage à d'affreuses divinités; ici ce sont les sages eux-mêmes, qui, guidés par leur seule raison, se perdent dans le dédale d'une vaine et orgueilleuse philosophie, dont les issues aboutissent presque toujours au scepticisme. Quelque affligeant que soit un pareil spectacle, il n'en est pas moins digne de fixer l'attention, et par les graves réflexions qu'il fait naître, et par l'ample matière qu'il offre à l'instruction: quelle influence en effet la croyance religieuse n'exerce-t-elle pas sur les mœurs, le caractère et la destinée des peuples? Aussi a-t-on toujours regardé comme une des branches les plus intéressantes des connoissances humaines, celle qui concerne les divers cultes suivis sur la terre. Il existe, comme on sait, quatre religions principales, qui sont: le *Judaïsme*, le *Pa-*

*ganisme*, le *Christianisme* et le *Mahométisme*, et dont chacune se subdivise en une foule de sectes qui, non-seulement diffèrent entr'elles, quant aux rites et aux usages, mais souvent aussi ne s'accordent pas sur les points fondamentaux. On conçoit aisément que, pour acquérir des notions même superficielles dans cette partie de l'histoire, une longue étude seroit indispensable; qu'il faudroit fouiller d'immenses archives, s'astreindre aux recherches les plus fastidieuses, comparer les diverses relations des voyageurs, et consulter enfin, outre les livres historiques, ceux qui regardent spécialement la théologie, la morale, les pratiques de dévotion, et les cérémonies particulières à chaque religion et aux sectes qui en dérivent; or, la simple nomenclature des ouvrages où il est traité de ces matières suffiroit pour rebuter le lecteur le plus patient. C'étoit donc une entreprise de la plus haute utilité, que la formation d'un recueil qui offrît, dans un cadre resserré, et exposé par ordre alphabétique, tout ce qui a rapport aux religions. Tel est le but que s'est proposé l'auteur du DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES CULTES RELIGIEUX, publié pour la première fois en 1770, et dans lequel on trouve *les* DIFFÉRENTES MANIÈRES D'ADORER LA DIVINITÉ, *que la révélation, l'ignorance et les passions ont suggérées aux hommes dans tous les temps; l'*HISTOIRE ABRÉGÉE DES DIEUX ET DEMI-DIEUX DU PAGANISME, *et* CELLE DES RELIGIONS CHRÉTIENNE, JUDAÏQUE, MAHOMÉTANE, CHINOISE, JAPONAISE, INDIENNE, TARTARE, AFRICAINE, *etc.; leurs sectes et*

*hérésies principales; leurs ministres, prêtres, pontifes et ordres religieux; leurs fêtes, leurs sacrifices, leurs superstitions, leurs cérémonies, le précis de leurs dogmes et leur croyance, etc., etc.*

En lisant cet ouvrage, l'homme du monde peut ne s'attacher qu'aux peintures, aux récits, aux descriptions; et, à cet égard, son esprit et son imagination ont amplement de quoi se satisfaire; les savans et les gens de lettres y trouvent une multitude de faits, qui, rapprochés les uns des autres, conduisent naturellement à des comparaisons du plus haut intérêt, et propres à faire ressortir les différences et les affinités les plus secrètes des choses; enfin, il n'est point de classe de la société à laquelle le *Dictionnaire des Cultes religieux* ne puisse offrir une lecture à la fois instructive et amusante. L'auteur, dont le style abondant et facile n'est pas dépourvu d'élégance, possède aussi l'art de rendre ses sujets plus piquans, en les semant de critiques ingénieuses, et de traits de satyre pleins de finesse, toujours placés à propos. A la suite des descriptions des figures hiéroglyphiques et allégoriques du paganisme, il a eu soin de recueillir les explications qu'en ont données les hommes les plus versés dans ces matières; et l'on est souvent étonné que les choses les plus énigmatiques en apparence, soient susceptibles de présenter un sens aussi clair et aussi raisonnable. Des citations savantes et multipliées attestent l'immense érudition de l'auteur; enfin, l'heureuse combinaison de tant d'élémens divers, qui entrent dans la composition

des articles, et la manière habile dont il a su accorder les opinions opposées des écrivains qu'il a consultés, prouvent qu'il n'avoit pas moins de goût que de discernement et de lumières.

*Le Dictionnaire des Cultes religieux*, lors de sa publication, fut accueilli avec un tel empressement qu'il en parut, peu de temps après, une seconde édition. Comme aujourd'hui cet Ouvrage, si digne sous tous les rapports d'enrichir les bibliothèques, manque absolument dans le commerce, nous avons pensé qu'en le réimprimant nous rendrions un véritable service au public.

# AVERTISSEMENT

## SUR CETTE ÉDITION.

Depuis trente ans de violentes secousses ont agité l'Europe; en France particulièrement, de grandes révolutions se sont opérées. Le progrès des doctrines philosophiques, la guerre impie déclarée au christianisme, le renversement du trône, l'introduction d'un calendrier nouveau, l'institution de nouvelles fêtes, la fondation du culte théophilanthropique, enfin le rétablissement de la religion et la conclusion d'un concordat avec la cour de Rome, sont des événemens qui, parmi nous, ont en quelque sorte renouvelé la face de la société. En réimprimant le *Dictionnaire des Cultes religieux*, il devenoit donc indispensable de faire connoître les changemens et les modifications qui s'en sont suivis dans l'ordre religieux. Une difficulté s'offroit relativement au mode à adopter pour les additions que nécessitoit le nouvel état des choses. Devoient-elles être intercalées dans le texte? valoit-il mieux en faire l'objet d'un supplément? Telle étoit la question qu'il nous falloit résoudre. Après y avoir mûrement réfléchi,

nous avons pris le dernier parti, jugeant plus convenable de respecter un travail justement estimé, et nous nous sommes, en conséquence, imposé l'obligation de ne rien changer au texte primitif (1). Nous avons seulement placé au bas des pages des notes qui marquent les changemens survenus depuis les premières éditions; et, lorsque le sujet exigeoit de trop longs détails, nous avons renvoyé au Supplément.

L'attention scrupuleuse avec laquelle nous avons examiné les éditions précédentes nous y a fait découvrir quelques fautes qui ont été corrigées dans celle-ci, où l'ordre alphabétique est aussi plus exactement observé. Nous nous sommes également aperçus qu'à la fin de plusieurs articles le lecteur est renvoyé à des mots qui manquent, et que même quelques articles importans, comme celui de *Malte* (chevaliers de), par exemple, avoient été totalement oubliés. Nous y avons pourvu, et pouvons assurer que nous avons apporté le plus grand soin à réparer les oublis et à suppléer aux omissions.

Le Supplément du *Dictionnaire historique des*

(1) Dans certains cas cependant, comme dans celui-ci : « On *compte* en France plus de 1700 abbayes, le nombre des couvens *est* encore plus considérable, etc. » nous avons cru devoir changer les temps des verbes, et substituer *le passé* au *présent*, qu'il eût été ridicule de conserver; la raison s'en explique assez d'elle-même; et très-rarement nous nous sommes permis d'ajouter les mots *jadis* et *autrefois*.

*Cultes religieux* se composera donc des articles auxquels l'auteur a lui-même renvoyé, et qui ne se trouvent point dans ce *Dictionnaire;* plus, et de ceux dont les grands changemens arrivés depuis trente ans, nécessitoient l'addition, tels que *Calendrier républicain*, *Conçordat* (nouveau), *Congrégations religieuses*, *Fêtes républicaines*, *Philosophie moderne*, *Théophilanthropes*, etc., etc. Attentifs à suivre la marche tracée par l'auteur, nous nous sommes abstenus d'entrer dans des détails que ne comportoit pas la nature de l'ouvrage; mais, tout en cherchant à être succincts, nous avons tâché de ne rien négliger d'essentiel.

Il devenoit indispensable de faire entrer tous les mots de ce Supplément dans la Table qui se trouve au commencement du premier vol. dans les éditions précédentes, et dont l'utilité est trop généralement reconnue pour que nous n'ayons pas cherché à lui donner toute la perfection dont elle est susceptible. C'est là le motif qui nous l'a fait placer au dernier volume, entre le Dictionnaire et notre Supplément.

Dans cette table, 1.° toutes les religions sont rangées sous les quatre principales, qui sont le *Judaïsme*, le *Christianisme*, le *Paganisme* et le *Mahométisme;* 2.° sous chaque religion on a recueilli tous les articles qui la concernent, dont les noms seroient souvent difficiles à trouver par leur bizarrerie; 3.° une foule de cérémonies et d'usages,

tels que ceux décrits sous les mots *Mariage*, *Funérailles*, *Temples*, *Sacrifices*, etc., étant communs à divers cultes, on a placé, aux articles qui y ont rapport, des chiffres indicatifs de ceux qui leur répondent, ce qui répand une grande clarté sur tout l'ouvrage.

# DICTIONNAIRE

DES

# CULTES RELIGIEUX.



AARON, choisi par Dieu même pour être le premier pontife des Hébreux, étoit fils d'Amram et de Jocabed, et frère de Moyse, et tiroit son origine de la tribu de Lévi. Naturellement éloquent, ce fut lui qui porta la parole à Pharaon, en la place de Moyse qui étoit bègue; c'est pourquoi l'Ecriture l'appelle *le Prophète de Moyse*. Ce fut aussi lui qui fut porteur de la verge miraculeuse. Un an après que les Juifs furent sortis de l'Egypte, la dignité du sacerdoce lui fut conférée; dignité qui devoit passer à ses descendans. Dieu soutint par d'éclatans miracles le choix qu'il avoit fait d'Aaron, et punit les envieux qui osèrent lui disputer le glorieux titre de Pontife. La fin tragique de Coré, Dathan et Abiron en est un exemple frappant. L'Ecriture dit que tous les princes des tribus, ayant mis chacun une baguette dans le tabernacle, celle d'Aaron, qui étoit de bois d'amandier, poussa miraculeusement des feuilles, et parut chargée de fruits; distinction flatteuse, par laquelle Dieu vouloit honorer le ministre qu'il avoit élu. Une tache dans la vie d'Aaron, c'est d'avoir consenti que les Juifs élevassent le veau d'or, pendant que Moyse étoit sur la montagne. La violence que lui fit ce peuple superstitieux ne peut excuser une telle condescendance. Il

douta aussi, comme son frère, de l'effet des promesses que Dieu faisoit à son peuple de lui donner la terre de Canaan; c'est pourquoi il fut privé, comme Moyse, du plaisir d'entrer dans cette terre de bénédiction, et mourut à l'âge de cent vingt-trois ans, l'an du monde 2552, avant l'ère chrétienne 1452. Le nom d'Aaron signifie en hébreu *montagne forte*.

*Aaron* est encore le nom dont les Juifs modernes appellent une arche ou armoire qui est dans leur synagogue, du côté de l'orient, et où ils enferment le livre de la loi; et c'est, disent-ils, en mémoire de l'arche d'alliance, qui étoit dans le temple.

AB, *Abba*, *Abbas*, Abbé : ces mots, qui diffèrent de terminaison, suivant les différentes langues auxquelles ils appartiennent, signifient la même chose, c'est-à-dire *père*. Voyez Abbé.

ABADIR *ou* Ab-Addir, est, suivant la fable, le nom de la pierre enveloppée de langes, que Rhéa, femme de Saturne, fit donner à son époux, au lieu du petit Jupiter qu'elle venoit de mettre au monde, et que ce dieu gourmand dévora. Plusieurs raisons avoient déterminé Saturne à faire de ces sortes de repas; premièrement, sa gloutonnerie insatiable : ce qui fit, sans doute, qu'on l'honora comme le dieu du Temps, qui dévore et consume tout; en second lieu, la crainte qu'avoit ce dieu que ses fils ne le détrônassent. Les oracles, ou plutôt le Destin, supérieur à tous les dieux, avoit prédit à Saturne que ses enfans le chasseroient du ciel. *Voyez* Rhéa, Saturne, Jupiter, Destin.

ABBA : plusieurs insulaires, voisins des îles Philippines, donnent ce nom à la Divinité.

ABBASSIDES. *Voyez* Calife.

ABBAYE : on appelle ainsi les monastères d'hommes et de femmes, dont les supérieurs portent le titre d'Abbé ou d'Abbesse. L'origine des abbayes de femmes en France, est attribuée à la reine Radegonde, qua-

trième femme de Clotaire I, qui fonda, vers l'an 567, le monastère de S[te]-Croix à Poitiers, et dont l'exemple fut suivi de plusieurs autres princesses ou dames de qualité. On a compté en France plus de 1700 abbayes. Le nombre des simples couvens a été encore plus considérable (*).

ABBÉ : ce nom est dérivé du mot hébreu *Ab*, ou du syriaque *Abba*, qui tous deux signifient *père*. On le donnoit autrefois aux supérieurs des monastères, qui étoient en effet les pères spirituels de leurs moines. Les abbés ont quelquefois été indépendans de la juridiction des ordinaires des lieux. Quelques-uns ont été décorés de la mitre et de la crosse, et ont obtenu de conférer la tonsure et les ordres mineurs. On prétend même que l'abbé de Cîteaux obtint du pape Innocent VIII le pouvoir d'ordonner des diacres et des sous-diacres. Les abbayes étant devenues puissamment riches par les libéralités des dévots, les princes séculiers s'en emparèrent, et joignirent le titre d'Abbé à ceux de Duc, Comte, etc. On en trouve des exemples fréquens dans l'histoire. Divers conciles s'efforcèrent de réprimer cet abus, qui ne put cependant jamais être entièrement aboli, et dont on trouve encore des restes dans l'usage de donner des abbayes en commende à des clercs séculiers, qu'on nomme *abbés commendataires*. Ils jouissent des deux tiers du revenu de l'abbaye, sans avoir sur les moines aucune juridiction, et sans exercer aucune des fonctions qui puissent leur mériter le titre de *père*. Ces commendes n'étoient d'abord confiées que pour un temps. Il falloit une dispense du Pape pour les obtenir ; preuve que cela étoit contre les règles. Mais, dans la suite, les commendes sont devenues perpétuelles, et se sont tellement multipliées, que la plupart des abbayes ont

(*) Les couvens et les abbayes ont tous été abolis en France à l'époque de la révolution. Les maisons religieuses existantes aujourd'hui portent le titre de CONGRÉGATIONS. *Voyez* ce mot au Supplément.

des abbés commendataires nommés par le Roi, et munis d'une bulle du souverain Pontife. *Voyez* BÉNÉFICE, et au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

La véritable origine du nom d'*abbé* se conserve cependant encore aujourd'hui dans plusieurs abbés réguliers, supérieurs de leurs monastères : ce sont les seuls abbés véritables. Ils jouissent aussi de tous les priviléges de la dignité abbatiale. Quoique souvent les abbés commendataires fassent un plus grand rôle dans le monde, l'Eglise met les réguliers au-dessus d'eux, puisque ceux-ci prennent séance dans les conciles, et non pas les autres. Quelques abbés ont porté le titre d'abbé-cardinal, entr'autres l'abbé de Cluny, qui se faisoit aussi nommer l'*Abbé des abbés*, et l'abbé de la Trinité de Vendôme. Dans l'Eglise grecque, il s'est trouvé des abbés qui prenoient la qualité d'Universels. Les curés de l'Eglise primitive ont été quelquefois nommés *abbés*. Dans le XIVe siècle, le chef de la république de Gênes fut appelé l'*Abbé du peuple*. Ce titre est aujourd'hui si commun, qu'on le donne gratuitement au moindre clerc; et, loin d'honorer la personne, c'est presque toujours la personne qui l'honore.

ABBESSES : supérieures de religieuses et de chanoinesses. On remarque qu'on a donné autrefois des abbayes de filles à des princesses qui étoient mariées, et qui, vivant avec leurs époux, portoient le titre d'Abbesses. Il s'est aussi trouvé quelques abbesses qui ont prétendu que leur dignité leur donnoit le droit de confesser leurs religieuses, et qui ont voulu soumettre des clercs à leur juridiction. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

ABBUTO : nom d'un dieu du Japon, invoqué particulièrement dans les maladies chroniques, et dans les voyages sur mer.

ABDEST, est la première ablution des Turcs. Leur législateur n'a fait que remettre en vigueur cette cé-

rémonie qui étoit en usage long-temps avant lui chez les descendans d'Ismaël. Comme l'eau, disent les Mahométans, purifie de toutes les souillures et du corps et de l'ame, ils sont aussi d'une exactitude scrupuleuse sur cet article.

L'Abdest se fait avant d'entrer dans la mosquée, pour se préparer à la prière, et à la lecture de l'Alcoran. On se lave d'abord les mains et les bras, ensuite le front, le haut de la tête, les oreilles, après les avoir nettoyées soigneusement, le visage, les dents, le dessous du nez, et les pieds. Mais en hiver et dans certains temps pour les femmes, on se contente de désigner par quelques marques extérieures les endroits ci-dessus nommés. Mahomet, qui a tout prévu, règle aussi pour cette première ablution la quantité d'eau qu'on doit y employer. Un des auteurs, qui ont traité fort au long cette pratique religieuse, dit qu'il faut un demi-batman, ou une pinte d'eau environ, pour se laver par devant et par derrière, un autre demi-batman pour les mains et le visage, et autant pour les pieds. Si pourtant l'on étoit sur le bord d'un fleuve, ou près de la mer, le législateur permet de n'être pas si exact sur cet objet. *Voyez* GOUL *ou* GUSUL *et* TAHARET.

ABDIAS : nom d'un prophète Hébreu, dont l'ouvrage est au nombre de nos livres saints, et l'un de ceux qu'on appelle *petits prophètes*.

ABÉGÉDAIRES *ou* ABÉCÉDARIENS, hérétiques du seizième siècle, ainsi nommés, parce qu'ils prétendoient que, pour être sauvé, il falloit ignorer jusqu'à son A B C, c'est-à-dire, ne pas même connoître les premières lettres de l'alphabet. Quelque temps après que Luther eut infecté l'Allemagne de sa doctrine pernicieuse, un certain Storck, son disciple, enseigna que chaque fidèle pouvoit connoître le sens de l'Ecriture aussi bien que les docteurs, et que c'é-

toit Dieu seul, qui en donnoit l'intelligence à tout homme, sans le secours des livres et des sciences. L'étude même, selon eux, n'étoit capable que de donner des distractions, et d'empêcher d'être attentif à la voix de Dieu. On rapporte à ce sujet un trait plaisant. Carlostad, célèbre professeur de théologie à Wittemberg, et sectateur de Luther, voulant accréditer la secte des Abécédaires, ou peut-être s'en moquer, renonça publiquement à sa qualité de Docteur; foula aux pieds robe, bonnet et calotte, et se fit porte-faix.

ABÉLARD. (*Pierre*) L'histoire des amours et des malheurs d'Abélard n'est point du ressort de cet ouvrage (1) : nous ne parlons ici que des erreurs qui lui sont échappées dans ses ouvrages théologiques. La matière que ce savant homme entreprit de traiter étoit trop délicate pour que ses ennemis, qui étoient en grand nombre, n'y trouvassent pas un prétexte de l'accuser d'hérésie. Abélard, en développant le mystère impénétrable de la Trinité, s'étoit servi de certaines expressions hardies, qui pouvoient recevoir un sens peu orthodoxe. Il s'étoit engagé trop avant dans cet abîme que l'homme ne peut sonder. Des théologiens, jaloux de sa réputation, relevèrent, dans son ouvrage, plusieurs sentimens erronés, et le déférèrent comme hérétique au concile de Soissons. Abélard, ayant comparu dans cette assemblée, protesta qu'il se soumettoit à la croyance de l'Eglise; rétracta ses erreurs, et brûla lui-même son livre. Sa soumission et sa modestie n'empêchèrent pas que, vingt ans après, Guillaume, abbé de S. Thierri, ne s'élevât contre Abélard, et ne tirât de ses ouvrages quatorze propositions contraires à la saine doctrine. Ces propositions étoient, 1º qu'il y a des degrés dans la Trinité; 2º que le Saint-Esprit n'est pas de la sub-

(1) Voyez notre *Dictionnaire de Faits et Dits mémorables.*

stance du Père ni de celle du Fils; 3° que l'homme n'a jamais été soumis au pouvoir du Diable, et que Jésus-Christ s'est incarné pour instruire les hommes, et non pas pour les délivrer; 4° que le Saint-Esprit est l'ame du monde; 5° que Jésus-Christ, Dieu et homme, n'est pas la troisième personne de la Trinité; 6° que nous pouvons faire le bien de nous-mêmes, sans le secours de la grâce; 7° que, dans le sacrement de l'autel, la forme de la première substance demeure en l'air; 8° qu'on ne tire pas d'Adam la coulpe du péché originel, mais la peine; 9° qu'il n'y a point de péché, sans que le pécheur y consente, et sans qu'il méprise Dieu; 10° que la concupiscence, la délectation et l'ignorance ne produisent aucun péché; 11° que le Diable tente les hommes d'une manière physique, c'est-à-dire par l'attouchement de certaines pierres, herbes, ou autre chose, dont il connoît la vertu; 12° que la foi est le jugement ou l'estimation qu'on fait des choses qu'on ne voit pas; 13° que Dieu ne peut faire que ce qu'il a fait et que ce qu'il fera; 14° que Jésus-Christ n'est point descendu aux enfers. Parmi ces propositions, il y en a quelques-unes qui n'attaquent point la foi; les autres, ou furent rétractées par Abélard, ou ne se trouvent point dans ses ouvrages. Cependant le zélé Guillaume fit grand bruit. Il envoya les propositions à S. Bernard, qui, par un zèle encore plus amer que celui de l'abbé de S. Thierri, s'emporta en invectives et en injures atroces contre Abélard, et parut avoir oublié que le zèle qui n'est pas réglé par la charité déshonore Dieu et la religion. Abélard s'acquit plus d'honneur que son adversaire dans cette dispute. Il protesta que son intention n'étoit pas de soutenir les erreurs qui pouvoient lui être échappées. Il se condamna lui-même, et publia une profession de

foi entièrement conforme à celle de l'Eglise romaine.

ABEL, second fils d'Adam, et le cadet de Caïn. L'Ecriture nous apprend que l'union ne régna pas long-temps entre ces deux frères. Abel, qui étoit pasteur, ayant offert à Dieu les prémices de son troupeau; et Caïn, cultivateur, ayant présenté des fruits de la terre, Dieu, dont les secrets sont impénétrables, agréa l'offrande d'Abel, et ne regarda point celle de son frère. Caïn en conçut une horrible jalousie contre Abel, et le tua. Moyse ne nous dit rien de plus, quant aux motifs et aux circonstances de ce meurtre. Tout ce qu'on en peut dire se réduit à des conjectures.

ABÉLIENS *ou* ABÉLOÏTES, *ou* ABÉLONITES, *ou* ABÉLONIENS : nom d'une secte d'hérétiques qui s'établirent près d'Hippone en Afrique, sous l'empire d'Arcadius. Ils prétendoient que le mariage étoit une union purement spirituelle; et conséquemment ils vouloient que l'homme vécût dans la continence avec sa femme. Ils rendoient cette pratique bien difficile en ce qu'ils posoient pour principe, qu'il ne falloit pas que l'homme fût seul, mais qu'il devoit se choisir une compagne, et passer ses jours avec elle. Ils s'appuyoient de l'exemple d'Abel qui, disoient-ils, n'avoit jamais connu sa femme, quoiqu'il eût été marié. C'étoit de ce patriarche qu'ils avoient pris leur nom. Comme les époux qui embrassoient cette secte s'engageoient à ne point avoir d'enfans, ils y suppléoient par l'adoption d'un garçon et d'une fille qui succédoient à leurs biens, et qui contractoient les mêmes engagemens.

ABELLION : divinité Gauloise, qui ne nous est connue que par quelques inscriptions trouvées dans l'Aquitaine. Elles ont donné lieu, comme on peut croire, à bien des conjectures dont aucune n'est satisfaisante.

ABÉONE et ADÉONE : divinités que les Payens invoquoient, lorsqu'ils entreprenoient quelque voyage. Adéone peut venir du mot latin *Adeo*, Je vais, j'entre.

ABIATHAR : nom d'un grand-prêtre du peuple Hébreu, que Salomon priva de sa dignité, parce qu'il s'étoit déclaré pour Adonias, frère de ce prince, après la mort de David. Abiathar étoit de la race d'Héli ; et ce fut dans sa personne que s'accomplit la prédiction que Dieu avoit faite autrefois à ce grand-prêtre, qu'il détruiroit sa postérité, à cause des crimes de ses deux fils.

ABJURATION : on appelle ainsi une déclaration publique et solennelle, par laquelle un hérétique, ou un homme engagé dans une profession infâme, renonce à son erreur, ou à sa profession.

1. Lorsqu'un Juif veut quitter le judaïsme pour embrasser la religion chrétienne, on le fait jurer sur les livres de Moyse et de l'ancien Testament, que c'est du fond du cœur et sincèrement, qu'il renonce à sa religion. On prend, surtout dans l'Eglise grecque, les plus grandes précautions pour s'assurer de la solidité de la conversion d'un Juif. Il faut qu'il proteste, en présence du prêtre, qu'il n'est engagé par aucune vue humaine à quitter le judaïsme. Il faut qu'il prononce anathême contre le culte judaïque, contre les différentes sectes qui en dérivent, et même contre le Messie que les Juifs attendent. Puis on lui fait réciter sa confession de foi, après laquelle il jure de n'avoir plus aucun commerce avec les Juifs, et se dévoue à toutes les malédictions de la loi, s'il retourne jamais à la religion qu'il a quittée. Malgré toutes ces précautions, il n'est pas rare de voir des Juifs convertis rentrer dans la synagogue.

2. En Espagne ou en Portugal, lorsqu'un hérétique, retenu dans les prisons de l'Inquisition, se

détermine, par la crainte du supplice, à faire abjuration de l'hérésie dont on l'accuse, les inquisiteurs font annoncer au peuple qu'un tel jour, à telle heure, dans une telle église, un hérétique pénitent abjurera ses erreurs; que cette abjuration sera précédée d'un sermon sur la foi, et que ceux qui s'y trouveront présens gagneront les indulgences. Au jour marqué, il se fait ordinairement un grand concours de peuple dans l'église indiquée. Le coupable y paroît placé sur une estrade élevée. On commence par célébrer une messe. Après l'évangile, l'inquisiteur, ou quelqu'autre, fait un sermon contre l'hérésie en général, et particulièrement contre celle que le coupable doit abjurer. Le sermon fini, le prédicateur dit au peuple : « Mes » frères, celui que vous voyez là est tombé dans l'hé» résie contre laquelle je viens de vous prêcher, » comme vous le verrez par la lecture qu'on va faire. » Alors un religieux, ou un clerc, fait, à haute voix, la lecture d'une liste où sont contenues les erreurs danslesquelles est tombé l'hérétique pénitent. L'inquisiteur, après cette lecture, demande au coupable s'il avoue qu'il a soutenu une pareille hérésie, et s'il est disposé à y renoncer? Sur sa réponse affirmative, on lui fait faire une abjuration générale de toute hérésie, et une particulière de celle dont il a été convaincu. On exige aussi de lui une promesse de déférer tous les hérétiques qu'il connoîtra, et de se soumettre humblement à la pénitence que l'inquisiteur jugera à propos de lui imposer. Il y a toujours un greffier qui dresse un procès-verbal très-exact de l'abjuration de l'hérétique; et il a grand soin d'y insérer que l'hérétique abjure, comme convaincu d'hérésie par sa propre confession, afin que, s'il retombe, il soit puni comme relaps, c'est-à-dire, brûlé sans miséricorde. L'inquisiteur fait ensuite à l'abjurant une exhortation charitable, et vraiment paternelle, par

laquelle il le conjure d'éviter à l'avenir la moindre suspicion d'hérésie, faute de quoi il ne pourroit se dispenser, en conscience, quoiqu'à son grand regret, de le faire brûler tout vif; après quoi, il l'absout de l'excommunication majeure qu'il avoit encourue; et, pour réparation de la faute qu'il a commise, il lui impose une pénitence; et quelle pénitence! d'être exposé, pendant une demi-journée, aux regards du peuple, sur la porte d'une église, revêtu d'un scapulaire brun avec des croix jaunes devant et derrière; puis d'être enfermé pour toute la vie dans une affreuse prison, et nourri au pain et à l'eau. Il n'est pas étonnant que plusieurs hérétiques préfèrent le supplice du feu à une pareille pénitence.

Les inquisiteurs ne se contentent pas d'exiger une abjuration formelle de ceux qui, de leur propre aveu, se reconnoissent hérétiques : ils l'ordonnent aussi à ceux qui sont simplement soupçonnés d'hérésie, avec cette différence que la pénitence qui suit l'abjuration est moins grave. Ceux contre lesquels on n'a qu'un soupçon léger, en sont quittes pour une punition peu considérable, au choix de l'inquisiteur. Ceux qui sont fortement soupçonnés, sont condamnés à la prison, pour un certain temps, ou bien à faire quelque pélerinage. Si le soupçon est violent, la personne est condamnée à porter le scapulaire brun avec les croix jaunes, qu'on nomme *San-benito*; à se tenir avec cet habit à la porte de telle église, aux grandes fêtes de l'année, et à rester un certain temps en prison.

**ABLUTION** : cérémonie préparatoire, commune à plusieurs religions, laquelle consiste à laver ou nettoyer quelque chose. 1. Dans le paganisme, l'ablution consistoit à se laver le corps avant de faire quelque sacrifice. Il y avoit, pour cet effet, de grandes cuves placées à la porte des temples. Cet usage étoit le

même chez les Juifs. Les Mahométans, qui l'ont emprunté du Judaïsme, sont très-scrupuleux sur l'ablution, qu'ils pratiquent de plusieurs manières différentes. *Voyez* Abdest, Goul, Taharet. Dans la religion chrétienne, on entend, par *ablution*, le peu d'eau et de vin qu'on prenoit autrefois, après avoir communié, pour faciliter la consommation de l'hostie. Cette pratique est encore usitée aux ordinations, et quelquefois aux premières communions. Enfin, en liturgie, *ablution* signifie l'eau qui sert à laver les doigts du prêtre et le calice après qu'il a communié.

2. Les Juifs modernes commencent par se laver le visage et les mains, aussitôt qu'ils sont levés. Avant cette ablution, ils n'oseroient toucher à quoi que ce soit. Certains Rabbins, qui raffinent sur les pratiques extérieures du culte, prétendent qu'on ne doit point jeter à terre l'eau dont on s'est servi pour se laver, de peur que, si quelqu'un marchoit sur cette eau impure et souillée, il ne contractât par-là même quelque souillure.

Quelques Rabbins scrupuleux ont étendu si loin la nécessité des ablutions, qu'ils ont décidé que c'étoit un aussi grand crime de manger son pain, sans s'être lavé les mains, que d'avoir commerce avec une femme débauchée.

3. Sur la côte de Malabar, on voit, à l'entrée des temples des idoles, un bassin où se lavent ceux qui viennent adorer la divinité.

4. Les Nègres de la côte de Guinée ont coutume de se laver, tous les matins, en l'honneur de leurs Fétiches. Les jours de fêtes, ils emploient plus de soin et plus de temps à ces ablutions. Après s'être lavés, ils se font, dans la même intention, des raies blanches sur le visage, avec une terre assez semblable à la chaux.

5. Le dernier jour de l'année, le roi de Tonquin va se baigner dans la rivière avec tous ses courtisans.

6. Le premier jour de la pleine lune du cinquième mois de l'année est solennisé, dans le royaume de Siam, par une ablution générale. Les Talapoins lavent les idoles avec des eaux parfumées; mais ils ne leur lavent point la tête : ils croiroient en cela manquer de respect à la divinité. Après avoir lavé les idoles, ils rendent le même office à leur supérieur : les Talapoins sont lavés à leur tour par les séculiers; et le supérieur reçoit aussi de leurs mains une seconde ablution. Chacun se lave aussi, dans les familles; de manière que le plus jeune rend toujours ce devoir aux plus anciens. L'exacte modestie est quelquefois blessée dans cette cérémonie; car, sans aucune distinction de sexe, les enfans lavent leurs parens, et se lavent entr'eux.

7. Les Indiens ont une vénération singulière pour le fleuve du Gange. Ils regardent ses eaux comme sacrées, et très-propres à purifier ceux qui s'y baignent de toutes les souillures qu'ils peuvent avoir contractées : peut-être que les qualités de l'eau de ce fleuve, qui est extrêmement claire et transparente, et, en même temps, très-salutaire pour ceux qui en boivent, ont engagé les Indiens superstitieux à lui attribuer une vertu sanctifiante. Quelques-uns pensent que c'est le rocher d'où ce fleuve prend sa source, qui, par sa forme, à-peu-près semblable à la tête d'une vache, a fait naître cette opinion parmi des peuples qui regardent la vache comme un animal presque sacré. Quoi qu'il en soit, les bords du Gange sont ornés de chapelles, d'autels et d'idoles. Les Indiens jettent dans ses eaux de l'or, des perles et des pierreries, qui sont autant d'offrandes qu'ils font en son honneur. Les peuples voisins accourent en foule sur les bords de ce fleuve pour s'y baigner et s'y purifier. C'est principalement aux environs de la ville de Benarez, que ces pélerins se rassem-

blent, parce qu'ils y trouvent une célèbre pagode où ils font leurs dévotions. Avant de se baigner dans le fleuve, ils reçoivent de quelques vieux Bramines deux ou trois brins de paille, qui servent à rendre l'ablution plus efficace, et que, pour cette raison, ils tiennent respectueusement entre leurs mains, pendant qu'ils se baignent. En sortant de l'eau, des Bramines leur marquent le front avec de la fiente de vache. Les pélerins, pour payer leur peine, ont coutume de leur faire quelques présens proportionnés à leurs facultés, qui consistent en riz ou en argent, et cela, sans préjudice des offrandes qu'ils doivent présenter aux idoles dans les temples et lieux de dévotion bâtis tout exprès aux environs. Dans ce même endroit, est un puits fameux par la dévotion des peuples, dont les eaux, comme celles du Gange, ont la vertu de rendre purs et saints ceux qui s'y lavent. Les dévots ont jeté tant de fleurs dans ce puits sacré, qu'elles en ont infecté les eaux en s'y pourrissant; ce qui n'empêche pas qu'on n'y descende encore très-souvent par des degrés pratiqués exprès. Mais, lorsqu'on en sort, on a besoin de se laver, parce que l'eau en est extrêmement bourbeuse. Cet inconvénient ne ralentit point la dévotion des Indiens; et ils s'estiment heureux, lorsqu'ils peuvent rapporter du fond de ce puits un morceau de terre. On prétend que les Indiens croient qu'un de leurs dieux s'est autrefois baigné dans ce puits, et que c'est à cette opinion qu'on doit attribuer la dévotion et le respect qu'ils témoignent pour ce puits. Les ablutions sont ordinairement accompagnées de certaines prières que l'on récite à voix basse. Pendant qu'on se baigne, il faut avaler, par trois fois, un trait de l'eau qui sert de bain; mais cette dernière cérémonie, aussi bien que celle des prières, ne se fait quelquefois qu'après être sorti de l'eau. Il y a une

sorte d'ablution qu'on peut pratiquer sans entrer dans l'eau : voici en quoi elle consiste. Celui qui veut se laver répand de l'eau sur un certain espace de terre, qui répond à la longueur de son corps : puis il s'étend sur cet espace ; et, dans cette situation, il récite les prières accoutumées. Il finit par baiser jusqu'à trente fois cette terre que l'eau du Gange a consacrée. Il y a une circonstance qui rend cette cérémonie assez gênante ; c'est que, pendant tout le temps qu'elle dure, il faut observer de tenir le pied droit immobile.

ABOUBEKRE, beau-père de Mahomet, fondateur d'une des principales sectes du Mahométisme, que l'on nomme *Sunni*, et qui est adoptée par les Turcs.

ABRACADABRA : nom d'une idole des Syriens. La barbarie de ce mot en avoit fait encore une sorte d'amulette ou préservatif superstitieux, qu'on prétendoit avoir plusieurs vertus ; et Sirenus Simonicus, ancien médecin, qui vivoit dans le second siècle, croyoit bonnement qu'il guérissoit de la fièvre. Mais il falloit qu'il fût disposé de la manière suivante :

*A b r a c a d a b r a*
*A b r a c a d a b r*
*A b r a c a d a b*
*A b r a c a d a*
*A b r a c a d*
*A b r a c a*
*A b r a c*
*A b r a*
*A b r*
*A b*
*A*

ABRACALAN : ce mot tient encore à l'idolâtrie et à la superstition. C'étoit, comme le précédent,

le nom d'une divinité syrienne; et chez les Juifs, il passoit pour avoir certaines propriétés.

ABRAHAM, fils de Tharé descendu de Sem, patriarche fameux, qui porta d'abord le nom d'*Abram*, que Dieu lui fit changer en celui d'*Abraham* lorsqu'il le choisit pour être le père du peuple juif, et la tige d'où devoit sortir le Messie. Abraham mérita cette glorieuse destinée par ses vertus, surtout par sa foi vive et sincère, et par son obéissance héroïque, qui le fit élever au-dessus des mouvemens de la nature, et mettre sur le bûcher son fils unique.

ABRAHAMIENS *ou* ABRAHAMITES, hérétiques du neuvième siècle, ainsi nommés d'*Ibrahim* ou *Abraham*, leur chef, qui renouvela les erreurs des Pauliciens ou Paulianistes, en niant la divinité de Jésus-Christ. Cet Abraham étoit d'Antioche; et cette ville fut aussi le berceau de sa secte. Il eut un adversaire redoutable dans Cyriaque, patriarche d'Antioche, dont le zèle et les soins vinrent à bout de dissiper et de confondre une erreur si pernicieuse.

ABRAXAS *ou* ABRACAS, mot grec qui, par lui-même, ne signifie rien, mais dont les lettres, prises ensemble, expriment le nombre de trois cent soixante-cinq, selon la manière de compter des Grecs, qui n'ont point d'autres chiffres que les lettres de l'alphabet.

| | | |
|---|---|---|
| α | *vaut* | 1 |
| β | *vaut* | 2 |
| ρ | *vaut* | 100 |
| α | *vaut* | 1 |
| ϰ | *vaut* | 60 |
| α | *vaut* | 1 |
| σ | *vaut* | 200 |

Tous ces nombres additionnés donnent celui de trois cent soixante-cinq; nombre mystérieux et capable d'attirer les influences bienfaisantes de l'Être suprême, selon l'opinion de Basilides, philosophe d'A-lexandrie,

lexandrie, qui vivoit au commencement du second siècle, et qui est l'inventeur du mot *Abraxas*. Ce philosophe, entêté des idées chimériques de Pythagore, persuadé que l'Etre suprême n'avoit formé et exécuté le plan du monde, que sur le rapport qu'il apercevoit entre les nombres intelligibles, en conclut qu'il devoit y avoir dans les nombres une force secrète, capable de déterminer l'Etre suprême à produire certains effets plutôt que d'autres, et s'appliqua sérieusement à la recherche des nombres qu'il croyoit devoir lui être les plus agréables. Ayant considéré que l'année étoit composée de trois cent soixante-cinq jours, et que le soleil, au bout de trois cent soixante-cinq révolutions, recommençoit sa carrière, il jugea que le nombre trois cent soixante-cinq devoit infiniment plaire au Dieu créateur; et, pour exprimer ce nombre, il forma le mot *Abraxas*, dont il se servit, dans la suite, pour nommer la Divinité. Le mot *Abraxas* fut depuis gravé sur un grand nombre de pierres qu'on nomma des *Abraxas*. Dans un temps où la folie des talismans étoit fort en vogue, ces pierres mystérieuses furent regardées comme des sources de grâces et de bénédictions : on y grava l'image du soleil et de ses attributs, parce que Pythagore soutenoit que Dieu résidoit dans le soleil. Quelques nouveaux Chrétiens furent même assez foibles pour attribuer quelque vertu à ces Abraxas. Mais, pour se distinguer des autres sectateurs de Basilides, ils y firent graver l'image de J. C. On montre, au cabinet de la bibliothèque de sainte Geneviève, un de ces talismans trouvés dans le XVII[e] siècle, avec cette inscription :

ΑΒΡΑΣΑΞ ΑΔΩΝΑΙ ΔΑΙΜΟΝΩΝ ΔΕΞΙΑΙ ΔΥΝΑΜΕΙΣ ΦΥΛΑΞΑΤΕ ΟΥΑΠΙΑΝ ΠΑΥΔΕΙΝΑΝ ΑΠΟ ΠΑΝΤΟΣ ΚΑΚΟΥ ΔΑΙΜΟΝΟΣ.

C'est-à-dire : « Abrasax Adonaï (ou Seigneur) des

» démons, favorables puissances, préservez Ulpie
» Pauline de tout mauvais démon. »

ABSOLUTION : acte par lequel, dans la religion catholique romaine, un prêtre remet les péchés aux pénitens qui s'approchent du tribunal de la confession, avec les dispositions nécessaires pour recevoir ce sacrement. *Voyez* CONFESSION. Le prêtre tient ce pouvoir de remettre les péchés, de Jésus-Christ lui-même, dont il rappelle les propres paroles en donnant l'absolution. Les voici : « Tout ce que vous aurez lié sur la » terre, sera lié dans le ciel ; et tout ce que vous aurez » délié sur la terre, sera délié dans le ciel. »

1. Les conditions nécessaires pour être absous d'une excommunication, parmi les Juifs, ne sont pas moins humiliantes que l'excommunication même : on en jugera par les formalités que le malheureux Acosta fut obligé d'observer pour obtenir l'absolution. En voici le récit, dans les propres termes de Bayle : « Il lui » fallut monter en chaire devant une très-nombreuse » assemblée, et lire tout haut un écrit où il confes- » soit qu'il avoit mérité mille fois la mort. Étant des- » cendu de chaire, il reçut ordre de se retirer à un » coin de la synagogue, où il se déshabilla jusqu'à la » ceinture, et se déchaussa. Le portier lui attacha les » mains à une colonne : en cet état, le chantre lui » donna les trente-neuf coups de fouet. Le prédica- » teur vint ensuite, le fit asseoir par terre, et le dé- » clara absous de l'excommunication. Après cela, » l'entrée du paradis ne lui fut plus fermée, comme » auparavant. Acosta reprit ses habits, s'alla coucher » par terre à la porte de la synagogue ; et ceux qui » sortirent, passèrent sur lui. »

2. Lorsqu'une personne, accusée au tribunal de l'Inquisition, ne peut être convaincue d'hérésie par aucune preuve légitime ; lorsqu'elle n'est d'ailleurs ni suspecte ni diffamée, les inquisiteurs se déterminent à

l'absoudre; et voici la formule dont ils se servent dans cette occasion : « Le saint nom de Dieu invoqué, nous » déclarons qu'il n'y a rien de légitimement prouvé » contre vous, qui puisse vous faire regarder comme » suspect d'hérésie; c'est pourquoi, etc. » Les réglemens des inquisiteurs portent qu'ils doivent bien se donner de garde d'insérer dans la formule d'absolution, que l'accusé est innocent, mais seulement qu'il n'y a pas de preuves suffisantes contre lui, afin que, s'il arrivoit, dans la suite, que l'accusé retombât entre les mains de l'Inquisition, l'absolution qu'il auroit reçue ne pût pas lui servir de défense. La maxime générale des inquisiteurs est qu'en matière d'hérésie une sentence d'absolution ne doit jamais être regardée comme un dernier jugement.

ABSOUTE. Les Catholiques romains appellent ainsi l'absolution publique, qui se donne, le jeudi de la semaine sainte, avant l'office du matin. Elle est précédée de la récitation des psaumes pénitentiaux, et de quelques oraisons propres à la cérémonie.

ABSTINENCE, en terme de religion, signifie la privation de viande, ordonnée par l'Eglise, en certains jours de l'année. Ces jours sont les vendredis et les samedis, et, dans l'Eglise latine, les jours de saint Marc et des Rogations. Le jeûne n'est point d'obligation dans tous ces jours; et l'on se contente de faire maigre, c'est-à-dire, d'user, pour alimens, de racines, de légumes et de poisson.

1. Les Juifs modernes, à l'exemple de leurs aïeux, s'abstiennent de la chair de tout animal quadrupède, qui n'a pas l'ongle fendu en deux, et qui ne rumine pas. Le lapin, le lièvre, le porc, sont des animaux dont la chair leur est défendue. Il en est de même des poissons qui n'ont point d'écailles ni d'ailerons; des oiseaux de proie et des reptiles. Ils doivent aussi s'abstenir de la graisse de bœuf, d'agneau et de chèvre.

Dans les animaux qui leur sont permis, ils ne doivent point manger le nerf de la cuisse; et ils ont soin de l'ôter, ainsi que la graisse. Plusieurs même, en Italie, et surtout en Allemagne, s'abstiennent entièrement de manger des quartiers de derrière. Il leur est expressément défendu de manger le sang d'aucune bête, quelle qu'elle soit; c'est pourquoi ils ne mangent la chair d'aucun animal, qu'il n'ait été égorgé. Il y a même quelques formalités à observer, lorsqu'on égorge un animal. Il faut pour cela un couteau qui coupe bien, et qui n'ait point de dents. On laisse couler le sang sur de la cendre, ou sur de la terre, afin qu'il coule plus vite, et sans interruption. On le couvre ensuite avec cette même terre ou cendre. Il ne suffit pas que l'animal aït été égorgé, pour les rassurer contre la peur qu'ils ont de manger du sang. Ils en laissent la chair, pendant une heure, dans le sel, avant de la mettre cuire, à moins qu'ils ne la fassent rôtir; et c'est ce qu'ils font en effet pour le foie. Pour ce qui regarde les poissons qui leur sont permis, ils peuvent en manger le sang, et n'observent à cet égard aucune préparation. Après que les animaux sont égorgés, on examine soigneusement s'ils n'ont point quelque abcès dans le corps, si les poumons ne sont point affectés; pareillement, dans les oiseaux, si quelque épine ou aiguille ne les a point entamés: ce seroient autant de raisons pour s'en abstenir. Si un animal vivant a eu un os rompu dans un des membres désignés par les Rabbins; s'il a été grièvement blessé, ils ne peuvent en manger. Il ne leur est pas permis d'égorger, en un même jour, une vache et son veau; une chèvre et ses petits, et ainsi des autres. Fondés sur ce passage de l'Exode: « Tu ne » cuiras point le chevreau dans le lait de sa mère, » ils évitent de manger du fromage, ou du lait, immédiatement après la viande. Par cette raison, les us-

tensiles de la cuisine, qui servent au lait ou au fromage, ne peuvent servir à la viande. Ils ont même des couteaux différens pour ces deux espèces de mets. Les Juifs ont coutume de ne point manger de fromage, qu'ils n'en aient vu faire le caillé, dans la crainte qu'on n'y ait mêlé du lait de quelque animal défendu, ou que le chaudron dans lequel on l'a fait chauffer n'ait servi à cuire quelque viande défendue. Pour reconnoître le fromage dont ils ont vu faire le caillé, ils y mettent une marque. Les Rabbins avoient autrefois porté une loi qui défendoit de manger, dans un même repas, de la chair et du poisson; mais cette loi est aujourd'hui presque abolie. Les Juifs du Levant et d'Allemagne observent de ne point boire de vin qui ait été fait ou touché par d'autres que des Juifs; mais les Italiens sont moins scrupuleux sur cet article.

2. Les Abyssins s'abstiennent aussi du sang, et des choses étouffées; de la chair de lièvre et de lapin, et surtout de celle de porc, dont ils ont une horreur extrême. Nous apprenons d'Hérodote que cet animal étoit si odieux aux Egyptiens, que si, par hasard, ils en touchoient un, ils couroient promptement à une rivière voisine, et s'y baignoient tout le corps. L'aversion qu'ils avoient pour les pourceaux s'étendoit même jusqu'à ceux qui les gardoient. Au rapport de Porphyre, les Phéniciens n'en nourrissoient aucun, et par conséquent n'en mangoient jamais la chair.

3. Les Arabes Sunnites regardent le porc comme le plus impur des animaux. Ils pensent que sa chair est très-malsaine, capable de causer la lèpre, et plusieurs autres maladies honteuses et dégoûtantes.

4. Le Samorin, ou roi de Calicut, sur la côte de Malabar, commence son règne par des exercices plus convenables à un moine qu'à un souverain. Pendant

un certain espace de temps, il lui est absolument défendu de manger ni chair ni poisson. Il doit jeûner tous les jours, passer plusieurs heures en prières, et laisser croître ses cheveux et sa barbe.

5. On remarque que, parmi les habitans du royaume de Champa, situé dans la presqu'île au-delà du Gange, ceux qui suivent la religion mahométane, se permettent de manger de la chair de porc.

6. Quoique tous les Indiens gentils, qui croient à la Métempsycose, s'abstiennent scrupuleusement de tuer aucun animal, et même d'en manger, il y a cependant une secte d'Indiens qui tirent leur origine de la province de Multan, dans le Mogol, qui ne se font point un crime de tuer toutes sortes de bêtes, et de se nourrir de leur chair, à l'exception cependant du bœuf et de la vache. Cette secte est fort différente de celle des Banians. On remarque même que ceux qui la composent prennent leurs repas dans un cercle dont l'entrée est absolument défendue à tout Banian.

7. La chair du cochon, celle des poissons sans écailles est interdite aux Hottentots. Ils s'abstiennent aussi du lièvre et du lapin, ainsi que du lait de brebis; mais ils mangent sans scrupule et sans dégoût la chair des animaux qui sont morts de vieillesse ou de maladie. Ils ne mangent jamais avec leurs femmes, de peur qu'elles n'aient la maladie de leur sexe; ce qu'ils regarderoient comme une grande souillure.

ABSTINENS : hérétiques qui parurent, en France et en Espagne, sur la fin du troisième siècle, et dont le système étoit qu'il falloit s'abstenir de la chair, et du mariage. Ils prétendoient aussi que le Saint-Esprit avoit été créé.

ABUNA, patriarche d'Abyssinie, et le chef du clergé de ce vaste empire, est dépendant du patriarche d'Alexandrie, qui seul a le droit de le nom-

mer. On lui donne le nom d'*Abuna*, qui signifie *notre père*. On ne conçoit pas pourquoi les Abyssins n'ont pas le droit d'avoir pour patriarche un homme de leur nation : c'est toujours un étranger qui remplit ce siége. Il est rare qu'il entende la langue du pays; ce qui le rend incapable d'instruire les peuples, et d'exercer les fonctions de sa dignité. Il s'en acquitte avec une extrême négligence. Souvent il admet aux ordres sacrés des aveugles, des manchots, des paralytiques, tandis qu'il en exclut ceux qui ont épousé deux femmes. C'est par la seule imposition des mains, et par quelques paroles prononcées sans les entendre, qu'il ordonne les prêtres; ce qui fait que plusieurs personnes éclairées ont souvent lieu de douter si son ordination est valide. Il confère avec la même négligence les autres sacremens. Il arrive quelquefois que les Abunas, que le patriarche d'Alexandrie envoie pour gouverner l'église des Abyssins, bien loin d'avoir le caractère épiscopal, ne sont pas même prêtres. Ce sont de simples frères-lais, qu'on tire de l'obscurité de leur couvent, pour les élever sur le trône patriarcal. Du temps du patriarche Alphonse Mendez, qui rapporte ce fait, un moine d'Alexandrie vint en Abyssinie, en qualité d'*Abuna*, et reçut tous les honneurs attachés à cette dignité. Mais, dans la suite, l'Empereur mécontent, ayant déposé ce prélat, il avoua qu'il n'avoit jamais été sacré évêque, et qu'il n'avoit point d'autre titre que celui de *moine-lay*. Il prit depuis une femme, et s'employa à travailler à la construction des moulins; emploi dont il s'acquitta beaucoup mieux que de celui d'Abuna.

ACASTE, suivant la fable, est le nom d'une nymphe, fille de l'Océan et de Thétis.

ACATHISTE : fête en l'honneur de la Vierge, qui se célébroit à Constantinople, le samedi de la qua-

trième semaine de carême. Elle étoit ainsi appelée, parce que le peuple ne s'asseyoit pas pendant tout l'office de la nuit.

ACCESSUS *ou* ACCESSIT : cérémonie qui se pratique pour l'élection d'un pape, ou lorsque le scrutin ne réussit pas; ce qui est fort ordinaire. *L'accessus* est à peu près la même chose que le scrutin, et entraîne les mêmes formalités. Il n'y a que les billets qui soient différens. Les cardinaux écrivent sur les billets de l'*accessus*, ces mots : *Accedo domino N.*, lorsqu'ils veulent joindre leurs voix à celle d'un de leurs collègues; et lorsqu'ils veulent s'en tenir au premier suffrage qu'ils ont donné dans le scrutin, ils écrivent sur leur billet : *Accedo nemini.* Cette manière de délibérer étoit autrefois en usage dans le sénat romain. Un sénateur quittoit sa place, et alloit se ranger auprès d'un de ses collègues, pour marquer qu'il adoptoit son sentiment; ce qui s'appeloit *pedibus ire in sententiam.* Les sénateurs qui opinoient ainsi, étoient nommés *pedarii.* Quelquefois les sénateurs, sans quitter leurs places, se contentoient de dire : *Accedo ad sententiam*, etc.

Les réviseurs, après avoir examiné les suffrages, et reconnu que l'élection est canonique, font l'exhibition des billets, en présence de trois protonotaires apostoliques, qui, sur l'exhibition de ces pièces, dressent l'acte d'élection. Cet acte est signé de tous les cardinaux qui se trouvent dans le conclave; lesquels y apposent leurs cachets. On finit par brûler, en présence des cardinaux, les billets du scrutin et de l'*accessus.*

ACÉMÈTES *ou* ACOEMÈTES : sorte de Nestoriens, ainsi nommés d'un mot grec (1) qui signifie *gens qui ne dorment point*, parce qu'ils chantoient jour et nuit les louanges de Dieu. C'étoient des moines, qui, pour

(1) Ἀκοίμητοι.

vaquer à cet exercice, se partageoient en trois classes, qui se relevoient successivement. Aujourd'hui cet usage auroit bien des abus. Les Acémètes parurent et furent condamnés dans le sixième siècle, parce qu'ils avoient adopté les principales erreurs de Nestorius.

ACÉPHALES (1), qui veut dire *sans tête* ou *sans chef :* hérétiques, dont on ne connoît point l'auteur, ou qui n'en reconnoissoient pas eux-mêmes. On a donné ce nom plus particulièrement à ceux qui, dans le cinquième siècle de l'Eglise, suivirent les erreurs de Pierre Mongus, évêque d'Alexandrie, et qui s'en séparèrent ensuite, parce qu'il avoit feint de souscrire aux décrets du concile de Chalcédoine. Leur principale erreur consistoit à ne point admettre la distinction des deux natures en Jésus-Christ.

On appelle encore *Acéphales* des prêtres qui ne vivent point sous la discipline ecclésiastique de leur évêque. Enfin ce nom est donné à certaines abbayes, collégiales, etc. qui sont exemptes de la juridiction des ordinaires.

ACÉPHALITES, les mêmes que les précédens.

ACHÉRON (2) : fleuve d'Epire, qui prend sa source dans le marais d'Achéruse, et va se jeter dans le golfe Adriatique. Les poètes ont supposé que c'étoit un des fleuves qui couloient aux enfers, soit à cause de l'amertume et de la malignité de ses eaux, soit parce que ce fleuve disparoît, et coule long-temps sous la terre; soit enfin parce que les mines d'Epire ont fait imaginer aux poètes que c'étoit par là qu'on descendoit aux enfers. Quoi qu'il en soit, ils disent qu'Achéron naquit de Cérès, dans une caverne de Crète; que sa mère, pour le dérober à la fureur des géans, le fit descendre aux enfers, où il fut changé

(1) D'α, *sans*, et de κεφαλὴ, qui veut dire *tête*. -- (2) Nom dérivé de deux mots grecs ἄχος *douleur*, et ῥεῖν *couler*.

en fleuve. D'autres font Achéron fils du soleil et de la terre, et disent que, pour avoir désaltéré les Titans, Jupiter le précipita dans les enfers.

ACHLYS. Quelques auteurs grecs donnent ce nom à un premier être, qui existoit de toute éternité, et qui avoit produit tous les autres dieux.

ACHORUS *ou* ACHOR : divinité payenne, dont S. Grégoire de Nazianze fait mention, et qu'il nomme *Acharon*. Les habitans de Cyrène l'honoroient d'un culte spécial, et le prioient surtout d'exterminer les mouches qui infestoient leur pays.

ACOLYTHE (1), qui signifie *servant* ou *suivant*, est, dans l'Eglise latine, le premier en dignité après le sous-diacre. Il devient tel par l'acolytat, le premier des quatre ordres mineurs. Aujourd'hui que ces quatre ordres se confèrent à la fois dans presque toute l'Eglise latine, le clerc et l'acolythe sont employés indifféremment aux mêmes fonctions. Celles des acolythes, dans la primitive Eglise, étoient d'allumer les cierges, et de verser le vin dans les burettes; et l'archidiacre, en les ordonnant, leur présentoit la burette et le chandelier. On trouve même dans les anciens rituels, qu'ils tenoient la patène enveloppée, pendant la préface. Cette dernière fonction est aujourd'hui celle des sous-diacres; les deux autres regardent le sacristain. Les acolythes, tenant un certain milieu, portent les chandeliers allumés devant le célébrant et devant le diacre, lorsqu'il va chanter l'évangile.

ACTES DES APÔTRES, l'un de nos livres sacrés, composé par S. Luc, contenant l'histoire de l'Eglise naissante, et les premiers progrès de l'évangile, sous le ministère des apôtres. Cette histoire, où l'on voit l'accomplissement des promesses de Jésus-Christ, renferme un espace d'environ trente ans. Elle est

(1) En grec ἀκόλουθος.

écrite en grec; et le style en est plus pur que celui d'aucun autre livre canonique. L'auteur, disciple de S. Paul, qu'il accompagna dans toutes ses missions, n'ayant pu connoître les actions et les démarches des autres apôtres, depuis qu'ils se furent dispersés dans le monde, se borne, dans la suite de sa narration, à ce qui concerne son maître, et nous instruit au long de ses voyages, de ses prédications et de ses souffrances.

ADAD, ADOD, et HADAD : les Assyriens et les Phéniciens donnoient ce nom au soleil, qu'ils regardoient comme le premier et le plus excellent des dieux. Macrobe a prétendu que le mot *Adad* signifioit *un*; mais la plupart des savans conviennent qu'il s'est trompé.

ADALBERT, célèbre imposteur, Gaulois d'origine, qui parut au commencement du huitième siècle, et qui, par son hypocrisie, s'acquit une grande réputation de sainteté. Ce fourbe publioit qu'il avoit été comblé de grâces divines, avant même que de naître; que sa mère, étant enceinte de lui, avoit vu en songe un veau sortir de son côté droit. On ne sait pas précisément quelle interprétation il pouvoit donner à une telle vision. Il se vantoit aussi d'avoir des reliques merveilleuses, qu'un ange lui avoit apportées des extrémités du monde. Pour donner plus de poids à ses fourberies, il corrompit, à force d'argent, quelques évêques ignorans et avares, lesquels, au mépris de tous les canons, sacrèrent Adalbert évêque. Ce titre contribua beaucoup à rendre cet hypocrite encore plus respectable aux yeux de la multitude. Un grand nombre de paysans et de femmes crédules le suivoient partout, et le regardoient comme un saint. Ils recevoient comme des reliques précieuses ses ongles et ses cheveux, qu'il leur distribuoit avec ostentation. Ils abandonnoient leurs pasteurs et leurs églises pour s'attacher à de petites croix et de petits oratoires

de ces fruits délicieux, dont son séjour étoit rempli; pourquoi il ne buvoit pas de ces excellentes liqueurs qui couloient comme l'eau dans le paradis? Adam tint ferme à cette première attaque. Il allégua l'ordre de Dieu, qu'il n'osoit violer, et le peu de besoin qu'il avoit de manger. Le diable s'en alla mécontent; mais il ne tarda pas à revenir, et dit au premier homme que Dieu l'avoit envoyé pour lui annoncer qu'il lui étoit permis de manger et de boire tout ce qu'il lui plairoit. Adam, pressé par un secret désir de faire ce qu'on lui avoit défendu, ne se donna pas le temps de vérifier la mission du diable. Il but et mangea, sur sa parole. Quelque temps après, la nature, surchargée par ce nouveau repas, eut besoin de se soulager. Adam satisfit à cette nécessité, et souilla le lieu divin qu'il habitoit. Le diable, victorieux, se hâta d'aller accuser Adam auprès de Dieu qui le chassa aussitôt du paradis. Quelque temps après sa disgrâce, il lui vint au gras de la jambe une tumeur qui s'ouvrit au bout de six mois, et dont il sortit une jeune fille. Surpris de cette nouveauté, Adam fit demander à Dieu, par l'entremise de l'ange Gabriel, comment il devoit se comporter à l'égard de cette nouvelle créature? Il lui fut répondu qu'il falloit qu'il l'élevât et se mariât avec elle, lorsqu'elle auroit atteint l'âge nubile. Adam obéit et donna à son épouse le nom de *Rahouna*. Abel et Caïn furent les fruits de son mariage; mais il eut la douleur de les voir se tuer l'un l'autre, lorsqu'ils furent devenus grands. Il fut consolé de ce malheur par une postérité très-nombreuse, et qui se multiplia prodigieusement.

ADAMITES ou ADAMIENS : hérétiques du second siècle de l'Eglise, ainsi nommés parce qu'ils imitoient la nudité d'Adam, le premier père du genre humain. Ils appuyoient cette étrange façon de vivre sur ce qu'ayant été rétablis dans l'état d'innocence, ils étoient

devenus aussi simples et aussi purs qu'Adam et Eve l'étoient dans le paradis terrestre avant le péché. S. Epiphane nous apprend qu'avant d'entrer dans leurs temples, ils se dépouilloient de leurs habits, et alloient nus, comme l'enfant qui vient de naître, hommes et femmes pêle-mêle, prendre leur place pour prier ou entendre la lecture. Au rapport de S. Augustin, ils abhorroient le mariage, parce qu'Adam n'avoit connu sa femme qu'après son péché; mais ils se permettoient l'usage des femmes en commun. Ils avoient pour cet effet un lieu particulier, où tous se rendoient, à certains jours. Là, nus et en silence, ils attendoient respectueusement le signal qui devoit ouvrir la carrière à leurs désirs déréglés; et le chef de l'assemblée n'avoit pas plutôt prononcé ces paroles de la Genèse : « Croissez et multi- » pliez, » qu'ils mettoient en pratique leur abominable morale, sans respect même pour les liens du sang les plus sacrés. Croiroit-on, après cela, qu'ils avoient l'impudence de vouloir passer pour chastes? Comme tous les sectaires, ils menoient à l'extérieur une vie très-régulière; et si quelqu'un d'entr'eux étoit connu pour avoir usé des plaisirs charnels ailleurs que dans leurs assemblées, ils l'en chassoient, ainsi qu'Adam et Eve avoient été chassés du paradis terrestre. Les uns donnent pour chef à cette secte Prodicus; les autres Carpocrate. Quoi qu'il en soit, elle s'est renouvelée souvent. Les Pauvres Frères du quatorzième siècle de l'Eglise, et les Picards du quinzième, étoient de vrais Adamites; et l'on prétend qu'il y en a même aujourd'hui dans plusieurs contrées de l'Europe, principalement en Bohême et en Angleterre.

ADAR : c'est le nom que les Juifs donnoient au dernier mois de leur année, qui répond aux mois de février et de mars. Ils célébroient, le treizième jour de ce mois, la fameuse victoire que remporta Judas

Machabée, contre Nicanor, général du roi de Syrie, qu'il tua de sa propre main. Le quatorzième jour étoit destiné à solenniser la fête des Purim. *Voyez* Purim.

ADARGATIS, Atargatis *ou* Atergatis : divinité adorée par les Syriens et par les peuples de la Mésopotamie. Athénée cite un trait burlesque et plaisant d'Antipater de Tarse, par lequel ce philosophe prétendoit expliquer l'étymologie du nom d'*Atergatis*. Selon lui, c'étoit une reine de Syrie, nommée *Gatis*, qui aimoit le poisson avec tant de fureur, qu'elle voulut réserver pour elle tous ceux qui se trouveroient dans ses Etats, et porta une loi qui défendoit à tous ses sujets de manger du poisson. Cette loi étoit conçue en ces termes : « Personne ne mangera du poisson en Syrie, *excepté Gatis*, ἄτερ Γατιδος. » C'est de là que la reine fut surnommée *Atergatis*. Cette anecdote péche par le fondement; car la langue grecque n'étoit point en usage en Syrie. Pour ce qui est du goût de la reine pour le poisson, il en est parlé dans plusieurs autres auteurs. Si l'on en croit Mnaséas, on offroit dans son temple des poissons d'or et d'argent, et même des poissons naturels, qui passoient rapidement de l'autel de la déesse sur la table de ses prêtres. Quelques écrivains rapportent que cette reine, après avoir mangé tant de poissons, en fut mangée elle-même à son tour. Mopsus, roi de Lydie, l'ayant vaincue et faite prisonnière, la livra à la vengeance des poissons du lac d'Ascalon, qui la dévorèrent; c'est ce qu'assure Xanthus, Lydien. Mais d'autres auteurs soutiennent qu'elle se précipita elle-même dans ce lac, pour se punir de la foiblesse qu'elle avoit eue pour un jeune homme; foiblesse à laquelle Sémiramis dut sa naissance. Quoi qu'il en soit de tous ces contes qui renferment sans doute quelqu'allégorie, les Syriens,

riens, en l'honneur de cette déesse, s'interdisoient l'usage du poisson, et la représentoient moitié femme, moitié poisson. Les peuples de la Mésopotamie couronnoient ses statues de rayons qui s'élevoient en haut, et lui mettoient des poissons sous les pieds; emblêmes qui ont fait croire à quelques savans, que la déesse Adargatis étoit l'image de la nature, et de ses productions. Plusieurs croient que le nom d'*Adargatis* dérive du mot syriaque *addir*, qui signifie *grand, puissant*, et de *dag*, poisson. La même déesse étant reine de Syrie, fut connue sous le nom de *Dercéto*. Il se trouve des auteurs qui pensent qu'Adargatis n'étoit autre que la lune, que les Syriens adoroient, comme la femme du dieu Adad, ou du Soleil. Enfin Selden s'est imaginé qu'Adargatis étoit le dieu Dagon dont il est parlé dans l'Ecriture.

Selon M. Pluche, cette divinité n'étoit, dans son origine, qu'une figure symbolique, à laquelle on donnoit une queue de poisson, pour exprimer le signe du zodiaque qui porte ce nom. La superstition fit depuis de cette figure la reine des poissons.

ADELPHE : philosophe platonicien, qui fit un mélange des principes de Platon et des erreurs des Gnostiques, et forma de cet assemblage une doctrine particulière, qui trouva plusieurs partisans dans le troisième siècle.

ADÉPHAGIE : fausse divinité du paganisme, laquelle présidoit à la gourmandise, et étoit révérée chez les Siciliens. Son nom signifie en grec l'*action de manger jusqu'à la satiété* (1). On avoit placé sa statue dans le temple de Cérès, à côté de celle de cette déesse.

ADESSÉNAIRES : nom donné à quelques Sacramentaires ou hérétiques du seizième siècle, qui nioient la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. Ils différoient un peu de ces derniers,

(1) D'ἄδην, *abondamment*, et de φάγω; *je mange*.

en ce qu'ils admettoient la réalité; mais c'étoit dans un sens différent de celui de l'Eglise catholique. On les distinguoit en quatre classes. Les premiers disoient que le corps de Jésus-Christ est au pain; les seconds, qu'il est autour du pain; les troisièmes, qu'il est sous le pain; et les derniers, sur le pain.

ADJURATION : terme dont on se sert dans les exorcismes. L'exorciste adjure le diable, c'est-à-dire, lui commande, de la part de Dieu, de faire ou de dire quelque chose. *Voyez* EXORCISME.

ADONAÏ, *Seigneur :* un des noms de Dieu, chez les Hébreux. Comme celui de JÉHOVAH, qui étoit le nom propre de Dieu, ne pouvoit être prononcé que par le grand-prêtre, lorsqu'il entroit dans le sanctuaire, les Juifs se servoient du mot *Adonaï*, dans leurs discours et dans leurs écrits. Les Chrétiens grecs ont fait cette substitution dans les livres de l'ancien Testament.

ADONÉA : divinité païenne, qui présidoit aux voyages.

ADONÉE : c'est le nom que les Arabes donnoient au soleil.

ADONIES : fêtes payennes, en l'honneur d'Adonis, beau jeune homme, qui fut l'amant chéri de Vénus, selon les poètes, et qui mourut à la chasse d'une blessure de sanglier. Ces fêtes étoient célébrées avec solennité dans plusieurs pays; en Grèce, en Macédoine, en Assyrie, en Egypte, et ailleurs. Les Athéniens offroient à Adonis, le jour de sa fête, des fruits de toute espèce. Ils semoient du bled et de l'orge dans des jardins sacrés, situés près de la ville, qu'on appeloit *jardins d'Adonis*. On ne sait rien de particulier touchant la manière dont certains peuples de Macédoine célébroient la fête d'Adonis. On rapporte seulement qu'Hercule, passant dans la ville de Dia, un jour que l'on y célébroit cette solennité; et,

voyant une foule de peuple sortir d'un temple, il demanda à quelle divinité il étoit consacré? On lui répondit que c'étoit à Adonis; et il répartit aussitôt, qu'on ne devoit pas avoir beaucoup de respect pour une divinité qui n'avoit mérité les honneurs divins, que par des exploits galans. C'étoit particulièrement en Assyrie que le culte d'Adonis étoit établi. Les Assyriens prétendoient que c'étoit dans leur pays même qu'Adonis avoit été blessé à mort par un sanglier. Ils célébroient, chaque année, ce funeste événement par un deuil général, accompagné des signes extérieurs de la plus vive douleur. Ils se frappoient la poitrine, déchiroient leurs habits, poussoient des cris et des hurlemens affreux; puis ils faisoient avec pompe les funérailles d'Adonis. Le lendemain, ils feignoient qu'il étoit ressuscité, et célébroient son apothéose avec les réjouissances les plus solennelles. Les femmes se coupoient les cheveux, et les présentoient au nouveau dieu, comme une offrande. Celles qui vouloient conserver leur chevelure étoient obligées de rester, pendant un jour entier, dans la place publique, et de se prostituer aux étrangers qui se présentoient. Le profit qu'elles retiroient de ce trafic étoit employé à offrir un sacrifice à la déesse amante d'Adonis. Ces particularités sont rapportées par Lucien, dans son traité de la déesse de Syrie. Les fêtes d'Adonis étoient aussi fort célèbres en Egypte. Théocrite nous a laissé, dans une de ses idylles, un détail curieux sur cette solennité que l'on célébroit à Alexandrie. C'étoit ordinairement la reine d'Egypte qui présidoit à la cérémonie, et qui en faisoit la dépense. Elle choisissoit une vaste salle de son palais, qu'elle faisoit orner des plus riches tapisseries, et des peintures les plus précieuses. Dans cette salle, étoient dressés deux lits d'argent, l'un pour la déesse Vénus, l'autre pour Adonis, qu'on y voyoit couché sous la figure d'un beau jeune homme. Autour de ces

lits, s'élevoient des berceaux de verdure entrelacés de jasmin, et de plusieurs autres fleurs. Au-dessus voltigeoient de petits amours ailés, semblables à de tendres oiseaux échappés de leur nid, qui essaient leurs forces, en voletant de branche en branche. Auprès des lits étoient des offrandes de fruits et de fleurs de toute espèce, renfermées dans des corbeilles tissues d'argent; des vases d'or remplis des plus précieux parfums; des gâteaux délicieux, que des femmes composoient exprès avec la plus pure farine, du miel et de l'huile, et le suc de différentes fleurs. Entre les divers ornemens qui composoient cette salle, on y voyoit représenté en ivoire l'enlèvement de Ganimède par l'aigle de Jupiter. Pendant que la foule des spectateurs repaissoit ses yeux d'un si beau spectacle, de jeunes chanteuses célébroient par des hymnes les louanges de Vénus et d'Adonis; et la magnificence de la reine d'Egypte. Le lendemain, au lever de l'aurore, on portoit en pompe, sur le bord de la mer, les lits de Vénus et d'Adonis. Les femmes paroissoient, dans cette procession, les cheveux épars, le sein découvert : leurs robes flottoient négligemment sur leurs talons, sans être retenues par la ceinture. Arrivées sur le rivage de la mer, elles commençoient à chanter ces paroles, qu'on lit dans Théocrite : « Toi seul, entre tous les héros, » ô cher Adonis! toi seul as le privilége de pouvoir » passer alternativement de l'empire des morts à celui » des vivans! privilége que n'ont pu obtenir ni le » puissant Agamemnon, ni l'implacable Ajax, ni le » vaillant Hector, ni Pyrrhus, ni Patrocle, ni aucun » des princes si vantés d'Argos et de Mycènes. O » Adonis! sois-nous favorable; et quand tu reviendras, l'année suivante, amène avec toi le bonheur » et la joie. »

ADOPTIENS, appelés aussi *Féliciens* : hérétiques du huitième siècle, qui se répandirent surtout en

Espagne, et eurent pour chefs les évêques Félix et Elipand. C'étoient une sorte de Nestoriens, en ce qu'ils divisoient Jésus-Christ en deux fils, et comme en deux personnes. Ils prétendoient que, quant à sa nature divine, Jésus-Christ est véritablement Fils de Dieu; mais qu'il ne l'est que par adoption, quant à sa nature humaine.

ADORATION : culte religieux, hommage, respect que l'on rend à la Divinité, soit extérieurement, soit intérieurement. L'adoration extérieure est différente, suivant les différentes religions. Autrefois, chez les Païens, elle consistoit à porter la main sur la bouche pour la baiser; à se couvrir la tête d'un voile, et, dans cet état, à faire plusieurs fois le tour de l'autel. On se prosternoit le plus souvent devant les idoles. Ailleurs on les honoroit par des danses; chez certains peuples, en étendant les mains; et les Hébreux avoient cet usage. Dans la religion chrétienne, on se prosterne, on se met à genoux, on incline la tête et le corps. Les ministres de nos autels lèvent quelquefois les mains vers le ciel. L'adoration intérieure est la plus pure, et la plus digne du vrai Dieu. Quoique souvent unie à l'autre, elle en est tout-à-fait indépendante. Par elle, nous élevons notre cœur vers l'Etre suprême : nous reconnoissons sa grandeur, sa puissance; nous admirons sa bonté : nous nous anéantissons devant sa divine majesté. Enfin l'adoration s'entend aujourd'hui plus particulièrement du culte que l'on rend au vrai Dieu : on l'appelle aussi *culte de latrie*. Le mot *idolâtrie* exprime tout hommage illégitime, qu'on rend aux créatures. *Voyez ces articles*.

ADORATION DE LA CROIX : cette cérémonie, qui se fait le vendredi saint, est une des plus augustes et des plus touchantes de notre religion. En vain les hérétiques s'efforcent-ils de la décrier et de la com-

battre, sous prétexte que nous rendons au bois de la croix un hommage qui n'est dû qu'à Dieu. Persuadés intérieurement de la fausseté de cette accusation, et que, dans cet instrument de la passion du Sauveur, nous n'adorons que le Sauveur lui-même, ils aiment cependant mieux en faire parade, et crier à l'idolâtrie, que de n'avoir rien à dire. Ne nous amusons donc point à les réfuter.

Après que le diacre a chanté la passion, le célébrant fait d'assez longues prières pour le Pape, pour l'archevêque du diocèse, pour tous les ordres de l'Eglise, pour le Roi, pour les catéchumènes, pour l'éloignement de toutes les calamités qui peuvent nous opprimer, pour les hérétiques et schismatiques, pour les Juifs, pour les Païens. A chaque oraison que dit le célébrant, car il en dit une particulière pour chacun, le diacre avertit le peuple de fléchir le genou, et, peu après, de se lever: il n'y a qu'après l'oraison pour les Juifs, où l'on ne fléchit point le genou, parce que, dit-on, au supplice du Sauveur, les Juifs, qui le crucifioient, ne fléchirent le genou que pour se moquer de lui. Quand toutes ces prières sont finies, le célébrant et ses assistans se rendent à la sacristie, et se préparent pour l'adoration. Ils en reviennent dans cet ordre, marchent d'abord deux ou quatre, ou même six prêtres, en chapes rouges. Ils sont suivis par deux sous-diacres, en aubes, et pieds nus, qui portent la croix, laquelle est couverte d'un voile blanc; en sorte qu'elle y est enveloppée, comme un cadavre dans un linceul. Viennent ensuite le sous-diacre, le diacre, et enfin le prêtre officiant, aussi en aube, et pieds nus, tenant chacun en leurs mains une petite baguette. Outre leurs aubes, le prêtre officiant et le diacre ont encore leurs étoles, mais de couleur noire. Arrivés au lieu où l'on doit déposer la croix, les deux sous-diacres s'avancent, en faisant plusieurs génuflexions;

vers un tapis placé au milieu du chœur, et assez souvent au pied de l'autel, et y reposent la croix. Ils lui font ensuite une profonde révérence, et se retirent derrière le tapis où ils restent à genoux. Pendant ce temps, tout le clergé, tout le peuple est prosterné en terre. Les prêtres, en chapes rouges, chantent en grec, jusqu'à trois fois, ces paroles : « Dieu saint, » etc. » que le chœur répète en latin autant de fois. Après cela, l'officiant s'approche de la croix; et, en la découvrant un peu, il commence cette fameuse antienne, qui a paru si scandaleuse aux hérétiques : « Voyez le bois de la croix, sur lequel est mort le » Sauveur du monde; venez, adorons-le. » Il découvre ensuite la croix un peu plus, l'élève à deux mains, la montrant au peuple, et répétant encore ces paroles : « Venez, adorons-le. » Enfin il montre la croix tout à découvert, la baise le premier, et la fait ensuite baiser à tous les assistans. Pendant l'adoration, on chante diverses antiennes; après quoi, le célébrant va processionnellement au tombeau chercher la sainte hostie pour la communion.

ADORATION du Pape : cérémonie qui se fait après l'élection d'un nouveau pape. « Dès que le » Pape est élu, dit l'auteur du Tableau de la Cour de » Rome, les cardinaux, chefs d'ordre, lui demandent son consentement et le nom qu'il a résolu de » prendre dans ce changement d'état. Les maîtres » des cérémonies font un procès-verbal de ce qu'il » déclare, et en donnent acte au collége. Les deux » premiers cardinaux-diacres prennent le nouveau » pape, et le mènent derrière l'autel, où, avec l'aide » des maîtres des cérémonies, et du sacristain qui » est toujours de l'ordre des Augustins, on le dépouille de ses habits de cardinal, pour le revêtir » de ceux de pape, qui sont la soutane de taffetas » blanc, le rochet de fin lin, le camail de satin

» rouge, et le bonet de même, avec les souliers cou-
» verts de drap rouge en broderie d'or, et une croix
» d'or sur l'empeigne. Le Pape, paré de la sorte, est
» porté dans sa chaire devant l'autel de la chapelle
» où s'est fait l'élection; et c'est là que le cardinal-
» doyen, et ensuite les autres cardinaux adorent à
» genoux Sa Sainteté, lui baisent le pied, puis la
» main droite. Le saint père les relève, leur donne
» le baiser de paix à la joue droite. Après cela, le
» premier cardinal-diacre, précédé du premier maître
» des cérémonies, qui porte la croix, et d'un chœur
» de musiciens qui chantent l'antienne *Ecce sacerdos*
» *magnus*, etc. : Voici le grand prêtre, etc. s'en va à
» la grande loge de S. Pierre, où le maître maçon fait
» ouvrir la porte, afin que le cardinal puisse passer
» dans la balustrade pour avertir le peuple de l'élec-
» tion du Pape, en criant de toute sa force : *Annun-*
» *tio vobis gaudium magnum; habemus papam* : Nous
» vous annonçons une grande joie; nous avons un
» pape. Alors une grande coulevrine de S. Pierre tire
» un coup sans boulet, pour avertir le gouverneur
» du château Saint-Ange de faire la décharge de
» toute son artillerie. Toutes les cloches de la ville
» se font entendre en même temps; et l'air retentit
» du bruit des tambours, des trompettes et des tym-
» bales. Le même jour, deux heures avant la nuit,
» le Pape, revêtu de la chape, et couvert de sa mitre,
» est porté sur l'autel de la chapelle de Sixte, où
» les cardinaux, avec leurs chapes violettes, viennent
» adorer une seconde fois le nouveau pontife, qui
» est assis sur les reliques de la pierre sacrée. On
» rompt cependant la clôture du conclave; et les
» cardinaux, précédés de la musique, descendent
» au milieu de l'église de S. Pierre. Le Pape vient en-
» suite, porté dans son siége pontifical, sous un
» grand dais rouge, embelli de franges d'or. Ses es-

» taffiers le mettent sur le grand autel de S. Pierre, » où les cardinaux l'adorent pour la troisième fois, » et, après eux, les ambassadeurs des princes, en » présence d'une infinité de peuple, dont cette vaste » église est remplie jusqu'au bout de son portique. » On chante le *Te Deum;* puis le cardinal-doyen, » étant du côté de l'épître, dit les versets et oraisons » marqués dans le cérémonial romain. Ensuite on » descend le Pape sur le marche-pied de l'autel : » un cardinal-diacre lui ôte la mitre, et il bénit so» lennellement le peuple ; après quoi, on lui change » ses ornemens pontificaux ; et douze porteurs, re» vêtus de manteaux d'écarlate qui vont jusqu'à » terre, le mettent dans sa chaire, et le portent » élevé sur leurs épaules, jusque dans son appar» tement. »

L'usage de baiser les pieds au Pape est fort ancien dans l'Eglise, et, suivant Baronius, on trouve, dès l'an 204, des exemples d'un pareil hommage rendu au vicaire de Jésus-Christ. Nous voyons dans l'histoire les plus puissans monarques déposer leur gloire aux pieds du successeur des apôtres; et, si l'on en croit le pape Grégoire XIII, cet hommage étoit de leur part un devoir. « L'Eglise, dit ce fier pontife, dans la fausse idée qu'il avoit conçue des prérogatives de son siége, l'Eglise en épousant le vicaire de Jésus-Christ lui a apporté la plus riche et la plus précieuse dot, qui est la plénitude du pouvoir spirituel et temporel : elle lui a donné la mitre, comme un gage de son autorité spirituelle, et la couronne comme une marque de sa puissance temporelle. La mitre est le symbole du sacerdoce, et la couronne celui de la royauté. En le revêtant de ces ornemens, elle l'a constitué le vicaire de celui qui porte écrit sur ses vêtemens et sur sa cuisse : Le Roi des Rois, et le Seigneur des Seigneurs. » De peur que les honneurs,

que l'on rend au chef de l'Eglise, ne vinssent à dégénérer en superstition, les papes ont fait mettre une croix sur l'empeigne de leurs souliers. Ainsi ce n'est pas, à proprement parler, le pied du Pape que l'on baise; c'est la croix de Jésus-Christ.

Pour ce qui regarde la coutume de porter le Pape sur les épaules, on pourroit peut-être la regarder comme un reste du faste des grands de l'ancienne Rome, qui se faisoient porter par des esclaves, dans une espèce de litière. Etienne II est le premier que l'on ait porté ainsi. Platina, historien des papes, insinue que cet honneur fut rendu à Etienne, en considération de son grand mérite.

ADRAME : divinité païenne, dont le culte étoit particulier à la Sicile.

ADRAMÉLECH : faux dieu qui étoit adoré par les Sépharraïmites, peuples que les rois d'Assyrie envoyèrent habiter la Terre-Sainte, après la destruction du royaume d'Iraël par Salmanazar. Ces idolâtres faisoient passer leurs propres enfans par le feu, pour honorer Adramélech. Cette divinité, selon quelques-uns, étoit représentée sous la forme d'un mulet : d'autres disent qu'elle avoit la figure d'un paon.

ADRASTÉE : surnom que les Païens donnent à Némésis [1], déesse de la vengeance. *Voyez* NÉMÉSIS. C'étoit aussi le nom d'une des nymphes qui nourrirent Jupiter dans l'antre de Dicté en Crète. *Voyez* JUPITER.

ADVÉITAM : c'est le nom d'une secte de philosophes indiens, qui pensent que Dieu est le seul être existant, et que le monde est fantastique. La secte opposée, qui soutient que Dieu et le monde existent séparément, se nomme *Dueïtam*. Il y a une secte

[1] Dérivé d'*α* privatif, et de *δράω* ou *διδράσκω*, *je fuis*, pour marquer qu'on ne peut fuir la vengeance céleste.

mitoyenne qui prétend concilier les deux parties, et qui s'appelle *Adueïta Vichista Dueïtam*.

ÆACÉES : fêtes et jeux solennels, que les habitans de l'île d'Egine, aujourd'hui Lépante, célébroient en l'honneur d'Æaque, un de leurs rois. *Voyez* Æaque.

ÆAQUE, fils de Jupiter et d'Egine, selon les poètes, régna dans une île appelée *Egine*, du nom de sa mère, et gouverna son peuple avec tant de piété, de sagesse et d'équité, que les dieux témoignèrent par un miracle éclatant combien ce prince leur étoit agréable. Tous ses sujets étant morts de la peste, Æaque, demeuré seul dans ses Etats, obtint que toutes les fourmis qui se trouveroient dans l'île fussent changées en hommes. Ces nouveaux habitans furent appelés, conformément à leur origine, *Myrmidons*. Les vertus d'Æaque lui méritèrent une place parmi les juges des enfers; et les morts de l'Europe furent particulièrement soumis à son tribunal. On le représentoit ordinairement armé d'une baguette.

ÆGIOCHUS *ou* Ægioque, d'un mot grec (1) qui signifie *porte-chèvre*, étoit, chez les Païens, un surnom de Jupiter qui fut nourri de lait de chèvre, par Mélisse et Amalthée. Suivant les poètes, Jupiter se servit de la peau de cette chèvre, pour couvrir le bouclier qu'il porta dans la guerre contre les Titans. Ensuite, par reconnoissance, il lui rendit la vie, et la plaça parmi les astres.

ÆGIPAN (2) : surnom que les prêtres donnent au dieu Pan, quand ils nous le représentent avec des pieds de chèvre. Ils le donnent aussi aux Sylvains et aux Satyres, pour la même raison.

ÆGOBOLE : surnom de Bacchus, chez les Potniens. Ce faux dieu, nous disent les mythologistes,

(1) Αἰγιοχος. — (2) Ce mot est composé d'αἶξ-αιγος, qui signifie *chèvre* en grec, et du nom même du dieu Pan.

ayant frappé de la peste les habitans de la ville de Potnie, pour les punir de ce qu'ils avoient tué son sacrificateur, l'oracle d'Apollon, qu'ils consultèrent, leur répondit que le seul moyen d'appaiser Bacchus, étoit d'immoler sur ses autels le plus beau jeune homme de la ville. Les malheureux Potniens obéirent, et continuèrent ce sacrifice pendant plusieurs années, jusqu'à ce que le dieu, s'étant enfin laissé fléchir, leur permit de substituer une chèvre au jeune homme; et c'est de là que Bacchus fut appelé depuis *Ægobole* (1).

ÆGOCEROS : autre mot grec, qui signifie *portant cornes de chèvre.* On appeloit ainsi le dieu Pan, selon les poètes, en mémoire de ce que ce Dieu, dans la guerre contre les Titans, s'étoit métamorphosé lui-même en chèvre, pour se tirer des mains du géant Tiphon qui l'avoit fait prisonnier. Cette chèvre, ajoute-t on, parut digne à Jupiter d'avoir une place parmi les astres.

ÆGOPHAGE, *mangeur de chèvre.* A Sparte, on appeloit ainsi la déesse Junon, parce qu'on lui sacrifioit des chèvres.

ÆLURUS : le dieu des chats chez les Egyptiens. On sçait que ce peuple superstitieux adoroit une infinité d'animaux, et jusqu'aux oignons des jardins.

AÉRIENS : hérétiques du quatrième siècle et sectateurs d'Aërius, prêtre de l'église de Sébaste. Ce chef de secte ne fit qu'enchérir sur l'erreur d'Arius, qu'il avoit lui même embrassée. Il condamnoit les prières pour les morts, rejetoit les jeûnes et les abstinences de l'Eglise, et soutenoit que les prêtres étoient égaux en pouvoir aux évêques.

ÆROB : c'est ainsi que les Parsis, ou Guèbres, appellent un ange chargé de veiller sur la conduite de tous les autres anges répandus dans l'univers. *Voyez* ANGES.

(1) En grec *αἰγοβόλος*.

ÆSAR : nom que les Etrusques donnoient à la Divinité, suivant Suétone. Cet historien observe qu'entr'autres prodiges, qui précédèrent la mort d'Auguste, la foudre frappa la statue de Cæsar, et effaça le *C* de son nom, qui étoit gravé sur le piédestal. Auguste consulta les devins sur cet événement. Ils lui répondirent que le *C* étant une lettre numérique, qui signifie *cent*, il n'avoit plus que cent jours à vivre, après lesquels il seroit mis au rang des Dieux, à cause qu'*Æsar*, ou le reste du mot *Cæsar*, signifioit *dieu* en langue étrusque.

ÆSCHINES : médecin empyrique d'Athènes, partisan zélé de l'hérétique Montan, et qui enseigna qu'on trouvoit plus de lumières et d'instruction dans les discours de Montan, que dans l'Evangile.

ÆSCULANUS : divinité fabuleuse, que les Païens croyoient présider aux monnoies de cuivre, comme Argentinus présidoit aux monnoies d'argent.

AËTIENS : branche d'Ariens, ainsi appelés d'Aëtius, leur chef, que sa doctrine révoltante fit surnommer l'*Impie* ou l'*Athée*. Ils furent aussi nommés *purs Ariens*, et plus généralement *Eunoméens*, à cause d'Eunome, le plus fameux disciple d'Aëtius. *Voyez* EUNOMÉENS.

AFFILIATION : se dit d'une communauté religieuse qui en affilie, c'est-à-dire, qui en adopte une autre. Ce mot signifie encore l'état d'un moine qui, ayant fait ses vœux pour un tel couvent, ne peut être envoyé dans un autre par son supérieur. Enfin, par affiliation, on entend l'adoption que fait un ordre monastique quelconque d'un particulier, à qui, pour cet effet, il envoie des lettres qui le constituent membre de la communauté. Cette dernière espèce d'affiliation faisoit un des plus fermes appuis des Jésuites en France, avant qu'ils fussent chassés de ce royaume. *Voyez* au supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

AFTARA : lecture d'un endroit des Prophètes, qui se fait dans la synagogue le jour du sabbat. Le mot d'*aftara* signifie *congé*, parce qu'après cette lecture, chacun se retire. *Voyez* SABBAT. L'Aftara est aussi en usage dans la fête qu'on célèbre au commencement de l'année.

AGAPES, d'un mot grec (1), qui signifie *amour*, étoient de pieux festins que les premiers Chrétiens faisoient, le soir, dans les églises, en mémoire de la dernière cène que Jésus-Christ fit avec ses apôtres. Les riches fournissoient à la dépense : on buvoit, on mangeoit avec une pieuse allégresse, et l'on communioit après le repas. Mais les abus, qui, du temps même de S. Paul, s'étoient glissés dans une institution si belle en apparence, obligèrent cet apôtre de remettre le festin après les saints mystères. Le scandale subsista cependant; et, dans la suite, les évêques ne crurent pas pouvoir mieux faire que d'abolir tout-à-fait ces sortes de festins. On trouve encore des vestiges de cette pratique, qui s'observe dans quelques diocèses, le jeudi saint.

AGAPÈTES : ce nom aussi dérivé du grec (2), et qui veut dire *bien-aimées*, se donnoit, dans la primitive Eglise, à des vierges qui se consacroient, sans faire de vœux, au service des ecclésiastiques, et leur tenoient lieu de compagnes. La piété des fidèles, et la pureté de mœurs des prêtres d'alors, autorisoient ces pieuses sociétés; mais elles dégénérèrent insensiblement; et le mal qui en résulta devint si grand, que plusieurs agapètes, sous prétexte de charité, recevoient chez elles les passans et les étrangers. En 1139, le concile de Latran supprima ces fraternités.

On appeloit encore *Agapètes*, dans le quatrième siècle, certaines femmes qui recherchoient le commerce des jeunes gens, et leur persuadoient qu'il n'y

(1) Ἀγάπη. — (2) Ἀγαπητίς.

avoit rien d'impur pour les consciences pures. Cette sorte de secte, née de celle des Gnostiques, fit d'assez grands progrès; ceux qui la composoient passoient pour garder un secret inviolable sur les mystères auxquels ils étoient initiés.

AGAR, servante d'Abraham. Ce patriarche, voyant que sa femme Sara étoit stérile, prit Agar pour sa concubine, et en eut un fils nommé *Ismaël,* dont les Mahométans se prétendent descendus.

AGARÉNIENS : secte de Chrétiens apostats, qui renoncèrent à l'Evangile, vers le milieu du septième siècle, pour embrasser la religion de Mahomet. On leur donna le nom d'*Agaréniens,* à cause d'Agar, mère d'Ismaël, dont plusieurs peuples mahométans sont descendus. Une preuve de la grossièreté et de la stupidité de ces Agaréniens, c'est qu'ils alléguoient, comme un fort argument contre la Trinité, que Dieu n'avoit point de femme, et, par conséquent, ne pouvoit avoir de fils.

AGÉRONIE : déesse du silence, chez les Païens. Elle avoit sa statue dans le temple de la Volupté. On la représentoit avec un doigt sur la bouche.

AGÉTORIES : fêtes du paganisme, célébrées chez les Grecs. On ne sait pas en l'honneur de quelle divinité.

AGIONITES : secte de débauchés, qui parurent dans le septième siècle de l'Eglise. Ils prétendoient que le mariage et la chasteté étoient une suggestion du mauvais principe. En conséquence, ils se livroient à toutes sortes d'infamies et d'abominations.

AGLAIE *ou* ÆGLÉ (1). Les poètes donnent ce nom à la plus jeune des trois Grâces.

AGLIBOLE : les habitans de Palmyre, dans la Syrie, donnoient à leur dieu ce nom dérivé de trois

(1) Dérivé du grec αἴγλη, *lumière*, *splendeur*.

mots arabes, *ag, al, bal,* qui signifient à la lettre : *Pone super corde;* mot à mot : « Mettez sur votre » cœur, » c'est-à-dire : « Appliquez-vous, faites » attention. »

AGNEAU-PASCAL, *ou* l'Agneau du passage ; Paschal *ou* Paques, (en hébreu *pesach*) signifiant *passage.* C'est le nom que donnoient les Israélites à l'agneau qu'ils immoloient tous les ans, en mémoire du passage de la mer Rouge, mais surtout de ce fameux passage de l'ange exterminateur devant les maisons des Hébreux, dont les portes étoient teintes du sang de l'agneau, tandis qu'il frappoit de mort toutes celles des Egyptiens qui n'avoient point cette marque distinctive. L'immolation de l'Agneau pascal étoit donc, chez les Juifs, le principal objet de la fête de Pâques, qu'ils célébroient pendant huit jours. Voici les cérémonies que Moyse leur avoit prescrites à ce sujet, de la part de Dieu. Le dixième jour du mois de Nisan, qui commençoit avec la lune de Mars, chaque famille devoit mettre à part un agneau, ou un chevreau, né dans l'année, mâle et sans défaut, et le garder jusqu'au quatorze du même mois. Ce jour, vers le soir, on l'immoloit; et la nuit même on le mangeoit avec du pain sans levain, et des racines amères. Si le nombre de ceux qui étoient dans la maison ne suffisoit pas pour manger l'agneau, il en falloit prendre dans la maison voisine. On n'en pouvoit manger aucune partie ni crue ni bouillie dans l'eau, mais seulement rôtie au feu, même la tête, les pieds et les intestins : on n'en devoit point garder pour le lendemain; et s'il en restoit quelque chose, on le brûloit. Il falloit encore que ceux qui le mangeoient le fissent à la hâte, comme des gens qui sont pressés de partir; qu'ils eussent aux pieds leur chaussure de voyage, et un bâton à la main. *Voyez* Paques.

AGNOÏTES *ou* AGNOÈTES, suivant la prononciation du mot grec (1), qui signifie *ignorans*, étoient des hérétiques du quatrième siècle, disciples de Théophrone de Cappadoce. Ils prétendoient que Dieu ne connoissoit pas tout, mais qu'il acquéroit de nouvelles connoissances. Ils changèrent aussi la forme du baptême, en baptisant, non pas au nom de la sainte Trinité, mais au nom de Jésus-Christ.

AGNOÏTES : autre nom d'hérétiques du sixième siècle, ayant pour auteur un certain Thémistius, diacre d'Alexandrie. C'étoit une branche de la secte des Eutychiens et des Nestoriens. Leur erreur particulière consistoit à soutenir que Jésus-Christ avoit ignoré quelque chose; et ils s'appuyoient sur un passage de l'Ecriture, qui dit que le Fils de l'homme ne sait pas le jour du jugement. Il est vrai qu'en faisant abstraction de la divinité, Jésus-Christ pouvoit ignorer quelque chose. Mais l'union intime des deux natures, ce dont ne convenoient pas les Agnoïtes, ne laisse aucun doute sur sa science infinie, égale en tout, et la même que celle de Dieu le Père.

AGNUS, *et* AGNUS DEI : ce sont de petits pains de cire, empreints d'une figure d'agneau, que le Pape bénit, le dimanche *in Albis*, autrement le dimanche de la *Quasimodo*, après la consécration. Voici ce que l'on dit de l'origine de cette cérémonie, qui se renouvelle tous les sept ans, à pareil jour. Autrefois, le dimanche *in Albis*, ce qui restoit du cierge pascal étoit distribué par morceaux au peuple, qui les regardoit dévotement comme des préservatifs contre le démon, le tonnerre et toutes sortes d'accidens. A Rome, cet usage étoit un peu différent. Au lieu du cierge pascal, l'archi-diacre prenoit d'autre cire qu'il pétrissoit avec de l'huile, et qu'il divisoit ensuite en petits morceaux, auxquels il donnoit une forme d'a-

(1) Α'γνόητος.

gneau. Lorsqu'il les avoit bénis, il en faisoit des largesses aux fidèles. A présent ce sont, comme nous l'avons dit, de petits pains de cire, qu'on a soin de préparer long-temps auparavant. Le jeudi saint, on les présente au Pape qui les bénit : un sous-diacre les lui rapporte le samedi saint, à la messe, et lui dit par trois fois, en les lui présentant : « Ce sont ici de » jeunes agneaux qui vous ont annoncé *l'alleluia;* » voilà qu'ils viennent à la fontaine pleine de charité, » *alleluia.* » Sur cette triple invitation, Sa Sainteté les prend, et les partage entre les cardinaux et ses principaux officiers, pour être ensuite distribués dans toutes les parties du monde chrétien. L'Espagne surtout, et l'Italie, en font une grande consommation.

Par une constitution du pape Grégoire XIII, faite en 1572, il est défendu à ceux qui n'ont pas reçu les ordres sacrés de toucher aux *Agnus Dei*, si ce n'est en certains cas extraordinaires; et, pour une plus grande précaution, il a ordonné que les laïques auroient soin de les tenir enchâssés dans du verre ou du cristal, ou dans d'autres matières transparentes, et que ceux qui auroient le moyen de les envelopper dans quelque riche étoffe de broderie, feroient ajuster ces ouvrages de telle sorte que les *Agnus Dei* y paroissent toujours, de quelque côté, comme dans un reliquaire. Il est défendu par la même constitution de les peindre, sous peine d'excommunication, d'autant que la couleur blanche de la cire avec laquelle ces figures en relief sont formées, a été jugée par ce pape la plus convenable de toutes celles qu'on sauroit imaginer pour représenter l'Agneau de Dieu immaculé. Ce sont les termes de l'auteur du *Tableau de la Cour de Rome*.

*Agnus Dei*, en terme de liturgie, est la partie de la messe où le prêtre frappe trois fois sa poitrine,

en prononçant autant de fois la prière qui commence par ces mots.

La prononciation fait encore sentir la différence de ces deux articles. On dit *Anius*, quand il s'agit du premier, et *Agnus* pour exprimer le second.

AGONALES : fêtes que les Romains célébroient en l'honneur de Janus, selon quelques auteurs; et, selon d'autres, en l'honneur des dieux Agoniens. Cette dernière opinion est plus conforme au nom que portent ces fêtes (1). *Voyez* Agoniens. On les célébroit trois fois l'année, le 9 de janvier, le 21 de maï, et le 11 de décembre.

On appeloit aussi *Agonales* les Saliens ou prêtres que Numa Pompilius avoit consacrés au dieu Mars. *Voyez* Saliens.

AGONE : on donnoit ce nom au sacrificateur qui, dans les fêtes Agonales, immoloit un bélier. Avant de frapper la victime, il crioit au peuple : *Ago-ne?* ce qui signifie, *Agirai-je?* De là vient le nom d'*Agone*, qu'il portoit. On l'appeloit aussi le *Roi des choses sacrées.*

AGONICÉLITES : on appeloit ainsi quelques Chrétiens, qui vouloient qu'on priât Dieu debout, et qui prétendoient que c'étoit une superstition de le prier à genoux. Cette opinion puérile auroit aujourd'hui bien des partisans.

AGONIE : les Juifs modernes regardent comme une très-bonne œuvre d'assister un homme dans le moment où son ame se sépare d'avec son corps, principalement si le moribond est un personnage savant et vertueux. Ceux qui se trouvent présens quand le malade expire, déchirent leurs habits par quelque endroit ; c'est ordinairement au côté gauche sur le devant : la déchirure doit être longue d'un huitième d'aune. Quelques-uns jettent dans la rue toute l'eau qui se

(1) D'*ἄγω*, *j'entreprends.*

» mens de l'agriculture. » Ces cérémonies ont un sens allégorique. Le jeune homme qui frappe continuellement la vache apprend au laboureur qu'il doit, par un travail continuel, forcer la terre à devenir féconde. Il a une jambe nue, et l'autre couverte, pour marquer que le laboureur, dans son empressement pour le travail, doit à peine prendre le temps de s'habiller. Le magistrat s'en retourne ensuite à la ville, conduisant en pompe cette vache mystérieuse. Il s'arrête devant le palais de l'Empereur. Là, on ouvre le ventre de la vache, dans lequel sont renfermées plusieurs petites vaches de la même matière. L'Empereur les distribue à ses ministres, et fait un petit discours à ses sujets pour les exhorter à cultiver la terre sans relâche. On prétend même que ce prince ne dédaigne pas de labourer lui-même, ce jour là, et que le blé produit par son travail est employé à faire du pain pour les sacrifices.

2. Cette fête a passé de la Chine au Tonquin, où elle se nomme *Can-ja*. Le Roi, accompagné de ses courtisans, suivi de plusieurs corps de troupes et d'une multitude prodigieuse de peuple, donne sa bénédiction aux fruits de la terre, et, comme les empereurs chinois, il ne dédaigne pas de tracer quelques sillons avec une charrue préparée exprès. Cette cérémonie est suivie d'un repas champêtre que le Roi donne à toute sa cour.

3. On pratique, tous les ans, dans le royaume de Siam, une cérémonie qui ressemble assez à la fête de l'Agriculture, établie à la Chine. « Autrefois, » dit la Loubère, les rois labouroient les premiers » la terre, chaque année, jusqu'à ce qu'ils laissèrent » cette fonction à un de leurs officiers. Cet officier » est un roi imaginaire, qu'on crée exprès toutes » les années. Il monte sur un bœuf, suivi d'un cor» tège d'officiers qui lui obéissent, et s'en va faire

» l'ouverture des terres pour le Roi. » Le même auteur ajoute : « Cette coutume peut être venue de la » Chine, avec l'art de l'agriculture. Elle peut avoir » été inventée pour accréditer le labourage par » l'exemple des rois même. Dans cette cérémonie, » moitié civile et moitié religieuse, on prie tous les » esprits bons et mauvais, qui peuvent ou servir ou » nuire aux biens de la terre. » L'officier, qui représente le Roi, brûle, en pleine campagne, un tas de riz; ce qui est regardé comme un sacrifice en l'honneur des divinités qui président à l'agriculture.

AGRIONIES : fêtes que l'on célébroit dans la Béotie, en l'honneur de Bacchus, surnommé ἀγριωνιος, *sauvage, féroce*, parce que son char étoit traîné par des tigres.

AGRIPPINIENS : sectateurs d'Agrippa, évêque de Carthage. *Voyez* REBAPTISANS.

A-GUI-L'AN-NEUF : nom d'une cérémonie religieuse des anciens Druides, prêtres des Gaulois, par laquelle ils annonçoient la nouvelle année, qui commençoit chez eux au solstice d'hiver, c'est-à-dire, vers le 20 ou 21 de décembre. Ce jour, avant le lever du soleil, les Druides, accompagnés des magistrats et du peuple, qui crioit *Au-gui-l'an-neuf!* alloient dans une forêt pour cueillir le gui de chêne. Voici quel étoit l'ordre de la marche. Les Druides, conduisant les taureaux du sacrifice, paroissoient les premiers. Ils étoient suivis des poètes, des musiciens et de leurs disciples initiés aux mystères, qui chantoient des hymnes en l'honneur des divinités du pays. Après eux, venoit un hérault, vêtu de blanc, portant en main un caducée, qui étoit une branche de verveine entortillée de deux figures de serpens joints ensemble. Trois Druides marchoient de front, immédiatement derrière le hérault. L'un portoit dans un vase le vin du sacrifice, le second le pain, et le troi-

sième la main ou le sceptre de justice. On voyoit ensuite s'avancer seul le chef ou prince des Druides, revêtu d'une robe blanche sous une autre de fin lin, avec une ceinture d'or, et la tête couverte d'un chapeau blanc surmonté d'une houppe de soie blanche, et garni de deux larges bandes qui descendoient sur ses épaules, à-peu-près comme celles des mitres de nos évêques. Le roi du pays marchoit à côté du prince des Druides, suivi de la noblesse et du peuple. Lorsqu'on étoit arrivé dans la forêt, dit M. de Sainte-Foix, on dressoit avec du gazon, autour du plus beau chêne, un autel triangulaire; et l'on gravoit sur le tronc et sur les deux plus grosses branches les noms des dieux qui passoient pour les plus puissans:

*THEUT.*

*ESUS. TARANIS. BELENUS.*

*THEUT.*

Ensuite un Druide, vêtu d'une tunique blanche, montoit sur un arbre, y coupoit le gui avec une serpette d'or, tandis que deux autres Druides étoient au pied pour le recevoir dans un linge, et prendre bien garde qu'il ne touchât à terre. Les prêtres tiroient un grand profit de l'eau dans laquelle ils faisoient tremper ce nouveau gui, et persuadoient au peuple qu'elle étoit lustrale, très-efficace contre les sortilèges, et qu'elle guérissoit de plusieurs maladies. C'étoit là ce qu'ils donnoient pour étrennes aux grands et au peuple. On portoit toujours sur soi de cette eau; l'on en conservoit dans les temples; on en gardoit dans les maisons.

*A-gui-l'an-neuf* s'est dit depuis d'une quête singulière qui se faisoit dans quelques diocèses de France, le premier jour de l'an, pour les cierges de l'église. Une troupe choisie de jeunes gens et de jeunes filles, ayant à leur tête un chef qu'ils appeloient leur *Follet,* étoit chargée de cette pieuse récolte, et faisoit dans l'église des extravagances qui approchoient de celles de la

fête des fous. En 1595, cette coutume fut abolie dans le diocèse d'Angers, par une ordonnance synodale; mais elle se pratiqua hors des églises, et la licence devint beaucoup plus grande. Les garçons et les filles couroient de maison en maison, dansant et chantant des chansons dissolues. On fut enfin obligé de proscrire tout-à-fait une quête si scandaleuse, par une autre ordonnance synodale de 1688. *Voyez* Gui de Chêne.

AGYRTES : ce nom, qui convient proprement aux charlatans qui rassemblent la populace autour d'eux, étoit donné à juste titre aux Galles, prêtres de Cybèle, qui amusoient le peuple par leurs contorsions et leurs extravagances. *Voyez* Galles.

AHARIMAN, que les Grecs ont appelé *Arimanes.* C'étoit, selon les Perses, le principe du mal et le dieu des ténèbres. Dans les premiers temps de leur origine, les Perses n'admettoient qu'un seul principe essentiellement bon, qu'ils nommoient *Hormizda Choda,* et les Grecs *Oromazdes.* Mais, dans la suite, ils lui associèrent un principe du mal sous le nom d'*Ahariman*, avec cette différence cependant, qu'ils regardoient Ahariman comme créé et issu des ténèbres, au lieu qu'Oromazdes étoit éternel, et la source de la lumière. Les anciens Perses, pour marquer l'horreur que leur inspiroit ce mauvais principe, écrivoient toujours son nom renversé de cette manière, *ИΛΜIИΛΗΛ*; et c'est ainsi qu'on le trouve tracé dans leurs anciens livres. Plutarque rapporte qu'Arimanes déclara la guerre à Oromazdes, et créa des démons malfaisans pour les opposer aux bons génies créés par son rival; de là vient le mélange des biens et des maux que l'on remarque sur la terre. Mais il viendra un temps auquel Oromazdes sera vainqueur du méchant Arimanes : alors tous les maux disparoîtront avec leur auteur; et la terre ne sera plus ha-

bitée que par des heureux. Quelques auteurs prétendent que ce fut Oromazdes lui-même qui créa Arimanes, afin d'avoir un rival qui pût rehausser sa gloire. Ainsi tous les projets de ce mauvais principe contre l'Etre suprême, n'étoient qu'une suite des décrets divins; et Arimanes, en s'élevant contre Oromazdes, ne faisoit qu'exécuter ses intentions secrètes. Selon les anciens Perses, tous les débats entre Oromazdes et Arimanes furent terminés par une paix que les anges ménagèrent. Les conditions du traité furent qu'Arimanes jouiroit d'un empire absolu sur le monde inférieur, c'est-à-dire sur la terre que nous habitons, pendant l'espace de sept mille ans, et que, ce terme étant expiré, Arimanes céderoit la place à la lumière, c'est-à-dire à Oromazdes, qui régneroit alors seul sur le monde.

ALBANOIS : hérétiques qui étoient une branche de la secte des Manichéens, et qui furent nommés *Albanois*, parce qu'ils commencèrent à débiter leur doctrine dans l'Albanie. Ils admettoient deux principes, comme les Manichéens. Ils soutenoient que Jésus-Christ n'étoit pas Dieu; que l'homme n'étoit point sujet au péché originel, et qu'il ne jouissoit pas du libre arbitre. Ils disoient que tout serment étoit un péché. Ils rejetoient le mariage, la confession auriculaire, et regardoient en général tous les sacremens comme inutiles. On veut qu'ils aient aussi enseigné le dogme de la Métempsycose, et l'éternité du monde. Une apparence de régularité, jointe à de fréquentes invectives contre les désordres du clergé, leur attira, dans différens pays, un grand nombre de partisans, parce qu'en effet ceux qui devoient enseigner la saine doctrine, se rendoient méprisables par leur ignorance et par la corruption de leurs mœurs.

ALBIGEOIS : hérétiques ainsi appelés, parce qu'ils s'étoient répandus dans le diocèse d'Albi, et dans le

haut Languedoc, plus qu'en aucune autre province. Leur secte n'étoit qu'un assemblage de différentes sectes particulières. On les accusoit de reconnoître deux principes; l'un bon, l'autre méchant; le premier, créateur des choses invisibles et spirituelles; le second, créateur des corps et auteur de l'ancien Testament; d'admettre de même deux Christs, l'un méchant, qui est celui qui a paru sur la terre, et l'autre bon, qui n'a point été vu en ce monde; de nier la résurrection de la chair, et de croire que les ames sont des démons précipités dans ces corps, en punition de leurs péchés; de condamner tous les sacremens de l'Eglise; de rejeter le baptême comme inutile; d'avoir l'Eucharistie en horreur; de ne pratiquer ni confession ni pénitence; de se moquer du purgatoire, des prières pour les morts, des images, des croix, et des autres cérémonies de l'Eglise : telle étoit leur doctrine. Quant à leur manière de vivre, elle n'étoit pas générale. Les uns vivoient dans une parfaite continence; ne mangeoient ni chair, ni œufs, ni fromage; avoient en horreur le mensonge, et ne juroient jamais; ce qui leur avoit fait donner le nom de *Parfaits*. Les autres menoient une vie très-déréglée, persuadés que les bonnes œuvres des Parfaits suffiroient aussi pour les sauver, d'où on les nomma *Croyans*. Tous formèrent, en peu de temps, un parti d'autant plus redoutable, qu'ils étoient protégés par un seigneur puissant : c'étoit Raymond, comte de Toulouse. La cour de Rome, effrayée à la vue des progrès de cette hérésie qui en annonçoit de plus grandes encore, excita les princes à se croiser contre les Albigeois, pour les exterminer au plutôt. La guerre fut longue; la fortune pencha plus d'une fois, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Raymond, chef des hérétiques, vint à mourir. Sur ces entrefaites, son fils se vit bientôt forcé de se réconcilier avec

Rome et avec les princes croisés, et principalement avec la France. L'inquisition fut établie dans le Languedoc; et les misérables restes de la secte des Albigeois ne furent pas long-temps sans être tout-à-fait abattus et presque anéantis.

ALCORAN : mot arabe, composé de l'article al, *le*, et de coraan, *recueil* ou *livre*, de sorte que, quand on dit *l'Alcoran*, on ajoute l'article français à l'article arabe; ce qui fait *le recueil*. C'est la bible des Musulmans : on l'attribue à Mahomet. Il renferme ses prétendues révélations, qu'il avoit laissées, en mourant, fort en désordre, et sur des feuilles volantes; mais son successeur Aboubékre, ou, selon d'autres auteurs, Othman, les fit rédiger; et c'est à ce prince que les Musulmans sont redevables de cette étrange collection qu'ils appellent le *Livre des livres*.

Le premier chapitre surtout est en grande vénération parmi ces peuples. Ils lui donnent divers titres honorables, tels que ceux de *Prière*, *Louange*, *Trésor*, etc. Il est divisé en sept versets, comme notre Oraison dominicale. En général, ils ont tant de respect pour ce livre, qu'ils mettent ces mots sur la couverture : « Que personne n'y touche que celui qui est » net. » Ils en apprennent par cœur tous les versets et tous les mots, afin d'éviter d'en corrompre le sens.

Quoiqu'il soit écrit en prose, la fin de chaque sentence en est rimée. Le style est ordinairement pur, coulant, quelquefois majestueux et sublime, surtout quand il parle de l'Etre suprême et de ses perfections. C'est alors qu'il veut imiter le ton prophétique des écrivains juifs dont il emprunte les idées et les expressions. On y reconnoît partout ce style concis et souvent obscur, ces figures brillantes et hardies, et cet enthousiasme des Orientaux.

L'Alcoran est divisé en quatre parties, et chaque

partie en plusieurs livres distingués par des titres singuliers; tels que ceux de la *Vache*, de l'*Araignée*, de la *Mouche*, etc. La plupart des principes qu'il renferme sont ceux d'Arius, de Nestorius, et d'autres hérésiarques. Malgré les soins des Califes de faire brûler toutes les compilations contraires à l'Alcoran, il s'est formé différentes sectes dans la religion mahométane. *Voyez* MAHOMÉTISME.

AL-DEBARÂM. C'est un des noms que les Arabes donnoient au soleil, auquel ils rendoient les honneurs divins.

ALECTON : l'une des Furies que les Païens honoroient comme les déesses vengeresses des crimes. *Voyez* FURIES, MÉGÈRE, TISIPHONE.

ALECTOROMANTIE, *ou* ALECTRYOMANTIE (1) : sorte de divination qui consistoit à mettre du grain sur les vingt-quatre lettres de l'alphabet, et à faire béqueter ce grain par un coq. On observoit le mot que formoient les lettres béquetées par le coq ; et ce mot servoit pour deviner.

ALÉTIDES : fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur d'Erigone, surnommée *Alethis*, qui, par sa piété filiale, leur avoit paru mériter les honneurs divins. Erigone, ayant appris la mort de son père, en conçut une si violente douleur, qu'elle ne put y survivre et se pendit. Elle fut surnommée *Alethis* (2), parce qu'elle avoit long-temps couru pour trouver le corps de son père.

ALFAQUINS : sortes de prêtres Maures, cachés en Espagne. J. Royas en parle en ces termes : « Dans » le royaume de Valence, les Inquisiteurs peuvent » procéder contre les Juifs et les Sarrasins, ou les » autres fidèles non baptisés, qui se mêlent de dog» matiser parmi les Chrétiens, particulièrement si ce

(1) D'*αλεκτρύων*, *coq;* et *μαντεία*, *divination.* — (2) Du mot grec *ἀλάω*, qui signifie *j'erre.*

» sont ceux qu'on appelle communnément *Alfaquins*, » qui empêchent l'exercice et la juridiction de l'inqui- » sition, ou qui sollicitent un Chrétien de renier la » foi, ou qui l'induisent à suivre leurs coutumes, et » à embrasser leurs cérémonies publiques. »

ALI ; cousin et gendre de Mahomet, et fondateur d'une des sectes principales du mahométisme, qu'on appelle *Shiites* ou *Chia*, et qui est adoptée par les Persans. Après la mort de Mahomet, Ali prétendit lui succéder ; mais il trouva un puissant rival dans la personne d'Aboubékre, beau-père de Mahomet. Leur différend partagea tout ce grand peuple qui venoit d'être séduit par les artifices et par les armes du faux prophète. Les deux concurrens se firent une guerre sanglante et opiniâtre ; et la religion, venant à se mêler à la querelle, servit encore à augmenter la haine et l'animosité des deux partis. La doctrine de Mahomet renfermoit bien des obscurités qui demandoient une explication. Ali et Aboubékre étoient les seuls en état d'interpréter les dogmes du législateur dont ils avoient été les amis et les confidens ; mais, opposés sur le droit de la succession, ils ne pouvoient manquer de l'être sur l'explication de la nouvelle loi. Ils donnèrent donc un sens fort différent à plusieurs passages de Mahomet, et leurs interprétations devinrent une des prétentions du parti, de même qu'un des fondemens de la guerre. Delà sont nées les deux principales sectes du mahométisme ; *Chia*, qui est celle des Persans, et dont Ali est l'auteur ; *Sunni*, qui est celle des Turcs, et qui a pour chef Aboubékre. *Voyez* CHIA, SUNNI.

ALIES : jeux solennels que les Rhodiens avoient coutume de célébrer chaque année, en l'honneur du Soleil, dont le nom grec est ἥλιος, ou ἄλιος.

ALILAT *ou* ALITTA, nom d'une divinité des anciens Arabes, qu'on croit être la Lune.

ALITURGIQUES, comme si l'on disoit *non liturgiques*, la lettre *a* valant en grec une négation. *Aliturgiques* signifie donc, dans la religion chrétienne, des jours où l'on ne fait aucun office particulier.

ALLAH, chez les Turcs et chez les Arabes, et même chez tous les Mahométans, est le nom de Dieu, répété deux fois. Ils l'ont sans cesse dans la bouche, et s'en servent en s'abordant et en se quittant. Toutes leurs prières commencent ordinairement et finissent par ce mot. Ils le répètent plusieurs fois de suite; et leur grand cri de guerre est, suivant Ricaut: *Allah! Allah! Allahu!*

ALLATH, nom d'une divinité des anciens Arabes. C'étoit, selon eux, une des trois filles du grand Dieu. Ses sœurs s'appeloient *Ménach* et *Al-Uzza*.

ALLELUIA: mot hébreu, qui signifie *Louez le Seigneur*. Les Juifs l'employoient dans leurs grandes solennités, comme un chant d'allégresse. Nous l'avons emprunté de la synagogue; et Saint Jérôme en a le premier introduit l'usage dans nos offices. On ne le chante ni pour les morts, ni dans les temps de pénitence, comme l'Avent et le Carême. La fête de Pâques est, en quelque sorte, le triomphe de l'*alleluia*, quoique d'ailleurs usité le reste de l'année; mais alors on le répète deux ou trois fois dans presque toutes les prières. Autrefois, à Jérusalem et dans les campagnes, les enfans, les femmes et les paysans chantoient, au lieu de chansons profanes, de mélodieux *alleluia*. Ils ajustoient sur ce mot toutes sortes d'airs. Dans les couvens, on assembloit les moines et les religieux au son de l'*alleluia*. Chez les Saxons enfin, *alleluia* étoit quelquefois le cri de guerre.

AL-MOSHTARI. Les Arabes adoroient, sous ce nom, la planète que nous appelons *Jupiter*.

ALOA (1) ou ALOÈS, est le nom d'une fête du pa-

(1) Mot grec, d'ἀλὼς, qui signifie l'*aire d'une grange*.

ganisme, que les laboureurs célébroient à Athènes, en l'honneur de Bacchus et de Cérès, après la récolte des fruits.

ALOGIS *ou* Ennemis du Verbe. Ces hérétiques nioient absolument l'existence du Verbe, et la divinité de Jésus-Christ. Théodote de Byzance, homme peu savant, et corroyeur de son métier, fut auteur de leur secte. Il avoit apostasié. Chacun s'en étonnoit. On ne pouvoit comprendre comment un homme si éclairé avoit ainsi pu trahir la vérité. De tous côtés on lui en faisoit des reproches. Pour sauver son honneur, en sauvant les apparences, Théodote répondit hardiment qu'il n'y avoit point lieu de le blâmer; qu'il n'y avoit pas un si grand mal de renier un homme. « Eh! » quel homme, lui demanda-t-on?... Jésus-Christ, » dit-il, qui n'est qu'un homme. » Ce détour lui parut ingénieux. Il ne voulut pas s'en départir. Il osa soutenir en public qu'il n'y avoit eu en Jésus-Christ qu'un homme ordinaire, né de Joseph et de Marie, par le concours des deux sexes. Il fut excommunié par le pape Victor, dans le deuxième siècle de l'Eglise. On appela aussi ses sectateurs *Théodotiens*.

ALOÏDES: géans célèbres dans la Mythologie, ainsi nommés d'Aloé leur père. Leurs noms particuliers sont *Othus* et *Ephialtes*. D'autres les font fils de Neptune et d'Iphimédie, jeune princesse qui devint enceinte en se jetant dans le sein de l'eau de la mer qu'elle alloit puiser tous les jours sur le rivage. Etant accouchée de deux jumeaux, dont Aloüs ou Aloé fut censé le père, elle reçut pour eux de Neptune le privilége de croître, tous les ans, d'une aune en hauteur, et d'une coudée en grosseur; de sorte qu'à l'âge de neuf ans, ils étoient déjà d'une grandeur prodigieuse. Ils se signalèrent dans la guerre des géans, dont l'objet étoit de détrôner Jupiter, et déracinèrent le mont Ossa qu'ils entassèrent sur le mont Pélion,

afin

afin de s'en servir comme d'une échelle pour escalader le ciel. Ephialte vouloit avoir pour femme la déesse Junon; et son frère Othus prétendoit épouser Diane. Les dieux déployèrent d'abord toutes leurs forces contre des ennemis si redoutables; mais leurs efforts furent impuissans. Il fallut avoir recours à la ruse. Ils prirent différentes figures d'animaux. Diane, changée en biche, s'élança courageusement au milieu des Aloïdes; mais, en voulant lui décocher leurs flèches, ils se blessèrent l'un l'autre. Alors le brave Jupiter les précipita à coups de foudre au fond du Tartare.

ALOMANCIE, sorte de divination, qui se faisoit par le sel, étoit en usage chez nos bons aïeux. Oublier de mettre du sel sur la table, renverser la salière, et autres choses semblables, étoient regardés comme des présages de quelque malheur. Cette superstition subsiste encore dans certaines provinces.

ALOTIES : fêtes du paganisme, célébrées par les Arcadiens, à l'honneur de Minerve, en reconnoissance d'une victoire qu'ils avoient remportée sur les Lacédémoniens, où ils avoient fait un grand nombre de prisonniers.

ALRUNES : idoles des anciens Germains. C'étoient de petites figures, faites ordinairement de racines de mandragore, qu'ils honoroient comme leurs dieux domestiques. Ces Alrunes étoient, s'il est permis de s'exprimer ainsi, les plus heureuses divinités du pays. On avoit un grand soin de les parer, chacun selon ses facultés. On les lavoit tous les huit jours avec du vin et de l'eau : on leur servoit à manger à tous les repas; on les tenoit couchées mollement et fort proprement dans de petits coffres fermés exactement; et l'on ne faisoit rien d'important, qu'on n'eût été les consulter plusieurs fois.

AL-UZZA : intelligence à laquelle les Arabes ren-

doient autrefois des honneurs divins, et qu'ils honoroient du titre de *Déesse* et de *Fille de Dieu.*

AL-ZOHARAH : les Arabes appeloient ainsi la planète que nous nommons *Vénus*. Ils lui rendoient un culte religieux ; et ils avoient élevé en son honneur un temple appelé *Béït-Chomdâm*, dans la ville de Sanaa, capitale du pays de *Yamen.*

AMADÉISTES : congrégation de religieux Franciscains du quinzième siècle, ainsi nommés d'Amédée leur fondateur. Ils furent supprimés par le pape Pie V.

AMAURI, clerc, natif d'un village du diocèse de Chartres, se rendit célèbre à Paris, au commencement du treizième siècle, par sa science dans la philosophie. Il avoit particulièrement étudié les livres d'Aristote; et son estime pour ce philosophe étoit si grande, qu'il regardoit comme autant d'oracles, non-seulement ses idées sur la logique et sur la morale, mais encore sur la physique. Cet entêtement aveugle précipita l'imprudent Amauri dans des erreurs grossières. Il adopta le systême d'Aristote sur la création, et soutint, d'après ce philosophe, que tous les êtres étoient sortis de la matière première, c'est-à-dire d'une matière étendue, sans cependant avoir par elle-même ni forme ni figure. Il prétendit prouver que cette matière première existant par elle-même, et agitée par un mouvement aussi nécessaire que son existence, étoit la cause et le principe de tout, et, par conséquent, ne différoit pas de Dieu même. Son esprit étoit tellement subjugué par l'autorité d'Aristote, qu'il voulut même asservir l'Ecriture aux rêveries de ce philosophe, et s'imagina trouver dans Moïse les mêmes principes que dans Aristote sur la création. A cette erreur Amaurien joignit une autre, non moins singulière. Il assigna aux trois personnes de la Trinité certaines époques, pendant lesquelles elles de-

voient régner tour-à-tour. Selon lui, le règne du Père avoit duré pendant la loi ancienne; et il étoit passé avec elle. Le Fils régnoit actuellement, et son règne étoit celui de la religion chrétienne; mais il devoit venir un temps auquel tout culte extérieur seroit aboli parmi les hommes, pour faire place à une religion toute spirituelle, dont le Saint-Esprit seroit le chef. Les erreurs d'Amauri furent condamnées par l'université de Paris, ensuite par le Pape. Amauri, forcé de se rétracter, alla cacher son chagrin et son dépit à Saint-Martin-des-Champs.

AMBARVALES (*la fête des*), ainsi nommée de deux mots latins *ambire arva*, qui signifient *faire le tour des champs*, étoit fort célèbre chez les Païens. A Rome, il y en avoit deux de ce nom; l'une au mois d'avril, et l'autre au mois de juillet. On alloit en procession hors de la ville : on faisoit trois fois le tour d'un espace de terre ensemencée. Un prêtre, couronné de feuilles de chêne, dansoit, en chantant des hymnes en l'honneur de Cérès, déesse des blés. Après quoi, le sacrificateur faisoit des libations de lait, de vin et de miel sur un porc, et l'immoloit sur le lieu même à la déesse Cérès. On reprenoit ensuite le chemin de la ville, dans le même ordre qu'on en étoit sorti.

AMBROISIE : nom que les poètes donnent à la nourriture des Dieux de la fable. Ils n'expliquent pas, et l'on ne peut guère expliquer ce que c'étoit que cette ambroisie; mais ses propriétés, selon eux, étoient de communiquer et d'entretenir l'immortalité dans ceux qui en mangeoient. Le nectar étoit la boisson de ces dieux.

AMBROISIENS ou PNEUMATIQUES : secte d'Anabaptistes, ayant pour chef un certain Ambroise, qui contrefaisoit l'inspiré, et qui opposoit ses prétendues révélations à l'Ecriture sainte. Il vivoit, à ce qu'on croit, au seizième siècle.

AMBROSIEN (*rit, office*) : nous appelons ainsi, dans notre religion, un ordre, un recueil de prières et de cérémonies en usage dans plusieurs églises catholiques, et surtout à Milan, parce qu'on croit que S. Ambroise, archevêque de cette ville, en est l'auteur. Il est néanmoins probable que l'église de Milan, comme une infinité d'autres églises, avoit, dès avant S. Ambroise, un office particulier, mais que, ne voulant point le quitter pour l'office romain que les papes vouloient faire recevoir dans tout l'Occident, elles se mirent à couvert sous le nom de S. Ambroise.

AMBROSIES : fêtes païennes que les Romains célébroient le 24 novembre, en l'honneur de Bacchus.

AMBURBALES ou AMBURBIES, d'*ambire urbem*, faire le tour de la ville, comme ambarvales d'*ambire arva*, faire le tour des champs, étoit, dans le paganisme, un sacrifice qui se faisoit à Rome, immédiatement après une procession solennelle autour des murs. L'objet de cette fête étoit d'implorer la protection des dieux, pour la ville et pour ses habitans.

AME : les différentes opinions que la religion ou la philosophie a fait naître chez les différens peuples, touchant la nature de l'ame, et son état après sa séparation d'avec le corps, nous donnent lieu de faire cet article, qui ne peut être que fort intéressant : nous le terminerons d'ailleurs par une fête des ames très-célèbre au Japon.

1. Platon enseignoit que Dieu, après avoir créé les ames, les avoit attachées aux astres, d'où elles pouvoient contempler ses perfections infinies ; mais ayant détourné leur attention de dessus l'Etre suprême, pour attacher leurs regards sur des beautés terrestres, l'Etre suprême, indigné de cet outrage, ne put mieux les punir qu'en les précipitant sur la terre, et en les emprisonnant dans des corps terres-

tres. D'après cette idée, il prétendoit expliquer la cause de cette inexplicable sympathie qui unit quelquefois des personnes dès la première vue, et de ces passions vives et constantes qu'éprouvent quelquefois l'une pour l'autre des personnes de différent sexe. Les ames, disoit ce philosophe, qui, pendant leur séjour dans les cieux, ont considéré plus attentivement, et de plus près, la beauté et les perfections de l'Etre suprême, lorsqu'elles en retrouvent quelque foible trace dans les créatures, se sentent, par un mouvement soudain et involontaire, emportés vers l'objet qui leur retrace une si chère image. Ce système est, sans doute, la plus ingénieuse des rêveries du divin Platon ; et c'est avec justice qu'un célèbre auteur moderne l'appelle le Philosophe des amans.

2. Les anciens Perses comparoient l'entrée de l'ame lumineuse et spirituelle dans le corps matériel et ténébreux au mélange de la lumière et des ténèbres, qui subsiste dans le monde ; et de même que l'ame, après un certain temps, s'affranchit de la prison du corps, ils disoient que lorsqu'Oromazdes seroit enfin victorieux d'Arimanes, la lumière seroit entièrement séparée d'avec les ténèbres. *Voyez* Oromazdes *et* Arimanes.

3. Les Japonais de la secte des Sintos disent « qu'au » commencement de l'ouverture de toutes choses, » un chaos étoit flottant comme les poissons qui » nagent dans l'eau. De ce chaos sortit quelque » chose comme une épine. Cette épine, qui étoit sus» ceptible de mouvement et de changement, devint » une ame ou un esprit. » *Voyez* Sintos.

4. Au rapport de Purchas, on trouve dans le Japon quelques sectes qui prétendent qu'il y a trois ames affectées à chaque corps ; qu'elles y entrent l'une après l'autre, et en sortent dans le même ordre.

5. Xaca, fondateur d'une secte très-célèbre au Japon, enseigna que la même substance formoit les ames des hommes et des bêtes, et que les unes et les autres jouissoient également du privilège de l'immortalité, avec cette différence cependant que les ames qui ont habité un corps humain sont récompensées ou punies, lorsqu'elles en sont séparées; au lieu que les ames qui sortent du corps d'une bête n'ont ni peines ni récompenses à espérer, et passent dans le corps d'une autre bête. *Voyez* Xaca *et* la fête des ames, ci-après, n.º 13.

6. Les Tonquinois de la secte des Lettrés rendent un culte religieux aux ames de ceux qui sont morts de faim. Les premiers jours de chaque lune, ils leur présentent du riz cuit, qu'ils ont été mendier par la ville. L'objet de ce culte est d'obtenir, par le moyen de ces ames, un esprit subtil et fin. Cette superstition est appuyée sur un principe qui paroît fort sensé, savoir que ceux qui sont sobres, et mangent peu, ont l'esprit beaucoup plus net et plus dégagé que ceux dont le cerveau est offusqué par les fumées de la bonne chère; mais il ne s'ensuit pas de là que ceux qui ont poussé la sobriété jusqu'à mourir de faim, doivent être invoqués comme les distributeurs de l'esprit.

7. Au rapport de la Loubère, les Siamois pensent qu'il reste quelque chose de l'homme après sa mort, « qui subsiste séparément et indépendamment de son » corps, mais qui a étendue et figure. Ils attribuent » à ce reste les mêmes membres, et toutes les mêmes » substances solides et liquides dont nos corps sont » composés. Ils supposent seulement que les ames sont » d'une matière assez subtile pour se dérober à l'attou» chement et à la vue, quoiqu'ils croient d'ailleurs » que, si on en blessoit quelqu'une, le sang qui cou-

» leroit de sa blessure pourroit paroître. » C'est sans doute parce que les Siamois sont hommes, et que la figure humaine leur paroît la plus noble, qu'ils l'attribuent aux ames préférablement à tout autre. Quoique d'ailleurs il fût plus conséquent, selon leur système, de donner aux ames la figure des corps qu'elles habitent, de leurs idées sur la figure de l'ame suit naturellement l'opinion où ils sont que l'ame éprouve les mêmes traitemens que l'on fait au corps. C'est aussi le sentiment des Chinois, comme le rapporte la Loubère. « Lorsque le Tartare qui » règne aujourd'hui à la Chine, dit ce voyageur, » voulut forcer les Chinois à se raser les cheveux à » la tartare, plusieurs d'entr'eux aimèrent mieux » souffrir la mort, que d'aller, disoient-ils, en l'autre » monde paroître sans cheveux devant leurs ancêtres, » s'imaginant qu'on rasoit la tête de l'ame, en rasant » celle du corps. » Pour ce qui regarde l'état de l'ame après la mort, écoutons encore la Loubère, un des auteurs les plus exacts, et les plus circonstanciés, qui aient écrit sur les mœurs et sur la doctrine des Siamois. Ces peuples « comptent, » dit-il, plusieurs » lieux hors de ce monde, où les ames sont punies » ou récompensées. Il y en a de plus heureux que » le monde où nous sommes; il y en a de plus mal- » heureux. Ils placent ces lieux, comme par étages, » dans toute l'étendue de la nature; et leurs livres » varient dans le nombre..... Dans la plus commune » opinion, il y en a neuf d'heureux, et autant de mal- » heureux. Les neuf heureux sont au-dessus de nos » têtes, les neuf malheureux sont au-dessous de nos » pieds. Plus un lieu est élevé, plus il est heureux; » comme aussi plus il est bas, plus il est malheureux, » de sorte que les heureux s'étendent bien au-dessus » des étoiles, comme les malheureux s'abîment bien » au-dessous de la terre. Les Siamois appellent

» *Theuadn* les habitans des mondes supérieurs, *Pij*
» ceux des mondes inférieurs, et *Manout* ceux de
» ce monde..... Les Siamois ne croient pas que les
» ames, en sortant du corps, passent en ces lieux-
» là, comme les Grecs et les Romains croyoient qu'elles
» passoient aux enfers. Elles naissent, selon eux,
» aux lieux où elles passent, et elles y vivent d'une
» vie qui nous est cachée, mais qui est sujette aux
» infirmités de celle-ci, et à la mort. La mort et
» la renaissance sont toujours le chemin de l'un de
» ces lieux à un autre; et ce n'est qu'après avoir
» vécu en un certain nombre de lieux, et pendant un
» certain temps..... que les ames, punies ou récom-
» pensées par-là, viennent renaître au monde où nous
» sommes; et comme ils supposent que les ames ont
» un nouveau ménage dans les lieux où elles re-
» naissent, ils croient aussi qu'elles ont besoin des
» choses de cette vie. »

8. Les insulaires des Moluques croient que les ames, pendant les premiers jours qui suivent leur séparation d'avec le corps, reviennent souvent visiter la maison qu'elles habitoient pendant la vie, non pas par un motif d'affection pour leur ancienne demeure, mais seulement pour satisfaire leur humeur malfaisante, et pour nuire à ceux qui s'approcheront, surtout aux petits enfans à qui elles en veulent particulièrement. Elles examinent encore, selon ces peuples, si leurs parens songent à elles; et, si elles s'aperçoivent qu'on les ait déjà oubliées, elles se vengent d'une manière cruelle. Dans cette idée, ils traitent les morts, pendant quelques jours, avec autant de soin que s'ils étoient vivans. Ils préparent leur lit; leur présentent à boire et à manger, et poussent l'attention jusqu'à mettre à côté d'eux de la lumière pour les éclairer.

9. Dans le royaume de Loango, en Afrique, ceux

de la famille royale pensent qu'il y a un certain nombre réglé d'ames, qui ne sort jamais de la famille, et que celles des morts passent dans les enfans qui naissent. D'autres habitans du même pays regardent les ames des morts, comme des dieux domestiques et des esprits tutélaires. Ils leur rendent le même culte qu'à leurs démons : ils les placent dans leurs maisons, au fond d'une petite niche, et leur offrent, chaque jour, les premiers des mets qu'on sert sur leur table. Quelques-uns croient qu'après la mort les ames vont demeurer sous la terre, et y jouissent d'une nouvelle vie, plus ou moins heureuse, selon la manière dont elles se sont comportées pendant leur séjour sur la terre. Plusieurs enfin sont persuadés que les ames meurent avec le corps.

10. Dans le royaume de Laos, situé dans la presqu'île au-delà du Gange, quelques-uns prétendent que l'anéantissement est la peine des ames des méchans. Ils pensent que les ames des bons, au sortir du corps grossier qu'elles habitoient sur la terre, sont revêtues d'un corps subtil et lumineux, dont l'éclat égale celui du soleil. Dans cet état, elles vont habiter le plus élevé des cieux; et, dans ce délicieux séjour, elles se livrent à tous les plaisirs imaginables. Lorsqu'elles en sont rassasiées, elles peuvent rentrer dans leurs corps, et revenir sur la terre, où elles jouissent de tous les biens en abondance, et s'élèvent même quelquefois jusqu'à la dignité royale.

D'autres s'imaginent que les ames, après leur séparation d'avec le corps, choisissent une retraite dans quelqu'endroit de la maison. Dans cette idée, les héritiers leur rendent de grands honneurs, et leur présentent des offrandes qui consistent en différens mets de toute espèce. Ils sont persuadés que leur exactitude à s'acquitter de ces devoirs fera prospérer leur maison, et qu'au contraire, s'ils les négligent, ils

seront infailliblement punis par quelque disgrâce. S'il arrive qu'ils tombent malades, ils ne manquent pas d'attribuer la cause de leur maladie au ressentiment des ames qui n'ont pas reçu d'assez grands honneurs. En conséquence, ils font préparer pour elles un magnifique festin accompagné de chants et de musique; et la fête dure jusqu'à ce que le malade meure ou soit guéri. Ceux qui sont dans cette opinion n'admettent ni paradis, ni enfer, et se livrent sans remords aux plus grands désordres.

11. Les habitans du royaume de Pégu, dans la presqu'île au-delà du Gange, pensent que les ames des hommes ne parviennent à la perfection et à la félicité, qu'après plusieurs transmigrations. Elles passent d'abord dans le corps des animaux, des oiseaux, etc. puis arrivent dans un lieu, nommé *Naxac*, qui est un séjour de peines. Après y avoir demeuré pendant un certain temps, elles sont admises dans le *Sevum*, lieu de plaisirs et de délices. De là elles passent enfin dans le *Nibam*, qui est l'état du bonheur suprême, lequel consiste dans une espèce d'anéantissement.

12. Les habitans de l'île de Ceylan croient que les ames des méchans acquièrent, dans l'autre monde, un nouveau degré de méchanceté, et, par la même raison, que les ames des bons acquièrent un nouveau degré de bonté. Ils disent que les uns et les autres sont punis ou récompensés proportionnellement à leurs mérites. Plusieurs d'entr'eux sont persuadés que les ames de ceux qui se sont distingués par une sainteté particulière, sont élevées jusqu'au rang de la Divinité. *Voyez l'article* MÉTEMPSYCOSE.

13. La fête des ames est célébrée au Japon, tous les ans, et dure ordinairement pendant deux jours. A l'entrée de la nuit, on illumine toutes les maisons, comme pour une réjouissance publique. A la faveur

de cette clarté, on sort de la ville; on va visiter les tombeaux des morts, et on leur porte des vivres. On s'imagine que, pendant cette fête, les ames de chaque défunt reviennent sur la terre voir leurs parens et leurs amis. Chaque Japonais s'entretient avec les morts qui le touchent de près. Il leur fait des complimens sur leur retour en ce monde, et leur témoigne la joie qu'il a de les revoir. La conversation n'est pas longue, et tombe bien vite; car les morts ne sont pas babillards. Le festin et les liqueurs échauffent un peu l'entretien. Après le repas, chacun invite les ames de ses parens à venir se promener à la ville. On suppose que les morts acceptent cette invitation; et on les laisse pour aller promptement à la ville préparer tout ce qu'il faut pour les recevoir dignement. Tous les préparatifs étant achevés, les Japonais, tenant chacun à la main un flambeau allumé, sortent une seconde fois de la ville, et vont à la rencontre des morts, qu'ils supposent s'être déjà mis en chemin. Ils les éclairent et rentrent avec eux dans la ville : là ils n'oublient rien pour les bien régaler. Mais autant que les Japonais sont attentifs et polis, lorsqu'il s'agit de recevoir leurs morts; autant sont-ils brutaux, incivils, et grossiers, lorsqu'il s'agit de les renvoyer; ce qui ne manque pas d'arriver, dès que le temps destiné pour la fête est expiré. On ne les congédie pas; mais on les chasse à grands coups de pierre, et l'on prend toutes les précautions possibles pour qu'il n'en demeure aucun dans la ville; ce que les Japonais regarderoient comme le plus grand des malheurs.

AMEN : en français *Ainsi soit-il.* On ajoute ce mot à la fin de toutes les prières, parce qu'il renferme un souhait pour l'accomplissement des choses que l'on demande.

AMIDA, autrement nommé *Omyto,* par quelques

voyageurs, est la principale divinité du Japon. Son culte fut introduit dans cet empire, par Xaca ou Budhu, fondateur de la secte de Budsdo. Les Japonais lui attribuent un empire particulier sur les ames. Ils lui donnent les glorieux titres de Sauveur et de Médiateur des hommes. D'après la définition que donnent d'Amida ses plus zélés sectateurs, on pourroit croire qu'il est regardé au Japon comme l'Etre suprême. « Amida, disent-ils, est une substance spirituelle, et absolument dégagée de toute matière, qui ne peut tomber sous les sens, dont l'existence est antérieure à celle de la nature, ou plutôt qui n'a jamais commencé et ne doit jamais cesser d'exister. Son être s'étend partout, et son immensité ne connoît point de bornes. L'univers est son ouvrage; et tous les biens qui arrivent aux hommes sont autant de marques de sa libéralité. Quoiqu'entièrement libre de soins et d'embarras, il conduit lui seul tous les ressorts de l'univers, et dispose à son gré tous les événemens. » Il semble qu'on peut raisonnablement inférer deux choses de cette description pompeuse : premièrement, que l'Etre suprême des Japonais n'est autre qu'Amida ; secondement, que ces insulaires reconnoissent une certaine providence qui gouverne le monde. Amida est représenté sous différentes formes. On le voit quelquefois avec la tête d'un chien, tenant en main un cercle d'or, symbole de l'éternité, et montant un cheval dont les sept têtes représentent sept mille siècles. Si l'on en croit les commentateurs d'hiéroglyphes, on lui donne souvent la forme d'une femme ou d'un jeune homme nud. En quelques endroits, il est représenté avec trois têtes, dont chacune est couverte d'une espèce de toque, qui a des barbes flottantes sur les épaules. Outre les manières communes d'honorer la Divinité, qui consistent dans les offrandes et les sacrifices, les Japonais ont une façon

particulière d'honorer Amida, qui prouve la grandeur de leur respect et de leur zèle pour cette divinité. Ils lui offrent des sacrifices dont ils sont eux-mêmes les victimes; persuadés que la mort soufferte en l'honneur d'Amida est le plus sûr moyen d'obtenir une vie heureuse dans l'autre monde. C'est un usage assez commun, parmi les dévots, de se noyer en l'honneur d'Amida. Souvent même des Japonais, qui d'ailleurs n'ont qu'une dévotion commune, réduits au désespoir par quelques disgrâces, font passer pour un généreux dévouement le dégoût qu'ils ont conçu pour une vie malheureuse, et finissent leur vie dans les flots, en apparence pour honorer Amida, mais en effet pour se délivrer des maux qui les accablent. Quoi qu'il en soit, le fanatique, résolu de se sacrifier pour la gloire d'Amida, passe deux jours entiers enseveli dans une méditation profonde. Quelquefois il prend plusieurs jours pour se préparer à cet acte héroïque. Il emploie ce temps à faire des prosélytes qui veuillent l'accompagner dans l'autre monde. Il fait retentir tous les carrefours de la ville de ses invectives pathétiques contre la corruption du siècle et les faux biens que le monde présente. Il peint éloquemment les misères inséparables de la vie humaine, les récompenses magnifiques promises dans l'autre monde à ceux qui meurent pour Amida, et fait tous ses efforts pour engager ses auditeurs à imiter son dévouement. Ses sermons ne sont pas toujours sans succès. Les Japonais ont à peu près sur la vie les mêmes idées que les Anglais. Il se trouve souvent quelque misérable, qui, ennuyé de traîner des jours infortunés, saisit cette occasion de périr avec gloire. Le prédicateur et ses compagnons prennent le chemin de la rivière, conduits comme en triomphe par leurs parens et leurs amis, et par un grand nombre de Bonzes. Ils montent sur une barque préparée exprès pour cet

usage, qui communément est dorée et embellie de pavillons de soie. Pour témoigner qu'ils font avec joie ce sacrifice, ils forment plusieurs danses au son des gongoms et des autres instrumens du pays. Ils s'attachent ensuite de grosses pierres au col, au milieu du corps et aux jambes; puis se précipitent, tête baissée, dans les flots, en prononçant certaines prières qu'ils s'imaginent être très-efficaces dans ce dernier moment. Quelques-uns percent la quille du bateau, qui, par ce moyen, est englouti dans les eaux. Il y a une autre manière de s'immoler en l'honneur d'Amida, qui consiste à s'enterrer tout vivant. Le dévoué choisit une grotte faite à peu près comme un tombeau, et si étroite qu'il est impossible de s'y asseoir. Il s'y enferme, et en fait murer l'ouverture : on y laisse seulement un petit soupirail. C'est là que le fanatique Japonais attend paisiblement la mort, en invoquant Amida.

AMITIÉ : divinité allégorique, à laquelle les anciens donnoient la figure d'une jeune fille qui avoit ces deux mots gravés sur le front : ÉTÉ ET HIVER. Elle avoit la tête nue et le côté ouvert, et montroit du bout du doigt son cœur où on lisoit ces deux autres mots : LOIN ET PRÈS. Elle étoit vêtue d'une robe simple et modeste, au bas de laquelle étoit l'inscription suivante : A LA MORT ET A LA VIE.

AMMON : surnom de Jupiter, selon la fable, parce qu'il étoit adoré particulièrement en Libye. Bacchus, disent les poètes, après avoir conquis toute l'Asie, s'étant engagé dans les sables de la Libye, étoit en danger de périr de soif, avec toute son armée, lorsqu'un bélier découvrit une fontaine qui fut d'une grande ressource à ce prince. Il fit, en reconnoissance, élever dans cet endroit-là même un temple à son père Jupiter, sous le nom d'*Ammon* (1), qui veut dire

(1) Ἄμμος en grec, le même qu'*arena* en latin.

*sablonneux*, pour marquer que ce dieu l'avoit sauvé miraculeusement de ces plaines de sable. D'autres veulent qu'un berger, qu'on appeloit *Ammon*, ou plus vraisemblablement encore, un roi de Libye de ce nom, fit bâtir ce temple à Jupiter. Quoi qu'il en soit il fut long-temps fameux par les oracles qui s'y rendoient. On y venoit de toutes les parties de l'Asie et de l'Afrique. Alexandre le Grand alla le consulter; et l'oracle, voulant faire sa cour à ce prince, ne manqua pas de le saluer comme fils de Jupiter; ce qui le remplit d'un tel orgueil, qu'il regarda depuis comme un outrage d'être appelé fils de Philippe.

AMOUQUE : titre que portent les pasteurs des Chrétiens de S. Thomas dans les Indes.

AMOUR (*l'*), ou CUPIDON. Les anciens, qui faisoient des dieux de tout, n'ont pas manqué de diviniser cette passion qui règne avec tant d'empire sur la plupart des hommes. Ils représentoient l'amour sous la forme d'un bel enfant tout nud, avec des aîles, un bandeau sur les yeux, un carquois sur l'épaule, un arc dans une main, un flambeau allumé dans l'autre. Le sens allégorique de tous ces attributs est trop clair, pour avoir besoin d'explication. Les auteurs ne s'accordent pas sur l'origine de ce dieu. Les uns veulent qu'il soit fils du Ciel et de la Terre; les autres, de Flore et de Zéphire. Quelques-uns le font naître de l'Air et de la Nuit. Platon lui donne la Pauvreté pour mère; Hésiode, le Chaos pour père. L'opinion la plus commune et la plus générale est qu'il est né de Mars et de Vénus. Selon les Mythologistes, dès que l'Amour fut né, Jupiter, prévoyant les troubles que ce dieu malin alloit exciter dans le ciel et sur la terre, et craignant d'en être lui-même la victime, comme il le fut en effet, voulut persuader à Vénus de le faire mourir. Cette déesse, alarmée, cacha son fils dans les bois, et l'y fit élever au milieu des bêtes féroces. Les

poètes lui ont souvent reproché une éducation si convenable à son caractère cruel.

*Nunc scio quid sit Amor : duris in cautibus illum*, etc.

VIRGILE. Eglog. viij.

Les anciens philosophes ont distingué deux Amours; l'un vertueux et honnête, fils de Vénus-Uranie, c'est-à-dire Céleste, et qui n'est autre chose que l'amour du beau. Les Athéniens honoroient ce dieu comme la source de toutes les vertus humaines. Ils lui avoient élevé dans l'Académie une statue qui étoit dédiée à Pallas. Les habitans de Samos célébroient en son honneur une fête qu'ils appeloient *la fête de la liberté*. L'autre Amour est grossier et brutal. Il est né de Vénus Aphrodite ou Marine. Il corrompt les cœurs et les porte à toutes sortes de crimes. Rien n'égale sa cruauté et sa tyrannie. Les poètes grecs et latins sont remplis d'invectives contre lui; et les funestes effets qu'il produit tous les jours sous nos yeux, ne sont que trop capables de nous le rendre odieux et redoutable.

Voici quelle est, selon M. Pluche, l'origine du culte rendu à l'Amour.

L'Isis des Egyptiens, qui n'étoit, dans son origine, qu'une figure symbolique destinée à représenter la terre, paroissoit toujours accompagnée d'un enfant qu'on nommoit *Horus*, qui exprimoit le travail annuel du laboureur. Dans la suite des temps, lorsque la superstition eut fait d'Isis une déesse mère des plaisirs, l'enfant, qui l'accompagnoit, partagea les honneurs de la divinité. On lui prêta des fonctions conformes aux inclinations de la mère : on le nomma *Eros* ou l'*Amour;* et les différens attributs qu'on lui donnoit pour exprimer les différentes parties de l'année et les travaux de chaque saison, donnèrent lieu à autant d'histoires qu'on fabriqua sur son compte, et qui devinrent

vinrent la matière du badinage des poètes, comme des profondes réflexions des philosophes.

AMPHIDROMIE : fête particulière chez les Païens. Elle se célébroit dans les maisons, le cinquième jour après la naissance d'un enfant. La sage-femme, après s'être lavé les mains, prenoit l'enfant entre ses bras, et l'offroit aux dieux Lares, en courant autour de leurs statues. C'est de cette dernière circonstance que la fête prenoit son nom (1). L'accoucheuse remettoit ensuite l'enfant à sa nourrice ; alors les parens et les amis faisoient de petits présens à ces femmes : la cérémonie se terminoit par un grand festin. Quelques auteurs prétendent que, ce jour-là même, on donnoit un nom au nouveau-né; mais il paroît que c'étoit le dixième jour après sa naissance.

AMPHINOME : l'une des cinquante Néréides, selon Homère.

AMPHITRITE : déesse de la mer, selon les poètes, et fille de l'Océan. « Neptune, disent-ils, la recherchant en mariage, chargea deux dauphins d'en aller faire les premières propositions à cette déesse. L'éloquence des ambassadeurs lui ménagea l'alliance qu'il désiroit; et, peu de temps après, ils amenèrent Amphitrite à son amant, sur un char en forme de coquille. »

AMULETTE : image, caractère, remède, et généralement toute matière consacrée par la superstition, et que l'on porte sur soi comme des préservatifs d'accidens, de maladies et autres malheurs.

1. La dévotion aux amulettes est fort accréditée en Orient. Il n'en est pas ainsi de nos contrées, où elle est en même proportion avec l'ignorance.

2. Les Molucquois, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, sont persuadés que les ames des morts cherchent principalement à nuire aux petits enfans.

(1) Α'μφιδρομος, *course à l'entour.*

Dans cette idée, ils leur attachent au col ou sur les bras certains ornemens qu'ils croient propres à les préserver des atteintes de l'esprit malin.

3. Les habitans de Guinée ont coutume d'environner les bras et les jambes de leurs enfans de petites branches d'arbres fort pliantes, et de filets tissus d'écorce d'arbre, où sont attachées plusieurs petites fétiches. Ce sont les prêtres qui leur vendent ces bagatelles, comme de sûrs moyens de préserver leurs enfans des dangers auxquels ils sont exposés par la foiblesse de leur âge..

AN. (*nouvel*) Les anciens Perses célébroient avec beaucoup de solennité le commencement de la nouvelle année. Un jeune homme d'une rare beauté alloit, dès l'aurore, l'annoncer au Roi, et lui portoit des présens symboliques. Lorsqu'il s'approchoit du prince, il lui disoit : « Je suis Almobarek, c'est-à-dire, *Bénit*; » j'apporte la nouvelle année de la part de Dieu. » Les seigneurs et le peuple se rendoient ensuite au palais du souverain, pour lui présenter leurs respects, et lui souhaiter mille prospérités. C'étoit l'usage que l'on offrît à ce prince un pain dont on distribuoit divers morceaux à ses courtisans, après qu'il en avoit mangé lui-même. En faisant cette distribution, il leur disoit, « que dans cette nouvelle année, il falloit » renouveler tout ce qui dépendoit du temps. » Il partageoit ensuite entre ses favoris les présens que le jeune homme lui avoit apportés, et terminoit la cérémonie, en donnant sa bénédiction à toute la Cour. Les Parsis, ou Guèbres, célèbrent aussi une fête au commencement de la nouvelle année.

ANABAPTISTES : hérétiques du seizième siècle, ainsi appelés, parce qu'ils condamnoient le baptême des enfans, et rebaptisoient tous ceux qui avoient été baptisés à cet âge. On n'est point d'accord sur le temps auquel cette secte a commencé, ni sur celui

qui en a été le premier auteur : ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle eut beaucoup de vogue en Bohême, en Saxe, dans la Thuringe, en Suisse, dans toute l'Allemagne, et dans les Pays-Bas. Elle excita dans ces différens pays des guerres sanglantes, où ses sectateurs ont presque toujours eu le dessous, et dont leurs chefs ont été punis des derniers supplices. Tous les Anabaptistes n'avoient point les mêmes principes, quant au baptême des enfans. Les uns vouloient que tous les biens fussent communs, que tous les hommes fussent libres et indépendans. Ils inspiroient de la haine pour les magistrats, pour les puissances, pour la noblesse, et promettoient un empire heureux, où ils régneroient seuls, après avoir exterminé tous les impies. Ils prétendoient que les hommes ne devoient se conduire que par les révélations; aussi se vantoient-ils d'en avoir un grand nombre, qu'ils se disoient suivre avec le dernier scrupule. D'autres, outre ces excès, dépouilloient Jésus-Christ de la nature humaine; et plusieurs, entièrement de la nature divine. Quelques-uns soutinrent qu'il n'étoit point descendu aux enfers; que les ames des morts dormoient jusqu'au jour du jugement; que les supplices des impies ne seroient pas éternels. Cette secte subsiste encore aujourd'hui en Angleterre, où elle en fait une branche des Indépendans. Les dogmes principaux de ces nouveaux Anabaptistes sont, qu'il n'est pas permis de baptiser les petits enfans; qu'il n'est pas permis de prêter aucun serment, ni de faire la guerre; que par conséquent un bon Chrétien, un véritable Anabaptiste, ne peut être magistrat. Ils ne se piquent pas beaucoup d'étudier, et il n'arrive guère qu'il y ait entr'eux de savans hommes.

ANACALYPTERIE : fête païenne, ainsi appelée d'un mot grec (1), qui signifie *découvrir*, faisoit partie

(1) Ἀνακαλύπτειν.

des noces, et se célébroit lorsque la nouvelle épouse, ôtant son voile, se laissoit voir à tout le monde. On donnoit aussi ce nom aux présens que les parens et amis envoyoient à la mariée.

ANACHIS, *ou plutôt* ANANCÉ, l'un des quatre dieux tutélaires que les Egyptiens croyoient présider à la conservation de chaque homme, et sans lesquels il étoit, selon eux, incapable de rien faire. Ces dieux s'appeloient (1) *Dynamis, Tyché, Eros* et *Anance,* et, par corruption, *Dymon, Tychès, Heros* et *Anachis,* c'est-à-dire, la Puissance, la Fortune, l'Amour et la Nécessité, qui sont en effet les choses dont l'homme a le plus besoin pour réussir dans ses entreprises.

ANACHORÈTE (2), qui signifie RETIRÉ. Ce nom fut donné, dans la religion chrétienne, aux premiers moines. C'étoient des fidèles qui, pour renoncer au monde, ou pour fuir la persécution, se retiroient dans des déserts, et y passoient leurs jours dans les pieux exercices de la pénitence. La réputation de sainteté que s'acquirent insensiblement quelques-uns de ces solitaires, leur attira des disciples. Ils crurent devoir leur donner une règle de conduite; et ce furent là les premiers abbés, ou fondateurs de monastères. Les autres, qui ne voulurent point se rendre communicatifs, continuèrent de vivre séparément dans la solitude. Ils se bâtissoient de petits hermitages, ou se contentoient des grottes et des cavernes qu'ils s'étoient choisies pour demeures. Ils ne vivoient que de fruits sauvages et de racines, et quelquefois de pain qu'on leur apportoit des villes ou des bourgades voisines. On voit encore aujourd'hui, dit-on, de ces anachorètes dans l'Eglise orientale. En Occident, ils ont tous embrassé différentes règles, et se sont soumis à des supérieurs; mais il en est parmi ces derniers, et c'est le très-petit nombre, qui, même aux portes des villes,

(1) Δυναμις, Τυχη, Ερως et Ἀνάγκη. — (2) Ἀναχωρητης.

mènent un genre de vie aussi rigoureux que celui des habitans de la Thébaïde : tels sont les Chartreux, sur qui la médisance, qui n'épargne pas les moines, n'a trouvé jusqu'à présent rien à reprendre; tels ont été surtout les Trappistes en France, au diocèse de Séez, et les Sept-Fonistes, dans le Bourbonnois. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

ANACTES. Les anciens appeloient ainsi trois dieux qu'ils disoient nés à Athènes, de Jupiter et de Proserpine, et qui avoient un temple dans cette ville. La fête instituée en leur honneur s'appeloit *Anacées*. On ne sait point l'étymologie de ces noms. Cicéron pense que les Anactes étoient les mêmes que les DIOSCURES. *Voyez cet article*.

ANÆTIS. *Voyez* ANÉTIS.

ANAGOGIES : fête païenne, que les habitans d'Éric célébroient en l'honneur de Vénus. On prioit cette déesse de vouloir bien se hâter de revenir de Libye où l'on supposoit qu'elle étoit allé faire un voyage.

ANAGYRUS : nom d'un dieu du paganisme, honoré dans l'Attique, en Grèce. Ce qu'on rapporte de lui prouve que la bonté n'étoit pas un de ses attributs. Un vieillard ayant coupé quelques branches d'arbres dans un bois qui lui étoit consacré, ce dieu fit naître dans le cœur de la concubine du vieillard, une passion violente pour son fils. Elle fit d'inutiles efforts pour le séduire. Désespérée enfin du peu de succès de ses avances, elle accusa le jeune homme, auprès de son père, d'avoir voulu la violer. Le vieillard jaloux crut aisément ce qu'il craignoit, et fit précipiter son fils du haut d'un rocher; mais le repentir suivit bientôt cette vengeance atroce. Pour comble de désespoir, il reconnut l'innocence de son malheureux fils, et il se pendit aussitôt.

ANATHÊME. *Voyez* EXCOMMUNICATION.

ANCARIE : déesse de l'antiquité, dont on ne connoît que le nom.

ANDRONICIENS, secte d'hérétiques, formée de celle des Sévériens, ne sont guère connus que par une opinion singulière qu'ils avoient sur le sexe. Ils croyoient que la partie supérieure des femmes étoit l'ouvrage de Dieu, et que la partie inférieure étoit l'ouvrage du diable.

ANÉTIS : divinité du paganisme, adorée surtout en Lydie, en Arménie, en Perse, en Scythie, et dans plusieurs autres contrées de l'Orient. Le culte qu'on lui rendoit avoit quelque chose de singulier. Il consistoit à lui consacrer les plus belles filles du pays; et ces filles tenoient à honneur de se prostituer à ceux qui venoient faire leurs offrandes à la déesse, et à se disputer, dans son temple, le prix de la débauche et de l'impureté. Plus elles faisoient de progrès dans cette belle carrière, plus elles étoient considérées et recherchées. Elles ne manquoient pas de bons partis, lorsqu'elles vouloient se marier; mais il étoit rare qu'elles abandonnassent le culte de la déesse, surtout quand elles étoient jeunes et belles; et les prêtres d'ailleurs ne négligeoient rien pour les entretenir dans l'esprit de leur vocation. Il est aisé de concevoir en quelle vénération étoit le culte d'Anétis. On délibéroit, dans son temple, sur les affaires les plus importantes; et l'on ne pouvoit rien entreprendre que sous ses auspices. Les fêtes qu'on célébroit tous les ans en son honneur étoient marquées par les plus grandes dissolutions; et l'on y promenoit en pompe la statue de la déesse.

ANGÉLIQUES, hérétiques du troisième siècle, ainsi nommés, selon S. Augustin, parce qu'ils prétendoient mener une vie angélique, ou, selon S. Epiphane, parce qu'ils croyoient que le monde avoit été fait par les anges. Ce sentiment paroît fondé sur le

culte qui se rendoit aux anges, dans certaines contrées de l'Orient; et Théodoret remarque qu'il avoit jeté de si profondes racines dans la Pisidie et dans la Phrygie, que, vers le milieu du quatrième siècle, le concile de Laodicée fut obligé de le condamner et de l'abolir. On ne sait rien de plus certain touchant ces hérétiques.

Les Angéliques sont aussi des religieuses, qui n'ont que deux maisons en Italie, l'une à Milan, et l'autre à Crême, et qui furent fondées par Louise Torelli, comtesse de Guastalle. Nous avons parlé de cette pieuse fondatrice dans notre *Dictionnaire des Femmes célèbres*.

ANGÉLITES ; hérétiques qui ne sont pas plus connus que les Angéliques, et qui sont peut-être les mêmes.

ANGÉLOLATRIE : culte des anges. Il existoit dans la religion chrétienne, du temps même des apôtres, comme le prouvent ces paroles de l'épître de S. Paul aux Colossiens : « Que nul ne vous ravisse » le prix de votre course, en affectant de paroître » humble par un culte superstitieux des anges, se » mêlant de parler de choses qu'il ne sait point. » Les progrès de cette superstition ne sont pas bien marqués dans les auteurs ecclésiastiques ; mais ils durent être rapides, puisque, comme on l'a dit à l'article Angéliques, il ne fallut rien moins qu'un concile pour les arrêter.

ANGÉLUS : (*l'*) c'est, dans la religion catholique, le nom d'une prière qui commence par ce mot *Angelus*, et dont l'objet est d'implorer la protection de la sainte Vierge, dans nos nécessités. Cette prière, qui n'est point d'obligation, se récite trois fois le jour, le matin, à midi et au soir, et est annoncée par le son d'une cloche, dans chaque église. J'ai dit, à l'année 1456, de *l'Abrégé chronologique de l'His-*

*toire ottomane*, qu'on croit que la terreur des armes de Mahomet II engagea le pape Calixte III à instituer cette prière dans tout le monde chrétien.

ANGÉRONE. C'étoit, chez les Romains, la déesse du silence. Ils la représentoient tenant un doigt appliqué sur la bouche. Elle présidoit aux conseils, parce qu'ils demandent du secret. On l'invoquoit particulièrement dans les afflictions, et on lui demandoit la patience. Sa statue étoit placée sur l'autel de la déesse du plaisir, pour marquer que, dans l'adversité, on doit se consoler par l'espérance d'un meilleur sort. Fessus dit, que le nom d'*Angérone* est dérivé du mot latin d'*angina*, qui signifie *esquinancie*, parce que les Romains avoient recours à Angérone, lorsqu'ils étoient attaqués de ce mal. D'autres le font venir du verbe *angi*, *angor*, qui signifie *souffrir*.

ANGES (1) : esprits célestes, dont le nom signifie, *messagers*, *envoyés*, que nous croyons, dans la religion chrétienne, avoir été créés avant les hommes, pour être les ministres de Dieu dans la conduite de ce vaste univers. 1. Nous admettons différentes classes ou hiérarchies de ces êtres spirituels : la première est celle des séraphins, des chérubins et des trônes ; la seconde, des dominations, des vertus et des puissances ; la troisième et la dernière, des principautés, des archanges et des anges. Nous croyons encore qu'un grand nombre de ces purs esprits sont déchus, par leur orgueil, de l'état de perfection et de sainteté dans lequel ils avoient été tous créés, et qu'ayant été précipités dans l'enfer, ils y souffriront des peines éternelles. Nous donnons à ces derniers les noms de *diables ou démons*, et le nom de *satan* à celui que nous supposons leur chef. Ils sont, selon notre croyance, occupés sans cesse à nous faire tomber dans le mal, afin d'avoir des compagnons

(1) Α'γγελος d'ἀγγέλλω, *j'annonce nouvelle.*

de leur infortune. Par une suite nécessaire de cette malice, ils se sont fait ériger des autels par les Païens; et, pour les entretenir dans ce culte abominable, ils ont quelquefois rendu des oracles, possédé des hommes et des femmes, de ces dernières surtout; et fait d'autres choses surprenantes. On leur immoloit, dans plusieurs pays, des victimes humaines; et l'Amérique a long-temps observé cette barbare coutume. Les bons anges sont, au contraire, commis par Dieu pour veiller à notre bien et à notre salut. C'est pour cela que nous les appelons nos anges gardiens, et nos anges tutélaires. Nous mettons S. Michel à leur tête; et nous en faisons la fête, ainsi que de deux autres archanges, Raphaël et Gabriel, dont l'Ecriture sainte nous a transmis les noms.

2. Les Abyssins en reconnoissent neuf ordres, qui sont les anges, les archanges, les seigneurs, les *kuriothètes,* ou magistrats, les archaï ou trônes, les principautés, les puissances, les chérubins et les séraphins. Il y en a qui ajoutent un dixième ordre composé des démons et des esprits malfaisans. Les Abyssins les respectent beaucoup, parce qu'ils les craignent; mais ils n'adressent leurs hommages et leurs prières qu'aux anges célestes, parce qu'ils pensent que la Providence leur a commis le soin de veiller sur les hommes, de les protéger et de les défendre.

3. Les Juifs, qui n'avoient point autrefois, dans leurs maisons, de lieu destiné pour satisfaire aux besoins naturels, et qui étoient obligés d'aller en plein air, avoient coutume de réciter une prière, par laquelle ils imploroient le secours de l'ange gardien, pendant une action qu'ils regardoient comme dangereuse. Cet usage ne subsiste plus aujourd'hui.

4. Les Parsis ou Guèbres, restes des anciens Perses, pensent que Dieu, après avoir créé les hommes, voyant que le démon s'attachoit à les tenter, pour

les rendre infidèles à leur Créateur, délibéra s'il souffriroit que cet esprit malin tendît ainsi des pièges à ses créatures; mais que, pour sa propre gloire, il ne jugea pas à propos de laisser les hommes à l'abri de toute tentation; et, pour qu'ils eussent occasion de lui prouver leur fidélité, il résolut de permettre au démon de les tenter. Cependant, pour prévenir les trop grands ravages que cet esprit de ténèbres pourroit faire sur la terre, il commit aux anges le soin de défendre et de protéger les hommes. Cette idée a bien du rapport à ce que la religion nous enseigne sur les fonctions des anges. Ce n'est pas aux seules créatures animées que les Guèbres attribuent des anges protecteurs : ils pensent que le soleil, la lune, les plantes, les arbres, les eaux, en un mot, tous les êtres qui composent la nature, ont un ange particulier qui veille à leur conservation. Ils donnent le nom d'*Hamull* à celui qui est chargé du soin des cieux. Tous ces anges, répandus dans l'univers, ont un chef qui veille lui-même sur leur conduite, que les Guèbres appellent *Actob*. On dit qu'ils attribuent même des anges à chaque mois et à chaque jour de l'année.

5. Les anges sont, chez les docteurs Musulmans, les ministres du Très-Haut, et les exécuteurs de ses ordres dans le ciel et sur la terre. Ils ont des corps subtils, tout brillans de lumière, et purifiés de toute impureté. Ils n'ont ni père ni mère; ils ne boivent ni ne mangent. En un mot, ils n'ont aucun appétit charnel. Il y en a de différens sexes. Les uns sont éternellement prosternés devant Dieu, et, dans cette attitude, ils chantent sans cesse des cantiques en son honneur. D'autres tiennent les registres des péchés des hommes. Quoique les Turcs ne connoissent ni leur nom ni leurs différens ministères en la cour céleste, ils sont obligés de les aimer et de les prier. Ils les saluent après leurs prières, et disent à chaque fois,

en se tournant à droite et à gauche : « Que la paix et » la miséricorde de Dieu soit sur vous. »

6. On trouve dans le Shastah (1) de Bramah, cette histoire de la création des anges, et de la chute de plusieurs d'entr'eux.

« L'Eternel, dans la contemplation de sa propre » existence, résolut, dans la plénitude du temps, de » partager sa gloire et son essence avec des êtres ca- » pables de goûter et de partager sa béatitude, et de » contribuer à sa gloire. Ces êtres n'existoient point » encore : l'Eternel le voulut, et ils existèrent. Il les » forma en partie de sa propre essence, capables de » perfection, mais avec le pouvoir de la perdre. Il » créa d'abord Birmah, Bistnoo et Sieb ; ensuite Moï- » sasour et toute la foule des anges. Il établit Birmah » prince de toute la troupe angélique, et son vice- » gérent dans le ciel. Il lui donna pour coadjuteurs » Bistnoo et Sieb. Il partagea toute la foule des anges » en différens ordres, et constitua un chef sur chacun » d'eux. La joie et l'harmonie régnoient autour du » trône de l'Eternel, lorsque l'envie et la jalousie » s'emparèrent de Moïsasour et des autres chefs des » bandes angéliques. Ils oublièrent les devoirs qui » leur étoient imposés ; s'éloignèrent de l'obéissance » qu'ils devoient à l'Être suprême, et refusèrent de » se soumettre à son vice-gérent et à ses coadju- » teurs Bistnoo et Sieb. Ils dirent en eux-mêmes : » nous voulons gouverner, et inspirèrent la même » ambition à un grand nombre d'anges qui se sépa- » rèrent avec eux du trône de l'Eternel. Dieu, irrité » du crime de ces rebelles, après les avoir fait avertir » inutilement de rentrer dans leur devoir, commanda » à Sieb de les chasser du ciel, et de les précipiter

(1) Recueil de la doctrine de *Bramah*, législateur et premier souverain de l'Indoustan.

» dans les ténèbres épaisses pour y souffrir des tour-
» mens éternels. » *Voyez* Création *et* Bramah.

7. Selon les habitans de Madagascar, le nombre des anges est infini. Ils en distinguent sept ordres. Les anges du premier ordre font mouvoir les cieux, les étoiles et les planètes : ils sont chargés du gouvernement des saisons. Les hommes sont confiés à leur garde; ils veillent sur leurs jours, et détournent les dangers qui les menacent : leur nom général est *Malaingha*; mais ils leur donnent encore des noms particuliers, tels que *Ranikail, Ragibourail, Ranail, Rasil,* comme qui diroit Michel, Gabriel, etc. Les anges du second ordre se nomment *Coucoulampou :* ils sont fort inférieurs aux anges du premier ordre. Quoiqu'ils aient un corps matériel, ils sont cependant invisibles, et ne se découvrent qu'à ceux qu'ils honorent d'une protection spéciale. Il y en a de mâles et de femelles. Ils contractent des mariages entr'eux et sont sujets à la mort; mais ils jouissent d'une vie bien plus longue que le reste des hommes, et leur santé n'est jamais troublée par les maladies. Leur corps est à l'épreuve du poison et de tous les accidens. Les Angato ou Synelettes sont les anges du cinquième ordre d'anges. Ce qu'en disent les Madagascarins approche assez de ce que nos vieilles racontent des spectres et des revenans. Ils appellent *Sacara* les anges du sixième ordre : ce sont des esprits malfaisans, qui ne s'occupent qu'à tourmenter les hommes, les femmes et les enfans. Les malheureux que ces démons possèdent, prennent en main un dard, et se mettent à hurler et à sauter sans relâche, avec des attitudes et des contorsions singulières. Autour d'eux se rassemblent tous les habitans du village, qui, pour les irriter et pousser à bout leur patience, prennent à tâche d'imiter tous leurs gestes. On s'efforce en même temps d'appaiser la colère du Sacara, en lui immolant des bœufs, des

moutons et des coqs. Le diable et ses compagnons, dont le nombre est presque infini, forment le septième ordre d'anges qu'ils nomment *Bilis*.

8. Les Siamois reconnoissent des anges mâles et femelles, dont la substance est composée d'une matière plus subtile et plus délicate que celle des corps humains. Ils sont persuadés que Dieu leur a commis le gouvernement de l'univers, et le soin de veiller sur les hommes. Ils en distinguent sept classes ou hiérarchies, dont les unes sont plus excellentes et plus relevées que les autres. Chacune de ces hiérarchies habite un ciel particulier. Chaque partie du monde a un ange qui prend soin de tout ce qui s'y passe, « parce qu'ils » sont persuadés, dit le P. Tachard, que ces anges » examinent avec une application continuelle la con- » duite des hommes, et qu'ils sont témoins de toutes » leurs actions, pour récompenser celles qui sont » louables, en vertu des mérites de leur Dieu. C'est » à ces intelligences et non pas à leurs dieux qu'ils » ont coutume de s'adresser dans leurs nécessités et » dans leurs misères; et ils les remercient des grâces » qu'ils croient en avoir reçues. »

A cette opinion assez raisonnable ils en joignent une autre fort ridicule. Ils sont persuadés que le moment où les hommes éternuent, est précisément celui auquel les anges exterminateurs marquent quelque mauvaise action sur leur registre.

ANGLETERRE. (*schisme d'*) *Voyez* SCHISME D'ANGLETERRE.

ANGLICANE. (*religion*) *Voyez* RELIGION ANGLICANE, *et* SCHISME D'ANGLETERRE.

AN-JUBILÉ. Les Juifs appeloient ainsi la septième année sabbatique, et la célébroient avec des solennités particulières. C'étoit la quarante-neuvième, ou si l'on veut la cinquantième, en comptant le dernier an-jubilé. *Voyez* JUBILÉ.

**ANNA** : déesse de l'antiquité, qui présidoit aux années. On célébroit sa fête au mois de mars.

**ANNÉE** SABBATIQUE, étoit chez les Israélites la septième année, pendant laquelle ils laissoient reposer leurs terres, et louoient Dieu de l'abondance qu'il leur avoit procurée les six premières années.

**ANNÉE** SAINTE *ou* ANNÉE SÉCULAIRE, se dit à Rome de l'année où se fait l'ouverture du grand jubilé; elle se célébroit autrefois tous les cent ans; à présent c'est tous les vingt-cinq.

**ANNIVERSAIRE** : service qui se fait tous les ans pour un mort, à pareil jour de son décès.

1. Cet usage, reçu dans notre religion, se retrouve dans presque toutes les autres.

2. Les Lapons font tous les ans un festin en l'honneur des morts, et immolent dans cette occasion plusieurs rennes. On ne sait rien autre chose des cérémonies de cet anniversaire.

3. Les habitans du royaume de Bénin, en Afrique, célèbrent tous les ans, par des sacrifices, le jour de la mort de leurs ancêtres.

4. Dans le royaume de Tonquin, on célèbre avec une grande solennité l'anniversaire de ceux qui sont morts glorieusement en combattant pour la patrie, et qui se sont distingués par leurs exploits militaires. C'est un témoignage de la reconnoissance que l'on conserve des services de ces généreux guerriers; mais il est étonnant qu'on leur associe ceux qui ne sont célèbres que par les séditions et les révoltes qu'ils ont excitées dans l'Etat. On élève, à l'honneur de ces morts fameux, des autels sur lesquels sont placées leurs images avec leurs noms gravés au bas. Ces autels, qui sont comme autant de trophées, sont environnés de quarante mille soldats; et, pour rendre la fête plus brillante, le Roi y assiste, accompagné de

toute sa Cour. On brûle devant les autels de l'encens et des parfums, et l'on récite certaines prières; après quoi le Roi s'incline profondément, à quatre reprises différentes devant les trophées, érigés à l'honneur des héros de la patrie; mais il décoche cinq flèches contre les images de ceux qui n'ont d'autre gloire que celle d'avoir bouleversé l'Etat. Son exemple est imité par tous les courtisans de sa suite. Après cette cérémonie, on fait une décharge générale de l'artillerie, et l'on réduit en cendres les autels avec tous leurs ornemens. Tous les assistans se retirent ensuite, en poussant de grands cris et des hurlemens affreux. Dans le même pays, les enfans sont obligés de célébrer, pendant tout le temps de leur vie, l'anniversaire de leurs père et mère.

ANNONCIADE : nom de plusieurs ordres et sociétés dans la religion chrétienne. C'est aussi celui d'un ordre militaire en Savoie.

ANNONCIATION : mystère et fête de notre religion. Dans le premier sens, c'est le message de l'ange Gabriel à la sainte Vierge, pour lui annoncer qu'elle concevroit le Fils de Dieu par l'opération du Saint-Esprit. Dans le second, c'est le jour auquel l'Eglise fait mémoire de ce divin message.

ANNUEL : messe qui se dit tous les jours, pendant un an, pour le repos de l'ame d'un défunt. On donne aussi ce nom aux grandes fêtes de l'année.

ANOMÉENS. *Voyez* ANTI-NOMIENS.

ANTECHRIST (1), *ennemi de Jésus-Christ.* C'est le nom que les Chrétiens donnent au faux Messie qui doit venir à la fin des siècles, pour persécuter et pervertir les fidèles. On croit qu'il sera Juif; qu'il se fera passer pour un Dieu; qu'il fera même des prodiges et des faux miracles; que sa venue sera précédée par plusieurs signes au ciel et sur la terre; que

(1) D'ἀντὶ, *contre*, et Χριστος, *Christ.*

le soleil et la lune s'obscurciront; que les étoiles tomberont du firmament; que le règne de cet impie sera de trois ans et demi; que le patriarche Hénoch et le prophète Elie, que l'Ecriture sainte nous dit avoir disparus vivans de dessus la terre, y reviendront alors pour encourager les fidèles et pour combattre l'Antechrist; que celui-ci les fera mourir; mais qu'ils ressusciteront trois jours et demi après. Les Musulmans croient, comme les Chrétiens, que l'Antechrist, qui, selon eux, n'aura qu'un œil et qu'un sourcil, viendra pervertir les hommes à la fin du monde. Ils ajoutent qu'il sera vaincu par Jésus-Christ, qui viendra le combattre. *Antechrist* se dit quelquefois parmi nous, d'un méchant, d'un impie; on pourroit le dire, à plus forte raison, des hérétiques et des infidèles. Les Protestans portent l'impudence jusqu'à donner ce nom au vicaire de Jésus-Christ.

ANTÉROS (1) : dieu du paganisme, dont le nom, formé du grec, signifie *contre-amour*, non pas qu'il fût contraire à l'amour, mais parce qu'il faisoit correspondre, disoit-on, les personnes aimées, et qu'il les punissoit, lorsqu'elles résistoient à cette passion. Suivant les poètes, Vénus s'étant plaint à Thémis de ce que son fils Cupidon restoit toujours enfant, cette déesse lui répondit qu'il resteroit tel, tant qu'elle n'auroit point d'autre fils. Mars se chargea de ce soin, et Vénus mit au monde Antéros. A mesure que celui-ci devenoit grand, Cupidon croissoit sensiblement; et les secours mutuels qu'ils se prêtèrent, les rendirent bientôt forts et vigoureux. On les peignoit l'un et l'autre avec des ailes, un carquois et des flèches. Ils eurent aussi tous deux des autels. Cupidon étoit le dieu de l'Amour, et Antéros le dieu du Retour.

ANTEVORTE : déesse invoquée chez les Romains, pour les choses passées, ainsi que Postvorta pour les

(1) D'*ἀντὶ*, *contre*; et *ἔρως*, *amour*.

choses

choses à venir. On les regardoit comme les conseillères de la Providence.

ANTHESPHORIES (1) : fêtes que les Païens célébroient en l'honneur de Proserpine, et qui furent ainsi nommées, parce qu'on portoit des fleurs dans le temple de cette déesse. C'étoit, disent les poètes, en mémoire de ce que Proserpine cueilloit des fleurs, lorsqu'elle fut enlevée par Pluton.

ANTHESTÉRIES *ou* ANTHISTÉRIES (2) : fêtes athéniennes, dont le nom, formé du grec, exprime la saison dans laquelle on les célébroit. C'étoit lorsque la terre produit le plus de fleurs. Elles avoient beaucoup de rapport avec les Saturnales des Romains; et Bacchus en étoit le principal objet. Pendant trois jours qu'elles duroient, les maîtres faisoient grande chère à leurs esclaves, et leur procuroient toutes sortes de divertissemens. On peut croire que le vin n'étoit pas épargné.

ANTHIASISTES : secte d'hérétiques dans la religion chrétienne. On ignore en quel temps ils parurent. Ils passoient leur vie à dormir, et regardoient le travail comme un crime.

ANTHOLOGE (3), mot grec que nous rendons par *fleurs des saints*, est, dans l'Eglise grecque, un recueil d'offices pour toutes les fêtes de l'année.

ANTHROPOMANTIE (4), pratique abominable, usitée autrefois dans bien des pays, et qui consistoit à chercher l'avenir dans les entrailles des hommes et les femmes qu'on éventroit tout vivans. Julien l'Apostat avoit adopté ces barbares sacrifices; et, lors de la conquête du Mexique, les Espagnols les trouvèrent très-accrédités dans cette partie du nouveau monde.

(1) Mot grec, *ἀντεσφόρια*, composé d'*ἄνθος*, *fleur*, et de *φέρειν*, *porter*. — (2) Ἀ'*νθεστηρία*, aussi composé d'*ἄνθος*, *fleur*. — (3) Ἀ'*νθολόγιον*, *florilège*. — (4) D'*ἄνθρωπος*, *homme*, et de *μαντεία*, *divination*.

ANTHROPOMORPHITES (1) : hérétiques, qui, prenant trop à la lettre ces paroles de l'Ecriture : « Dieu fit l'homme à son image, » et d'autres passages qui semblent attribuer à Dieu un visage, des yeux, des bras, des mains, se le figuroient corporel, et sous une forme humaine.

ANTHROPOPHAGES. Les insulaires des Molucques punissoient autrefois les criminels par un supplice également contraire à la religion et à l'humanité. Ils les envoyoient dans l'île de Célèbes, pour servir de nourriture aux habitans qui étoient anthropophages. Avant que les Européens eussent fait la découverte des Molucques, les insulaires d'Amboine avoient coutume de manger leurs parens vieux et infirmes, et prétendoient même couvrir cette barbare coutume du voile de la piété. Ils croyoient rendre un important service à leurs parens, en les délivrant de la vie qui n'étoit plus qu'un supplice pour eux. Ils étendoient même leur charité sur les étrangers ; et lorsqu'ils étoient tourmentés de quelque mal incurable, ils les mangeoient pour abréger leurs peines.

ANTI- (2) CHRISTIANISME : c'est une doctrine ou religion quelconque opposée au christianisme.

ANTI-CONSTITUTIONNAIRES : on donne ce nom, parmi nous, à ceux qui rejettent la constitution *Unigenitus*.

ANTI-CONVULSIONISTES. Ceux des Jansénistes, et les plus raisonnables, qui rejettent avec mépris ces convulsions fameuses, que l'imbécile superstition a voulu, de nos jours, ériger en miracles, ont été distingués par ce nom.

ANTI-DÉMONIAQUES : ce sont ceux des hérétiques qui nient l'existence des démons.

ANTI-DICO-MARIANITES, ou ADVERSAIRES

(1) D'ἄνθρωπος, et de μορφη, *forme*. — (2) Ἀντὶ, prépos. grecque, signifie *contre*.

Marie. Ils prétendoient qu'elle n'étoit pas demeurée vierge, et qu'après la naissance de Jésus-Christ, elle avoit eu des enfans de S. Joseph. Cette hérésie ne laissa pas que d'avoir cours en Arabie, dans le quatrième siècle.

ANTI-DORE. Dans l'Eglise grecque, ce mot signifie un *pain bénit*, qui se donne à ceux que des raisons particulières empêchent de recevoir la sainte Eucharistie.

ANTIENNE, dans notre liturgie, désigne un verset qui se chante à la fin de chaque psaume, et dont les premiers mots, annoncés par le chantre à un ecclésiastique, ont été prononcés par ce dernier immédiatement avant le psaume. On donnoit autrefois ce nom à tout ce qui se chantoit par deux chœurs dans l'église alternativement.

ANTI-LUTHÉRIENS : ce sont ceux de ces hérétiques, qui, ayant cessé de reconnoître Luther pour leur chef, ont formé des sectes particulières. Tels sont les Calvinistes, les Zuingliens, etc.

ANTI-MENSE : espèce de nappe consacrée dont se servent les Grecs, dans les lieux où il n'y a point d'autel.

ANTI-NOMIENS, ou Gens sans loi : branche de luthériens, ayant pour chef un certain Jean-Isleb Agricola, disciple et compagnon de Luther. Celui-ci avoit soutenu que nous étions justifiés par la foi, et que les bonnes œuvres n'étoient point nécessaires pour le salut : Agricola poussa plus loin ce principe, et soutint que, la foi seule étant nécessaire, l'homme n'avoit pas besoin de loi, et que, dans quelque désordre qu'il fût plongé, un acte de foi suffisoit pour le rendre juste et le sauver.

ANTI-PAPE. On donne ce nom, dans la religion catholique, à tout usurpateur du souverain pontificat.

ANTIPHONE [1], on appelle ainsi une prière composée de plusieurs versets d'un psaume, à chacun desquels on répond par une antienne. L'antiphone est en usage dans la liturgie grecque.

ANTIPHONIER : livre d'église, où les antiennes sont notées avec des notes de plain-chant.

ANTI-PURITAINS : on appelle ainsi en Angleterre tous ceux qui sont opposés à la secte des Puritains.

ANTI-SCRIPTURAIRES : c'est-à-dire, *contraires à l'Ecriture :* c'est le nom que l'on donne à une secte d'Angleterre.

ANTITACTES : hérétiques du second siècle, qui, bien qu'ils admissent un Dieu bon et juste, soutenoient que le bien et le mal étoient l'ouvrage de quelque mauvais principe, qui, pour tromper les hommes, avoit établi bien ce qui étoit mal, et mal ce qui étoit bien. En conséquence, ils croyoient que, pour rentrer dans l'ordre, il falloit faire tout le contraire de ce que prescrivent les lois divines et humaines.

ANTI-TRINITAIRES : autres hérétiques, qui nioient le mystère de la sainte Trinité. *Voyez* TRITHÉITES, *et* UNITAIRES.

ANTONINS *ou* ANTONISTES, religieux de l'ordre de S. Antoine, qui commencèrent à s'établir vers l'an 1095, sous le pontificat d'Urbain II, à l'occasion que nous allons rapporter. Une maladie contagieuse, connue sous le nom de *feu sacré*, et nommée depuis *le feu Saint-Antoine*, faisoit alors d'horribles ravages dans l'Europe. Plusieurs malades ayant été guéris par l'intercession de S. Antoine, on accourut en foule vers une église dédiée à ce saint, dans la ville de la Mothe-Saint-Didier. Un seigneur, nommé *Josselin*, y avoit déposé des reliques de S. Antoine,

(1) Dérivé d'*Ἀντὶ*, *contre*, et de φωνὴ, *voix*.

qu'il avoit apportées de Constantinople, et qui devinrent bientôt célèbres par un grand nombre de guérisons miraculeuses. La foule des malades s'augmentant chaque jour, il ne leur fut plus possible de trouver de logemens, et la plupart demeurèrent exposés aux injures de l'air. Gaston et son fils Gérin, illustres gentilshommes du Dauphiné, animés du zèle de la charité, fondèrent un vaste hôpital pour y recevoir les malades, et consacrèrent leurs biens à ce pieux établissement. Plusieurs autres gentilshommes s'associèrent avec eux, et telle fut l'origine de l'ordre des Hospitaliers de S. Antoine, qui ne tarda pas à se répandre dans l'Europe, dans l'Asie, et même dans l'Afrique. Les religieux n'avoient point de genre de vie particulier : la seule chose qui les distinguât étoit un *thau* grec (τ), qu'ils portoient sur leurs habits. Ils furent gouvernés, pendant l'espace de près de deux siècles, par dix-sept grands-maîtres, dont le dernier fut Aimon de Montagni. Celui-ci voyant que la maladie du feu S. Antoine étoit presque dissipée, et craignant que son ordre ne s'abolît avec l'objet qui l'avoit fait établir, obtint du pape Boniface VIII une règle nouvelle qui pût former des Hospitaliers de S. Antoine, un ordre religieux, et attaché aux fonctions ecclésiastiques, en conservant toujours le but primitif de leur institution. L'ordre de S. Antoine prit alors une nouvelle forme. Les Hospitaliers changèrent leur nom en celui de *chanoines réguliers*. Ils se revêtirent de l'habit ecclésiastique sur lequel ils gardèrent toujours leur *thau* grec, et commencèrent à observer la règle de S. Augustin. Leurs grands-maîtres prirent le titre d'abbé, qu'ils ont toujours conservé depuis. Les abbés de l'ordre de S. Antoine ont droit de présider aux Etats du Dauphiné, en l'absence de l'évêque de Grenoble, et sont conseillers-nés du parlement séant en cette

ville. *Voyez* au supplément CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

ANUBIS : divinité adorée par les Egyptiens. Elle avoit le corps d'un homme et la tête d'un chien. Elle tenoit d'une main un sistre égyptien, ou bien une palme ; de l'autre, un caducée. Si l'on en croit Diodore de Sicile, Anubis étoit fils d'Osiris. Il suivit son père à la guerre, et s'y distingua par des exploits qui lui méritèrent, après sa mort, une place parmi les dieux. Il aimoit tellement les chiens, qu'il avoit fait peindre la figure de cet animal sur ses armes et sur ses drapeaux : c'est la raison pour laquelle les Egyptiens le firent représenter avec la tête d'un chien. D'autres prétendent qu'Anubis fut représenté ainsi, en mémoire du chien qui avoit gardé les corps d'Isis et d'Osiris. Quoi qu'il en soit, les Egyptiens élevèrent en l'honneur du dieu Anubis une ville à laquelle ils donnèrent le nom de *Cynopolis*, c'est-à-dire, *la ville des chiens*. C'étoit là qu'étoient nourris les chiens qu'on appeloit *sacrés*. Anubis étoit regardé comme le Mercure des Egyptiens; c'est pourquoi on lui donne le nom d'*Hermanubis*, qui signifie *Mercure-Anubis*. Les Romains adoptèrent le culte de ce dieu, et lui consacrèrent des temples et des prêtres. Plusieurs Romains distingués, les empereurs même, et surtout Caligula, se faisoient voir quelquefois sous la forme d'Anubis. Ces déguisemens donnèrent lieu à une aventure rapportée par Joseph et par Tacite, et qui sert à faire connoître le caractère des prêtres du paganisme. Un jeune Romain, nommé *Mundus*, éperdument amoureux d'une femme distinguée, nommée *Pauline*, mariée à Saturnin, et ne pouvant réussir à corrompre sa vertu, prit la résolution désespérée de se donner la mort. Mais un affranchi de son père, auquel il confia son chagrin, le détourna de cette triste pensée, et lui promit de lui faire obte-

nir ce qu'il désiroit. Dans cette vue, il alla trouver les prêtres d'Anubis, et, par le moyen d'une assez grosse somme, il les engagea de seconder la fourberie qu'il méditoit. Ces prêtres firent avertir Pauline, que le dieu Anubis, par une distinction particulière, lui demandoit un tête-à-tête. Pauline, flattée d'un tel honneur, se rendit dans le temple où Mundus, déguisé sous la forme d'Anubis, la reçut, et passa la nuit avec elle. Pauline s'applaudissoit des faveurs célestes qu'elle croyoit avoir reçues, lorsque l'indiscret Mundus, l'ayant rencontrée, la tira de son erreur, et lui apprit que c'étoit lui-même qui avoit joué le rôle d'Anubis. Pauline indignée en porta ses plaintes à son époux, et demanda vengeance d'un pareil attentat. Saturnin raconta le fait à Tibère qui fit mettre en croix les prêtres imposteurs, ordonna que le temple fût détruit, et que la statue d'Anubis fût précipitée dans le Tibre.

M. Pluche explique ainsi l'origine du culte d'Anubis. Les Egyptiens donnèrent le nom de *chien* à l'étoile qui les avertissoit du débordement du Nil, et qui est la même que nous nommons encore *la canicule*. Cette étoile étoit, en effet, pour chaque famille, ce qu'est un chien fidèle, qui avertit toute la maison des approches du voleur. Ils l'a nommoient aussi l'*aboyeur*, le *moniteur*, ce qui, en égyptien, signifie *Anubis*. Dans la suite, pour la commodité du peuple, on inventa un symbole public, qui avertissoit du temps auquel l'inondation du Nil approchoit; c'étoit une figure humaine avec une tête de chien. Cette figure tenoit en main une marmite pour marquer aux laboureurs de faire provision de vivres, avant de se sauver dans les lieux élevés. Elle avoit des ailes aux pieds, pour marquer la promptitude avec laquelle ils devoient se retirer.

AONIDES : surnom que les poètes donnoient aux Muses, parce qu'elles étoient particulièrement honorées sur les montagnes d'Aonie, province de la Béotie.

APATURIES (1), *ou* Fêtes de la Tromperie. Mélanthus, roi d'Athènes, ayant eu un différend avec Xantus, roi de Béotie, au sujet des limites de leurs Etats, les deux princes vidèrent leur querelle par un combat singulier, dans lequel Mélanthus remporta la victoire par le moyen d'une fraude que l'histoire ne nous apprend pas. On sait seulement que les Athéniens, en mémoire de cette fraude, célébroient à l'honneur de Bacchus des fêtes qu'ils nommoient *Apaturies*.

APELLE, disciple de l'hérésiarque Marcion, s'écarta de son maître en plusieurs points, et devint chef d'une secte qui de son nom fut nommée *Apellite*. Il n'admettoit qu'un principe tout-puissant et essentiellement bon; mais, pour concilier avec ce principe l'origine du mal, il supposoit que Dieu avoit créé des anges, et que l'un de ces anges, qu'il nommoit l'*ange de feu*, avoit formé le monde que nous habitons, sur le modèle d'un autre monde supérieur et plus parfait. Il ne nioit pas l'incarnation de Jésus-Christ; mais il disoit qu'il s'étoit formé son corps des parties de tous les cieux par lesquels il étoit passé en descendant sur la terre, et qu'en remontant il avoit rendu à chaque ciel ce qu'il en avoit pris. Les opinions d'Apelle sur les ames étoient tout-à-fait singulières. Il prétendoit qu'elles avoient été créées au-dessus des cieux; que leurs substances n'étoient pas entièrement spirituelles, mais étoient unies à de petits corps très-subtils, qui avoient cependant des sexes différens. Elles jouissoient dans le ciel d'un bonheur parfait, lorsque l'Etre suprême fit éclore sur la terre des fleurs et des plantes

(1) Mot qui dérive d'ἀπάτη, *fraude*.

dont la douce odeur s'éleva jusqu'au ciel, et flatta tellement les anges, qu'ils descendirent sur la terre, pour s'enivrer à loisir de cet agréable parfum. Mais Dieu, pour punir leur sensualité, les enveloppa dans la matière, et ne leur permit plus de s'élever vers le ciel. Les ames, retenues dans cette espèce de prison, se formèrent des corps terrestres sur le modèle du corps aérien qu'elles avoient dans le ciel, et avec le même sexe. Il n'est pas surprenant qu'Apelle, après avoir débité de pareils contes, se soit laissé surprendre aux artifices d'une femme fanatique, qui, malgré le déréglement de ses mœurs, prétendoit qu'elle étoit honorée par de fréquentes visites de Jésus-Christ et de S. Paul. Apelle, qui regardoit les prophéties de l'Ecriture comme autant de mensonges, composa un livre qui contenoit les révélations et les prophéties d'une prostituée. Une des grandes objections que faisoit Apelle contre le livre de la Genèse, c'est que Dieu n'avoit pu menacer Adam de la mort, s'il mangeoit du fruit défendu, puisqu'Adam, ne connoissant pas la mort, ne pouvoit pas savoir si c'étoit un châtiment.

APELLITES : hérétiques, sectateurs d'Apelle.

APHACITE : Vénus étoit ainsi surnommée, à cause d'un temple élevé en son honneur, dans un endroit de la Phénicie, appelé *Aphaca*.

APHÉA : divinité païenne, qui est la même que Diane. Elle étoit spécialement honorée par les insulaires d'Egine et de Crète.

APHRODISIES (1) : fêtes instituées en l'honneur de Vénus Aphrodite ou Marine.

APHRODITE : surnom donné à Vénus, parce que les poètes supposent qu'elle naquit du sang qui coula de la plaie que Jupiter fit à Saturne, mêlé avec l'écume de la mer.

(1) Du grec ἀφρος, *écume de la mer.*

M. Pluche prétend que les Grecs ont formé le nom d'*Aphrodite* du mot phénicien *Apherudoth*, qui signifie *la mère des bleds*. Les Egyptiens désignoient autrefois la saison de la moisson, par une figure symbolique armée d'une faucille. Dans la suite des temps, on fit de cette figure une divinité qui passa chez les Grecs, mais dont ils changèrent et le nom et les attributs.

APHTARTODOCITES (1) : hérétiques qui parurent vers l'an de Jésus-Christ 365, et qui avoient pour chef Julien d'Halicarnasse. Ils prétendoient que le corps de Jésus-Christ, étant incorruptible et impassible, il n'avoit pu mourir.

APIS, *appelé aussi* Sérapis, étoit un bœuf auquel les Egyptiens rendirent les honneurs divins, parce qu'ils s'imaginoient que l'ame d'Osiris étoit passée, selon les lois de la métempsycose, dans le corps de cet animal. Il étoit assez difficile de trouver un bœuf propre à jouer le personnage d'Apis. Il falloit qu'il eût sur le corps certains signes qui ne se rencontroient pas aisément. Il devoit avoir tout le corps noir, à l'exception du front, qui devoit être marqué d'une tache blanche. Il falloit qu'il eût sous la langue un nœud de la figure d'un escarbot; que les poils de sa queue fussent doubles; qu'il eût la figure d'un aigle tracée sur le corps, et une marque sur le côté droit, en forme de croissant. Enfin ce bœuf privilégié devoit avoir été conçu par la seule force de la lumière de la lune, ou, selon d'autres, par l'impression d'un coup de tonnerre. Lorsqu'on s'imaginoit avoir trouvé un bœuf qui réunît tous ces signes et toutes ces qualités, on le nourrissoit, pendant l'espace de quarante jours, dans une île que le Nil forme à son embouchure, et qu'on nomme *Delta* (Δ), à cause de sa forme semblable à celle de cette lettre grecque. Là, ce bœuf fortuné n'étoit servi que par des femmes

(1) Dérive d'*ἄφθαρτος*, *incorruptible*; et de *δοκέω*, *je juge*.

qui seules avoient le privilége de le voir. On rapporte que lorsqu'elles paroissoient devant lui, elles se découvroient de la manière la plus indécente, et pratiquoient plusieurs cérémonies qui choquoient autant la pudeur que le bon sens. Le terme des quarante jours étant expiré, on faisoit monter le dieu Apis sur une barque, et il entroit dans une niche dorée, préparée pour lui. On le conduisoit ainsi jusqu'à Memphis. Les prêtres, suivis d'une foule innombrable de peuple, venoient à sa rencontre sur le rivage, et le menoient en pompe dans le temple d'Osiris. Il y avoit dans ce temple une superbe loge construite exprès pour lui, et qui étoit soutenue par des statues hautes de douze coudées. Plusieurs disent que le dieu Apis avoit deux loges également magnifiques. On ne voyoit ce bœuf que fort rarement. Lorsqu'on le promenoit par la ville, il étoit toujours accompagné d'un grand nombre d'officiers qui écartoient la foule, et précédé d'une troupe d'enfans qui chantoient des hymnes. Les peuples crédules venoient en foule consulter Apis, comme un oracle. Lorsqu'il entroit dans l'une de ses deux loges, cela étoit regardé comme un heureux présage : c'en étoit, au contraire, un fort mauvais, lorsqu'il entroit dans l'autre. De même, lorsqu'il prenoit avidement ce qu'on lui présentoit, on en tiroit un augure favorable ; mais lorsqu'il refusoit la nourriture qu'on lui offroit, c'étoit un signe très-fâcheux. On prétend que Germanicus, étant allé consulter l'oracle du dieu Apis, lui présenta à manger; que le bœuf ne voulut rien prendre, et tourna la tête, annonçant par ce refus la mort de Germanicus, qui fut empoisonné la même année par Pison, gouverneur de Syrie. Quelques auteurs avancent que les Israélites n'élevèrent le veau d'or dans le désert, que pour imiter le bœuf qu'ils avoient vu adorer en Égypte. Pline remarque que ce dieu égyptien étoit

spécialement honoré dans un lieu d'Afrique, que l'on appeloit *Apis*.

Les Egyptiens ne laissoient pas le dieu Apis jouir tranquillement de ses honneurs, pendant tout le cours de sa vie. Ils avoient marqué un temps au-delà duquel, s'il vivoit encore, on le conduisoit sur les bords du Nil, où on le noyoit en cérémonie. On dépensoit beaucoup ensuite pour lui faire des obsèques magnifiques; et toute l'Egypte étoit dans le plus grand deuil, jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé un successeur.

On prétend que le dieu Apis est le même qu'Osiris, époux d'Isis; et voici ce qu'on raconte sur l'origine de son culte. Apis, fils de Jupiter et de Niobé, épousa Io ou Isis, fille d'Inachus, roi d'Argos, d'autres disent de Carie. Peu de temps après son mariage, il céda l'administration de son royaume d'Achaïe à son frère, et partit pour l'Egypte. Un jour, se promenant seul sur le bord du Nil, il fut insulté par un homme brutal qu'il rencontra. Apis l'ayant menacé de faire punir sa témérité, cet homme se jeta sur lui, le mit en pièces, et jeta ses membres dans le fleuve. Isis n'en ayant point de nouvelles, fit long-temps des perquisitions inutiles pour savoir ce qu'il étoit devenu. Pendant qu'elle languissoit dans la douleur, il lui apparut en songe un taureau qui avoit le front blanc, le corps noir, une tache blanche sur le dos, une forme d'escarbot sous la langue, et le poil de la queue double. Elle ne douta point que ce ne fût le roi son mari qui avoit pris cette forme. Elle communiqua aux Egyptiens sa vision. Les prêtres l'appuyèrent, et firent chercher un taureau qui eût les mêmes signes; et quand on l'eut trouvé, on lui rendit les honneurs divins. Les généalogies des dieux égyptiens sont si confuses, et si mêlées de fables absurdes et de contradictions, qu'on ne peut presque rien démêler de cer-

tain et de fixe dans ce chaos d'extravagances. Nous avertissons le lecteur de n'être pas surpris si, dans le cours de cet ouvrage, il trouve souvent des histoires différentes de la même divinité. Nous rapportons ces fables telles qu'elles se trouvent dans les anciens auteurs. Ce n'est pas dans le labyrinthe de l'ancienne mythologie qu'il faut chercher de l'ordre et de la raison. Ce que l'on dit ici des dieux égyptiens, doit s'appliquer à plusieurs autres divinités du paganisme, et à un grand nombre de points de la théologie des Indiens et des autres peuples idolâtres.

M. Pluche rapporte d'une manière plus raisonnable l'origine du culte d'Apis : « Le hasard, dit-il, ayant » fait trouver à Memphis un veau qui avoit quelques » taches d'une figure approchante d'un cercle ou d'un » croissant, symboles (du soleil et de la lune, ou » d'Osiris et d'Isis,) si respectés parmi les Egyptiens; » cette singularité, qui n'étoit rien, et ne méritoit » pas plus d'attention que ces taches blanches qu'on » voit au front des chevaux et ailleurs; ils la prirent » pour le caractère d'Osiris et d'Isis, empreint sur » l'animal qu'ils chérissoient. Une cervelle hypo- » condre s'avisa de croire et de persuader à d'autres » que c'étoit.... une visite que le protecteur de l'E- » gypte daignoit leur faire. Ce veau miraculeux.... » fut logé dans le plus bel endroit de Memphis; sa » demeure devint un temple : tous ses mouvemens » furent trouvés prophétiques; et le peuple y ac- » courut de toutes parts, son offrande à la main : on » lui donna le beau nom d'*Apis*, qui signifie *le Fort; » le Dieu puissant*. Après sa mort, on eut grand soin » de le remplacer par un autre qui eût à-peu-près » les mêmes taches. Quand les marques désirées n'é- » toient pas nettes et précises, on les aidoit d'un coup » de pinceau. On prévenoit même à propos, et après » un temps marqué, l'indécence de sa mort natu-

» relle, en le conduisant en cérémonie dans un lieu » où on le plongeoit dans l'eau ; puis on l'enterroit » dévotement. Cette fête lugubre étoit accompagnée » de bien des pleurs, et se nommoit avec emphase » *Sarapis*, ou *la retraite d'Apis*. »

APOBOMIES (1) : fêtes particulières aux Grecs, dans lesquelles les sacrifices ne s'offroient point sur l'autel, mais sur la terre nue.

APOCALYPSE (2). On appelle ainsi le dernier des livres du nouveau Testament. Il contient les révélations que Dieu fit à l'apôtre S. Jean, lorsqu'il étoit exilé dans l'île de Patmos, sous l'empire de Domitien, l'an 95 de Jésus-Christ. Ce saint ayant mis ces révélations par écrit, les envoya aux sept Eglises d'Asie, dont il avoit le gouvernement. Le style sublime de cet ouvrage, les choses mystérieuses, et même surnaturelles, qu'il renferme, le rendent peu propre à l'instruction des fidèles ; et les plus habiles commentateurs ont à peine pu jusqu'ici fixer le sens de la plupart des prophéties qu'on y trouve. Plusieurs esprits, qui avoient plus de curiosité et de présomption que de véritable piété, après avoir long-temps travaillé pour découvrir les mystères de l'Apocalypse, ont été scandalisés de n'y comprendre rien ; et, pour se venger, ils ont eu la témérité de vouloir décrier ce livre, comme inutile aux fidèles, et plus propre à les jeter dans l'erreur qu'à les conduire à la vérité. Ils ont poussé le blasphême jusqu'à dire que S. Jean n'avoit écrit que les rêves de quelques mauvaises nuits. D'autres n'ont pu se persuader que l'apôtre S. Jean fût l'auteur de ce livre ; et ils l'ont attribué à un hérétique nommé *Cerinthus*. Leur sentiment étoit, en quelque sorte, justifié par la conduite de

(1) Dérivé d'ἀπὸ, *loin* ; et de βωμὸς, *autel*. — (2) D'ἀποκαλύπτω, *je découvre*.

quelques églises, qui n'admettoient point l'Apocalypse au nombre des livres canoniques. On ne le trouve point en effet dans les catalogues des livres sacrés, qui furent dressés par le concile de Laodicée et par S. Grégoire de Nazianze, etc. Mais il y a un grand nombre de preuves qui ne permettent pas de douter que ce livre ne soit véritablement de l'apôtre S. Jean. L'Eglise latine l'a toujours reconnu pour canonique. Quand on n'y trouveroit que les sages avis que l'apôtre donne aux évêques d'Asie, qu'il désigne sous le nom d'*anges*, cela seul suffiroit pour le rendre utile. Quant aux sublimes prophéties dont il est rempli, ce sont d'augustes secrets qu'il faut adorer humblement, en attendant qu'il plaise à Dieu de nous les découvrir.

Apocalypse ( *chevaliers de l'* ). En 1694, un nommé *Augustin Gabrino*, natif de Brescia, en Italie, à qui la lecture de l'Apocalypse avoit sans doute fait tourner la tête, s'imagina que l'Antechrist devoit bientôt paroître, et résolut de prendre les armes pour défendre l'Eglise contre un si redoutable ennemi. Il communiqua son dessein à quelques hommes crédules, la plupart ouvriers, de la lie du peuple, qui adoptèrent ses rêveries. Il en forma une société, sous le nom de *chevaliers de l'Apocalypse*. Pour lui, il prit le titre fastueux de *Prince du nombre septenaire*, et de *Monarque de la sainte Trinité*. Ces fanatiques, qui étoient au nombre d'environ quatre-vingts, affectoient de ne travailler à leur métier que l'épée au côté. Les armes de leur ordre étoient une étoile rayonnante, avec les noms des anges *Michel*, *Gabriel et Raphaël*. Ils y joignoient un sabre et un bâton de commandement arrangés en sautoir. Quelques-uns portoient ces armes sur leurs habits. S'ils se fussent bornés au dessein extravagant de défendre l'Eglise,

on eût pu se contenter de rire de leur folie; mais ils se mêloient encore de dogmatiser, et débitoient des principes dangereux, qui n'avoient nul rapport à ce livre. Ils disoient, entr'autres, qu'une femme pouvoit, sans pécher, accorder ses faveurs à d'autres hommes, pourvu qu'elle ne les refusât point à son mari. Ils vouloient aussi établir le divorce, et permettoient aux maris de se délivrer de leurs femmes, quand ils en étoient dégoûtés. L'obscurité et le petit nombre de ces fanatiques empêchèrent, pendant quelque temps, qu'on ne prît garde à eux; mais une aventure singulière fit éclater la folie de leur chef. Gabrino étant dans une église de Rome, le jour des Rameaux, l'an 1694, et entendant chanter l'antienne : « Qui est ce roi de gloire? » s'avança au milieu du clergé, l'épée nue à la main, et criant de toute sa force : « C'est moi qui suis ce roi de gloire. » On l'enferma, comme il le méritoit, dans l'hôpital des fous. Peu de temps après, un de ces chevaliers de l'Apocalypse, bûcheron de son métier, se hasarda de débiter publiquement la doctrine de sa secte, et fut mis en prison avec une trentaine de ses confrères. Les autres épouvantés se dispersèrent et ne parurent plus.

APOCARITES : hérétiques qui parurent l'an 279, et qui enseignoient que l'ame humaine étoit une portion de la Divinité. Il est probable que cette secte n'étoit qu'une branche de celle des Manichéens. Le mot d'*Apocarites* signifie *surèminent en bonté*.

APOCRÉOS (1) : on appelle ainsi dans l'Eglise grecque la semaine que nous nommons *septuagésime*. Le mot d'*apocréos* signifie *privation de chair*, parce qu'après le dimanche qui suit cette semaine, on cesse de manger de la viande.

(1) D'ἀπὸ, qui marque *privation*; et de κρέας, *chair*.

APOCRISIAIRE

APOCRISIAIRES (1) : on appeloit ainsi les diacres députés par les patriarches de l'Eglise grecque pour soutenir les intérêts de leurs siéges. Ce nom étoit aussi donné aux nonces que les papes envoyoient à la cour de l'Empereur, et qui étoient toujours des diacres. Leur emploi étoit de notifier au prince les demandes du Pape, et de rapporter au Pape les réponses du prince, comme l'indique le mot d'*apocrisiaire*, qui signifie *porteur de réponses*. Ces apocrisiaires, quoique nonces du Pape, cédoient néanmoins le pas aux évêques. Cependant ils ont eu quelquefois le rang et le caractère de légat. Du temps de Charlemagne, le grand-aumônier de France portoit le titre d'*Apocrisiaire*. Ce nom étoit aussi donné, dans les monastères, à celui qui avoit la garde du trésor.

APOCRYPHES (*livres*) : on appelle ainsi tous les livres qu'on a voulu autrefois faire passer pour livres sacrés, mais qui n'ont point été reconnus par l'Eglise pour canoniques. On les nomme *apocryphes* (2), parce qu'ils ont été composés par des auteurs inconnus, et sans autorité. Les uns sont pieux et utiles, et les Pères les ont cités : tels sont le troisième et le quatrième livres d'Esdras, l'oraison de Manassès. Les autres sont fabuleux et erronés : tels sont le Testament des douze patriarches, le livre d'Hénoch, celui de la pénitence d'Adam; l'Echelle de Jacob, etc.

APODIPNES (3) : on appelle ainsi, dans l'Eglise grecque, cette partie de l'office que nous nommons *complies* : le mot d'*apodipnes* signifie *après-souper*, parce que les complies se récitent après le repas du soir.

APOLLINARISTES : hérétiques du quatrième

(1) D'*ἀποκρισις*, *réponse*. — (2) D'*ἀπο*, et de *κρυπτω*, *je cache*. — (3) Dérivé d'*ἀπὸ*, et de *δειπνον*, *souper*.

siècle, et sectateurs d'Apollinaire, évêque de Laodicée. Ils prétendoient que la divinité et l'humanité de Jésus-Christ ne faisoient qu'une seule substance qui jouissoit des propriétés de l'une et de l'autre; que sa chair étoit une production céleste, impassible et immortelle de sa nature; qu'elle n'avoit point été tirée des entrailles de la Vierge; mais qu'elle y avoit passé comme par un canal. Selon eux, la divinité de Jésus-Christ jointe à sa chair étoit pour elle ce que l'ame de l'homme est à son corps. Dans l'homme, l'ame seule est capable de sensations et de passions; le corps est insensible: ils soutenoient qu'il en étoit de même à l'égard de la divinité et de l'humanité en Jésus-Christ. Qu'ainsi l'on pouvoit croire que la divinité avoit souffert dans sa chair. Ces blasphêmes ont été frappés d'anathême dans un grand nombre de conciles.

APOLLON, l'un des dieux les plus célèbres du paganisme, fut, selon les poètes, le fruit des amours de Jupiter et de Latone. Le premier de ses exploits fut la victoire qu'il remporta sur le serpent Python, monstre formé du limon que les eaux du déluge avoient laissé sur la terre. Apollon le fit expirer sous ses traits. Fier de ce succès, il osa essayer ses flèches victorieuses sur les Cyclopes, parce qu'ils avoient forgé la foudre que Jupiter avoit lancée sur son fils Esculape. Jupiter, irrité de son audace, le chassa du ciel. Apollon fut réduit, dans sa disgrâce, à garder les troupeaux. Il se fit ensuite manœuvre, et travailla à bâtir la ville de Troie; mais, pour comble de malheur, il ne fut point payé. Jupiter, touché de la triste condition de son fils, le rappela dans l'Olympe.

Apollon, non moins galant que son père, ne fut pas si heureux que lui dans ses amours: tantôt dédaigné, tantôt trahi par ses maîtresses, il ne put jamais réussir à former une intrigue qui ne fût point

traversée. Daphné le rebuta, malgré ses cheveux blonds, sa musique et sa science. Coronis lui préféra un étranger, et fut la victime de sa vengeance. A peine commençoit-il à goûter les plaisirs de l'amour avec le jeune Hyacinthe, qu'il le tua d'un coup de palet. Cyparisse sembloit devoir le consoler de cette perte; mais ce jeune homme, plus affligé de la mort d'un cerf qu'il aimoit, que flatté de l'hommage d'un Dieu, voulut renoncer à la vie; et la seule marque d'amour qu'Apollon put lui donner, fut de le changer en cyprès. Ce Dieu se promettoit plus de bonheur auprès de Leucothoé, fille d'un roi de Perse; mais ses amours furent éventées, et sa maîtresse fut enterrée toute vive par son père inhumain.

Si la gloire peut consoler des disgrâces de l'amour, Apollon ne dut pas pleurer long-temps ses maîtresses. On lui bâtissoit des temples dans tout l'univers; et la fumée des sacrifices formoit un nuage épais autour de lui. C'étoit le dieu le plus fêté de l'Olympe; c'étoit aussi celui qui pouvoit accorder aux mortels le plus grand nombre d'avantages. Il étoit médecin et prophète, deux qualités qui ne pouvoient manquer de lui attirer une grande vogue. On couroit en foule consulter les oracles qu'il rendoit à Délos, à Claros, à Ténédos, à Cyrrha, à Patare et surtout à Delphes, où il avoit un temple fameux par ses immenses richesses; on admiroit particulièrement dans ce temple un autel merveilleux, fait de petites pièces de cornes rapportées et unies ensemble avec tant d'art, qu'on eût dit qu'il étoit d'une seule pièce.

Apollon, qui sembloit avoir eu en partage tous les talens qui en imposent aux hommes, joignoit à ses titres de médecin et de charlatan, celui de poète et de musicien (ces deux qualités n'étoient pas distinguées chez les anciens.) Il étoit président d'une espèce d'académie qui se tenoit ordinairement sur

le Parnasse, sur l'Hélicon ou sur le Pinde, et qui n'étoit composée que de filles, auxquelles on donnoit le nom de *Muses*, et qui pis est, de *Pucelles*. Leur honneur n'étoit pas fort en sûreté dans la compagnie d'un blondin aussi séduisant qu'Apollon. On pourroit croire que les poètes et les musiciens de nos jours ont hérité de leur maître cette rivalité qui les fait se déchirer mutuellement : car un certain satyre, nommé *Marsias*, ayant eu l'audace de défier Apollon au combat de la flûte, ce Dieu, jaloux de sa gloire, l'écorcha tout vif. Outre les fonctions glorieuses qu'Apollon exerçoit sur la terre, il en avoit une beaucoup plus brillante encore dans le ciel : monté sur un char éclatant de pierreries, il faisoit le tour du monde et distribuoit la lumière à tous les hommes. Le soir, lorsqu'il étoit fatigué de sa course, il se précipitoit dans les eaux, et alloit se reposer auprès de Thétis, déesse de la mer : en un mot, il étoit le soleil, et en cette qualité on lui donnoit le nom de *Phæbus*.

Apollon étoit beaucoup moins sanguinaire que les autres dieux : on lui immoloit fort peu d'animaux. Il préféroit les offrandes des fruits de la terre, qu'on lui présentoit au son des trompettes et des instrumens de musique. Le sacrificateur étoit alors couronné de verveine. On représentoit ordinairement Apollon, jeune et sans barbe, avec de longs cheveux blonds flottans sur ses épaules, un arc à la main, un carquois plein de flèches sur ses épaules, et une couronne de laurier sur la tête. Il y avoit, au rapport de Lucien, un temple dans la Syrie, consacré à Apollon, et dans lequel ce dieu étoit représenté sous la figure d'un homme d'un âge mûr, avec de la barbe au menton : les peuples de ce pays s'étoient imaginés que cette forme étoit plus parfaite et plus convenable à la majesté du dieu. Ils avoient aussi habillé sa statue, au lieu que partout ailleurs Apollon étoit représenté

nu. Les prêtres de ce temple n'étoient point les interprètes du dieu; il rendoit lui-même ses oracles. On voyoit sa statue s'agiter extraordinairement, lorsqu'il vouloit prédire l'avenir : les prêtres le chargeoient alors sur leurs épaules, et le dieu les conduisoit, dit Lucien, comme un cocher conduit ses chevaux, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, en leur faisant faire plusieurs tours et détours qui signifioient peut-être l'ambiguité et les sens détournés ordinaires aux oracles. Quoi qu'il en soit, pendant ses allées et venues, le grand prêtre interrogeoit le dieu. Si la question ne lui étoit pas agréable, ou plutôt s'il vouloit prédire quelque chose de fâcheux, il reculoit; il s'avançoit au contraire, pour marquer que la chose sur laquelle on le consultoit devoit réussir.

Les animaux consacrés à Apollon étoient le loup, le corbeau, la corneille, la cigale, le coq et l'épervier ; ses arbres favoris étoient l'olivier, et surtout le laurier.

Cicéron, dans son livre de la nature des dieux, prétend que les anciens ont adoré quatre Apollons différens. Nous n'entrerons point dans le détail de cette érudition inutile et ennuyeuse. On ne s'accorde pas sur le lieu de la naissance d'Apollon : l'opinion commune est qu'il naquit dans l'île de Délos : cependant Tacite rapporte que les Ephésiens soutinrent, en présence du sénat, qu'Apollon étoit né dans leur pays, sur les bords du fleuve Cenchris, dans la forêt d'Ortigie, et s'offrirent de montrer l'olivier sur lequel Latone, sa mère, s'étoit appuyée, lorsqu'elle sentit les douleurs de l'enfantement. Plutarque prétend que ce dieu prit naissance dans la ville de Tégire : au reste, c'est un point dont la décision est fort peu importante.

Pour ne rien laisser à désirer sur ce qui concerne Apollon, joignons aux fables des poètes l'explication qu'en donne M. Pluche. « Quand l'eau du Nil, dit » cet auteur, se retiroit assez tôt de dessus les plaines

» pour les laisser libres, un mois avant l'entrée du » soleil au sagittaire, le laboureur égyptien étoit sûr » de pouvoir à loisir reconnoître, par l'arpentage, » les limites de ses champs, et de semer avant l'hiver, » sans avoir aucun sujet d'inquiétude pour la mois- » son : c'étoit maîtriser le Nil : c'étoit remporter une » victoire complète sur l'ennemi. » Pour exprimer une particularité si flatteuse pour l'Egypte, on armoit de flèches la figure symbolique destinée à marquer le travail annuel du laboureur, et connue sous le nom d'*Horus :* on la représentoit remportant la victoire sur un monstre, et on l'appeloit alors *Horus le Conquérant, le Destructeur* (1), dont ils ont fait le nom d'*Apollon, vainqueur du serpent Python.* Une autre ressemblance qui confirme cette explication, c'est que les Egyptiens, aux approches du débordement du Nil, donnoient à Isis une figure symbolique, par laquelle ils représentoient la terre, le nom de *Léto,* qui signifie en égyptien un *lézard amphibie* (2), et ils en ont fait la mère d'Apollon, parce que les Egyptiens supposoient allégoriquement qu'Isis, symbole de la terre, étoit mère d'Horus, symbole du travail annuel.

2. Les Gaulois, nommés *Tectosages,* avoient choisi Apollon pour leur protecteur, et lui avoient érigé un temple superbe dans la ville de Toulouse, capitale de leur territoire. Les autres Gaulois adoroient aussi ce dieu, tantôt sous le nom d'*Apollon,* tantôt sous celui de *Bélénus* ou d'*Abellion,* qui signifie *beau;* ils imploroient son secours, particulièrement dans leurs maladies, et représentoient en bois ou en bronze, dans son temple, la partie de leur corps qui étoit affligée.

APOLLONIES : on nommoit ainsi les fêtes et les sacrifices institués en l'honneur d'Apollon.

APOLLONIUS DE TYANE. Cet imposteur a fait

(1) En grec Ἀπόλλων. — (2) Λητὼ, en grec, signifie *Latone.*

assez de bruit, dans les premiers siècles de l'Eglise, pour en dire quelque chose. Il étoit né à Tyane, en Cappadoce, d'une famille illustre et très-riche. Sa beauté ne contribua pas peu à lui gagner les cœurs : sa vie austère et philosophique le fit regarder comme un homme extraordinaire. Il possédoit à fond le grand art magique. Ses prestiges avoient tellement fasciné l'esprit des Païens, qu'ils osoient opposer ses prétendus miracles à ceux de Jésus-Christ même : c'étoit le héros de leur religion. « Quel homme, s'écrioient-» ils, qu'Apollonius ! Il commande aux démons ; chasse » les influences malignes de l'air ; ressuscite les morts. » Apollonius ne prêchoit aux peuples que la philosophie pythagoricienne, la vie tranquille, et l'éloignement des affaires. Ce ne fut guère que vers la fin du règne de Tibère, qu'il parut sur la scène. *Voyez* notre *Dictionnaire de Faits et Dits mémorables*.

APOLYSE (1) : c'est ainsi qu'on appelle, dans l'Eglise grecque, ce que nous nommons *Ite missa est*.

APOLYTIQUE : terme de la liturgie grecque, pour exprimer ce qui termine l'office divin, ou les parties considérables de l'office divin.

APOPHANITES : sectateurs de l'hérétique Apophanes, un des principaux disciples de Manès.

APOSTASIE : abandon de la véritable religion, ou d'un ordre religieux dans lequel on avoit fait profession.

APOSTAT (2) : déserteur de la vraie religion ou d'un ordre religieux.

APOSTOLAT (3) : dignité, ou ministère d'apôtre. On appeloit *apostolat* la charge ou commission des apôtres de la synagogue.

APOSTOLICITÉ : c'est un des quatre principaux caractères qui distinguent l'Eglise catholique, carac-

(1) D'ἀπὸ, et de λυω, *solvo*. — (2) D'ἀποςας, participe d'ἀφιςημι, *je m'éloigne*. — (3) D'ἀποςελλω, *j'envoie*.

tère prouvé par la succession non interrompue des pasteurs de l'Eglise, qui remonte jusqu'aux apôtres, et par la continuité de la doctrine des apôtres, que l'Eglise a conservée dans toute sa pureté.

APOSTOLIQUES. 1. Ce nom étoit autrefois donné aux églises qui avoient été fondées par les apôtres: telles étoient particulièrement Rome, Jérusalem, Antioche et Alexandrie. Le nom d'*apostolique* convient aujourd'hui à l'Eglise universelle et au siège de l'évêque de Rome, successeur du prince des apôtres.

2. Certains hérétiques, qui commencèrent à publier leurs erreurs en Périgord, dans le douzième siècle, prirent aussi le nom d'*Apostoliques*. Ils s'élevoient contre le sacrement du mariage, et disoient que l'homme n'avoit besoin d'aucune cérémonie pour s'unir avec la femme, qui n'étoit faite que pour lui. Conformément à ce principe, ils conduisoient avec eux une troupe de femmes scandaleuses et débauchées. Ils prétendoient que le corps de l'Eglise résidoit dans leur petite troupe. Ils proscrivoient le baptême, le purgatoire et le culte des saints; condamnoient la communion et la messe. Ils accréditoient leurs erreurs par quelques prestiges, que la populace prenoit pour des miracles, et par de grandes austérités qui les faisoient regarder comme des saints. Ils marchoient toujours les pieds nus, et se mettoient à genoux sept fois chaque jour et chaque nuit. Ils s'interdisoient l'usage du vin et de la viande, et refusoient l'argent qu'on leur offroit. Ils avoient une constance et une fermeté dignes d'une meilleure cause; et les tourmens qu'on leur fit souffrir en différentes provinces, ne furent point capables d'ébranler leur constance. Leur chef se nommoit *Pontius*.

Cette secte fut renouvelée, dans la suite, par un homme du peuple nommé *Ségarelle*. (*Voyez* Ségarelle. *Voyez aussi l'article* Apotactiques.)

APOTACTIQUES (1) : hérétiques qui formoient une branche de la secte des Enératiques et des Tacianites, et qui joignoient aux erreurs de ces derniers une opinion nouvelle, qui dut leur attirer un grand nombre d'adversaires. Ils prétendoient que Jésus-Christ avoit commandé à tous les hommes de renoncer aux biens qu'ils possédoient, et qu'on ne pouvoit, sans péché, conserver l'héritage de ses pères. Ils commencèrent à publier cette doctrine dans la Cilicie et dans la Pamphilie, vers la fin du second siècle. Il est probable que ceux qui la prêchoient, n'étoient pas riches, et vouloient, par ce moyen, se mettre au niveau de tout le monde. Mais ils eurent alors peu de partisans : on se contenta de mépriser leur secte, sans la persécuter ; et, par cette raison, elle s'éteignit d'elle-même. Mais, dans le douzième siècle, cette erreur fut renouvelée par quelques sectaires qui prirent le nom d'*Apostoliques*, et devinrent si nombreux et si redoutables, qu'il fallut envoyer en France des armées pour les détruire.

APOTHÉOSE (2), *ou* DÉIFICATION D'UN HOMME. 1. On remarque chez tous les peuples idolâtres un instinct particulier, qui les portoit à regarder comme des êtres au-dessus de l'humanité, les hommes qui se distinguoient par leurs vertus, par leurs talens, ou par leurs exploits militaires ; ceux qui avoient fait des découvertes, et qui avoient rendu à la patrie quelque service signalé ; et, de toutes les idolâtries, c'est sans doute la moins absurde et la plus excusable. On en trouvera des exemples fréquens dans le cours de cet ouvrage. Nous nous bornons ici à parler des Grecs et des Romains, chez lesquels la cérémonie de l'apothéose étoit plus pompeuse, et en quelque

(1) Du grec ἀποτάττω, *je renonce.* — (2) Dérive d'ἀπὸ, et de Θεος, *Dieu.*

sorte plus régulière, et dont les héros nous sont plus connus. Chez les Grecs, l'usage étoit de ne point mettre un héros au rang des dieux, que l'oracle ne l'en eût déclaré digne. Lorsqu'Alexandre voulut diviniser son favori Héphestion, il s'autorisa d'un oracle de Jupiter Hammon, rapporté par un certain Philippe, qui venoit de Babylone; mais il y a eu des exceptions à cette règle. Les Athéniens ont quelquefois accordé les honneurs divins aux grands hommes, dès leur vivant. On trouve à ce sujet un passage curieux de l'historien Démocharès, rapporté par Athénée. Démétrius-Poliorcète entrant dans Athènes, dit cet historien, y fut reçu par les Athéniens, comme un dieu. Ils allèrent à sa rencontre couronnés de fleurs, faisant retentir les airs d'hymnes à sa louange, et répandant en son honneur des coupes pleines de vin. Ils se prosternoient devant lui, en criant qu'il étoit le seul véritable dieu. « Les autres dieux, disoient-» ils, n'écoutent pas nos prières, et ne nous donnent » point de secours; toi seul, ô fils de Vénus et de » Neptune! toi seul peux nous donner la paix; c'est » à toi que nous la demandons comme à notre » seigneur. »

2. Chez les Romains, il falloit un décret du sénat pour autoriser l'apothéose. Romulus est le premier qui ait été placé solennellement au rang des dieux. On ne trouve ensuite, dans toute l'histoire de la république, jusqu'à Jules-César, dans les plus beaux jours de Rome, et dans des temps si féconds en héros et en grands hommes, on ne trouve, dis-je, qu'une seule femme à qui l'on ait décerné les honneurs divins : encore cette femme, nommée *Anna Pérenna*, est-elle assez peu connue dans l'histoire. Jules-César est le second, après Romulus, qui ait été mis au nombre des dieux. Auguste, son successeur, peut être regardé comme le premier instituteur de

l'apothéose des empereurs, que Tibère acheva d'établir, et dont il fit une loi. Depuis ce temps, l'apothéose, qui devoit être le prix des vertus et du mérite, ne fut plus qu'une vaine cérémonie d'usage, et fut souvent prostituée à des monstres qui ne méritoient pas même le nom d'hommes. Voici la description des cérémonies qui accompagnoient l'apothéose des empereurs romains.

Après les obsèques de l'empereur défunt, qui se faisoient avec la pompe la plus magnifique, on mettoit son portrait en cire sur un lit d'ivoire, couvert d'un superbe tapis brodé d'or, et placé dans la grande salle du palais. On supposoit que c'étoit l'Empereur lui-même, qui étoit encore malade dans son lit. Il recevoit les visites des sénateurs et des dames romaines, qui s'asséyoient aux deux côtés du lit, et y demeuroient pendant quelques heures. Les médecins venoient aussi visiter l'image de cire, comme pour examiner sa santé. Ils en disoient même leur avis, qu'on écoutoit fort sérieusement. Ceux qui auroient été le plus tentés de rire de cette farce si ridicule, affectoient la contenance la plus grave. Cette momerie continuoit pendant l'espace de sept jours; le huitième, le lit et l'image de cire étoient portés dans la place publique par les principaux sénateurs et chevaliers. Cette procession marchoit le long de la voie sacrée. Le nouvel empereur y paroissoit environné des plus illustres seigneurs romains. On avoit élevé dans la place publique une grande estrade de bois, peinte en couleur de pierre, et décorée d'un péristyle tout brillant d'ivoire et d'or. Sous ce péristyle étoit dressé un superbe lit de parade, sur lequel on déposoit l'image de cire. On chantoit ensuite, à deux chœurs, des hymnes à la louange du prince défunt. Pendant cette musique, l'Empereur et son cortège étoient assis dans la place; et les dames romaines

se tenoient sous les portiques. Le concert fini, on recommençoit la marche pour se rendre au champ de Mars, hors la ville; mais cette seconde procession étoit beaucoup plus pompeuse que la première. On voyoit d'abord paroître les statues des plus illustres généraux romains, depuis Romulus; ensuite des figures en bronze, représentant les provinces soumises à l'empire romain; puis les portraits des hommes illustres par leurs vertus ou par leurs talens. Il y avoit des hommes qui portoient toutes ces images, soit sur des brancards, soit dans leurs mains. Ils étoient suivis des chevaliers romains et de plusieurs bataillons de soldats rangés en bon ordre : venoient ensuite des chevaux de course derrière eux. On portoit les présens que les peuples tributaires avoient envoyés pour contribuer à la dépense de cette cérémonie; après quoi plusieurs personnes portoient un autel magnifique, couvert d'ivoire et d'or, et parsemé de pierreries. Dans le temps que tous ces objets défiloient, le nouvel empereur, monté sur la tribune aux harangues, faisoit l'éloge funèbre du prince défunt, lequel étant achevé, on emportoit le lit et l'image de cire que l'Empereur suivoit avec son cortége. Le lit étoit porté par les chevaliers romains, et précédé des principaux sénateurs, ce qui devoit former une procession des plus brillantes. Dans le champ de Mars, étoit élevé un édifice en forme de bûcher, dont les différens étages, diminuant toujours à mesure qu'ils s'élevoient, formoient une espèce de pyramide. Cet édifice étoit revêtu de magnifiques tapis brodés d'or, et décoré de figures d'ivoire; mais l'intérieur étoit plein de menu bois sec. Sur le dernier étage, on voyoit le char doré, dont l'empereur défunt avoit coutume de se servir pendant sa vie. Sur le second étage étoit placé, de la main des pontifes, le lit de parade avec l'image de cire, sur lesquels on répandoit

des parfums et des aromates. Le nouvel empereur et les parens du prince défunt venoient baiser la main à son image, puis s'asséyoient dans les siéges qui leur étoient destinés. Les chevaliers romains amusoient ensuite les spectateurs par quelques courses de chevaux qu'ils faisoient autour du bûcher. Ils étoient suivis de l'infanterie romaine et de plusieurs chariots dont les conducteurs étoient vêtus de pourpre. Après toutes ces cérémonies, l'Empereur, secondé du consul et des magistrats, mettoit le feu au bûcher; et dès que la flamme commençoit à s'élever, on lâchoit du dernier étage du bûcher, un aigle qui s'enfuyoit vers le ciel d'un vol rapide; et le peuple crédule se persuadoit que cet oiseau emportoit dans l'olympe l'ame du prince défunt. Après cette preuve, sa divinité n'étoit plus douteuse : on lui donnoit le titre de *divus, dieu* ou *divin;* et quelquefois on lui changeoit son nom. On érigeoit un temple à son honneur : on lui établissoit des prêtres et des sacrifices.

Les impératrices romaines jouissoient aussi des honneurs de l'apothéose; et la cérémonie qu'on faisoit pour elles, étoit la même que celle qu'on faisoit pour les empereurs, excepté qu'au lieu d'un aigle, on lâchoit un paon.

3. Les Chinois égalent au moins les Grecs et les Romains dans les honneurs qu'ils rendent aux grands princes et aux hommes illustres. On trouvera, dans le cours de cet ouvrage, tout ce qui concerne leurs cérémonies à ce sujet. *Voyez* HONNEURS RENDUS AUX MORTS.

Les cinq premiers empereurs chinois ont des temples bâtis dans toutes les villes de ce vaste empire, ainsi que les grands hommes, et ceux qui ont rendu des services à la patrie. Outre cela, chaque empereur est honoré après sa mort, comme une espèce de divinité. On voit dans les temples un tableau sur lequel

C'est alors que, prosternés devant la face de l'Etre suprême, ils auront enfin le bonheur d'entendre ces délicieuses paroles : « Venez en paradis, mes bien- » aimés; vous êtes à la fin de vos craintes et de vos » supplices. »

Les bienheureux, dit Saadi, regardent l'araf comme l'enfer; et les réprouvés, comme un paradis. *Voyez* ENFER, PARADIS *et* PURGATOIRE.

ARC-EN-CIEL : tissu de différentes couleurs disposées en arc, qui paroît dans une nuée pluvieuse. Dieu dit au patriarche Noë que ce phénomène seroit à l'avenir le gage de l'alliance qu'il vouloit faire avec sa postérité, et de la promesse qu'il lui faisoit de ne plus détruire le monde par le déluge.

ARCHANGE (1) : c'est une substance intellectuelle et spirituelle, qui occupe le huitième rang dans la hiérarchie céleste. *Voyez* ANGES.

ARCHE D'ALLIANCE : 1. On nomma ainsi, dans l'ancienne loi, le coffre sacré où furent enfermées les deux tables de pierre sur lesquelles Dieu avoit gravé ses commandemens. Ce coffre étoit d'un bois précieux nommé *séthim*, couvert en dedans et en dehors de lames d'or. Il avoit une coudée et demie de haut, et autant de large, et deux coudées et demie de long. Le couvercle de ce coffre étoit nommé *propitiatoire* : il étoit aussi de bois de séthim, et couvert de lames d'or. Aux extrémités de ce couvercle étoient des chérubins ou des figures ailées, qui couvroient le propitiatoire de leurs ailes, et formoient une espèce de trône où l'on concevoit que le dieu d'Israël étoit assis. Il n'étoit pas permis de transporter ce coffre précieux dans aucune voiture, par le moyen des chevaux ou d'autres animaux : il falloit que les lévites le portassent sur leurs épaules; et, pour cet effet, il y avoit aux deux côtés les plus longs de l'arche des anneaux d'or dans lesquels

(1) Dérivé d'*ἄρχος*, *chef*; et d'*ἄγγελος*, *ange*.

on

en passoit des bâtons dorés. Cette arche ayant été prise dans un combat que les Juifs livrèrent contre les Philistins, les vainqueurs la portèrent en triomphe dans la ville d'Azoth, et la placèrent dans le temple de leur dieu Dagon; mais le lendemain ils trouvèrent la statue du dieu renversée de dessus son piédestal, le visage contre terre devant l'arche du Seigneur. Ils la relevèrent et la remirent en sa place : le lendemain ils trouvèrent le corps de Dagon tout mutilé. Sa tête et ses deux mains, séparées du tronc, étoient sur le seuil de la porte du temple. En même temps les habitans d'Azoth furent frappés d'une maladie dans la partie d'où sortent les excrémens, qui en fit périr un grand nombre. Leur pays fut ravagé par une multitude innombrable de rats qui détruisirent l'espérance de la moisson. On ne douta point que l'arche ne fût la cause de tous ces maux. On la transféra successivement dans plusieurs villes. Mais dès qu'elle y entroit, les mêmes fléaux se faisoient sentir aux habitans; ce qui fit résoudre les Philistins à renvoyer cette arche funeste aux Israélites. Par le conseil de leurs prêtres, ils firent cinq anus d'or et cinq rats d'or. Ils construisirent un chariot tout neuf, auquel ils attelèrent deux vaches, et mirent l'arche dessus, avec les anus et les rats d'or, enfermés dans une cassette; puis, ayant laissé aller les vaches selon leur gré, ces animaux prirent d'eux-mêmes le chemin de Bethsamès, dans le pays d'Israël; mais le séjour de l'arche fut presqu'aussi funeste aux Bethsamites qu'aux Philistins. Par une curiosité sacrilége, ils ouvrirent l'arche pour considérer les tables de la loi; et cinquante mille d'entr'eux furent frappés de mort : quelques interprètes disent qu'il n'y en eut que soixante-dix. L'arche fut transférée de Bethsamès à Cariathiarim, et déposée dans la maison d'Abinadab, de la race des Lévites, où elle demeura l'espace de soixante-onze

ans, au bout desquels David l'alla chercher lui-même pour la conduire à Jérusalem. Il marchoit devant elle, chantant et dansant, pour exprimer sa joie. Pendant la marche, un nommé *Oza*, voyant l'arche chanceler, y porta la main pour la soutenir; mais son service fut payé de mort : n'étant point lévite ni sacrificateur, il ne lui étoit pas permis de toucher à ce coffre sacré. L'arche fut placée dans un tabernacle que David avoit fait construire, jusqu'à ce que son fils Salomon la fit transporter dans le temple qu'il avoit fait bâtir. Lorsque les Juifs furent emmenés captifs à Babylone, le prophête Jérémie fit porter l'arche dans le désert, et la déposa dans une profonde caverne qu'on n'a jamais pu découvrir depuis. Ce monument de l'ancienne loi y est demeuré enseveli, quoique plusieurs aient prétendu, sans fondement, qu'il fut retrouvé et placé dans le second temple bâti après la captivité.

2. On conserve dans l'Abyssinie une arche fameuse, que les habitans prétendent être la même qu'on gardoit dans le temple de Jérusalem, qui fut volée par les jeunes Israélites, que Salomon donna au fils qu'il avoit eu de la reine de Saba, pour l'accompagner en Ethiopie. Ce fait, qui paroît fabuleux et peu vraisemblable, est ainsi détaillé dans les annales d'Abyssinie.

« Ces premiers nés d'Israël s'engagèrent par serment d'enlever l'arche d'alliance, qu'ils appeloient *la Sion céleste*. Ils entrèrent de nuit dans le temple dont la Providence permit que les portes fussent ouvertes; ils mirent l'arche sur un chariot, et prirent la fuite avec tant de promptitude, que Salomon, qui les poursuivit, ne put les atteindre. Ils traversèrent la mer Rouge avec la même vitesse; non pas à pied sec comme autrefois les Israélites, mais en volant sur la surface des eaux avec leurs chariots. La reine de Saba, apprenant que son fil

» revenoit avec l'arche du dieu de Sion, alla le rece-
» voir en grande pompe, et fit placer l'arche dans le
» temple du pays de Makéda. »

Il est naturel de penser que le fils de la reine de Saba, devenu roi d'Ethiopie, aura trouvé trop dur d'être obligé d'aller à Jérusalem adorer le vrai Dieu, comme la loi l'ordonnoit; qu'il aura voulu établir dans son royaume un temple où le service divin se fît avec les mêmes cérémonies et la même solennité qu'à Jérusalem; que, pour lui complaire, quelques-uns des lévites qui devoient l'accompagner auront fait faire secrètement une arche sur le modèle de celle de Jérusalem, et l'auront emportée en Abyssinie; enfin, que pour rendre cette arche respectable aux yeux des peuples, le prince aura fait répandre le bruit que c'étoit l'arche même du temple de Jérusalem, qui avoit été enlevée d'une manière presque miraculeuse; mensonge qu'il étoit aisé d'accréditer, à cause de la grande distance qu'il y avoit entre le royaume d'Israël et l'empire d'Abyssinie.

Les Abyssins ont donné à cette arche célèbre le même nom qu'à celle de Noé, et l'ont appelée *Tabot*, qui signifie *arche d'alliance*. Ils la nommèrent aussi par excellence *Sion*. C'est pourquoi, lorsqu'ils se convertirent à la religion chrétienne, le temple où l'on conserve cette arche, ayant été consacré à la sainte Vierge, a été nommé *Sainte-Marie-de-Sion*.

Pour entretenir la vénération du peuple, on avoit soin de la tenir exactement cachée. A peine l'offroit-on aux regards des rois; mais depuis que les monarques d'Abyssinie vivent sous des tentes, on porte l'arche à la suite de la Cour. Quatre prélats, revêtus de leurs habits pontificaux, l'accompagnent. Devant et derrière marchent un grand nombre de prêtres qui chantent des hymnes; et l'un d'eux, allant à reculons, l'encensoir à la main, ne cesse point de l'encenser

qu'on ne l'ait déposée dans le grand pavillon qui est comme la chapelle de l'Empereur. Il n'y a que les prêtres qui disent messe devant l'Empereur, auxquels il soit permis de célébrer les divins mystères devant l'arche.

Lorsque les Jésuites arrivèrent en Abyssinie, les habitans craignant que, par les intrigues de ces pères, leur église ne fût assujétie à celle de Rome, prirent les plus grandes précautions pour que leur arche ne tombât pas dans des mains ennemies. Quelques moines, pleins de zèle, transportèrent ce précieux coffre le plus secrètement qu'il leur fut possible, dans le canton de Bur, proche de la mer Rouge, et le cachèrent au milieu des montagnes dans des buissons épais ; et lorsque les missionnaires eurent été chassés, il reparut avec son premier éclat.

ARCHEVÊCHÉ : province ou diocèse qui est sous la juridiction spirituelle d'un prélat, lequel a sous lui des suffragans. On compte en France dix-huit archevêchés (*).

ARCHEVÊQUE (1) : prélat métropolitain, qui a pour suffragans un certain nombre d'évêques. Ce titre fut inconnu à la primitive Eglise. Les pasteurs ne cherchoient alors d'autre distinction que celle que donne la vertu. Il fut inventé dans l'Eglise grecque, d'où il se répandit dans l'Eglise latine. Il est probable que les patriarches d'Alexandrie, qui étoient les seuls évêques de l'Egypte, commencèrent à prendre le titre d'archevêques, lorsqu'on créa d'autres évêques dans cette province. S. Athanase donne ce titre à

(*) Aux termes du Concordat de 1801, conclu entre le saint Siége et le premier Consul, et encore suivi aujourd'hui, le nombre des archevêchés en France a été réduit à dix, y compris celui de Malines. Le Concordat de 1817, dont l'exécution est ajournée, l'a porté à dix-sept. *Voyez*, au supplément, *l'article* CONCORDAT.

(1) Du mot grec *ἀρχεῖν*, *commander*; et *ἐπίσκοπος*, *évêque*, *inspecteur*.

Alexandre, patriarche d'Alexandrie; et il est le premier dans les ouvrages duquel on trouve le mot d'*archevêque*. Ce nom fut aussi donné quelquefois aux papes et aux évêques qui avoient droit de pallium. *Voyez ce mot, et l'article* CROIX.

ARCHI-ACOLYTHE [1] : c'est-à-dire celui qui est au-dessus de l'acolythe. C'étoit autrefois une dignité dans les cathédrales. L'archi-acolythe étoit le chef d'un ordre de chanoines qu'on appeloit *acolythes*.

ARCHI-CHANTRE, chef des chantres d'une église. Cette dignité subsiste encore en quelques églises.

ARCHI-CHAPELAIN : on donnoit autrefois ce nom au grand-aumônier de France. Si l'on en croit quelques autres, les titres d'archi-chapelain et d'archi-chancelier signifioient en France la même chose, sous les deux premières races de nos rois.

ARCHI-CONFRATERNITÉ : titre que prennent certaines confréries. L'archi-confraternité de N. D. du Mont-Carmel, établie à Rome, est remarquable par l'habit particulier qu'elle porte. Les confrères sont revêtus d'un sac de couleur tannée, attaché à un capuchon qui leur couvre le visage, et descend en pointe jusqu'à la ceinture. Ils ne peuvent voir que par deux trous faits au capuchon, à l'endroit des yeux. Une ceinture de cuir leur sert à attacher ce sac, et ils portent sur les épaules un camail de serge blanche.

ARCHI-CONFRÉRIE : il y a une société érigée sous ce titre, qui a pour instrument de dévotion la ceinture de S. Augustin. C'est une ceinture de cuir, que les religieux Augustins prétendent avoir été portée dans tous les temps par les saints les plus illustres. « La sainte Vierge, impératrice des hommes » et des anges, l'a portée sur ses reins. Il est probable

[1] Ce mot, et les suivans qui commencent par *archi*, sont dérivés du grec ἄρχειν, *commander*.

» que nos premiers pères qui vivoient sous la loi de » nature, étant habillés de peau, devoient porter une » ceinture de même étoffe. Le prophète Elie l'a » portée aussi sur ses reins, puisqu'il est écrit qu'il » étoit ceint d'une ceinture de cuir. » Les Augustins prouvent la même chose de S. Jean-Baptiste. Toute cette doctrine se trouve dans un livre que ces religieux ont composé sur la confrérie.

ARCHI-DIACONAT : dignité d'archi-diacre.

ARCHI-DIACRE : ce titre étoit autrefois donné au premier ou au chef des diacres. Il n'y avoit qu'un diacre qui pût le porter. Il le perdoit dès qu'il se faisoit prêtre. La dignité d'archi-diacre étoit alors fort considérable. C'étoit l'archi-diacre qui gardoit et dispensoit le trésor de l'église. Il étoit regardé comme l'official de l'évêque, et avoit une juridiction en cette qualité. L'église romaine avoit autrefois un archidiacre. Le pape Grégoire VII changea cet office en celui de camérier. Il y a eu cependant, depuis ce pape, plusieurs archi-diacres. Cette dignité fut donnée à des prêtres, dans la suite des temps. Aujourd'hui la fonction de l'archi-diacre consiste à faire la visite dans les églises du diocèse, au défaut de l'évêque; à lui présenter ceux qui viennent pour recevoir les ordres, ou qui sont nommés à quelques bénéfices. Sa juridiction est bornée à quelques petites causes provisionnelles dont il peut connoître dans les paroisses dont il fait la visite. Il y a quelques églises où les archi-diacres ont le pas avant les doyens, et occupent le second rang après l'évêque. Dans l'église de Constantinople, il y a un archi-diacre qui lit l'évangile, lorsque le patriarche officie.

Les archi-diacres, en France, lèvent un droit sur l'héritage de chaque curé mort dans l'étendue de leur archi-diaconé, qu'ils appellent *droit de dépouille* ou *de funérailles*. En 1433, Nicolas Fraillon, archi-

diacre de Paris, s'avisa le premier de se constituer héritier des curés. Celui de Fontenai étant mort, il demanda son lit, ses draps, sa couverture, ses surplis et aumusse, ou la valeur de ces meubles en argent. Les parens du curé, surpris de cette demande, portèrent l'affaire aux requêtes du palais : on adjugea à l'archi-diacre la somme de soixante sols parisis. Telle est l'époque de ce droit qui, dans la suite, devint plus considérable, par l'avidité des archi-diacres. Quarante-sept ans après, François Hallé, archi-diacre de Paris, se fit adjuger par sentence des requêtes du palais, non-seulement le lit, les draps, la couverture, les surplis et aumusse du curé de Belloi, mais encore son bréviaire, sa ceinture d'argent et son oreiller. En 1623, les archi-diacres ajoutèrent à leurs prétentions, et voulurent se faire donner la robe, le bonnet carré et le mulet du défunt. Vingt-un ans après, Antoine de Verthamon, archi-diacre de Paris, enchérit sur ses prédécesseurs, et voulut avoir le cheval, la ceinture d'or, la soutane, et tous les meubles appartenans au défunt. Ce détail est tiré du *Traité de la dépouille des curés*, par M. de Thiers (*).

ARCHI-DRUIDE : chef des Druides, prêtres Gaulois. *Voyez* Druides.

ARCHI-ÉPISCOPAT : dignité d'archevêque.

ARCHI-ERARQUE (1) : chef de la hiérarchie, chef de l'Eglise.

ARCHI-GALLE : chef des Galles, prêtres de Cybèle. *Voyez* Galles.

ARCHI-MAGE, *ou* Chef des Mages. C'est le titre que prit Zoroastre, lorsqu'il eut établi sa réforme dans la Perse. Ses successeurs l'ont toujours conservé depuis. L'archi-mage des Parsis ou Guèbres, reste des

(*) En France, dans certains diocèses, la dignité d'*archi-diacre* existe encore.

(1) D'*ἀρχεῖν*, et d'*ἱερὸν*, *sacer*.

anciens mages, réside aujourd'hui dans le Kirman, province de la Perse. Sa dignité l'oblige à se conserver dans une pureté plus grande que celle de toute autre personne. Le simple attouchement d'un laïque, surtout s'il est d'une religion différente, est capable de le souiller. Il lui est défendu de rester dans une pieuse oisiveté : il faut qu'il travaille de ses mains, et prépare lui-même les choses nécessaires à sa subsistance et à son entretien. Si ses biens vont au-delà de son nécessaire, il est obligé de distribuer aux pauvres son superflu. Sa vie doit être une prière continuelle ; et les méchans doivent trouver en lui un censeur zélé et intrépide. Il est aussi spécialement chargé de l'entretien du feu sacré.

Ce pontife souverain des Parsis ou Guèbres jouit d'une autorité absolue sur les consciences des fidèles ; autorité que lui donne le Sad-der, un des livres sacrés des Guèbres. Ce livre déclare expressément que le plus sûr moyen d'obtenir le paradis, est d'obéir au grand pontife et de gagner ses bonnes grâces ; qu'en vain un fidèle emploieroit toute sa vie à la pratique des bonnes œuvres ; s'il manque à la soumission qu'il doit au souverain de la religion, s'il ne lui est pas agréable, et s'il n'est pas exact à lui payer la dîme, toutes ses bonnes œuvres sont perdues pour lui : il ne doit en attendre aucune récompense.

ARCHI-MANDRITE (1) : abbé supérieur d'un monastère.

ARCHI-PRÊTRE, *c'est-à-dire* CHEF DES PRÊTRES. On donnoit autrefois ce nom au premier prêtre d'une église épiscopale. Il étoit chargé d'avoir soin que les prêtres et les clercs se comportassent d'une manière édifiante : c'étoit à lui de célébrer les divins mystères au défaut de l'évêque ; de secourir les veuves et les orphelins, et de faire la charité aux pauvres passans.

(1) Du grec *μανδρα*, qui signifie *diable* ; et par métaphore *monastère*.

Il y a encore en Italie quelques églises cathédrales, comme celles de Vérone, de Pérouse, etc. où l'archi-prêtre tient le premier rang après l'évêque. En France, on appelle *archi-prêtres* les doyens des curés ou les premiers curés d'un diocèse; et l'on distingue les archi-prêtres de la ville et ceux de la campagne, que l'on nomme *doyens ruraux*. A Paris, les curés de la Madeleine, dans la cité, et de S. Severin, portent le titre d'archi-prêtres. Dans l'église de Constantinople, l'archi-prêtre, que l'on nomme *proto-papas, premier papas* ou *prêtre*, est le premier après le patriarche, et peut être regardé comme le successeur des anciens co-évêques. Dans les îles soumises aux Vénitiens, il exerce la juridiction ecclésiastique, et ordonne les lecteurs. Lorsque l'évêque confère la dignité d'archi-prêtre, les autres prêtres lui présentent le sujet qui doit en être revêtu; et le prélat lui impose les mains (*).

ARCHI-PRÊTRÉ : dignité d'archi-prêtre, ou étendue de la juridiction d'un archi-prêtre.

ARCHI-PRIEUR : ce titre a quelquefois été donné au grand-maître de l'ordre des Templiers.

ARCHI-PRIEURE, qualité que l'on donnoit en Bourgogne à la supérieure des religieuses de Lancharre.

ARCHI-SOUS-DIACRE : on appeloit ainsi autrefois le premier des sous-diacres dans l'église romaine.

ARCHITIS : nom sous lequel la déesse Vénus étoit adorée au mont Liban. Elle y paroissoit plongée dans la plus profonde tristesse, et déplorant la mort d'Adonis. Elle soutenoit sa tête de la main gauche; et son visage étoit couvert d'un voile, sous lequel on croyoit voir s'échapper des larmes.

ARCHONTIQUES : hérétiques qui étoient une branche des Valentiniens, et qui parurent vers l'an

(*). Cette dignité existe encore dans certains diocèses.

160, sous l'empire d'Antonin le Pieux. Ils furent nommés *Archontiques* (1), pour exprimer cet ordre d'anges que nous nommons *principautés*, parce qu'ils soutenoient que ces principautés avoient créé le monde. Ils prétendoient que le baptême et les saints mystères n'avoient point été institués par Jésus-Christ, mais par Sabaoth, une des principautés inférieures; et ils les rejetoient en conséquence. Ils disoient que l'ame devoit ressusciter; mais ils nioient la résurrection des corps. Ils avoient les femmes en horreur, et les regardoient comme l'ouvrage du diable.

ARDOINA *ou* Arduina : nom que les Gaulois et les Sabins donnoient à Diane, comme à la protectrice des chasseurs.

ARÉFAT est le nom que les Arabes donnent à la montagne sur laquelle Adam et Eve se rencontrèrent trois cents ans après avoir été chassés du paradis d'Eden. C'est sur cette montagne qu'on voit encore, selon la tradition musulmane, les deux colonnes vertes où étoient posés les genoux d'Eve, quand Adam la connut, suivant les termes de l'Ecriture sainte.

*Aréfat* est le pluriel d'*aréfé*, qui veut dire *connoissance*. Il donne son nom à cette montagne, à cause de la reconnoissance d'Adam et d'Eve.

ARGENTINUS. *Voyez* Æsculanus.

ARIANISME. *Voyez* Ariens.

ARIENS : hérétiques du quatrième siècle. L'arianisme est sans doute une des hérésies qui se sont le plus répandues, et qui ont le plus long-temps déchiré l'Eglise, comme presque toutes les autres sectes. Elle dut son origine à l'orgueil d'un prêtre ambitieux. Arius prétendoit à l'épiscopat d'Alexandrie, où on lui avoit préféré un certain Alexandre, personnage d'un mérite et d'une vertu peu ordinaires. Une telle préférence lui parut un passe-droit outrageant. Il

(1) Du mot grec ἄρχοντες, qui signifie *princes*, *seigneurs*.

résolut de s'en venger sur le nouvel élu. Pour le mortifier, il commença par le contredire dans sa doctrine. Il osa prêcher publiquement que Jésus-Christ n'étoit qu'une créature, capable comme nous de vertus et de vices par son libre arbitre; qu'il n'étoit pas si spécialement le Fils de Dieu, qu'un chacun des hommes n'eût pu le devenir comme lui; que Dieu ne l'avoit choisi préférablement à toutes les autres créatures spirituelles, que parce qu'il avoit prévu qu'il s'attacheroit constamment à la vertu; que jamais il n'oublieroit son créateur. Il disoit encore que, comme Jésus-Christ n'avoit été fait que pour être l'instrument de notre rédemption, il auroit bien pu ne pas exister, si nous n'eussions pas reçu l'être : c'étoit soutenir bien positivement que Jésus-Christ n'étoit pas Dieu, c'est-à-dire, un être éternel. Il prétendoit en trouver la preuve dans un des principes de la religion le plus avéré. « N'est-il pas certain, disoit-il, n'est-ce pas même un article de foi, que le Père tout-puissant a engendré Jésus-Christ? Mais, pour l'engendrer, il falloit donc qu'il n'existât pas. Jésus-Christ a donc eu un commencement de son être : on ne peut donc pas dire qu'il est éternel, sans une évidente contradiction. Mais, s'il n'est pas éternel, ce n'est donc qu'une créature comme nous, qui, en conséquence, doit être sujette aux mêmes lois. » De pareilles conséquences n'étoient que trop spécieuses; elles éblouirent des gens moins éclairés que le saint évêque d'Alexandrie. Pour couper court aux progrès de cette hérésie, il assembla promptement un concile, en l'an 320 de Jésus-Christ. Arius et ses sectateurs y furent condamnés.

ARIMANES. *Voyez* AHARIMAN.

ARISTÉE, un des dieux champêtres du paganisme, fils d'Apollon et de Cyrène, est regardé comme l'inventeur de plusieurs secrets utiles qui concernent l'agriculture. Il fut le premier qui apprit aux hommes

160, sous l'empire d'Antonin le Pieux
nommés *Archontiques* (1), pour expri
d'anges que nous nommons *principa*
soutenoient que ces principautés
monde. Ils prétendoient que le
mystères n'avoient point été inst
mais par Sabaoth, une des p
et ils les rejetoient en cons
l'ame devoit ressusciter ; n
tion des corps. Ils avoier
les regardoient comme

ARDOINA *ou* A… , ou
les Sabins donnoien … . Celui-ci,
des chasseurs. … aux nymphes un

AREFAT est … autant de génisses,
montagne sur … ces victimes, des essaims
trois cents ar … sa perte. On lui avoit érigé
den. C'est … , dans le temple de Bacchus; et
selon la tr… …té sous la forme d'un berger.
où étoie … …NS (*schisme des*). *Voyez* SCHISME DES
connu… …s.

AR…INIANISME : doctrine d'Arminius et de ses
sec…teurs. *Voyez* ARMINIENS.

ARMINIENS, autrement nommés *Remontrans* : sectaires qui se sont séparés des autres Protestans, ou Réformés. Jacques Arminius, leur chef, s'éleva contre les sentimens de Calvin et de Bèze, sur la prédestination et la grâce. Il soutint que Dieu n'avoit point fait de distinction odieuse entre les hommes; qu'il n'avoit point prédestiné les uns au bonheur et à la gloire, tandis qu'il condamnoit les autres au malheur et à la réprobation; qu'il les laissoit maîtres de leur sort, et que chacun seroit puni ou récompensé selon ses œuvres. Ses disciples ne s'en tinrent pas là, et se jetèrent depuis dans les erreurs des Sociniens. Les Arminiens d'aujourd'hui soutiennent qu'il n'est point

our être sauvé, de croire le mystère de
ne trouve point dans l'Ecriture de
me d'adorer le Saint-Esprit; que
un Dieu égal à son Père; que la
point nécessaire pour le salut.
me tous les Protestans, ne
ge que l'Ecriture, en
nt qu'il est permis à
son gré, sont du
s Réformés, en
les autres à
absolue, et
ctes qui leur sont
core incertain qui sont
qui suivent la religion la
ole de Dieu.

: disciples d'Arnaud, surnommé
lieu de sa patrie, hérétique qui parut
, dans le douzième siècle. Après avoir long-
ps étudié en France, sous le fameux Abélard, il revint dans sa ville natale, résolu de se distinguer par quelqu'opinion nouvelle. Dans ce dessein, il commença par déclamer contre le faste des évêques et des abbés, contre les déréglemens et la vie licencieuse des clercs et des moines. Il n'épargna pas même le Pape. Après avoir irrité les esprits contre le clergé, par ses invectives, il alla plus avant, et soutint que les clercs ne devoient point avoir de biens en propriété; que les dîmes et les offrandes du peuple devoient être leur unique richesse. Ces discours furent avidement reçus du peuple, qui ne voyoit qu'avec indignation le luxe insultant des ecclésiastiques. Encouragé par le succès de cette première tentative, Arnaud se rendit à Rome, et osa attaquer le souverain Pontife lui-même. Il disoit partout hautement que le Pape n'avoit reçu de Dieu qu'une autorité spirituelle, et que c'étoit

l'art de cailler le lait, d'élever les abeilles, et de cultiver les oliviers; art qu'il avoit lui-même appris des nymphes. Il prit soin de défricher les terres de la Sardaigne, jusqu'alors incultes, et consacra toute sa vie à des travaux utiles à l'humanité. Ses services furent récompensés par les dieux, qui le placèrent parmi les étoiles. Virgile rapporte, au quatrième livre des Géorgiques, qu'Aristée, éperdument amoureux d'Euridice, fut la cause involontaire de la mort de sa maîtresse, qui, fuyant devant lui pour se dérober à sa poursuite, fut mordue d'un serpent. Les nymphes, touchées du triste sort d'Euridice, la vengèrent, en faisant mourir toutes les abeilles d'Aristée. Celui-ci, par le conseil du devin Protée, offrit aux nymphes un sacrifice de quatre taureaux et d'autant de génisses, et vit sortir des entrailles de ces victimes, des essaims d'abeilles, qui réparèrent sa perte. On lui avoit érigé un autel à Syracuse, dans le temple de Bacchus; et il y étoit représenté sous la forme d'un berger.

ARMÉNIENS (*schisme des*). *Voyez* SCHISME DES ARMÉNIENS.

ARMINIANISME : doctrine d'Arminius et de ses sectateurs. *Voyez* ARMINIENS.

ARMINIENS, autrement nommés *Remontrans* : sectaires qui se sont séparés des autres Protestans, ou Réformés. Jacques Arminius, leur chef, s'éleva contre les sentimens de Calvin et de Bèze, sur la prédestination et la grâce. Il soutint que Dieu n'avoit point fait de distinction odieuse entre les hommes; qu'il n'avoit point prédestiné les uns au bonheur et à la gloire, tandis qu'il condamnoit les autres au malheur et à la réprobation; qu'il les laissoit maîtres de leur sort, et que chacun seroit puni ou récompensé selon ses œuvres. Ses disciples ne s'en tinrent pas là, et se jetèrent depuis dans les erreurs des Sociniens. Les Arminiens d'aujourd'hui soutiennent qu'il n'est point

nécessaire, pour être sauvé, de croire le mystère de la Trinité; qu'on ne trouve point dans l'Ecriture de précepte qui ordonne d'adorer le Saint-Esprit; que Jésus-Christ n'est pas un Dieu égal à son Père; que la foi en Jésus-Christ n'est point nécessaire pour le salut. Ces hérétiques, qui, comme tous les Protestans, ne reconnoissent point d'autre juge que l'Ecriture, en matière de religion, et qui pensent qu'il est permis à chacun d'en interpréter le sens à son gré, sont du moins plus conséquens que le reste des Réformés, en ce qu'ils ne prétendent point asservir les autres à leurs idées. Ils établissent une tolérance absolue, et ne condamnent jamais aucune des sectes qui leur sont opposées. Ils disent qu'il est encore incertain qui sont ceux d'entre les chrétiens qui suivent la religion la plus conforme à la parole de Dieu.

**ARNALDISTES** : disciples d'Arnaud, surnommé *de Bresse*, du lieu de sa patrie, hérétique qui parut en Italie, dans le douzième siècle. Après avoir long-temps étudié en France, sous le fameux Abélard, il revint dans sa ville natale, résolu de se distinguer par quelqu'opinion nouvelle. Dans ce dessein, il commença par déclamer contre le faste des évêques et des abbés, contre les déréglemens et la vie licencieuse des clercs et des moines. Il n'épargna pas même le Pape. Après avoir irrité les esprits contre le clergé, par ses invectives, il alla plus avant, et soutint que les clercs ne devoient point avoir de biens en propriété; que les dîmes et les offrandes du peuple devoient être leur unique richesse. Ces discours furent avidement reçus du peuple, qui ne voyoit qu'avec indignation le luxe insultant des ecclésiastiques. Encouragé par le succès de cette première tentative, Arnaud se rendit à Rome, et osa attaquer le souverain Pontife lui-même. Il disoit partout hautement que le Pape n'avoit reçu de Dieu qu'une autorité spirituelle, et que c'étoit

injustement qu'il s'arrogeoit un pouvoir temporel. Il exhortoit les Romains à rebâtir le capitole, à rétablir le sénat, l'ordre des chevaliers, et toute la forme de l'ancienne république. On conçoit bien qu'on se hâta d'imposer silence à un hérétique si dangereux, qui, sans blesser en rien la foi de l'Eglise, faisoit tant de tort à ses ministres. Mais Arnaud, protégé par des seigneurs puissans, qui goûtoient ses opinions, continua de les débiter dans toute l'Italie, avec un grand succès, se moquant des excommunications lancées contre lui (1). Cependant, en 1155, l'empereur Frédéric le livra au pape Adrien IV, qui le remit entre les mains du préfet de Rome. Son procès fut bientôt fait. De l'avis du clergé, il fut pendu et brûlé, et ses cendres furent jetées dans le Tibre.

ARNAUD DE MONTANIER, né à Puicerda en Catalogne, fut martyr de son zèle ridicule et insensé pour l'ordre de S. François. Il soutint qu'il étoit impossible qu'un homme revêtu des livrées de S. François ne fût pas sauvé; que S. François descendoit dans le purgatoire, tous les ans, pour en retirer les religieux de son ordre qui s'y trouvoient, et enfin que l'ordre de S. François dureroit éternellement. Ces opinions extravagantes attirèrent l'attention des inquisiteurs, qui citèrent Arnaud à comparoître devant leur tribunal redoutable. Arnaud, intimidé, abjura ses erreurs; mais, dès que sa crainte fut dissipée, il oublia sa rétractation, et commença de nouveau à débiter ses rêveries. Eyméric, évêque d'Urgel, le fit arrêter et le condamna à une prison perpétuelle.

ARNAUD DE VILLENEUVE, né dans un village de ce nom, on ne sait en quelle province, vers la fin du treizième siècle. Après avoir fait ses études à Paris et à Montpellier, il entreprit divers voyages, surtout

(1) Nous avons cru pouvoir reprendre cet article dans nos *Anecdotes Italiennes*.

en Italie et en Espagne, dans le dessein de cultiver son esprit et d'acquérir de nouvelles connoissances, et revint se fixer à Paris, où il exerça la profession de médecin. Son esprit, naturellement curieux et avide de science, l'engagea dans plusieurs erreurs dangereuses et même ridicules. Il donna dans l'astrologie judiciaire, qui, dans ce siècle d'ignorance, étoit la chimère des esprits au-dessus du commun. Il crut avoir découvert, par l'inspection des astres, que le monde touchoit à sa fin. Il publia sa découverte et fut même assez hardi pour fixer l'année où il devoit finir. On se fût contenté de rire de son extravagance, s'il s'en fût tenu à cette opinion; mais il ne tarda pas à se jeter dans des systêmes d'une bien plus grande conséquence. Il soutint que le sacrifice de la messe étoit inutile, et qu'on devoit lui préférer les œuvres de miséricorde; que, de tous les péchés, il n'y auroit que le scandale qui seroit puni dans l'autre monde. Il se déchaîna particulièrement contre les moines. Il prétendit qu'ils corrompoient la doctrine de Jésus-Christ; qu'ils n'avoient point de charité, et qu'ils seroient tous damnés. Il vouloit qu'on bannît la philosophie des écoles; que l'on préférât à l'Ecriture sainte la révélation faite à Cyrille; et déclaroit inutiles, même criminelles, toutes fondations de bénéfices, messes et chapelles. Ses autres principes étoient, que la nature humaine en Jésus-Christ étoit en tout égale à la Divinité; que l'ame de Jésus-Christ, aussitôt après son union, avoit su tout ce que savoit la Divinité; que le démon avoit perverti tout le genre humain, et fait périr la foi; qu'il n'y avoit, dans les constitutions des papes, que des œuvres de l'homme. Toutes ces erreurs furent condamnées à Tarragone, par l'inquisiteur, l'an 1317.

ARNAUDISTES (*les*), partisans des erreurs d'Ar-

naud de Villeneuve, formèrent une secte qui fit quelques progrès en Espagne.

ARONISTES : c'est le nom que les Samaritains donnent à leurs prêtres, qui se prétendent de la race d'Aaron.

AROT ET MAROT. Les Musulmans appellent ainsi deux mauvais anges dont nous avons fait mention dans un autre ouvrage (1). Voici le conte qui servit de prétexte à Mahomet pour établir la défense du vin à ses sectateurs. Arot et Marot avoient été chargés de la part de Dieu, de descendre sur la terre, et d'examiner les actions des hommes. « Une femme, aussi » sage que belle, les ayant un jour invités à sa table, » ils trouvèrent le vin bon, et s'enivrèrent. La beauté » de l'hôtesse fit impression sur leur imagination » échauffée; mais cette femme, vivement sollicitée, » feignit de ne vouloir se rendre à leurs désirs, » qu'après qu'elle auroit appris d'eux les paroles dont » ils se servoient pour monter au ciel. Ayant obtenu » ce qu'elle demandoit, elle s'éleva sur-le-champ jus» qu'au trône de Dieu, qui, pour récompenser sa » vertu, la transforma en une étoile brillante. Quant » aux anges séducteurs, ils furent condamnés à de» meurer suspendus par les pieds, jusqu'au jour du » jugement, dans le puits de Babel, qu'on fait voir » encore aujourd'hui près de Bagdad. »

ARRHABONAIRES (2) : hérétiques Sacramentaires, qui soutiennent que l'Eucharistie n'est que le gage du corps et du sang de Jésus-Christ.

ARRHSPHORIES (3) : fête que les Athéniens célébroient en l'honneur de Minerve.

(1) *Abrégé chronologique de l'Histoire Ottomane*, tome 1, p. 444. — (2) Du grec *ἀῤῥαβὼν*, *gage*, *arrhes*. — (3) D'*ἄῤῥητον*, *mystère*; et de *φέρω*, *je porte*.

ARTEMISIES :

ARTEMISIES : fêtes instituées en l'honneur de Diane, que les Grecs nomment Αρτεμις.

ARTEMON ou Artemas : hérésiarque, qui soutenoit que Jésus-Christ n'étoit pas Dieu. Sa doctrine étoit la même que celle de Théodote de Bysance. *Voyez cet article dans le Supplément.*

ARTEMONIENS : hérétiques, disciples d'Artemon.

ARTOTYRITES (1) : hérétiques qui formoient une branche de la secte des Montanistes. Ils furent nommés *Artotyrîtes*, parce qu'ils offroient à Dieu du pain et du fromage, pour se rapprocher des premiers patriarches, dont les offrandes ne consistoient que dans les fruits de la terre, et dans les productions des brebis. Ils conféroient aux femmes les ordres sacrés, à l'exemple de Montan, leur chef, qui avoit associé à ses fonctions de prophète Priscille et Maximille. Ainsi, dans la secte des Artotyrîtes, les femmes jouissoient des honneurs de la prêtrise, et même de l'épiscopat : conséquemment, elles étoient admises au ministère de la prédication; on les y croyoit même plus propres que les hommes. Elles paroissoient plus capables de toucher et d'attendrir les cœurs des pécheurs endurcis; et il faut avouer que rien n'étoit plus touchant que de voir entrer dans les églises des Artotyrîtes sept filles vêtues de blanc, une torche à la main, invectivant contre les péchés du peuple, sur le ton de Jérémie, et, par leurs accens plaintifs et leurs gestes affectueux, portant la douleur et la componction jusque dans le fond des ames. Tel étoit, au rapport de S. Epiphane, le spectacle singulier qu'offroient les églises des Artotyrîtes.

ARTZIBURE : les Grecs nomment ainsi le premier carême des Arméniens, qui dure quinze jours.

(1) De deux mots grecs ἀρτος, *pain*; et τυρος, *fromage*.

près d'entreprendre un voyage. Ils examinent avec attention les entrailles de l'animal; et, selon les signes qu'ils y découvrent, ils avancent ou diffèrent le temps de leur départ.

ASAD. Les Arabes adoroient autrefois sous ce nom la planète que nous nommons *Mercure*.

ASCENSION : fête que l'Eglise romaine célèbre en mémoire du jour glorieux, auquel Jésus-Christ s'éleva triomphant dans les cieux, quarante jours après sa résurrection. Ses apôtres et ses disciples, au nombre de cent vingt, furent témoins de ce pompeux spectacle, et nous ont transmis ce qu'ils avoient vu. Quelques-uns pensent que les patriarches et les saints de l'ancien Testament, que Jésus-Christ avoit délivrés des limbes, accompagnèrent Jésus-Christ dans son ascension; mais l'Ecriture n'en dit rien. Jésus-Christ, en s'élevant de dessus la montagne des Oliviers, y laissa la trace de ses pieds imprimée sur une pierre. Saint Jérôme nous assure qu'elle se voyoit encore de son temps. On éleva dans le lieu même une église; mais on ne put jamais parvenir à couvrir l'endroit qui répondoit à ce sacré vestige, et l'on fut obligé de laisser à jour cette partie du dôme. Dans la suite des temps, les infidèles ont enlevé cette pierre vraiment précieuse, et l'ont fait servir à boucher la porte de cette même église qui regarde l'orient.

ASCÈTES, *ou* ASCÉTIQUES (1). On donnoit autrefois ce nom à tous ceux qui se distinguoient par un genre de vie plus austère que le commun des fidèles : il fut réservé depuis aux moines et aux solitaires qui se retiroient dans les déserts pour s'adonner plus librement aux exercices de la pénitence.

Le goût de la vie solitaire et ascétique est assez

(1) Du grec *ἀσκεῖν*, *exercer*.

généralement répandu dans l'Abyssinie. On voit dans ce pays des hommes qui passent pour avoir encore toute leur raison, qui se retirent sur d'affreuses montagnes, sur des tours isolées, ou dans le creux des rochers, et qui, dans ces horribles demeures, mènent une vie qu'ils appellent *contemplative*. L'estime que le vulgaire accorde à ces hommes singuliers, contribue beaucoup à en multiplier l'espèce. L'Empereur lui-même fit un jour l'honneur à un de ces solitaires, nommé *l'abbé Pantaléon*, de lui rendre visite dans sa retraite, qui étoit une petite tour, où il s'étoit renfermé. Cette tour se voit encore à quelque distance de la ville d'Axuma, dans le voisinage d'un monastère qu'on croit qu'il a fondé, et qui porte son nom. Entre la ville et le monastère est une caverne qu'il venoit habiter quelquefois, et qui renferme trois appartemens taillés dans le roc. Le premier, par lequel on passe pour entrer dans les autres, est long de quinze coudées, et large de quatre. Les deux autres appartemens, pris ensemble, forment une longueur de dix coudées. Une muraille carrée enferme tout le terrein d'alentour.

ASCHARI ( Aboul-Hassan, Ali-ben-Ismael, *surnommé*), parce qu'il étoit de la race d'Abou-Moussa-al-Aschari, se distingua par sa science et par ses lumières entre les docteurs musulmans, et forma une secte particulière. Aschari soutenoit la prédestination absolue, et la prédétermination physique. Son grand principe étoit que Dieu agissoit toujours par les lois générales qu'il avoit établies. D'Herbelot rapporte, dans sa Bibliothèque orientale, une contestation que le docteur eut, à ce sujet, avec Aboul-Ali-Haïian, son beau-père, qui suivoit une secte opposée. Aschari, pour prouver son sentiment, apporta l'exemple de trois en-

fans dont l'un meurt dans l'âge d'innocence; et, des deux autres qui lui survivent, l'un reste fidèle à Dieu, l'autre tombe dans l'infidélité. « Dieu » a pris le premier de ces enfans, répondit Haïian, » parce qu'il prévoyoit peut-être qu'il tomberoit » dans l'infidélité.... — Mais, lui répliqua Aschari, » un des deux, qui reste au monde, y tombe.... — » C'est, dit Haïian, que Dieu le destinoit à la » gloire; mais, qu'usant de sa liberté, lorsqu'il a » été plus avancé en âge, il n'a pas correspondu » aux desseins de Dieu sur lui. » Aschari repartit sur cela à son beau-père : « Votre réponse ne me » satisfait pas; car, par la même raison que Dieu » a pris le premier de ces enfans, il pouvoit » prendre aussi celui qui est devenu infidèle, s'il » eût voulu procurer son bien. » Haïian, se trouvant trop pressé par son gendre, lui dit : « Votre » raisonnement est une tentation du démon; » et Aschari, irrité de cette injure, lui répondit brusquement : « L'âne du Scheik est à la porte, » c'est-à-dire, pour parler plus honnêtement, la dispute est finie. Aschari mourut à Bagdad, l'an de Jésus-Christ 940. On lui rendit les derniers devoirs le plus secrètement qu'il fut possible, afin de dérober son corps à la fureur de la secte des Hanbalites, qui avoit des opinions différentes des siennes, et qui vouloit le faire exhumer comme un impie.

ASCHARIENS : disciples d'Aschari. Leurs adversaires sont appelés *Haabalites* ou *Montazales*. La différence de leurs opinions est fondée sur deux passages de l'Alcoran, qu'il paroît bien difficile de concilier. On trouve dans le second chapitre de ce livre ces paroles effrayantes : « Dieu vous fera » rendre compte de tout ce que vous manifesterez » au dehors, et de tout ce que vous tiendrez ca- » ché en vous-même : car Dieu pardonne à qui

» il lui plaît, et il châtie ceux qu'il lui plaît; et » cela, parce qu'il est le Tout-puissant, et peut » disposer de toutes choses, selon son bon plaisir. » On dit que les premiers sectateurs de Mahomet, épouvantés d'une pareille doctrine, députèrent vers ce faux prophète Aboubékre et Omar, pour lui représenter que ce passage de son Alcoran étoit capable de réduire au désespoir les plus fidèles Musulmans. Mahomet éluda la difficulté, et répondit avec sa finesse ordinaire : « N'imitez pas les Israélites qui dirent à Moyse, lorsqu'il leur eut annoncé les volontés de Dieu : Nous vous avons entendu, mais nous n'exécuterons rien de ce que vous avez ordonné; dites plutôt, comme de vrais fidèles : Nous avons entendu la volonté du Seigneur, et nous nous y conformerons. » Cette réponse n'étoit pas fort capable de consoler les Musulmans. Mahomet le sentit bien; et ce fut pour calmer leurs inquiétudes, qu'il déclara, dans un autre endroit de son Alcoran, « que Dieu ne charge » l'homme que de ce qu'il peut faire, et ne lui » impute que ce qu'il a acquis par son obéis- » sance, ou par sa rebellion. » Quelques-uns crurent que ce dernier passage abrogeoit l'autre; mais les plus habiles docteurs soutinrent le contraire. Ils dirent que les deux passages différens ne renfermant aucun précepte ni statut, et n'étant qu'une simple exposition de la manière d'agir de Dieu, le dernier ne pouvoit abroger le premier, l'abrogation n'ayant lieu que dans les lois. Ainsi ces deux passages firent éclore deux sectes différentes, les Aschariens et les Hanbalites.

ASCHOLIES (1) : fêtes que célébroient les paysans de l'Attique, en l'honneur de Bacchus. Ils sacrifioient un bouc à ce dieu; puis ils enfloient la

(1) D'ἀ privatif et de σχολὴ, *repos*.

peau de cet animal, et formoient une outre qu'ils frottoient d'huile. Ils sautoient ensuite par-dessus, tenant un pied en l'air; et ceux qui se laissoient tomber, étoient en proie aux railleries de la troupe rustique.

ASCITES (1) : secte de Montanistes qui avoient coutume de danser autour d'un ballon bien enflé, qu'ils plaçoient dans leurs églises, auprès de l'autel. Ce ballon, plein de vent, leur sembloit une image propre à exprimer qu'ils étoient remplis du Saint-Esprit. Ces hérétiques étoient aussi appelés *Ascodrugites*.

ASCLÉPIES : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur de Bacchus.

ASCODROUTES, *ou* ASCODROUPITES : hérétiques, qui rejetoient les sacremens.

ASCOPHITES : hérétiques qui parurent vers l'an 173. Ils enseignoient qu'il y avoit un ange chargé du gouvernement de chaque sphère du monde; que la seule connoissance de Dieu étoit suffisante pour sanctifier l'homme, et que, par conséquent, les bonnes œuvres étoient inutiles. Ils ne reconnoissoient point l'ancien Testament, s'élevoient contre les oblations que l'on fait dans l'église, et brisoient les vases sacrés.

ASÉITÉ. Les théologiens se servent de ce mot pour exprimer l'indépendance de l'Etre suprême, qui existe *à se*, c'est-à-dire de lui-même.

ASILE ou ASYLE (*lieux d'*). 1. Parmi les quarante-huit villes qui avoient été assignées à la tribu de Lévi, chez les Hébreux, on en avoit choisi six pour servir de refuge aux meurtriers, non pas à ceux qui avoient tué quelqu'un volontairement et de dessein prémédité, mais à ceux qui, sans y penser et par accident, s'étoient rendus coupables de meurtre. Ils se retiroient

(1) Du grec ἀσκος, *outre*.

dans quelqu'une de ces six villes; et ils y demeuroient comme en exil jusqu'à la mort du souverain sacrificateur actuellement en charge. Joseph dit qu'il n'étoit pas permis à ces réfugiés de sortir de l'enceinte des murailles de la ville; et, si quelqu'un des parens de celui qu'ils avoient tué les rencontroient hors de ces limites, il pouvoit lui ôter la vie, ou le livrer à la justice. Ces villes de refuge différoient donc des asiles des Grecs et des Romains, en ce qu'elles étoient destinées à protéger l'innocent contre la rigueur des lois, au lieu que les asiles ne servoient qu'à procurer l'impunité aux scélérats.

2. Il y a au Japon un ordre de moines qui habitent une montagne nommée *Koïa*, située près de Méaco. Leur couvent est le refuge de tous les scélérats qui ont mérité le dernier supplice. Ils n'ont rien à craindre pour leur vie, tant qu'ils restent dans cet asile respecté de toutes les puissances civiles; mais, pour jouir de ce privilége, ils sont obligés de donner aux moines une certaine somme d'argent. On observe que les moines de cet ordre cultivent particulièrement le commerce. *Voyez* Kobodat.

3. Dans l'île de Madère, les moindres chapelles ont droit d'asile : elles sont en si grand nombre, qu'un scélérat peut aisément éviter la peine que méritent ses crimes. Qu'il touche seulement l'autel ou le coin d'une église, il est en sûreté. Le clergé du pays soutient avec opiniâtreté ce prétendu privilége, qui est un véritable abus très-funeste à la société.

4. Chez les habitans de Socotra, île d'Afrique, appelés communément *Bédouins*, lorsqu'un voleur se réfugie dans un temple, s'il s'y rencontre quelque personne qui le prenne sous sa protection, il n'a rien à craindre des poursuites de la justice; sinon il est condamné à perdre la main droite, parce que les Socotrins sont persuadés que la Divinité ne veut

pas sauver ce malheureux, puisqu'elle n'a pas permis qu'il se trouvât quelqu'un pour le recevoir dans le temple.

ASIMA : nom d'un dieu des Samaritains.

ASMODÉE, *ou* ASMÉDEC : nom que les Juifs donnent au prince des démons.

ASORATH, *ou* LES TRADITIONS DES PROPHÈTES : c'est, chez les Mahométans, le livre le plus authentique et le plus respecté qu'ils aient après l'Alcoran. Il renferme les interprétations des premiers califes, et des docteurs les plus célèbres, touchant les points fondamentaux de leur religion.

ASPERGÈS : goupillon avec lequel on distribue l'eau bénite dans les églises catholiques. On donne aussi ce nom à la cérémonie de jeter de l'eau bénite sur le peuple, qui se pratique aux fêtes solennelles.

ASPERSION (*baptême par*). Lorsqu'on répand de l'eau sur la personne qu'on baptise, c'est un baptême par aspersion, que l'on distingue du baptême par immersion. *Voyez* IMMERSION.

ASPERSOIR : petit bâton de métal ou de bois, à l'extrémité duquel on attache plusieurs brins de poil pour prendre l'eau bénite, et pour en faire l'aspersion.

ASSEMBLÉE DU CLERGÉ : on distingue en France les grandes et les petites assemblées du clergé. Les grandes se tiennent de dix en dix ans; les petites, tous les cinq ans.

ASSIDÉENS, *ou* HASSIDÉENS : secte de Juifs qui affectoient une grande austérité de vie, et prétendoient qu'il étoit nécessaire de pratiquer les œuvres que l'on nomme *de surérogation*. Les Pharisiens leur succédèrent. On confond quelquefois les Assidéens avec les Esséniens et les Rhécabites.

ASSISTANT : on appelle ainsi, dans le rit parisien, le prêtre qui, dans les messes solennelles, se

tient toujours à côté du célébrant, pour l'aider et l'assister dans les cérémonies.

ASSOMPTION : fête instituée en mémoire de l'entrée de la sainte Vierge dans le ciel. Le sentiment commun est que Marie, âgée de soixante-douze ans, *s'endormit dans le Seigneur*, vingt-trois ans après l'ascension de Jésus-Christ, et l'an 57 depuis la naissance du Messie; et que son ame, séparée de son corps, fut enlevée dans le ciel. Ceux qui prétendent que Marie ressuscita comme son Fils, trois jours après sa mort, et monta au ciel en corps et en ame, n'ont pour autorité que leur zèle pour l'honneur de la sainte Vierge. Il faut dire la même chose de ceux qui soutiennent qu'elle n'est point morte. La fête fut instituée en Grèce, sous l'empire de Justinien, ou, selon d'autres, sous l'empereur Maurice, du temps du pape S. Grégoire le Grand; mais elle ne fut célébrée dans tout l'Empire, que dans le douzième siècle, par l'ordre de l'empereur Comnène : on lui donna un nom (1) beaucoup moins pompeux que celui d'*Assomption*, et qui ne signifioit autre chose que *trépas* ou *passage*. Cette fête fut d'abord célébrée en France, le 18 de janvier, ensuite le 15 d'août. Le roi Louis XIII choisit ce jour pour mettre sa personne et son royaume sous la protection de la sainte Vierge, et pour demander à Dieu, par son intercession, qu'il lui donnât un Dauphin. Ses vœux furent exaucés; et la France est redevable à Marie d'un de ses plus grands rois. Depuis ce temps, la fête de l'Assomption est célébrée en France avec une solennité extraordinaire.

ASTAROTH : divinité des Philistins. Ce nom signifie *troupeau de brebis*, et *richesse*. Les auteurs hébreux donnent à Astaroth la forme d'une brebis.

(1) Μεταστασις.

Il est probable que c'étoit la lune que les Philistins adoroient sous ce nom. *Astaroth* est aussi le nom d'une divinité des Sidoniens, à laquelle le roi Salomon offrit de l'encens, pendant son idolâtrie.

M. Pluche explique ainsi pourquoi elle étoit regardée comme la déesse des troupeaux. Astaroth n'étoit, dans son origine, qu'une figure symbolique des Egyptiens, à laquelle on unissoit les cornes du taureau ou du capricorne, pour marquer les saisons où le soleil entre dans ces deux signes du zodiaque. Le peuple superstitieux ayant, dans la suite des temps converti les symboles en réalité, Astaroth, avec ses cornes, devint la déesse des troupeaux.

ASTARTE : déesse des Sidoniens, que Salomon adora par complaisance pour ses femmes. *Astarte* signifie, en langage punique, *la déesse Junon*, au rapport de S. Augustin. On croit communément que c'est un des noms sous lesquels les Païens adoroient la lune.

ASTATHIENS (1) : secte d'hérétiques, qui soutenoient les erreurs des Manichéens, et contre lesquels l'empereur Michel Curopalate porta des édits très-rigoureux.

ASTRÉE : fille de Jupiter et de Thémis, selon les poètes. Ils disent que, pendant les jours heureux de l'âge d'or, elle habita sur la terre, au milieu des hommes. Mais, lorsqu'ils commencèrent à perdre leur innocence, et à se livrer aux crimes, elle les quitta pour remonter au ciel, où elle occupa une place dans cette partie du zodiaque, qu'on nomme *la Vierge*.

ASTROLOGIE JUDICIAIRE (*l'*), ou l'art prétendu de prédire les événemens moraux, par l'inspection

(1) Du grec *ἄστατος*, *variable*, *inconstant*.

des astres, paroît avoir été de tout temps, et chez presque tous les peuples, la plus accréditée des superstitions.

1. Si les Chinois cultivent avec tant de soin l'astronomie, c'est moins par une véritable connoissance de l'utilité réelle de cette science, que par un entêtement frivole et superstitieux pour l'astrologie. Ils n'examinent les astres avec tant d'attention; ils n'ont élevé avec tant de travaux et de dépenses le fameux observatoire de Pékin, que pour découvrir dans le ciel ce qu'on n'y trouva jamais. Ils croient que la Divinité, pour me servir des expressions de La Fontaine, a

> Imprimé sur le front des étoiles,
> Ce que la nuit des temps enferme dans ses voiles.

Le tribunal d'astronomie, érigé à la Chine, n'est, dans le vrai, qu'une société d'astrologues. Tous les quarante-cinq jours, il faut qu'ils montrent à l'Empereur une figure où soient annoncées les variations des saisons, et les divers changemens qu'elles doivent opérer dans l'air. On exige qu'ils marquent exactement quel jour il pleuvra; quand il doit y avoir du vent, de la neige ou du tonnerre. Il faut qu'ils prédisent quelle sorte de maladie aura cours parmi le peuple; s'il y aura guerre, sécheresse ou famine; toutes choses absolument inconnues au plus habile astronome.

Persuadés que les astres influent sur tous les événemens, ils distinguent des jours heureux et des jours malheureux. Il y a chez eux un grand nombre de charlatans qui vendent bien cher des almanachs et des calendriers où sont marqués exactement les jours, les heures, et même les momens qui sont favorables ou non pour les choses qu'on peut entreprendre. Il y a toujours dans chaque maison quelqu'un de ces calendriers, que l'on consulte comme un oracle.

Les Chinois en font la règle de leur conduite; mai
ils ne sont pas trompés impunément. On fait mouri
impitoyablement un astrologue dont les prédiction
se trouvent fausses.

2. A l'exemple des Chinois leurs voisins, les Japonais ont une table sur laquelle sont marqués les jours heureux et malheureux. Ils ont une grande confiance dans cette table, et disent qu'elle a été composée, pour leur utilité, par un fameux astrologue nommé *Seimei*, qui avoit passé toute sa vie à étudier les astres et leurs influences diverses. Ils racontent que cet homme célèbre étant fils d'un roi, et d'une fée, qui, ayant pris un jour la forme d'un renard, et se voyant poursuivie par des chasseurs, se réfugia auprès de ce prince, et, reprenant devant lui sa forme naturelle, le charma par sa beauté: Seimei fut le fruit de l'union du roi avec cette fée. On prétend que ce Seimei inventa un vers composé de paroles magiques, pour l'utilité de ceux qui se trouveroient dans une nécessité d'entreprendre quelque affaire dans un jour malheureux : il ne faut que réciter ce vers pour se préserver de tout accident fâcheux.

3. Les Siamois ajoutent beaucoup de foi aux astrologues; et l'on est si persuadé de la certitude de leur art, que, lorsque leurs prédictions sont démenties par l'événement, ils sont rigoureusement punis, non pas à cause de leur fourberie, mais à cause de leur ignorance. Le roi de Siam prend toujours l'avis de ses astrologues, lorsqu'il sort de son palais; et il n'y rentre jamais sans leur permission. Les almanachs sont presque aussi respectés des Siamois, que les livres qui contiennent leur religion; et souvent on observe beaucoup plus exactement ce qu'ils prescrivent.

4. Les insulaires des Maldives n'entreprennent rien

sans avoir consulté les astrologues. S'ils veulent construire une maison, entreprendre un voyage, il faut auparavant que l'astrologue leur enseigne le jour, l'heure et le moment favorables pour commencer ce qu'ils ont dessein de faire.

ATAHAUTA : c'est le nom que les sauvages, qui demeurent au bas du fleuve S. Laurent, donnent à un certain esprit auquel ils attribuent l'ouvrage de la création du monde.

ATE : déesse malfaisante, selon les poètes, qui troubloit la raison des hommes, et les engageoit dans des démarches imprudentes. *Ate*, dans Homère, n'est autre chose que l'Injure personnifiée; et ce grand poète nous apprend, par la plus ingénieuse allégorie, que les prières et les soumissions doivent être la réparation de l'injure. « Les Prières, dit-il, sont filles de » Jupiter : boiteuses, ridées, et les yeux baissés, elles » suivent d'un pas triste l'Injure altière, qui, d'un » pied léger, les devance de bien loin, et, parcou» rant toute la terre, répand sur son passage l'Ou» trage et l'Insulte; elles viennent ensuite remédier » aux maux que l'Injure à causés. »

ATERGATIS. *Voyez* Adargatis.

ATHÉE (1) : on donne ce nom à ceux qui nient l'existence d'un Dieu, et sa providence. C'est un principe reçu, qu'il n'y a point d'homme si stupide et si grossier, pour peu qu'il réfléchisse sur lui-même, qui ne sente, comme par instinct, qu'il existe un Etre supérieur à la nature humaine : cet instinct se découvre dans tous les peuples même les plus sauvages, qui tous ont des notions quelconques d'un Etre suprême. *Voyez*, *pour les* Athées Musulmans, *l'article* Muserins.

ATHÉISME, *ou* Système de ceux qui nient l'exis-

(1) D'ἀ privatif, et de Θεός, *Dieu*.

tence d'un Dieu. 1. Bayle a demandé si l'athéisme étoit un plus grand mal que l'idolâtrie, et la réponse n'est pas douteuse. Si l'on veut juger par les effets, l'athéisme anéantit et rend inutiles toutes les vertus; il est même destructif de toute société : l'idolâtrie, au contraire, laisse encore lieu aux vertus, et impose un frein aux crimes.

2. Les insulaires des Marianes, au rapport du P. le Gobien, dans son Histoire des îles Marianes, ne reconnoissoient aucune divinité, et n'avoient pas la moindre idée de religion, avant qu'on leur eût annoncé l'Evangile. Ils n'avoient ni temples, ni autels, ni sacrifices, ni prêtres. On seroit presque tenté de croire, en prenant ce récit à la lettre, que les habitans des îles Marianes étoient de véritables Athées; mais ce que le même auteur ajoute immédiatement après, savoir que ces peuples croyoient l'immortalité de l'ame, admettoient un paradis et un enfer, prouve assez qu'ils concevoient quelque Etre supérieur, capable de leur infliger, après la mort, des peines et des récompenses : ainsi l'on doit regarder leur insensibilité et leur ignorance sur l'article de la Divinité, comme un effet de leur grossièreté et de l'abrutissement de leur esprit, plutôt que comme un véritable athéisme, qui ne peut jamais exister dans aucun homme. Ils avoient en eux l'idée d'un Etre supérieur, mais ils n'y faisoient aucune attention.

3. La secte des *Siutos*, établie au Japon, enseigne qu'il y a un Esprit répandu dans tout l'univers, qui communique à chaque être la vie et le mouvement, et qu'on peut regarder comme l'ame universelle du monde. C'est elle qui dispose à son gré de toutes les ames particulières; qui leur assigne leurs différens postes; les envoie habiter les corps de telle ou telle créature, et les en fait sortir, lorsqu'elle le juge à propos. Cette doctrine a beaucoup de rapport avec

celle des Lettrés de la Chine. *Voyez* Lettrés, Siuto.

4. On n'a pas encore pu remarquer dans les habitans du pays des Caffres aucune trace de religion. Les Imbiges, situés assez près du pays des Hottentots, loin de reconnoître aucune Divinité, se déclarent même ennemis du ciel, contre lequel ils lancent souvent des flèches, en le défiant, et en vomissant d'horribles imprécations.

ATHÉNÉES : fêtes instituées en l'honneur de Minerve, par Erichtonius, roi d'Athènes, et qui se célébroient dans cette ville. Ces fêtes furent appelées, dans la suite, Panathénées. *Voyez ce mot.*

ATHOCIENS : hérétiques, qui commencèrent à publier leurs erreurs dans le treizième siècle. Ils nioient l'immortalité de l'ame, et prétendoient, comme les anciens Stoïciens, que tous les péchés étoient égaux.

ATROPOS (1) : c'est une des Parques qui, selon les poètes, ourdissent la trame de la vie des hommes. La fonction particulière d'Atropos est de couper le fil.

ATTRIBUT. Les théologiens appellent *attributs de Dieu* les qualités et perfections qui sont de son essence, comme la justice, la bonté, etc.

ATTRITION : c'est une douleur et une détestation du péché, causée ou par la laideur et la difformité du péché, ou par la crainte des peines de l'enfer. Le concile de Trente dit que l'attrition, accompagnée d'un commencement d'amour de Dieu, dispose le pécheur à obtenir la rémission de ses péchés dans le sacrement de Pénitence.

AUBE : vêtement de toile blanche, qui descend jusqu'aux pieds, dont se revêtent les prêtres et les autres ministres des autels.

AUDÉE, *ou* Audie, né dans la Mésopotamie, dans le quatrième siècle, se distingua d'abord par

(1) Ἄτροπος, mot grec qui signifie *inexorable*, *inflexible*.

son zèle pour la régularité des mœurs et de la discipline. Il reprenoit hautement les désordres qu'il remarquoit dans l'Eglise; déclamoit contre les vices des prêtres et même des évêques, et prétendoit s'ériger en réformateur. Ses avis n'étoient pas toujours bien reçus; et souvent ceux que son zèle indiscret vouloit corriger, lui firent vivement sentir les effets de leur mauvaise humeur. Audée, voyant que ses charitables soins étoient si mal payés, et que ses réprimandes ne produisoient aucun fruit, se sépara de l'Eglise, et entraîna dans son schisme un grand nombre d'esprits foibles et inquiets. Admirateurs de l'austérité et des vertus apparentes de cet orgueilleux censeur, cette secte se distinguoit particulièrement par une affectation de régularité, et par un orgueil insupportable qui lui faisoit condamner la condescendance que l'Eglise étoit obligée d'avoir pour la foiblesse humaine. Les Audiens célébroient la Pâque avec les Juifs, et prétendoient que le concile de Nicée avoit changé le temps de cette fête, et l'avoit fait tomber au jour de la naissance de Constantin, par une basse flatterie envers ce prince. La manière dont ils administroient le sacrement de Pénitence, est remarquable. Ils plaçoient sur deux lignes les livres canoniques de l'Ecriture et les livres apocryphes pour lesquels ils n'avoient pas moins d'estime; puis ils faisoient passer les pénitens entre ces deux rangs de livres, et confesser leurs péchés à mesure qu'ils avançoient : ils les renvoyoient ensuite absous. Après la mort d'Audée, ses disciples, réduits à un très-petit nombre, se retirèrent à Chalcide. Ils demeuroient dans des monastères et dans des cabanes à la campagne, et aux environs des villes, conservant toujours la roideur inflexible qu'ils avoient héritée de leur chef. Ils n'avoient aucun commerce avec les Catholiques, qu'ils

regardoient comme des gens vicieux, ou communiquant avec les vicieux : ils se seroient fait un scrupule de leur parler. Ils ne voulurent pas même avoir le nom de *Chrétiens* commun avec eux; et, pour se distinguer, ils se firent nommer *Audéens* ou *Audiens*. Quoique leur chef ne leur eût enseigné aucune erreur sur la foi, ils ne laissèrent pas d'adopter après sa mort des sentimens erronés et extravagans. Ils prirent à la lettre les métaphores que l'Ecriture emploie, lorsqu'elle parle de Dieu; et ils attribuèrent à cet Etre suprême des yeux, des pieds et des mains. Ils prétendirent aussi que Dieu n'avoit point créé les ténèbres, ni le feu, ni l'eau: enfin ils perdirent même cette austérité de mœurs, et cette régularité qui faisoit l'ame de leur secte, et se livrèrent aux désordres les plus honteux; décadence naturelle aux hommes, auxquels il est plus aisé de passer d'une extrémité à l'autre, que de se tenir dans un juste milieu.

AUGHTERRAH-BHADE-SHASTAH, *c'est-à-dire* LES DIX-HUIT LIVRES DES PAROLES DIVINES. C'est le nom d'un fameux commentaire que les Bramines publièrent sur le Shastah, ouvrage qui renferme la doctrine de Bramah. Ce commentaire étoit composé dans une langue différente de celle du Shastah, ce qui contribua à faire perdre de vue le texte original de ce livre. Il étoit d'ailleurs rempli de fables et d'absurdités monstrueuses. Il prescrivoit un grand nombre de cérémonies dont Bramah n'avoit jamais parlé, et imposoit aux Indiens une infinité d'obligations nouvelles. Du moment qu'on eut publié l'Aughterrah-Bhade, la superstition s'empara de l'esprit des peuples; et la religion, jusqu'alors simple et pure, dégénéra dans la plus grossière idolâtrie. Les hommes, naturellement superstitieux, reçurent avidement ce livre qui flattoit leur penchant. Chaque

Indien, un peu distingué par son rang et par ses richesses, en a une copie dont il confie la garde à son Bramine; et celui-ci a soin d'en lire et d'en expliquer tous les jours un chapitre à la famille. *Voyez* VIEDAM.

AUGURE: c'est, en général, l'art de deviner l'avenir par quelque voie que ce soit; et, dans ce sens, cet art se partage en différentes espèces qui chacune ont un nom particulier, et dont on parlera à leur article. L'Augure s'entend plus particulièrement de l'art de deviner par le vol et le chant des oiseaux, et par leur manière de manger; par la foudre, et même par les animaux quadrupèdes.

1. Les peuples de l'Etrurie avoient emprunté des Grecs et des Chaldéens cet art de deviner, et le communiquèrent ensuite aux Romains. Romulus fonda un collége d'Augures à Rome, qui ne fut d'abord composé que de trois personnes, puis de neuf, ensuite de quinze. Le droit de nommer les Augures fut successivement donné au peuple et au collége même des Augures: il demeura enfin à ces derniers. Mais les empereurs ne leur permettoient guère de l'exercer librement, et faisoient nommer ceux qu'ils jugeoient à propos pour remplir cette fonction importante. Lorsque les Augures se disposoient à faire leurs cérémonies, ils prenoient le bain, mangoient le cœur et le foie d'un vautour, d'un corbeau ou de quelqu'autre animal propre à la divination. Ils alloient ensuite dans la campagne, par un temps serein, couronnés d'olivier ou de laurier, et revêtus de robes blanches. On portoit du feu devant eux. Ils s'arrêtoient où ils jugeoient à propos; et, se tournant du côté de l'orient, ils désignoient avec le bâton augural, qu'ils portoient toujours en main, un espace du ciel et de la terre dans lequel ils devoient faire leurs observations;

puis ils se disposoient à cette action importante par un sacrifice accompagné de longues prières; après quoi, ils se couvroient la tête, et fixoient leurs regards vers le ciel, examinant avec la plus grande attention quels étoient les oiseaux qui voloient dans l'espace désigné, les divers mouvemens qu'ils faisoient en volant, et leur manière de chanter. C'étoit par de tels signes qu'ils connoissoient l'avenir. Si, pendant la cérémonie, la baguette, le bonnet ou la couronne de l'Augure venoient à tomber, on appeloit cet auspice *caducum*, caduc, ou de chute. Comme la foudre faisoit partie de l'art de deviner, les Romains regardoient comme sacrés les lieux frappés de la foudre. Il n'étoit pas permis de marcher dessus : on y élevoit un autel ou une petite chapelle ouverte par le haut. Il y avoit aussi une manière de consacrer les arbres sur lesquels le tonnerre étoit tombé. Les Augures devoient être en parfaite santé, lorsqu'ils exerçoient les fonctions de leur emploi. La moindre plaie, la moindre maladie les rendoit incapables de prendre les auspices. Les magistrats romains, quelque peu versés qu'ils fussent dans la science des Augures, avoient le droit d'en exercer les fonctions, ainsi que les généraux d'armée en temps de guerre. Nous n'entrerons point dans un détail aussi long qu'ennuyeux sur les diverses espèces de présages, sur les signes heureux ou malheureux; en général, toute cette science étoit pleine de minuties, de frivolités, et même de fourberie et d'artifice : en voici un exemple. Lorsque les poulets sacrés mangeoient avec avidité, c'étoit un bon présage; s'ils refusoient de manger, c'étoit un signe fâcheux. Ainsi, lorsque les Augures vouloient que l'auspice fût favorable, ils faisoient jeûner auparavant les poulets qui ne manquoient pas de se jeter avec avidité sur le grain qu'on

leur présentoit; s'ils vouloient que l'Augure fût malheureux, ils avoient soin de bien faire manger auparavant les poulets; il étoit tout naturel qu'ils refusassent ensuite la nourriture qu'on leur offroit. C'étoit sans doute pour couvrir ces tours d'adresse, qu'on faisoit jurer à ceux qu'on admettoit dans le collége des Augures, de ne jamais découvrir les secrets du corps. Chez un peuple aussi superstitieux que les Romains, les Augures étoient dans la plus grande vénération; ils décidoient des actions les plus importantes, et régloient en quelque sorte la république; mais les gens éclairés se moquoient en secret des puérilités et des misères qui faisoient la base de cet art frivole, et Cicéron disoit qu'il étoit surpris comment un Augure pouvoit en regarder un autre sans rire. Du temps de la première guerre Punique, le général Claudius, avant de livrer une bataille navale, ayant fait prendre les auspices, on lui rapporta que les poulets ne vouloient pas sortir de la cage pour manger. Claudius, qui ne faisoit faire cette cérémonie que pour la forme, fit jeter les poulets dans la mer, et dit en raillant : « Puisqu'ils ne » veulent pas manger, il faut qu'ils boivent. »

L'histoire nous a conservé quelques faits qui contribuèrent beaucoup à fortifier et à augmenter la crédulité des Romains pour les Augures.

L. Tarquin, roi de Rome, voulant éprouver la science de l'augure Ætius Nævus, lui demanda s'il étoit possible d'exécuter la chose à laquelle il songeoit alors? L'Augure lui répondit affirmativement. Hé bien! dit le prince en se moquant, je songe à faire couper une pierre à aiguiser avec un rasoir; montrez-moi que cela est possible. L'Augure, dit l'histoire, le lui fit voir sur-le-champ, et trancha devant lui la pierre avec un rasoir.

Brutus étant près de livrer bataille contre Au-

guste et Marc-Antoine, deux aigles venant de dessus les deux camps opposés, se battirent en l'air, et après un choc opiniâtre, l'aigle du côté du camp de Brutus prit la fuite dangereusement blessé.

On peut lire dans les auteurs latins plusieurs de ces faits, qui la plupart sont fabuleux, ou du moins le pur effet du hasard.

2. Dans le royaume d'Angola, on se sert des oiseaux pour découvrir l'avenir; on observe leur vol et leur cri, et l'on en tire de bons ou de mauvais présages, à l'exemple des anciens Païens.

AUGUSTINES, *ou* FILLES HERMITES DE S. AUGUSTIN : ordre de religieuses que S. Augustin établit en Afrique, et auxquelles il donna une règle : il s'en est répandu diverses congrégations en Espagne et en Italie. Il y en a une à Paris, qui porte le nom de Ste. Catherine. Les religieuses de cette communauté sont des hospitalières qui logent les pauvres, et font enterrer ceux qui meurent dans les prisons, et les corps morts qu'on trouve dans les rues et sur le bord des rivières. *Voyez* au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

AUGUSTINS : religieux qui reconnoissent saint Augustin pour leur père et pour leur fondateur. On doute avec raison si les hermites, qu'on appelle *de S. Augustin*, ont véritablement été fondés par cet illustre docteur. Quoi qu'il en soit, cet ordre s'est fort étendu et s'est divisé en diverses branches. Les Augustins étoient déjà établis à Paris, en 1259. Ils ont eu trois maisons dans cette capitale, celle des Grands-Augustins, celle des Petits-Augustins, et celle des Augustins déchaussés, dits *Petits-Pères*. Ces derniers ont été appelés *Petits-Pères*, parce que deux des principaux religieux de cette maison, qui étoient d'une taille fort au-dessous de la mé-

diocre, étant allés à la Cour pour parler au roi Louis XIII, ce prince, les apercevant dans l'antichambre, dit : « Qui sont donc ces petits pères? » On leur a toujours depuis donné ce nom. *Voyez* au Supplément Congrégations Religieuses.

AUMONE : vertu morale, recommandée dans presque toutes les religions, à la honte de l'humanité. Voir son semblable dans l'indigence, devroit suffire pour émouvoir nos entrailles; mais il a fallu des préceptes pour nous rendre humains; et ces préceptes sont ceux que l'on transgresse avec moins de peine. C'est surtout parmi les Chrétiens que l'on trouve un plus grand nombre d'indigens et de pauvres. Nous les chassons de nos temples; nous les écartons de nos demeures; et la vue d'un malheureux est un spectacle qui nous révolte sans nous toucher. Cependant notre religion nous apprend que les pauvres sont les membres de Jésus-Christ. Les récompenses éternelles qu'elle nous promet, et les peines dont elle nous menace, semblent ne regarder que la pratique ou le mépris de cette vertu. En vain nous prétextons qu'il est peu de véritables pauvres; que leur misère, leurs gémissemens, leurs plaintes sont presque toujours l'effet de l'artifice et de la ruse. Nous ne réfléchissons pas que des gens, réduits à nous tromper de la sorte, sont en effet bien malheureux, et dignes de toute notre compassion. Chez les Mahométans, l'aumône est un des devoirs de droit divin, et l'un des points fondamentaux de leur religion. Ils l'appellent Zacat. *Voyez* cet article.

AUMONIER : officier ecclésiastique, qui sert le Roi, les princes et les prélats dans les fonctions qui concernent le service de Dieu. Il y a sur les vaisseaux et dans les régimens, des aumôniers qui,

ainsi que ceux des hospices, des écoles royales et des congrégations religieuses, sont des prêtres entretenus pour y dire la messe, administrer les sacremens et faire les autres fonctions ecclésiastiques.

Aumônier (*grand-*) de France. C'est un officier de la couronne qui est le premier ecclésiastique de la Cour. Il est chargé de la disposition des fonds que le Roi destine pour les pauvres: c'est lui qui fait expédier les sermens de fidélité que prêtent au Roi tous ceux qui sont revêtus de quelque dignité ecclésiastique. Il célèbre l'office divin dans la chapelle du Roi, nomme les évêques qui doivent y officier, et choisit les prédicateurs. Il fait la prière au lever et au coucher du Roi, et récite la bénédiction et les grâces aux repas publics de Sa Majesté. C'est le grand-aumônier qui présente au Roi l'eau bénite avec le livre de prières, lorsque Sa Majesté vient entendre la messe. Dans quelque diocèse que ce soit, il n'a pas besoin de la permission de l'évêque diocésain pour officier devant le Roi; c'est un droit dont il jouit en qualité d'évêque de la Cour.

Aumônier (*lord*): on appelle ainsi en Angleterre, le grand aumônier. Cet officier peut, par le privilége de sa charge, faire ôter de dessus la table du Roi le plat qu'il juge à propos, et le donner à un pauvre.

AUMUSSE: fourrure que les chanoines et les chanoinesses portent sur le bras, et dont ils se servoient autrefois pour se couvrir la tête en hiver. L'aumusse étoit anciennement un vêtement en usage même parmi les laïques, et les femmes le portoient comme les hommes.

AURORE: déesse du paganisme, qui présidoit à la naissance du jour. Les poètes, pour exprimer le vif incarnat dont le ciel se colore au lever du soleil, donnoient à l'Aurore un teint, une bouche

et des doigts de rose. Ils supposoient que les larmes que lui arrachoit la mort de son fils Memnon, formoient la rosée du matin. Avec tant de charmes, ils donnoient à cette déesse un vieux époux; et c'étoit pour se dérober à ses froids embrassemens qu'elle se levoit si matin. Il n'étoit pas étonnant que l'Aurore cherchât à se dédommager avec des amans plus jeunes. Elle avoit la manie d'enlever les mortels qui lui plaisoient; et, pour cette raison, les anciens supposoient qu'un jeune homme, qui mouroit dans la fleur de son âge, avoit été ravi par l'Aurore; et c'est à cette idée qu'on peut rapporter l'usage où ils étoient d'enterrer, avant le lever du soleil, ceux qui mouroient d'une mort prématurée.

AUSPICE : espèce de divination par le vol des oiseaux. *Voyez* Augure.

1. L'usage de consulter les oiseaux avant de rien entreprendre, est venu d'Egypte. Les Egyptiens, qui exprimoient par des symboles toutes les choses utiles, n'avoient pas cru pouvoir mieux représenter les vents que sous la figure d'oiseaux. Ainsi, lorsqu'on vouloit s'embarquer, semer, planter, labourer, on consultoit les oiseaux, c'est-à-dire les symboles qui désignoient quel vent régnoit alors, et s'il étoit favorable ou non pour l'ouvrage qu'on vouloit faire. La superstition fit, dans la suite, dégénérer en abus cet usage utile; et, des oiseaux symboliques, qui signifioient beaucoup, on en vint à consulter les oiseaux réels, qui ne signifioient rien.

AUTEL : lieu élevé pour sacrifier à la Divinité.

1. L'Ecriture nous apprend que les premiers patriarches offroient à Dieu leurs sacrifices sur des autels de gazon, ou sur quelque grande pierre. Ils élevoient ces autels dans des endroits où ils

recevoient quelque faveur particulière de Dieu; et c'étoit autant de monumens de leur reconnoissance, qui contribuoient à instruire et à édifier leurs descendans. Lorsque Dieu donna la loi à Moyse, il lui ordonna de dresser un autel de terre ou de gazon ; il lui recommanda surtout de ne point se servir, pour dresser un autel, de pierres taillées. Il défendit de faire des degrés pour monter à l'autel, de peur que les prêtres ne découvrissent leur nudité; car alors ils n'avoient pas communément l'usage des culottes.

2. Chez les Païens c'étoit sur les autels que brûloit le feu sacré, que se faisoient les libations, qu'étoient égorgées les victimes. Chez eux, chez les Juifs, chez les Chrétiens, les autels ont toujours passé pour l'endroit le plus respectable du temple, pour le sanctuaire même de la Divinité. Ils étoient, comme ils le sont encore aujourd'hui, placés dans le lieu le plus élevé, afin qu'ils pussent être vus aisément de tout le peuple. Chez les Catholiques Romains, les autels sont construits d'une matière plus ou moins précieuse. De superbes colonnes en font souvent la décoration: leur figure est assez arbitraire; mais ordinairement elle est prismatique et quadrilatère. Sur la partie la plus postérieure de l'autel, sont élevés plusieurs rangs de gradins, et sur chacun d'eux sont placés un certain nombre de chandeliers avec leurs cierges, et de magnifiques pots de fleurs artificielles. En général, les ornemens en sont plus ou moins superbes, selon la plus grande ou la moindre solennité des fêtes qu'on célèbre. Au milieu de l'autel, est une pierre carrée sur laquelle sont gravées plusieurs croix. C'est sur cette pierre que le prélat pose le calice et le corps de Jésus-Christ. Elle est toujours bénite : on la lave le Jeudi saint. On y

verse aussi quelques gouttes des saintes huiles : ceci se fait encore en cérémonie par le célébrant qui, accompagné de son clergé, bénit d'abord la pierre du maître-autel, puis en va faire autant aux pierres de tous les autels qui se trouvent dans l'église. Après avoir versé un peu des saintes huiles dessus, il les essuie, et les baise ensuite avec respect. Quand le clergé s'est retiré, le peuple vient aussi les baiser à son tour, surtout dans les campagnes. A Rome, et en général dans toutes les églises, il est d'usage d'élever les autels sur des tombeaux de martyrs ou de saints, au moins on y enferme toujours des reliques. Le même jour du Jeudi saint, on fait encore le dépouillement des autels. Pour cette cérémonie, le célébrant doit être en violet : il commence par dépouiller le grand autel; lui ôte ses couvertures, ses tapis, ses fleurs et tous ses autres ornemens; il ôte les vases sacrés du tabernacle, qui, dans les principaux autels, se trouve au milieu des gradins dont nous avons parlé plus haut : le célébrant laisse ce tabernacle ouvert, et pose devant, la croix qu'il couvre d'un voile noir. Ce dépouillement des autels nous représente assez bien la manière ignominieuse dont Jésus-Christ fut dépouillé de ses habits. Pendant la cérémonie, on chante diverses antiennes; et, lorsqu'elle est achevée, on met un baldaquin noir sur le grand autel; on tapisse les murailles et la chaire de l'église en noir, pour le Vendredi saint.

3. On peut regarder comme des autels, des amas de pierre ou de terre, qu'on trouve dans l'île de Ceylan le long des chemins, et sur lesquels les voyageurs mettent quelques offrandes.

AUTEL des Holocaustes (l'), chez les Hébreux, placé dans le parvis du tabernacle, étoit fait de bois de séthim, et revêtu de cuivre : c'étoit sur cet autel

qu'on faisoit brûler les chairs des victimes, dans les sacrifices appelés HOLOCAUSTES. (*Voyez cet article.*) On y entretenoit continuellement le feu sacré, qui descendit du ciel lors de la consécration du tabernacle. On demande comment un autel de bois pouvoit résister au grand feu qu'on y allumoit, lorsqu'on brûloit les chairs des victimes? M. Saurin, dans ses discours historiques sur le Pentateuque, tâche de lever cette difficulté : « l'autel, dit-il, étoit concave ou » peut-être entièrement creux : dans cette cavité » étoient placés deux vaisseaux (savoir) la grille en for» me de treillis, et un grand vaisseau que nos versions » de l'Ecriture nomment *enceinte*, sur laquelle on » plaçoit la chair des victimes. . . . Il étoit suspendu » à l'autel au-dessus de la grille, par quatre gros an» neaux d'airain : (la grille sur laquelle on faisoit le » feu étoit pareillement suspendue;) elle étoit en » forme de treillis, afin que le feu y eût de l'air, et » pût s'y entretenir plus aisément. » Lorsque Salomon construisit le temple, il fit faire un nouvel autel des holocaustes beaucoup plus grand, qu'il plaça à l'entrée du vestibule. *Voyez* TEMPLE DE SALOMON.

AUTEL DES PARFUMS, quelquefois appelé l'*autel d'or*, dans l'ancienne loi, parce que le bois de séthim dont il étoit construit, étoit entièrement revêtu d'or. Cet autel étoit placé dans l'appartement extérieur du tabernacle, appelé *le Saint* : on y brûloit de l'encens soir et matin, et on l'arrosoit du sang des sacrifices; il y avoit sur la partie supérieure de cet autel une couronne d'or, et, aux quatre coins, des cornes revêtues d'or. Il étoit placé, selon Joseph, entre le chandelier d'or et la table des pains de proposition. Lorsque Salomon construisit le temple, il fit faire cinq autels pour les parfums. *Voyez* TEMPLE DE SALOMON.

AUTELS PRIVILÉGIÉS : on appelle ainsi, dans la

encore de ces grands bonnets dont nous avons parlé. Ensuite de cette distribution, on donne à chacun un cierge de cire jaune, et quelques alimens à ceux qui en veulent prendre. Après que tout a été ainsi disposé, on fait sortir les prisonniers de la galerie, un à un, et on les fait passer dans une grande salle, à la porte de laquelle est assis l'inquisiteur, ayant près de lui un secrétaire debout, et tenant en ses mains une longue liste où sont écrits les noms d'un grand nombre de personnes de toutes qualités, qui se trouvent aussi dans la même salle. En même temps qu'on fait sortir un prisonnier, le secrétaire nomme un de ces messieurs, qui s'approche aussitôt du criminel pour l'accompagner et lui servir de parrain en l'acte de foi. On donne aussi aux prisonniers des confesseurs qui ne cessent de les exhorter et de leur présenter le crucifix, tout le temps que dure la procession : elle ne commence guère à se mettre en marche que sur les sept à huit heures du matin. En Espagne, c'est un corps de cent charbonniers, tous armés de piques et de mousquets, qui ouvre cette marche : ils ont ce privilége, parce qu'ils fournissent le bois qui sert au supplice de ceux qui sont condamnés au feu. En Portugal, on ne voit point de ces charbonniers à la procession : elle commence par la communauté des Dominicains, qui ont ce privilége à cause que S. Dominique leur fondateur l'a aussi été de l'Inquisition. Ils sont précédés par la bannière du saint office, dans laquelle l'image du fondateur est représentée en broderie très-riche, tenant un glaive d'une main, et de l'autre une branche d'olivier avec cette inscription : *Justitia et Misericordia.* Ces religieux sont suivis des prisonniers qui marchent l'un après l'autre la tête et les pieds nus, ayant chacun son parrain à son côté, et un cierge à la main. L'ordre de la marche n'est point réglé par la diversité

des

des sexes, mais par l'énormité des crimes : les femmes y vont pêle-mêle avec les hommes. Les moins coupables marchent les premiers; ceux qui ont été condamnés au feu sont tous les derniers. Immédiatement devant eux, on porte un grand crucifix, dont la face, tournée vers ceux qui le précèdent, marque la miséricorde dont on a usé à leur égard, en les délivrant de la mort, quoiqu'ils l'eussent justement méritée, et dont le dos tourné vers ceux qui le suivent signifie que ces infortunés n'ont plus de grâce à espérer. Souvent, au nombre de ces derniers, on voit des hommes qui portent, au haut d'un bâton, des figures en carton représentant des personnes au naturel, et revêtues, comme les personnes vivantes qui doivent souffrir le supplice, de ces vêtemens de toile grise que nous avons dit être tout peints de diables, de flammes et de tisons embrasés. Ces statues sont les figures de ceux ou qui ont été condamnés par contumace, ou qui ont évité le supplice en s'échappant des prisons. On voit encore d'autres hommes porter sur leurs épaules de petits coffres peints en noir, et aussi couverts de diables. Dans ces coffres sont enfermés les os des criminels qui sont morts, ou à qui l'on a fait le procès avant ou après leur décès, pendant ou avant leur détention, afin de donner lieu à la confiscation de leurs biens. (L'inquisition ne borne pas sa juridiction aux personnes vivantes ou à celles qui sont mortes dans les prisons, elle fait même souvent le procès à des gens qui sont décédés plusieurs années avant que d'avoir été accusés, lorsqu'après leur mort ils sont chargés de quelque crime considérable; dans ce cas, on les exhume, et, s'ils sont convaincus, on brûle leurs ossemens dans l'acte de foi, et l'on confisque tous leurs biens, dont on dépouille soigneusement ceux qui ont recueilli leur succession.) Après avoir parcouru les principales rues

de la ville où se fait l'*auto da fé*, la procession arrive enfin à l'église destinée et préparée pour la célébration de la cérémonie. Elle est tendue en noir, aussi bien que l'autel, qui est ordinairement couvert de six chandeliers d'argent. Celui qui porte la croix va la déposer sur l'autel au milieu des six chandeliers. Vers les deux côtés de l'autel sont placés deux trônes, l'un à droite pour l'inquisiteur et ses conseillers, et l'autre pour le Roi et sa cour : plus loin, en allant vers les portes de l'église, sont placés plusieurs rangs de bancs sur lesquels viennent s'asseoir les prisonniers et leurs parrains, à mesure qu'ils entrent dans l'église, en sorte que les premiers venus sont plus proche de l'autel. Quand tout le monde est placé, et que l'église est remplie d'autant de monde qu'elle en peut contenir, un prédicateur monte en chaire, et n'a pas honte de venir devant ces infortunées victimes de l'inquisition, faire son panégyrique. Le sermon étant fini, deux lecteurs montent tour-à-tour dans la chaire pour y lire publiquement le procès de tous les coupables. Celui dont on lit le procès est, pendant ce temps, conduit par l'Acaïde ou garde des prisonniers au milieu de la galerie que laissent entr'elles les deux colonnes de bancs dont nous avons parlé. Il y reste debout, un cierge allumé en la main jusqu'à ce que sa sentence soit prononcée. En Espagne, il est conduit dans une cage élevée presque vers le pied de l'autel, afin que, pendant qu'on lit sa sentence, il puisse être reconnu de tout le monde. Quand le lecteur a lu le procès d'un certain nombre, il cesse cette lecture pour prononcer à haute voix une confession de foi, après toutefois qu'il a brièvement exhorté les coupables à la réciter de cœur et de bouche en même temps que lui; ce qui étant fait, il recommence à lire les procès, en observant toujours la même cérémonie. Enfin, lorsque chacun a entendu la lecture de son

procès, le grand inquisiteur, revêtu de ses habits pontificaux, descend de sa place, et donne l'absolution à ceux qui ne doivent point être exécutés, ou à qui l'inquisition a accordé la vie. (*Voyez* ABSOLUTION.) Pour les autres, après la lecture de leur procès, ils sont incontinent livrés aux juges séculiers, qui, sans autre examen, persuadés de l'infaillibilité de l'inquisition, se bornent à leur demander dans quelle religion ils veulent mourir? Aussitôt qu'ils ont répondu à cette unique interrogation, l'exécuteur se saisit d'eux, les attache à des poteaux sur le bûcher, où ils sont premièrement étranglés, s'ils meurent Chrétiens; et brûlés vifs, s'ils meurent dans leur hérésie. Le lendemain on attache devant le portail des églises les portraits de ceux qu'on a fait mourir : on met au bas leur nom, celui de leur père et de leur pays; la qualité du crime pour lequel ils ont été condamnés, avec l'année, le mois et le jour de l'exécution. Ceux des prisonniers qui en sont quittes pour le fouet ou pour les galères, et, en général, tous ceux qui sortent la vie sauve des mains de l'inquisition, sont obligés au secret le plus inviolable sur tout ce qui s'est passé à leur égard pendant leur captivité : la plus légère indiscrétion sur ce sujet seroit un crime impardonnable. Cependant ce que nous rapportons ici des rigueurs de l'inquisition, nous le tenons de M. Dillon, médecin français, qui a décrit lui-même la triste aventure de sa captivité, qui finit par cinq années de galère. *Voyez* INQUISITION.

**AUTOMATIE** : déesse du hasard. L'illustre Timoléon de Corinthe, après avoir remporté plusieurs victoires éclatantes, fut assez modeste pour offrir des sacrifices à cette déesse, et pour reconnoître par cet hommage qu'il étoit redevable au hasard de toute sa gloire.

**AUTOS** SACRAMENTALES, c'est-à-dire, *actes sacra-*

*mentaux* : ce sont des espèces de tragédies saintes, qui se jouent en Espagne, en l'honneur du saint Sacrement dans le temps de la Fête-Dieu : ces drames font partie du culte et de la dévotion des Espagnols, et diffèrent des mystères, que l'on jouoit autrefois en France, en ce qu'ils sont autorisés et reconnus pour une pratique pieuse et édifiante, au lieu que les prélats et tous les gens sensés condamnoient nos mystères comme des farces impies. Madame d'Aunoi nous a donné le sujet d'un de ces *autos,* qui peut servir à donner au lecteur quelque idée de ces pieux spectacles. « Les chevaliers de S. Jacques » sont assemblés, et Notre-Seigneur les vient prier » de le recevoir dans leur ordre. Il y en a plu- » sieurs qui le veulent bien ; mais les anciens re- » présentent aux autres le tort qu'ils se feroient » d'admettre parmi eux une personne née dans » la roture ; que saint Joseph est un pauvre me- » nuisier, et que la sainte Vierge travaille en couture. » Notre-Seigneur attend avec beaucoup d'inquié- » tude la résolution que l'on prendra. L'on se dé- » termine, avec quelque peine, à le refuser ; mais » là-dessus l'on ouvre un avis qui est d'instituer exprès » pour lui l'ordre de Christ; et, par cet expédient, » tout le monde est satisfait. » Les *autos* se jouent en pleine rue, à la lueur des flambeaux quoiqu'en plein jour. Ces spectacles durent l'espace d'un mois.

AVADOUTAS : solitaires indiens de l'ordre des Joguis, qui se distinguent par une pauvreté et une austérité plus grande que celle des autres pénitens; ils n'ont pour tout bien qu'un peu de linge dont ils couvrent ce que la modestie ne permet pas de montrer : il y en a même plusieurs qui regardent cela comme superflu, et qui vont entièrement nus. Ils se frottent le corps avec de la cendre. Lorsque la faim les presse, ils entrent dans la première maison

qu'ils rencontrent, tendent la main, sans proférer une seule parole, et mangent ce qu'on leur donne. Quelques uns d'entr'eux se couchent au bord d'une rivière que les gens de la campagne regardent comme sacrée, et où les dévots viennent leur apporter en abondance du lait et des fruits.

*AVE* : mot latin qui signifie *Je vous salue*. C'est la salutation de l'ange Gabriel à la Vierge, lorsqu'il vint lui annoncer qu'elle seroit la mère de Dieu.

*AVE-MARIA* (*les religieuses de l'*), de l'ordre de sainte Claire, furent établies en France, l'an 1484 : lorsqu'elles se disposent à parler à quelqu'un, elles le saluent par ces paroles : *Ave Maria*. Telle est l'origine de leur nom. Ces religieuses mènent une vie des plus austères, et sont même obligées, par leur règle, de garder un silence perpétuel. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

AVENT : on appelle ainsi l'espace de temps qui s'écoule depuis le premier dimanche de décembre, jusqu'au jour de Noël. L'Eglise catholique a consacré ce temps à la piété et à la pénitence, afin que les fidèles se disposent à célèbrer dignement la naissance de Jésus-Christ.

AVERNE : marais dans la Campanie, consacré à Pluton, dieu des enfers. Il en sortoit des vapeurs si noires et si épaisses, que les poètes s'étoient imaginés que c'étoit par-là qu'on entroit aux enfers. Les oiseaux qui voloient par-dessus ce lac étoient étouffés par ses exhalaisons empestées, et tomboient morts.

AVOUÉ : on appeloit ainsi autrefois un patron, un défenseur des droits d'une église. Les princes et les grands seigneurs étoient avoués des églises cathédrales, des abbayes et des monastères. L'Empereur étoit avoué de l'Eglise romaine.

AXINOMANTIE (1) : espèce de divination par la hache qui étoit autrefois en usage. Pour faire cette opération, on faisoit rougir une hache au feu, et l'on mettoit dessus une agathe.

AXUR : surnom que les Païens donnoient à Jupiter, et qui signifie *sans barbe* (2).

AZANITES : les Juifs donnoient ce nom à certains ministres subordonnés aux prêtres, et aux chefs de la synagogue, et qui exécutoient leurs ordres. *Azanites* vient du mot hébreu *azan*, qui signifie *écouter*.

AZRAEL. *Voyez* EZRAEL.

AZYME : pain qui n'est point fermenté, et où il n'entre aucun levain ; c'est celui que l'Eglise catholique emploie pour la consécration du corps de Jésus-Christ.

AZYMITES : les schismatiques grecs donnent ce nom aux Catholiques romains, parce qu'ils se servent pour la consécration de pain azyme et non levé. Cet usage parut si criminel au patriarche grec Drularius, qu'il excommunia, dans le onzième siècle, les Catholiques sur le seul titre d'*Azymites*.

(1) Du grec ἀξίνη, *hache*, et μαντεία, *divination*. — (2) D'ἀ, privatif et de ξυρέω, *je rase*.

BAAL, autrement nommé *Bel* ou *Belus*, fils de Neptune et de Libye, fut roi des Assyriens, et vivoit l'an du monde 2700. On croit qu'il inventa l'usage des armes, et l'art de ranger les armées en bataille; et quelques savans prétendent que c'est de son nom qu'est dérivé le mot *bellum*, qui en latin signifie *guerre*. Quoi qu'il en soit, une invention aussi funeste pour l'humanité ne méritoit pas que son auteur fût mis au rang des dieux. Cependant, après sa mort, Ninus, son fils et son successeur, érigea une statue en son honneur, et lui fit rendre les honneurs divins par tous ses sujets. Bel fut adoré des Chaldéens, des Babyloniens et des Sidoniens, sous le nom de *Baal*. Les mêmes peuples adoroient Jupiter sous le nom de *Bel* ou *Belus*. Les Israélites adoptèrent le culte de Baal : quelques-uns de leurs rois lui érigèrent des autels. Ces peuples, aussi barbares que crédules, faisoient passer leurs enfans par le feu, en l'honneur de Baal; et plusieurs pensent que Baal n'est qu'un nom, sous lequel plusieurs peuples de l'Orient adoroient le soleil. Il y avoit à Babylone un temple magnifique, élevé en l'honneur de cette même divinité, sous le nom de *Belus*. Ce temple qui, dans son origine, étoit la fameuse tour de Babel, est le plus ancien des temples du paganisme. Le nom de *Baal* en hébreu signifie *seigneur*, et celui de Bel, en langue babylonienne, a la même signification. Plusieurs pensent que les Assyriens donnèrent le nom de *Baal* à Nemrod, lorsqu'ils commencèrent à l'adorer comme un dieu.

BAAL-BÉRITH : c'est-à-dire, *le seigneur de l'al-*

*liance*. Selon Bochard, ce nom fut donné à une idole de Baal, érigée dans une ville de la tribu d'Ephraïm, nommée *Bérite*, et avec laquelle les Israélites firent alliance, la reconnoissant pour leur dieu. Selon d'autres, Baal-Bérith étoit une idole des Phéniciens, ainsi nommée, parce qu'elle présidoit aux traités et aux alliances.

BAAL-GAD, *ou* SEIGNEUR DE LA FORTUNE. C'est le nom d'une divinité adorée par les Syriens.

BAAL-PÉOR *ou* BÉEL-PHÉGOR : divinité infâme des Moabites et des Madianites, adorée sur le mont Phégor, principalement par des femmes. C'étoit une figure obscène, semblable au Priape des Latins. Les cérémonies du culte de Béel-Phégor étoient aussi infâmes que la divinité dont elles étoient l'objet. *Béel* signifie en hébreu *seigneur*. Le rabbin Salomon Iarchi croit que le mot de *Béel-Phégor* veut dire, *faire ses ordures devant quelqu'un*, et que les adorateurs de Béel-Phégor faisoient cette action sale et honteuse en sa présence. Les Juifs, toujours prêts à adopter les idolâtries les plus extravagantes de leurs voisins, se firent initier aux mystères de Béel-Phégor.

BAALTIS, BAALIS, *ou* BELTID : nom d'une divinité qui étoit adorée chez les Phéniciens. L'opinion commune est que cette déesse est la même que Diane, ou la Lune.

BAAL-TSÉPHON *ou* BÉEL-ZÉPHON : idole des Egyptiens, dont le nom est composé de *Baal*, qui signifie *seigneur*, et de *Tséphon*, qui veut dire *cache*, ou le *septentrion*. Cette idole étoit placée sur les frontières de l'Egypte, vers la mer Rouge, dans un endroit nommé aussi *Baal-Tséphon*. On dit que les magiciens de Pharaon l'avoient mise exprès dans ce lieu, comme un talisman capable d'empêcher que les Hébreux ne prissent la fuite, et ne sortissent

de l'Egypte. On ajoute que cette idole avoit la forme d'un chien, et qu'elle aboyoit, lorsque quelque Juif passoit dans cet endroit pour s'enfuir.

BAANITES : hérétiques qui adoptèrent les erreurs des Manichéens ; et qui commencèrent à paroître vers l'an 810. Leur chef étoit un certain Baanet, qui se disoit disciple d'Epaphrodite.

BABIA : nom d'une divinité adorée en Syrie, et particulièrement à Damas. On croit que c'étoit la déesse de la jeunesse.

BACCHANALES, qui se prononce *Baccanales*. Les Latins appeloient ainsi les fêtes de Bacchus, qui se célébroient particulièrement à Rome, avec une licence et une dissolution effrénées. Ces fêtes étoient mystérieuses et secrètes dans leur origine. Un certain nombre de femmes, qui formoient une espèce de société ou de confrérie, s'assembloient tous les ans dans un lieu destiné à cet usage, et célébroient les Bacchanales pendant l'espace de trois jours consécutifs. On n'admettoit jamais aucun homme dans cette assemblée ; et les femmes ne pouvoient y avoir accès qu'après s'être fait initier aux mystères de Bacchus. On choisissoit toujours, pour présider à la cérémonie, des femmes mariées et recommandables par leur gravité. On s'assembloit en plein jour, et tout se passoit avec beaucoup de tranquillité. Une femme de Capoue, nommée *Pacula Minia*, qui avoit été choisie pour présidente de la fête, se hasarda d'y introduire ses deux fils. Les autres femmes, voulant imiter son exemple, firent aussi entrer dans l'assemblée, d'abord leurs plus proches parens, ensuite leurs amis et leurs voisins ; et cet abus fut poussé si loin, que bientôt les mystères furent communiqués indifféremment aux deux sexes. Alors on changea le temps de l'assemblée ; et la nuit parut plus commode que le jour pour célébrer cette fête. Les assemblées devinrent aussi

beaucoup plus fréquentes. On les fit tous les mois, et on les prolongea pendant cinq jours. Aux cérémonies religieuses on joignit des festins somptueux, où la liqueur de Bacchus n'étoit pas épargnée, et qui étoient suivies de danses, de concerts et d'autres divertissemens bruyans et convenables à des gens échauffés par le vin. Cette fête dégénéra enfin dans la plus infâme débauche. Les hommes et les femmes, dont la tête étoit troublée par le vin et par le bruit des instrumens, se mêlèrent et s'unirent indifféremment les uns avec les autres, sans pudeur et sans honte. Toutes les infamies que la passion peut suggérer furent pratiquées dans ces abominables assemblées. Enfin la licence et la dissolution montèrent à un tel point, que le sénat abolit ces détestables fêtes, et défendit de les célébrer non-seulement dans Rome, mais dans toute l'Italie. Cet édit fut publié l'an 567 de la fondation de Rome. *Voyez* DIONYSIAQUES, TRIÉTÉRIQUES.

BACCHANTES, que nous prononçons *baccantes*, prêtresses de Bacchus. Lorsque ce dieu partit pour la conquête des Indes, plusieurs femmes l'accompagnèrent armées de bâtons entortillés de feuilles de pampre et de lierre. Elles contribuèrent à ses victoires par leurs cris et leurs hurlemens affreux, qui effrayoient les ennemis. Lorsqu'elles furent de retour, elles célébrèrent des fêtes en l'honneur de Bacchus. Telle fut l'origine de l'ordre des Bacchantes. Ces prêtresses, ou plutôt ces furies, paroissoient dans les jours de cérémonie, revêtues de peaux de tigre, les cheveux épars, tenant d'une main une torche ardente, de l'autre un thyrse ou bâton entortillé de lierre et de pampre. Dans cet état, elles couroient çà et là dans les campagnes, poussant des hurlemens épouvantables, et criant souvent : *Evhoe, Bacche! Courage, Bacchus!* paroles dont on croyoit que

Jupiter s'étoit autrefois servi pour encourager Bacchus dans la bataille contre les Géans. Il est probable que les Bacchantes, avant de célébrer leurs fêtes, avoient soin de boire abondamment du jus de Bacchus, afin de se remplir d'une sainte fureur. Elles se servoient souvent du prétexte d'honorer Bacchus, pour satisfaire leur haine particulière, et commettre des meurtres horribles. Penthée, déchiré par les mains de sa mère et de ses sœurs; Orphée, mis à mort par les Bacchantes de Thrace, sont des monumens de la rage de ces cruelles prêtresses. Si l'on en croit les poètes, les Bacchantes prédisoient l'avenir, et opéroient plusieurs prodiges par le moyen de leurs thyrses. Euripide, dans une de ses pièces, intitulée *les Bacchantes*, représente une de ces prêtresses de Bacchus, frappant de son thyrse un rocher, et en faisant jaillir une fontaine d'eau. *Voyez à l'article* TAUTRÉNIQUES la véritable origine des Bacchantes et des Bacchanales.

**BACCHUS** : divinité fameuse du paganisme. Nous allons d'abord rapporter les brillantes rêveries que les poètes ont débitées sur le compte de Bacchus, et nous chercherons ensuite dans l'histoire quel peut avoir été le fondement de toutes ces fables. Jupiter, disent les poètes, épris des charmes de Sémélé, fille de Cadmus, roi de Thèbes, lui déclara son amour, et la rendit enceinte. Junon, informée de la nouvelle intrigue de son époux, résolut de s'en venger. Elle prit la forme d'une vieille, alla trouver Sémélé, et, l'ayant mise sur le chapitre de ses amours, elle lui conseilla de demander à Jupiter qu'il vînt la visiter armé de la foudre, et dans tout l'éclat de sa gloire, afin d'éprouver s'il l'aimoit assez pour lui accorder une pareille grâce. L'imprudente Sémélé se laissa persuader. La première fois qu'elle vit Jupiter, elle

lui fit jurer par le Styx de lui accorder tout ce qu'elle lui demanderoit; et, après l'avoir lié par le serment, elle lui dit qu'elle désiroit le voir environné de toute la majesté qu'il avoit dans l'Olympe. Ce fut en vain que Jupiter s'efforça de la détourner d'un dessein qui devoit causer sa perte : Sémélé s'obstina; et Jupiter, ne pouvant violer son serment, fut obligé de satisfaire sa funeste envie. Il se rendit dans la chambre de Sémélé, la foudre à la main, et tout éclatant de lumière; mais à peine y fut-il entré, que toute la maison fut en feu. Voyant Sémélé prête à périr au milieu des flammes, il tira de son sein l'enfant qu'elle portoit, et, faisant une incision à sa cuisse, il l'y enferma. Lorsque le terme de sa naissance fut arrivé, il confia son éducation aux nymphes. Bacchus, devenu grand, eut beaucoup à souffrir des persécutions de Junon, dont la jalousie tenta plusieurs fois de le faire périr; mais il sortit toujours victorieux de tous les dangers où elle l'engagea. Aguerri par ces premiers exploits, il partit pour les Indes, dans le dessein d'en faire la conquête. Lucien décrit plaisamment son équipage, qui ne ressembloit guère à celui de conquérant. Son armée étoit composée de femmes et de satyres, qui n'avoient d'autres armes qu'un thyrse, c'est-à-dire, une javeline entourée de lierre et de pampres, et des tambours sur lesquels ils frappoient sans cesse. Leurs évolutions militaires consistoient à courir çà et là en désordre, ou bien à danser comme des insensés. Le chef de cette armée ridicule étoit un jeune homme délicat et efféminé, dont la tête étoit couverte d'une mître, et qui étoit porté sur un ch traîné par des panthères. Il avoit pour lieutenant u vieillard gros et replet, monté sur un âne. Les In diens, voyant arriver cette plaisante armée, ne fire qu'en rire, et daignèrent à peine se mettre en dé

ense; mais ils ne tardèrent pas à reconnoître combien étoit redoutable l'ennemi qu'ils méprisoient. ls furent vaincus et taillés en pièces; et tout le pays qu'ils habitoient fut subjugué par Bacchus. Le conquérant, après sa victoire, se revêtit du liadême et des ornemens royaux, et reçut les honneurs du triomphe. On dit qu'il fut le premier qui étala aux yeux des hommes cette pompe jusqu'alors nconnue. Il s'en revenoit couvert de gloire, lorsqu'il rencontra dans l'île de Naxos l'infortunée Ariane, abandonnée par le perfide Thésée. Touché le sa douleur, il l'épousa; et cette action ne lui fait as moins d'honneur que la conquête des Indes. Il lla ensuite en Egypte, où il se distingua par des ravaux plus utiles à l'humanité, et plus glorieux ue des victoires. Il apprit aux hommes l'art de agriculture, et particulièrement celui de planter t de cultiver la vigne; et c'est pour cette raison u'on l'honora depuis comme le dieu du vin. Il ernit un peu la gloire de ces inventions utiles par s cruautés qu'il exerça contre un grand nombre e malheureux, pour les sujets les plus légers. Ne as aimer le vin, ne pas se mêler aux réjouissances umultueuses et brutales des buveurs, étoit un crime norme, que Bacchus punissoit avec la dernière inumanité. Les poètes rapportent plusieurs exemples appans de son humeur cruelle et vindicative, u'il seroit trop long d'insérer ici. Mais nous ne pouons omettre les exploits qui signalèrent son courge dans la guerre que les dieux eurent à soutenir contre les Géans. Bacchus parut à leur tête, éguisé en lion; et, sous cette forme terrible, il échira plusieurs de ces redoutables enfans de la erre. Jupiter, au fort de la mêlée, l'encourageoit ar ces mots : *Evhoe, Bacche! evhoe! Courage, acchus! courage!* que les Bacchantes répétèrent

lui fit jurer par le Styx de lui accor … malgr
lui demanderoit ; et, après l'avoir … en sou
elle lui dit qu'elle désiroit le v … et firen
la majesté qu'il avoit dans … r, et le
que Jupiter s'efforça de l … èrent e
qui devoit causer sa p … Ce coffre
Jupiter, ne pouvant … culte d
de satisfaire sa fune … action d
chambre de Sémél … qu'il ne re
éclatant de lumi … -temps après.
que toute la … tail de contes absu
prête à périr … es a consacrés. On cr
sein l'enfant … en Egypte, et y fut enter
sion à sa … convenables à sa qualité. L
de sa nai … croient entrevoir dans l'aventure
aux ny … de Sémélé l'image de la chaleur
coup … et de l'humidité de la terre, qui conco
la … ensemble pour la production du vin. L'éd
m … ion de Bacchus par les nymphes des eaux,
… allégorie ingénieuse, qui exprime que l'e
doit corriger l'ardeur du vin. Les conquêtes
ce dieu ; son courage invincible, marquent q
l'effet du vin est de rendre les hommes hardis
courageux. Ses bontés pour la malheureuse Ariadn
désignent la loyauté et le bon cœur de certa
ivrognes, tandis que ses cruautés envers plusie
autres, donnent à entendre qu'il y a bien des homm
que le vin rend cruels et vindicatifs. De pareil
explications paroîtront peut-être un peu tirées.
mythologistes les ont trouvées fort naturelles. B
chus étoit représenté tantôt comme un jeune homm
tantôt comme un vieillard, quelquefois avec
deux sexes. Il avoit des cornes à la tête, et
vêtement étoit une peau de bouc. Souvent on
peignoit nu, pour marquer que les buveurs n'
point de secret. Il paroissoit tantôt assis sur

...r des tigres, des lynx et des pan-
...sis sur un tonneau, tenant une
... et de l'autre un thyrse.
...étendu que l'histoire de Bac-
... d'après celle de Moyse,
... ces deux personnages
...ui plusieurs traits de
... plus raisonnables
...parées avec celles
...raculeuse de ce der-
...e le thyrse dont Bacchus
... pour faire jaillir des fon-
...s nous arrêter à cette compa-
... qui a l'air d'une plaisanterie, passons
...uses et solides remarques de M. Pluche,
...igine de Bacchus. Les Egyptiens célébroient
...refois des fêtes en mémoire de l'ancien état du
...onde avant le déluge. Dans ces fêtes, on mon-
...oit un enfant symbolique, image de l'enfance et
... la foiblesse du labourage, que l'on appeloit *Ben-
...mélé*, c'est-à-dire, *l'enfant de la représentation*.
...s Grecs n'entendant point ce terme *Séméle*, et
...renant cet enfant symbolique pour un enfant
...él, qui étoit fils de Sémélé, bâtirent sur cette
...ée la fable de la naissance de Bacchus. Dans
...s fêtes représentatives, on faisoit à Dieu plusieurs
...vocations, que les Grecs, par la même méprise,
...tribuèrent à l'enfant devenu dieu dans leur es-
...rit. « C'étoit la coutume, dit M. Pluche, de dire
» en soupirant : Crions au Seigneur ! *Io Térombé !*
» ou *Distérombé*. Pleurons devant le Seigneur ou
» Dieu ! Voyez nos pleurs ! *Io Bacché ! Io Baac-*
» *coth !* Vous êtes la vie, l'auteur de l'être; vous
» êtes Dieu et le Fort ! *Jéhovah ! Hévan ! Hévoé,*
» *et Eloah !*.... Tous ces mots, et bien d'autres,
» qui étoient les expressions de la douleur et de

depuis dans les fêtes de Bacchus. Mal-
toute sa valeur, succomba cepen ... sou
l'effort des Géans, qui le mirent en ... et fire
cuire ses membres. Minerve sauva le ..., et l
Corybantes, les parties viriles, qu'ils ...èrent e
Toscane, renfermées dans un petit coffre. Ce coffr
et ce qu'il contenoit, devint l'objet du culte d
habitans de cette contrée. Cette destruction d
membres de Bacchus n'empêcha pas qu'il ne re
suscitât, et ne vécût encore long-temps après.

Il est temps de finir ce détail de contes abs
des, que le génie des poètes a consacrés. On cr
que Bacchus mourut en Egypte, et y fut enter
avec des honneurs convenables à sa qualité. L
mythologistes croient entrevoir dans l'aventure d
Jupiter et de Sémélé l'image de la chaleur d
soleil, et de l'humidité de la terre, qui concou
rent ensemble pour la production du vin. L'édu
cation de Bacchus par les nymphes des eaux, e
une allégorie ingénieuse, qui exprime que l'ea
doit corriger l'ardeur du vin. Les conquêtes d
ce dieu; son courage invincible, marquent q
l'effet du vin est de rendre les hommes hardis e
courageux. Ses bontés pour la malheureuse Ariadn
désignent la loyauté et le bon cœur de certai
ivrognes, tandis que ses cruautés envers plusieu
autres, donnent à entendre qu'il y a bien des homm
que le vin rend cruels et vindicatifs. De pareill
explications paroîtront peut-être un peu tirées. L
mythologistes les ont trouvées fort naturelles. Ba
chus étoit représenté tantôt comme un jeune homm
tantôt comme un vieillard, quelquefois avec l
deux sexes. Il avoit des cornes à la tête, et s
vêtement étoit une peau de bouc. Souvent on
peignoit nu, pour marquer que les buveurs n'o
point de secret. Il paroissoit tantôt assis sur

traîné par des tigres, des lynx et des pan-
, tantôt assis sur un tonneau, tenant une
oupe d'une main, et de l'autre un thyrse.
Quelques-uns ont prétendu que l'histoire de Bac-
ius avoit été fabriquée d'après celle de Moyse,
ont cru trouver entre ces deux personnages
eaucoup de ressemblance. Parmi plusieurs traits de
onformité qu'ils rapportent, les plus raisonnables
ont les cornes de Bacchus comparées avec celles
e Moyse, et la baguette miraculeuse de ce der-
ier mise en parallèle avec le thyrse dont Bacchus
servit quelquefois pour faire jaillir des fon-
ines de vin. Sans nous arrêter à cette compa-
aison frivole, qui a l'air d'une plaisanterie, passons
ux judicieuses et solides remarques de M. Pluche,
ur l'origine de Bacchus. Les Egyptiens célébroient
utrefois des fêtes en mémoire de l'ancien état du
onde avant le déluge. Dans ces fêtes, on mon-
roit un enfant symbolique, image de l'enfance et
e la foiblesse du labourage, que l'on appeloit *Ben-
émélé*, c'est-à-dire, *l'enfant de la représentation*.
es Grecs n'entendant point ce terme *Sémélé*, et
renant cet enfant symbolique pour un enfant
éel, qui étoit fils de Sémélé, bâtirent sur cette
dée la fable de la naissance de Bacchus. Dans
es fêtes représentatives, on faisoit à Dieu plusieurs
nvocations, que les Grecs, par la même méprise,
ttribuèrent à l'enfant devenu dieu dans leur es-
prit. « C'étoit la coutume, dit M. Pluche, de dire
» en soupirant : Crions au Seigneur ! *Io Térombé !*
» ou *Distérombé*. Pleurons devant le Seigneur ou
» Dieu ! Voyez nos pleurs ! *Io Bacché ! Io Baac-
» coth !* Vous êtes la vie, l'auteur de l'être ; vous
» êtes Dieu et le Fort ! *Jéhovah ! Hévan ? Hévoé*,
» et *Eloah !*.... Tous ces mots, et bien d'autres,
» qui étoient les expressions de la douleur et de

» l'adoration, se tournèrent en autant de titres
» qu'on donnoit, sans les entendre, à cet en-
» fant, à ce dieu imaginaire. Il fut donc appelé
» *Bacchos*, *Hévan*, *Hévoé*, *Dythyrambe*, etc.....
» En allant en course contre les bêtes qui traver-
» soient les efforts des laboureurs, on s'écrioit....
» Seigneur, soyez mon guide! *Io Nissi!* ou, avec
» un accent différent, *Dionissi!* De ce cri de guerre,
» qui se répétoit, sans être entendu, on fit le nom
» de *Dionysus*. Celui de tous qui fut le plus en
» usage en Italie fut *Bacchot*. L'oreille délicate
» des Grecs, ennemie des sons durs, s'accommoda
» mieux du nom de *Dionysus*. »

Bochard prétend que le nom de *Bacchus* est formé de *Bar-Chus*, qui, en chaldéen, signifie *fils de Chus*, et que par conséquent ce dieu du paganisme n'est autre que Nemrod, fils de Chus, dont il est parlé dans l'Ecriture, comme d'un fameux chasseur. M. Pluche trouve cette opinion probable, parce qu'en effet les Bacchanales, ou fêtes de Bacchus, étoient, dans leur origine, des représentations des anciennes chasses. *Voyez l'article* TRIÉTÉRIQUES, où tout ce qui concerne Bacchus est amplement expliqué.

Enfin, il y a des auteurs qui prétendent que Bacchus n'est autre que Noé, qui planta le premier la vigne, et apprit aux hommes l'usage du vin.

Le culte de Bacchus, si universellement répandu chez la plupart des peuples, fut rejeté des Scythes, qui trouvoient ridicule d'adorer un dieu qui rendoit les hommes insensés et furieux.

Le bouc étoit la victime ordinaire que l'on immoloit à Bacchus. On rapporte qu'en Elide, trois prêtres de ce dieu avoient coutume de placer, aux jours de fête, chacun une bouteille vide dans son temple, en présence d'un grand nombre de citoyens et d'étrangers, qui désiroient être témoins du

du prodige. On fermoit ensuite les portes du temple, et les plus défians y apposoient leur sceau : le lendemain on ouvroit les portes, et l'on trouvoit les bouteilles pleines d'excellent vin. Ce trait a beaucoup de rapport à celui des prêtres de Bel, rapporté par Daniel. *Voyez* BEL.

Philostrate rapporte qu'Apollonius de Tyane, voyageant aux Indes, vit sur le mont Nysa un temple que Bacchus lui-même avoit construit de ses propres mains, comme un monument de ses triomphes; et, pour marquer que le dieu des vendanges étoit aussi un dieu guerrier, on voyoit le laurier mêlé avec le pampre et le lierre, tapisser en dehors les murs du temple. L'intérieur étoit orné de tous les instrumens dont on se sert pour cultiver la vigne, et pour vendanger. Au milieu, Bacchus s'étoit représenté lui-même sous la forme d'un jeune homme.

BACHTAN : c'est le nom que donnoient les Arabes à une pierre sur laquelle ils s'imaginoient qu'Agar avoit conçu Ismaël, père de leur nation. Ils adoroient cette pierre comme une idole de Vénus.

BACULAIRES ; secte d'Anabaptistes, qui enseignoient qu'on ne pouvoit, sans crime, porter d'autres armes qu'un bâton; c'est pourquoi ces hérétiques furent appelés *Baculaires*, du mot latin *baculus*, qui signifie *bâton*. Ils disoient que, Jésus-Christ étant venu apporter la paix sur la terre, il ne devoit plus y avoir ni procès ni divisions, et que c'étoit aller contre l'esprit du Christianisme que de citer quelqu'un en justice, sous quelque prétexte que ce fût. Ils soutenoient aussi qu'il n'étoit pas permis de repousser la force par la force, parce que Jésus-Christ avoit ordonné aux Chrétiens, quand ils avoient reçu un soufflet sur une joue, de tendre l'autre. Conformément à leurs principes,

ils se laissoient maltraiter et dépouiller, sans faire la moindre résistance.

BAGAD *ou* Bégad, c'est-à-dire, *bonne fortune.* Les Juifs allemands ont coutume d'écrire ce mot au-dessus de la porte de leur maison, s'imaginant par-là attirer le bonheur et la prospérité sur leurs maisons et sur leurs familles.

BAGÉMIUS, théologien et philosophe, natif de Leipsick, florissoit vers le milieu du dix-septième siècle. Il s'attacha particulièrement à chercher par quels motifs Dieu avoit créé des êtres plus distingués que lui; et, après de profondes réflexions, il se persuada que ce ne pouvoit être que par un amour de préférence pour quelques créatures. Mais Dieu ne pouvant aimer des créatures qui n'existoient pas encore, Bagémius ajouta que c'étoit par l'idée, qui les lui représentoit, qu'il avoit commencé de les aimer. Platon avoit enseigné le même systême, plusieurs siècles auparavant.

BAGOE, nymphe qui apprit aux Toscans l'art de deviner par les foudres, et la première des femmes qui rendit des oracles. On croit qu'elle est la même que la sibylle Erythrée ou Erophile. *Voyez* Sibylle.

BAÏANISME, systême théologique, qui roule principalement sur la grâce, et qui contient soixante-treize propositions recueillies des écrits ou des leçons de Michel Bay ou Baïus, docteur de Louvain, qui furent condamnées par le pape Pie V, en 1570. Dans les temps que les opinions de Luther et de Calvin faisoient les plus grands progrès dans la Flandre et dans les Pays-Bas, Baïus entreprit de réfuter particulièrement la doctrine de ces hérésiarques sur la grâce; et, pour la combattre plus efficacement, il fit une étude sérieuse et réfléchie des ouvrages de S. Augustin, que les Protestans

citoient sans cesse pour appuyer leur sentiment. Après bien des recherches, il crut avoir trouvé dans les écrits de ce docteur des raisons suffisantes pour prouver que l'homme n'étoit pas une simple machine que Dieu faisoit agir, comme le prétendoient les Protestans. Il établit d'abord pour principe que l'innocence étoit l'état naturel de l'homme, et que Dieu n'avoit pu le créer dans un autre état; que le premier homme, exempt des mouvemens de la concupiscence, avoit un empire absolu sur ses sens; que ses mérites, dans cet état, ne devoient point être appelés des grâces, et qu'il pouvoit par sa nature mériter la vie éternelle. Il ajouta ensuite que l'homme avoit perdu par le péché ces glorieuses prérogatives, et avoit été privé de l'intégrité de sa nature; que tous les enfans d'Adam naissoient esclaves de leurs sens, soumis à la concupiscence, et entraînés nécessairement au péché par un penchant auquel ils ne peuvent résister; d'où il concluoit que ce n'étoit pas Dieu qui étoit l'auteur du péché de l'homme, comme le prétendoient Luther et Calvin; mais que c'étoit l'homme lui-même qui se portoit vers le péché par son propre poids, et par sa propre inclination; qu'en cela sa liberté n'étoit point détruite; qu'il péchoit parce qu'il le vouloit, et qu'il obéissoit à son penchant, et non à une cause étrangère. Ainsi, selon Baïus, le libre arbitre de l'homme ne consistoit pas dans le pouvoir de faire ou de ne pas faire une chose, mais seulement dans l'exemption de toute violence. Ces opinions furent adoptées par plusieurs théologiens; mais elles furent attaquées par le plus grand nombre, et la Faculté de Louvain les condamna. Ce jugement fut une source de disputes vives et fréquentes entre les deux partis. Enfin on recueillit des écrits et des discours

de Baïus soixante et seize propositions, qui ne faisoient que développer le système que nous venons d'exposer ; on les envoya au tribunal du pape Pie V, qui les condamna par une bulle dans laquelle il s'exprime ainsi : « Lesquelles propositions » mûrement examinées, en notre présence, quoi-» qu'à la vérité il y en ait quelques-unes qu'on » puisse soutenir en quelque sorte, prises néan-» moins dans la rigueur et dans le sens propre » des termes de leurs auteurs, nous les condam-» nons, etc. » Ce jugement, confirmé depuis par Grégoire XIII et par Urbain VIII, n'eut pas l'effet qu'on avoit droit d'attendre en ce cas. Il ne servit qu'à envenimer la querelle, et à augmenter l'animosité entre les deux partis. Sur des matières aussi délicates et aussi épineuses que le sont celles de la grâce et de la liberté, on pouvoit combattre éternellement, sans qu'on sût à la fin lequel avoit raison. Le grand point de la question étoit de savoir quel avoit été sur ces matières le véritable sentiment de S. Augustin : car les deux partis prétendoient ne parler que d'après ce saint docteur. C'est du milieu de ces disputes qu'on vit éclore le célèbre système connu sous le nom de JANSÉNISME. *Voyez* cet article.

BAÏANISTES. On donne ce nom aux sectateurs des opinions de Baïus.

BAIRAM. C'est le nom des deux seules fêtes que les Musulmans aient dans leur religion ; je dis des deux seules fêtes, parce qu'elles sont les seules prescrites par l'Alcoran : les autres passent moins pour des devoirs d'obligation, que pour des pratiques pieuses, et ne sont, selon eux, que pour éprouver l'obéissance et la fidélité des croyans dans des points plus essensiels. Tel est le *Meuloud*, ou la naissance de Mahomet. Tel est encore le ven-

dredi, que nous regardons comme le dimanche des Musulmans, dont toute la solennité consiste à aller faire, si on le peut, une courte prière, le matin, à la mosquée; ce qui n'empêche pas de travailler le reste du jour, ou de vaquer à ses affaires. Il n'en est pas ainsi des deux bairam.

Ce sont des fêtes mobiles qui, dans l'espace de trente-trois ans, tombent dans toutes les saisons et dans tous les mois de l'année, parce que l'année musulmane est lunaire, et avance tous les ans d'onze jours. La première de ces fêtes arrive le premier de la lune, qui suit celle de Ramadan, pendant laquelle est leur carême. Qu'il me soit permis de reprendre la description que j'en ai faite ailleurs (1). Aussitôt que les personnes chargées d'observer la nouvelle lune ont rapporté qu'elles ont vu le croissant, tous les canons du sérail et de l'arsenal se font entendre. A ce signal, les travaux ou le sommeil sont interrompus. Il n'est plus question de jeûne, et l'on ne songe partout qu'à se réjouir. Le Grand-Seigneur lui-même prend part à l'allégresse publique. Ses appartemens sont alors magnifiquement ornés. Assis sur son trône, il reçoit les vœux et les présens des grands de sa cour; et c'est ordinairement ce jour-là qu'il distribue ses grâces et ses bienfaits.... Cette fête du Bairam, qui dure trois jours, tient tout à la fois de la pâque des Juifs, de notre carnaval, et de notre premier jour de l'an. Les dévots d'entre les Turcs s'assemblent, le matin, dans les mosquées où l'on fait les prières publiques plus longues qu'à l'ordinaire. Les Imans y lisent plusieurs chapitres de l'Alcoran, surtout ceux qui traitent de la paix et de l'union. Ils accompagnent ces lectures de sermons, dont le sujet, dans ce temps, est

(1) *Abrégé chron. de l'Hist. Ottom.*

toujours l'amitié fraternelle et le pardon des injures. Touchés de ces exhortations, on voit les auditeurs s'embrasser les uns les autres, se souhaiter réciproquement toutes sortes de biens, et s'inviter à se réjouir au sortir de la mosquée; ce qu'ils ne manquent jamais de faire. La même chose se pratique dans les rues et dans les maisons, où chacun se fait et s'envoie des présens. A l'exemple des Juifs, ils tuent, dans chaque famille, un mouton qu'ils appellent *l'agneau pascal*, et qu'ils mangent avec une grande solennité. Les excès de débauche suivent ce festin, qui se renouvelle les deux jours suivans.

Le second Baïram arrive soixante et dix jours après le premier. C'est le plus solennel, suivant l'auteur des Rits et Cérémonies de la Mèque, quoique la plupart des auteurs européens prétendent le contraire et donnent, en conséquence, à cette fête le nom de *petit Baïram*. Au reste, les solennités sont, à peu de chose près, les mêmes pour ces deux fêtes.

BAISE-MAIN : on appelle ainsi l'offrande que l'on fait à un curé, lorsqu'on va baiser l'instrument de la paix.

BAITOSITÉ : secte de Juifs, qui eut pour chefs Sadoc et Baitos. Ce dernier lui donna son nom. Cette secte est la même que celle des Saducéens.

BAÏUS. *Voyez* Baïanisme.

BAIVE : c'est le nom d'un dieu prétendu, que les Lapons idolâtres adorent comme l'auteur de la lumière et de la chaleur. Quelques-uns prétendent que c'est le soleil; d'autres que c'est le feu. Le plus grand nombre pense que Baive n'est qu'un surnom du dieu Thor, qui désigne le pouvoir qu'il a de produire la lumière et la chaleur.

BALAAM. Voici l'histoire de ce prophète, telle qu'elle est décrite au livre xxii des Nombres. Balac,

roi des Moabites, voyant que les peuples voisins avoient été défaits et taillés en pièces par les Israélites, craignit le même sort pour ses sujets, et pour lui-même; et, croyant détourner un pareil malheur, il envoya des députés à un fameux devin nommé *Balaam*, en qui il avoit une grande confiance, pour lui apprendre le sujet de ses craintes, et l'inviter à venir auprès de lui, pour maudire ses ennemis; car il étoit persuadé que tous ceux que Balaam bénissoit étoient bénis, et que tous ceux qu'il maudissoit étoient maudits. Les députés étant arrivés devant Balaam, et lui ayant exposé leur commission, avec une somme d'argent considérable, Balaam ne leur fit pour lors aucune réponse, et les retint à loger chez lui. Pendant la nuit il consulta le Seigneur qui lui défendit de faire ce voyage. Ainsi, dès le lendemain, il renvoya les députés moabites, leur disant que Dieu ne lui permettoit pas de satisfaire le roi de Moab. Ce prince s'imagina que la somme envoyée au prophète n'étoit pas assez considérable, et que les députés n'étoient pas d'une assez grande qualité. Il dépêcha vers Balaam une ambassade beaucoup plus brillante, et lui fit dire qu'il étoit prêt à lui accorder tous les biens et tous les honneurs qu'il demanderoit, pourvu qu'il voulût venir le trouver. « Quand le roi de Moab, ré» pondit Balaam, me donneroit de l'or et de l'argent » plein son palais, je ne pourrois pas changer la pa» role du Seigneur, ni dire autre chose que ce qu'il » me suggérera. » Il consulta encore une seconde fois la volonté de Dieu, qui lui permit d'aller trouver Balac. Aussitôt il équipa son ânesse, et partit de grand matin. Dans la route, l'ange du Seigneur, l'épée nue à la main, se présenta devant l'ânesse, et lui inspira une telle frayeur, quelle se détourna de la grande route pour se jeter à travers les champs, quoique Balaam n'épargnât pas les coups pour la

faire suivre le droit chemin. L'ange du Seigneur se fit encore voir à l'ânesse dans un sentier étroit, entre deux murailles qui servoient à enclore des vignes. L'ânesse épouvantée se colla contre une des murailles, et écrasa le pied du pauvre Balaam, qui crioit en vain et faisoit pleuvoir des coups sur l'animal rétif. L'ange s'offrit une troisième fois aux regards de l'ânesse, dans un chemin si étroit, qu'il n'y avoit pas moyen de se détourner ni à droite ni à gauche. L'animal, saisi de frayeur, se coucha par terre. Balaam irrité commença à battre cruellement son ânesse, qui, ne pouvant plus souffrir un si dur traitement, ouvrit la bouche par la permission de Dieu, et dit à son maître? « Que t'ai-je » fait? pourquoi me frappe-tu? Voici déjà la troisième » fois que tu me maltraites sans raison »..... Tu n'as » que trop mérité les coups que je te donne, répon» dit Balaam; et tes caprices ont assez fatigué ma » patience. Que n'ai-je un glaive pour t'ôter la vie? »... » Balaam, reprit l'ânesse, souviens-toi de mes bons » services. Ne suis-je pas depuis long-temps ta mon» ture ordinaire? Dis-moi : ai-je jamais bronché? me » suis-je jamais écartée de la route? » Au même instant, Dieu ouvrit les yeux de Balaam : il vit l'ange au milieu du chemin, armé de l'épée nue; et, prosterné contre terre, il l'adora. « Pourquoi, lui dit » l'ange, as-tu frappé ainsi trois fois ton ânesse? Je suis » venu pour m'opposer à ton voyage criminel; et, si ton » ânesse prudente ne se fût détournée, si elle eût » voulu avancer malgré moi, je ne lui aurois fait » aucun mal; mais je t'aurois tué. » Balaam s'excusa sur ce qu'il n'avoit pas vu l'ange, et déclara qu'il étoit prêt à s'en retourner, si c'étoit la volonté du Seigneur. Mais l'ange lui dit de poursuivre sa route. Balac, joyeux de l'arrivée de Balaam, le conduisit dans une ville frontière de son royaume, et le fit

monter sur une tour élevée, d'où l'on découvroit une partie de l'armée des Israélites. Là, après avoir élevé sept autels, par l'ordre de Balaam, et avoir mis sur chacun de ces autels un veau et un bélier, il attendit que l'esprit de Dieu s'emparât de Balaam. Tous les seigneurs de Moab, rangés autour de lui, étoient en suspens sur ce que le prophète alloit dire, lorsqu'à leur grand étonnement, Balaam s'écria : « Comment pourrois-je maudire ceux que le Sei» gneur n'a pas maudits? Heureux enfans de Jacob ! » vous êtes aussi nombreux que les grains de pous» sière que le vent fait voler dans les campagnes. » Qui pourroit savoir le nombre des guerriers d'Is» raël ? Que mon ame meure de la mort des justes! et » que ma fin ressemble à la vôtre ! » Balac irrité lui dit : « Que faites-vous, Balaam? je vous ai fait ve» nir pour maudire mes ennemis, et voilà que vous » les bénissez »..... Je ne puis dire autre chose que » ce que le Seigneur m'inspire, lui répondit Balaam. » Balac le mena dans un autre endroit, où il espéroit qu'il maudiroit les Israélites; mais il fut trompé une seconde fois dans son espérance. Balaam n'ouvrit la bouche que pour chanter les louanges et célébrer la gloire du peuple d'Israël. Balac chagrin fit au prophète les mêmes reproches que la première fois, et en reçut la même réponse. Il ne se rebuta cependant point, et voulut faire une troisième tentative. Il conduisit Balaam sur le sommet de la montagne de Phogor, prépara les autels et les victimes, et n'oublia rien de toutes les cérémonies nécessaires, se flattant que, peut-être à cette fois, la malédiction auroit lieu; mais il pensa crever de dépit lorsqu'il entendit Balaam faire un éloge plus pompeux que jamais des Israélites, et leur annoncer les plus brillantes victoires. Il frappa des mains et éclata en invectives contre Balaam. « J'avois résolu, lui dit-il, de te combler de biens

» et d'honneurs; mais j'ai bien changé d'avis; tu peux
» t'en retourner d'où tu viens, et te plaindre au
» Dieu qui t'inspire, qu'il te fait perdre aujourd'hui
» la plus belle fortune »..... Ne l'avois-je pas dit à
» vos députés, répliqua Balaam? Quand vous me
» donneriez autant d'or et d'argent que votre pa-
» lais en peut contenir, je ne pourrois dire autre
» chose que ce qui m'est suggéré par le Seigneur,
» dont je suis l'organe et l'interprète. » Il ajouta ensuite diverses prédictions sur les Juifs et sur le Messie, sur les Amalécites, et sur la grandeur et la ruine des Romains, après quoi il s'en retourna chez lui.

BAN : publication qui se fait au prône des paroisses, des noms de ceux qui veulent se marier ou prendre les ordres. L'usage de publier les bans de mariage est fort ancien; on en voit des vestiges en France sur la fin du douzième siècle. Le concile général de Latran, qui se tint sous Innocent III, ordonna que la publication des bans se feroit dans toute l'Eglise. Le concile de Trente renouvela depuis cette ordonnance; et les édits de plusieurs de nos rois sont à cet égard d'accord avec les conciles. Le but d'une si sage coutume est d'empêcher les mariages clandestins, de découvrir les empêchemens dirimans qui peuvent être entre les accordés, et de pourvoir à ce que les enfans ne puissent se marier à l'insu et sans le consentement de leurs père et mère. Les bans doivent être publiés dans la paroisse des accordés; et cette publication doit être faite par le curé ou par quelque prêtre député de sa part. Il faut qu'il y désigne le nom, le surnom, la paroisse, le pays, la condition, le père et la mère des accordés. Si c'est une veuve qui se marie, on énonce dans les bans les noms, surnoms, qualités de son premier mari. Les bans doivent être publiés pendant trois dimanches ou

ours de fêtes. Cependant la publication n'est pas à la igueur de l'essence du mariage ; et le défaut de cette ormalité ne le rend pas nul, surtout si les contractans sont majeurs, et n'avoient aucun empêchement lirimant. Les évêques peuvent dispenser de la publication des bans, lorsque les accordés ont de fortes raisons pour ne pas vouloir que leur union soit rendue ublique.

**BANIANS** : peuples des Indes orientales, qui habitent particulièrement les royaumes de Guzerate ou le Cambaye. Les Mahométans les traitent à peu près comme les Chrétiens traitent les Juifs. Ils affectent beaucoup de simplicité et de bonne foi ; et, comme ils ont de grandes habitudes dans le pays, ils servent le courtiers aux négocians anglais et hollandais. Ils sont extrêmement superstitieux ; et leurs idées sur plusieurs articles de religion sont singulières, et fort différentes de celles des autres Indiens. La manière dont ils racontent la création de l'univers et du premier homme, est assez conforme au récit de Moyse : ce qui leur est particulier, c'est qu'ils pensent que Dieu souffla sur les eaux avec une grande sarbacane ou quelqu'autre instrument semblable, que les eaux s'enflèrent aussitôt, et devinrent comme une grosse ampoule ronde, de la figure d'un œuf, laquelle, s'étendant peu à peu, fit le firmament rond et transparent, tel que nous le voyons. Le premier homme, selon eux, s'appeloit *Pourous*, et la première femme *Parcoutée*. Ils eurent quatre fils, fort différens de caractère. Le premier, nommé *Brammon*, étoit grave et mélancolique : le second, nommé *Cuttery*, étoit ardent et bilieux ; le troisième, qui s'appeloit *Shuddery*, étoit paisible et phlegmatique : enfin le dernier, appelé *Wyse*, étoit actif, ingénieux et sanguin. Dieu destina ces quatre fils à des emplois conformes à leur génie. Brammon fut choisi pour instruire les hommes

dans la religion et la loi de Dieu; Cuttery, po
régner et pour faire la guerre. Le commerce fut l
lot de Shuddery; et tout ce qui concerne les arts fu
réservé à Wyse. Pourous et sa femme n'ayant poin
eu de filles, Dieu pourvut à la conservation du genr
humain, en créant quatre femmes qu'il plaça, l'un
à l'orient, l'autre à l'occident, celle-ci au septentrion,
celle-là au midi. Elles étoient destinées aux quatr
fils de Pourous, qui par ce moyen devoient peupler
les quatre parties du monde. Dieu commanda à
Brammon d'aller du côté de l'orient; à Cuttery, de
s'avancer vers l'occident. Il envoya Shuddery au
nord, et Wyse au midi. Ces quatre frères trouvèrent
chacun leur femme, et peuplèrent la partie de l'univers qui leur étoit assignée; mais leurs descendans s'étant livrés aux plus infâmes désordres, l'Etre suprême, irrité, les fit tous périr par un déluge universel; et ce fut par-là que finit le premier âge du monde. Dieu, voulant renouveler le monde, créa d'abord trois êtres, Bremaw, Visteney et Rhuddery. Il chargea Bremaw du soin de créer d'autres êtres pour repeupler la terre; Visteney fut commis pour les conserver, et Rhuddery pour les détruire, lorsqu'ils le mériteroient. La manière dont Bremaw donna l'être aux premières créatures mérite d'être remarquée. Il sentit d'abord des douleurs pareilles à celles qu'éprouve une femme en travail : son corps s'enfla extraordinairement, et s'ouvrit enfin en deux endroits, au côté droit etau côté gauche. Il en sortit deux jumeaux, l'un mâle et l'autre femelle, qui vinrent au monde dans leur grandeur naturelle. Dieu apparut ensuite à Bremaw, et lui donna un livre, avec ordre d'enseigner aux hommes ce qu'il contenoit. Ce livre n'est autre que le SHASTER. *Voyez* SHASTAH.

Ce second âge excita, comme le premier, la colère de l'Etre suprême, qui résolut de le détruire. Par

on ordre, Rhuddery déchaîna les vents, et excita ne furieuse tempête qui fit périr tous les hommes, à exception d'un très-petit nombre que Dieu permit à Visteney de conserver, pour servir à repeupler le monde dans le troisième âge. Le premier enfant qui naquit après cette destruction, fut nommé *Ram;* et Dieu le choisit pour avoir soin de ce qui concerne la religion. Mais, malgré ses soins et sa piété, les hommes de ce troisième âge ne furent pas meilleurs que leurs prédécesseurs. Dieu ordonna à Rhuddery de faire entr'ouvrir la terre et de les engloutir, à la réserve de quelques-uns qu'il voulut garder pour repeupler le quatrième âge. Les Banians pensent que ce quatrième âge est celui qui s'écoule présentement. Ils disent qu'il durera plus long-temps que les autres, mais qu'il sera détruit comme eux, après un certain nombre de siècles, et qu'alors le monde retournera dans son premier chaos. Cette dernière destruction se fera par le feu. Quand elle arrivera, Rhuddery portera les ames de tous les hommes au ciel; mais les corps périront, parce que le ciel est un lieu trop pur pour pouvoir contenir des substances si grossières et si matérielles. Telles sont les idées des Banians sur la destinée du monde.

La métempsycose est un des points fondamentaux de leur religion; de là vient cette affection extraordinaire qu'ils ont pour toute sorte d'animaux, et qu'ils poussent si loin, qu'ils ne peuvent en voir tuer un seul. Quoiqu'ils soient fort avares, ils ne manquent jamais de racheter la vie d'une bête qu'on se dispose à faire mourir. Les Faquirs se servent souvent de ce moyen pour leur tirer de l'argent. Ils menacent de tuer en leur présence un oiseau ou quelqu'autre animal, et se font payer bien cher pour lui laisser la vie. Les Européens eux-mêmes ont souvent employé la même ruse. Les jeunes facteurs anglais vont quel-

ses pompes? Sur sa réponse, il lui fait une onction en forme de croix sur la poitrine et sur les épaules, avec l'huile sainte. Il l'interroge ensuite sur sa croyance, et lui demande s'il a un désir sincère d'être baptisé. Le catéchumène ayant répondu affirmativement, le prêtre lui verse de l'eau sur la tête, en forme de croix, à trois reprises différentes, en prononçant une seule fois la formule dont nous avons parlé, et le nommant par le nom du saint qu'il a choisi pour patron; après quoi il lui fait une onction en forme de croix sur le sommet de la tête, avec le saint chrême. Il le revêt d'une petite tunique blanche, et lui met en main un cierge, symbole de la pureté et de l'innocence. Lorsque celui qu'on baptise est un enfant, son parrain et sa marraine répondent pour lui à toutes les questions du prêtre, et suppléent à tout ce qu'il ne peut faire par lui-même.

Le baptême étant d'une nécessité absolue pour le salut, l'Eglise a voulu faciliter les moyens de le recevoir. C'est pourquoi, dans le cas d'une pressante nécessité, elle permet à toute personne, quelle qu'elle soit, même à un infidèle, d'administrer le baptême; et, pourvu qu'elle prononce la formule, verse de l'eau sur quelque partie du corps, et ait intention de faire ce que fait l'Eglise, le baptême est bon et valide. Mais celui qui a été ainsi baptisé doit, lorsqu'il est hors de danger, se faire suppléer les cérémonies de l'Eglise. Lorsqu'on doute avec quelque fondement si une personne a été baptisée, on peut lui administrer le baptême sous condition, en disant : « Si tu » n'es pas baptisé, je te baptise; » car le baptême est un sacrement qu'on ne peut recevoir qu'une fois. On dispute si, dans les accouchemens laborieux, on doit baptiser l'enfant dans le sein de sa mère, en introduisant dans la matrice une petite éponge, ou bien une petite seringue? Le rituel romain le défend; mais

plusieurs

plusieurs théologiens soutiennent que ce baptême est valide. Selon la commune opinion des docteurs, on doit baptiser les avortons, quelque petits qu'ils soient, pourvu qu'il y ait lieu de juger qu'ils sont vivans. Cependant, pour éviter tout inconvénient, il faut joindre à la formule du baptême cette condition : « Si tu es capable d'être baptisé. » C'est encore une question s'il faut baptiser les monstres? Les médecins ont décidé que le défaut de figure humaine ne suffisoit pas pour juger qu'un être n'est pas raisonnable. Plusieurs pensent qu'il faut aussi les baptiser sous condition. Si le monstre a deux têtes et deux poitrines, c'est une marque qu'il y a deux personnes différentes, qu'il faut baptiser séparément. Il y a sur cette matière plusieurs autres cas singuliers, que nous renvoyons aux casuistes.

Il est assez ordinaire que l'on baptise simplement et sans cérémonie les enfans des princes et des gens de qualité, dès qu'ils sont nés ; ce qui s'appelle *ondoyer*. Lorsqu'ils ont atteint un certain âge, on leur supplée les cérémonies du baptême avec beaucoup de solennité.

On distingue trois sortes de baptême, le baptême d'eau, le baptême de désir et le baptême de sang. Les deux dernières sortes ne sont en quelque façon qu'un supplément du premier. Le baptême de désir a lieu, lorsqu'une personne a un désir sincère de recevoir le baptême, accompagné d'un grand amour de Dieu et d'un vif regret de ses péchés, et que cependant elle se trouve dans l'impossibilité de recevoir ce sacrement ; alors son seul désir vaut un baptême. Le baptême de sang n'est autre chose que le martyre.

On distingue encore le baptême de S. Jean et le baptême de Jésus-Christ. Le baptême de S. Jean n'étoit qu'une préparation à celui de Jésus-Christ. Il n'avoit pas la vertu de conférer le Saint-Esprit, c'est-

à-dire, la grâce sanctifiante; et S. Paul obligea les Ephésiens qui avoient reçu le baptême de S. Jean, à recevoir celui de Jésus-Christ.

Dans la primitive Eglise on ne baptisoit qu'aux fêtes de Pâque et de la Pentecôte. « Le Pape S. Léon, » dit l'abbé Fleury, condamne la pratique des évê- » ques de Sicile, qui baptisoient à l'Epiphanie : cette » règle duroit encore au dixième siècle; mais on bap- » tisoit en tout temps ceux qui se trouvoient en péril, » comme quand la persécution étoit ouverte..... » Tous les nouveaux baptisés étoient nommés *enfans*, » quelqu'âge qu'ils eussent...... On faisoit manger » aux nouveaux baptisés du lait et du miel, pour » marquer l'entrée de la vraie terre promise, et » l'enfance spirituelle, car c'étoit la première nour- » riture des enfans sevrés. Pendant la première » semaine, les néophytes portoient la robe blanche » qu'ils avoient reçue au sortir des fonts, pour mar- » que de l'innocence qu'ils devoient garder jusqu'à la » mort; et, pendant cette même semaine, ils s'abste- » noient du bain ordinaire que l'on prenoit dans les » pays chauds. Il ne paroît pas que les adultes chan- » geassent de nom, puisque nous voyons plusieurs » saints, dont les noms venoient des faux dieux, » comme *Denis*, *Martin*, *Démétrius*; mais, pour les » enfans, on leur donnoit volontiers les noms des » apôtres, ou quelques noms pieux tirés des vertus et » de la créance, comme en grec, *Eusèbe*, *Eustache*, » *Hesychius*, *Grégoire*, *Athanase*; en latin, *Pius*, » *Vigilius*, *Fidus*, *Speratius*, et les autres, qui de- » vinrent si fréquens depuis l'établissement du Chris- » tianisme. »

2. Les Abyssins administrent le baptême par immersion. Pour le rendre valide, ils pensent qu'il faut trois immersions; mais, s'ils jugent que l'enfant soit trop foible pour les supporter, ils se contentent de

lui faire trois aspersions sur le corps nu. Lorsque le baptême s'administre par immersion, le prêtre plonge dans l'eau le tiers du corps de l'enfant, et dit ces paroles : « Je te baptise au nom du Père. » Il en plonge la seconde fois les deux tiers, en disant : « Je te baptise an nom du Fils. » Enfin il le plonge tout entier et dit : « Je te baptise au nom du Saint-Esprit. » Lorsqu'on emploie l'aspersion, on procède dans le même ordre. Après le baptême, on oint tout le corps de l'enfant avec le chrême qu'ils nomment *meyron*, composé d'huile d'olive, de baume et de plusieurs autres drogues odoriférantes. On lui donne ensuite un morceau du pain de la communion, trempé dans le vin consacré, ou seulement le prêtre met dans la bouche de l'enfant le bout de son doigt qu'il a trempé dans le vin; coutume fort incommode pour la mère de l'enfant ou pour celle qui la représente. Comme on ne garde jamais de pain consacré pour le lendemain, si l'enfant est baptisé l'après-midi, il faut qu'elle demeure avec lui dans l'Eglise jusqu'au lendemain matin, pour attendre que l'on fasse une nouvelle consécration; car l'opinion des Abyssins est que l'onction sainte et la communion sont d'une nécessité absolue pour la validité du baptême. Ils joignent encore à l'administration du baptême plusieurs pratiques suggérées par la superstition, telles que les exorcismes, la bénédiction de l'eau dans laquelle ils jettent du sel, les cierges qu'ils allument, et autres cérémonies sur lesquelles on ne peut presque rien dire de certain, parce que les auteurs qui en ont parlé se contredisent eux-mêmes.

Les Jésuites missionnaires ayant su gagner les bonnes grâces de l'empereur Segued, lui persuadèrent que le baptême administré par les prêtres Abyssins étoit défectueux dans la forme, et en obtinrent un ordre de le réitérer. Ils conférèrent en

effet un nouveau baptême à un grand nombre d'Abyssins, mais toujours sous condition. Ils se servoient de cette formule : « Si tu n'es pas baptisé, je te bap» tise, etc. » La nation parut très-mécontente de cette nouveauté, qu'elle regarda comme un affront fait à son clergé ; et cette indignation générale contribua beaucoup à faire chasser les Jésuites d'Abyssinie.

La cérémonie qui est en usage chez ces mêmes peuples, le jour de l'Epiphanie, prouve combien leurs idées sont peu certaines sur ce qui concerne le baptême. Ils vont tous ce jour-là se plonger dans un étang, et prétendent recevoir par ce moyen un nouveau baptême qui les purifie des souillures contractées depuis leur premier baptême, et qui réconcilie les apostats avec l'Eglise. Le P. Alvarez nous a laissé une description de cette cérémonie. On ne changera rien à ses expressions, dont la naïveté pourra plaire. « Le 4 de janvier 1521, l'Empereur nous ordonna de porter nos tentes à un lieu où il avoit fait creuser un étang, pour y être baptisés, selon la coutume, le jour de l'Epiphanie. Lorsque nous nous y fûmes rendus, on nous demanda si nous voulions être baptisés? Je répondis que nous l'avions été, et que nous ne pouvions l'être davantage. L'ambassadeur néanmoins et quelques-uns de sa suite dirent qu'ils feroient ce qu'il plairoit au Roi. On me pressa encore ; je répondis comme j'avois fait d'abord. On reprit que, si je ne voulois pas me mettre dans l'étang, on porteroit de l'eau dans nos tentes. L'ambassadeur accepta la proposition : il s'imagina qu'il alloit faire une grande fête; tout ce qu'on fit ne fut ni beau ni joli, et ne plut à personne. Les prêtres Abyssins s'assemblèrent en grand nombre dès la veille, et chantèrent pendant toute la nuit pour bénir le lac. On jeta de l'eau bénite dedans. Le Roi y arriva vers minuit : il fut baptisé le premier avec la Reine et l'Abuna Marc. Le

matin on avertit les Portugais de s'approcher, afin de mieux voir toute la cérémonie. Alvarez se trouva en face du Roi. L'étang étoit un carré long, revêtu de planches couvertes de toile de coton cirée : on y descendoit par six degrés; l'eau entroit par un tuyau, au bout duquel on avoit attaché un sac pour la recevoir et la rendre plus nette. La presse fut très-grande dès le matin. Un bon vieillard, qui avoit été précepteur du Roi, étoit dans l'eau jusqu'aux épaules; et il plongeoit la tête de ceux qui se présentoient, en leur disant : Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Tous étoient nus et n'avoient rien pour se couvrir. Ceux qui étoient de moyenne taille ne descendoient pas tous les degrés. Le Roi fit appeler les Portugais, et demanda à Alvarez ce qu'il pensoit de cette cérémonie. Celui-ci répondit qu'elle ne pouvoit être rectifiée ni excusée que par la bonne intention; que le concile de Nicée nous apprend qu'il n'y a qu'un baptême; que ce concile est reçu par les Abyssins, comme par ceux de la communion Romaine. « Mais que peut-on faire, reprit le Roi, pour » réconcilier ceux qui, après avoir apostasié, re» viennent à l'Eglise? Qui aura cru, répondit le » Portugais, et aura été baptisé, sera sauvé; et qui » n'aura point cru, sera condamné. Il faut instruire » ces apostats, prier pour eux; les brûler, s'ils ne » veulent pas se convertir. Si au contraire, pleins de » douleur et de regrets, ils demandent pardon et » miséricorde, l'Abuna doit les absoudre, en leur im» posant telle pénitence qu'il jugera à propos, s'il » n'aime mieux les renvoyer au Pape, en qui réside » tout le pouvoir de l'Eglise. »

J'ai trouvé, dit le P. Codigno, dans quelques anciens historiens, qu'il y avoit une loi des empereurs Abyssins, qui ordonnoit qu'on imprimât avec le feu certains stigmates sur le front de l'enfant baptisé, et

que cette loi étoit si exactement observée, que quiconque étoit trouvé sans cette marque, perdoit la liberté, et devenoit esclave de l'Empereur.

3. Ce sacrement est extrêmement négligé chez les Coptes : leurs enfans restent plusieurs mois et souvent des années entières, sans le recevoir. Cette négligence est cause qu'il en meurt un très-grand nombre sans avoir été baptisés. Ils ont même un réglement qu'ils appellent un canon, qui fixe le baptême des garçons quarante jours après leur naissance : celui des filles est différé jusqu'à quatre-vingts jours. Ils se fondent en cela sur un passage du Lévitique, qui prescrit le même espace de temps pour la purification des mères, c'est-à-dire, quarante jours si elles ont accouché d'un garçon, et quatre-vingts si elles ont mis au monde une fille. Les Coptes, persuadés que les mères doivent assister au baptême de leurs enfans, ne croient pas devoir leur administrer ce sacrement, avant que la loi permette à leurs mères l'entrée du lieu saint. Un voyageur connu (1), qui nous a donné une description curieuse de l'Egypte, voulut un jour faire sentir au patriarche des Coptes combien une telle conduite étoit imprudente. Il lui représenta qu'il pouvoit arriver que plusieurs enfans mourussent avant le terme prescrit, et qu'il étoit déraisonnable de les exposer à perdre les avantages du baptême, pour ne pas violer une loi faite uniquement pour les Juifs. « Il vaut beaucoup mieux, répondit le pa-» triarche, laisser périr une ame, que de faire quel-» que chose contre les canons. »

4. Les Livoniens rebaptisent en secret leurs enfans, lorsqu'ils tombent malades les six premières semaines après leur naissance, et changent ordinairement leur nom, parce qu'ils attribuent leur maladie à celui qu'on leur a donné au baptême.

(1) Maillet.

5. Les Lapons sont contens lorsqu'ils peuvent donner à leurs enfans un des noms de leurs ancêtres Païens : ils se persuadent que ce nom leur portera bonheur. Lorsque leurs enfans tombent malades, ils ont coutume de changer leurs noms pour leur en substituer d'autres qu'ils s'imaginent devoir être plus heureux.

6. En Irlande, les naturels du pays s'imaginent que si l'on donnoit à un enfant le nom de son père, ou de quelqu'un de sa famille, celui-ci ne tarderoit pas à mourir ; c'est pourquoi ils observent de ne jamais faire porter à un enfant le nom d'un de ses parens.

7. Les nègres mahométans qui habitent les pays intérieurs de la Guinée, ont coutume de raser la tête à leurs enfans, environ un mois après leur naissance, et de la frotter d'huile. Après cette cérémonie ils leur donnent un nom : le tout se fait en présence de plusieurs témoins.

8. Chez les Hottentots, lorsqu'un enfant vient au monde, on commence par le coucher à terre sur la peau de quelque animal : on lui frotte ensuite tout le corps avec de la fiente de vache, et on l'expose dans la campagne aux injures de l'air. Le soleil dessèche peu à peu les ordures dont l'enfant est couvert, de sorte qu'on peut ensuite les enlever sans peine. Les femmes lavent le corps de l'enfant avec le jus de certaines feuilles broyées entre deux pierres ; après quoi elles l'enduisent de la graisse de brebis ou d'agneau ; et le saupoudrent de bucku. Les parens lui donnent ensuite le nom de quelque animal, et l'appellent *âne*, ou *cheval*, ou *bœuf*, etc.

9. Les Parsis ou Guèbres ne pratiquent point la circoncision : leur principal baptême consiste dans une ablution. « Après que l'enfant est venu au monde, » dit Lord, l'homme d'église (qu'il appelle le

» *Daroo*) s'en va à la maison des parens; et, après » avoir observé exactement l'heure et le moment de » sa naissance, fait son horoscope : après cela il con- » fère avec le père et la mère, touchant le nom qu'on » doit donner à l'enfant; et, quand ils ont agréé celui » que le Daroo a proposé, la mère, en présence de » l'assemblée, donne le nom à l'enfant sans autre » cérémonie. » Ensuite on le lave et on le porte à l'église, que Lord nomme *Eggarée*. Le prêtre, pour sanctifier l'enfant, le soutient pendant quelques instans élevé au-dessus de la flamme; puis il remplit d'une eau bien propre un vase fait de l'écorce d'un certain arbre que Lord appelle *holm*, et la répand sur l'enfant, en récitant quelques prières.

BAPTÊME DES CLOCHES. *Voyez* CLOCHES.

BAPTES : prêtres de Cotytto, déesse de l'impudicité, qui avoit des autels à Athènes. Ils étoient dignes de la déesse qu'ils servoient, et se distinguoient par toutes sortes de débauches et d'infamies. Ils furent appelés *Baptes* (1), parce qu'ils avoient coutume de se baigner dans l'eau tiède. On rapporte que le poète Eupolis ayant composé des vers satyriques, où il attaquoit les déréglemens de ces infâmes prêtres, les Baptes, pour se venger, le plongèrent dans l'eau tiède, et le précipitèrent ensuite dans la mer.

BAPTISTÈRE : on appelle ainsi le registre sur lequel on inscrit dans chaque paroisse les noms de ceux qui y ont été baptisés (2) : on donne aussi le nom de *baptistère* à la chapelle où sont les fonts baptismaux, et quelquefois aux fonts baptismaux eux-mêmes.

BARACAQUES : c'est le nom d'une secte de religieux répandue dans le Japon.

BARALOTTE : hérétiques qui s'élevèrent à Boulogne en Italie, et parmi lesquels tout étoit commun.

(1) Du mot grec βαπτειν, qui signifie *laver*. — (2) Aujourd'hui, en France, tous les actes de l'état civil sont dressés par les maires.

BARBE. Ce qui concerne les cheveux et la barbe a paru digne à Dieu d'avoir sa place dans les réglemens qu'il prescrivit autrefois à son peuple chéri. On trouve au verset 27 du dix-neuvième chapitre du Lévitique, ces paroles : « Vous ne couperez point » vos cheveux en rond, et vous ne vous raserez point » la barbe. »

BARBELIOTTE : on appela ainsi une secte de Gnostiques, plus connus sous le nom de *Borborites*. *Voyez* BORBORITES.

BARBELITE : surnom qui fut donné aux hérétiques Nicolaïtes.

BARBELO : espèce de déesse des Nicolaïtes et des Gnostiques.

BARDES : poètes gaulois, dont la fonction étoit de célébrer dans leurs vers les exploits des héros de la nation, et de chanter eux-mêmes leurs poèmes au son des instrumens. On les a quelquefois confondus avec les Druides, parce qu'ils avoient beaucoup d'autorité dans les affaires civiles et dans ce qui concerne la religion. En général, les peuples anciens ont regardé les poètes comme revêtus d'un caractère religieux, et comme inspirés par la Divinité. L'ordre des Bardes étoit extrêmement estimé. Ils étoient regardés comme les trompettes de la gloire de la nation. On ne croyoit pas que leur qualité de poètes fît le moindre tort à leur bon sens et à leurs lumières. On les consultoit pendant la guerre; et leurs avis avoient tant de poids, que l'armée étant sur le point d'en venir aux mains, s'arrêtoit lorsque les Bardes ne jugeoient pas à propos de livrer bataille. Quoiqu'ils ne combattissent point eux-mêmes, ils étoient cependant présens à tous les combats, et s'engageoient dans le plus épais de la mêlée, pour y être témoins oculaires de la valeur de leurs compatriotes, sans s'embarrasser du danger auquel ils s'exposoient. Lors-

qu'ils s'apercevoient que les ennemis commençoient à prendre le dessus, ils poussoient de grands cris pour ranimer le courage des Gaulois. Ils étoient aussi les premiers à crier *Victoire*, lorsqu'ils voyoient que l'ennemi chanceloit. Ainsi les descriptions des batailles dont ils ornoient leurs poëmes, n'étoient pas faites d'après leur imagination, comme celles de nos poètes, qui se ressemblent toutes. Ils chantoient ce qu'ils avoient vu, et peignoient avec des couleurs vraies les dangers qu'ils avoient partagés, et dont ils avoient encore le sentiment présent : aussi faisoit-on beaucoup plus de cas de leurs panégyriques, qu'on n'en fait ordinairement de ceux de nos poètes modernes, qui sont à peine lus des héros qui en sont l'objet. Les héros gaulois faisoient la cour aux Bardes, comme aux arbitres de leur réputation. On ne voit guère de héros français courtiser un poète. Ils attendent qu'on vienne les supplier humblement de permettre qu'on les loue. Les Bardes, dans la suite des temps, dégénérèrent de leur première droiture. Ils se laissèrent corrompre par les honneurs qu'on leur rendoit. Ils devinrent parasites, prostituèrent leurs éloges à ceux qui leur donnoient de bons repas, et réglèrent l'honneur et la réputation des gens, selon la manière dont leur table étoit servie. César dit que les Bardes furent ainsi nommés d'un roi gaulois appelé *Bardus*.

BARDESANE, Syrien qui vivoit sous l'empire de Marc-Aurèle, dans le second siècle, est un exemple frappant des erreurs grossières dans lesquelles tombent souvent les hommes les plus vertueux et les plus éclairés. Après avoir soutenu la religion chrétienne par ses vertus et par ses lumières ; après avoir résisté courageusement aux pressantes sollicitations du favori de l'Empereur, qui vouloit le ramener au culte des faux dieux, Bardesane ternit la gloire de ces actions géné-

reuses, et adopta les opinions extravagantes de Valentin, auxquelles il joignit même de nouvelles erreurs. Ne pouvant expliquer l'origine du mal qu'il voyoit dans le monde, et n'osant l'attribuer à un être souverainement bon, il crut ne pouvoir mieux faire que de le mettre sur le compte du diable, qu'il supposa existant par lui-même. Cependant il ne voulut donner à ce principe du mal aucun des attributs de la Divinité, ne songeant pas qu'un être qui existe par lui-même, a nécessairement toutes les perfections; et, peu conséquent dans son système, il admit deux principes, et ne reconnut qu'un seul Dieu. Une autre opinion de Bardesane étoit que Dieu avoit d'abord uni l'ame du premier homme à un corps subtil et conforme à sa nature; mais que cette ame, trompée par les artifices du démon, s'étant livrée au péché, Dieu, pour la punir, l'avoit enfermée dans un corps charnel comme dans une prison. C'étoit ainsi, selon Bardesane, qu'il falloit expliquer les tuniques de peau dont Dieu revêtit Adam et Eve après leur péché. Les conséquences qu'il tiroit de ce système, étoient que Jésus-Christ n'avoit point pris un corps humain et charnel, et que nous ne ressusciterons point avec le corps que nous avons sur la terre, mais avec un corps subtil et céleste.

Ce philosophe avoit composé un fameux ouvrage sur le Destin ou la Fatalité, dans lequel il soutenoit que les ames n'étoient point assujéties au destin, mais que dans les corps tout étoit soumis aux lois de la fatalité. Eusèbe nous a conservé un fragment de cet ouvrage. On prétend que Bardesane étoit ami du célèbre Abgar, prince d'Edesse.

**BARDESANITES** : sectateurs des opinions de Bardesane.

**BARJÉSUS** : faux prophète dont il est parlé dans les Actes des apôtres.

BARNABITES : on a donné ce nom aux clercs réguliers de la congrégation de S. Paul, établie à Milan vers l'an 1530, par Antoine-Marie-Zacharie-Barthélemi Ferrari, et Jacques Morigia, hommes illustres par leur piété, et confirmée en 1535, par un bref du pape Paul III. Ce fut ce pontife qui leur donna le nom de *Clercs réguliers de S. Paul.* Ils furent appelés *Barnabites*, soit parce qu'ils occupèrent à Milan l'église de S. Barnabé, soit à cause de leur dévotion particulière pour cet apôtre, que l'on dit avoir fondé l'église de Milan. Cette congrégation s'est fort étendue en Italie et en Allemagne, où elle a un grand nombre de maisons que l'on nomme *colléges*. Les Barnabites sont curés de l'Empereur à Vienne : ils sont sous la protection du saint Siége, et exempts de la juridiction des ordinaires. Ils jouissent d'un grand nombre de beaux priviléges qui leur ont été accordés par l'empereur Charles V. Henri IV les reçut en France en 1608. La confession, la prédication, l'instruction de la jeunesse, la direction des séminaires, et les missions; telles sont les fonctions auxquelles s'attachent particulièrement les Barnabites. Leur habit est le même que portoient les prêtres séculiers dans le seizième siècle. Leur général est résident à Rome; et sa charge, ainsi que toutes les autres de cet ordre, ne doit durer que trois ans, quoiqu'on puisse les continuer plus long-temps. Leur ordre a fourni plusieurs grands hommes, entr'autres le père Niceron, auteur des Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres dans la république des lettres. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

BARRE SACRÉE : instrument de bois en forme de cassette partagée par deux sceptres posés en sautoir, dont les Egyptiens se servoient pour leurs sacrifices et pour leurs divinations.

**BARSANIENS**, *ou* SEMIDULITES : hérétiques qui commencèrent à paroître dans le seizième siècle. Ils soutenoient les erreurs des Gaïanites et des Théodosiens, et offroient des sacrifices dont toute la cérémonie consistoit à prendre du bout du doigt de la fleur de farine, et à la porter à la bouche.

**BARUCH**, fils de Néri ou Nérias, prophête juif, d'une famille distinguée, fut disciple et secrétaire de Jérémie. Ce fut par son ordre qu'il écrivit la funeste prophétie des malheurs qui devoient accabler les Juifs; prophétie qu'il lut publiquement devant le peuple, l'an du monde 3397. Nous n'avons plus que les traductions de l'ouvrage de Baruch, dont l'original hébreux s'est perdu. Les Juifs rejettent la prophétie de Baruch, comme n'étant pas canonique. Origène, S. Grégoire de Nazianze, S. Jérôme, S. Hilaire, et quelques autres, ne font point mention de Baruch dans leur catalogue des auteurs sacrés; ils le confondent avec Jérémie, dont il étoit secrétaire; mais le concile de Laodicée, S. Cyrille, S. Athanase, et S. Epiphane, joignent la prophétie de Baruch à celle de Jérémie, et l'Eglise la reconnoît pour canonique.

**BARULES** : hérétiques qui soutenoient que Jésus-Christ ne s'étoit pas véritablement incarné, mais qu'il avoit seulement pris un corps fantastique. Ils renouveloient aussi les erreurs d'Origène, disant que les ames avoient été créées toutes ensemble avant la création du monde, et qu'elles avoient péché dès-lors.

**BASILE**, chef des hérétiques nommés *Bogomiles*, étoit médecin de profession. Son visage pénitent et battu, l'habit de moine qu'il portoit toujours, donnoient du poids à ses discours. Il attira d'abord à lui douze personnes qu'il nomma ses apôtres : il leur communiqua ses opinions, et les chargea de les répandre de tous côtés. Basile, plus prudent que la

plupart des sectaires, ne débitoit sa doctrine qu'avec précaution, et se cachoit avec le plus grand soin. Il fallut que l'empereur Alexis Comnène, qui régnoit alors, usât de stratagême pour le convaincre d'hérésie. Il le fit venir à la Cour; et, feignant de vouloir embrasser sa doctrine, il l'engagea à lui en découvrir tous les mystères. Basile, flatté de l'honneur d'avoir un disciple si illustre, commença à débiter ses erreurs le plus éloquemment qu'il lui fut possible. Mais, pendant qu'il parloit, un secrétaire, caché, par ordre de l'Empereur, derrière un rideau, écrivoit jusqu'au moindre mot tout ce que le médecin disoit. L'Empereur, muni d'une pareille preuve, convoqua une assemblée générale, dans laquelle il produisit l'écrit qui contenoit les erreurs de Basile. Cet hérésiarque ne les désavoua point, et fit voir, par sa fermeté, que l'attention qu'il avoit eue à se cacher, étoit un effet de sa prudence plutôt que de sa lâcheté. Il déclara donc qu'il étoit prêt à subir les plus horribles supplices, plutôt que de se rétracter, intérieurement persuadé que les anges ne manqueroient pas de venir l'arracher aux tourmens. L'assemblée, voyant que rien ne pouvoit vaincre son obstination, le condamna à être brûlé vif. Un grand bûcher fut dressé au milieu de l'hyppodrome; à côté fut plantée une croix. On lui permit encore de choisir entre les deux supplices. Il se détermina pour celui du feu, qu'il subit avec beaucoup de constance, attendant toujours vainement que les anges vinssent le délivrer. On trouvera, à l'article BOGOMILES, le détail des erreurs de cet hérésiarque.

BASILÉE, c'est-à-dire, *Reine*, fille de Cœlus et de Titéa, divinité du paganisme. Plusieurs pensent que ce n'est qu'un surnom donné à Junon ou à Cybèle.

BASILIDE. *Voyez* BASILIDIENS.

BASILIDIENS : hérétiques du deuxième siècle.

L'imagination féconde de Basilide, leur chef, lui avoit fait trouver de quoi peupler jusqu'à trois cent soixante-cinq cieux de la race du Père éternel. Il fut le premier qui osa soutenir que Jésus-Christ n'avoit eu qu'un corps fantastique, et qu'il n'avoit pas été véritablement crucifié. Il enseignoit la métempsycose, c'est-à-dire, la transmigration d'un corps dans un autre; nioit la résurrection de la chair; croyoit les hommes bons ou méchans par nature. Il étoit d'Alexandrie, et avoit été disciple de Ménandre.

BASILINDE : fête que les habitans de Tarente célébroient en l'honneur de Vénus, qu'ils appeloient *Basilissa*, c'est-à-dire, *Reine*.

BASILIQUE (1) : ce nom, par lequel on désignoit autrefois le palais ou seulement le lieu où l'on rendoit la justice, a depuis été donné aux grandes et magnifiques églises : telles sont, par exemple, à Rome, les immenses basiliques de S. Pierre et de S. Jean de Latran.

BASSARÉUS, c'est-à-dire, *vendangeur*. C'est un des noms que l'on donnoit à Bacchus, dieu du vin.

BASSARIDES : surnom que l'on donnoit aux bacchantes, prêtresses de Bacchus. Il est dérivé du mot *Bassareus*, qui signifie *vendangeur*, un des noms que l'on donnoit à Bacchus.

BATALA : nom que les idolâtres des îles Philippines donnent à leur principale divinité, qui signifie le *Dieu créateur*.

BATON AUGURAL, dont les augures se servoient pour désigner dans le ciel certains espaces où ils faisoient leurs observations. Ce bâton étoit tourné par le haut en forme de crosse.

BATON DE CONFRÉRIE, dont on se sert pour porter aux processions l'image de quelque saint. On appelle

(1) Du mot grec *βασιλεύς*, *roi*.

*fête à bâtons* celle où l'on célèbre la fête du saint qui est au bout de ces bâtons.

Baton de la Croix : c'est le bâton dont on se sert pour porter la croix en procession.

Baton de la Mort : le peuple appelle ainsi le cierge bénit que l'on met à la main des mourans.

Baton pastoral : c'est le nom que l'on donne à la crosse que portent les prélats, lorsqu'ils officient solennellement, et qui est entre leurs mains, comme la houlette dans celles du berger. Les grands chantres des cathédrales portent aussi des bâtons qui représentent ceux que les Hébreux portoient autrefois, lorsqu'ils mangeoient l'agneau pascal. *Voyez* Chantre.

BÉATIFICATION : acte par lequel le Pape déclare qu'une personne morte est bienheureuse. Avant que le saint Père prononce cet arrêt, la congrégation des rites fait un examen exact et rigoureux des vertus et des miracles de la personne dont on demande la béatification ; et souvent il s'écoule plusieurs années en recherches sur la vie et les actions du défunt. Enfin, lorsque tout est mûrement pesé et examiné, le souverain Pontife place au nombre des bienheureux la personne dont il s'agit. Il permet d'exposer son corps et ses reliques à la dévotion du peuple ; de couronner ses images de rayons ; de lui composer un office, et de célébrer la messe en son honneur. Il accorde des indulgences pour le jour destiné à célébrer la cérémonie de la béatification ; mais on ne peut porter en procession ni le corps ni les reliques du bienheureux, avant qu'il ait acquis par la canonisation le titre de saint : on laisse toujours un intervalle de cinquante ans entre la mort du fidèle et sa béatification.

BEAU-SIRE-DIEU : c'est le nom d'une cérémonie qui se pratiquoit tous les dimanches par les dames chanoinesses de Remiremont, dont il y en avoit une qui, communiant tous les dimanches pour les besoins de l'abbaye,

l'abbaye, étoit obligée de porter une espèce de guimpe qu'on appeloit *barbette* (1).

BEDEAU : on appeloit ainsi autrefois les sergens dans les justices subalternes. On donne aujourd'hui ce nom à ceux qui servent d'huissiers et de porte-masses dans l'Université de Paris, et plus particulièrement à ceux qui sont chargés de tenir les églises propres, d'y entretenir la décence et le bon ordre, et dont on se sert pour plusieurs fonctions subalternes relatives au service des autels.

BÉEL-PHÉGOR. *Voyez* Baal-Péor.

BÉELZÉBUTH : idole des Philistins, ainsi nommée de l'hébreu *Baalzébub*, qui signifie *le dieu de la mouche*, ou *le dieu des mouches*. Il est probable que ce nom lui fut donné, parce qu'on l'invoquoit contre la multitude des mouches qui causoient la peste. Cette idole étoit particulièrement honorée dans la ville d'Accaron ; et on alloit l'y consulter comme un oracle. Les Juifs avoient tant d'horreur pour cette idole, qu'ils donnèrent au diable le nom de *Béelzébuth*.

BÉEL-ZÉPHON. *Voyez* Baal-Tséphon.

BEFFROI : on donne ce nom à certaines cloches qui sont dans des lieux publics, et qu'on ne sonne que dans certaines occasions, comme pour des réjouissances, des assemblées extraordinaires, des incendies, etc. On comptoit trois beffrois à Paris; celui de l'Hôtel de ville, celui du Palais et celui de la Samaritaine. Le nom de *beffroi* est dérivé du saxon *bell* cloche, et *freid* paix. Cet article, comme l'on voit, ne tient à notre dictionnaire, que relativement à ce que les cloches sont parmi nous du domaine de la religion.

BÉGAD. *Voyez* Baal-Gad.

(1) L'abbaye de Remiremont n'existe plus.

BEGHARDS, *ou* BÉGUARDS : secte de visionnaires, composée de personnes de différens sexes, et qui aspiroient à une perfection plus grande que celle des autres fidèles. Ils parurent en Allemagne, au commencement du quatorzième siècle. Leurs principes étoient,

1° Qu'on pouvoit parvenir dans cette vie au suprême degré de la perfection, et que ceux qui y étoient arrivés étoient impeccables, et n'avoient plus besoin de la pratique des vertus et des bonnes œuvres qui ne convenoient qu'aux imparfaits ;

2° Que toute créature intellectuelle est naturellement bienheureuse, et que l'ame n'a pas besoin de la lumière de gloire pour s'élever à la vision et à la jouissance de Dieu ;

3° Que les parfaits ne devoient rendre aucun respect au corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et que ce seroit une imperfection pour eux que de descendre de la hauteur de leur contemplation pour penser au sacrement de l'Eucharistie ou à la passion de Jésus-Christ.

La doctrine des Béguards sur les plaisirs étoit très-commode. Ils enseignoient qu'on pouvoit innocemment se livrer aux désirs de la nature, et qu'il n'y avoit pas plus de péché à satisfaire le penchant qui nous porte au plaisir, qu'à satisfaire l'appétit qui nous porte à manger ; mais, de même qu'il ne faut manger que pour le besoin, et ne pas se livrer à la sensualité, de même, selon les Béguards, il n'étoit permis de goûter les plaisirs de l'amour, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour soulager la nature ; et il falloit éviter toutes ces caresses que la volupté inspire plutôt que le besoin. La fornication étoit un acte innocent, mais un baiser étoit un crime énorme. Ces erreurs et plusieurs autres furent condamnées dans le concile général de Vienne, l'an 1311, sous le pontificat de Clément V.

On a donné aussi le nom de *Béguards* à des religieux pénitens du tiers ordre de S. François, de la congrégation de Zepperen, dans le diocèse de Liége, parce qu'ils prirent sainte Begghe pour patrone. L'équivoque du nom fut cause que ces bons religieux furent inquiétés dans leur pays pendant quelque temps; mais leur honneur fut rétabli par un décret du Pape, qui les déclara vrais fidèles et parfaitement orthodoxes.

BÉGUINAGE : maison de religieuses appelées *Béguines*. *Voyez* Béguines.

BÉGUINES : filles retirées du monde, mais non cloîtrées, qui ne s'engagent que par des vœux simples d'obéissance et de chasteté.

Lambert Beggh fonda la première communauté de cet institut à Liége, en 1173. Il en sortit un grand nombre de filles qui allèrent s'établir à Nivelle, en 1207, et de là se répandirent par toute la Flandre, en France et en Allemagne. Elles s'appelèrent *Béguines*, du nom de *Beggh*, leur fondateur. Leurs maisons, qu'on nomme *Béguinages*, comprennent plusieurs maisons renfermées dans un même enclos avec une ou plusieurs églises, selon le nombre des Béguines. Dans chaque maison il y a une prieure ou maîtresse; et elles ne peuvent sortir sans sa permission. Elles ne prennent l'habit qu'après trois ans de noviciat. Elles ne font point de profession publique : elles prononcent leurs vœux en particulier, et même au confessionnal, entre les mains du curé de la paroisse où le béguinage est situé. Ces vœux ne sont autre chose qu'une promesse qu'elles font au curé et aux magistrats, de garder l'obéissance et la chasteté, tant qu'elles demeureront dans le béguinage. Elles peuvent sortir quand elles veulent, mais on peut aussi les en chasser.

Les Béguines d'Allemagne tombèrent dans la suite dans des erreurs qui portèrent le concile de Vienne à

abolir leur état comme suspect. En 1551, ce décret eut aussi lieu en France, où Philippe le Bel le fit exécuter ; mais les Béguines conservèrent leurs établissemens en Flandre, où elles n'avoient donné aucun mauvais soupçon. Il y a peu de villes dans les Pays-Bas, où l'on ne trouve un béguinage ; et, malgré le changement de religion, il y en a un fort beau à Amsterdam, qui est habité par cent trente Béguines. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

BEKTACHIS, *ou* BECTASSES. Cet ordre de religieux turcs n'est pas fort ancien : son fondateur étoit un de ces chapelains et prédicateurs d'armée, également disposés à combattre et à donner des absolutions. Il donna à ses disciples la liberté d'observer ou de ne pas observer les heures de la prière ; ce qui les fait détester des autres religieux, et respecter des Janissaires qui, les prenant pour modèles, aiment à se dispenser, sous ce prétexte, des exercices de piété ordonnés par l'Alcoran.

Ces moines ont la liberté de se marier; et, par leur institut, ils sont forcés de voyager dans les pays éloignés. Il y en a toujours quelques-uns, dans les cérémonies publiques, qui marchent auprès du janissaire Aga, criant à haute voix : *Hu! hu!* Ces vagabonds sont d'ordinaire de très-grands libertins et des sodomites abominables, qui trouvent dans les Janissaires de zélés partisans; et ils sont encore aujourd'hui en si grand nombre, que, malgré les punitions exemplaires que le gouvernement fait de leurs désordres, il est impossible d'en arrêter le cours.

BEL. Il y avoit chez les Babyloniens une idole ainsi appelée, pour l'entretien de laquelle on dépensoit chaque jour une quantité prodigieuse de vivres, quarante brebis et six amphores de vin. Le Roi avoit beaucoup de vénération pour cette idole, et ne manquoit pas d'aller chaque jour lui rendre ses hommages.

Daniel, quoique favori du Roi, et son plus intime confident, ne suivoit point l'exemple du prince ; et il adoroit en particulier son dieu. Le Roi l'ayant remarqué, lui dit : « Pourquoi n'adores-tu pas Bel? » .... « Je n'adore point, répondit Daniel, des idoles qui » sont les ouvrages des hommes, mais le Dieu vivant » qui a créé le ciel et la terre, et dont le pouvoir » s'étend sur tout ce qui respire. » .... « Quoi! lui dit » le Roi, penses-tu que Bel ne soit pas un dieu vi» vant? Ne vois-tu pas combien il boit, et il mange » tous les jours? » .... « Ne vous y trompez pas, ô Roi! » répartit Daniel en souriant. Bel est de terre en » dedans, d'airain en dehors, et jamais il ne mange. » Le Roi, irrité, fit venir les prêtres de Bel, et leur dit : « Si vous ne me déclarez pas quel est celui qui mange » cette prodigieuse quantité de vivres qu'on offre à » Bel, vous mourrez tous; mais, si vous me faites voir » que c'est Bel lui-même qui mange tout ce qu'on lui » donne, Daniel perdra la vie en punition de son » blasphême. » .... « Qu'il soit fait selon votre parole, » répondit Daniel! » Les prêtres de Bel étoient au nombre de soixante-dix, sans compter leurs femmes et leurs enfans. Le Roi, accompagné de Daniel, se rendit dans le temple; et les prêtres lui dirent : « Voilà » que nous nous en allons : placez vous-même devant » Bel les viandes et le vin; fermez la porte, et la » scellez de votre anneau. Demain, lorsque vous re» viendrez, si vous ne trouvez pas que Bel ait tout » mangé, vous pouvez nous faire mourir. » Ils ne parloient avec tant d'assurance, que parce qu'ils avoient pratiqué sous la table de l'autel une secrète ouverture, par laquelle ils entroient dans le temple, et mangeoient tout ce qu'on servoit au dieu Bel. Les prêtres étant donc sortis, le Roi plaça les viandes devant Bel. Alors Daniel ordonna à ses serviteurs de lui apporter de la cendre qu'il répandit de tous côtés

sur le pavé du temple. Il sortit ensuite avec le Roi qui apposa son cachet sur la porte. Le lendemain, dès la pointe du jour, le Roi et Daniel se levèrent et s'avancèrent vers le temple. « Le cachet est-il entier, dit le » roi à Daniel ? » .... « Oui, prince, » répondit-il; et aussitôt il ouvrit la porte. Le Roi, avant même d'entrer, voyant qu'il n'y avoit plus rien sur la table, s'écria : « O Bel ! vous êtes grand ! et il n'y a point en » vous d'artifice ni de fourberie. » Daniel se mit à rire, et, empêchant le Roi d'avancer, lui dit : « Re» marquez sur le pavé du temple ces traces de pieds » qui y sont imprimées. De qui sont-elles? » .... « Je » vois, dit le Roi, des vestiges d'hommes, de femmes » et d'enfans. » Il n'en dit pas davantage, et comprit dans l'instant qu'il étoit joué. Il entra dans une furieuse colère, et fit venir devant lui les prêtres de Bel, leurs femmes et leurs enfans. Il les contraignit de lui montrer les secrètes issues par où ils entroient dans le temple, et expédioient la portion du dieu Bel. Le Roi les fit tous mourir, et livra Bel au pouvoir de Daniel, qui mit le dieu en pièces, et renversa son temple.

BÉLATUCADRE : divinité honorée autrefois en Angleterre. On conserve encore quelques inscriptions anciennes qui en font mention.

BELBUCH : faux dieu des anciens Vandales, qu'ils regardoient comme le principe du bien.

BELEN, Bélénus ou Bélénos : c'est sous ce nom que les anciens Gaulois adoroient Apollon aux blonds cheveux; car le mot *Bélénus* signifie, en langue celtique, *jaune-blond*. Ausone nous apprend que les Druides étoient spécialement prêtres de Bélénus, et qu'en cette qualité ils prenoient un nouveau nom qu'ils joignoient à celui de leurs familles. Quelques inscriptions trouvées dans la ville d'Aquilée témoignent qu'Apollon y étoit aussi honoré sous le

nom de *Bélénus*. Elias Schedius, auteur d'un ouvrage sur les dieux des Germains, s'est imaginé que les lettres du mot *Bélénus* contenoient quelque mystère; et, comme les Druides se servoient des caractères des anciens Grecs, il a examiné quelle valeur pouvoient avoir les lettres de ce mot, considérées comme des nombres, selon la manière de compter des Grecs. Voici son opération :

| β | η | λ | ε | ν | ο | σ |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 2. | 8. | 30. | 5. | 50. | 70. | 200. |

Ces valeurs, prises ensemble, forment le nombre des jours qui composent l'année solaire, c'est-à-dire, 365.

BÉLIAL : divinité des Sidoniens. On a donné le nom de *Bélial* au démon. L'Ecriture appelle *enfans de Bélial,* des gens sans loi, qui ne peuvent souffrir aucun joug.

BÉLINUNCIA : herbe consacrée à Apollon, dont les Gaulois employoient le suc pour empoisonner leurs flèches. Ils lui attribuoient aussi la vertu de faire tomber la pluie; et, lorsque le pays étoit affligé d'une sécheresse, ils cueilloient cette herbe avec beaucoup de cérémonies. Les femmes s'assembloient et choisissoient une jeune fille encore vierge, qui présidoit à la fête. Elle se dépouilloit toute nue, et marchoit à la tête des autres femmes, cherchant cette herbe divine qui, dans cette occasion, se nommoit *balisa*. Quand elle l'avoit trouvée, elle la déracinoit avec le petit doigt de la main droite. Ses compagnes coupoient en même temps quelques branches d'arbre, et les portoient à la main, en suivant la jeune fille qui alloit se rendre sur le bord d'une rivière voisine. Là, elle plongeoit dans l'eau l'herbe sacrée. Ses compagnes y plongeoient aussi les branches qu'elles avoient coupées, et les secouoient

sur le visage de la jeune fille. Après cette cérémonie, chacune d'elles se retiroit à sa maison; mais la jeune vierge étoit obligée de marcher à reculons pendant toute la route.

BÉLIZAMA, *ou* Bélizana : ce nom, qui signifie *la reine du ciel,* étoit donné par les Gaulois à la déesse Minerve. Junon, Vénus et la Lune étoient aussi appelées du même nom.

BELLI. Dapper prétend que les Quocas, peuples de l'intérieur de la Guinée, donnent ce nom à la divinité qu'ils reconnoissent. Belli « est une composition » du Bellimo (grand-prêtre des Quocas), tantôt » d'une figure, tantôt d'une autre, suivant que le » caprice ou les circonstances en décident. » Le peuple regarde cette matière comme sacrée, et lui porte un respect infini; persuadé que celui qui offenseroit cette prétendue divinité, seroit puni de la manière la plus terrible. Cependant l'autorité du Belli est subordonnée à celle du Roi. Il ne peut punir personne sans le consentement du prince. Il y a chez ces peuples une confrérie, ou plutôt une secte, qu'on nomme *Belli.* Les docteurs de cette secte, appelés *Soggonos,* ont des écoles ou des séminaires, où ils élèvent les jeunes gens, et leur apprennent un hymne qu'on nomme *Bellidong* ou *les louanges de Belli.*

BELLONAIRES : prêtres de Bellone, déesse de la guerre. Ils se faisoient des incisions sur toutes les parties du corps, en l'honneur de la déesse, recueilloient leur sang dans le creux de la main, et le donnoient à ceux qui étoient initiés à leurs mystères. Ces prêtres jouissoient d'une considération particulière dans la Cappadoce, où le culte de Bellone étoit extrêmement en vogue. Ils étoient les premiers de l'Etat après le Roi. On leur attribuoit le don de prophétie, particulièrement sur ce qui regarde les événemens de la guerre. Lorsqu'ils rendoient leurs oracles, ils en-

roient dans une espèce de fureur, se déchiroient le corps avec des épées nues qu'ils tenoient en main, offroient leur sang en sacrifice à la déesse, et, dans cet état, annonçoient l'avenir.

BELLONE (1), déesse de la guerre, qui, selon les poètes, étoit la sœur du dieu Mars. Elle avoit un temple à Rome, situé dans le cirque de Flaminius, du côté de la porte Carmentale. Ce temple étoit destiné à recevoir les ambassadeurs étrangers qu'on ne vouloit pas laisser entrer dans l'intérieur de la ville. C'étoit aussi dans le même temple que l'on recevoit les généraux d'armées, lorsqu'ils revenoient de leurs expéditions. On remarquoit dans le temple de Bellone une petite colonne, au sommet de laquelle étoit une pique. Lorsque le peuple romain déclaroit la guerre à quelque nation étrangère, le consul ou le fescial jetoit un javelot par-dessus cette colonne, le plus loin qu'il lui étoit possible; et il étoit censé le jeter dans le pays ennemi. Bellone étoit particulièrement honorée dans la Cappadoce. On représentoit cette déesse armée d'une pique, d'une torche et d'un fouet teint de sang, le casque en tête, couverte de la cuirasse et les cheveux épars. Les poètes disoient que sa fonction étoit de préparer le char et les chevaux du dieu Mars, lorsqu'il alloit à la guerre.

BÉLOMANCE *ou* BÉLOMANCIE (2) : espèce de divination avec des flèches. Voici de quelle manière cette divination étoit pratiquée chez les Arabes, au rapport de Pocockius : « Lorsque ces peuples, dit cet auteur, » étoient dans le dessein d'entreprendre un voyage ou » de se marier, ou qu'ils avoient en tête quelqu'autre » dessein d'importance, ils avoient coutume de con» sulter des flèches qu'ils renfermoient au nombre de » trois dans un vaisseau. Ils écrivoient sur la pre-

(1) Du mot latin *bellum*, qui signifie *guerre*. — (2) De βελος, *flèche*, et μαντεια, *divination*.

» mière : Le Seigneur m'a commandé : *Jussit me* » *Dominus meus ;* sur la seconde : Le Seigneur m'a » empêché : *Prohibuit me Dominus meus ;* mais ils » n'écrivoient rien sur la troisième. S'ils venoient à » tirer du vaisseau celle sur laquelle il y avoit écrit » l'ordre ou le commandement, ils se mettoient aussitôt en état d'exécuter avec joie leur dessein, comme » si Dieu même le leur avoit commandé. S'ils tiroient » la flèche qui défendoit, ils ne vouloient plus songer » à ce qu'ils avoient en tête ; mais, s'ils tiroient la » troisième où il n'y avoit rien d'écrit, ils la remet- » toient pour recommencer l'augure, ou le sort, jus- » qu'à ce qu'ils en eussent tiré une qui marquât » l'ordre ou la défense de l'entreprise. » Les Arabes appeloient cette espèce de sort *alaslam*. On lit dans Ezéchiel, à l'occasion de Nabuchodonosor, roi de Babylone : « Le roi de Babylone s'est arrêté à la tête » des deux chemins : il a mêlé des flèches dans un » carquois, pour en tirer un augure de la marche » qu'il doit prendre..... Le sort est tombé sur Jéru- » salem, et lui a fait prendre la droite. » S. Jérôme, expliquant ce passage d'Ezéchiel, dit : Ce roi mettra des flèches dans un carquois, et les mêlera les unes avec les autres, inscrites de différens noms, pour remarquer ensuite quelle ville il doit assiéger la première.

BÊME (1). Les Grecs appellent ainsi l'endroit que nous nommons sanctuaire. Les Manichéens donnent ce nom à l'autel. Ils appellent aussi *bême* le jour de la mort de Manès, leur chef.

BENDIDIES : fêtes que les Athéniens célébroient dans le Pyrée, à l'honneur de Diane, surnommée *Bendis*.

BENDIS : surnom que les Thraces donnoient à Diane ou à la Lune.

BÉNÉDICITÉ : c'est le premier mot d'une prière

(1) Du grec βημα, *tribunal, degré*.

latine ou bénédiction, que les Chrétiens ont coutume de réciter avant leur repas, et qu'on appelle pour cette raison le *Bénédicité*.

BÉNÉDICTINES : religieuses qui suivent la règle de S. Benoît, et dont sainte Scholastique, sa sœur, est regardée comme la fondatrice. Ce fut dans le monastère de Plombariole, à quatre milles du mont Cassin, que cette sainte fille rassembla d'abord plusieurs personnes de son sexe, auxquelles elle proposa pour modèle de conduite la règle composée par S. Benoît, son frère. Cet ordre n'a pas été moins fécond que celui des Bénédictins; et le monde chrétien est plein de monastères habités par des Bénédictines. L'on comptoit en France plus de cent seize abbayes et prieurés de cet ordre, à nomination royale, outre un grand nombre d'autres couvens moins considérables. Parmi les Bénédictines, il y en a qui observent dans toute sa rigueur la règle de S. Benoît, qui ne mangent jamais de viande, n'usent point de linge, et couchent sur la dure. Les autres, plus mitigées, mangent gras trois jours de la semaine, couchent sur des matelas, et portent du linge.

*Bénédictines de l'adoration perpétuelle du saint sacrement.* Ces religieuses, outre la règle de S. Benoît, qu'elles observent strictement, contractent encore une obligation nouvelle. Il faut que jour et nuit il y en ait une d'entr'elles qui soit à genoux au milieu du chœur, la corde au col, au pied d'un poteau où il y a un cierge allumé, et que là elle fasse amende honorable à Dieu, pour tous les outrages qu'il reçoit des impies et des libertins, dans le sacrement de l'Eucharistie. Le saint sacrement est aussi exposé tous les jeudis dans leur église. On attribue ce pieux établissement à Catherine de Bar, plus connue sous le nom de la *mère Mathilde*: *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

BÉNÉDICTINS : religieux qui reconnoissent S. Benoît pour leur fondateur. L'ordre des Bénédictins est le plus ancien qu'il y ait dans l'Eglise. On compte plus de treize cents ans depuis son établissement : il n'est donc pas étonnant que dans un si prodigieux espace de temps, il ait eu besoin de quelques réformes qui renouvelassent le zèle et la ferveur de l'ancienne discipline. Vers l'an 940, S. Odon, abbé de Cluny, forma la congrégation à laquelle il a donné son nom. En 1408, s'élevèrent en Italie les congrégations de sainte Justine et du mont Cassin. Celle de S. Maur, établie en France en 1621, n'existe plus. Cet ordre est particulièrement recommandable par les hommes laborieux et savans qu'il a produits et qu'il produit encore tous les jours, par les ouvrages aussi pénibles qu'utiles dont il enrichit l'Eglise et la littérature. Il n'y a point d'ordre qui puisse compter un si grand nombre de saints, de prélats, de papes, que celui des Bénédictins. Si les richesses pouvoient être une distinction pour des moines, les Bénédictins l'emporteroient encore, à cet égard, sur tous les autres.

BÉNÉDICTION : cérémonie religieuse, qui consiste à consacrer ou purifier quelque chose, en prononçant certaines prières. Un détail des différentes bénédictions usitées dans les différentes religions, nous meneroit trop loin. Nous ne parlerons que des moins communes.

1. Chez les Catholiques romains, lorsqu'une église a été souillée, soit par l'effusion du sang humain, soit par quelque péché d'impureté commis dans son enceinte, soit parce qu'on y a enterré un infidèle, un hérétique, un excommunié, ou quelqu'un qui n'étoit pas baptisé, l'évêque du lieu, ou le prêtre commis de sa part, la purifie par une nouvelle bénédiction, qui consiste à arroser les murs d'eau bénite par dehors et par dedans. Ces aspersions sont accompagnées

d'un grand nombre de prières et d'autres cérémonies qui n'ont rien de remarquable. On fait aussi la même bénédiction pour les cimetières, lorsqu'il arrive qu'ils sont souillés.

Lorsqu'il s'agit de bénir un cimetière nouveau, on élève dès la veille, au milieu de ce cimetière, une croix de bois de la hauteur d'un homme, qui a trois trous, l'un au haut et les deux autres sur les deux bras, et l'on fiche en terre, devant cette croix, un pieu de bois de la hauteur de deux pans, dans lequel il y a trois trous pour y mettre trois cierges. Le lendemain matin, avant qu'on commence la cérémonie, on étend un tapis dans le cimetière proche de la croix : on y porte du feu dans un vase; et, lorsque tout est prêt, le célébrant arrive et se place vis-à-vis la croix : les assistans se rangent de côté et d'autre proche de la croix. On allume alors trois cierges que l'on met dans le pieu destiné à cet usage, et l'on récite plusieurs prières, après lesquelles le prêtre fait le tour du cimetière en l'aspergeant d'eau bénite. De retour devant la croix, il prend un des cierges qui sont dans le pieu, et le met au haut de la croix. Il met aux deux bras les deux autres cierges : il asperge ensuite par trois fois la croix; ce qui termine la cérémonie.

Il est d'usage en quelques endroits que, le samedi saint, le curé ou un autre prêtre, par son ordre, revêtu d'un surplis et d'une étole blanche, précédé d'un clerc en surplis, qui porte un vaisseau plein d'eau bénite, visite les maisons de sa paroisse, et les asperge d'eau bénite.

Lorsque les chenilles, les sauterelles et autres animaux ravagent les moissons, les curés, avec la permission de l'évêque, font la bénédiction des champs. Ils se transportent dans un lieu éminent de la campagne, revêtus de surplis et d'une étole violette : et

là ils récitent quelques prières, dans lesquelles ils demandent à Dieu d'exterminer ces insectes nuisibles: ils accompagnent leurs prières de quelques aspersions d'eau bénite.

En Espagne, et dans quelques églises de France voisines de l'Espagne, on bénit publiquement de la chair en certains jours. Voici quelle est l'origine de cette coutume. L'hérésie des Priscilliens s'étant répandue dans l'Espagne et dans la Guienne, les saints Pères ne se contentèrent pas de la condamner par leurs écrits et par leurs discours; ils voulurent encore établir l'usage de bénir de la chair, comme une créature de Dieu, bonne et utile, afin de s'opposer fortement à ces hérétiques, qui enseignoient que Dieu n'étoit pas créateur de la chair, et que les fidèles devoient la rejeter comme mauvaise, impure, et l'ouvrage du diable.

2. Les Juifs modernes emploient les formules de bénédiction, non-seulement dans leurs prières et dans leurs exercices de religion, mais encore dans les autres actions les plus indifférentes. Ils ont une prière composée de cent bénédictions, qu'ils récitent ordinairement le matin dans la synagogue, et qu'ils appellent *méath béraeath*, c'est-à-dire, *cent bénédictions*. Parmi ces bénédictions, il y en a une dans laquelle les Juifs remercient Dieu de les avoir fait naître du sexe masculin.

Dans certaines fêtes solennelles, ils ont coutume de réciter une formule de bénédiction, chaque fois qu'ils boivent, avant et après avoir bu. Cette cérémonie est accompagnée de quelques éloges du vin; car les Juifs ont une certaine vénération pour cette liqueur, qui, selon l'Ecriture, réjouit le cœur de l'homme, et même celui de Dieu. Dans les repas ordinaires, ils récitent cette bénédiction, seulement la première fois qu'ils boivent.

3. Les rois de Congo, en certaines occasions, donnent à leurs sujets une bénédiction publique et solennelle. On proclame dans tout le royaume, au son des instrumens, le jour marqué pour cette pompeuse cérémonie. Une foule immense de peuple se rassemble dans une vaste plaine. Le Roi s'y rend, environné de ses gardes, accompagné des principaux seigneurs du royaume. Il s'assied sur un trône dressé dans l'endroit le plus élevé de la plaine, et promène ses regards sur la multitude innombrable de peuple rassemblée autour de lui. Si parmi ses sujets il s'en trouve quelques-uns dont il ait lieu de se plaindre, il commence par ordonner qu'on les chasse de l'assemblée. Ces malheureux, couverts de confusion, sont obligés de traverser la foule, et d'essuyer les insultes du peuple qui, par zèle pour son souverain, déchire leurs habits, et les outrage avec tant de violence, que plusieurs y perdent la vie. Lorsque ceux qui ont encouru la disgrâce du prince se sont retirés, le monarque fait un discours à ses sujets, pour les exhorter à lui demeurer fidèles. Il se lève ensuite et les bénit, en étendant les mains sur eux, et en faisant un certain mouvement des doigts. Tous les assistans, prosternés devant lui, battent des mains, et poussent de grands cris, en signe de joie. Alors les instrumens commencent à se faire entendre, et l'on fait plusieurs décharges d'artillerie. Les habitans de Congo ont une si haute idée des avantages attachés à la bénédiction de leurs princes, qu'ils regardent en horreur ceux qui en sont privés, et se croient eux-mêmes excommuniés, si par leur négligence ils manquoient à la recevoir.

*Bénédiction de la Rose d'or.* C'est une cérémonie instituée en 1366, par le pape Urbain V, et que ses successeurs n'ont eu garde d'abolir. Ce pontife voulant donner une marque particulière de son estime à Jeanne, reine de Sicile, bénit solennellement, le

quatrième dimanche de carême, une rose d'or qu'il envoya à cette princesse. Il fit en même temps un décret, par lequel il ordonna que tous les ans on en consacreroit une semblable. La bénédiction de cette rose se fait dans la chambre des paremens, avec de l'encens, de l'eau bénite, du baume et du musc. Le Pape sort ensuite pour se rendre à sa chapelle; et, tenant de sa main gauche la rose d'or qu'un cardinal-diacre lui a présentée, il donne de la main droite, aux fidèles, les bénédictions accoutumées. Arrivé à la chapelle, il rend la rose au cardinal-diacre, et celui-ci à un clerc, qui la pose sur l'autel. Un cardinal-prêtre chante la messe, à laquelle assiste le sacré collége en soutanes de couleur de roses sèches. Après le saint sacrifice, Sa Sainteté fait présent de la rose d'or à celle des princesses ou des églises du monde chrétien qu'elle affectionne particulièrement, et cela, dans les mains d'un cardinal ou autre officier de la cour papale, chargé de porter cette marque d'honneur à sa destination.

*Bénédiction des Rameaux.* Elle se fait chez les Catholiques, le dernier dimanche du carême. Cette bénédiction n'a rien de plus particulier que les bénédictions ordinaires. Ces rameaux, bénis par l'Eglise, passent, dans l'esprit de certaines personnes, pour des préservatifs contre bien des maux, et surtout contre la foudre : il y en a même qui en attachent dans tous les endroits de leurs maisons, jusque dans leurs greniers et dans leurs caves.

*Bénédiction de la première pierre d'une église.* La première pierre que l'on pose pour l'édifice d'une église, doit être solide, angulaire, et d'un pan et demi en carré pour le moins. Il faut qu'elle soit bénie par l'évêque du lieu, ou par un prêtre commis pour cela de sa part. Voici les cérémonies de cette bénédiction. La veille, le prêtre qui doit faire la bénédiction,

plante

plante en terre une croix de bois d'une grandeur considérable, au lieu où doit être le grand au-el. Le jour suivant il se rend en procession devant cette croix; et, s'étant assis, il fait une petite exhor-ation aux assistans, dans laquelle il leur explique l'intention de l'Eglise dans cette cérémonie, et les excite à demander à Dieu qu'il établisse en eux, par a grâce, un fondement solide de l'édifice de la ertu. Ce discours étant fini, il fait quelques asper-ons d'eau bénite sur le lieu où est la croix, ensuite ır la pierre. Ces aspersions sont accompagnées de rières relatives à la cérémonie. Un clerc présente nsuite au prêtre un couteau, avec lequel il trace une roix de chaque côté de la pierre, en sorte qu'il fait x croix; après quoi l'on récite plusieurs prières. orsqu'elles sont finies, le célébrant, accompagné de s assistans, se rend au lieu où se doit mettre la remière pierre. Il la pose lui-même dans le fonde-ent de l'église, en disant ces paroles : « Dans la foi de Jésus-Christ, nous plaçons cette première pierre dans ce fondement, afin que la véritable foi, la crainte de Dieu et la charité fraternelle règnent ici, et que ce lieu soit destiné à invoquer et à louer le nom de Dieu. » Le maçon assure ensuite pierre avec du mortier, et le célébrant jette encore l'eau bénite dessus; après quoi il fait le tour du u désigné pour l'église, et l'asperge aussi avec de au bénite.

12. *Bénédiction des saintes huiles.* Voyez Huiles saintes.)

*Bénédiction de la pierre des autels.* Voyez Autels.

**BÉNÉDICTIONNAIRE** : livre qui contient les bé-dictions qui sont en usage dans l'Eglise catholique.

**BÉNÉFICE** : ( en latin *benefecium*, bienfait, ice, profit, avantage, ) signifie, chez les Chrétiens, places, des charges, des titres, des dignités ecclé-

siastiques, mais plus particulièrement les revenus, les droits, les fonds de terre attachés à ces charges et dignités. On voit, par cette définition, « que les bénéfices étant annexés à l'état ecclésiastique, ils ne peuvent appartenir qu'à ceux qui sont dans cet état, par les ordres, ou par la tonsure qui en est comme l'entrée. » C'est ainsi que s'exprime le rituel d'Alet. Il continue :

« Ce n'a été qu'avec le relâchement de l'Eglise,
» dans les derniers temps, qu'on a commencé à par-
» ler de bénéfices. On n'en connoissoit auparavant
» ni le nom ni la chose. Tout le bien de l'Eglise
» étoit commun, et l'évêque en disposoit comme un
» père de famille, pour entretenir les ecclésiastiques,
» les églises et les pauvres..... On a commencé à ap-
» proprier le mot de *bénéfice* aux terres que les
» princes donnoient à ceux qui les avoient bien ser-
» vis dans la guerre ; ce qui n'a été en usage dans
» cette signification particulière, que sous les règnes
» des Goths et des Lombards en Italie, sous lesquels
» ont été introduits les fiefs, qui étoient appelés par-
» ticulièrement *bénéfices*, et ceux qui les tenoient,
» *beneficiarii*, ou *vassaux* ; car, quoique les Romains
» donnassent aussi des terres à leurs capitaines et à
» leurs soldats, ces terres néanmoins ne s'appeloient
» point *bénéfices*, d'un mot qui leur fût affecté ; mais
» le mot de *bénéfice* étoit général, et signifioit toutes
» sortes de gratifications, selon l'usage ancien de la
» langue latine. A l'imitation de la nouvelle manière
» dont on a pris ce mot à l'égard des fiefs, on a com-
» mencé à s'en servir dans l'Eglise, lorsqu'on a com-
» mencé de partager les fonds et les terres de l'Eglise
» et les laisser à la disposition des particuliers, en les
» ôtant de celle de l'évêque..... Ainsi le bénéfice est
» un droit de jouir d'une partie du bien de l'Eglise
» spécialement assignée et déterminée ; en sorte que

» les autres ecclésiastiques n'aient aucun droit d'en » jouir, et que celui qui en jouit, n'ait aussi aucun » droit sur les autres parties du bien de l'Eglise...... » On a voulu que ce ne fût pas seulement un droit » de jouir du revenu de l'Eglise, mais un droit fixe » et permanent, en sorte qu'il passe à un autre après » la mort de celui qui l'a possédé; ce qui n'étoit pas » autrefois. »

Il y a plusieurs espèces de bénéfices dans l'Eglise. Les uns sont sacerdotaux ou à charge d'ames, comme les évêchés, les cures, les vicariats, etc., et demandent une résidence personnelle. Les autres sont simples, et n'obligent pas à résidence. On en distingue encore de plusieurs sortes, qui rentrent toutes dans ces deux générales.

Pour rendre cet article utile aux ecclésiastiques, nous le terminerons par deux passages, l'un de S. Thomas, l'autre de S. Bernard, cités dans le même rituel, touchant la pluralité des bénéfices, même avec dispense, et sur l'emploi qu'on en doit faire.

« Il y a, dit le premier de ces Pères, sur la première question, des actions humaines de diverses » sortes. Les unes ont une difformité et une malice » inséparables, comme la fornication, l'adultère, » et autres semblables. La pluralité des prébendes » n'est pas de ce nombre : autrement cela ne pourroit jamais recevoir dispense; ce que nul ne dit. Il » y en a d'autres indifférentes au bien et au mal, » comme lever une paille. Il y en a qui voudroient » mettre de ce nombre d'avoir plusieurs prébendes; » ce qui est faux et ne se peut soutenir, n'étant » qu'une imagination sans fondement; car il y a » plusieurs désordres enfermés dans cette pluralité, » comme 1° qu'une même personne ne peut pas » servir en deux églises; 2° que le culte de Dieu en » est diminué; 3° que l'on fraude l'intention des fon-

» dateurs; 4°..... qu'il y a une inégalité vicieuse dans
» la distribution des biens d'Eglise, et beaucoup d'au-
» tres qu'on peut aisément trouver; et ainsi cette
» pluralité ne peut être mise entre les choses indiffé-
» rentes, et beaucoup moins entre celles qui sont
» bonnes d'elles-mêmes, comme de donner l'aumône.
» Mais il y a une troisième sorte d'actions qui, étant
» considérées absolument, enferment quelque diffor-
» mité et quelque déréglement, qui n'est pas néan-
» moins tel qu'elles ne puissent devenir bonnes, lors-
» qu'il survient quelques circonstances particulières
» qui en ôtent la difformité; et c'est ainsi que ce n'est
» pas un péché que de faire mourir un homme,
» lorsque c'est un criminel que l'on fait mourir pour
» rendre justice. On doit mettre au nombre de ces
» sortes d'actions d'avoir plusieurs prébendes; car,
» quoïque cela enferme en soi divers déréglemens, il
» peut néanmoins survenir des circonstances qui ren-
» dront cette action tellement honnête, que ces dé-
» réglemens n'y paroîtront plus, comme si une per-
» sonne étoit nécessaire à plusieurs églises, et qu'elle
» pût servir davantage à une église, étant absente,
» qu'un autre présent, et autres choses semblables;
» et alors, ces conditions survenant avec une bonne
» intention, ce ne seroit pas un péché d'avoir plu-
» sieurs prébendes, même sans dispense, parce que
» la dispense ne regarde pas le droit naturel, mais le
» droit positif. Que si l'intention d'un homme qui a
» plusieurs bénéfices, est d'être plus riche et de faire
» plus grande chère, ou de parvenir plus facilement à
» l'épiscopat, étant chanoine en plusieurs églises, (ce
» qui arrivoit au temps de S. Thomas, parce qu'on
» élisoit les évêques, ) les déréglemens qui se trouvent
» dans la pluralité ne seroient pas ôtés par-là, mais
» plutôt augmentés, parce que ce seroit même une
» chose illicite d'avoir un seul bénéfice avec cette

» intention, quoiqu'en soi il n'y ait nul déréglement
» à n'avoir qu'un bénéfice. » Voyons à présent l'autre
citation, touchant l'emploi que les bénéficiers doivent faire de leurs revenus.

S. Bernard écrivant à un archidiacre de Langres, nommé *Foulques*, lui parle ainsi : « Vous vous levez
» la nuit pour assister à matines; vous ne manquez
» point aux messes ni à toutes les heures de l'office,
» et en cela vous faites votre devoir, et vous n'avez
» pas une prébende sans y rendre du service; aussi il
» est juste et raisonnable que celui qui sert l'autel
» vive de l'autel. Mais les revenus de votre bénéfice
» ne doivent pas servir à entretenir le luxe et la va-
» nité. Il faut que vous sachiez que tout ce que vous
» en retenez, en ayant pris seulement ce qui est né-
» cessaire pour votre vêtement et pour votre nourri-
» ture, ne vous appartient pas. Que si vous le faites,
» vous ne commettez pas seulement un larcin, mais
» un sacrilège. »

On peut conclure de ces passages, et le concile de Trente l'a formellement décidé, qu'aucun ecclésiastique, fût-il cardinal, ne sauroit posséder à la fois deux bénéfices à charge d'ames, qui demandent une résidence personnelle. Il est vrai qu'il peut avoir plusieurs bénéfices simples; mais c'est seulement quand un seul ne suffit pas pour son entretien honnête (*).

BÉNÉFICIER : c'est le possesseur d'un bénéfice. *Voyez* Bénéfice.

BÉNITIER : vaisseau où l'on met de l'eau bénite. Il y en a toujours un ou deux à l'entrée des églises des Catholiques. Les particuliers ont aussi coutume de placer un bénitier au chevet de leur lit. Dans les

(*) Il n'y a plus de bénéfice en France depuis la révolution. Les ecclésiastiques, quels qu'ils soient, n'ont que des traitemens. *Voyez*, au Supplément, Congrégations religieuses.

cérémonies de l'Eglise, on se sert d'un bénitier portatif, qui est d'argent, d'étain ou de léton.

BÉRÉCYNTHE ou BERCYNTHIE : surnom donné à Cybèle, parce qu'elle étoit particulièrement honorée sur le mont Bérécynthe, en Phrygie, où elle avoit un temple magnifique.

BÉRENGARIENS : disciples de Bérenger. Ils allèrent plus loin que leur maître. Peu contens de nier la transsubstantiation, ils attaquèrent la présence réelle, et soutinrent que le pain et le vin n'étoient que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ. Ils enseignoient aussi qu'on pouvoit user indistinctement de toutes sortes de femmes, sans qu'il fût nécessaire de se marier.

BÉRENGER, né à Tours vers la fin du dixième siècle, fit ses études à Chartres, et fut depuis écolâtre et trésorier de S. Martin de Tours, et archi-diacre d'Angers. Attaché par état à l'étude de la théologie, il eut occasion d'examiner les écrits de Paschase, abbé de Corbie, qui avoit excité une dispute assez vive, dans le neuvième siècle, parce qu'il avoit dit formellement que le corps de Jésus-Christ, que nous recevons dans l'Eucharistie, étoit le même corps qui étoit né de la Vierge. Quoique cette proposition fût conforme à la doctrine de l'Eglise, les expressions en parurent nouvelles et choquantes; et, quoique tout le monde convînt sur le dogme, on disputa long-temps si l'on devoit se servir, pour l'exprimer, de termes si formels. Bérenger, voulant donc examiner à fond cette question, se trouva, par ses recherches, engagé dans une erreur à laquelle il n'eût pas songé, s'il eût été moins appliqué à l'étude; tant il est vrai qu'il est délicat et dangereux de vouloir approfondir certains points de la théologie! Il considéra que les paroles de la consécration ne changeoient rien aux propriétés

t aux qualités du pain et du vin. La conséquence n'il en tira fut que le corps et le sang de Jésus-hrist n'étoient pas effectivement substitués au pain : au vin, mais s'y unissoient seulement, et subsis-ient avec le pain et le vin, sans détruire leur essence aysique. Ce systême, favorable et aux sens et à l'i-agination, attira plusieurs sectateurs à Bérenger; iais on se hâta de s'opposer aux progrès du mal. érenger fut condamné successivement dans plusieurs onciles, et rétracta même souvent ses erreurs solen-ellement; ce qui n'empêcha pas qu'il ne continuât oujours à les enseigner. On croit cependant que, sur i fin de sa vie, il y renonça sincèrement, et qu'il iourut dans le sein de l'Eglise catholique. On cé-ibre chaque année un service pour lui, dans l'église e S. Martin de Tours. Le jour de Pâque on arrose sa ombe d'eau bénite, et l'on chante le *De Profundis*, près lequel l'officiant dit à haute voix : « Priez Dieu » pour l'ame de Bérenger. » Le systême de Bérenger a té adopté par Luther, qui l'a enseigné sous le nom l'Impanation. *Voyez cet article.*

BERGIME : divinité du paganisme, particulière-nent honorée en Italie, par les habitans de la ville le Bresse, où elle avoit un temple et une prêtresse. Cette divinité est représentée, sur un ancien monu-nent qui subsiste encore, vêtue à la romaine.

BÉRILLISTIQUE : art magique qui consiste à irer des augures des apparences extraordinaires, qui se font dans les miroirs appelés *Bérilli*.

BERNARD de Thuringe : hermite visionnaire qui vivoit vers le milieu du dixième siècle. Ayant lu dans l'Apocalypse, « qu'après mille ans l'ancien serpent » seroit délié, et que les ames des justes entreroient » dans la vie, » il jugea que ce serpent n'étoit autre que l'Antechrist, et par conséquent que la fin du monde n'étoit pas éloignée, puisque l'année 960 étoit

déjà révolue. Il publia cette imagination comme une vérité certaine; et, de peur que le passage de l'Apocalypse ne fût pas assez convaincant, il en donna une autre preuve qu'il regardoit comme sans réplique. Cette preuve étoit que l'annonciation de la sainte Vierge se rencontroit cette année avec le Vendredi saint; ce qui étoit un signe assuré que le monde étoit près de finir. Enfin, ne se fiant pas encore assez à cet argument, il déclara que Dieu lui avoit expressément révélé que la fin du monde approchoit. Des preuves si fortes persuadèrent les plus incrédules. La consternation se répandit dans tous les esprits, et les prédicateurs contribuèrent à l'augmenter, en annonçant d'un ton pathétique cette terrible catastrophe. Une éclipse de soleil, qui arriva dans le même temps, fit encore plus d'effet que tous leurs discours. Après un tel signe, chacun n'attendoit plus que le moment auquel toute la machine alloit se dissoudre. Plusieurs théologiens, à la prière de la reine Gerberge, femme de Louis d'Outremer, composèrent un grand nombre d'ouvrages pour rassurer le peuple. Malgré leurs assurances, on continua de trembler jusqu'au commencement de l'onzième siècle. Alors, quand on vit que le monde alloit son train, on se moqua du moine Bernard; mais il avoit encore plus de raison de se moquer de tous les sots qu'il avoit épouvantés.

BERNARDINS : religieux d'une réforme de l'ordre de S. Benoît, faite par Robert, abbé de Molesme, et depuis par S. Bernard, abbé de Clairvaux. Leurs richesses, qui ont été très-considérables en France, étoient le fruit de la pieuse fureur des croisades. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

BERRETINS : nom de religieux que l'on nommoit ainsi, parce qu'ils portoient un bonnet que les Italiens appellent *barretino*.

BÉRYLLE, évêque de Bostres, en Arabie, vivoi

dans le troisième siècle. Il enseigna que Jésus-Christ n'avoit point existé avant l'incarnation, et qu'il n'avoit commencé à être Dieu, qu'en naissant de la Vierge. Le célèbre Origène se rendit à Bostres, pour essayer de ramener Bérylle à la vérité. Après s'être bien instruit de ses principes, il lui en fit voir si clairement la fausseté, que Bérylle ne put résister à l'éloquence d'Origène, toujours accompagnée de douceur et de grâces, et abjura sincèrement ses erreurs. S. Jérôme assure que, de son temps, on conservoit encore le dialogue d'Origène avec Bérylle.

BÉRYLLIENS : sectateurs des opinions de Bérylle.

BÉSA : faux dieu qui étoit adoré dans la ville d'Abyde, dans la Thébaïde. Il y avoit un temple où il rendoit des oracles.

BÊTES. Le P. Tachard dit que les Siamois pensent que leur dieu, pendant qu'il vivoit sur la terre, avoit, « en vertu de ses mérites, » accordé l'usage de la parole aux bêtes. Ces peuples pensent que les bêtes ont, comme les hommes, la liberté de faire le bien et le mal, et qu'elles seront punies ou récompensées selon leurs œuvres.

BETHLÉEM (*Notre-Dame de*), ordre militaire. Le pape Pie II, pour défendre l'île de Lemnos contre les entreprises des Turcs, institua cet ordre en 1459. Les statuts portoient que les chevaliers résideroient dans l'île, et s'opposeroient continuellement aux courses des Turcs dans l'Archipel et dans le détroit de Gallipoli; mais, malgré leur valeur, l'île de Lemnos fut prise par les Turcs; et l'ordre des chevaliers de Notre-Dame de Bethléem, dont on n'avoit plus besoin, fut supprimé. Ils seroient inconnus aujourd'hui, si M. de Leibnitz ne nous eût conservé la bulle de son institution.

BETHLÉEMITES : moines qui s'établirent à Cambridge en Angleterre, vers le treizième siècle. Ils

cette bible sur le texte hébreu; mais les savans se plaignent de ce qu'on les a altérées en plusieurs endroits, pour les rendre plus conformes à l'original. Ce défaut n'empêche pas que la Bible polyglotte de Ximenès ne soit un ouvrage infiniment estimable et utile.

BIBLISTES : hérétiques qui ne reçoivent pour règle de leur foi que la bible, et ne reconnoissent ni tradition, ni juge des controverses, ni interprète infaillible de l'Ecriture.

BICARS : pénitens indiens qui alloient tout nus, laissoient croître leurs cheveux, leur barbe et leurs ongles, et recevoient les charités des dévots dans une écuelle de terre qu'ils portoient pendue au col. Ces Bicars étoient répandus dans les Indes, vers le neuvième siècle.

BIDENTALE : prêtre des anciens Romains, qui, lorsque la foudre étoit tombée dans quelqu'endroit, faisoit les expiations prescrites, dont la principale consistoit à immoler une brebis de deux ans, qui en latin s'appelle *bidens*. On donnoit aussi le nom de *Bidentale* au lieu où le tonnerre étoit tombé, qui dès-lors devenoit sacré, et qu'on entouroit d'une palissade, afin que personne n'y marchât.

BIENHEUREUX (*les*) : on appelle ainsi, dans l'Eglise catholique, les saints qui jouissent de la béatitude céleste. Le titre de *bienheureux* se donne aussi particulièrement aux fidèles qui, étant morts en odeur de sainteté, ont été béatifiés par le souverain Pontife.

BIGAMIE : mariage contracté successivement avec deux femmes. Un homme qui est dans ce cas ne peut être promu aux ordres majeurs, sans une dispense du souverain Pontife. Le mariage avec une veuve ou une femme débauchée emporte la même irrégularité.

BIKUNIS : religieuses mendiantes du Japon, qui ont la tête rasée, et qui, revêtues d'un habit particu-

ier, mènent une vie vagabonde, en demandant l'aumône aux passans. Les désordres et les abus sans nombre auxquels un pareil genre de vie est sujet, surtout par rapport au sexe, n'empêchent pas que cet ordre ne soit approuvé et autorisé au Japon. Il faut une permission pour s'y enrôler; et les pauvres briguent cette permission pour leurs filles, lorsqu'elles sont jolies et en état d'émouvoir la charité des hommes. Les Jammabos, ou hermites du Japon, ont coutume de choisir leurs femmes dans cet illustre corps; et si le principal mérite d'une femme consiste dans la beauté, on peut dire que ces Jammabos ne sont pas les plus mal partagés; car on remarque que toutes ces bikunis sont ordinairement très-belles. La plupart ont déjà fait profession de libertinage, avant d'embrasser ce genre de vie; et, après s'être enrôlées dans cette confrérie, elles continuent avec plus de hardiesse et moins de honte le même métier : on en trouve sur les grands chemins, qui mettent en œuvre tout ce que la nature leur a donné de charmes, pour tirer quelque chose de la bourse des charitables voyageurs. Elles exercent impunément sur tous les passans une douce violence; et les Japonais, d'ailleurs si superstitieux, ne résistent guère aux demandes importunes de ces belles mendiantes, en faveur desquelles la nature et la religion semblent leur parler.

BIOSJU : espèce de tablettes que les Japonais conservent en mémoire de leurs parens défunts. Ces tablettes sont ordinairement suspendues à la porte des maisons.

BIRMAH : c'est le nom que les Indiens donnent au premier des anges créés par l'Etre suprême. Le mot de *birmah* signifie à la lettre *le second en puissance*. Dans le *Shastah*, livre qui contient la doctrine de Bramah, Birmah est quelquefois appelé *Birmahah*,

Outrager par des propos injurieux, ou par des plaisanteries, l'honneur de la sainte Vierge ou des saints, c'est aussi un blasphême qui, dans le droit canon, n'est pas distingué de celui qui attaque Dieu, parce que c'est l'insulter lui-même que d'insulter ses amis. Il y a une sorte de blasphême, non de bouche, mais de conduite et de mœurs, qui consiste dans une mauvaise disposition du cœur, qui fait que toutes les actions et toutes les pensées d'une personne sont autant d'outrages, et en quelque sorte des blasphêmes contre Dieu. Le blasphême étoit puni très-sévèrement dans la primitive Eglise. Ceux qui s'étoient rendus coupables de ce crime, étoient déclarés incapables d'être jamais admis aux ordres; et, pour en obtenir l'absolution, ils étoient obligés de subir une pénitence de sept ans.

BLASTUS : Juif qui fit schisme à Rome, et dont les erreurs furent combattues par S. Irénée. Ce Juif enseignoit particulièrement qu'il étoit nécessaire de pratiquer la Pâque le 14 de la lune de mars.

BOCCA DELLA VERITA, *c'est-à-dire* BOUCHE DE LA VÉRITÉ. C'est le nom que l'on donne à une tête antique de pierre que l'on conserve à Rome, près de l'église de Sainte Marie en Cosmédine, et qui a la bouche ouverte. Autrefois, quand une femme étoit soupçonnée d'infidélité, elle étoit conduite devant cette tête, et on l'obligeoit de mettre la main dans l'ouverture de sa bouche : si la bouche ne se fermoit pas, on la regardoit comme innocente.

BOD : divinité que les femmes indiennes avoient coutume d'invoquer pour obtenir la fécondité. Cette prétendue déesse vendoit ses faveurs plutôt qu'elle ne les accordoit. En effet, lorsqu'une femme, devenue enceinte par le secours de Bod, mettoit au monde une fille, cette fille étoit élevée dans le temple de la déesse, jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge nubile.

Alors

Alors elle étoit obligée de se prostituer à la porte du temple, et de mettre ses appas à l'enchère. L'argent qu'elle retiroit de ce commerce ne lui appartenoit pas : il lui étoit expressément ordonné de le remettre entre les mains du prêtre de la déesse Bod.

BOËDROMIES : fêtes que les Athéniens célébroient en mémoire d'une victoire qu'ils avoient remportée.

BOGARMITES : hérétiques qui renouvelèrent les erreurs des Anthropomorphites.

BOGOMILES *ou* BOUGOMILES : hérétiques de Bulgarie, ainsi nommés de deux mots esclavons *bog*, qui signifie *Dieu*, et *milotii*, qui veut dire *ayez pitié de nous*. Ils parurent à Constantinople, sous l'empire d'Alexis Comnène, dans le douzième siècle, et renouvelèrent les erreurs des Pauliciens et des Messaliens. Ils attaquoient le mystère de la Trinité, et disoient que Dieu avoit eu, avant Jésus-Christ, un autre fils nommé *Sathanaël*, qui, s'étant révolté contre son père, avoit été chassé du ciel avec les anges compagnons de sa révolte, et s'étoit établi sur la terre ; que c'étoit lui qui avoit trompé Moyse, en lui donnant la loi ; que Jésus-Christ, envoyé pour détruire sa puissance, l'avoit renfermé dans l'enfer, et avoit retranché la dernière syllabe de son nom ; en sorte qu'il ne se nommoit plus que *Satanas*. Ils rejetoient la résurrection, les livres de Moyse, et l'Eucharistie. Ils regardoient le baptême de l'eau comme inutile, proscrivoient les églises comme autant d'habitations du démon, et ne vouloient point d'autre prière que le *Pater noster*. Les deux démoniaques dont il est parlé dans l'Ecriture, qui habitoient dans les sépulcres, leur paroissoient désigner les prêtres et les moines qui habitent des églises où l'on garde les os des morts, c'est-à-dire des reliques. Ils comparoient aussi les moines enfermés dans leurs monastères, aux renards

qui, selon le langage de l'Ecriture, ont leurs tanières. Ils étoient cependant eux-mêmes habillés en moines, afin d'insinuer plus aisément leurs erreurs. Ils déclamoient contre le mariage, et condamnoient l'usage de la viande et des œufs. Leur chef étoit un médecin nommé Basile. *Voyez cet article.*

BOHÉMIENS : hérétiques de Bohême, qui ont conservé la plupart des erreurs de Jean Hus et de Wiclef. Ils rejettent le culte des saints, et ne donnent la communion sous les deux espèces, que parce qu'ils sont persuadés que le corps et le sang de Jésus-Christ sont divisés dans les deux espèces, comme ils le furent lors de sa mort.

BOÏÉS. Les Caribes donnent ce nom à leurs prêtres. Ces Boïés se mêlent aussi de magie et de médecine, comme la plupart des prêtres idolâtres. Ils ont beaucoup à souffrir avant que de pouvoir parvenir à cette dignité. Ils demeurent pendant long-temps enfermés dans une cabane écartée, où ils pratiquent des jeûnes rigoureux, et plusieurs autres austérités. Les anciens Boïés viennent visiter les novices ; mais c'est pour les martyriser d'une étrange manière. Ils leur font de larges incisions sur la peau ; et, sous prétexte de les purger des humeurs vicieuses qui leur offusquent l'entendement, ils leur font avaler du jus de tabac, qui leur cause les plus violentes coliques. Ils ont aussi coutume de leur couvrir le corps de plumes, après les avoir frottés avec de la gomme. Cette cérémonie est sans doute symbolique, et peut signifier la promptitude et la légèreté avec laquelle ils doivent obéir aux inspirations célestes. Echappé des rigueurs de son noviciat, le nouveau Boïé est dédommagé de tout ce qu'il a souffert, par l'aisance dans laquelle il se trouve, et par les respects d'un peuple crédule. La principale fonction des Boïés est d'évoquer les génies, et cette évocation se fait par le moyen de quelques

paroles mystérieuses, et de la fumée du tabac. Lorsqu'ils sont appelés auprès d'un malade, ils n'emploient pour le guérir aucun des remèdes que fournit la nature, persuadés que toutes les maladies sont causées par un esprit malfaisant nommé *Maboïa*. Ils ne songent qu'à détourner son courroux par leurs opérations magiques. Un de ces imposteurs commence par éteindre toutes les lumières qui se trouvent dans la cabane, afin que l'obscurité inspire plus de respect aux assistans, et cache leurs fourberies. Il broie du tabac dans ses mains, puis il souffle dessus, et disperse dans l'air ce qu'il a broyé, en faisant en même temps claquer ses doigts. L'odeur du tabac s'élève jusqu'au génie, et le force de se rendre auprès du Boïé, qui lui demande le sujet de son courroux et les moyens de l'appaiser. Après cette conversation, le Boïé se vante qu'il va guérir le malade, et reçoit d'avance le prix d'une guérison très-incertaine. En effet, il arrive très-souvent qu'en dépit de toutes les conjurations, le malade meurt. Alors l'habile médecin trouve toujours des prétextes plausibles pour excuser l'impuissance de son art, et il fait entendre aux parens que le génie a voulu rendre heureux le défunt, en le délivrant des misères de cette vie, pour le faire venir auprès de lui. Si quelquefois la nature fait un effort et guérit le malade, tout l'honneur de cette cure est pour le prêtre et pour le génie Maboïa. On les régale tous les deux par un grand festin dont le prêtre profite seul; car tous les mets servis à ce festin sont sacrés, et tout autre qu'un Boïé n'oseroit y toucher. Le repas étant fini, on frotte le visage du convalescent avec des pommes de Junipa, dont le suc lui rend le teint pareil à celui d'un nègre ou d'un diable. On croit faire plaisir à Maboïa, en donnant au convalescent la couleur qu'on imagine qu'a ce génie malfaisant.

BOIS SACRÉS. Les bois et les forêts ont été regardés pendant long-temps comme la demeure de certains génies. L'horreur secrète qu'inspire l'obscurité, et le silence qui règne dans ces lieux, contribuoient sans doute au respect religieux des peuples. Dans les pays septentrionaux, on n'avoit autrefois d'autres temples que les forêts. Chaque arbre étoit consacré par la superstition à quelque divinité particulière : c'étoit sous leur ombrage qu'on faisoit les sacrifices ; on les arrosoit du sang des victimes. Les arbres servoient aussi de tribunaux de justice. C'étoit sous des arbres que les juges rendoient leurs arrêts, persuadés que les génies habitans des bois éclairoient leur esprit, et leur faisoient connoître la vérité. Oléarius dit que les paysans livoniens « font le plus souvent leurs dévotions.... » auprès d'un arbre qu'ils choisissent tout exprès. Ils » font des incisions à cet arbre qu'ils ont choisi, et le » bandent ensuite de quelque chose de rouge. » Quelques écrivains ont attribué le culte des arbres aux anciens Indiens.

BOIS DE VIE. Les Juifs donnent ce nom à deux petits bâtons dont ils se servent pour prendre le livre de la loi, qu'ils n'osent, par respect, toucher avec leurs mains. Ils sont persuadés que les deux doigts avec lesquels ils prennent ce bois de vie, reçoivent par cet attouchement des vertus admirables, entr'autres la propriété de fortifier la vue, de guérir les maladies, et de délivrer heureusement les femmes enceintes.

BOLATHEN. Damascius prétend que les Syriens et les Phéniciens adoroient sous ce nom Saturne.

BOMONIQUES : c'est le nom que donnoient les Lacédémoniens à ces jeunes gens que l'on fouettoit impitoyablement devant l'autel de Diane, et qui se faisoient une gloire de résister courageusement à la douleur. Ils se laissoient déchirer tout le corps sans pousser le moindre cri ; et leurs mères, présentes à

ce spectacle, applaudissoient à leur fermeté. C'étoit pour endurcir les enfans aux fatigues de la guerre, que les Lacédémoniens avoient institué cette barbare coutume.

BONASIEN : ce nom fut donné à une secte d'hérétiques qui enseignoient que Jésus-Christ n'étoit Fils de Dieu que par adoption.

BONNE-DÉESSE : c'est le nom que les Romains donnoient à une divinité mystérieuse, épouse d'un ancien roi d'Italie, appelé *Faunus*. On rapporte que ce prince, ayant un jour trouvé sa femme prise de vin, en fut si indigné, qu'il la fit mourir sous les coups d'un bâton fait de branches de myrte. Il n'eut pas plutôt assouvi son ressentiment, qu'il eut horreur de sa cruauté. Pour réparer en quelque sorte son crime, et appaiser les mânes de son épouse, il lui érigea un autel, et lui rendit les honneurs divins. Le culte de la femme de Faunus se perpétua dans l'Italie ; et les Romains l'adoptèrent. Les dames romaines célébroient tous les ans la fête de cette déesse, dans la maison du grand pontife, avec une grande affectation de secret et de mystère. Elles choisissoient exprès le temps de la nuit pour cette cérémonie. Les hommes en étoient sévèrement exclus ; et le grand pontife lui-même, qui présidoit de droit à tous les autres sacrifices, ne pouvoit être présent à ceux de la Bonne-Déesse. Il falloit qu'il abandonnât sa propre maison pendant qu'on les célébroit ; et c'étoit sa femme qui y présidoit à sa place. On avoit grand soin d'écarter des autels de la déesse le myrte qui avoit autrefois été l'instrument de sa mort. Les vestales étoient invitées à se rendre à cette fête ; et le soin qu'on apportoit à écarter tout mâle étoit poussé si loin, que l'on couvroit même les tableaux qui représentoient quelques animaux de ce sexe. Toutes ces précautions, qui sembloient être dictées par la pudeur, n'empê-

chèrent pas qu'on ne soupçonnât dans ces mystères des désordres infâmes; mais les femmes ont toujours gardé sur cet article un secret si inviolable, qu'on n'a jamais pu avoir que des soupçons. Tout le monde connoît l'aventure de Clodius, qui étant amoureux de la femme de Jules-César, alors grand pontife, et ne pouvant trouver d'autre occasion de lui parler en secret, corrompit une de ses femmes qui l'introduisit, déguisé en femme, dans la maison de Jules-César, pendant le temps qu'on y célébroit les mystères de la Bonne-Déesse. Mais sa voix le fit reconnoître, et il fut aussitôt chassé honteusement, sans avoir pu ni parler à sa maîtresse, ni du moins découvrir ce qui se passoit. Quelques-uns croient que c'étoit la terre, mère commune de tous les hommes, que l'on adoroit sous le nom de la *Bonne-Déesse*: d'autres disent que c'étoit Cérès. La plupart des dieux du paganisme ayant un double rapport, on honoroit aussi, sous le nom de *Bonne-Déesse*, une ancienne reine d'Italie, nommée *Fauna*, qui probablement avoit institué la première, dans cette contrée, le culte de la terre. Les Grecs avoient aussi leur Bonne-Déesse, qu'ils appeloient *la Déesse des femmes*. Ils disoient que c'étoit une des nourrices de Bacchus, dont il étoit défendu de prononcer le véritable nom.

BONNET CARRÉ : bonnet noir à quatre cornes, et surmonté d'une houppe de laine ou de soie, que les gens d'église portent lorsqu'ils exercent leurs fonctions.

BONOSE, évêque de Sardique, attaqua la virginité de la sainte Vierge, et enseigna qu'elle avoit eu d'autres enfans que Jésus-Christ. Il osa même avancer que Jésus-Christ n'étoit pas Dieu. Ces erreurs furent condamnées dans le concile de Capoue.

BONZES. Ce sont des prêtres chinois, de la secte du dieu Fo, qui ne sont ni moins fourbes ni moins

scélérats que les autres prêtres idolâtres. Le même esprit d'intérêt anime tous ces ministres de la superstition, qui, plus à portée que les autres de voir le ridicule de leur religion, s'en servent comme d'un voile respectable pour couvrir leurs débauches et leur avarice, et se jouent impunément de la crédulité des peuples. Les bonzes chinois ne cessent de prêcher qu'il y a dans l'autre vie des récompenses réservées pour les bons, et des peines destinées aux méchans; mais ils corrompent cette doctrine très-saine en elle-même, en faisant accroire aux simples que, pour mériter les récompenses de l'autre vie, il n'est pas absolument nécessaire d'être vertueux, ni de contraindre ses inclinations, mais qu'il suffit de leur faire du bien, de leur bâtir des monastères et des temples, et de leur faire de copieuses aumônes, parce qu'alors ils transportent à leurs bienfaiteurs tous les mérites de leurs prières, de leurs jeûnes et de leurs austérités. Cette doctrine est extrêmement commode pour les riches, qui achètent avec leur argent la liberté de se livrer au vice impunément, et, en même temps très-avantageuse aux bonzes, qui, par ce moyen, s'enrichissent aisément, et, par des débauches secrètes, se dédommagent amplement des austérités qu'ils pratiquent en public. Si quelque riche avare veut garder son argent et faire ses bonnes œuvres par lui-même, ces imposteurs lui font entendre que tout ce qu'il peut faire sera inutile, et que le dieu Fo ne manquera pas de punir secrètement sa dureté envers ses prêtres. Ils font surtout un merveilleux usage de la doctrine de la métempsycose, pour épouvanter ceux qui refusent de leur faire du bien. Ils les menacent des plus désagréables transmigrations. Ils leur annoncent qu'ils passeront après leur mort dans le corps d'un rat, d'une souris, d'un serpent, ou de quelqu'autre animal. Le P. le Comte rapporte qu'ils

avoient fait accroire à un bon vieillard qu'il deviendroit après sa mort cheval de poste de l'Empereur. Ce pauvre homme étoit si tourmenté de ce funeste avenir, qu'il en avoit absolument perdu le repos. Ayant appris que les Chrétiens n'étoient point sujets à la métempsycose, il résolut, pour se délivrer d'inquiétude, d'embrasser la religion chrétienne. Quelle que fût sa répugnance, il alla trouver le P. le Comte, et lui dit naïvement qu'il aimoit encore mieux être chrétien que cheval de poste. Les bonzes font accroire aux riches (car un des avantages des pauvres est de n'être point trompés); ils font, dis-je, accroire aux riches que les ames de leurs parens sont passées dans le corps de quelque vil animal, le rebut des hommes, où elles souffrent mille maux. Ils s'offrent de les soulager par leurs prières, et de leur procurer un état plus doux. Les Chinois, dont le respect pour les morts est extrême, croiroient faire un crime, s'ils refusoient de donner de l'argent aux bonzes pour délivrer leurs parens. Le P. le Comte nous fournit encore un autre exemple de la fourberie de ces prêtres. Un jeune homme, tendrement aimé d'un prince du sang, étant venu à mourir, le prince, sensiblement touché de cette perte, demanda aux bonzes s'ils savoient en quel corps l'ame de son favori étoit passée. Ces imposteurs lui persuadèrent qu'elle étoit passée dans le corps d'un jeune Tartare, et s'offrirent de le lui faire avoir, au moyen d'une somme d'argent considérable. Le prince, charmé de cette heureuse aventure, ne se fit pas prier pour donner aux bonzes tout ce qu'ils voulurent. Quelque temps après, ils lui amenèrent un enfant, que le prince crédulé reçut avec autant de joie que si c'eût été son favori. On trouve dans le même auteur quelques autres faits qui prouvent non-seulement la fourberie, mais la méchanceté et la cruauté de ces prêtres. Ils

saisissent, dit ce Père, des hommes et des femmes qu'ils enferment, pieds et mains liés, dans une machine au-dessus de laquelle on n'aperçoit que leur tête : dans cet état, ils les conduisent au bord d'une rivière, et les précipitent au fond de l'eau, sans que personne se mette en devoir de s'opposer à cet attentat. Ils font entendre aux spectateurs que ceux qui sont ainsi noyés de leurs mains, jouissent après leur mort d'un état très-heureux, et que les personnes qu'ils viennent de jeter dans l'eau leur avoient demandé instamment cette faveur. Les bonzes persuadent encore au peuple de brûler des papiers dorés, des étoffes de soie, assurant que, dans l'autre monde, tout cela sera transformé en or, en argent et en habits véritables, dont leurs parens morts profiteront. On voit quelques-uns de ces imposteurs aller par les rues, traînant avec fracas de grosses chaînes d'une longueur énorme. Ils s'arrêtent à chaque porte, et crient d'un ton lamentable : « Voyez combien nous » souffrons pour expier vos péchés ! » D'autres se frappent rudement la tête contre des cailloux, dans les places publiques et sur les grands chemins. Quelques-uns ont sur la tête du feu dans lequel brûlent quelques drogues propres à lui donner de l'activité. On en voit à qui l'on a formé exprès la tête en pointe, dans leur enfance, pour les faire remarquer les passans. Ils ont un grand chapelet pendu au col, et se tiennent sur le bord des chemins. Il y a plusieurs de ces religieux mendians qui sont revêtus d'un habit fait de pièces de différentes couleurs, semblable à celui de nos arlequins. Leur tête est couverte d'un énorme chapeau, qui ressemble à un parasol. Ils sont assis le long des chemins, les jambes croisées, et avertissent les passans de leur donner la charité, par le son d'une cloche qu'ils frappent avec un bâton. « Je rencontrai un jour, dit le P. le Comte, que nous

avons déjà cité, au milieu d'un village, un jeune bonze de bon air, doux, modeste, et tout propre à demander l'aumône et à l'obtenir. Il étoit debout dans une chaise bien fermée, et hérissée en dedans de longues pointes de clous fort pressés les uns auprès des autres, de manière qu'il ne lui étoit pas permis de s'appuyer sans se blesser. Deux hommes gagés le portoient fort lentement dans les maisons, où il prioit les gens d'avoir compassion de lui. Je me suis, disoit-il, enfermé dans cette chaise, pour le bien de vos ames, résolu de n'en sortir jamais, jusqu'à ce que l'on ait acheté tous ces clous, (il y en avoit plus de deux mille, ) chaque clou vaut dix sols, mais il n'y en a aucun qui ne soit une source de bénédictions dans vos maisons. » Il y a des pénitens qui ont passé des mois entiers dans de pareilles cages; apparemment qu'on ne se pressoit pas d'acheter leurs clous. Quelques-uns de ces charlatans s'enfoncent dans les joues des alênes d'outre en outre, menaçant d'un ton pathétique tous les passans de se martyriser ainsi jusqu'à mourir, s'ils s'obstinent à ne leur rien donner. On peut mettre au rang de ces moines mendians, quelques charlatans vagabonds, qui, pour en imposer au peuple, vont de ville en ville, montés sur des tigres qu'ils ont apprivoisés, sans avoir ni chaînes ni muselières pour les retenir. Ils sont ordinairement suivis d'une troupe de gueux dévots, qui, par pénitence, se heurtent les uns les autres comme des béliers, et se donnent de grands coups de tête.

Il y a aussi à la Chine des bonzes de la secte de Laokun : ils sont partagés en quatre ordres, qui ne sont distingués que par la couleur des habillemens. Les uns sont vêtus de noir avec un grand chapelet pendu à la ceinture; ce qui leur donne quelque ressemblance avec quelques-uns de nos religieux européens. Les autres couleurs sont le blanc, le jaune et

e rouge. Ils ont pour supérieurs un général et des provinciaux. Ils vivent dans des couvens entretenus par la libéralité du prince et la charité des peuples. Ils font vœu de chasteté, mais ils ne l'observent guère. Si cependant on les surprend avec une femme, leur incontinence est rigoureusement punie. On perce avec un fer chaud le col du malheureux moine : on passe dans l'ouverture une chaîne très-longue ; et, dans ce triste équipage, on le conduit tout nu dans les rues de la ville. On continue cet exercice, jusqu'à ce que le coupable ait reçu de la charité publique une somme d'argent considérable, dont le couvent profite. Il n'est pas permis à un patient de soutenir sa chaîne avec la main pour en diminuer le poids : il est suivi d'un autre moine armé d'un fouet, qui ne lui laisse jamais prendre ce léger soulagement. Tous ces religieux sortent rarement seuls; c'est l'usage chez eux, comme chez plusieurs moines d'Europe, d'aller toujours deux à deux. La fonction particulière des bonzes de la secte de Lao-kun, est de prédire l'avenir, d'exorciser les démons, et de chercher la pierre philosophale. Celle des bonzes de la secte de Fo, est de présider aux cérémonies funèbres. Parmi ces religieux et ces gueux pénitens, il y en a quelques-uns qui affectent une austérité plus grande, et se retirent dans le creux des rochers, où ils vivent comme des hermites. Le peuple, qui ne juge que par l'extérieur, les regarde comme de grands saints; et, grâce à la pieuse crédulité des Chinois, ces imposteurs ne manquent de rien dans leur solitude : on a soin de leur porter des vivres et des aumônes en abondance.

Les bonzes chinois laissent croître leurs cheveux, et ne se rasent jamais. Ils se vantent de pouvoir faire tomber la pluie quand il leur plaît; mais cette vanité leur coûte quelquefois bien cher. Lorsqu'un

bonze promet de faire pleuvoir, si dans l'espace de six jours il n'accomplit pas sa promesse, on lui donne la bastonnade comme à un fourbe.

2. Les bonzes du Tonquin portent un bonnet rond de la hauteur de trois pouces, derrière lequel pend un morceau de la même étoffe et de la même couleur, qui leur descend jusque sur les épaules. Quelques-uns sont revêtus d'un pourpoint sur lequel sont attachés plusieurs grains de verre de différentes couleurs. Ils ont le col environné d'une espèce de collier qui ressemble à un chapelet, et qui est composé de cent grains. Ils ont coutume de porter à la main un bâton, au haut duquel il y a un petit oiseau de bois. Ces religieux, contre la coutume des gens de leur espèce, sont extrêmement pauvres. Ils habitent dans de méchantes hutes situées le plus souvent auprès de quelques pagodes. Lorsque les dévots viennent faire leurs offrandes, ce sont eux qui les présentent aux idoles. Leur manière de les présenter consiste à se prosterner et à brûler l'encens. Après cette cérémonie, le dévot leur donne un peu de riz, ou quelque chose de peu de valeur : c'est à peu près leur unique revenu. Cependant on assure que, malgré leur pauvreté, ils sont très-charitables, et trouvent encore les moyens de pourvoir à la subsistance des veuves et des orphelins, avec ce qu'ils épargnent de leurs aumônes. Ces religieux sont en très-grand nombre, quoique leur métier ne soit pas fort bon; et quelquefois ils se multiplient à un tel point, que le roi de Tonquin, pour s'en débarrasser, est obligé d'en faire des soldats. Une des fonctions principales de ces bonzes, et qui sembleroit devoir les enrichir, c'est de faire les réparations nécessaires aux ponts, et d'établir sur les grands chemins des lieux où les voyageurs trouvent des rafraîchissemens. On dit que ces

ligieux tonquinois ne sont point, comme dans les utres pays, condamnés au célibat, et qu'on leur ccorde la liberté de se marier.

3. Les bonzes ne sont point au Japon, comme en uelques autres pays, des aventuriers qui cachent a bassesse de leur origine sous un habit respecable. Ce sont la plupart des cadets de famille, qui, 'ayant pas assez de bien pour tenir dans le monde n état conforme à leur naissance, embrassent cette rofession honorable et lucrative.

4. On doit distinguer les bonzes, ou prêtres du oyaume d'Ava, de cette foule de scélérats hypocrites, qui, sous un nom respecté, se jouent impunément de la crédulité de tant de peuples. Ils sont umains, charitables et compatissans. Un de leurs rincipaux soins est d'entretenir la paix et l'union armi les citoyens, d'appaiser les querelles, et de éconcilier les ennemis. Leur humanité éclate prinipalement envers les étrangers qui ont le malheur e faire naufrage sur les côtes d'Ava. Par la loi du ays, ils doivent être esclaves du Roi; mais, par urs prières et par leur crédit, les bonzes engaent les gouverneurs à relâcher un peu la sévérité e la loi. Ils emmènent ces malheureux étrangers ans leurs couvens, leur fournissent des habits et es vivres, prennent soin d'eux s'ils sont malades; , lorsqu'ils sont en état de partir, ils leur donent des lettres de recommandation, par le moyen esquelles ils sont bien reçus dans le premier couent qui se rencontre sur leur route. Ainsi, de ouvent en couvent, ces étrangers arrivent à un ort où ils s'embarquent. Une conduite si généreuse ans des prêtres idolâtres, est un bel exemple pour nt de prêtres et de moines, qui, dans une relition dont la charité est la base, ne sont pas plus

charitables que le rat hermite, dont parle la Fontaine dans une de ses fables, qu'il termine par ce vers:

*Je suppose qu'un moine est toujours charitable.*

BONZESSES, 1. filles chinoises renfermées dans des monastères, qui font vœu de chasteté, et sont chargées des fonctions qui concernent le service des idoles. S'il arrive qu'elles s'ennuient du célibat, et qu'on s'apperçoive qu'elles ont quelque commerce avec un homme, on les punit très-sévèrement. L'histoire fait mention d'une bonzesse, laquelle, ayant fait un enfant, fut conduite devant le tribunal du mandarin, et condamnée à la cangue. Ce supplice, usité à la Chine, consiste dans une espèce de carcan de bois qu'on met au col du criminel. Ce carcan est ordinairement si large, qu'il ne peut ni voir ses pieds, ni porter ses mains à sa bouche. Il est aussi très-lourd, et accable de son poids le coupable qui peut à peine se soutenir. Il arrive quelquefois qu'il meurt sous cet énorme fardeau. La cangue est un supplice qu'on ne fait guère subir qu'aux hommes. Sans doute la gravité du crime de la bonzesse parut aux yeux du mandarin mériter un pareil châtiment. Quoi qu'il en soit, la bonzesse succomboit sous le poids de son énorme collier ; et son supplice ne devoit finir que lorsqu'il se présenteroit quelqu'un pour l'épouser. Le mandarin promettoit, en ce cas, de donner une once et demie d'argent à celui qui s'en chargeroit. Le malheur de la bonzesse avoit été causé par un homme, ce fut aussi un homme qui l'en délivra. Il se présenta bientôt un mari, auquel on remit l'argent et la femme.

2. On trouve aussi des bonzesses dans le royaume du Tonquin. Elles sont distinguées par une coiffure particulière : c'est une espèce de tiare sur la-

quelle sont attachés plusieurs grains de verre de différentes couleurs, et à peu-près de la grosseur d'une balle de mousquet.

BORAK, *Voy.* le Suppl. et l'art. VOYAGE NOCTURNE.

BORBORITES (1) : c'est le nom d'une secte de Gnostiques, qui nioient le jugement dernier. Ils furent ainsi appelés, parce qu'ils avoient coutume de se barbouiller le visage de boue et d'ordure, pour défigurer l'image de Dieu, qui est sujette à commettre tant de crimes.

BORÉASMES : fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur du vent Borée. Ils avoient plusieurs raisons pour honorer la mémoire de ce vent. Borée étoit leur allié ; car il avoit enlevé Orythie, fille d'Erechtée, roi d'Athènes, et l'avoit épousée. Il leur avoit en outre rendu un important service, en dissipant par son souffle une flotte ennemie contre laquelle ils se battoient.

BORRÉLISTES : nom d'une secte qui avoit pour chef Adam Borreel, et qui soutenoit la plupart des erreurs des Anabaptistes.

BORSIPENNES : c'est le nom d'une secte de philosophes chaldéens. *Voyez* CHALDÉENS.

BOURIGNONISTES : secte de faux spirituels dans les Pays-Bas protestans, qui suit la doctrine d'Antoinette Bourignon. Cette fille, née à Lille en Flandres, en 1616, est un exemple singulier des travers dans lesquels donnent quelquefois des personnes qui se font une idée fausse de la piété et de la dévotion. Persuadée que le mariage étoit opposé à la sainteté, elle s'enfuit de la maison paternelle, le jour même qui étoit destiné à célébrer ses noces, et s'en alla courir les champs déguisée en hermite. Après avoir couru de grands dangers, dont elle assure qu'elle se tira à son honneur, elle fut ramenée chez son père ; mais elle s'échappa une

(1) Du grec βόρβορος, *boue*, *ordure*.

seconde fois, parce qu'on voulut encore la marier. Depuis ce temps elle fut errante de ville en ville, toujours persécutée partout à cause de ses idées bizarres sur la religion et sur la sainteté, et de ses visions extravagantes qu'elle vouloit faire passer pour des oracles. Toutes les traverses qu'on lui suscita pendant le cours de sa vie, ne l'empêchèrent pas de composer dix-huit gros volumes sur différentes matières de théologie. Il seroit bien malaisé d'exposer quel est son système. Il ne faut rien attendre de bien lié ni de bien suivi d'une personne qui donne tout aux inspirations immédiates. On ne sauroit nier que ce ne soit un étrange égarement que de prétendre, comme on dit qu'elle faisoit, que la vraie Eglise étoit éteinte, et qu'il falloit renoncer aux exercices liturgiques de la religion. Mademoiselle Bourignon, dit Bayle, n'a peut-être rien avancé de plus étrange que ce qui regarde le premier homme. « Les hommes, dit-elle, croient avoir été créés de Dieu, comme ils se trouvent à présent, quoique cela ne soit pas véritable, puisque le péché a défiguré en eux l'œuvre de Dieu; et, au lieu d'hommes qu'ils devoient être, ils sont devenus des monstres dans la nature, divisés en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres et les plantes, qui, en ce point, ont plus de perfection que les hommes ou les femmes, incapables de produire seuls, ains par conjonction d'un autre, et avec douleurs et misères. » *Voyez* l'article Bourignon du *Dictionnaire des Femmes célèbres*.

BOURSE : espèce de boîte plate et carrée, faite de deux cartons joints par un bout et ouverts par l'autre, dont on se sert dans l'Eglise catholique pour enfermer le corporal. *Voyez* Corporal.

BRABEUTE, c'est-à-dire, *distributeur de prix* :

'est le nom que les Grecs donnoient à un magistrat articulier, qui présidoit aux jeux solennels et sarés, et jugeoit de l'adresse et du mérite de ceux ui disputoient les prix proposés. On le faisoit jurer olennellement de ne suivre, dans ses décisions, ue les lumières de l'équité. Il assistoit aux jeux, ans une place distinguée, revêtu d'un habit de ourpre, et portant une couronne sur la tête. Cette harge étoit honorable et recherchée; et Philippe, oi de Macédoine, voulut en être revêtu.

BRACHITES : hérétiques qui s'élevèrent dans le oisième siècle, et qui étoient une branche des Ianichéens et des Gnostiques.

BRACHMANES : anciens philosophes indiens, ont la secte étoit très-austère. Ceux qui aspiroient y être admis devoient, comme les disciples de ythagore, garder un profond silence, pendant que le aître les instruisoit. Il ne leur étoit pas même permis e tousser, de cracher et d'éternuer. Pendant l'esace de trente-sept ans, leur vie n'étoit qu'un mar-re continuel. Les herbes et les racines faisoient ur nourriture. Ils n'avoient pour lit que des peaux: en ne les garantissoit des injures de l'air. Ils jeûoient et prioient sans cesse. Mais aussi, lorsque le rme prescrit à leurs austérités étoit expiré, ils se édommageoient d'une contrainte si longue et si nible, en se livrant à tous les plaisirs de la vie; nduite bien peu digne de ces célèbres philosophes. a métempsycose étoit une de leurs principales opions; c'est pourquoi ils s'abstenoient de manger de chair des animaux. Ils reconnoissoient que le onde avoit été créé par une intelligence suprême, ui le conserve et le gouverne par sa providence; ie l'ame ne périssoit jamais, et recevoit dans une itre vie les peines et les récompenses qu'elle avoit

méritées. L'eau leur paroissoit être le plus excellent des élémens, et celui qui avoit eu le plus de part à la création de tous les êtres différens. Ils admettoient cinq élémens, parce qu'ils regardoient le ciel et les astres comme un élément séparé. Ils enseignoient aussi que l'univers étoit sujet à se corrompre et à être détruit. Ces brachmanes s'étoient acquis dans les Indes une grande réputation. Il arrivoit souvent que des femmes enceintes faisoient vœu, si elles mettoient au monde un enfant mâle, de le consacrer à Dieu dans l'ordre des brachmanes. Alors quelques-uns de ces philosophes ne quittoient plus la mère de vue; et, pour sanctifier d'avance un enfant destiné à une continence de trente-sept ans, ils exhortoient vivement la mère à garder la chasteté. Philostrate dit qu'Apollonius de Tyane remarqua que les brachmanes ne marchoient sur le gazon qu'avec de grandes précautions, et le plus légèrement qu'il leur étoit possible, attribuant à l'herbe une certaine vie qu'ils craignoient de détruire en la foulant. Clitarque, auteur ancien, distingue trois espèces différentes de brachmanes. Les premiers, retirés sur les montagnes et dans les déserts, se couvroient de peaux de bêtes, s'appliquoient à chercher des plantes propres à guérir les maladies, et mêloient à ces secrets innocens des charmes et des sortiléges : ils se piquoient aussi de connoître l'avenir. Les seconds étoient des cyniques effrontés, qui faisoient profession de ne rougir de rien. Ils étoient absolument nus; et, ce qui étoit plus infâme, plusieurs personnes du sexe embrassoient cette secte odieuse, et se montroient sans pudeur, toutes nues, au milieu d'une troupe d'hommes. Les uns et les autres assuroient qu'ils avoient tellement dompté la nature, que ces objets n'étoient pas ca-

pables de l'émouvoir. Les derniers enfin menoient une vie plus raisonnable et plus décente, et habitoient les villes et les villages.

Il faut observer que les brachmanes qui se sont mariés après leur épreuve de trente-sept ans, évitent toujours de communiquer à leurs femmes les mystères de leur philosophie, pour deux raisons : premièrement, de peur que, par une indiscrétion qui leur est naturelle, elles ne les divulguent parmi les profanes ; secondement, de peur que, devenant aussi savantes que leurs maris, elles refusent de leur obéir.

BRAMAH : législateur et premier souverain des peuples de l'Indostan. Les auteurs varient beaucoup sur le nom de cet illustre personnage, qu'ils appellent tantôt *Bruma, Brumma* ou *Burma,* tantôt *Bramma* ou *Bramah*. Tous ces noms sont dérivés de *Brum* ou *Bram,* mots synonymes qui signifient *esprit* ou *essence*, et de *Mah*, qui veut dire *puissant*. Les bramines indiens racontent qu'une partie des anges que Dieu avoit créés pour habiter avec lui la région céleste, s'étant révoltés contre leur créateur, ils furent chassés du ciel, et bannis pour jamais de la présence de l'Etre suprême. Mais, à la prière des autres anges qui étoient restés fidèles, Dieu consentit de pardonner aux coupables, pourvu qu'ils réparassent leurs fautes. Dans ce dessein, il choisit parmi ses anges fidèles ceux qu'il jugea les plus propres à cette mission, et les envoya dans les différentes régions de l'univers, pour annoncer aux rebelles les conditions de leur rétablissement, et les lois qu'ils devoient observer pour s'en rendre dignes. Bramah, un des principaux anges, fut envoyé dans l'Orient ; et, par le commandement de Dieu, il rédigea par écrit la doctrine qu'il étoit chargé d'annoncer aux coupables de cette contrée. Il l'écrivit d'abord dans la langue des anges, nommée *debtah-*

*nagur*; et, lorsqu'il descendit sur la terre sous une figure humaine, et prit le gouvernement de l'Indostan, il la traduisit en *sanscrit*, qui étoit une langue généralement connue dans le pays. Il appela ce corps de doctrine le *Chartah-Bhade Shastah de Bramah*, c'est-à-dire, les quatre livres des paroles divines de l'esprit tout-puissant. Ce code de Bramah fut publié et prêché aux habitans de l'Indostan, l'an du monde 4866. Bramah gouverna les peuples de l'Indostan, pendant un grand nombre d'années, avec une sagesse toute divine; et le trône resta dans sa famille pendant l'espace de deux mille cent soixante-dix-neuf ans. Le dernier de cette race sacrée fut le roi *Succadit*, qui portoit le titre de *Mahahmahah-Rajah*, c'est-à-dire, le très-puissant Roi. Après sa mort, l'Indostan devint la proie de plusieurs petits vice-rois ou gouverneurs, qui se rendirent indépendans dans leurs gouvernemens, et prirent le titre de Rajahs.

Plusieurs écrivains ont confondu ensemble Bramah et Birmah, quoique ce soient deux êtres très-différens. Bramah est un des anges créés par l'Être suprême; mais Birmah est le premier de ces anges *Voyez* BIRMAH. Quoi qu'il en soit, Bramah est un des principaux objets du culte des Indiens. Ils disent qu'il naquit avec cinq têtes: ils lui attribuent la création de ce monde et de plusieurs autres, et le font la première personne d'une espèce de trinité, qui est la base de leur religion. *Voyez* PARAXACTI. Leurs docteurs racontent que Bramah épousa sa mère *Paraxacti*, dont il étoit le fils aîné, et que des différentes parties de son corps sont sorties les quatre principales castes ou tribus des Indiens: les Bramines, de son visage; les Cutteris ou nobles, de ses épaules; les Shudderi ou marchands, de ses cuisses; les Wises ou artisans, de ses pieds. Ce dieu

est chargé du gouvernement du monde. C'est de lui que dépendent tous les événemens ; et c'est lui qui règle la destinée de chaque créature. Il prend soin, au commencement de la naissance de chaque homme, d'écrire sur sa tête, en caractères ineffaçables, tout ce qu'il doit faire et tout ce qui doit lui arriver pendant sa vie ; après quoi, il n'est plus ni au pouvoir de l'homme ni au pouvoir de Bramah lui-même, d'empêcher que ce qui a été écrit n'arrive. Les mêmes docteurs prétendent que Bramah, peu content d'avoir épousé sa mère, voulut encore se marier avec sa fille. Mais, prévoyant que non-seulement elle feroit difficulté d'y consentir, mais encore que son mariage n'auroit pas l'approbation des autres dieux, il se métamorphosa en cerf ; et, sous ce déguisement, il poursuivit sa fille qui le fuyoit, jusqu'à ce qu'elle fût arrivée dans une forêt fort épaisse et fort obscure, et que ce fut en ce lieu solitaire et sombre que fut célébré son mariage incestueux. Cependant, malgré toutes les précautions que Bramah avoit prises pour se cacher, ses frères Vistnou et Rutrem, et les trente mille millions de dieux eurent connoissance de ce qu'il avoit fait. Ils en furent tous tellement indignés, qu'ils résolurent d'un commun accord, que, pour le punir de son incontinence, il falloit lui couper une de ses têtes. Rutrem fut chargé de l'exécution de cet arrêt. Il chercha aussitôt son frère Bramah de toutes parts ; et, l'ayant trouvé, il lui abattit une de ses têtes, sans autres armes que ses ongles qui étoient longs et tranchans. On raconte diversement la manière dont Bramah perdit une de ses têtes. Il y en a qui disent que Bramah, enorgueilli de sa puissance, oublia le respect qu'il devoit à un dieu supérieur nommé *Eswara*, qui, dans sa colère, produisit Beyrevra, le chef des ames humaines,

qui sont changées en démons voltigeans. Eswara, pour venger le dieu méprisé, fendit de son ongle une des têtes de *Bramah*. Bramah, mortifié de cette disgrâce, se réconcilia avec Eswara, qui lui promit qu'il ne seroit pas moins respecté désormais avec quatre têtes, qu'il ne l'étoit auparavant avec cinq. Les bramines pensent que Bramah ne s'est pas entièrement corrigé de son orgueil, et prétendent qu'après la destruction du monde présent, Bramah sera moins puissant et moins considéré dans le monde qui suivra. Si l'on en croit le P. Kirker, ces mêmes bramines enseignent que Bramah a créé autant de mondes qu'il a de parties considérables dans son corps. « Le premier monde, qui est au-dessus du » ciel, a été fait du cerveau; le second, des yeux; » le troisième, de la bouche; le quatrième, de l'o- » reille gauche; le cinquième, du palais et de la » langue; le sixième, du cœur; le septième, du » ventre; le huitième, des parties de la génération; » le neuvième, de la cuisse gauche; le dixième, des » genoux; le onzième, du talon; le douzième, des » doigts du pied droit; le treizième, de la plante du » pied gauche, et le quatorzième, de l'air qui envi- » ronne Bramah. Ils prétendent qu'il y a du rapport » entre ces quatorze mondes et les parties du corps » de Bramah..... Ceux du premier monde sont sages » et savans; ceux du second, pénétrans; ceux du » troisième, éloquens; du quatrième, fins et rusés; » du cinquième, gourmands; du sixième, généreux » et magnifiques; du septième, sordides; du hui- » tième, portés aux plaisirs, et surtout à ceux de » l'amour; du neuvième, laborieux; du dixième, » campagnards et villageois; du onzième, gens de la » lie du peuple, et occupés à ce qu'il y a de plus » vil; du douzième, scélérats, et gens de sac et de » corde; du treizième, injustes et impitoyables; du

» quatorzième, ingénieux et adroits. » Les bramines sont persuadés que les habitans du monde que nous connoissons sont venus de ces autres mondes; et, sur le caractère de chacun, ils jugent de quel monde il est originaire.

« On voit à Agra, dit le voyageur De la Vallée, » un temple dédié à Bramah; sa statue est au mi» lieu du temple, entre quantité d'idoles de marbre » blanc. Elle a plusieurs bras et trois visages, du » moins je n'en vis pas davantage, parce qu'il me » fut impossible de remarquer si, par derrière, » il y en avoit une quatrième ou plusieurs autres. » Cette statue est toute nue, avec une barbe » longue et pointue; mais mal faite comme tout » le reste de la figure, qui a trop de ventre pour » sa hauteur : peut-être faut-il attribuer ce dé» faut à l'ignorance de l'ouvrier, à moins qu'on » ne le regarde comme un caprice des Indiens qui » pourroient bien croire, comme les insulaires de » *Sumatra*, que, plus on a le ventre gros, plus on est » beau et bien proportionné. Cette figure de Bramah » est debout : à ses pieds on en voit deux autres » petites, qui sont ses enfans..... A ses côtés sont » deux figures de femme, un peu plus petites que » celle de *Bramah*..... Ce sont les deux femmes de » ce dieu. Dans un autre angle de la pagode, et » à la gauche de Bramah, on a placé deux figures » d'hommes barbus et nus; presque de même hau» teur. Ces dernières figures représentent deux re» ligieux, autrefois disciples de Bramah. »

BRAMINES ou BRAMINS : prêtres et docteurs des Indiens, qui se prétendent descendus de Bramah, législateur de la nation indienne, et un de ses principaux dieux. La tribu des bramines est la première et la plus noble de toutes celles qui divisent les peuples de l'Indostan; et personne ne peut entrer

dans l'ordre des bramines, que par le droit de la naissance. Leurs fonctions consistent à instruire le peuple de ce qui concerne la religion et la morale. Les rois sont obligés de pourvoir à leurs besoins; mais ils sont en si grand nombre que, malgré les libéralités des princes qui leur cèdent en propriété des villages entiers, plusieurs d'entre eux sont réduits à la nécessité de mendier. Il y en a un grand nombre qui exercent la médecine; mais ils sont obligés d'acheter ce privilége, et de payer à ceux de leur secte une certaine somme d'argent, dont ils se dédommagent bien par les profits qu'ils font en traitant les malades. Voici quel est leur exercice journalier : ils se lèvent une heure avant le jour. Après avoir satisfait aux besoins de la nature, ils se lavent le visage, les mains et les pieds, s'asséyent sur une planche ou sur un tapis, le visage tourné vers l'orient ou vers le nord, et chantent quelques hymnes en l'honneur des grands hommes de leur tribu. Ils se lèvent ensuite, se lavent les dents et la bouche, et s'habillent; après quoi ils s'asséyent pour la seconde fois au même endroit, prennent de l'eau de puits nouvellement tirée, dans le creux de la main, et s'en jettent dans la bouche à trois reprises différentes, en prononçant les vingt-quatre noms de Dieu; c'est ce qu'ils appellent *faire japon*. Lorsque le soleil se lève, ils répandent trois fois de l'eau à terre, et accompagnent cette action d'une courte prière : voici quel est le fondement de cette cérémonie. Ils prétendent que le soleil se lève entre des montagnes, et doit passer par un détroit où se retirent de mauvais génies qui tâchent de l'arrêter. Quelques bramines jetèrent un jour de l'eau au soleil : elle causa un son qui effraya ces démons, et les mit en fuite. « Nous avons, disent les bramines d'aujourd'hui, que ce

» que nous faisons à présent n'est d'aucune utilité » pour le soleil; mais nous ne laissons pas de lui » marquer notre bonne volonté, à l'exemple de » ceux qui le secoururent en effet. » Après cette libation en faveur du soleil, les bramines recommencent à se jeter trois fois de l'eau dans la bouche. Ils rendent leurs adorations à cet astre qui dispense le jour, et aux gouverneurs des mondes qui sont situés sous les cieux; après quoi, ils adorent et lavent avec de l'eau le Salagrammas. C'est une idole faite d'une pierre particulière, et qui a un trou dans lequel ils disent que sont les armoiries de Dieu. Le Salagrammas étant ainsi lavé, ils le revêtent d'un habit ou d'un linge, et le frottent avec des parfums. Ils font les mêmes cérémonies à une autre petite idole de cuivre, à chaque côté de laquelle ils allument une bougie : ils lui présentent quelques offrandes, comme des mets cuits, des fruits et du lait. Ils jettent sur elle quelques fleurs, tournent trois fois tout à l'entour, et, à chaque tour qu'ils font, ils se prosternent par terre, les mains jointes et étendues. Ils posent ensuite cette idole à terre, prennent l'eau avec laquelle ils ont lavé le Salagrammas, s'en jettent une fois sur la tête, et trois fois dans la bouche. Cette eau, qu'ils nomment *tiertum*, a la vertu de les purifier de tous leurs péchés. Ils se frottent aussi le front avec une préparation de benjoin, à laquelle ils attribuent aussi des propriétés admirables. Ils distribuent le tiertum à ceux qui se trouvent présens, brûlent un peu d'encens, et vont ensuite déjeûner. Ils répètent les exercices et les cérémonies dont nous venons de parler, avant et après chaque repas qu'ils font. Ils lisent aussi trois fois par jour les poranes, qui sont leurs anciennes chroniques. Tous les bramines ne s'as-

servissent pas ponctuellement à toutes ces pratiques, mais elles sont prescrites par leur loi.

Les bramines s'abstiennent de tout ce qui a eu vie et respiration. Cette abstinence, qui leur est commune avec la secte de Pythagore, est une suite naturelle du dogme de la métempsycose. « C'est » mal fait, disent les bramines, de déloger une ame » du corps d'un animal, où elle est peut-être moins » mal que dans le corps où il faudra qu'elle passe. » Ils ne vivent que de riz, de racines et d'herbes: leur boisson est de l'eau pure ou du lait. Rien ne peut égaler la fierté et l'orgueil de ces prêtres. A peine daignent-ils compter au rang des hommes ceux qui composent les castes inférieures à la leur. Ils se croiroient souillés, s'ils entroient chez quelqu'autre que chez un bramine, pour y manger, et même pour y boire un verre d'eau. Ils ne pensent pas que les autres hommes soient dignes de les voir manger; et le Roi lui-même n'a pas le privilége de pouvoir assister au repas d'un bramine. Les femmes même de ces prêtres, si elles sont d'une caste inférieure à celle de leurs maris, ne peuvent les voir manger.

Les bramines enseignent qu'il n'y a point de différence essentielle entre l'ame de l'homme et celle des brutes; et si les hommes paroissent avoir à cet égard tant de supériorité sur les bêtes, c'est que leur corps est organisé de manière à laisser plus de liberté au développement de l'ame. Il ne manque aux bêtes que des corps humains, pour raisonner et pour s'exprimer avec autant de justesse que les hommes. Ils prétendent prouver leur sentiment par l'exemple des enfans et des vieillards, dont l'ame ne fait qu'une partie de ses fonctions ordinaires, parce que dans les uns les organes ne sont pas encore suffi-

aimment formés, et qu'ils sont usés et affoiblis dans es autres.

Quelques bramines prétendent que Dieu a créé es ames long-temps avant l'univers, qu'elles sont lemeurées dans l'essence divine, jusqu'à ce que Dieu, ıyant créé les corps des hommes et des bêtes, y a ogé les ames pour les punir des péchés qu'elles ıvoient commis. D'autres soutiennent que les ames ont éternelles, et qu'elles ont toujours existé en )ieu. Tous conviennent que les ames sont immorelles, et admettent dans une autre vie des châtinens et des récompenses. C'est sur cette opinion ue sont fondées les austérités surprenantes qu'ils ratiquent. Ils sont persuadés que le seul moyen l'être heureux dans l'autre vie, c'est de souffrir lans celle-ci pour l'expiation de ses péchés. Les lus fervens ne s'en tiennent pas aux jeûnes et ux prières prescrites dans le livre de leur loi. Ils maginent des austérités inouïes, où il entre sans loute plus d'orgueil que de piété. Le ministre Roger n rapporte plusieurs exemples comme témoin ocuaire; et son récit seroit à peine croyable, si l'on e savoit à quelles extrémités l'orgueil et le fanaisme peuvent porter des hommes dont la tête est l'ailleurs échauffée par le climat et par la diète. 'auteur cité dit avoir vu dans une petite pagode n bramine, dont toute la nourriture consistoit lans un peu de lait, avec quelques fruits en peite quantité. « Il demeuroit assis tout le long du jour, sans changer de place, et ne se couchoit point pour dormir. Mais, se tenant dans une posture fort gênante, il surmontoit le sommeil le plus long-temps qu'il pouvoit, prononçant toujours, sans discontinuer, les mille noms du dieu *Eswara*. » Il en avoit l'idole qu'il ornoit de fleurs. Il al» lumoit une lampe devant elle, et l'encensoit.

» Aussitôt qu'il avoit fini cet exercice, il se levoit;
» et, se mettant la tête en bas et les pieds en haut,
» il récitoit des prières assez longues en cette pos-
» ture, après quoi il alloit se remettre en sa place,
» et recommencer le même exercice qu'auparavant.
» Ceci étant fait, il sortoit dans le préau de la
» pagode. Là, deux bambous (ou roseaux), élevés
» comme des perches, ressembloient à un gibet au
» haut duquel étoient attachées deux cordes à nœud
» coulant. Au-dessous étoit une fosse carrée, dans
» laquelle il allumoit du feu, et mettoit quelques
» bâtons tout auprès. Il tournoit ensuite trois fois
» autour de ce feu, ayant soin, par respect, d'a-
» voir toujours le côté droit vers la fosse. Après
» quelques prosternemens, il montoit en haut, pas-
» soit ses jambes dans les cordes; puis, se suspen-
» dant ainsi, la tête en bas et le visage tourné
» vers la flamme, il se balançoit comme une cloche
» qui est en branle, et attisoit le feu, en y mettant
» du bois qui étoit à la portée de sa main; ensuite
» de ce pénible exercice qui duroit une demi-
» heure, il descendoit, faisoit le tour de la fosse, et,
» rentrant dans la pagode, alloit s'asseoir comme
» auparavant.

» Un autre bramine avoit la tête passée dans une
» cage de fer du poids de vingt-quatre livres, faite
» en forme de palissade, et dont le haut avoit quatre
» pieds de diamètre. Il s'étoit obligé de la porter
» jusqu'à ce qu'il eût amassé une grande somme
» d'argent pour bâtir un hôpital. Deux autres avoient
» aux jambes des chaînes longues et pesantes, dont
» un bout revenoit sur les épaules, et l'autre traî-
» noit à terre derrière eux.

» Un autre s'étoit fait enchaîner par le pied à un
» arbre, dans la résolution de mourir en cet en-
» droit. Un autre marchoit avec des sabots hérissés

» de pointes de clous par dedans; quand il les chaus» soit, il se couchoit par terre. »

Lorsqu'un bramine est sur le point d'expirer, plusieurs de ses confrères s'assemblent autour de lui, et prononcent continuellement le nom de Dieu. Il est dit, dans le livre de leur loi, que Dieu sera propice à ceux qui mourront en prononçant son nom. Le malade ayant perdu l'usage de la parole, les autres bramines le prononcent pour lui.

Les bramines ont une grande prérogative, qui consiste à ne pouvoir être mis à mort pour quelque crime que ce soit. Si quelqu'un d'entr'eux a mérité le dernier supplice, on lui crève seulement les yeux. Si un Indien avoit le malheur de tuer un bramine, il faudroit, pour expier ce crime, qu'il fût continuellement en pélerinage pendant l'espace de douze ans, demandant l'aumône, et prenant sa nourriture dans le crâne du bramine qu'il auroit tué: ce terme expiré, il seroit encore obligé de faire bâtir un temple en l'honneur d'*Eswara*.

Ces prêtres indiens sont habiles dans la science des nombres, et calculent les éclipses du soleil et de la lune avec autant de justesse que nos meilleurs mathématiciens d'Europe. Ils font les règles les plus fortes de l'arithmétique sans plume, sans crayon, et avec une facilité merveilleuse. Ils ont plusieurs livres de morale, et quelques autres qui sont remplis des histoires fabuleuses de leurs dieux. C'est là toute leur étude; car, pour la chronologie, ils y sont fort ignorans. Un siècle est pour eux une antiquité si reculée, qu'il leur est impossible d'y fouiller, tous les livres qui parlent des temps qui les ont précédés, n'étant qu'un mélange de contes de leurs divinités et de leurs anciens rois; dans lesquels ils n'ont aucune époque fixe. Ils passent aussi

pour être grands magiciens ; qualité qui leur est commune avec tous les prêtres idolâtres. La principale, ou plutôt l'unique école des bramines est à Benarez, ville située sur le Gange. Ils ont un chef qu'on nomme *le grand bramine*, qui est infiniment respecté de toute la nation, et qui jouit de grands *priviléges*.

C'est à lui que l'on s'adresse pour obtenir les dispenses dont on a besoin pour le mariage. Il a un revenu assez considérable, fondé sur la négligence et l'inattention des Indiens. S'il arrive qu'une personne perde quelque bijou, quelque meuble, ou quelque chose que ce soit, il faut qu'elle donne au grand bramine la valeur en argent de l'effet qu'elle a perdu ; et, si elle n'est pas fidèle à remplir cette obligation, on la chasse ignominieusement de sa tribu.

BRANCHIDES : prêtres du temple d'Apollon, qui étoit à Didyme dans l'Ionie. Ils ouvrirent ce temple à Xerxès, et lui en laissèrent enlever toutes les richesses. Craignant que les Grecs ne tirassent vengeance de cette trahison, ils obtinrent de Xerxès la permission de se retirer dans la Sogdiane, sur les frontières de la Perse. Ils y bâtirent une ville à laquelle ils donnèrent leur nom, qui fut depuis rasée par Alexandre le Grand, et dont tous les habitans furent passés au fil de l'épée par son ordre, en punition de la perfidie des fondateurs de cette ville.

BRASIDÉES : fête que les Lacédémoniens célébroient en l'honneur du célèbre général Brasidas, qui périt dans le sein de la victoire, après avoir défait les Athéniens à Amphipolis. Ces fêtes étoient solennisées par des sacrifices, des combats et des jeux qui se faisoient au tombeau de Brasidas, situé au milieu de la ville. Il n'y avoit que les seuls

citoyens de Lacédémone, qui eussent droit de disputer le prix dans ces jeux.

BRAURONIE : surnom que les Grecs donnoient à Diane, parce qu'elle avoit un temple à Brauron, petite ville de Grèce dans l'Attique, près de Marathon.

BRAURONIES : fêtes que l'on célébroit tous les ans à Brauron, ville de l'Attique, dans le temple de Diane, en mémoire de la délivrance d'Oreste et d'Iphigénie, qui s'étoient heureusement sauvés de la Tauride, où l'on immoloit tous les étrangers à Diane. Pour rappeler le danger qu'avoit couru Oreste d'être sacrifié, on appliquoit une épée nue sur la tête d'une victime humaine, et l'on en tiroit seulement quelques gouttes de sang qui tenoient lieu de sacrifice.

On célébroit aussi dans le même endroit, sous le nom de *Brauronies*, une autre fête qui ne revenoit que tous les cinq ans, et dans laquelle on immoloit une chèvre. Une particularité remarquable de cette fête, c'est qu'on y chantoit l'Iliade d'Homère.

BRAYANS (*les*) : hérétiques qui parurent en 1544, et qui étoient une branche des Anabaptistes. Ils enseignoient, entr'autres choses, que l'action la plus agréable à Dieu étoit de pleurer et de crier en sa présence, d'où ils furent nommés *Brayans*.

BREF : lettre que le Pape écrit aux souverains, aux prélats et aux magistrats, sur des affaires importantes. Les brefs, en matière de dispense de mariage, sont ou excitatifs ou attributifs. Les brefs excitatifs sont ceux qui sont adressés par le Pape à un évêque ou à son official, pour dispenser ses diocésains, à l'occasion de quelqu'empêchement dirimant qui est entr'eux. Les brefs attributifs sont ceux qui donnent à un évêque ou à son official,

le droit de dispenser ceux qui ne sont pas ses diocésains (*).

BRÉVIAIRE (du mot latin *breviarum*, qui signifie *abrégé*), s'entend non-seulement de l'office divin qui se fait tous les jours dans l'Eglise catholique romaine, mais encore du livre qui contient cet office. Quoiqu'il varie suivant les pays et les diocèses, il est partout composé de sept parties, conformément à ces paroles du prophète-roi, du psaume 118 : « J'ai chanté vos louanges sept fois le jour. » Les noms de ces différentes parties sont *matines*, *laudes*, *prime*, *tierce*, *sexte*, *none*, *vêpres* et *complies*, qui désignent les heures auxquelles on les chante. On trouve aussi dans le même recueil tous les changemens que les grandes et petites fêtes de l'année peuvent apporter à l'office divin. Non-seulement les moines et les ecclésiastiques engagés dans les ordres sacrés, mais tous ceux encore qui jouissent de quelque bénéfice, sont obligés à la récitation du bréviaire.

BRICIENS (*ordre des*). Cet ordre religieux et militaire fut institué en 1366, sous le pontificat d'Urbain V, par sainte Brigite, reine de Suède. Les chevaliers avoient pour marque une croix d'azur, posée sur une langue de feu. Les fonctions de leur institut étoient de faire la guerre aux hérétiques, d'ensevelir les morts, de secourir les veuves et les orphelins. Cet ordre ne subsiste plus.

BRIMO : divinité infernale du paganisme. On croit qu'elle est la même qu'Hécate.

BRISE-IMAGES : secte d'hérétiques. *Voyez* ICONOCLASTES *et* ICONOMAQUES.

(*) Aujourd'hui en France, les brefs sont examinés par le conseil d'Etat, inscrits sur ses registres, et promulgués par ordonnance royale.

BRISÉUS : surnom donné à Bacchus, parce qu'on croyoit qu'il avoit appris le premier l'usage du miel.

BRITOMARTIS : nymphe, fille de Jupiter et de Cannis, selon les poètes, et l'une des compagnes favorites de Diane. Elle se précipita dans la mer, pour éviter les poursuites de Minos, roi de Crète, qui en étoit amoureux, et mérita, par cette action généreuse, d'être mise au nombre des divinités des Crétois. On lui attribue l'invention des filets dont se servent les chasseurs. Le nom de *Britomartis* signifie, en langage crétois, *dulcis virgo*, douce vierge.

BRIZO : fausse divinité adorée dans l'île de Délos. Elle présidoit aux prédictions qui se faisoient par le moyen des songes. Les gens de mer l'honoroient aussi comme leur protectrice. Au retour d'un heureux voyage, ils lui offroient des nacelles pleines de toutes sortes de présens, excepté de poissons.

BRIZOMANCIE (1) : art de deviner les choses futures ou cachées, par le moyen des songes.

BROMIEN (2) : surnom donné à Bacchus, parce qu'il inspire une joie tumultueuse et bruyante.

BRONTON (3) : surnom que les Païens donnoient à Jupiter, pour exprimer le pouvoir qu'ils lui attribuoient de lancer la foudre.

BROUNISME : secte et doctrine des Brounistes.

BROUNISTES : hérétiques d'Angleterre, ainsi nommés de leur chef Robert Brown, né à Northampton, et maître d'école à Southware. Ces hérétiques condamnent la forme du gouvernement de l'Eglise anglicane, et de toutes les autres Eglises prétendues réformées. Ils sont surtout indignés que, dans ces églises, on tolère les pécheurs, et l'on com-

(1) De βρίζειν, *dormir*; et μαντεία, *divination*. — (2) Du grec βρέμω, *je frémis, je fais grand bruit*. — (3) De βροντάω, *je tonne*.

munique avec eux. Une de leurs principales opinions est que les ministres ne doivent point donner la bénédiction nuptiale dans les églises, et que cette fonction appartient aux magistrats civils, le mariage n'étant par lui-même qu'un contrat civil. Ils veulent aussi qu'on refuse le baptême aux enfans de ceux qui ne sont pas membres de l'Eglise. Ils disent encore que l'oraison dominicale n'est point une prière dont on doive se servir, mais seulement un modèle sur lequel nous devons former toutes celles que nous faisons à Dieu. Ils n'approuvent point l'usage de sonner les cloches, et de s'assembler pour prier dans les églises, particulièrement dans celles qui ont été consacrées autrefois à l'idolâtrie.

BRUMALES (1) : fêtes de Bacchus chez les Romains, ainsi appelées parce qu'on les celébroit au commencement de l'hiver.

BUABIN : divinité protectrice des maisons, et adorée en cette qualité dans le royaume de Tonquin. Ce Buabin n'est autre chose que l'ame de celui qui possédoit la maison pendant sa vie, à laquelle le propriétaire actuel rend certains honneurs, persuadé que cette ame conserve encore quelques droits sur la maison qu'elle habitoit pendant qu'elle étoit unie à son corps. Dans cette idée, il lui prépare pour logement une petite niche dans quelque coin de la maison, et la met en possession de cette demeure avec beaucoup de cérémonies, au son du tambour et de divers instrumens. Devant cette niche il fait dresser de petites tables embellies de plusieurs ornemens, sur lesquelles il place des parfums et des mets de toute espèce. Il présente aussi à cette ame tutélaire de la maison, des papiers dorés sur lesquels sont tracées certains

(1) Du mot latin *bruma*, hiver.

paroles sacrées, et fait brûler en son honneur ces papiers par la main des prêtres.

BUBASTIS : surnom que les Egyptiens donnoient à la déesse Isis, parce qu'elle étoit particulièrement honorée dans une ville de ce nom.

BUBONE : divinité du paganisme, que l'on invoquoit pour la conservation des bœufs et des vaches.

BUDDU : c'est le nom d'un homme célèbre par ses austérités et par la sainteté apparente de sa vie, que les habitans de l'île de Ceylan ont divinisé, et qu'ils adorent sous la forme d'un géant. C'est au temps auquel il a vécu que commence la chronologie de ces peuples. Il paroît probable que Buddu florissoit l'an quarantième de l'ère chrétienne ; ce qui a donné lieu de soupçonner que les habitans auroient bien pu le confondre avec S. Thomas. Ce qui favorisoit cette opinion, c'étoit un conte des Chingulais, qui disoient que Buddu n'avoit pas pris naissance dans leur île, et qu'il étoit allé achever ses jours dans un pays de terre ferme ; mais les auteurs les plus sensés pensent que ce Buddu n'est autre que ce philosophe fameux, dont la doctrine s'est répandue parmi tant de peuples d'Orient qui l'adorent tous sous différens noms, qui se nomme *Fo* ou *Xequia* à la Chine ; *Sommona-Codom* à Siam ; *Thikka* au Tonquin ; *Xaca* dans le royaume de Laos et de Pugu, et dans l'empire du Japon. Dans ce dernier pays même, *Xaca* porte aussi le nom de *Buddu* ou *Budhu* ; et l'on prétend que c'est de là qu'est venu le nom de *Budsdoïsme* que l'on donne à la secte de Xaca, si fameuse au Japon. Un des principaux emplois du Buddu de Ceylan, est de soulager les ames qui souffrent, et de leur procurer une situation plus heureuse. Ce dieu prétendu s'est aussi rendu célèbre par des miracles. Cette fameuse dent de singe, qui fut brûlée par

les Portugais, en 1560, étoit autrefois adorée à Jafanapatan, dans l'île de Ceylan, comme une dent du dieu Buddu. Lorsque les Portugais, par principe de religion, eurent brûlé cet instrument de l'idolâtrie, jamais les habitans ne voulurent croire que la dent n'existoit plus en effet. Ils publièrent qu'elle s'étoit dérobée par une vertu miraculeuse, d'entre les mains sacriléges des Portugais, et avoit choisi une rose pour son asile. On a coutume de placer dans des cavernes et dans des trous de rochers de petites statues de Buddu, dont la matière est plus ou moins précieuse, et qui tantôt sont d'argent ou de cuivre, tantôt d'argile ou de pierre. Dans le temps de la nouvelle et de la pleine lune, on va rendre des hommages à ces statues, et leur porter des offrandes. Ceux qui veulent se distinguer par une dévotion particulière, font faire à leurs frais des statues de Buddu, qui, sortant des mains de l'artiste, sont portées en grande cérémonie dans le temple, et consacrées par des offrandes et des sacrifices. Parmi ceux qui assistent à cette cérémonie, il s'en trouve toujours plusieurs qui donnent libéralement quelque récompense à l'ouvrier.

BUDSDOÏSME : c'est ainsi qu'on appelle la secte ou la religion de Budsdo, qui est extrêmement répandue dans le Japon. Budsdo signifie, en langage japonais, *la voie des idoles étrangères*. Ce nom fut donné à cette secte, parce qu'elle introduisit au Japon des dieux étrangers, tels qu'Amida, etc. Lorsqu'elle parut, les Japonais ne connoissoient encore que le culte des Camis, ou grands hommes de leur nation. Cette secte reconnoît pour son fondateur ce Buddu dont on vient de parler, et qu'on appelle autrement *Xaca* ou *Xequia*. *Voyez* XACA. La doctrine nouvelle du budsdoïsme commença de se répandre au Japon, l'an 63 de J. C. et fit de grands

·avages dans la secte des Sintoïstes ou adorateurs les Camis; et même la plupart de ceux que l'attachement pour l'ancienne religion du pays a retenus lans le sintoïsme, sont intérieurement persuadés que la doctrine de Budsdo est meilleure et plus parfaite que celle qu'ils suivent; d'où il arrive que plusieurs qui, par respect humain, ont été Sintoïstes pendant toute leur vie, appellent, à l'heure e la mort, les prêtres de la secte de Budsdo, recommandent à leurs prières, et demandent à tre enterrés suivant les usages et les cérémonies u budsdoïsme.

La doctrine de Confucius régnoit depuis longemps au Japon, lorsque la secte de Budsdo parut. n s'opposa vivement aux progrès de cette nouelle religion. Ce ne fut qu'en 518 de Jésus-Christ, u'après de longs débats, le budsdoïsme l'emporta nfin sur la secte de Confucius. Il fut redevable de tte victoire aux soins et aux prédications de deux lèbres missionnaires, Darma et Sotoktay, qui vinnt des Indes au Japon, et qui surent, par leurs estiges et leurs austérités apparentes, entraîner s suffrages des peuples. *Voyez* DARMA *et* SOTOKTAY.

BULLE : ce nom signifioit, dans son origine, un nement que les jeunes Romains de qualité porient sur la poitrine. Il fut donné, dans la suite, x lettres-patentes et aux édits des souverains. 1 appelle encore *bulle d'or* l'édit de l'empereur harles IV, qui règle les droits de l'Empereur. fin le nom de *bulle* est devenu particulier aux tres qui s'expédient dans la chancellerie romaine. s lettres sont écrites en latin, en caractères ronds gothiques, sur du parchemin. Elles sont scellées c un sceau de plomb, qui représente d'un côté images de S. Pierre et de S. Paul, et qui porte

de l'autre côté le nom du Pape, accompagné d'une devise. Quand les bulles sont lettres grâcieuses, le plomb qui sert à les sceller pend à des lacets de soie; si ce sont des lettres de justice, et exécutoires, le plomb pend à une petite corde de chanvre. On ne recevoit en France aucune bulle du Pape, que le parlement n'eût examiné auparavant si elle ne contenoit rien de contraire aux libertés de l'Eglise gallicane. Si l'on y trouvoit seulement ces mots, *motu proprio*, de notre propre mouvement, c'étoit un motif suffisant pour la rejeter. Une bulle ne peut avoir son exécution qu'après avoir été fulminée. *Voyez* Fulmination. Le Pape, au commencement des bulles, prend le titre modeste de *serviteur des serviteurs de Dieu.*

Bulle *in cœna Domini*: fameuse bulle à laquelle plusieurs papes ont travaillé, et qui roule particulièrement sur la puissance ecclésiastique et civile. Elle excommunie tous ceux qui appellent au concile général des décrets et ordonnances des papes; tous ceux qui enseignent et qui croient que le Pape est soumis au concile général; tous les princes et autres qui exigent des ecclésiastiques quelque contribution que ce soit; les hérétiques, les pirates, les falsificateurs des lettres apostoliques, etc. Un cardinal-diacre lit tous les ans cette bulle en présence du Pape, le jour de la Cène, c'est-à-dire, le Jeudi saint. La lecture étant finie, le Pape, pour marque d'anathême, jette dans la place publique un flambeau allumé. La France n'a jamais reçu cette bulle, qui choque les droits du Roi et les libertés de l'Eglise gallicane. Le parlement a déclaré rebelle et criminel de lèse-majesté, quiconque oseroit la publier (*).

BUMICILI : nom d'une secte mahométane, ré-

(*) *Voyez*, pour la publication des bulles en France, ce qui est dit dans la Note, au mot Bref. Les formalités sont les mêmes.

andue dans l'Afrique. Ceux de cette secte passent our être grands sorciers.

BUPHONIES (1) : fêtes que les Athéniens célébroient en l'honneur de Jupiter Politien, et qui urent ainsi nommées, parce qu'ils y sacrifioient un œuf à ce dieu.

(1) De *βοῦς*, *bœuf*; et *φονεῖν*, *tuer*.

CAABA (*la*), *ou* MAISON SAINTE : petite maisonnette qui se voit au milieu du temple de la Mecque, bâtie, à ce que disent les Mahométans, par Abraham, et pour laquelle ils ont la plus grande vénération. *Voyez* KAABA.

CABALE. Ce nom, qui signifie en hébreu *tradition*, se donne à une espèce de science ou plutôt d'art magique inventé par les Juifs, par le moyen duquel ils se flattent de connoître et d'expliquer l'essence et les opérations de l'Etre suprême et des esprits célestes, et de pouvoir opérer plusieurs prodiges. Ils distinguent la *cabale spéculative*, et la *cabale pratique*. Cette dernière, qui n'est qu'un composé des superstitions de l'astrologie des talismans, est surtout en vogue chez les Juifs de Pologne et de quelques autres endroits du Nord. Ils sont tellement persuadés de la vertu de cette science chimérique, que, s'il se trouve quelqu'un parmi eux qui soit condamné à la mort, il a recours à cette cabale pratique ; mais on ne voit pas qu'elle leur réussisse. Il arrive même quelquefois que les juges, qui ne sont pas assez instruits de la vanité de cet art, les condamnent comme magiciens. Les absurdités et les rêveries qu'on trouve dans les livres d'Agrippa, et de quelques autres auteurs qui passent pour avoir été de grands magiciens, sont tirées de la cabale juive. Il y a une autre sorte de cabale, que les Juifs nomment *gematrique* ou *géométrique*, qui consiste dans des combinaisons subtiles et frivoles sur les nombres, et particulièrement sur les lettres de certains passages de l'Ecriture, qu'ils disposent

et arrangent en différentes manières, pour y découvrir des sens cachés et mystérieux. Voici quelques exemples de ces combinaisons sur les lettres. Pour découvrir quel est l'ange dont il est parlé dans ce passage de l'Exode, *Præcedet te Melachi*, (*id est angelus meus*), « J'enverrai devant vous » Mélachi, (c'est-à-dire mon ange), » ils transposent les lettres du mot *Mélachi*; et, par une espèce d'anagramme, ils trouvent *Michaël*, Michel, d'où ils concluent que c'est de l'archange Michel dont il s'agit dans le passage. Quelquefois ils donnent un sens à chaque lettre d'un mot. Dans ces paroles du psaume III *Multi insurgent in me*, « Plusieurs s'éleveront contre moi, » il s'agit de savoir qui sont ceux que désigne le mot *multi*. Pour y parvenir, ils attachent un sens à chaque lettre du mot, qui, en hébreu, signifie *multi*. Les lettres dont ce mot est composé, sont *R. B. I. M.* Les Cabalistes y trouvent les Romains, les Babyloniens, les Ioniens ou Grecs, et les Mèdes. Ils appellent cette combinaison *notarique*. Ces exemples suffisent pour faire voir combien de pareilles opérations sont futiles et ridicules.

Pour ce qui regarde les combinaisons qui roulent sur les nombres, Pythagore est le premier qui en ait donné l'idée. Un auteur judicieux, et qui nous a donné un tableau fidèle des égaremens de l'esprit humain, par rapport à la religion, explique ainsi avec beaucoup de clarté et de précision le système de ce philosophe célèbre. « Pythagore, dit-il, reconnut.... l'existence d'une intelligence suprême, qui avoit formé le monde. Ce philosophe pensoit que l'ordre, la régularité, l'harmonie qu'il découvroit dans le monde, ne pouvoient naître du mouvement de la matière. Il admit donc dans le monde une intelligence qui en avoit arrangé

» les parties. Tous les phénomènes de la nature
» lui parurent des suites des lois établies par l'in-
» telligence suprême pour la distribution des mou-
» vemens.... Au milieu du magnifique spectacle de
» la nature, il aperçut des irrégularités, des dés-
» ordres qu'on ne pouvoit attribuer à l'intelli-
» gence suprême, puisqu'elle aimoit l'ordre et l'har-
» monie. Il en conclut que les désordres étoient
» produits par le mouvement de la matière, que
» l'intelligence suprême ne pouvoit arrêter ou di-
» riger. Il en conclut que l'intelligence, produc-
» trice du monde, n'étoit pas le principe du mou-
» vement; et il admit, dans la nature de la matière,
» une force motrice qui l'agitoit, et une intelligence
» qui n'avoit produit ni la matière ni le mouve-
» ment, mais qui déterminoit la force motrice, et
» qui, par ce moyen, avoit formé les corps et le
» monde. Ce philosophe voulut connoître les lois
» que l'intelligence, productrice du monde, suivoit
» dans la distribution des mouvemens. Il vit que,
» sur la terre, la régularité des corps et des phé-
» nomènes dépendoit des rapports qu'avoient en-
» tr'eux les mouvemens qui concouroient à leur
» production. Il porta les yeux vers le ciel : il
» découvrit que les corps célestes étoient placés à
» des distances différentes, et qu'ils faisoient leurs
» révolutions en des temps différens et proportion-
» nés à leurs distances. Il conclut de ces observa-
» tions, que l'ordre et l'harmonie dépendoient des
» rapports, des mouvemens et des distances des
» corps. C'étoit donc, selon Pythagore, la connois-
» sance de ces rapports qui avoit dirigé l'intelli-
» gence, productrice du monde, dans la distribution
» des mouvemens. La distance et le mouvement sont
» des grandeurs : ces grandeurs ont des parties; et
» les plus grandes ne sont que les plus petites.

» multipliées un certain nombre de fois. Ainsi les » distances, les mouvemens des corps célestes, les » rapports des mouvemens qui devoient concourir » à la production des animaux ou des plantes, et » mettre de la proportion entre leurs parties, s'ex- » primoient par des nombres; et l'intelligence su- » prême, avant la production du monde, ne les » connoissoit que par des nombres purement intel- » ligibles. C'est, selon Pythagore, sur le rapport » que l'intelligence apercevoit entre ces nombres » intelligibles, qu'elle avoit formé et exécuté le plan » du monde. Les rapports des nombres ne sont » point arbitraires: le rapport d'égalité entre deux » fois deux et quatre, est nécessaire, indépendant, » immuable. Puisque les rapports des nombres ne » sont point arbitraires, et que l'ordre des pro- » ductions de l'intelligence suprême dépend du » rapport qui est entre les nombres, il est clair » qu'il y a des nombres qui ont un rapport essen- » tiel avec l'ordre et l'harmonie, et que l'intelli- » gence suprême, qui aime l'ordre, suit, dans la » distribution des mouvemens, les rapports de ces » nombres, et ne peut s'en écarter. La connoissance » de ces rapports, ou ces rapports, étoient donc la » loi qui dirigeoit l'intelligence suprême dans ses » productions; et, comme ces rapports s'exprimoient » eux-mêmes par des nombres, on supposa dans » les nombres une force ou une puissance capable » de déterminer l'intelligence suprême à produire » certains effets plutôt que d'autres. D'après ces » idées, on rechercha quels étoient les nombres qui » plaisoient davantage à l'Etre suprême, et voilà » une espèce de cabale arithmétique, née des prin- » cipes de la philosophie pythagoricienne. »

CABALISTE : homme versé dans la science de la cabale. *Voyez* CABALE.

les Portugais, en 1560, étoit autrefois adorée à Jafanapatan, dans l'île de Ceylan, comme une dent du dieu Buddu. Lorsque les Portugais, par principe de religion, eurent brûlé cet instrument de l'idolâtrie, jamais les habitans ne voulurent croire que la dent n'existoit plus en effet. Ils publièrent qu'elle s'étoit dérobée par une vertu miraculeuse, d'entre les mains sacriléges des Portugais, et avoit choisi une rose pour son asile. On a coutume de placer dans des cavernes et dans des trous de rochers de petites statues de Buddu, dont la matière est plus ou moins précieuse, et qui tantôt sont d'argent ou de cuivre, tantôt d'argile ou de pierre. Dans le temps de la nouvelle et de la pleine lune, on va rendre des hommages à ces statues, et leur porter des offrandes. Ceux qui veulent se distinguer par une dévotion particulière, font faire à leurs frais des statues de Buddu, qui, sortant des mains de l'artiste, sont portées en grande cérémonie dans le temple, et consacrées par des offrandes et des sacrifices. Parmi ceux qui assistent à cette cérémonie, il s'en trouve toujours plusieurs qui donnent libéralement quelque récompense à l'ouvrier.

BUDSDOÏSME : c'est ainsi qu'on appelle la secte ou la religion de Budsdo, qui est extrêmement répandue dans le Japon. Budsdo signifie, en langage japonais, *la voie des idoles étrangères*. Ce nom fut donné à cette secte, parce qu'elle introduisit au Japon des dieux étrangers, tels qu'Amida, etc. Lorsqu'elle parut, les Japonais ne connoissoient encore que le culte des Camis, ou grands hommes de leur nation. Cette secte reconnoît pour son fondateur ce Buddu dont on vient de parler, et qu'on appelle autrement *Xaca* ou *Xequia*. *Voyez* XACA. La doctrine nouvelle du budsdoïsme commença de se répandre au Japon, l'an 63 de J. C. et fit de grands

On prétend que le mot de *caducée* vient du latin *cadere*, parce que le caducée avoit la vertu de faire tomber et d'appaiser les querelles.

Selon M. Pluche, le caducée n'étoit, dans son origine, que la marque de la crue du Nil. Lorsque le temps approchoit auquel ce fleuve devoit se déborder, les Egyptiens, pour donner le signal de la retraite, avoient coutume de mettre entre les mains d'une figure symbolique une perche croisée, qui étoit la marque de la crue du Nil. « Le serpent » qu'on y entortilloit ne marquoit, dans la main de » cette figure, que ce qu'il signifioit partout, la » vie, la subsistance : étant double, il annonçoit une » subsistance très-abondante, qui pût suffire aux » Egyptiens et aux étrangers. On terminoit ce bâ- » ton par deux petites ailes, symbole du vent qui » régloit la crue des eaux. Toutes ces significa- » tions furent oubliées..... On prit cette sonde pour » un bâton d'honneur, pour la marque d'un con- » ducteur, d'un interprète, d'un ambassadeur..... » En Orient, toute personne constituée en dignité » portoit un sceptre ou un bâton d'honneur, et » quelquefois une lame d'or sur le front, qu'on ap- » peloit *cadoste* ou *caducée*, et qui signifioit un » *homme saint*, pour avertir que celui qui por- » toit ce bâton ou cette marque étoit un homme » public, qui devoit aller et venir en liberté, et » dont la personne étoit inviolable. » Telle est l'origine du nom qu'on donne à la baguette que porte Mercure.

CÆLESTIENS : nom qui fut donné aux hérétiques Pélagiens.

CÆLESTINS. *Voyez* Célestins.

CAGOT : ce nom sert à désigner un faux dévot, un hypocrite, qui couvre ses vices du voile de la religion. Le Dictionnaire de Trévoux dit que l'ety-

mologie de ce mot est *caagoth*, c'est-à-dire, *chien goth*, nom injurieux que l'on donnoit aux Goths qui faisoient profession de l'arianisme.

CAÏNITES : secte de Valentiniens qui mettoient au nombre des hommes saints et parfaits, Caïn, Coré, les Sodomites, et surtout le traître Judas. Les actions qui damnent dans la religion chrétienne étoient un sûr moyen de salut dans la leur. Ils vivoient dans le deuxième siècle.

CALANDOLA (*Imba*) : grand-prêtre de la secte des Giagas, en Afrique, et, en même temps, leur général. Ses longs cheveux sont ornés d'un grand nombre de coquilles fort précieuses chez ces peuples, et qu'ils appellent *bambas*. Le collier qui pare son cou est composé d'une autre espèce de coquilles très-chères, qu'on nomme *masocs*. Son habit, ou pagne, est d'une étoffe de palmier, dont la finesse égale celle de la soie. Son corps est environné d'une espèce de chapelet dont les grains sont des œufs d'autruche. Son corps, frotté de graisse humaine, est peint de rouge et de blanc, et bigarré de diverses figures. Il a des morceaux de cuivre, de la longueur de deux pouces, passés dans le nez et dans les oreilles. Il est ordinairement environné de trente femmes, qui portent ses armes et les différentes choses qui sont à son usage. Quelques-unes d'entr'elles lui présentent la coupe et lui versent à boire. Au moment qu'il boit, elles tombent toutes à genoux, et chantent en battant des mains. Ce général entretient dans son armée la plus sévère discipline. Il condamne à mort les lâches qui ont fui devant l'ennemi, et les fait manger par leurs compagnons. Tous les soirs il monte sur une espèce d'échafaud, d'où il harangue ses soldats pour ranimer leur courage.

CALAYA : les Indiens appellent ainsi le troisième de leurs cinq paradis. C'est une montagne

toute d'argent, sur laquelle le dieu Ixora fait sa résidence, monté sur un bœuf. Tous ceux qui ont servi et honoré Ixora pendant la vie, sont transportés après leur mort sur cette montagne, que les Indiens placent vers le nord. Le bonheur dont ils jouissent dans ce lieu n'est pas fort capable de tenter; car ils ne sont occupés qu'à rendre à Ixora différens services. Les uns sont chargés de le rafraîchir avec de grands éventails qu'ils agitent sans cesse devant lui. Les autres portent des flambeaux pour l'éclairer dans les ténèbres de la nuit. Ceux-ci, lorsqu'il veut cracher, ont soin de lui présenter des crachoirs d'argent. Plusieurs font la fonction d'eunuques de son sérail, qui est peuplé d'un grand nombre de concubines. Ce sont eux qui conduisent dans le lit du dieu celles qui doivent passer la nuit avec lui. Il en est de même de tous les autres bienheureux, qui chacun ont leur département.

CALCHAS, fils de Thestor, devin fameux dans la Grèce, auquel Apollon avoit accordé, suivant les poètes, une parfaite connoissance du présent, du passé et de l'avenir. Il eut part aux deux plus célèbres expéditions qui signalèrent les anciens Grecs, la conquête de la toison d'or, et le siége de Troie; et c'est dans cette dernière qu'il se distingua particulièrement. Les Grecs étant retenus dans le port d'Aulide, par un calme funeste qui les empêchoit de faire voile vers Troie, ils consultèrent Calchas, qui déclara, de la part des dieux, qu'il falloit immoler à Diane, Iphigénie, fille d'Agamemnon, chef de l'armée. M. de Saintfoix envisage cette réponse de Calchas, comme un coup hardi de la plus fine politique. Voici le raisonnement qu'il prête à ce devin. « Osons demander, disoit Calchas, le sacrifice de la fille d'Agamemnon, le plus puissant prince de la Grèce. Si ce trait d'audace

» me réussit, me voilà reconnu pour l'organe fidèle » et infaillible des volontés du ciel. Je dominerai » sur les rois : ils seront contraints de s'humilier » devant moi, en voyant la superstition toujours » prête à marcher à ma voix, et tenant sans cesse » un glaive sacré suspendu sur leurs têtes. » Calchas se promettoit la plus longue vie, parce que les destins avoient réglé qu'il ne mourroit que lorsqu'il auroit trouvé un devin plus habile que lui; mais sa présomption fut trompée. Un certain Mopsus, devin de Colophon, ville d'Ionie, lui prouva qu'il en savoit plus que lui. Calchas vaincu ne tarda pas à descendre au tombeau. On prétend qu'il laissa une fille nommée *Lampusa*, qui se distingua dans la science de son père, et fut depuis la sibylle de Colophon.

CALENDAIRE : surnom que les anciens Romains donnoient à la déesse Junon, parce qu'on lui offroit des sacrifices aux calendes de chaque mois.

CALENDERS *ou* CALENDRIS, religieux mahométans. *Voyez* KALENDRIS.

CALENDES. *Voyez* FÊTE DES CALENDES.

CALENDRIER. 1. Table ou almanach qui contient l'ordre des jours, des semaines, des mois et des fêtes qui arrivent dans l'année. Depuis le concile de Nicée, tenu en 325, la suite des temps avoit introduit des erreurs sensibles dans le calendrier. Les fêtes n'étoient plus célébrées dans leur temps. Celle de Pâque surtout étoit considérablement dérangée. Plusieurs papes avoient inutilement entrepris de réformer le calendrier. Grégoire XIII eut le bonheur de réussir dans ce grand ouvrage, qu'il entreprit en 1582. Il fit venir à Rome les plus habiles astronomes, qui donnèrent chacun leur avis. Celui de Louis Lilio, médecin de profession, et Romain de naissance, fut préféré à tous les autres;

et, sur son système, Grégoire réforma le calendrier qui fut depuis appelé *Grégorien*, et qui est aujourd'hui adopté dans tout le monde chrétien. Cependant les Grecs et les Protestans, excepté la Hollande, s'en tiennent encore au vieux calendrier. La réforme du calendrier grégorien consiste dans un retranchement de dix jours qui s'étoient glissés de trop dans la supputation ordinaire. Ce qui avoit causé cette erreur, c'est que l'année solaire n'est pas de six heures entières au-delà des trois cent soixante-cinq jours : il y a onze minutes de moins; et, ce moins avoit produit, par la suite des temps, un excédent de dix jours.

2. Les Juifs règlent leurs mois sur le cours de la lune. Autrefois on envoyoit deux hommes qui étoient chargés d'avertir, dès qu'ils découvroient la nouvelle lune, afin que l'on publiât que le mois étoit commencé ce jour-là; mais ils se servent aujourd'hui de calendriers où sont marqués les temps de la nouvelle et de la pleine lune, avec leurs fêtes. Ils y ont inséré aussi celles des Chrétiens avec lesquels ils sont en commerce, afin de savoir à quoi s'en tenir sur cet article. A l'exemple des Juifs, les Mahométans règlent leurs mois sur le cours de la lune; mais ils ont aussi leurs calendriers. *Voyez*, au Supplément, CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

CALÉNUS ( *Olenus* ), célèbre devin de l'Etrurie, qui joignoit à une connoissance parfaite de son art, un esprit fin et rusé. En voici un exemple, rapporté par Pline, livre 28 de son Histoire naturelle. Tarquin le Superbe, roi de Rome, ayant dessein de construire un temple en l'honneur de Jupiter, sur le mont Tarpeïen, faisoit creuser les fondemens de cet édifice. Les ouvriers trouvèrent, en creusant, une tête d'homme, et firent donner avis au Roi de cette découverte extraordinaire. Tarquin, jugeant

que cette tête renfermoit quelque présage, consulta tous les devins de Rome ; mais ils avouèrent ingénuement que ce prodige étoit au-dessus de leur savoir, et conseillèrent au prince d'avoir recours aux devins d'Etrurie, et particulièrement à Calénus, le plus habile d'entr'eux. Tarquin suivit leur avis, et envoya aussitôt en Etrurie des ambassadeurs chargés de demander à Calénus ce que signifioit la tête d'homme qu'on avoit trouvée. Les ambassadeurs ayant exposé à Calénus le sujet de leur commission, cet habile devin conçut aussitôt le dessein d'appliquer à sa patrie, par un tour d'adresse, la glorieuse destinée que présageoit cette tête. Pour cet effet, ayant tracé un cercle dans l'endroit où il se trouvoit, il marqua par des lignes les quatre points cardinaux, et désigna un endroit qu'il appela le *Mont Tarpeïen*; puis s'adressant aux ambassadeurs, et leur montrant cet endroit : « N'est-ce » pas ici, leur dit-il, que la tête a été trouvée ? » Si les ambassadeurs eussent répondu : « C'est ici ; » comme le lieu où ils se trouvoient étoit dans l'Etrurie, les destinées que présageoit cette tête eussent été appliquées à l'Etrurie ; et le lieu où ils étoient seroit devenu la capitale du monde. Mais les ambassadeurs avoient été avertis, par le fils même du devin, de la supercherie qu'on vouloit leur faire. Ils s'obstinèrent à répondre : « Ce n'est point ici, » c'est sur le mont Tarpeïen que la tête a été » trouvée. » Ils éludèrent par ce moyen les ruses de Calénus, qui leur déclara que, la tête étant la partie principale de l'homme, et celle qui conduit toutes les autres, Rome deviendroit la principale ville de l'univers, et donneroit la loi à tous les peuples.

CALICE : vase dont se servent les prêtres de l'Eglise catholique, dans le sacrifice de la messe,

pour mettre le vin et l'eau qu'ils doivent changer dans le sang de Jésus-Christ. Dans les premiers temps du christianisme, lorsque l'Eglise naissante n'étoit riche qu'en vertus, les prêtres se servoient de calices de bois; dans la suite, on en fit de verre et de marbre. Enfin, les ecclésiastiques ayant acquis de grandes richesses, on voulut proportionner les vases sacrés à la dignité des mystères auxquels ils sont employés, comme à l'état de leur fortune. On en fit faire d'argent et d'or. La règle est aujourd'hui qu'ils soient de deux marcs d'argent pour le moins, et que la coupe soit entièrement dorée par le dedans. Cette règle a donné lieu à Boniface, évêque et martyr, de dire: *Quondam sacerdotes aurei ligneis utebantur calicibus, nunc è contrà lignei sacerdotes aureis utuntur calicibus.* « Autrefois » des prêtres d'or se servoient de calices de bois: » aujourd'hui c'est le contraire; des prêtres de bois » se servent de calices d'or. »

CALIFAT: dignité de calife chez les Sarrasins. *Voyez* CALIFE.

CALIFE. Ce nom signifie, en langage arabe, *vicaire* ou *successeur*. Après la mort du faux prophète Mahomet, qui arriva en 632, Aboubékre, son beau-père, élu pour lui succéder, se contenta du titre modeste de *calife*, qui servit long-temps à désigner les chefs de la religion mahométane. Les califes, réunissant l'autorité spirituelle et temporelle, devinrent les plus puissans monarques du monde. Leur empire s'étendoit sur tous les Musulmans, qui avoient pour eux presque autant de respect que pour leur prophète. On distingue trois branches de califes. Les Rachedis, c'est-à-dire, de la ligne droite, forment la première branche. Ils sont ainsi appelés, parce que tous les califes de cette branche étoient parens ou alliés de Mahomet: tels

sont Aboubékre, Omar, Othman, Ali et Hassan. La plupart choisirent pour le lieu de leur résidence la ville de Médine en Arabie, consacrée par la mort et par le tombeau de Mahomet. Damas, ville de Syrie, fut le siége des califes de la seconde branche, dont Moavie fut le chef, et qui compte quatorze princes qui régnèrent depuis 661 jusqu'en 749. Le trône passa ensuite dans la famille des Abbassides, qui donna aux Musulmans trente-sept califes. Le siége principal de leur empire fut Bagdet ou Bagdad, ville de l'Itaque. Leur puissance fut considérablement affoiblie par des califes particuliers qui s'élevèrent en Espagne, en Afrique, en Arabie. Des gouverneurs qu'ils envoyoient dans les provinces éloignées, en qualité de lieutenans, usurpèrent l'autorité souveraine, et se rendirent indépendans dans leurs gouvernemens. Bientôt il ne resta plus aux califes, d'une si vaste puissance, que l'autorité spirituelle. Ils firent les plus grands efforts pour réparer leurs pertes, et furent assez heureux pour ramener à leur obéissance la ville de Bagdad et ses environs. Mais Hulagu, chef des Mogols, ayant fait périr, en 1258, le calife Mostasem (1), la puissance des Abbassides fut entièrement éteinte. Pour ce qui regarde le temporel, un prince de cette famille s'étant réfugié en Egypte, les Mammelus le reconnurent pour leur chef, mais seulement dans ce qui concernoit la religion, et lui conservèrent le nom de *Calife,* que ses descendans continuèrent de porter jusqu'à la conquête des Ottomans, en 1517.

CALIXTIN : on donne ce nom aux Luthériens qui suivent les opinions de Georges Calixte, un de leurs professeurs en théologie. Ces opinions sont les mêmes

(1) Voyez l'*Abrégé chronologique de l'Histoire Ottomane*, tome 1, page 297.

que celles des Semi-Pélagiens. On appela aussi *Calixtins* ou *Callistins*, certains schismatiques de Bohême, qui prétendirent qu'il étoit nécessaire que le peuple communiât avec le calice. Leur chef, nommé *Jacobel*, homme turbulent et ambitieux, se fit un grand nombre de partisans, et causa tant de troubles dans la Bohême, que le concile de Bâle fut obligé, pour les appaiser, de consentir que ces sectateurs communiassent sous les deux espèces. Cette concession, à laquelle on donna le nom de *compactation*, ne produisit pas le fruit qu'on en avoit attendu. L'ambition des chefs des Calixtins fut toujours un obstacle à leur réunion avec l'Eglise : ils finirent par se joindre avec Luther.

CALIZA : cérémonie usitée parmi les Juifs. *Voyez* IBUM.

CALLIOPE (1), l'une des neuf muses, ainsi nommée à cause de la douceur de sa voix. On croit qu'elle fut mère d'Orphée, ce fameux chantre de la Thrace, et des Syrènes, dont les chants étoient aussi agréables que dangereux. Calliope présidoit à la poésie héroïque. On la représentoit sous la forme d'une jeune fille couronnée de lauriers, tenant dans sa main droite une trompette, et dans la gauche un thyrse. On mettoit auprès d'elle trois livres qui désignoient les trois poèmes épiques les plus fameux, l'Iliade, l'Odyssée et l'Enéide.

Cette muse (qui le croiroit ?) n'étoit, dans son origine, qu'un avertissement que les prêtres égyptiens donnoient de faire des provisions, aux approches du débordement du Nil, qui arrivoit dans la lune de juin. Ils se servoient, pour cet effet, d'une figure symbolique ; c'étoit Isis, ayant un vase suspendu à son bras. Le nom qu'ils donnoient à cette figure en déterminoit le sens. Ils l'appeloient *Calliope*, mot qui signifie *provision de vivres*, ou *le grain préparé*, de

(1) De καλὸς, *beau*; et ὤψ, *voix*.

*vali, grain rôti*, et de *opeh; celui qui prépare la bouillie.* Cette explication est de M. Pluche.

CALLISTES *ou* CALLISTÉIES (1) : fêtes que les habitans de l'île de Lesbos célébroient en l'honneur de Vénus. Les femmes y disputoient le prix de la beauté. Les mêmes fêtes étoient célébrées en Elide; mais le combat de la beauté étoit entre les hommes.

CALOMNIE : ce vice, dont les effets sont si terribles pour tous les hommes, fut divinisé par les Athéniens, qui sans doute lui consacrèrent des autels, pour tâcher de détourner par ce moyen les traits envenimés que lance cette divinité malfaisante. Le nom qu'ils lui donnoient est l'origine de celui de diable, par lequel nous désignons le père du mensonge et de la calomnie. On sera peut-être bien aise de trouver ici la description du tableau de la calomnie, tel que le peignit le fameux Apelles, après avoir éprouvé lui-même la perfidie de cette funeste déesse. Ce fut pour se venger de la calomnie, dit Lucien, qu'il imagina l'allégorie suivante. « A la droite du tableau, étoit assis un homme remarquable par des oreilles aussi longues que celles de Midas. A ses côtés, étoient deux femmes qui représentoient l'Ignorance et le Soupçon. Cet homme tendoit la main à une autre femme, qu'on voyoit s'avancer : c'étoit la Calomnie. Elle étoit extrêmement belle, mais sa bauté étoit altérée par la rage et par la fureur qui paroissoient sur son visage. De la main gauche, elle portoit une torche allumée; de la droite, elle traînoit par les cheveux un jeune homme, tendant les mains au ciel et prenant les dieux à témoins de cette violence. Devant la Calomnie marchoit un homme pâle et défiguré : à ses yeux creux et enfoncés dans la tête, on eût dit qu'il relevoit d'une longue maladie. Ces traits faisoient aisément reconnoître l'Envie. Deux femmes environ-

(1) Du grec καλὸς, *beau.*

noient la Calomnie, et paroissoient empressées à ajuster sa parure. Ces femmes représentoient les embûches et les artifices dont se sert la Calomnie. Derrière, on voyoit une femme en habits de deuil, vêtue d'une robe noire et déchirée, les yeux mouillés de larmes; c'étoit le Repentir. Elle tournoit la tête derrière elle, et regardoit avec des yeux couverts de honte la Vérité qui s'approchoit. »

CALOYÈRES *ou* Calogères : religieuses grecques, qui suivent la règle de S. Basile. Elles ont la tête rasée, et sont revêtues d'un habit et d'un manteau de laine noire. Elles poussent la modestie jusqu'à couvrir leurs mains, de manière qu'on ne leur voit que l'extrémité des doigts. Leurs monastères sont gouvernés par une abbesse choisie parmi les religieuses les plus sages et les plus pieuses. Leurs cellules sont autant d'appartemens séparés les uns des autres, où elles vivent avec assez d'aisance, lorsqu'elles sont riches; ayant même des domestiques du même sexe pour les servir. Quelques-unes élèvent avec elles de jeunes filles qu'elles destinent à l'état religieux. Elles s'occupent à faire certains ouvrages à l'aiguille, qu'elles vendent ensuite. Les Turcs ont beaucoup de vénération pour ces religieuses; et ils ont coutume de venir leur acheter des ceintures.

Il y a une autre espèce de Calogères qui ne sont point enfermées dans des couvens, ni soumises à la discipline religieuse. Ce sont des veuves dévotes, qui prennent la résolution de ne plus se marier, et de se consacrer entièrement à la piété. Elles n'ont rien de particulier dans leur habillement, qu'un voile noir qui leur couvre la tête, et vivent retirées dans leurs maisons. Quelques auteurs n'ont pas épargné ces Calogères. Ils ont prétendu qu'elles savoient très-bien l'art de couvrir leurs vices du voile de la religion.

CALOYERS *ou* CALOGERS (1) : moines grecs qui suivent la règle de S. Basile, et qui ont toujours conservé la première ferveur de leur institut, sans avoir besoin de réforme. Ils habitent sur le mont Athos, et c'est par leurs soins que la plupart des églises d'Orient sont desservies. Ils se distinguent par l'austérité de leur vie, et par la pauvreté dans laquelle ils vivent. L'usage de la viande leur est interdit. Ils ont, pendant le cours de l'année, quatre carêmes qu'ils observent avec une grande rigueur, ne mangeant alors ni beurre, ni œufs, ni poissons. Quelques-uns même s'abstiennent de l'huile. Des herbes et du pain sont leur unique nourriture. Leur occupation, pendant ces carêmes, est de pleurer leurs péchés et ceux de tout le peuple, et d'implorer la miséricorde divine.

CALUMET. Cet instrument, que les sauvages de l'Amérique septentrionale emploient dans leurs cérémonies religieuses et civiles, demande une description que le P. Hennepin (2) nous fournira. « Le calumet est une grande pipe à fumer, de marbre » rouge, noir ou blanc. Elle ressemble assez à un » marteau d'armes : la tête en est bien polie ; et le » tuyau, long de deux pieds et demi, est une canne » assez forte, ornée de plumes de toutes sortes de » couleurs, avec plusieurs nattes de cheveux de » femmes, entrelacées de plusieurs manières. On y » attache deux ailes, et cela le rend assez semblable » au caducée de Mercure, ou à la baguette que les » ambassadeurs de paix portoient autrefois à la main. » Cette canne est fourrée dans des cols de huars, qui » sont des oiseaux tachetés de blanc et de noir, gros » comme nos oies, ou dans des cols de canards branchus.... Ces canards sont bigarrés de trois ou quatre » couleurs différentes. Chaque nation embellit le ca-

(1) De καλὸς, et de γηρας, *vieillesse*. — (2) *Nouvelles découvertes dans l'Amérique septentrionale.*

» lumet selon son usage, ou selon son inclination » particulière. Le calumet sert d'assurance à tous » ceux qui vont chez les alliés des nations, qui le » donnent.... C'est un symbole de paix; et l'on est » généralement persuadé qu'il arriveroit de grands » malheurs à celui qui violeroit la foi du calumet. » C'est le sceau de toutes les entreprises, des affaires » de conséquence et des cérémonies publiques. » Un autre voyageur (1) nous apprend que le tuyau du calumet a quatre ou cinq pieds de long; que le corps de la pipe a huit pouces de diamètre, et la bouche, où l'on met le tabac, trois. Le calumet est dans la plus grande vénération parmi les sauvages, si l'on en croit les rapports de tous les voyageurs. Ils respectent cet instrument comme un don précieux que le soleil a fait aux hommes.

On distingue le calumet de guerre et le calumet de paix. Le calumet de paix est rouge; celui de guerre est mêlé de blanc et de gris. Lorsque les sauvages sont sur le point de partir pour la guerre, un des principaux guerriers donne à toute l'armée une espèce de bal que l'on nomme *la danse du calumet*, et qu'on peut mettre à juste titre au nombre des cérémonies religieuses. Si l'on est alors en été, on choisit dans la campagne un vaste emplacement que l'on entoure de feuillages qui forment une ombre agréable : on couvre cette place d'une natte de jonc bigarrée de diverses couleurs; on y expose le dieu favori de celui qui donne le bal. A la droite de cette divinité paroît le calumet environné d'arcs, de flèches, de haches, et de toutes sortes d'armes, qui forment une espèce de trophée. Avant qu'on ouvre le bal, les guerriers s'avancent vers la divinité, et lui rendent un hommage qui consiste à l'encenser avec la fumée de tabac. Après toutes ces cérémonies préliminaires,

(1) Hontan.

un des guerriers les plus distingués de la troupe commence à danser, tenant le calumet entre ses deux mains; et, pendant la danse, tantôt il montre aux assistans cet instrument respectable; souvent il l'offre au soleil, quelquefois il le penche vers la terre, et lui fait faire plusieurs autres mouvemens qui probablement sont symboliques. Après avoir dansé quelque temps, il défie à un combat singulier le plus vaillant de l'assemblée. Alors un jeune sauvage se lève, va prendre des armes que l'on a cachées exprès sous la natte, et revient se battre en cadence contre celui qui tient le calumet. Ce dernier, après quelques instans de combat, demeure victorieux; et, enflé de ce succès, il commence à vanter ses prouesses devant les assistans; et, pendant qu'il fait son panégyrique, il frappe, de temps en temps, avec sa massue, sur un poteau qui se trouve au milieu de l'endroit où se passe la cérémonie; après quoi il reçoit pour prix de sa valeur une belle robe de castor, que lui donne le plus ancien de l'assemblée. Chacun des guerriers prend à son tour le calumet, et répète la même cérémonie.

Le calumet est aussi en usage chez les peuples de la Virginie. Lorsque quelques étrangers doivent arriver dans leur pays, « le Wérowance (ou prince), » accompagné de ses gens, va au-devant d'eux, à » quelque distance du lieu de sa résidence; les prie » de s'asseoir sur des nattes que ses gens portent ex- » près, et les invite, en même temps, à la céré- » monie du calumet, laquelle est suivie d'une petite » conversation. Après cela on se rend à la demeure » du Wérowance, qui ordonne de leur laver les » pieds, les régale, et leur donne ensuite un divertis- » sement composé de chansons et de danses grotes- » ques..... Quand il est heure de se coucher, on » choisit deux jeunes filles, des plus belles qui se trou-

» vent, pour avoir soin.... de l'ambassadeur, ou des » principaux étrangers. Ces filles le déshabillent, et, » d'abord qu'il est au lit, elles s'y glissent doucement, » une de chaque côté. Elles croiroient même violer » les droits de l'hospitalité si elles ne satisfaisoient » à tous ses désirs, et leur réputation souffre si peu » de cette complaisance, que les autres filles leur » portent envie, comme du plus grand honneur qu'on » puisse leur faire. Cela ne s'observe qu'à l'égard » des étrangers de la première distinction. » Ce détail est tiré de l'auteur de l'*Histoire de la Virginie.*

CALVAIRE. 1. Montagne située auprès de Jérusalem, du côté du nord, ainsi nommée parce qu'elle avoit la forme d'un crâne d'homme. Les Hébreux la nommoient *Golgotha ;* ce qui signifie la même chose. C'étoit dans ce lieu que l'on avoit coutume d'exécuter les scélérats. Il est devenu l'objet de la vénération des Chrétiens, parce que Jésus-Christ y fut attaché sur la croix. Quelques auteurs pensent que le Calvaire est la même montagne sur laquelle Abraham se mit en devoir d'immoler son fils Isaac. D'autres ont cru que le premier homme avoit été enterré sur cette même montagne. Ce n'est qu'une conjecture sans aucun fondement. Voici des particularités plus certaines. Le Calvaire, consacré par le sang de Jésus-Christ, fut souillé en 131, par l'empereur Adrien, qui y fit ériger les plus honteux monumens de l'idolâtrie, des statues de Jupiter et de Vénus, pour mortifier les Chrétiens ; mais ce sacrilége fut expié par un autre empereur. Dans le même lieu profané par les idoles, le grand Constantin, de concert avec sainte Hélène, sa mère, fit bâtir une superbe église qui fut appelée *l'église du S. Sépulcre.* *Voyez* SÉPULCRE ( *saint* ). Il fit aussi enclore toute la montagne du Calvaire. Il y a aujourd'hui sur cette montagne plusieurs petites

églises particulières, et grand nombre de chapelles pour l'usage des Catholiques, des Grecs, des Arméniens, des Syriens, des Cophtes et des Abyssins. *Voyez* CHAPELLE DU CRUCIFIEMENT. CHAPELLE DE L'APPARITION.

2. CALVAIRE ( *Congrégation de N. D. du* ). C'est un ordre de religieuses Bénédictines, dont l'institut est d'honorer particulièrement les douleurs que causèrent à la sainte Vierge les tourmens qu'elle vit souffrir à son Fils. Jour et nuit il y a continuellement deux de ces religieuses qui sont prosternées au pied de la croix. La première maison de cet ordre fut fondée à Poitiers, par Antoinette d'Orléans, de la maison de Longueville. Ce pieux établissement fut confirmé en 1617, par le pape Paul V et par le roi Louis XIII. Trois ans après, Marie de Médicis donna à ces nouvelles religieuses une maison à Paris, près du Luxembourg. En 1638, le célèbre P. Joseph, capucin, contribua par ses soins à leur faire bâtir un couvent dans le Marais; et cette maison a été le lieu de la résidence de la générale de tout l'ordre. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

CALVIN, célèbre hérétique des derniers siècles, naquit à Noyon, en Picardie, le 10 de juillet 1509. Ses parens étoient de très-basse extraction et peu riches. Son père, qui n'étoit que cabaretier, n'ayant pas le moyen de lui faire faire ses études, eut recours à deux frères qu'il avoit à Paris, l'un et l'autre maréchaux ou serruriers de leur métier. Calvin se rendit donc à Paris, et fit ses humanités au collége de La Marche, et sa philosophie au collége de Montaigu. N'étant encore âgé que de onze ans, il fut pourvu, par la protection d'une personne de distinction, qui étoit aussi de Noyon, de la chapelle de l'église de Notre-Dame de la Gésine, de cette ville. Six ans après, il fut encore pourvu de la

ure de Motteville, qu'il permuta pour celle de Pont-l'Evêque, petit village près de Noyon, où il voit eu son grand-père, batelier et tonnelier. Son père, malgré ces bénéfices, ne voulut point qu'il tudiât en théologie. Il l'envoya faire son droit à Orléans. Calvin n'y prit aucun degré, et s'en alla le là à Bourges, qui passoit pour l'Université la plus florissante qui fût alors pour le droit. Il avoit déjà pris quelque teinture d'hérésie à Paris. Un professeur de langue grecque, Allemand de nation, et qui étoit Luthérien, acheva de lui gâter l'esprit à Bourges. Dans ces circonstances, la mort de son père l'obligea de retourner à Noyon, pour arranger es affaires de sa famille. Il s'y défit de ses deux bénéfices, revint à Paris, et fit imprimer un commentaire assez beau sur les deux livres de Sénèque, sur la clémence. Il y eut un grand commerce avec Nicolas Croppus, recteur de l'Université de Paris, auquel il suggéra cette harangue hardie qui arma contre lui l'indignation du magistrat. Le lieutenant criminel vint lui-même pour le faire prendre au collége du Cardinal-le-Moine, et selon d'autres, au collége de Fortin, où il demeuroit; mais on trouva qu'il s'étoit évadé. Calvin, dans sa fuite, courut de pays en pays, semant partout le poison de sa nouvelle doctrine. Les cours de divers princes et princesses en furent infectées. Il n'y faisoit jamais un long séjour, parce qu'il n'y trouvoit guère moins d'ennemis que de sectateurs. Après bien des traverses et bien des peines, il alla se fixer enfin à Genève, où il étoit regardé comme un oracle : rien ne s'y faisoit que par ses conseils. Il y mourut, environ la cinquante-cinquième année de son âge, accablé d'infirmités, et rongé de remords.

Ce que l'on eut à regretter en lui après sa mort, ce furent les grandes qualités et les rares talens

dont la nature l'avoit doué, et qui en eussent peut-être fait un grand homme, s'il n'en avoit point abusé. L'orgueil et l'opiniâtreté sont presque les seuls défauts qu'on ait eus à lui reprocher. Du reste, il étoit réglé dans ses mœurs, chaste, laborieux, désintéressé, d'une grande étendue de génie, d'une pénétration d'esprit admirable, d'une érudition profonde. Il ne parloit pas absolument bien; mais il avoit une plume d'or. En un mot, on peut dire qu'il réunissoit en lui tout ce qu'il falloit pour être un des plus dignes soutiens de l'Eglise, s'il n'en eût point été l'ennemi.

CALVINISME (*le*), *ou la* DOCTRINE DE CALVIN, prit naissance en France, sous le règne de François I. Cette hérésie n'est, à proprement parler, qu'un amas des erreurs des Vaudois, des Zuingliens, des Luthériens. Elle consiste à rejeter la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, le sacrifice de la messe, le purgatoire, l'invocation des saints, la hiérarchie de l'Eglise, et les cérémonies. Selon cette doctrine, l'homme n'est point libre; et il lui est absolument impossible de résister à la grâce qui entraîne sa volonté par une nécessité invincible. La foi est seule capable de justifier l'homme. Jésus-Christ ayant souffert pour nos péchés, nous sommes exempts d'en faire pénitence; ainsi les bonnes œuvres ne nous sont d'aucun mérite devant Dieu. Il n'y a que deux sacremens; encore n'ont-ils point la vertu de conférer la grâce par eux-mêmes. La foi n'est autre chose qu'une ferme croyance, ou plutôt une certitude qu'on doit avoir qu'on sera sauvé. Les commandemens de Dieu sont impossibles. Il n'y a que les vœux du baptême qui puissent être de quelque utilité : l'on peut violer les autres sans aucun mal. A toutes ces erreurs on doit ajouter les suivantes, qui sont plus particulièrement attribuées à Calvin;

les

es précédentes n'étant que des opinions de différens hérétiques qui avoient adopté ce qu'il défendoit. Il disoit que la foi est toujours mêlée de doutes et d'incrédulité; que la foi et la grâce ne se peuvent jamais perdre; que Jésus-Christ ne nous donne réellement son corps dans l'Eucharistie que par la foi; que, quand nous le recevons, sa chair n'entre pas en nous; qu'il nous communique seulement son esprit et sa vie. Il prétendoit encore que Dieu avoit créé la plupart des hommes pour les damner, même sans aucune raison, et avant que d'avoir prévu leurs crimes, pour son seul plaisir. On lui attribue encore bien d'autres erreurs; mais celles-ci sont les principales. Jamais la postérité ne pourra croire combien cette funeste hérésie fut fatale à la France, combien de sang elle y fit répandre. Jamais hérésie ne fut si féconde en maux. Calvin mit tout l'Etat en combustion. Le désordre, la confusion, la violence régnoient partout. Les sujets s'armèrent contre leur souverain : on ne connut plus que la loi du plus fort. En un mot, les plaies qu'elle fit au royaume furent si profondes, qu'on peut dire que jamais elles ne seront bien fermées.

CALVINISTES : hérétiques, sectateurs de Calvin, connus communément en France sous le nom de *Huguenots*. *Voyez* HUGUENOTS.

CALYBÉ : vieille prêtresse de la déesse Junon. Virgile dit dans l'Enéide, que la furie Alecton prit la forme de Calybé, pour inspirer à Turnus le désir de la guerre. L'abbé Des Fontaines rapporte, au sujet de cette métamorphose, une plaisante bévue d'un traducteur, qui rendit ainsi ce passage de Virgile : *Fit chalibe Junonis anus.* « Le derrière de » Junon est fait d'acier. » *Chalibs, chalibis*, signifie en latin *acier*.

CAMAIL : c'est le nom que l'on donne à un

petit manteau que les prélats portent par-dessus leur rochet, et qui descend depuis le col jusqu'au coude. Ce camail a un capuce très-petit, et dont on ne peut se servir pour couvrir la tête. Les évêques portent dans leurs diocèses le camail violet : ils le portent noir hors de leurs diocèses, et lorsqu'ils sont en deuil. Les abbés séculiers portent le camail noir ; les réguliers, de la couleur de leur ordre.

On appelle aussi *camail* ce manteau dont les chanoines et les autres ecclésiastiques séculiers se couvrent pendant l'hiver, pour se garantir du froid.

Les anciens chevaliers avoient une couverture de tête assez semblable au camail des évêques, que l'on appeloit *cap de maille* : de là peut-être est venu le nom de *camail*.

CAMALDULES : religieux fondés par S. Romuald, qui suivent la règle de S. Benoît, ainsi nommés du village de Camaldoli, dans la Toscane, où fut bâti le premier monastère de cet ordre, vers l'an 1009. Ces religieux sont habillés de blanc : et l'on prétend que Romuald adopta cette couleur, parce que, dans une vision dont Dieu le favorisa, il vit plusieurs personnes vêtues de blanc, monter par une échelle dont le sommet s'élevoit jusqu'au ciel. Voici quelques traits qui concernent cet illustre solitaire, tirés de nos *Anecdotes italiennes* : « Romuald, né à Ravenne de parens illustres, se sentant inspiré de Dieu d'embrasser la vie d'hermite, se mit sous la conduite d'un saint homme nommé *Marin*, qui avoit toutes les vertus, excepté la douceur. Marin traita son élève avec tant de dureté, qu'il eût été capable de le dégoûter du genre de vie qu'il avoit choisi, si sa vocation eût été moins affermie. Toutes les fois que le jeune Romuald faisoit quelque faute en lisant, l'impitoyable Marin le reprenoit par un grand coup de baguette qu'il

i donnoit sur la tête, du côté gauche. Romuald uffrit long-temps ce traitement rigoureux, avec ıe patience héroïque. Enfin il dit un jour à Marin : Mon maître, je suis presque devenu sourd du côté gauche; je vous prie d'avoir la bonté de me frapper désormais du côté droit. » Ces paroles adoucirent ı peu la rigueur de Marin.

Romuald, accoutumé à être rudement traité, conacta quelque chose de la dureté de son maître. Il lui-même un acte de sévérité, qui alloit sans doute rt au-delà des préceptes de la correction fraternelle. rant été informé que son père Sergius, après avoir ıbrassé la vie monastique, songeoit à quitter le ıître pour retourner dans le monde, Romuald, flammé d'un zèle qui n'étoit pas réglé par la ıdence, courut à son couvent, lui mit les fers x mains et aux pieds, et l'accabla ensuite de ıps, jusqu'à ce qu'il lui eût fait promettre de ter dans la religion.

Il y a eu en France une congrégation de Camalles, qui a porté le nom de *N. D. de Consolation.* ; monastères de cette congrégation devoient tours être situés à la distance de quatre à cinq lieues ; grandes villes. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉTIONS RELIGIEUSES.

CAMBADOXI : fondateur de la secte des Négores Japon. *Voyez* NÉGORES.

CAMÉRIER : c'est le nom que l'on donne à un cier de la chambre du Pape. Le souverain Pontife rdinairement deux Cavériers ; l'un est chargé du ı de l'argenterie, des joyaux, des reliquaires ; ıtre distribue les aumônes.

CAMERLINGUE : titre du principal officier de cour de Rome ; c'est lui qui régit les finances, qui préside à la chambre apostolique. Il exerce si les fonctions de chancelier, et fait administrer

la justice dans toute l'étendue de l'Etat ecclésiastique. Lorsque le souverain Pontife est mort, il exerce tous les actes de souveraineté. Pendant la vacance du saint siége, il fait battre monnoie, et porte des édits. Si l'on en croit du Cange, le titre de *camerlingue* a été donné aux trésoriers du Pape et des empereurs. En effet *Kamerling* est un mot allemand qui signifie *chambrier*, ou *maître de la chambre*, ou *trésorier*.

CAMÉRONIENS : Presbytériens d'Ecosse, qui refusèrent d'accepter la liberté de conscience, que leur offroit Charles II, roi d'Angleterre, disant que ce seroit reconnoître la suprématie du Roi dans ce qui concerne la religion; privilége qu'ils ne vouloient pas lui accorder. Ce fut pour cette raison qu'ils se séparèrent des autres Presbytériens. Les troubles que ces fanatiques excitèrent dans l'Etat, firent couler bien du sang. Leur but étoit de détrôner Charles II, qu'ils prétendoient être déchu de son droit à la couronne, parce qu'il avoit violé les conditions sous lesquelles il avoit été couronné; mais les révoltés n'eurent pas le succès qu'ils espéroient, et le duc de Montmouth les força de rentrer dans le devoir. Ils furent appelés *Caméroniens*, du nom de leur chef Archibald Caméron.

CAMIS : héros et grands hommes du Japon, qui, par leurs exploits et leurs vertus, ont mérité les honneurs divins. Ils sont spécialement honorés par les partisans de la secte des Xenxi ou Sintos, qui leur offrent des sacrifices, leur élèvent des temples, et se servent de leurs noms dans leurs sermens les plus solennels. *Voyez* SINTOS.

Le terme de *Camis* a plusieurs significations; on entend par ce nom, dit Kæmpfer, quelquefois un esprit ou un génie puissant, souvent une ame immortelle et distinguée des autres, plus communément

ı empereur, ou quelque grand homme mort, di-
nisé par le Dairi; quelquefois ce nom désigne
nplement un chevalier.

CAMISARDS : Protestans fanatiques qui habi-
ient les Cévennes, et qui contrefaisoient les pro-
ıètes. Ils se soulevèrent vers le commencement du
x-huitième siècle, et résistèrent pendant quelque
mps à toute la puissance de Louis XIV. Voici
origine et l'histoire de leur rebellion. Les Calvi-
stes, consternés par la révocation de l'édit de
antes, persécutés de toutes parts, et réduits à se
ıcher, avoient perdu toute espérance, lorsque,
our ranimer leur courage abattu, quelques mi-
stres rusés s'avisèrent de faire paroître à propos
ıelques prodiges, qui sembloient autant de mar-
ıes du prochain rétablissement de leur parti. On
ıtendit des voix célestes qui chantoient les psaumes
e Marot et de Bèze, et qui contribuèrent beau-
oup à rassurer les Calvinistes chancelans. Jurieu,
ınistre ardent et zélé, trouva dans l'Apocalypse
ruine du catholicisme, et le triomphe des Ré-
rmés. Il fit part à ses partisans de cette impor-
nte découverte, et la débita d'un ton d'oracle.
ientôt ces consolantes prophéties, passant de bouche
ı bouche, se firent entendre jusque dans les mon-
ıgnes des Cévennes. Un vieux Calviniste de ce
ınton, qui se croyoit aussi grand prophète que
urieu, conçut le dessein de former une école de
etits prophètes qui, dispersés dans les différens
ays, serviroient à fortifier et à soutenir les Pro-
stans qui s'y étoient retirés. Dans cette vue, il fit
ıoix de quinze jeunes gens du voisinage, qui furent
vrés entre ses mains par leurs parens. Sa femme,
son exemple, se chargea de communiquer l'esprit
e prophétie à quinze jeunes filles. Ces enfans nourris
u milieu des rochers, loin du commerce des

hommes, élevés dans l'horreur des Catholiques et dans l'amour de la religion réformée, étoient les sujets les plus propres à recevoir les impressions de fanatisme que vouloit leur donner le vieux La Serre (c'est le nom de ce Calviniste). Il commença par leur déclarer que Dieu, par une faveur spéciale, les avoit choisis pour être ses prophètes, et pour consoler son peuple. Un tel honneur flatta ces jeunes cœurs. Ils se soumirent avec joie à un jeûne de trois jours, que La Serre leur prescrivit. Lorsque leurs cerveaux furent bien échauffés par cette longue abstinence, La Serre leur débita mille rêveries effrayantes. Il leur expliqua les passages de l'Apocalypse, qui font mention de l'Antechrist, et les appliqua au Pape. Il leur parla de visions, d'apparitions, et leur remplit la tête de toutes les chimères du fanatisme. Il songea ensuite à leur donner un extérieur de prophète. Il leur apprit à rouler les yeux d'une manière effrayante, à tordre les membres; en un mot, à faire toutes les grimaces qui sont communes aux frénétiques et aux hommes inspirés. Après les avoir bien stylés à ce manége, il les embrassa tendrement, leur souffla dans la bouche, et leur persuada que ce souffle étoit l'esprit de prophétie, qu'il leur communiquoit. Il dispersa ensuite ces nouveaux prophètes en différens cantons, afin qu'ils y fissent usage, pour la gloire de Dieu, du don qu'ils venoient de recevoir. La femme de La Serre se conduisit de la même façon à l'égard des filles dont elle étoit chargée. Ainsi quinze prophètes et quinze prophétesses se répandirent tout à coup dans les villages des Cévennes, et commencèrent à débiter les folies qu'on leur avoit apprises. Les habitans de ces montagnes, hommes grossiers et presque sauvages, écoutèrent avec une vénération superstitieuse les oracles de ces imposteurs. La plupart d'entr'eux

›ulurent prophétiser eux-mêmes; et les disciples de
a Serre leur communiquèrent l'esprit de prophétie
: la même manière qu'ils l'avoient reçu. Bientôt
s villages des Cévennes ne furent peuplés que de
rophètes, ou plutôt d'insensés et d'énergumènes.
e Dauphiné, le Vivarais furent infectés de ce fa-
atisme qui commença à paroître dangereux, par
s assemblées tumultueuses qu'il occasionnoit. Les
ins des magistrats retardèrent les progrès du mal,
ais ils ne purent l'étouffer entièrement; et la pre-
ière occasion qui se présenta fit éclater ce feu
aché. Ces peuples se voyant pressés pour payer la
apitation, et n'étant peut-être pas en état de la
ayer, parce qu'ils avoient négligé le travail pour
amuser à écouter les prophètes, se révoltèrent ou-
ertement. Les ennemis de la France profitèrent
e l'enthousiasme de ces fanatiques, pour inquiéter
t pour affoiblir Louis XIV; et l'on vit s'élever dans
: Languedoc une des guerres les plus cruelles et
s plus sanglantes dont l'histoire fasse mention. Les
rotestans, excités par leurs prophètes, et animés
'une fureur d'autant plus violente, que le motif
1 étoit religieux, se battirent en désespérés; et
on fut obligé, pour les réduire, d'envoyer contre
ux le plus grand général de la France, le maré-
hal de Villars: encore ce grand homme ne put-il
s soumettre que par la ruse, en gagnant le prin-
ipal chef du parti. Ces fanatiques furent nommés
*'amisards*, parce qu'ils avoient par-dessus leurs ha-
its une chemise qui s'appelle en patois languedocien
*amise*.

La manie des Camisards se répandit aussi en An-
leterre. Trois prophètes des Cévennes, Marion, Ca-
llier et Fage se rendirent dans ce royaume, en 1706.
s osèrent débiter leurs visions ridicules au milieu
e la ville de Londres; et, ce qui doit surprendre,

ils attirèrent à leur parti un fameux mathématicien, membre de la société royale de Londres, nommé M. *Fatio*. L'exemple d'un homme aussi célèbre contribua beaucoup à grossir le parti des prophètes, qui ne tarda pas à devenir suspect au ministère. Les chefs furent arrêtés et interrogés juridiquement. Fage avoua qu'il avoit commis plusieurs meurtres, mais que c'étoit le Saint-Esprit qui les lui avoit inspirés; qu'il n'avoit pu résister à son impulsion, et qu'il n'eût pas épargné son propre père, si le Saint-Esprit lui avoit demandé sa mort. Les trois prophètes et Fatio, leur principal disciple, furent mis au carcan, et exposés à la vue du peuple, dans la place de Charringrosse, sur un échafaud élevé exprès. Ils furent, en outre, condamnés à payer une amende de vingt marcs. On a jugé à propos de conserver à la postérité les prophéties de Marion. On n'y trouve que des injures, des menaces et des déclamations séditieuses contre les abus et le déréglement des mœurs.

CAMPATOIS *ou* CAMPITES : hérétiques du quatrième siècle, qui enseignoient les erreurs des Donatistes; on leur donna ce nom, parce qu'ils alloient dans les campagnes débiter leurs opinions.

CAMPENSES : ce nom qui, en latin, signifie *campagnards*, fut donné aux Catholiques d'Antioche, de la communion de S. Mélèce, parce qu'ayant été chassés de leurs églises, ils s'assemblèrent dans le champ des exercices.

CAMPOIS : ce nom fut donné à certains hérétiques du quatrième siècle, qui soutenoient les mêmes erreurs que les Ariens.

CAMULUS : surnom que les Gaulois donnoient au dieu Mars, qu'ils représentoient sous l'habit d'un guerrier romain, tenant une lance d'une main et un bouclier de l'autre, comme on le voit sur d'anciens bas-reliefs.

**CANACOPOLE** : on donne ce nom aux catéchistes que les missionnaires des Indes emploient à travailler sous eux, pour la conversion des idolâtres.

**CANÉPHORES** (1). Les Athéniens appeloient ainsi de jeunes filles de qualité, qui, dans les fêtes des Panathénées, portoient dans des corbeilles ornées de guirlandes de fleurs, les offrandes destinées aux dieux, et contribuoient à la solennité de la fête par leur beauté et par l'élégance de leurs parures. Elles résidoient dans le temple de Minerve, déesse protectrice d'Athènes.

**CANÉPHORIES**, c'est-à-dire, *offrandes de corbeilles*. Les jeunes filles d'Athènes, la veille de leurs noces, étoient conduites par leurs parens dans le temple de Minerve, et offroient à cette déesse une corbeille remplie de présens, afin de l'engager à favoriser leur mariage. Cette cérémonie étoit appelée *canéphorie*, et faisoit partie de la fête qui se célébroit le même jour, et que l'on appeloit *protélies*. Quelques-uns veulent que les canéphories fussent des fêtes célébrées dans la Grèce, en l'honneur de Diane, dans lesquelles les filles à marier présentoient à la déesse des corbeilles pleines de toutes sortes d'ouvrages faits à l'aiguille, et la prioient de les délivrer bientôt de l'ennui du célibat. Si cela est ainsi, ces filles s'adressoient fort mal : ce n'étoit pas à la chaste Diane qu'elles devoient demander une pareille faveur.

**CANJA** : fête que l'on célèbre dans le royaume de Tonquin. *Voyez* AGRICULTURE.

**CANON** (2) : 1. Ce nom, qui signifie *règle*, se donne particulièrement aux décisions des conciles, qui doivent servir à régler la croyance des fidèles sur différens points de doctrine et de morale, et sur

(1) De deux mots grecs *κανῆς*, *corbeille*, et *φερῶ*, *je porte*. — (2) Du grec *κανὼν*, *règle*.

lesquels est fondée la discipline de l'Eglise. On comprend aussi sous le nom de *canons* les décrets des papes et les sentences des saints Pères. La collection de ces canons forme ce qu'on appelle le *droit canonique*. On y trouve les lois et les usages de l'Eglise: on y apprend à distinguer les divers degrés de la hiérarchie, l'étendue et les limites de la juridiction des ministres ecclésiastiques. On y voit quelle est l'origine des droits de l'Eglise, et jusqu'où ils s'étendent; les abus qu'elle a faits de son autorité dans les temps d'ignorance : connoissances infiniment utiles, non-seulement pour les ecclésiastiques, mais pour tout homme qui pense.

Les canons qui regardent la foi sont adoptés dans tous les pays catholiques; mais ceux qui ne sont que de pure discipline ne sont pas quelquefois observés dans toutes les églises. En France on n'admet un canon de discipline qu'après qu'il a été approuvé par le Roi et par les évêques. *Voyez* Décrétales, Clémentines, Extravagantes; et au Supplément, l'article Concordat.

Les religieux donnent aussi le nom de *canon* au livre qui renferme les constitutions de leur ordre. Le tableau ou carton qui se met au milieu de l'autel, devant le prêtre qui célèbre la messe, et qui contient le Symbole des Apôtres, avec quelques autres prières, se nomme pareillement *canon*.

Dans la primitive Eglise, le célébrant récitoit à haute voix les prières du canon, et le peuple y répondoit *Amen*, comme aux autres prières. Nous voyons, dans les liturgies orientales, que ces prières étoient beaucoup plus longues qu'elles ne sont aujourd'hui ; « L'Eglise romaine (1) n'en a retenu que l'es- » sentiel. Autrefois on y faisoit un abrégé de toute » l'histoire de la religion, en remerciant Dieu de la

(1) Fleury, *Mœurs des Chrétiens*.

» création, de la réparation du monde après le » déluge, de la vocation d'Abraham, des grâces » qu'il a faites au peuple d'Israël, et enfin de l'in» carnation de son Fils, et de la rédemption du » genre humain. »

2. *Canons apostoliques :* on donne ce nom à une ancienne collection de plusieurs canons qui concernent la discipline des trois premiers siècles de l'Eglise. Quoique ces canons soient appelés *apostoliques*, ils n'ont cependant pas été composés par des apôtres; mais leurs auteurs sont des évêques, voisins du temps des apôtres, et qu'on appeloit alors *hommes apostoliques*. On a cru long-temps qu'ils étoient du pape S. Clément, troisième successeur de S. Pierre. Les Grecs reconnoissent quatre-vingt-cinq canons apostoliques; mais les trente-cinq derniers sont contraires à l'usage de l'Eglise latine, qui les rejette. Les cinquante premiers ont été traduits en latin par Denis Petit, et leur autorité est respectée dans l'Eglise romaine.

3. *Canons arabiques :* on appelle ainsi les canons qui sont attribués au premier concile de Nicée.

4. *Canons pénitentiaux :* collection de divers réglemens des saints Pères et des conciles, concernant les pénitences qui devoient être imposées à chaque sorte de crime. S. Basile et S. Grégoire de Nysse sont les auteurs de cette collection, qui fait voir quelle étoit alors la sévérité de l'Eglise à l'égard de bien des crimes pour lesquels on n'impose aujourd'hui qu'une pénitence légère. Voici quelques articles de ces canons.

Pour les apostats, dix ans de pénitence. Pour avoir consulté les sorciers et employé la magie, cinq ans. Pour le parjure, quarante jours au pain et à l'eau, et sept ans de pénitence. Pour avoir juré le nom de Dieu, sept jours au pain et à l'eau. Pour avoir violé le repos du dimanche, trois jours

au pain et à l'eau. Pour avoir parlé dans l'église, pendant le service divin, dix jours au pain et à l'eau. Pour avoir rompu le jeûne du carême une fois, sept jours de jeûne au pain et à l'eau. Pour les filles qui auroient fait avorter leur fruit, trois ans de pénitence. Pour avoir commis un meurtre avec réflexion, pénitence pendant toute la vie; et trois ans, s'il a été commis dans un premier mouvement de colère. Pour un vol considérable, cinq ans, et un an s'il est léger; dix ans pour l'adultère; trois ans pour la simple fornication; toute la vie pour un inceste; pour les femmes qui, pour plaire, auroient fardé leur visage, trois ans de pénitence; la même pour s'être masqué, etc. *Voyez* PÉNITENCE CANONIQUE.

5. On appelle *canon de la paix et de la trève*, un canon renouvelé dans plusieurs conciles, depuis le dixième siècle, contre les troubles excités par les guerres et les querelles continuelles de différens seigneurs. *Voyez* CANONIQUES (*livres*).

6. On donne aussi le nom de *canon* au catalogue où l'on inscrit les noms de ceux que l'Eglise catholique a canonisés.

CANON, ou *Quanon*, ou *Quanwon* : divinité japonaise, que l'on dit être fils d'Amida. Sa domination s'étend particulièrement sur les eaux et sur les poissons. On prétend qu'il a créé le soleil et la lune. On le représente sortant de la gueule d'un poisson qui l'engloutit jusqu'à la moitié du corps. Sa tête est parée d'une couronne de fleurs. Il a quatre bras et autant de mains : dans l'une il tient un sceptre; dans l'autre, une fleur : la troisième porte un anneau; la quatrième est fermée. Devant lui est la statue d'un homme dévot qui a les mains jointes, et semble invoquer sa divinité. Il est caché dans une coquille jusqu'à la ceinture. A quelque distance de l'idole, sur un autel particulier, on remarque

quatre figures qui sont debout, le visage tourné vers le dieu Canon. Elles joignent respectueusement leurs mains, qui sont comme autant de sources d'où jaillissent quatre fontaines. Dans un temple du Japon, qu'on appelle le *Temple des mille idoles*, on voit Canon ayant sept têtes sur la poitrine, trente bras, et autant de mains qui tiennent chacune une flèche.

Ce dieu est quelquefois représenté avec plusieurs bras, deux desquels sont fort élevés au-dessus de la tête, et paroissent plus longs que les autres. Chacun de ces bras porte un enfant. Six autres enfans forment un cercle qui lui couronne la tête. Il y a encore deux enfans sur le haut de sa tête, dont l'un est debout et l'autre assis. Une fleur, que les Japonais nomment *tarate*, sert de siége à la divinité. Dans chacune de ses mains, qui sont en grand nombre, il tient différentes choses, telles qu'un arc, une hache, une fleur, etc. Kæmpfer croit que toutes ces choses marquent les diverses apparitions d'Amida, et toutes les inventions utiles dont il est l'auteur.

CANONARQUE *ou* CANONIARQUE, officier de l'Eglise de Constantinople, qui étoit au-dessous des lecteurs.

On donnoit aussi ce nom, dans les anciens monastères, au moine qui sonnoit la cloche pour faire lever les moines, et pour les rassembler à certaines heures.

CANONICAT : titre d'un bénéfice de chanoine, qui donne le droit à celui qui en est revêtu d'occuper une place dans le chœur et dans le chapitre d'une église cathédrale et collégiale. *Voyez* BÉNÉFICE.

CANONIQUES (*livres*) : on appelle ainsi les livres de l'Ecriture sainte, qui sont la règle de notre foi, et dont l'autorité est reconnue par les canons. On les nomme *canoniques*, pour les distinguer de ceux que l'Eglise rejette comme apocryphes, et qu'on

a voulu faire regarder comme faisant partie de l'Ecriture sainte. *Voyez* Apocryphes.

Les livres canoniques que les Juifs reconnoissent, et que l'on appelle *le canon des Juifs*, sont au nombre de vingt-deux; et l'on prétend que c'est Esdras qui en a dressé le catalogue. Voici leurs titres : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges, auxquels on joint le livre de Ruth; Samuel, les Rois, Isaïe, Jérémie, Baruch, Ezéchiel, les douze petits Prophètes, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, Daniel jusqu'au 12e chapitre inclusivement; les Paralipomènes, Esdras, Esther. Les Juifs samaritains ne reconnoissent point d'autres livres canoniques que le Pentateuque.

Au canon des Juifs, l'Eglise catholique a ajouté la Sagesse de Salomon, l'Ecclésiastique, Judith, Tobie, et les deux livres des Machabées. Ainsi le canon des Chrétiens, c'est-à-dire, le catalogue de leurs livres canoniques, est composé des livres de l'ancien Testament, que nous venons de nommer, et de ceux du nouveau, dont voici les titres : l'Evangile, selon S. Matthieu, selon S. Marc, selon S. Luc et selon S. Jean; les Actes des Apôtres, les Epîtres de S. Paul, au nombre de quatorze; une Epître de S. Jacques, deux de S. Pierre, trois de S. Jean, et une de S. Jude (ces sept épîtres sont appelées *catholiques*); l'Apocalypse de S. Jean.

CANONISATION : acte par lequel le Pape met au nombre des saints une personne qui a mené une vie exemplaire, et qui s'est rendue célèbre par quelques miracles. Dans la primitive Eglise, où le nombre des saints étoit fort considérable, on se contentoit d'écrire leurs noms sur des registres appelés *dyptiques*. C'étoit la seule formalité qu'on observât dans leur canonisation. Ce ne fut que dans

la suite des temps que l'on institua les cérémonies qui se pratiquent aujourd'hui à cet égard, et dont voici l'abrégé. Comme la canonisation d'un saint est une affaire qui coûte des sommes immenses, il n'y a guère que des souverains ou des corps fort riches qui puissent s'en charger. Ils commencent par faire demander au souverain Pontife, qu'il lui plaise de déclarer que telle personne est sainte. Sur cette requête, le souverain Pontife, après avoir pris l'avis des cardinaux, commet à quelques évêques le soin de faire une information générale et préliminaire sur la réputation du sujet qu'on propose, sur ses miracles et sur les sentimens du peuple à son égard. Sur leur rapport, le saint Père, s'il le juge à propos, les charge d'en venir à une information particulière et détaillée, qui roule sur la vie et les vertus du personnage, et sur les miracles qu'on lui attribue : c'est sur cette seconde information que l'on dresse le procès de la canonisation. L'instruction de ce procès est confiée à trois cardinaux qui en font leur rapport en plein consistoire. On lit publiquement les dépositions des témoins, touchant les vertus et les miracles : on discute, et l'on examine le tout avec la plus scrupuleuse exactitude. L'examen étant fini, le Pape recueille les suffrages des cardinaux. Si le plus grand nombre opine pour la canonisation, le Pape se détermine à la faire; mais il tient encore sa résolution secrète. Il assemble ensuite en consistoire tous les prêtres qui se trouvent en cour de Rome : il leur fait un précis du procès, et demande leur avis, lequel est ordinairement conforme à celui des cardinaux; après quoi, Sa Sainteté fait composer par quelques cardinaux l'office du saint futur, et règle le jour et l'église où doit se faire la cérémonie de la canonisation. On n'oublie rien pour rendre cette fête

pompeuse et magnifique. Le Pape se rend dans l'église au jour marqué, s'assied devant l'autel, et fait un discours au peuple, dans lequel il l'exhorte à prier Dieu de ne pas permettre qu'il se trompe dans une affaire si importante. On chante ensuite le *Veni, Creator;* après quoi, le Pape déclare que celui dont il s'agit est saint, et doit être honoré comme tel: il marque en même temps le jour auquel on doit célébrer sa fête; puis on entonne le *Te Deum;* et, dans le même moment, une décharge générale de l'artillerie du château Saint-Ange annonce à toute la ville de Rome qu'elle a un nouvel intercesseur auprès de Dieu. Les fanfares des trompettes se mêlent aux acclamations et aux applaudissemens du peuple. Sa Sainteté célèbre solennellement la messe en l'honneur du nouveau saint, et le nomme expressément dans la bénédiction solennelle qu'elle donne aux fidèles. Tous ceux qui assistent à cette cérémonie, avec les dispositions requises, gagnent une indulgence de sept ans et de sept quarantaines.

Les évêques ont joui du droit de canoniser les saints de leurs diocèses, jusqu'au temps du pape Alexandre III, élu en 1150.

CANONISTE : c'est le nom que l'on donne à un docteur en droit canon, ou à quelqu'un qui a composé des ouvrages sur le droit canon.

CANOPE : les Egyptiens donnoient ce nom aux vases dont on se servoit pour instruire le peuple du progrès des eaux du Nil, dans le temps de l'inondation. « Les prêtres égyptiens exposoient en public (1) trois » ou quatre sortes de vases ou de mesures, qui, étant des » outres d'une capacité inégale, mais bien connue du » peuple, servoient, sans cris et sans messagers, à lui » indiquer les trois ou quatre espèces de hauteurs » qui faisoient la différence des crues du Nil. Deux

(1) Pluche, *Hist. du Ciel.*

» choses

» choses me persuadent, continue M. Pluche, que
» c'est là le sens de ces vases ou mesures à large
» ventre, si ordinaires dans les monumens égyptiens.
» L'une est le nom qu'on leur donne ; l'autre sont les
» attributs dont on les accompagne. Le nom de *Ca-*
» *nob* ou *Canope*, qu'on donnoit à ce vase, est fondé
» sur l'usage qu'on en faisoit. Ils peignoient le ravage
» de l'eau débordée, sous la figure d'un dragon, d'un
» crocodile, d'un hippopotame ou d'un monstre aqua-
» tique, qu'ils appeloient *ob*, c'est-à-dire *enflure* ou
» *débordement*..... Quand on avoit mesuré..... le degré
» de la profondeur de l'eau, on en informoit le peuple
» par l'exposition d'un vase qui contenoit apparem-
» ment autant de pintes que la profondeur de l'eau avoit
» de toises ou de coudées ; c'est pourquoi ils donnoient
» à ce vase le nom de *Canob*, qui signifie la *toise du dra-*
» *gon*, la mesure du débordement. Les divers attributs
» dont ils accompagnoient ce vase ne sont pas moins
» significatifs que son nom, et ont un rapport évident
» avec l'état de la rivière. Ils terminoient souvent ce
» vase vers le haut, par une tête d'homme, que nous
» verrons par la suite être le symbole de l'industrie
» ou du labourage : quelquefois ils faisoient sortir les
» pieds de la figure par le bas de ce vase. Les bras et
» tout le corps de l'homme, ou du symbole des tra-
» vaux rustiques, étoient comme engagés et contraints,
» pour faire entendre que le laboureur n'avoit rien à
» faire pendant le séjour des eaux sur la plaine. Quel-
quefois ils faisoient sortir du vase les mains de la fi-
gure, dans l'une desquelles ils mettoient une plume
d'épervier, pour marquer l'étude et l'observation
des vents, qui devoit être la principale affaire du
laboureur, parce que, selon la nature du vent, il
accéléroit ou différoit, ou omettoit totalement l'o-
pération des semailles. Assez ordinairement on
trouve les canopes terminés par une ou deux croix,

» dont nous venons d'expliquer le sens. Très-souvent
» encore le haut du vase est surmonté par différentes
» têtes d'oiseaux, pour signifier et caractériser les
» différens vents qui leur étoient connus, et qui
» aidoient ou traversoient, soit la crue, soit l'abais-
» sement des eaux. Quelquefois ils mettoient sur le
» canope la tête d'un chien pour signifier l'état de la
» rivière au temps du lever de la canicule. Dans un
» autre temps, ils y plaçoient une tête de fille pour
» marquer l'état du Nil, sous le signe de la vierge. »
Dans la suite des temps, lorsque l'écriture symbolique cessa d'être en usage parmi les Egyptiens, et qu'on n'entendit plus le sens de toutes ces figures allégoriques, le peuple superstitieux fit du canope un dieu qui présidoit aux eaux, et crut voir, sous la forme d'un vase qui servoit à mesurer les progrès du Nil, le Nil lui-même personnifié. On rapporte, au sujet du dieu Canope, un stratagême singulier, que ses prêtres employèrent pour lui acquérir la préférence sur le dieu des Chaldéens, qui étoit le Feu. Les idoles des autres nations, qui étoient de bronze, d'or, d'argent, de bois ou de quelqu'autre matière, ne pouvoient résister à l'activité du dieu des Chaldéens, qui les faisoit fondre ou les réduisoit en cendres. Les Chaldéens triomphoient et publioient que leur dieu étoit le plus puissant qu'il y eût dans l'univers. Les prêtres de Canope, choqués de la vanité des Chaldéens, résolurent, à quelque prix que ce fût, de faire en sorte que le dieu Canope remportât la victoire sur le Feu; et, pour y réussir, ils eurent recours à l'artifice. Le vase, qui représentoit Canope, étoit percé de tous côtés de plusieurs petits trous imperceptibles. Ils bouchèrent ces trous avec de la cire, et remplirent ensuite le vase d'eau; après quoi ils ne balancèrent pas à faire entrer Canope en lice avec le dieu des Chaldéens. A peine le feu eut-il fondu

la cire qui bouchoit les trous, qu'on vit sortir du corps de Canope une grande quantité d'eau qui éteignit le feu, et triompha, par ce moyen, du rival qu'on lui opposoit. Les Chaldéens se retirèrent confus; et les prêtres de Canope, très-satisfaits du succès de leur fourberie.

CANSTRISE ou CANSTRINSE (1) : on donnoit autrefois ce nom à un officier de l'église de Constantinople, qui étoit chargé du soin des habits pontificaux du patriarche, et qui tenoit la boîte à l'encens, pendant le service divin.

CANTEVEN : dieu indien, particulièrement honoré sur les côtes de Malabar et de Coromandel. Il n'est point difforme et terrible comme les autres divinités de ces idolâtres. Canteven est jeune, bien fait, aimable : c'est le dieu de l'amour chez les Indiens. Toutes les femmes observent, un certain jour de l'année, un jeûne solennel en son honneur, dont les docteurs indiens racontent ainsi l'origine. Canteven, disent-ils, s'étant insinué un peu trop avant dans les bonnes grâces de Paramesceri, femme d'Ixora, excita la jalousie de ce dieu qui, le regardant avec cet œil brûlant et plein de feu, qu'il a au milieu du front, réduisit en cendres ce téméraire. Paramesceri, désespérée du triste sort de son amant, mourut de douleur. Cependant elle ressuscita quelque temps après; mais elle ne profita de la vie qui lui étoit rendue, que pour pleurer continuellement son cher Canteven, sur une montagne solitaire, où elle s'étoit retirée. Cependant Ixora, dont le ressentiment étoit appaisé, ne tarda pas à s'ennuyer de ne point voir sa femme. Il n'eut pas honte de faire les avances. L'étant allé trouver dans sa retraite, il s'excusa de son emportement

(1) De *canistrum*, boîte à l'encens, ou la corbeille qui contenoit les habits du patriarche.

passé sur la violence de son amour, et conjura son épouse de revenir avec lui. Paramesceri n'y voulut point entendre, qu'Ixora n'eût auparavant rendu la vie à son cher Canteven. Le foible époux accepta la condition, et c'est en mémoire de la mort et de la résurrection de Canteven, que les femmes indiennes pratiquent le jeûne dont nous venons de parler.

CANTIQUE : 1. chant religieux destiné à célébrer la gloire de Dieu, et à le remercier de ses bienfaits. Tel est dans l'Ecriture le fameux cantique de Moyse, après le passage de la mer Rouge, et qui est l'ode la plus sublime qu'ait jamais produite aucun poète : tel, le cantique d'Ezéchias, où il rend grâces à Dieu de lui avoir prolongé la vie, et que le célèbre Rousseau a si bien rendu dans nôtre langue. Tels sont encore les cantiques des trois enfans dans la fournaise, de la sainte Vierge, de Zacharie. On donne communément le nom de *cantiques* à certaines chansons composées sur des sujets pieux, et qui n'ont, pour l'ordinaire, d'autre mérite. Il seroit à souhaiter, pour l'honneur de la religion, que les grands mystères de notre foi, les redoutables vérités du christianisme, et les actions mémorables de Jésus-Christ et des saints, ne fussent pas défigurées, et, en quelque sorte, avilies dans de misérables vers qui prêtent trop souvent lieu à des plaisanteries sacriléges sur les choses les plus respectables. Chez les Grecs et les Romains, c'étoient les meilleurs poètes et les plus grands génies qui étoient chargés de composer les vers qui devoient être chantés en l'honneur des dieux. Les contes absurdes de la théologie païenne, les aventures des héros fabuleux étoient embellis par la poésie d'Ovide, tandis que les histoires sublimes et touchantes de l'Ecriture, et les

exploits des héros chrétiens, sont abandonnés à de vils barbouilleurs qui les déshonorent, et parviennent presqu'à les rendre ridicules.

2. Toute la religion des idolâtres qui habitent les îles Philippines est renfermée dans des cantiques, qui célèbrent les exploits de leurs dieux, et détaillent leur généalogie. Les pères apprennent à leurs enfans ces cantiques, qui forment une espèce de tradition.

3. L'usage de chanter des cantiques est très-commun, et très-répandu parmi les Indiens. Dès le matin, on entend les dévots entonner des hymnes saints en l'honneur de leurs dieux; c'est par-là qu'ils commencent à se les rendre favorables pour le reste de la journée. C'est par les mêmes chants qu'ils se préparent à quelque entreprise considérable. Les artisans, qu'un même travail rassemble dans une boutique, charment leur ennui par ces pieux cantiques, qu'ils chantent alternativement; quelquefois un seul chante, et les autres lui répondent en chœur. Les matelots, courbés sur la rame, font retentir les airs de pareils cantiques, ce qui vaut sans doute beaucoup mieux que les chansons obscènes et grossières, qui servent, chez nous, d'amusement aux gens de cette classe. La coutume de chanter des cantiques est aussi en vigueur à la Chine; et ces cantiques renferment communément les principaux points de leur morale, et les histoires de leurs divinités.

CANTIQUE DES CANTIQUES : c'est le titre que l'on donne au cantique de Salomon, qui se trouve entre les livres canoniques de l'ancien Testament. Le titre hébreu de ce cantique signifie à la lettre *un cantique excellent;* et il n'en impose pas. Ce cantique, à ne le considérer même que comme un ouvrage profane, est une pièce digne des meilleurs poètes. C'est une espèce d'idylle, dont les principaux interlocuteurs

sont un époux et une épouse qui parlent le langage le plus passionné. Cet ouvrage est plein de comparaisons agréables, tirées des objets champêtres, d'images charmantes et voluptueuses : on y trouve même des situations et des scènes ; ce qui a fait croire à quelques auteurs que ce cantique pouvoit être un drame. En voici un exemple : Au milieu de la nuit, la bien-aimée, couchée sur son lit, attend vainement le sommeil. Son cœur, occupé de mille tendres soins, ne lui permet pas de goûter le repos. Dans ce moment, son bien-aimé vient frapper à la porte.... Ouvre-moi, lui dit-il, ma sœur, ma bien-aimée, ma colombe ; je suis tout trempé, et la rosée de la nuit dégoutte de mes cheveux. La bien-aimée se lève à la hâte, et vole ouvrir sa porte ; mais son bien-aimé, trop impatient, est déjà parti : elle regarde de tous côtés, elle ne le voit pas ; elle l'appelle, il ne répond point. Inquiète, elle sort de sa maison, et va le chercher seule au milieu des ténèbres. Les gardes la rencontrent errante dans les rues de la ville. Ils l'accablent de coups et emportent son manteau ; mais cet accident n'est pas capable de ralentir son ardeur. Elle continue ses recherches, et demande à toutes les personnes qu'elle rencontre si elles n'ont pas vu son bien-aimé. « Si vous le trouvez, leur dit- » elle, annoncez-lui que je languis d'amour. » On lui demande à quels signes on pourra reconnoître son bien-aimé? Elle fait alors un portrait si flatteur et si séduisant de son bien-aimé, que ceux qui l'écoutent se joignent à elle pour le chercher. On reconnoît sans doute dans ce morceau quelques traces de la fiction ingénieuse d'Anacréon, qui représente l'Amour nu et mouillé, allant, pendant la nuit, frapper à la porte d'un homme endormi. On y remarque encore l'idée de cette idylle charmante de Moschus, intitulée *L'Amour fugitif*, dans laquelle Vénus demande, de tous

côtés, des nouvelles de son fils qui a pris la fuite, et donne son signalement afin qu'on puisse le reconnoître. On peut supposer que le cantique de Salomon n'étoit pas inconnu à Anacréon et à Moschus; mais ce cantique n'est pas plus un drame que l'ode d'Anacréon, et que l'idylle de Moschus. Il ne faut pas chercher d'ordre ni de liaison de cet ouvrage. Ce ne sont que les élans d'un cœur brûlant d'amour. C'est le sentiment seul qui s'y fait entendre. M. de Bossuet a cependant trouvé dans ce cantique une certaine division en sept parties, qui répondent aux sept jours que les anciens employoient à leurs cérémonies nuptiales : car le sentiment le plus commun est que Salomon composa cet ouvrage pour célébrer son mariage avec la fille du roi d'Egypte; ainsi c'est proprement un épithalame dialogué. Quelques écrivains, qui courent après la plaisanterie, et qui lui sacrifient tout, se sont égayés sur certaines comparaisons orientales, et fort éloignées de nos mœurs, que l'on trouve dans le cantique de Salomon. Ils ont trouvé fort singulier que Salomon comparât les cheveux de sa bien-aimée à des troupeaux de chèvres, ses yeux à des piscines, son cou à la tour de David, et son nez à celle du Liban; mais ces critiques ne connoissoient peut-être pas assez le goût et le génie de la poésie orientale. Ils ne faisoient pas attention que l'imagination vive et chaude des Orientaux ne recherche pas dans les comparaisons cette grande justesse qu'exige l'esprit méthodique des Français. Ils sont contens pourvu qu'il se trouve quelque rapport entre les objets comparés. Ainsi la tour de David exprime la rondeur, la fermeté et la noblesse du cou de l'épouse; cela suffit pour établir la comparaison. On trouve dans Homère quelques comparaisons de cette nature.

D'autres censeurs, mieux fondés en apparence,

se sont élevés contre les images voluptueuses, et les tableaux dangereux que présente cet ouvrage. Ils ont pensé que les expressions de la plus vive tendresse n'étoient guère propres à édifier les infidèles; mais on leur répond que le cantique de Salomon n'occuperoit pas en effet une place parmi les livres saints, s'il ne contenoit que la peinture d'un amour profane; que, sous l'emblême de deux époux, Salomon a décrit les chastes amours et l'union spirituelle de Jésus-Christ avec son Eglise; que ce livre est plein de mystères ineffables, qui ne peuvent être compris que des ames dévotes, intimement unies avec Dieu dans l'oraison. Aussi l'Eglise n'a-t-elle pas prétendu que le cantique de Salomon fût lu indifféremment par tous les fidèles, de peur que les hommes charnels n'en abusassent. S. Jérôme nous apprend que de son temps il étoit défendu de le lire avant l'âge de trente ans, et S. Bernard en interdit la lecture à quiconque n'a pas le cœur pur.

CANTOR, *ou* Le Chantre (*Gilles*) : chef d'une secte de fanatiques, qui s'élevèrent au commencement du quinzième siècle, et se répandirent dans la Flandre, où ils pervertirent un grand nombre de personnes. Le principal appui de la secte, après Cantor, étoit un carme, nommé *Guillaume de Hildesheim*, qui, étant en grande réputation parmi les dévotes, contribua beaucoup à étendre le parti. Les sectateurs de Cantor prenoient le titre d'*hommes intelligens*. Ils soutenoient que Gilles Cantor, leur chef, étoit le sauveur des hommes; que les démons et tous les damnés qui habitent l'enfer verroient un jour finir leurs tourmens, et seroient transférés dans le ciel; qu'il étoit faux que le diable eût autrefois porté Jésus-Christ sur le sommet du temple; que la prière et tout culte extérieur étoient superflus; que la fornication étoit une chose indifférente, et

nême que les femmes ne devoient pas en conscience efuser leurs faveurs à ceux qui les leur demandoient. ls se livroient à toutes les infamies qu'entraîne naurellement une pareille doctrine. Ils avoient même maginé un langage particulier, par le moyen duuel ils pouvoient s'entretenir ensemble sur cette atière, sans être entendus de ceux qui n'étoient as de la secte. Ils regardoient comme de véritables ispirations toutes les extravagances qui leur pasient par la tête, et ne manquoient pas de les exéiter. Ils publioient que les règnes du Père et du Fils oient passés, et que c'étoit le Saint-Esprit qui rénoit à son tour. Ces fanatiques étoient d'autant plus angereux, qu'il étoit difficile de les convaincre et e les punir; car ils ne se faisoient aucun scrupule : nier leur doctrine, lorsqu'ils étoient interrogés ridiquement. Cependant le zèle de Pierre d'Ailly, chevêque de Cambray, vint à bout d'arrêter le ogrès de cette secte. Il fit faire le procès au carme uillaume, qui avoua ses erreurs, et les rétracta ı présence d'un grand nombre de témoins, le 12 de in 1741.

CANTUAIRE : titre que l'on donnoit autrefois à lui qui baptisoit dans l'église de Meaux.

CAPARA, *c'est-à-dire*, EXPIATION : cérémonie que ; Juifs ont observée pendant long-temps, la veille ı chipur, ou jour de pardon, et qui est maintent abolie. Voici en quoi consistoit cette cérémonie. Les hommes chargoient de leurs péchés un coq anc, et les femmes une poule. Les femmes qui se uvoient enceintes prenoient un coq et une poule. maître de la maison prenoit en main le coq; et, rès avoir récité quelques passages des psaumes et livre de Job, il se donnoit avec le coq trois coups r la tête; puis il l'étrangloit, lui coupoit la gorge, le jetoit rudement contre terre. On le faisoit en-

suite rôtir, et l'on jetoit ses entrailles sur le toit de la maison. Toutes ces cérémonies avoient chacune une allusion mystique, dont nous faisons grâce au lecteur. On avoit eu coutume, pendant quelque temps, de donner aux pauvres le coq, afin qu'ils se nourrissent de sa chair; mais, quoique la faim soit fort peu scrupuleuse, les pauvres ne crurent pas pouvoir manger en conscience la chair d'un animal chargé des iniquités publiques. Ils refusèrent donc ce présent; et depuis on leur donna la valeur de ce coq en argent.

CAPELAN : c'est ainsi qu'on appelle un pauvre prêtre, qui cherche l'occasion de desservir quelque chapelle, et d'aller dire la messe pour quelqu'un.

CAPISCOL (1) : c'est le titre d'une dignité de plusieurs cathédrales ou collégiales de Provence et de Languedoc. Cette dignité équivaut à celle de grand-chantre dans les autres églises.

CAPITOLE : cette forteresse fameuse, qu'on peut regarder comme le centre de la grandeur et de la religion des Romains, fut bâtie sur un mont qui s'appeloit d'abord *Saturnien*, parce qu'il avoit été la demeure de Saturne. Il fut ensuite nommé *Tarpeïen*, à cause de la vierge Tarpeïa, qui le livra aux Sabins. Enfin on lui donna le nom de *Capitolin*, du mot latin *caput*, qui signifie *tête*, parce qu'on trouva dans son sein une tête d'homme, lorsqu'on y creusoit les fondemens d'un temple de Jupiter. Les Romains avoient accumulé dans le Capitole leurs principales divinités, comme pour les engager à défendre cette citadelle, qu'ils regardoient comme le siége de leur empire. On y comptoit soixante temples, parmi lesquels celui de Jupiter étoit distingué par sa richesse et par la vénération des peuples : c'étoit dans ce temple que l'on conservoit précieusement les livres

(1) De *caput*, chef, et *schola*, école.

t les petits boucliers appelés *ancilles*, qui étoient
ombés du ciel, comme les Romains se l'imaginoient.
.es généraux d'armée qui avoient mérité les hon-
eurs du triomphe se rendoient en pompe dans cet
uguste temple, et offroient des sacrifices à Jupiter,
n actions de grâces des victoires qu'ils venoient de
emporter. Enfin c'étoit dans ce temple que l'on fai-
oit les vœux, et que l'on prononçoit les sermens
olennels. Le cri miraculeux des oies sacrées, qui
ut la première cause de la délivrance du Capitole
t du salut de Rome, pendant la guerre des Gaulois,
ontribua beaucoup à augmenter le respect que les
Romains avoient pour ce lieu sacré. Cependant toutes
es divinités qui le gardoient ne purent le garantir
les flammes, dont il fut plusieurs fois la proie, sous
Sylla, sous Vitellius, et sous Titus; mais il fut tou-
ours réparé. *Voyez* Capitolins (*jeux*).

CAPITOLIN : surnom que les Romains donnoient
à Jupiter, qui avoit un temple fameux dans le Ca-
pitole.

CAPITOLINS (*jeux*). Les Gaulois assiégoient le
Capitole. Ils avoient déjà trouvé un sentier qui de-
voit les conduire à la forteresse. Ils y montoient au
milieu de la nuit, et les gardes endormies sembloient
leur promettre un succès certain, lorsque les oies,
que l'on nourrissoit en l'honneur de Junon, jetèrent
des cris perçans, et éveillèrent Manlius, qui
renversa un Gaulois, déjà presque parvenu au
sommet, et épouvanta les autres. C'est en actions
de grâces de cette délivrance miraculeuse, que Ca-
mille institua, en l'honneur de Jupiter Capitolin,
des combats annuels, qui furent appelés *jeux ca-
pitolins*.

Lorsque l'empereur Domitien répara le Capitole,
brûlé sous Titus, il institua aussi des jeux capito-
lins, et voulut qu'ils fussent célébrés tous les cinq

ans. Dans ces jeux, il y avoit des prix proposés, non-seulement aux athlètes, mais encore aux poètes, aux orateurs, aux historiens, aux musiciens et aux comédiens; et ces prix étoient disputés avec d'autant plus d'ardeur, que c'étoit l'Empereur lui-même qui les distribuoit.

CAPITULAIRES : on donne ce nom aux réglemens que faisoient autrefois les rois de France, concernant la discipline civile et ecclésiastique, dans les assemblées des prélats et des seigneurs de la nation. Ce qui regardoit la discipline ecclésiastique étoit rédigé par les évêques. Les seigneurs laïcs dressoient les ordonnances civiles. Le tout étoit confirmé par l'autorité du Roi, et avoit ensuite force de loi dans le royaume. Ces ordonnances étoient divisées par chapitres, c'est pourquoi on les appela *capitulaires*. On cessa d'en publier sous la troisième race de nos rois. Les capitulaires les plus célèbres et les plus connus sont ceux de Charlemagne, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. Nous avons une ample collection de tous les capitulaires de nos rois, extrêmement utile pour la connoissance des mœurs et des usages de ce temps là.

On appelle aussi *capitulaire* un acte qui se passe dans un chapitre, soit de chevaliers, soit de chanoines, soit de religieux.

Dans le huitième siècle et dans les suivans, les réglemens que les évêques faisoient dans les synodes, sur la discipline ecclésiastique, étoient nommés *capitules* et *capitulaires*; mais communément ils n'étoient observés que dans leurs diocèses.

CAPNOBATES (1) : ce nom, dérivé du grec, et qui signifie *celui qui fait monter la fumée*, fut autrefois donné aux Mysiens, peuples d'Asie, qui s'occupoient uniquement du culte de leurs dieux, et fai-

(1) Καπνὸς, *fumée*; et βαίνω, *je monte*.

oient monter continuellement vers le ciel la fumée es sacrifices. Les mêmes peuples s'abstenoient de ianger de tout ce qui avoit eu vie; et leur nourriture onsistoit en miel, lait, fromage et autres choses de ette espèce.

CAPNOMANTIE (1) : divination par la fumée. Cet rt consistoit à examiner la manière dont s'élevoit la ımée du sacrifice. Si elle montoit droit en haut, 'étoit un heureux présage : si elle se répandoit de ôté et d'autre, c'étoit un augure fâcheux. Quelque-ois on jetoit dans le feu des graines de jasmin et de avot; et la fumée qui en sortoit étoit aussi regardée omme prophétique. Il y avoit une autre espèce de apnomantie, qui se pratiquoit en respirant la fumée les sacrifices.

CAPROTINE: surnom que les Romains donnoient ı Junon, en l'honneur de laquelle ils célébroient ıne fête solennelle aux nones de Juillet. Voici quelle st l'origine de cette fête et du surnom. Dans le temps ue les Romains commençoient à rétablir leur ville uinée par les Gaulois, les peuples voisins, voulant rofiter de la foiblesse de leurs anciens ennemis, pour es accabler entièrement, se liguèrent ensemble, et ormèrent une armée nombreuse, qui marcha vers Rome. Lorsqu'ils furent arrivés à quelque distance le cette ville, ils envoyèrent un héraut pour sommer es Romains de leur livrer toutes leurs femmes et outes leurs filles, faute de quoi ils n'avoient qu'à se réparer au combat. Les Romains, craignant d'exposer ı la fureur d'un nouvel ennemi les foibles restes de eur patrie échappés à la rage des Gaulois; ne voulant pas, d'un autre côté, abandonner en proie à des étrangers ce qu'ils avoient de plus cher dans le monde, ıe savoient quel parti prendre, et n'envisageoient plus d'autre ressource que le désespoir, lorsqu'une

(1) Καπνος, *fumée*, μαντεία, *divination*.

esclave, nommée *Philotis*, les tira de ce cruel embarras. Cette esclave, douée d'un courage et d'une grandeur d'ame au-dessus de sa condition, communiqua son dessein à ses compagnes qui l'approuvèrent. Elles se revêtirent toutes des habits de leurs maîtresses, et se rendirent, ainsi déguisées, dans le camp des ennemis, qui ne doutèrent pas que ce ne fussent en effet les filles et les femmes des Romains. La distribution en fut faite entre les officiers et les soldats. Alors ces esclaves, affectant une fausse joie, accablèrent de caresses ceux à qui elles étoient tombées en partage, et les invitèrent à boire et à se réjouir. Ceux-ci, trompés par ces marques apparentes d'amitié, ne songèrent qu'à se livrer aux plaisirs et à la bonne chère. Enivrés des fumées de l'amour et du vin, ils s'abandonnèrent au sommeil. Lorsque les esclaves s'aperçurent qu'ils étoient profondément endormis, elles donnèrent aux Romains le signal dont on étoit convenu, du haut d'un figuier sauvage, qui se nomme en latin *caprificus*. Les Romains accoururent à l'instant même, et firent un grand carnage de leurs ennemis, qu'ils trouvèrent plongés dans le sommeil. Le sénat, en mémoire de cet événement, donna le nom de *Caprotines* aux nones de juillet, qui étoit le jour de leur délivrance. Il donna le même nom à la déesse Junon, et institua en son honneur une fête solennelle, pendant laquelle les esclaves donnoient à leurs maîtresses un festin sous des figuiers sauvages, et se livroient entr'elles une espèce de combat, pour représenter celui où les Romains avoient vaincu leurs ennemis, par le stratagême des esclaves. Philotis et ses compagnes, pour prix de leur générosité et de leurs services, reçurent la liberté avec une somme d'argent suffisante pour se marier honnêtement.

CAPUCE ou CAPUCHON : partie de l'habillement d'un moine ou d'un religieux, qui lui couvre la tête.

a forme du capuce n'est pas toujours la même. Les uns le portent en pointe, les autres arrondi; ceux-ci font étroit, ceux-là fort large. Cet article n'est pas si indifférent qu'on pourroit le penser. L'ordre des Cordeliers se divisa autrefois en deux partis, qui se firent, pendant plus d'un siècle, une guerre cruelle et opiniâtre, parce qu'ils ne pouvoient s'accorder sur la forme que devoit avoir le capuchon. Les papes Nicolas IV, Clément V, Jean XXII, furent obligés d'employer toute leur autorité pour appaiser cette importante querelle.

Le capuce a fait autrefois partie de l'habillement des laïques.

CAPUCHON. *Voyez* CAPUCE.

CAPUCIATI *ou* ENCAPUCHONNÉS : on appela ainsi certains hérétiques qui parurent en Angleterre, en 1387, parce qu'ils ne se découvroient point devant le S. Sacrement, et n'étoient point le capuce dont tout le monde se servoit alors pour couvrir la tête. Ces hérétiques étoient partisans des erreurs de Wiclef.

CAPUCINADE : on donne ordinairement ce nom à un sermon peu éloquent, et rempli de déclamations triviales. Les discours d'un grand nombre de capucins peu instruits, et qui n'avoient pour prêcher d'autre talent que leur zèle, ont donné lieu à cette plaisanterie; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait des capucins très-versés dans l'art de la parole, et qui soutiennent dignement la noblesse du ministère apostolique.

CAPUCINES : religieuses qui portent aussi le nom de *Filles de la Passion*. Elles furent instituées à Naples, en 1538, par la veuve d'un seigneur napolitain, nommée *Marie-Laurence Longa*. Cet ordre, qui suit la règle de sainte Claire, est d'une grande austérité; les capucins en sont les directeurs : il n'a eu que deux maisons en France, une à Paris, fondée par Louise de Lorraine, veuve de Henri III, et une autre à Mar-

seille. *Voyez,* au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

CAPUCINS : religieux de l'ordre de S. François, de la plus étroite observance, ainsi appelés, parce qu'ils portent un grand capuchon. L'instituteur de cette réforme est Matthieu Baschi, frère mineur du couvent de Monte-Falco, dans le duché d'Urbin. Ce religieux se croyant appelé à une vie plus parfaite que celle qu'il menoit dans son couvent, obtint du Pape, en 1525, la permission de se retirer dans une solitude. Son exemple fut imité par quelques autres religieux qui l'accompagnèrent dans sa retraite, jaloux comme lui de se distinguer de leurs confrères par un genre de vie plus austère. Les frères mineurs conventuels, c'est-à-dire, qui demeuroient dans leurs couvens, virent avec quelque dépit plusieurs de leurs frères se séparer d'eux, et affectèrent une plus grande perfection. Ils voulurent forcer ces nouveaux hermites à rentrer dans la vie commune; mais le pape Clément VII les soutint, et leur permit de continuer leur genre de vie, sous le nom de *frères hermites mineurs*, à condition toutefois qu'ils resteroient soumis aux conventuels, et marcheroient sous leurs croix dans les processions. Ce nouvel établissement fit de grands progrès. L'austérité particulière qu'il affichoit, devoit naturellement lui acquérir beaucoup de partisans. Le pape Paul III changea leur nom d'*hermites* en celui de *capucins*, qu'ils ont toujours porté depuis; mais, en même temps, il voulut arrêter leurs progrès, en leur défendant de s'établir au-delà des monts. Cette défense incommode fut levée par Grégoire XIII, qui, sollicité par Charles IX, consentit qu'un détachement de leur réforme vînt s'établir en France. Paul V acheva de rendre cette congrégation solide et durable, en l'affranchissant de l'obéissance aux conventuels,

nventuels, et en l'érigeant en ordre religieux. Les pucins se sont étendus considérablement dans utes les parties du monde. Leur extérieur annonce mortification et la pénitence. Ils sont vêtus d'une be et d'un manteau de grosse bure, portent une ngue barbe, et n'ont qu'une couronne de cheveux tour de la tête. Ils ont les jambes nues, et des ndales pour chaussure. Ils portent l'amour de la uvreté jusqu'à n'oser toucher de l'argent. Ils ont ı garçon quêteur, qui reçoit les aumônes qu'on ur donne. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS ELIGIEUSES.

CAPUTIÉS : fanatiques, ainsi nommés parce u'ils portoient un capuchon blanc, avec une petite me de plomb attachée au bout. Ils commencèrent s'élever vers l'an 1186, à l'occasion que nous alns rapporter. Un bûcheron, homme d'un esprit u-dessus de son état, considérant les désordres horbles qu'avoient excités dans la société civile les uerelles des papes et des empereurs, et des évêques rec les rois; les guerres sanglantes et opiniâtres lumées par tant d'hérésies et de systêmes absurdes ridicules; en un mot, l'épouvantable confusion ı'avoient introduite dans le monde l'abus de l'aurité et la violence de la part des grands, l'obstiıtion et l'aveugle désespoir des petits, forma le ojet singulier de se séparer de cette société où rdre et la paix ne régnoient plus, et de former milieu du monde un petit monde nouveau, mposé de gens doux, pacifiques et raisonnables. ur appuyer son projet, il eut recours aux pros, le plus puissant ressort qui pût alors mour les esprits. Il débita que la sainte Vierge l'avoit noré d'une visite, et lui avoit fait présent d'une ageesur laquelle elle étoit représentée avec son Fils, qui portoit cette inscription : AGNEAU DE DIEU,

QUI ÔTEZ LES PÉCHÉS DU MONDE, DONNEZ-NOUS LA PAIX. Il ajouta que la sainte Vierge lui avoit commandé de porter cette image à l'évêque du Pui, et s'acquitta en effet de sa commission. Il alla trouver le prélat, lui raconta la vision, et lui montra l'image, l'exhortant, de la part de la sainte Vierge, de prêcher l'union et la paix ; de rassembler ceux qui seroient dans des sentimens pacifiques, et d'en former une compagnie, dont les membres porteroient, pour marques distinctives, des capuchons blancs, et s'engageroient, par un serment solennel, de vivre en paix entr'eux, mais de faire la guerre à tous les autres hommes, comme à des ennemis de la paix. L'évêque ne douta pas un moment de tout ce que le bûcheron lui disoit. Il entra dans ses vues, et forma bientôt une société, dont le bûcheron fut regardé comme le chef, et qui n'avoit aucun commerce avec le reste des hommes, qu'elle regardoit comme autant d'ennemis. Des évêques, des magistrats entrèrent dans cette confédération extravagante, qui fit des progrès considérables dans la Bourgogne et dans le Berri, mais qui fut bientôt dissipée par les troupes que l'on envoya contre elle.

CARAÏSME : nom d'une secte répandue parmi les Juifs modernes. *Voyez* CARAÏTES.

CARAÏTES. Les Caraïtes forment une secte particulière parmi les Juifs modernes. Ils leur donnent le nom de *carraïm*, dérivé de *micra*, qui signifie *pur texte de la Bible*, parce qu'en effet les Caraïtes s'attachent plus particulièrement que les autres au sens littéral de l'Ecriture, et n'admettent pas toutes les interprétations et les paraphrases des rabbins. Cette secte doit sa naissance à la publication du Talmud. Les Juifs les plus éclairés s'opposèrent à une infinité de rêveries qu'on débitoit dans ce livre, sous le nom spécieux de *tradition de Moyse*

Léon de Modène prétend que les Caraïtes s'en tiennent rigoureusement à la lettre du Pentateuque, et rejettent absolument toute interprétation et constitution des rabbins. Un docteur de Sorbonne, professeur en langue hébraïque, a soutenu que les Caraïtes ne vouloient dans la Bible que des consonnes, et rejetoient les points, qui en sont les voyelles, parce qu'ils croyoient que les points avoient été introduits par la tradition. Le P. Morin s'est élevé contre ces deux sentimens, et son autorité est d'un grand poids, puisqu'il avoit entre les mains un commentaire sur le Pentateuque, composé par un auteur caraïte. D'après les connoissances qu'il a puisées dans une si bonne source, il assure que les Caraïtes ne rejettent point absolument toutes les interprétations et constitutions des rabbins, mais seulement celles qui sont fausses et absurdes, ou qui tiennent de la superstition. Ils admettent tous les livres de la Bible, et les lisent dans les mêmes exemplaires que les autres Juifs, et ponctués de la même manière; d'où il suit que les Caraïtes sont en effet les plus raisonnables et les plus sensés de tous les Juifs, et ne sont odieux à leurs adversaires, qu'on nomme *Rabbanistes* ou *sectateurs des docteurs*, que parce qu'ils se moquent de leurs superstitions et des fables ridicules qu'ils adoptent. Il y a des Caraïtes au Caire, à Constantinople, et en d'autres endroits du Levant. Il y en a même en Moscovie, où ils vivent à leur manière, ayant leurs synagogues, leurs cérémonies et leurs coutumes particulières.

CARAVANE : on donne particulièrement ce nom aux troupes de pélerins mahométans, qui vont tous les ans à la Mecque. On compte cinq caravanes principales : celle du Caire en Egypte, celles de Barbarie, de Fez et de Maroc, celle de Damas, celle de Perse et celle des Indes. *Voyez* Pélerinage.

CARDA (1). Macrobe nous apprend que l'on donnoit ce nom à une divinité païenne qui présidoit au cœur et aux autres parties nobles de l'homme, et prenoit soin de les entretenir en santé.

CARDEA (2) : divinité adorée chez les Romains, qui avoit inspection sur les gonds des portes. On rapporte que Janus, dieu qui présidoit aux portes, étant devenu éperdument amoureux de Cardea, et lui ayant ravi sa virginité, lui donna, pour la consoler de cette perte, une intendance générale sur les gonds des portes.

CARDINAL : prince de l'Eglise, conseiller et vicaire du Pape, dans les fonctions de son pontificat. On distingue trois ordres de cardinaux; les évêques, les prêtres et les diacres. Les premiers cardinaux de chacun de ces ordres sont appelés *chefs-d'ordre*; et en cette qualité ils ont la prérogative au conclave de recevoir les visites des ambassadeurs, et de donner audience aux magistrats. Le nombre des cardinaux a été assez long-temps arbitraire : enfin Sixte V le fixa à soixante-dix, pour renouveler la mémoire des soixante-dix disciples de Jésus-Christ. De ces soixante et dix cardinaux, six sont évêques, cinquante prêtres, et quatorze diacres. C'est cette assemblée qu'on appelle le *sacré collége*. *Voyez* COLLÉGE (*Sacré*). Le cardinal-évêque d'Ostie est toujours censé le premier et le doyen de tous les cardinaux, quand même il ne le seroit pas en réception. Il a seul le droit de sacrer le Pape : il porte le pallium comme les archevêques; et, comme il représente tout le collége en sa personne, il précède les rois et autres souverains, et reçoit les visites avant tous les potentats qui reconnoissent le Pape. Les cardinaux-évêques, qui sont regardés comme les principaux conseillers et coadjuteurs du Pape, portent le titre de leurs évêchés. Ainsi, pour désigner tel

(1) Du grec *καρδία*, *cœur*. — (2) Du latin *cardo*, qui signifie *gond*.

u tel cardinal-évêque, l'on dit *le cardinal-évêque* de l lieu. Pour les cardinaux, prêtres et diacres, ils porent aussi le nom des titres qui leur sont attribués. )uelques auteurs ont fait remonter jusqu'à S. Pierre origine de la dignité de cardinal : au moins est-il cerain qu'elle est fort ancienne. Elle étoit, à la vérité, bien iférieure, dans ses commencemens, de ce qu'elle est ujourd'hui. Ils n'avoient point alors le pas devant les vêques ; mais ils étoient les premiers après eux. C'éoient des prêtres, ou des diacres, qui travailloient sous a conduite du Pape et des évêques, à subvenir aux esoins des fidèles. Ainsi, dans la primitive Eglise, on ippeloit *prêtre-cardinal* le prêtre principal d'une paoisse, qui suivoit immédiatement l'évêque. Les prêres principaux, ou les curés des paroisses de Rome, portoient aussi le titre de prêtres-cardinaux. En généŕal, un prêtre ou un diacre qui avoit une église ou une chapelle à desservir portoit le nom de *prêtre* ou de *diacre-cardinal;* et on les désignoit par le nom de l'église ou de la chapelle qu'ils desservoient. C'est là la première origine des titres que portent les cardinaux. Le titre de cardinal resta sur le même pied jusqu'au onzième siècle. La grandeur des papes s'étant considérablement accrue, ils voulurent, pour lui donner plus de relief, avoir, comme les souverains, leurs ministres et leurs conseillers. Ils les choisirent parmi les prêtres et les diacres-cardinaux de Rome, qui, depuis ce temps, eurent seuls le droit de porter le titre de cardinaux. Les papes les comblèrent à l'envi de priviléges, d'honneurs et de dignités ; en sorte que, croissant toujours en grandeur, ils se sont élevés au-dessus des évêques, par la seule dignité de cardinal, quoiqu'elle ne soit que d'institution ecclésiastique. Un simple clerc-cardinal a aujourd'hui la préséance sur le plus ancien prélat. Les cardinaux prétendent même que leur dignité les égale aux rois. Ils

disputent le pas aux enfans, frères, oncles, et autres parens de rois, comme aussi à tous les princes qui ne portent pas une couronne royale; et, entre tant d'illustres prérogatives dont ils jouissent, comme d'avoir voix active et passive au conclave, d'être crus sur leur simple parole, de valoir en témoignage deux témoins, d'être exempts de la juridiction des évêques, et de jouir de tous les droits épiscopaux; d'être estimés citoyens des villes où le Pape réside, sans payer aucunes gabelles; de ne reconnoître pour supérieur et pour juge que le Pape seul, surtout en matière criminelle; d'accorder des indulgences, pour cent jours, à qui bon leur semble, et une infinité d'autres : telle est, par exemple, celle qui leur donne le droit de porter la pourpre et un manteau royal de six aunes de queue. Malgré tant d'honneurs et de priviléges, chacun sait que ces éminences ne sont pas moins mortelles que le reste des hommes. *Voyez* FUNÉRAILLES DES CARDINAUX. Nous oublions de dire que le Pape seul peut donner le chapeau de cardinal; ce qui s'appelle autrement *promouvoir au cardinalat.*

CARDINALAT : dignité de cardinal, la plus éminente dignité de l'Eglise après la papauté.

CARÊME : temps de jeûne et d'abstinence par lequel les Chrétiens se préparent à célébrer la fête de Pâque, et qui doit son nom au nombre de quarante jours dont il est composé. Quoique le carême ne soit point d'institution divine, il ne laisse pas d'être presqu'aussi ancien que l'Eglise même. Du temps des apôtres, la fête de Pâque étoit précédée par des jours de jeûne. Il est vrai que le nombre de ces jours n'étoit point alors de quarante, et que le zèle seul des Chrétiens en fixoit la durée. Vers le milieu du troisième siècle, l'Eglise crut devoir en établir l'obligation, et régla que ce jeûne seroit de trente-six jours, comme une sorte de dîme qu'on offriroit au Seigneur pour

ter, se portoit à des excès capables de décrier la nouvelle doctrine. Ils se brouillèrent ouvertement, et Carlostad, plus foible que son adversaire, fut obligé de sortir de Wittemberg. Ils se rencontrèrent depuis à Iène, et eurent ensemble un entretien qui ne servit qu'à redoubler et à fortifier leur animosité réciproque. Après plusieurs altercations, Carlostad déclara à Luther qu'il n'approuvoit point sa doctrine sur la présence réelle. Luther, indigné, le défia de parler ou d'écrire contre son sentiment sur cette matière, et s'engagea même de lui donner un florin d'or, s'il étoit assez hardi pour l'entreprendre. Carlostad accepta le défi, et les deux rivaux le ratifièrent, en buvant à la santé l'un de l'autre; après quoi, ils se quittèrent, en se faisant des adieux bien dignes de ces réformateurs prétendus de la religion. « Puissé-je te voir bientôt » expirer sur la roue, » dit Carlostad à Luther!... « Et » toi, répliqua Luther sur le même ton, puisses-tu » te casser le col avant de sortir de la ville! » Cependant Carlostad gagna le prix du défi; car non-seulement il enseigna sur la présence réelle une doctrine opposée à celle de Luther; mais encore il fut un des principaux chefs de la secte des Sacramentaires. Cet hérétique fut le premier des Réformés qui osa se marier publiquement, quoiqu'il fût prêtre; ce qu'il fit avec tant de scandale, que ses disciples composèrent même une oraison impie sur ce sujet, qui commençoit ainsi : « O Dieu! qui, après l'extrême aveuglement de vos prêtres, avez daigné faire la grâce au bienheureux André Carlostad d'être le premier qui ait osé prendre femme, sans avoir égard aux lois du papisme, nous vous prions, etc. » « Carlostad, dit » M. de Saint-Foix, embrassa la secte des Abécédaires, » (qui condamnoient toutes sortes de sciences); foula » publiquement aux pieds sa robe, sa calotte et ses » patentes de docteur, et se fit porte-faix; d'autres

» disent laboureur. » Il erra quelque temps de ville en ville, haï et persécuté partout, et mourut enfin dans la misère, à Bâle, le 25 de décembre 1541. *Voyez* ANTICÉDAIRES.

CARMÉ : divinité du paganisme, qui, selon les poètes, fut aimée de Jupiter, et en eut une fille nommée *Britomartis*.

CARMEL : montagne de la Palestine, qui fut autrefois la demeure des prophètes Elie et Elisée, et où ils opérèrent un grand nombre de prodiges. Ce lieu est encore aujourd'hui célèbre par divers monumens religieux, qui attirent la vénération des pèlerins. On y trouve plusieurs solitaires, ensevelis dans des cavernes, qui y mènent une vie angélique. Le dévot voyageur arrête surtout ses regards sur une grotte fameuse, située vers le pied de la montagne, qu'on dit avoir été consacrée par le long séjour qu'y fit le prophète Elisée. Un Santon, religieux mahométan, demeure à l'entrée de cette grotte, et n'y donne accès qu'à ceux qui lui font quelque libéralité. On remarque dans un autre endroit une fontaine miraculeuse, que le prophète Elie fit, dit-on, jaillir du sein de la terre par la force de ses prières. De quelque côté qu'on se tourne, on voit des ruines d'anciens monastères, de chapelles et d'oratoires qui inspirent encore du respect. Les Carmes Déchaussés ont sur cette montagne un agréable hermitage composé de cinq cellules creusées dans le roc. Ils y donnent l'hospitalité aux voyageurs que la dévotion conduit dans ces lieux. Les heureux habitans de cette montagne jouissent d'un printemps continuel : la nature y est toujours riante; les vallées et les collines y sont couvertes d'une éternelle verdure. Le profond silence qui y règne n'est interrompu que par le chant des oiseaux et le doux murmure des fontaines qui arrosent ce délicieux séjour. L'air pur et subtil qu'on y respire porte le

calme et la sérénité dans l'ame, appaise les passions, et inspire l'amour de la solitude.

Carmel (*chevaliers du mont*) : ordre militaire d'hospitaliers, fondé par Henri IV, et réuni depuis à l'ordre des chevaliers de S. Lazare.

CARMÉLITES : religieuses qui suivent la même règle que les Carmes. Leur ordre, réformé par sainte Thérèse, est d'une austérité surprenante : il n'a cependant pas rebuté les femmes les plus délicates, élevées dans le luxe et dans la mollesse ; et l'on a vu la duchesse de la Valière s'arracher aux délices de la cour, pour se consacrer, dans l'ordre des Carmélites, à toutes les rigueurs de la pénitence. *Voyez* au Supplément, Congrégations religieuses.

CARMELUS : divinité des Syriens, adorée sur le mont Carmel.

CARMENTALES : fêtes que l'on célébroit à Rome, tous les ans, en l'honneur de la prophétesse Carmente : en voici l'origine rapportée par Plutarque. « Le sénat ayant porté un décret qui défendoit aux dames romaines de se faire voiturer en carrosse, celles-ci, irritées d'une pareille défense, formèrent entr'elles le projet d'une singulière vengeance. Elles s'engagèrent toutes, par un serment solennel, à frustrer leurs maris de tous les droits du mariage, tant qu'ils laisseroient subsister ce décret honteux. Ce qui doit surprendre, c'est qu'elles furent si fidèles à exécuter un pareil engagement, que les maris, ne pouvant vaincre leur résistance, furent obligés d'annuller le fatal décret. Alors les dames romaines se réconcilièrent avec leurs époux ; et les fruits de cette réconciliation ne tardèrent pas à paroître. La fécondité fut universelle dans toutes les femmes qui étoient entrées dans la ligue. Il n'y en eut aucune qui ne portât des marques sensibles du raccommodement. Ce fut pour signaler leur reconnoissance, qu'elles bâtirent un temple à la

prophétesse Carmente, et célébrèrent depuis, en son honneur, les fêtes appelées *Carmentales*. Une des portes de la ville de Rome avoit le nom de *Carmentale* : elle servit de passage aux trois cent six guerriers, tous de la seule famille des Fabiens, qui allèrent combattre les ennemis de la république, accompagnés de cinq mille de leurs cliens, et qui furent tous taillés en pièces, sur les bords du fleuve Crémer. La porte par où ils avoient passé fut depuis regardée comme sinistre ; et l'on changea son nom de *Carmentale* en celui de *Scélérate* (*Scelerata*).

CARMENTE *ou* CARMENTIS, prophétesse d'Arcadie, et mère du roi Evandre, vint en Italie, l'an du monde 2760, et reçut un accueil favorable de la part de Faunus, roi du pays. Son véritable nom étoit *Nicostrate* : celui de *Carmente* lui fut donné du mot latin *carmen*, qui signifie *vers* ou *prophétie*. *Voyez* CARMENTALES.

CARMES : religieux qui composent un des quatre ordres mendians. On croit qu'ils tirent leur nom du mont Carmel, qui a été leur premier berceau. Jean Phocas, moine grec, de l'île de Patmos, en visitant les lieux saints, rapporte qu'il trouva, en 1185, dix solitaires sur le mont Carmel, qui avoient pour supérieur un moine-prêtre, et d'un âge avancé, qui avoit quitté la Calabre, sa patrie, par le conseil du prophète Elie, pour venir s'établir en ce lieu. Vers l'an 1209, le B. Albert, patriarche de Jérusalem, donna à ces solitaires une règle, qui contenoit seize articles, où il leur étoit prescrit, entr'autres choses, d'observer un silence continuel, de travailler de leurs mains, de ne point manger de viande, et de jeûner depuis l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâque. Telle est probablement l'origine de l'ordre des Carmes et du nom qu'ils portent ; et l'on ne peut que rire de la prétention de ces religieux, qui veulent faire

croire que leur fondateur est ce fameux prophète
lie qui habitoit sur le mont Carmel, et qui avoit des
sciples, qu'on peut regarder comme les premiers
oines de la véritable religion, mais qui ne furent
mais les ancêtres des Carmes. Cette prétention a été
vement combattue par le jésuite Papebrock, un des
ollandistes, qui a prouvé que l'ordre des Carmes
est pas plus ancien que le douzième siècle. Si l'on
croit le P. Hardouin, les Carmes portèrent d'abord
France le nom de *Barrés*, à cause des habits rayés
u'ils portoient, à la mode des Orientaux; les Sar-
isins n'ayant pas voulu souffrir qu'ils fussent vêtus
e blanc, couleur affectée, chez eux, à la noblesse.
e même prétend que leur nom de *Carmes* vient de
église ou chapelle de Sainte-Marie de Carpino, du
arme ou du Charme, qu'ils occupèrent au mont
ainte-Geneviève. On commença dès-lors à les ap-
eler les *frères du Carme*, et ensuite tout simple-
nent *les Carmes*. Ce fut le roi S. Louis qui, reve-
ant de la Terre-Sainte, amena quelques-uns de ces
eligieux en France. Quelques papes leur ont donné
titre de frères de la bienheureuse Vierge Marie,
eut-être à cause de la confrérie du scapulaire, éta-
lie dans leurs églises, en l'honneur de la sainte
ierge.

*Carmes Déchaussés* ou *Déchaux*: cette congréga-
on religieuse, qui est une réforme des Carmes, fut
tablie, dans le seizième siècle, par les soins de sainte
hérèse, religieuse d'Avila en Espagne, secondée
es PP. Antoine de Jésus, et Jean de la Croix. Elle
it confirmée, en 1580, par le pape Grégoire XIII.
es religieux sont appelés *Déchaussés*, parce qu'ils
nt pieds nus. Ils sont divisés en deux congréga-
ons, celle d'Espagne et celle d'Italie, qui sont
ouvernées chacune par un général particulier. Les
armes Déchaux s'établirent à Paris, sous Louis XIII;

et la première pierre de leur église fut posée par la reine Marie de Médicis, en 1613.

Ces religieux ont joui long-temps d'un revenu très-considérable, que leur produisoient un grand nombre de beaux hôtels qu'ils ont fait bâtir dans leur voisinage, tandis qu'en 1611 ils n'avoient qu'une maison fort petite, qu'ils tenoient de la libéralité d'un bourgeois. *Voyez* au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

CARNAVAL : on appelle ainsi les derniers jours qui précèdent le carême, et surtout les dimanche, lundi et mardi gras. Ce sont des jours, pour l'ordinaire, de dissolutions et de débauches. On se déguise alors de toute sorte de manière : les bals, les spectacles, les grands repas sont dans la plus grande vogue. Le désordre est si commun, que, pour en détourner ses enfans et pour appaiser la colère de Dieu, que feroient peut-être éclater nos crimes, l'Eglise n'a pas cru pouvoir mieux faire que d'accorder les indulgences à ceux qui consacreroient ces jours aux exercices de piété, et aux prières qu'elle fait alors. Mais l'Eglise a eu beau faire : elle n'a jamais pu empêcher les réjouissances du carnaval ; et même la vertu la plus austère, la dévotion la plus exacte a peine à ne pas s'égayer un peu ces jours-là, depuis le sceptre jusqu'à la houlette. Il n'est point de table si frugale, qui n'admette quelque extraordinaire. Le carnaval passe, chez les libertins, pour la plus grande fête de l'année : aussi la célèbrent-ils comme il faut. On peut regarder les réjouissances du carnaval comme un reste de ces réjouissances païennes des Bacchanales, des Lupercales, et autres fêtes pareilles, consacrées toutes entières aux plaisirs, aux déguisemens, au vin, à l'amour.

CARNE, *ou* CARNA : déesse du paganisme, qui présidoit à l'embonpoint du corps. Le premier de juin

on lui faisoit un sacrifice avec de la bouillie composée de farine de fèves, et de lard. On attribuoit aussi à cette divinité le pouvoir de préserver les petits enfans des mauvais génies.

CARNIEN : surnom que les Lacédémoniens donnèrent à Apollon, à l'occasion des fêtes carniennes, qu'ils instituèrent pour expier le meurtre de Carnus, prêtre et favori d'Apollon. *Voyez* CARNIENNES.

CARNIENNES (*fêtes*) : on les célébroit à Lacédémone, en l'honneur d'Apollon, pour appaiser les manes de Carnus, fameux devin et prêtre d'Apollon, qui avoit été tué par un Lacédémonien. Apollon, irrité de ce meurtre, avoit répandu parmi les Lacédémoniens une horrible peste, qui ne cessa que lorsqu'on eut institué les fêtes carniennes. Quelques auteurs donnent à ces fêtes une autre origine. Ils disent que les Grecs, pour la construction du cheval de Troie, coupèrent sur le mont Ida un grand nombre de cornouillers dans un bois consacré à Apollon; que ce dieu, pour se venger, fit pleuvoir sur l'armée une grêle de flèches, et que, pour détourner sa colère, les Grecs instituèrent des fêtes en l'honneur d'Apollon Cornien, ou Carnien, du nom de l'arbre qu'ils avoient coupé.

Ces fêtes étoient célébrées avec beaucoup de solennité, et duroient neuf jours. On dressoit dans une grande plaine neuf tentes couvertes de feuillages. Neuf Lacédémoniens choisis soupoient ensemble sous chacune de ces tentes. Il y avoit aussi des prix proposés pour différentes sortes de jeux, et particulièrement pour l'instrument appelé *cythara*. On dit que le fameux Terpandre fut le premier qui remporta ce prix.

CAROLINS : on donne ce nom aux quatre livres d'un ouvrage composé par l'ordre de Charlemagne, pour réfuter les décrets du second concile de Nicée,

concernant le culte des images. On avoit apporté en France une fausse version des décrets de ce concile, où l'on lisoit que les images devoient être honorées du même culte que l'on rend à la sainte Trinité. Charlemagne, trompé par cette version, s'éleva justement contre une pareille doctrine, et de l'avis des évêques assemblés à Francfort, fit composer, pour la combattre, les livres appelés *Carolins*, où l'on trouve beaucoup d'emportement et de vivacité.

CARPOCRATIENS : hérétiques du deuxième siècle. Selon eux, le bien et le mal ne dépendoient que de l'opinion des hommes; aussi regardoient-ils comme de vains préjugés les lois de pudeur et de bienséance qui mettent un frein à nos honteux désirs. Les œuvres leur paroissoient inutiles pour être sauvé. La foi et la charité suffisoient. Ils prétendoient que Jésus-Christ n'avoit différé des autres hommes, que par sa haute et sublime vertu qui lui avoit mérité la première place dans les cieux. Carpocrate, leur chef, fut à peu près du même temps que Saturnin et Basilide, et eut un fils nommé *Epiphane*, hérétique comme son père. *Voyez* Epiphane.

CARTULAIRE : registre où sont contenus les actes, titres, chartres, priviléges, immunités et autres papiers concernant les biens de quelque église, monastère ou abbaye.

On appelle aussi *cartulaire* un officier de la cour de Rome, gardien des chartres ou papiers de l'Eglise romaine.

CAS de Conscience : doute que l'on forme sur ce que la religion permet ou défend dans certaines circonstances, et sur lequel on consulte un docteur en théologie, qui se nomme *casuiste*, parce que son emploi est de résoudre les cas de conscience. *Voyez* Casuistes.

Voici un cas de conscience des plus singuliers. La ville

ville de Madrid étant assiégée par les Portugais, sous le règne de Philippe IV, les filles publiques, qui étoient en grand nombre dans cette ville, tinrent conseil de guerre, et résolurent de se signaler par quelque service essentiel, rendu à la patrie. Après une mûre délibération, il fut arrêté que toutes celles d'entr'elles qui se trouveroient le plus infectées du mal terrible que tout le monde connoît sans qu'on le nomme, passeroient, pendant la nuit, dans l'armée portugaise, et y répandroient la contagion. Ce projet fut exécuté avec autant d'exactitude que de succès. En peu de temps l'armée des Portugais se trouva considérablement affoiblie, et hors d'état de pousser le siége.

On demande si l'action de ces filles est véritablement un crime, et si l'on ne doit pas plutôt la regarder comme un grand service rendu à la patrie? M. de Saint-Foix assure avoir entendu discuter ce cas de conscience. « Le docteur qui soutenoit qu'elles (les courtisanes) n'avoient point péché, disoit que, puisqu'il » est permis de massacrer l'ennemi, de brûler, de » saccager ses villes, et d'employer toutes sortes de » moyens pour affoiblir ses forces, à plus forte raison » est-il permis de lui donner la v..... »

*Cas réservés* : on appelle ainsi certains péchés griefs dont le Pape ou les évêques se réservent la connoissance, et dont eux seuls peuvent donner l'absolution. On prétend que c'est dans le douzième siècle que les papes ont commencé à se réserver certains péchés atroces et abominables. Le but de cette réserve fut de mettre un frein à la licence, et d'empêcher l'impunité des grands crimes.

Le Pape et les évêques ont des pénitenciers auxquels ils communiquent le pouvoir d'absoudre des cas qui leur sont réservés. Dans les temps de jubilé, le souverain Pontife permet à tout prêtre approuvé

de donner l'absolution de toutes sortes de crimes. Un homme à l'article de la mort peut aussi être absous, par quelque prêtre que ce soit, des péchés les plus énormes.

Les cas réservés au Pape, dans le Rituel de Paris, sont 1° l'incendie des églises, et même des lieux profanes, si l'incendiaire est dénoncé publiquement; 2° la simonie ou le trafic des bénéfices; 3° le meurtre ou la mutilation d'un ecclésiastique; 4° des coups donnés à un prélat; 5° un secours d'armes donné aux infidèles; 6° la falsification des bulles du Pape; 7° l'usurpation ou le pillage des terres appartenantes à l'Eglise; 8° la violation de l'interdit du saint siége.

Les cas réservés à l'évêque sont, 1° l'action de frapper un ecclésiastique; 2° l'incendie; 3° le vol dans un lieu saint avec effraction; 4° l'homicide; 5° le duel; 6° l'intention formelle de tuer son mari ou sa femme; 7° faire quelque chose pour se procurer l'avortement; 8° frapper son père ou sa mère; 9° le sacrilége, l'empoisonnement et la sorcellerie; 10° la profanation de l'Eucharistie, ou des saintes Huiles; 11° l'effusion de sang dans l'église causée par des coups donnés dans une querelle; 12° la fornication dans l'église; 13° la fornication commise avec une religieuse; 14° le crime d'un confesseur avec sa pénitente; 15° le rapt; 16° l'inceste au second degré; 17° la sodomie; 18° le faux témoignage, la fausse monnoie; 19° la falsification des lettres ecclésiastiques; 20° la supposition de titre ou de personne, à l'examen pour la promotion aux ordres.

CASTES : c'est ainsi qu'on nomme les différentes tribus qui partagent les Indiens. Il y en a quatre principales, qui sont celles des Bramines, des Cutteri, des Shudderi ou Banians, et des Wise. Ces castes furent formées par les quatre fils du premier homme et de la première femme, dont elles prirent les

noms. La première, qui est celle des prêtres et des ministres de la religion, a pour chef Brama, l'aîné des quatre frères. Cette caste est la première et la plus considérée dans les Indes. *Voyez* BRAMINES. La seconde caste fut formée par Cutteri, que son tempérament ardent et impétueux détermina à prendre le parti des armes. Elle comprend les Rajahs, ou rois, et toute la noblesse. Shudderi, d'un caractère doux, liant et pacifique, fut le chef de la caste qui porte son nom, et qui est plus connue sous celui de *Banians*. Ceux de cette caste sont tous marchands, et s'appliquent uniquement au commerce. Ils se distinguent particulièrement par leur attention superstitieuse à observer toutes les cérémonies de la religion. La quatrième caste, qui est celle des artisans, rapporte son origine au dernier des quatre frères, nommé *Wise*, dont le génie vif, subtil et propre à l'invention, s'occupa de tout ce qui concerne les arts utiles, et fit des découvertes qu'il communiqua à ses descendans. Ces castes se subdivisent en plusieurs autres, dont le détail seroit long et ennuyeux.

« Chez les Indiens du Maduré, dit M. de Saint-» Foix, une des premières castes, la caste des Ca-» varavadouques, prétend descendre d'un âne. Ceux » de cette caste traitent les ânes comme leurs frères, » prennent leur défense, poursuivent en justice et » font condamner à l'amende quiconque les charge » trop, ou les bat et les outrage sans raison, et par » emportement. Dans un temps de pluie, ils donne-» ront le couvert à un âne, et le refuseront à son » conducteur, s'il n'est pas d'une certaine condition. » Le prince qui gouverne aujourd'hui le Maduré » est de cette caste. » Ainsi les ânes doivent encore avoir acquis une nouvelle considération dans l'Etat.

Les Indiens sont d'une délicatesse extraordinaire sur la naissance. On ne voit point chez eux de mé-

salliances, telles que l'intérêt en produit chez nous. Un Indien préférera une fille de sa caste, quoique pauvre, à une fille fort riche, mais d'une caste inférieure; et quiconque est assez lâche pour s'allier à une caste moindre que la sienne, est ignominieusement dégradé et chassé de sa propre caste. *Voyez* Tribus dans le Supplément.

CASTOR. Pour ne point séparer deux frères, que la fable représente si étroitement unis, *voyez* Pollux.

CASUEL : c'est le revenu d'une cure, ou de quelqu'autre bénéfice, fondé sur des cas fortuits. On l'appelle *casuel*, pour le distinguer du revenu fixe des terres et autres biens stables et solides. Le casuel d'une cure consiste dans les messes, les enterremens, les baptêmes, etc. dont le nombre est plus ou moins grand, selon les diverses occurrences.

CASUISTES : on donne ce nom aux théologiens qui s'appliquent particulièrement à l'étude de la théologie morale, et à résoudre les cas de conscience. Il fut un temps où les fidèles n'avoient point d'autres casuistes que la raison, la conscience, et l'Ecriture sainte. Ils suivoient de bonne foi les préceptes de la religion. Ils fuyoient le mal, et cherchoient le bien sincèrement et sans détours. Ils ne s'étoient point encore avisés de chicaner avec Dieu, de marquer jusqu'à quel point ils pouvoient l'offenser, sans craindre d'être damnés. C'est dans des siècles corrompus, que les casuistes ont commencé à paroître utiles pour mettre des restrictions aux devoirs les plus essentiels, inventer des raisons pour excuser les actions les plus équivoques, et enfin pour rassurer les mauvais chrétiens et les hypocrites. C'est aux recherches subtiles et savantes des casuistes qu'on est redevable des équivoques; des restrictions mentales, et d'autres maximes erronées, contraires à cette droiture de cœur, qui doit distinguer le véritable chrétien. Le plus grand re-

proche qu'on puisse faire aux casuistes, c'est d'avoir lâchement vendu leur plume et leur conscience à l'ambition effrénée de la cour de Rome; d'avoir soutenu le droit imaginaire des papes sur le temporel des rois; d'avoir armé les sujets contre leurs princes légitimes, et, dans leurs décisions sacriléges, promis le paradis à quiconque tueroit un roi tyran ou hérétique, oubliant qu'ils avoient lu dans l'Ecriture que David punit, comme un horrible parricide, le meurtre de Saül, roi barbare, infidèle et réprouvé, mais toujours respectable par sa qualité d'oint du Seigneur. Ce reproche, qui tombe sur un grand nombre de casuistes, ne doit pas empêcher qu'on ne rende justice à plusieurs théologiens sages et éclairés, qui ont exercé, et qui exercent encore avec beaucoup de prudence, d'intégrité et de lumières, un emploi aussi délicat et aussi critique, qui doit toute son utilité à la corruption des hommes.

CATACOMBES : lieux souterrains, près de Rome[1], taillés dans le tuf, ou pratiqués dans les veines de sable, dont les premiers Chrétiens avoient fait leurs cimetières. « On y descend par des escaliers; et l'on » trouve de longues rues, qui, des deux côtés, ont » deux ou trois rangs de niches profondes, où les » corps étoient posés; car on les en a tirés pour la » plupart. De distance en distance, sont des chambres » spacieuses, voûtées, bâties avec la même solidité, » et percées de plusieurs niches semblables à celles des » rues. La plupart de ces chambres sont peintes de » diverses histoires de l'ancien et du nouveau Testa- » ment, comme les églises l'étoient; et en quelques- » uns de ces cimetières, il y a des églises souterraines : » en plusieurs on a trouvé des coffres de marbre, or- » nés de figures de relief, qui représentent les mêmes » histoires que les peintures; c'étoient des sépulcres

(1) Fleury, *Mœurs des Chrétiens.*

» pour les personnes les plus considérables. Chacun » de ces cimetières est comme un grand faubourg » sous terre ; et quelques-uns ont deux ou trois étages » en profondeur. Aussi les Chrétiens y trouvoient des » retraites assez sûres, dans le temps des persécu» tions, pour garder les reliques des martyrs, pour » s'assembler et célébrer les saints offices. Ces anciens » cimetières étoient demeurés la plupart inconnus de» puis long-temps, les entrées en ayant été comblées, » et n'ont été découverts que depuis la fin du siècle » passé. Ces lieux sont nommés quelquefois *conciles* » *des martyrs*, parce que leurs corps y étoient assem» blés, ou *arènes*, à cause du terrein sablonneux. » En Afrique, on nommoit aussi les cimetières *des* » *aires*. »

Il y a des fossoyeurs, gagés par la chambre apostolique, qui travaillent dans ces souterrains, pour trouver des corps saints. Les sépulcres qu'on y trouve sont scrupuleusement examinés par un commissaire apostolique. Si l'on n'y découvre point d'autre signe qu'une croix simple, ou ce caractère ☧, ou bien une colombe, une couronne, un rameau d'olivier, on ne les ouvre pas ordinairement, parce qu'on juge qu'ils ne renferment que le corps d'un simple fidèle. Mais si l'on trouve sur ces sépulcres la figure d'une palme, ou du vase dans lequel on avoit coutume de mettre le sang des martyrs, on les ouvre et on en tire avec précaution les os, comme les précieux restes d'un martyr. On les enferme aussitôt dans de petites cassettes que l'on lie avec des cordes. Le cardinal-vicaire appose son cachet sur les nœuds ; ces cassettes sont ensuite portées à la chambre apostolique, où l'on en fait l'ouverture, et où l'on arrange les os sur des tables, afin que l'air puisse les sécher et les consolider ; après quoi, ces os sont exposés à la vénération des fidèles, et distribués à ceux que le Pape veut en gra-

tifier. Lorsqu'il n'y a sur les sépulcres aucune inscription qui puisse faire connoître à qui les os appartiennent, on leur donne des noms pour fixer la dévotion de ceux auxquels on en fait présent. « Une dévotion, » dit M. de Thiers, qui est aujourd'hui des plus en » vogue, c'est celle qu'on a aux saints nouveaux, dont » les corps sont tirés des ... catacombes, et que l'on » donne gratuitement à des personnes considérables, » qui les demandent, après que le cardinal - vicaire » du Pape, ou l'évêque-sacristain de la chapelle apos- » tolique leur a imposé des noms..... On court de » toutes parts aux églises où reposent les corps des » saints nouveaux. On y porte des offrandes, on y » attache des vœux, on y fait des pélerinages et des » neuvaines... On s'empresse pour baiser leurs châsses, » pour y faire toucher des chapelets, des médailles... » on y crie Miracle! .... Cette dévotion pourroit être » de grand mérite devant Dieu, si elle ne tendoit point » à la diminution du respect que l'Eglise a toujours » eu pour les anciens saints.... et s'il étoit vrai que ces » saints nouveaux fussent véritablement saints... Mais » il est à craindre que le culte qu'on leur rend, ne » détourne les peuples de la vénération qui est due » aux anciens saints, et qu'ils ne s'imaginent que les » nouveaux ont plus de pouvoir et de crédit auprès » de Dieu. »

Ceux qui possèdent des terres dans le voisinage de Rome, sont obligés d'avertir la congrégation des reliques, lorsqu'ils découvrent quelque sépulcre, ou quelque souterrain qui communique à ceux dont on a tiré des corps saints.

CATAFALQUE : sorte de mausolée passager, qu'on élève dans les églises, en l'honneur d'une personne morte de grande qualité. La vaste et belle nef de la cathédrale de Paris est consacrée à ces décorations funèbres, dont la cour veut honorer la mémoire des

princes de la famille royale, ou des têtes couronnées qui lui sont alliées.

CATAGOGIES (1) : fêtes que les habitans d'Eryce avoient instituées en l'honneur de Vénus, protectrice de leur pays. Ils supposoient qu'elle revenoit alors d'un voyage qu'elle avoit fait en Libye, et célébroient son retour par cette solennité. Ils fêtoient aussi le jour de son départ, qu'ils appeloient *anagogie*.

CATAPHRYGIENS : anciens hérétiques, ainsi nommés parce qu'ils étoient Phrygiens. Ils étoient sectateurs de Montan, qu'ils regardoient comme un véritable prophète. Ils n'ajoutoient pas moins de foi aux oracles des prétendues prophétesses Priscille et Maximille. Une de leurs principales erreurs consistoit à croire que le Saint-Esprit avoit abandonné l'Eglise.

CATÉCHÈSE : instruction que l'on faisoit aux catéchumènes, dans un lieu particulier, pendant les premiers siècles de l'Eglise. *Voyez* CATÉCHISME.

CATÉCHISME : 1. on appelle ainsi une explication claire et succincte des principaux articles de la doctrine chrétienne, qui soit à la portée de tout le monde, et même des enfans.

2. Voici un abrégé du catéchisme des Abyssins, par demandes et par réponses, dans lequel on trouve un précis de leur doctrine sur les principaux points de la religion.

*D.* En quel Dieu croyez-vous?

*R.* Au Père, au Fils, et au Saint-Esprit, trois personnes et un seul Dieu.

*D.* De ces trois personnes, quelle est la première, et quelle est la dernière? Quelle est la plus grande, et quelle est la moindre en dignité?

*R.* Aucune n'est la première, ni aucune la der-

(1) De la préposition *κατὰ*, et *ἄγω*, *je conduis*, *je mène*, *κατ ἄγω*, *je ramène.*

nière; aucune n'est la plus grande, ni aucune n'est la moindre : elles sont égales à tous égards.

*D.* Combien y a-t-il de personnes?

*R.* Trois.

*D.* Combien y a-t-il de dieux?

*R.* Un seul.

*D.* Combien de divinités?

*R.* Une seule.

*D.* Combien de royaumes?

*R.* Un.

*D.* Combien de puissances?

*R.* Une.

*D.* Combien de créateurs?

*R.* Un seul.

*D.* Combien de volontés?

*R.* Une.

*D.* Y a-t-il un temps en Dieu?

*R.* Nul; car il est de toute éternité, et il existera éternellement.

*D.* Où est Dieu?

*R.* Il est partout et en tout.

*D.* Le Père est-il Dieu?

*R.* Il l'est assurément.

*D.* Le Fils est-il Dieu?

*R.* Il l'est assurément.

*D.* Le Saint-Esprit est-il Dieu?

*R.* Il l'est.

*D.* Il y a donc trois dieux?

*R.* Je ne dis pas qu'il y a trois dieux, mais trois personnes et un seul Dieu.

*D.* Qui a engendré le Fils?

*R.* Dieu le Père; et le Saint-Esprit procède du Père, et reçoit du Fils.

*D.* Donnez-moi quelque similitude pour rendre sensible l'existence des trois personnes dans une seule divinité.

*R*. Quoique le soleil soit identiquement un, il a néanmoins trois propriétés, la rondeur, la lumière et la chaleur. Nous croyons de même en un seul Dieu, et qu'en lui existent trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui sont égaux en tous sens.

*D*. Quelle de ces trois personnes est née pour notre rédemption?

*R*. La seconde, qui est le Fils de Dieu, et Notre-Seigneur Jésus-Christ.

*D*. Combien a-t-il de naissances?

*R*. Deux; la première de son Père, sans mère et sans temps; la seconde de Notre-Dame la Vierge Marie, sans père et dans le temps, elle ayant toujours demeuré Vierge.

*D*. Notre-Seigneur Jésus-Christ est-il Dieu et homme?

*R*. Il est Dieu et homme en une seule personne, sans distinction ni changement, sans confusion ni mélange.

CATÉCHISTES : on appeloit ainsi, dans la primitive Eglise, les ecclésiastiques destinés à instruire dans la foi les catéchumènes. Cet emploi, que l'on confie aujourd'hui aux moindres clercs, étoit alors exercé par les plus savans hommes. On compte, parmi les catéchistes, le philosophe Panténus, le célèbre Origène, et S. Clément d'Alexandrie. Nous avons encore une des instructions qu'il faisoit aux catéchumènes, qui porte le titre de *Pédagogue*. Ces instructions se nommoient *catéchèses*.

CATÉCHUMÈNES (1) : on nommoit ainsi, dans la primitive Eglise, les infidèles convertis, que l'on disposoit à recevoir le baptême. Il y avoit dans les églises un lieu particulier, où ils se plaçoient pour écouter les instructions, et que l'on appeloit *le lieu*

(1) Du grec κατηχεῖν, *enseigner de vive voix.*

*les catéchumènes* : on ne leur permettoit pas d'assister au sacrifice de la messe. Après l'évangile, un diacre les avertissoit de se retirer. « Quand quelqu'un » demandoit à être chrétien, dit M. Fleury, on le » menoit à l'évêque, ou à quelqu'un des prêtres, qui » d'abord examinoit si sa vocation étoit solide et sin- » cère; car on craignoit de profaner les mystères, en » les confiant à des personnes indignes, et de charger » l'Eglise de gens foibles et légers, capables de la » déshonorer par leur chute, à la première persécu- » tion. On examinoit donc celui qui se présentoit, » sur les causes de sa conversion, sur son état; s'il » étoit libre, esclave ou affranchi; sur ses mœurs et sa » vie passée. Ceux qui étoient engagés dans une pro- » fession criminelle, ou dans quelqu'autre péché d'ha- » bitude, n'étoient point reçus qu'ils n'y eussent ef- » fectivement renoncé. Ainsi on rejetoit les femmes » publiques, et ceux qui en faisoient trafic; les gens » de théâtre, les gladiateurs; ceux qui couroient dans » le cirque, qui dansoient ou chantoient devant le » peuple; en un mot, tous ceux qui servoient aux » spectacles, et ceux qui y étoient adonnés; les char- » latans, les enchanteurs et les devins; ceux qui don- » noient des caractères pour guérir ou préserver de » certains maux, et qui faisoient métier de quel- » qu'autre espèce de superstition. On ne recevoit » point toutes ces sortes de gens, qu'ils n'eussent au- » paravant quitté leurs mauvaises habitudes, et l'on » ne s'y fioit qu'après les avoir éprouvés quelque » temps : le zèle de la conversion des ames ne rendoit » pas les Chrétiens plus faciles à ceux qui vouloient » se joindre à eux.

» Celui qui étoit jugé capable de devenir chrétien, » étoit fait catéchumène par l'imposition des mains de » l'évêque, ou du prêtre commis de sa part, qui le » marquoit au front du signe de la croix en priant

» Dieu qu'il profitât des instructions qu'il recevroit,
» et qu'il se rendît digne de parvenir au saint baptême. Il assistoit au sermon public, où les infidèles même étoient admis; mais de plus, il y avoit des catéchistes qui veilloient sur la conduite des catéchumènes, et leur enseignoient en particulier les élémens de la foi, sans leur expliquer à fond les mystères dont ils n'étoient pas encore capables. On les instruisoit principalement des règles de la morale, afin qu'ils sussent comment ils devoient vivre après le baptême..... Le temps du catéchumène étoit ordinairement de deux ans; mais on l'alongeoit ou on l'abrégeoit, suivant le progrès du catéchumène. On ne regardoit pas seulement s'il apprenoit la doctrine, mais s'il corrigeoit ses mœurs; et on le laissoit en cet état, jusqu'à ce qu'il fût entièrement converti : de là vient que plusieurs différoient leur baptême jusqu'à la mort; car on ne le donnoit jamais qu'à ceux qui le demandoient, quoique l'on exhortât souvent les autres à le demander. Ceux qui demandoient le baptême, et qui en étoient jugés dignes, donnoient leurs noms au commencement du carême, pour être écrits sur la liste des *compétens* ou *illuminés* : ainsi il y avoit deux ordres de catéchumènes, les auditeurs et les compétens. Ceux-ci jeûnoient le carême, comme les fidèles, et joignoient aux jeûnes des prières fréquentes, des génuflexions, des veilles, et la confession de leurs péchés. Cependant on les instruisoit plus à fond, leur expliquant le symbole, et particulièrement les mystères de la Trinité et de l'Incarnation : on les faisoit venir plusieurs fois à l'église pour les examiner, et faire sur eux des exorcismes et des prières en présence des fidèles; c'est ce qu'on appeloit les *scrutins*, que l'on a continué d'observer pendant plusieurs siècles, même pour les petits enfans;

» et il en reste encore des vestiges dans l'office de » l'Église, particulièrement dans la messe du mercredi » de la quatrième semaine de carême, où on lit l'é- » vangile de l'Aveugle-né.

» A la fin du carême, on leur enseignoit l'oraison » dominicale, et on les instruisoit succinctement » des sacremens qu'ils alloient recevoir, et qu'on de- » voit leur expliquer plus au long ensuite. Cet ordre » d'instruction se voit clairement par les Catéchèses » de S. Cyrille de Jérusalem, et par la lettre du diacre » Ferrand à S. Fulgence, touchant le baptême de » l'Ethiopien. Ceux que, par toutes ces épreuves, on » trouvoit dignes du baptême, étoient nommés *élus*; » et on les baptisoit solennellement, la veille de » Pâque, afin qu'ils ressuscitassent avec Jésus-Christ, » ou la veille de la Pentecôte, afin qu'ils reçussent le » Saint-Esprit avec les apôtres; car on leur donnoit » en même temps la confirmation. »

CATHARISTES (1) : secte d'hérétiques, qui étoient une branche de Manichéens, et qui commettoient toutes sortes d'infamies.

CATHÉDRALE (2) : on donne ce titre à la principale église d'un évêché, qui est le siége d'un évêque.

CATHÉDRATIQUE : droit que les évêques percevoient autrefois, lorsqu'ils faisoient la visite de leurs diocèses, et qui consistoit en deux sols d'or. On donnoit aussi le nom de *cathédratique* à un droit que payoient les nouveaux évêques à ceux qui les avoient sacrés; aux notaires, à leurs clercs, et autres officiers.

Les docteurs-régens de la faculté de théologie, dans les universités d'Espagne, sont également appelés *Cathédratiques*.

CATHERINE (*ordre de sainte*). Il fut institué en 1714, par la czarine Catherine, épouse de Pierre le Grand. Ce prince, étant assiégé par les Turcs, sur

(1) De καθαρὸς, *pur*. — (2) Du grec καθέδρα, *chaire*.

» romaine. » Ce qu'on vient de lire est tiré du Catéchisme de Montpellier.

*Catholique* : titre que portent les rois d'Espagne, depuis le quinzième siècle. Ferdinand, après avoir signalé son zèle pour la foi catholique, par l'expulsion des Maures répandus dans l'Espagne, fut décoré, par le pape Alexandre VI, de ce glorieux titre qu'il a transmis à ses successeurs.

*Catholique* : titre de dignité en usage dans l'Eglise grecque, et qui répondoit à celui de primat ou de patriarche. Les anciens auteurs font mention du Catholique des Perses, du Catholique des Arméniens, du Catholique de Séleucie.

*Catholiques* (*Pauvres*) : ce nom fut donné à ceux d'entre les Vaudois, ou Pauvres de Lyon, qui avoient renoncé à leurs erreurs. Ces nouveaux convertis étoient appelés *Pauvres Catholiques*, par allusion aux autres Pauvres de Lyon qui étoient hérétiques.

*Catholiques* (*Nouvelles*) : communauté de filles qui fut établie en France, pour instruire des vérités de la religion les personnes de leur sexe élevées dans l'hérésie.

CAUSAY : divinité chinoise, qui gouverne, dit-on, la partie inférieure du ciel. Les Chinois lui attribuent une grande puissance, et croient qu'elle peut disposer à son gré de leur vie. Elle a sous ses ordres trois esprits qui lui servent de ministres ; le premier, nommé *Tanquam*, règne dans l'air ; le second, nommé *Tsuiquam*, commande à la mer ; le troisième, qu'ils appellent *Teiquam*, est le dieu de l'agriculture, de la guerre, et préside au jour de leur naissance.

CAVALCADE, désigne particulièrement la procession pompeuse et magnifique que fait le Pape, monté sur une haquenée blanche, ou dans une litière, lorsqu'il va prendre possession du pontificat

à S. Jean de Latran. En voici la description que nous fournit l'auteur du Tableau de la cour de Rome. « Douze trompettes et douze chevau-légers » commencent la marche par six rangs de quatre » cavaliers chacun, qui sont suivis par les porte-» manteaux des cardinaux qui envoient chacun le » sien bien monté, portant des valises d'écarlate » brodées d'or. Les massiers des mêmes cardinaux » viennent après aussi à cheval, et tenant sur les » épaules des masses d'argent aux armes de leurs » éminences. Les gentilshommes et aumôniers des car-» dinaux, des ambassadeurs et des princes, avec plu-» sieurs gentilshommes et barons romains, suivent » immédiatement..... Plusieurs anspessades, avec des » armes blanches, caracolent hors des rangs pour » régler la marche. On voit ensuite quatre écuyers » du Pape, avec de grandes chapes rouges, et puis » son tailleur et deux porte-manteaux vêtus de même, » avec deux valises de velours rouge brodées d'or. » Les valets d'écurie du Pape, vêtus de casaques » de serge rouge, viennent après, menant les haque-» nées blanches, que le royaume de Naples doit en-» voyer tous les ans au Pape. Ces haquenées ont des » housses d'étoffe de soie à franges d'or, assorties » de feuillages de lames d'argent battu en demi-» relief. Il vient ensuite plusieurs mules caparaçon-nées et bardées de velours rouge avec des franges d'or, que plusieurs autres domestiques du Pape mènent par la bride. Trois litières marchent ensuite, couvertes de velours rouge et d'écarlate brodée d'or. Deux officiers à cheval marchent devant ces litières, et le maître de table du Pape à cheval, et ses estafiers à pied ferment cette file. La noblesse romaine et les titulaires marchent sans ordre, pour éviter les préséances, montés sur d'excellens chevaux, dont le crin est orné d'un

» grand nombre de rubans de diverses couleurs:
» toute cette noblesse est accompagnée d'estafiers
» à pied. Cinq massiers du Pape marchent après,
» avec de grandes robes de drap violet, où il y a
» du galon de velours noir : ils portent des masses
» d'argent et des colliers d'émail. Quatorze tambours
» à pied les suivent, vêtus de satin rouge garni d'or,
» avec des plumets au chapeau; et ils portent chacun
» l'enseigne d'un des quatorze quartiers de Rome.
» Ceux-ci sont suivis d'un chœur de trompettes du
» Pape, habillés de rouge avec du galon d'or : mar-
» chent ensuite les cubiculaires apostoliques et les
» camériers hors des murs, en habits rouges; le
» commissaire et le fiscal de la chambre apostolique,
» en habit violet; les avocats consistoriaux, en noir;
» les chapelains du commun de la famille du Pape,
» en rouge; les camériers secrets et d'honneur, et
» les quatre participans, qui sont les derniers de
» ce rang, habillés de violet, et portant les quatre
» chapeaux de velours cramoisi du Pape. Après ceux-
» ci, viennent sur de beaux chevaux quarante of-
» ficiers du peuple romain, savoir, les juges, les
» maîtres-justiciers, secrétaires, notaires, contrô-
» leurs, habillés de grandes robes sénatoriennes de
» velours noir, et le bonnet de même, avec les
» housses de leurs chevaux aussi de velours noir.
» Les abbréviateurs du grand parquet, les clercs
» de la chambre, les auditeurs de la rote, et le
» maître du sacré palais, vont à la gauche du doyen
» de la rote, et sont suivis de quatorze maréchaux
» du peuple romain, habillés de vestes de satin blanc,
» avec des juste-au-corps de satin violet, et des
» toques de velours noir. Les quatorze capitaines
» des quartiers marchent après, vêtus de grandes
» robes de velours cramoisi, doublé de toile d'ar-
» gent, avec les chaussures de satin blanc à galon

» d'or, et la toque de velours noir enrichie de pier-
» reries. Le gouverneur de Rome et les conser-
» vateurs romains viennent après, en laissant à la
» gauche du gouverneur une place vide pour le
» sénateur romain, qui n'assiste point à cette ca-
» valcade, pour ne pas céder la préséance que le
» gouverneur lui dispute. Les princes du trône pon-
» tifical, les parens du Pape, et les ambassadeurs
» des têtes couronnées, marchent avec toute leur
» suite, suivant le rang convenable à leur caractère;
» et deux maîtres des cérémonies du Pape viennent
» ensuite devant le sous-diacre apostolique, qui
» porte la croix à triple croison, retournée vers le
» Pape. Le sous-diacre qui porte ainsi la croix est
» au milieu de deux officiers qui portent des ba-
» guettes rouges. Le Pape vient ensuite dans une
» litière entourée de cinquante jeunes gentilshommes
» romains, vêtus de satin blanc; et les estaffiers et
» curseurs du Pape marchent autour de cette li-
» tière avec les maîtres d'estrade. Le capitaine de la
» garde suisse marche à la tête de deux files de
» cavaliers bien armés, qui escortent le Pape. La
» litière dans laquelle on porte Sa Sainteté est de
» velours rouge brodé à franges d'or. Il est revêtu
» d'une soutane de tabis blanc, avec le rochet, l'é-
» tole et la mosette de velours rouge, l'hiver, ou de
» satin rouge si c'est l'été, avec la calotte de même
» sous le chapeau rouge. Le maître de chambre du
» Pape, son échanson, son secrétaire, son médecin,
» se tiennent aussi tout auprès de sa litière, et au-
» devant de la garde suisse. Les cardinaux viennent à
» cheval, deux à deux, au milieu de quelques halle-
» bardiers, immédiatement après la garde du Pape.
» Après leurs éminences, suivent les patriarches, les
» archevêques, les évêques, les protonotaires apos-
» toliques, les auditeurs, les trésoriers de la chambre

» apostolique, les prélats référendaires de l'une et » de l'autre signature : enfin, après les relais et les » trompettes du Pape, la marche est fermée par » deux compagnies de chevau-légers, précédées de » leurs officiers vêtus de juste-au-corps d'écarlate, » avec des manches pendantes, fort étroites, de ve- » lours rouge et jaune, et portant tous la lance en » arrêt ; ce qui fait le plus beau coup-d'œil du » monde. Le chemin qu'on tient est le long du » bourg de Saint-Pierre, jusqu'au pont Saint-Ange. » De-là on va.... à Saint-André-de-la-Valle.... et au » Capitole où le peuple Romain dresse un arc de » triomphe au Pape : le sénateur lui présente les » clefs *in Campo ;* et, tenant un sceptre à la main, » fait une harangue que le nouveau pontife écoute. » La cavalcade passe de là *à Campo-vacino*, où le » duc de Parme fait dresser un autre arc devant » son palais. On passe ensuite à travers le Colisée, » où les Juifs font aussi dresser un arc de triomphe. » Lorsque Sa Sainteté est arrivée sous cet arc, le Cérémonial romain dit que les Juifs viennent à sa rencontre, et lui présentent, à genoux, le Pentateuque de Moyse, faisant en hébreu l'éloge de ce livre, et exhortant le Pape à le respecter. Le saint Père, après avoir écouté leur exhortation, leur fait cette réponse : Nous louons et nous respectons la sainte loi que Dieu lui-même a donnée à Moyse ; mais nous improuvons et condamnons les vaines interprétations que vous en faites, parce que la foi apostolique nous apprend que le Sauveur que vous attendez encore en vain est arrivé depuis longtemps. « Après cette réponse, continue notre au- » teur, les Juifs se retirent sans dire mot, et la » cavalcade, sortant du Colisée, s'en va, par des » rues tapissées et remplies d'un grand nombre de » peuple, tout droit à S. Jean de Latran. » Cette

description diffère en certaines choses de celle que l'on trouve dans le Cérémonial romain. La principale différence consiste en ce que le Cérémonial romain dit que le Pape paroît à cette procession, monté sur une haquenée blanche, huit gentilshommes soutenant un dais au-dessus de sa tête. Il remarque que, s'il trouve un roi, ou l'Empereur lui-même à cette cérémonie, leur devoir est de tenir l'étrier de Sa Sainteté, et de mener la haquenée par la bride. Le Cérémonial romain dit encore que, pendant la marche, on jette quelquefois de l'argent au peuple, pour écarter la foule. *Voyez* INTRONISATION.

CAVE : on appelle ainsi, dans les églises, certains lieux voutés et souterrains où l'on enterre les morts : telle est la grande cave de l'église de Saint-Sulpice.

CAVEAU : petite cave d'église destinée à la sépulture des morts de distinction. Les familles considérables qui veulent être séparées du commun, après la mort comme pendant la vie, ont leur caveau particulier dans une église où tous ceux de leur famille sont enterrés (*).

CAZAN, c'est ainsi que les Juifs modernes appellent celui qui est chargé d'office d'entonner les prières dans la synagogue. Le Cazan est gagé du public; ses fonctions sont à peu près les mêmes que celles du lecteur des Protestans. On remarque que le mot de *Cazan* se trouve dans saint Epiphane.

CÉCUS-ASCULAN, célèbre astrologue de la cour du duc de Calabre, porta jusqu'au dernier excès l'entêtement qu'il avoit pour son art chimérique. Après avoir établi pour principe que c'étoit de la constellation sous laquelle chaque homme étoit né,

(*) Aujourd'hui, en France, on n'accorde à ce sujet que des permissions partielles très-difficiles à obtenir.

que dépendoient nécessairement tous les événemens de sa vie, il en tira une conclusion impie et sacrilège, qui le fit condamner au feu en 1327. Cette conclusion étoit que, si Jésus-Christ avoit été pauvre sur la terre, s'il étoit mort dans les tourmens, ce n'étoit ni pour l'instruction, ni pour le salut du genre humain, mais par un effet nécessaire de l'astre qui avoit présidé à sa naissance. Il prétendoit, par la même raison, que l'Antechrist paroîtroit sur la terre dans la pompe et dans la splendeur, parce que la constellation sous laquelle il naîtroit devoit produire cet effet.

CEINTURE DE VÉNUS. *Voyez* CESTE.

CÉLÉBRATION : l'action de célébrer une fête, une messe, un office, des jeux publics, etc.

CÉLESTE : épithète qui se donne à tout ce qui a quelque rapport au ciel. Les anges qui habitent dans le ciel sont qualifiés d'esprits célestes. La gloire que les saints goûtent dans le ciel est appelée la *gloire céleste*, etc.

On croiroit que les religieuses de l'Annonciade ne sont appelées *célestes*, que parce que toutes leurs pensées sont tournées vers le ciel. On se tromperoit; c'est parce qu'une partie de leur habillement est de cette couleur que nous nommons *bleu céleste*.

CÉLESTE : divinité adorée par les Carthaginois. Ils lui donnoient plusieurs autres noms pompeux, comme ceux de *Reine* et de *Fortune du ciel*. Elle résidoit dans un temple magnifique; et c'étoit un lion qui lui servoit de trône. L'empereur Héliogabale, se trouvant avoir besoin d'argent, imagina pour en avoir un plaisant stratagême, dont la déesse Céleste fut le principal mobile. Il prétendit que Céleste étant reine du ciel, elle ne pouvoit mieux faire que d'épouser le Soleil qui en étoit le roi. Lui-même se chargea de faire ce beau mariage, par le privilége que

lui donnoit sa qualité de prêtre du Soleil. Pour cet effet il enleva Céleste; mais il ne l'enleva pas sans dot : il eut soin d'emporter avec elle toutes les richesses de son temple, qui étoient immenses. Après cet exploit, il célébra avec beaucoup de solennité une si noble alliance, exhortant tous ses sujets à témoigner leur zèle aux nouveaux mariés, par des présens dignes d'eux. Cette exhortation ne différoit pas d'un ordre. Bientôt les coffres d'Héliogabale furent remplis, grâce au Soleil et à la déesse Céleste.

CÉLESTINS : religieux qui suivent la règle de saint Benoît. Ils furent d'abord appelés *Moronites*, du nom de leur instituteur Pierre de Moron. Ce saint homme étant entré dans l'ordre de saint Benoît, obtint de ses supérieurs la permission de sortir de son monastère pour mener dans la solitude une vie encore plus parfaite. La montagne de Moron fut le séjour qu'il choisit, et c'est pourquoi il fut nommé *Pierre de Moron*. Après y avoir demeuré cinq ans, il la quitta pour aller sur le mont Magelle. Quelques disciples, que le bruit de sa sainteté avoit attirés auprès de lui, et dont le nombre s'augmenta peu à peu, l'engagèrent à bâtir un monastère sous l'invocation du Saint-Esprit. Ce fut le premier de sa nouvelle congrégation, qui fut approuvée par les papes Urbain IV et Grégoire X, à condition qu'elle n'auroit point d'autre règle que celle de saint Benoît. Pierre de Moron, ayant été élu pape en 1294, prit le nom de *Célestin V*: ses religieux changèrent aussi de nom, et commencèrent à s'appeler *Célestins*. Ils se promettoient de grands avantages de l'élévation de leur fondateur au pontificat; mais leurs espérances ne tardèrent pas à s'évanouir. Le bon Célestin, qui n'avoit jamais vu que des arbres et des rochers, connoissoit fort peu les hommes, et encore moins les affaires. Le monde chrétien lui parut plus difficile à gouverner

qu'une douzaine de moines : on se jouoit tous les jours de sa simplicité; et toutes ses actions étoient autant de bévues. Il eut assez d'esprit pour s'en apercevoir, et assez de grandeur d'ame pour renoncer à une dignité dont il se sentoit incapable de soutenir tout le poids. Le plus grand obstacle à son abdication lui vint de la part des religieux de son ordre, qui n'oublièrent rien pour l'engager à conserver la papauté. Ils se seroient chargés volontiers, pour rassurer sa conscience, de toutes les fautes qu'il pouvoit commettre pendant son pontificat; mais Célestin, ne jugeant pas cette caution suffisante, crut qu'il étoit plus sûr d'abdiquer. L'ordre des Célestins est devenu, par la suite des temps, fort considérable, particulièrement en Italie, où ils ont quarante abbayes et dix-neuf prieurés. Philippe le Bel fit venir en France douze de ces religieux en 1300, et leur donna deux monastères; l'un situé dans la forêt d'Orléans, dans un endroit appelé *Ambert*; l'autre dans la forêt de Compiègne, au Mont de Châtres. Le monastère que les Célestins occupoient autrefois dans Paris fut d'abord leur demeure : mais, s'y trouvant trop resserrés, ils obtinrent de Philippe le Long, celui qu'ils possédoient auprès de l'arsenal. Les Célestins furent logés dans le couvent que les Carmes avoient abandonné; et les bienfaits redoublés dont les combla Charles V rendirent cet établissement très-considérable : il devint le chef-lieu de l'ordre en France; c'est là que résidoit le provincial, que l'on élisoit tous les trois ans, et qui avoit l'autorité du général sur tous les Célestins du royaume.

Quelques religieux de l'ordre de saint François s'étoient retirés dans la solitude pour se livrer entièrement aux pieux exercices de la pénitence. Le pape Célestin, grand partisan des austérités, approuva le zèle de ces nouveaux hermites, et leur donna son nom : ainsi ils furent appelés *Hermites-Célestins*; mais cette

réforme ne subsista pas long-temps. Les Franciscains, voyant que la vie austère de ces hermites étoit une censure tacite de leur relâchement, mirent tout en usage pour détruire cette congrégation naissante. D'ailleurs le pape Boniface VIII, qui n'avoit pas, à beaucoup près, les mêmes idées que Célestin, son prédécesseur, ne fut pas favorable à cette réforme. Il s'imagina que ces hermites, attachés au pape dont ils portoient le nom, cabaloient sourdement pour le rétablir dans la dignité qu'il avoit abdiquée. On peut juger de la cruauté des persécutions qu'essuyèrent les malheureux Hermites-Célestins, si l'on considère que l'ambition d'un pape, et la haine d'un ordre entier de moines étoient réunis contre eux. On leur supposa le crime ordinaire de ceux qui n'en ont point, et qu'on veut perdre. On les accusa d'être hérétiques, quoique ces bons hermites ne se fussent jamais avisés de dogmatiser. On ne crut pas même devoir leur permettre de se défendre; et, déclarés coupables sur une simple dénonciation, on les accabla de tous les foudres de l'Eglise. On ne s'en tint point à de vaines censures: on les arrêta comme des malfaiteurs, et on leur fit souffrir de cruels tourmens, au milieu desquels plusieurs moururent martyrs, peut-être de leur entêtement et de leur vanité. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

CÉLIBAT (1): état de ceux qui ne sont pas mariés. La loi nouvelle est, sur cet article, entièrement opposée à la loi ancienne. Chez les Juifs, le célibat étoit méprisé et condamné: tous étoient mariés, jusqu'aux lévites et aux prêtres. La loi chrétienne ne condamne point le mariage: c'est même un de ses sacremens; mais elle déclare que le célibat est un état bien plus parfait. La manière énergique et figurée dont elle s'explique sur ce sujet, fut autrefois prise à la lettre

(1) Du grec *κοιτης*, *lit*; et *λειπω*, *je laisse*.

» mort de la première; que celui même qui n'a été » marié qu'une fois n'est point reçu pour être diacre, » prêtre, évêque ou sous-diacre, du vivant de sa » femme, s'il ne s'en abstient, principalement dans » les lieux où les canons sont gardés exactement; car » il avoue qu'en quelques lieux il y avoit des prêtres, » des diacres et des sous-diacres qui usoient du ma- » riage. Cet usage, dit-il, n'est pas conforme à la » règle, mais à la foiblesse des hommes qui se relâ- » chent selon l'occasion, et à cause de la multitude » pour laquelle on manqueroit de ministres.

» On s'est depuis relâché en Grèce et en Orient de » ces règles de continence; mais, en quelque lieu que » ce soit de l'Eglise catholique, il n'a jamais été per- » mis à un prêtre de se marier après son ordination; » s'il le faisoit, on le déposoit, pour peine de son in- » continence; et on le réduisoit à l'état d'un simple » laïque. Quant aux clercs inférieurs, comme les » lecteurs et les portiers, ils étoient mariés pour l'or- » dinaire, et habitoient avec leurs femmes : aussi plu- » sieurs passoient leur vie dans ces ordres; au moins » ils y demeuroient plusieurs années, pendant les- » quelles il pouvoit arriver, ou qu'ils perdissent leurs » femmes, ou qu'ils s'en séparassent de gré à gré, » pour mener une vie plus parfaite. »

Le mariage des prêtres est un des principaux objets de la réforme des Luthériens, Calvinistes, et autres hérétiques prétendus réformés : leurs ministres se marient comme les séculiers. Il fut agité, dans les congrégations particulières du concile de Trente, si l'on accorderoit la même liberté aux prêtres, dans l'Eglise chatholique? Mais on se détermina pour le célibat. Après la tenue du concile, l'Empereur et le duc de Bavière sollicitèrent vivement le souverain pontife de donner aux prêtres la permission de se marier; mais Sa Sainteté fut inflexible.

Le pape Calixte II, dans le concile de Rheims, de l'année 1119, excommunia tous les ecclésiastiques mariés, les priva de leurs bénéfices, défendit d'entendre leur messe, déclara leurs enfans bâtards, et crut devoir porter la rigueur contre ces êtres innocens, jusqu'à les livrer en proie à l'avarice des seigneurs. Il permit de les réduire en servitude, et de les vendre.

Terminons cet article par une réflexion sur le célibat, qui n'est pas favorable aux Protestans. La plupart des peuples idolâtres ont jugé, comme par un instinct naturel, que les ministres des autels, devant être plus purs que les autres hommes, devoient s'abstenir absolument du commerce des femmes; et ils obligent leurs prêtres de garder le célibat.

Si l'on en croit Bosman, on voit en Guinée plusieurs hommes qui vivent long-temps dans le célibat, mais plus encore de femmes que d'hommes; mais cela ne pratique guère que dans l'intérieur des terres, et non pas sur la côte.

CÉLICOLES, *ou* Adorateurs du Ciel : hérétiques, ainsi appelés, parce qu'ils rendoient les honneurs divins au firmament et aux astres. L'empereur Honorius les condamna vers l'an 408. Plusieurs pensent que ces hérétiques étoient des chrétiens apostats, qui avoient embrassé le judaïsme; et ils se fondent sur ce qu'il est fait mention des Célicoles dans le code théodosien, sous le nom de *Juifs*.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de *célicoles* a été donné aussi à quelques Juifs qui adoroient le ciel. L'erreur n'étoit pas nouvelle chez les Juifs; et l'un des principaux dogmes des Pharisiens étoit que les cieux étoient animés, et qu'ils étoient les corps des anges.

CELLE : (*sœurs de la*) ce nom a été donné à

une partie des religieuses du tiers ordre de saint François.

CELLÉRIER : on désigne par ce nom l'économe d'un monastère, l'officier chargé de pourvoir à la subsistance du couvent, et du soin des provisions. Dans quelques chapitres de chanoines, on donnoit autrefois le nom de *cellérier* à un officier chargé de faire distribuer aux chanoines le pain, le vin et l'argent, à raison de leur assistance au chœur. Cet officier étoit nommé, selon les différens lieux, *boursier* ou *courier*.

CELLE-VOLANE : c'est le nom d'une congrégation de chanoines réguliers, dont S. Jacques est le titulaire et le patron.

CELLITES : religieux appelés aussi *Alexiens*, du nom d'*Alexius Romain*, leur fondateur. Les principales fonctions que prescrit leur institut sont de prendre soin des malades, particulièrement des pestiférés; de servir et d'enterrer les fous. Ils suivent la règle de S. Augustin, et sont particulièrement répandus en Allemagne, en Italie, et dans les Pays-Bas. Ces religieux sont appelés *Cellites*, à cause des petites chambres ou cellules où ils pansent les malades; ou bien du mot latin *cella*, qui signifie *sépulcre*, parce que leur principale obligation étoit d'enterrer les morts.

On donne aussi le nom de *Cellites*, à certaines religieuses, appelées en quelques endroits, *Collectines*, et plus communément *Sœurs Noires*. Elles font vœu d'assister les malades, même en temps de peste.

CELLULE : c'est le nom que l'on donne aux petites chambres où sont logés les religieux ou religieuses. Les appartemens des cardinaux, dans le conclave, sont aussi appelés *cellules*.

CENDRES (*cérémonie des*), par laquelle les

Chrétiens commencent un temps de pénitence et de mortification qu'ils appellent CARÊME. *Voyez ce mot.* On en trouve l'origine dans l'antiquité la plus reculée. Les Juifs se couvroient la tête de cendres, pour exprimer quelque grande affliction, ou le repentir de leurs fautes. Dans la primitive Eglise, cet usage fit une partie des pénitences publiques. On se contente aujourd'hui de mettre un peu de cendres, en forme de croix, sur le front des fidèles que cette cérémonie attire dans nos temples; et les paroles que le prêtre prononce, en les distribuant, leur rappellent qu'ils ne sont que poussière, et qu'ils doivent retourner en poussière.

CÈNE, du mot latin *cœna*, qui signifie *repas*. Elle se fait, chez les Catholiques, le Jeudi saint, après le lavement des pieds. *Voyez* LAVEMENT DES PIEDS.

CÉNOBITE (1) : religieux qui vit en communauté, sous une certaine règle. On désigne particulièrement par le nom de *Cénobites*, les anciens religieux qui vivoient en commun, pour les distinguer des anachorètes, qui menoient une vie solitaire.

CÉNOTAPHE : tombeau vide, élevé en l'honneur de quelque mort illustre, dont on n'a pu recouvrer le corps. C'étoit un usage universel, dans la plus haute antiquité, de célébrer des fêtes sur le tombeau des hommes chers à la patrie, et de renouveler leur anniversaire. Quand il n'étoit pas possible de trouver leur corps pour l'enfermer dans un tombeau, on se contentoit d'un cénotaphe. Le peuple s'assembloit en foule autour de ces cercueils simulés; et l'on y célébroit avec pompe une fête annuelle.

CENSURE : condamnation de quelque livre, ou de quelque proposition contraire à la pureté de la foi et de la religion. Il y a un style particulier et

(1) De κοινος, *commun*; et βιος, *vie*.

des épithètes choisies, dont se servent les papes et les conciles, lorsqu'ils font la censure de quelques propositions. Par exemple, lorsqu'ils qualifient une proposition d'*hérétique*, cela signifie qu'elle est contraire à la foi. Si la proposition condamnée est seulement opposée une autre proposition qui tient à la foi, on lui donne une qualification plus douce, et on l'appelle *erronée*. La proposition *sentant l'hérésie* est celle qui est équivoque, et peut s'appliquer plus aisément à l'erreur qu'à la vérité. Celle qui choque indirectement la vérité est appelée *proposition captieuse*. On traite de *téméraire* celle qui heurte l'opinion générale des docteurs. Si la proposition est énoncée en termes durs, capables de rendre la vérité même odieuse, on la qualifie de *mal-sonnante*. La proposition *dangereuse* est celle qui entraîne des conséquences qui conduisent à l'erreur. Si la proposition est de nature à pouvoir en imposer à la multitude et aux esprits foibles, elle est appelée *scandaleuse*. Enfin si elle contient des choses contraires au culte dû à Dieu et aux saints, on la nomme *proposition qui offense les oreilles pieuses*.

CENSURES : peines ecclésiastiques infligées aux fidèles pour quelque péché notable, extérieur et scandaleux. Les censures privent celui contre lequel elles sont portées des biens spirituels que Dieu a laissés à la disposition de son Eglise, et les supérieurs ecclésiastiques ne doivent en user que pour punir les péchés considérables; c'est l'avis du concile de Trente. On distingue plusieurs sortes de censures: 1o les censures *à jure*, ou de droit; ce sont celles qui sont attachées à quelque désordre ou péché scandaleux, par les décrets des papes et des conciles, par les constitutions des ordres réguliers, ou par les ordonnances des évêques; en sorte que tous ceux qui commettent ce péché encourent les censures. Mais

ils

ls peuvent s'en faire absoudre par tout prêtre approuvé. 2o Les censures *ab homine*, ou de l'homme; ce sont celles que le supérieur ecclésiastique porte, en certains cas, contre telles personnes en particulier, et dont il n'y a que lui seul qui puisse absoudre, ou celui auquel il en commet le pouvoir. Il y a des censures que l'on encourt, *ipso facto*, c'est-à-dire, dès que l'on a commis l'action défendue : on les appelle censures *latæ sententiæ*, de sentence portée : d'autres ne sont que comminatoires, et conçues en termes futurs : « S'il fait telle chose, il sera excommunié. » *Suspendo*, etc. ce sont les censures *sententiæ ferendæ*, de sentence à porter. *Voyez* INTERDIT, EXCOMMUNICATION, SUSPENSE.

Le Pape, pour toute l'Eglise; les évêques, ou leurs représentans, pour leurs diocèses; les abbés bénis, les généraux, provinciaux et prieurs, pour les religieux qui leur sont soumis, avoient droit de porter des censures dans les tribunaux de France. On ne reconnoissoit point de censure de fait : on ne regardoit comme valables que celles qui étoient prononcées par sentence, contre telles personnes, après une procédure régulière.

Les rois de France ne sont point soumis aux censures de la cour de Rome. Lorsque le pape Nicolas II excommunia le roi Lothaire pour avoir répudié sa femme Teutberge, il eut soin de faire confirmer son excommunication par les évêques de France. Les autres papes firent la même chose; en 1408, le parlement ordonna qu'on lacérât la bulle de l'anti-pape Benoît XIII, qui excommunioit Charles VI, et mettoit le royaume en interdit. *Voyez* EXCOMMUNICATION.

CERBÈRE : chien à trois têtes et à trois gueules, qui, selon les poètes, gardoit la porte des enfers. Ils le font naître du géant Typhon, et d'un monstre moitié femme et moitié serpent, nommé Echidne. Ce chien, disent-ils, étoit doux et caressant pour les

ames des morts qui entroient dans les enfers; mais il étoit terrible pour celles qui vouloient en sortir; il aboyoit d'une manière horrible, et s'élançoit contre elles, comme pour les dévorer. Il n'étoit pas plus traitable à l'égard des vivans qui vouloient entrer dans ce séjour destiné aux morts. Cependant Orphée trouva moyen de charmer sa fureur par les sons harmonieux de sa lyre. Hercule triompha aussi de ce monstre, mais par des moyens plus violens; car on prétend qu'il l'enchaîna et le traîna après lui comme un captif. La sibylle qui conduisait Enée aux enfers, endormit ce terrible surveillant avec un gâteau assaisonné de miel et de pavot. La fable de Cerbère est fondée sur une coutume des Egyptiens, qui plaçoient à l'entrée des tombeaux la figure d'un chien auquel ils donnoient trois gueules. M. Pluche explique ainsi le sens de ces emblêmes. « Ils (les » Égyptiens) plaçoient à l'entrée du cimetière et au- » dessus de la porte du mort, le symbole de l'es- » time et de la tendre affection qu'ils portoient à » leur parent mort. Le chien étant l'animal le plus » attaché à l'homme, est le symbole naturel de l'a- » mitié et de l'attachement. Pour exprimer les trois » cris qu'ils avoient poussés sur la fosse de leur ami, » suivant l'usage, qui n'accordoit cet honneur qu'aux » gens de bien, ils donnoient trois têtes ou trois go- » siers à la figure du chien. Ainsi cette figure placée » auprès du tombeau.... du mort.... signifioit qu'il » avoit été honoré des regrets de la famille et des » cris que les amis ne manquoient pas de venir pousser » sur la fosse de celui qu'ils avoient estimé et chéri » pour ses bonnes qualités. Le sens de ce symbole » n'est plus équivoque, dès qu'on en traduit le nom; » ils l'appeloient *Cerbère*, c'est-à-dire, très-simple- » ment *les cris de la fosse* (1). »

(1) De *cri*, cris, et *ber*, fosse, caveau.

**CERCUEIL** : espèce de coffre où l'on enferme les corps morts; quand le cercueil est de bois, on l'appelle *bière*.

1. Le meuble le plus précieux d'un Chinois est son cercueil. Chaque citoyen n'épargne ni soins ni dépenses pour s'en procurer un dès son vivant, qui soit magnifique et bien conditionné. Ces cercueils sont faits d'un bois incorruptible : les planches qui les composent sont de l'épaisseur d'un pied et demi; on a soin de les enduire en dedans de poix et de bitume, et de les vernir en dehors, de manière qu'un cadavre y étant renfermé, n'exhale aucune mauvaise odeur. On n'oublie rien pour les embellir : on les fait dorer et ciseler à grands frais. Lorsqu'il s'agit de placer un cadavre dans le cercueil, on commence par mettre un peu de chaux dans le fond, avec du coton, pour recevoir l'humidité du corps : on place ensuite un coussin sur lequel on appuye la tête du défunt, afin qu'elle soit plus stable. Il est permis aux Chinois de garder dans leur maison le corps de leur parent défunt, enfermé dans le cercueil, pendant les trois années du deuil; et, dans cet intervalle, on a soin de servir tous les jours à boire et à manger au mort, comme s'il jouissoit encore de la vie. Ceux qui ne sont pas assez riches pour avoir des cercueils, brûlent les corps; et même, dans quelques provinces de la Chine, on ne fait aucun usage des cercueils, et les corps des riches comme des pauvres sont brûlés après leur mort.

2. les habitans du Tonquin n'emploient pas moins de soins que les Chinois pour se procurer, de leur vivant, un beau cercueil. Le bois le plus précieux et le plus dur est destiné pour la construction de ces cercueils. Pour unir les ais, on ne se sert jamais de clous; ce qui seroit regardé comme un outrage fait au mort : on les calfate avec une espèce de ciment

composé de plusieurs gommes précieuses. Les Tonquinois, avant d'enfermer le corps dans le cercueil, ont soin de le parer de ses plus beaux habits; et, pour qu'il n'en manque pas de long-temps dans l'autre monde, ils lui en mettent sept les uns sur les autres, si c'est un homme; et neuf, si c'est une femme : ils remplissent aussi la bouche du défunt de petites pièces d'or et d'argent, et de semences de perles; en cela plus magnifiques que les anciens, qui ne mettoient dans la bouche de leur mort qu'un denier.

3. Les habitans du royaume d'Aracan, entêtés, comme les autres Indiens, des chimères de la métempsycose, ont coutume de faire représenter sur leurs cercueils des figures d'éléphans, d'aigles, de lions, et d'autres animaux les plus nobles de leur espèce; persuadés qu'à l'aide de ces peintures, leur ame passera dans le corps de quelques-uns de ces animaux. Quelquefois les dévots, par une humilité mal entendue, font peindre exprès sur leurs cercueils les animaux les plus vils et les plus méprisés, tels que des rats, des grenouilles, etc.; reconnoissant par-là que leur ame n'est pas digne d'habiter des corps plus nobles.

CERDONIENS : hérétiques du deuxième siècle. Ils admettoient deux dieux, l'un bon, père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'autre méchant, auteur de la loi, et créateur de ce monde. Selon eux, Jésus-Christ n'étoit venu sur la terre, que pour affranchir les hommes de l'esclavage où ce mauvais principe les tenoit asservis, et en même temps pour détruire ses ouvrages; mais ils soutenoient qu'en descendant ici-bas, il n'avoit point eu une chair véritable, et n'étoit point né de la Vierge Marie. Ils nioient la résurrection des corps, et rejetoient la loi et les prophètes. On les appela *Cerdoniens*, du nom de *Cerdon*, leur chef. L'hérésie des Marcionites approche beaucoup de celle des Cerdoniens. *Voyez* Marcionites.

CÉRÉALES : fêtes en l'honneur de Cérès, déesse des moissons, instituées par Triptolème, roi d'Eleusis dans l'Attique, qui fut le premier auquel Cérès apprit l'agriculture. Les Grecs célébroient deux sortes de fêtes en l'honneur de Cérès; les Thesmophories et les Eleusinies. *Voyez ces deux articles.*

Les fêtes de Cérès passèrent des Grecs aux Romains : ces derniers les célébroient avec beaucoup de solennité, pendant l'espace de dix jours. Dans les processions qui accompagnoient ces fêtes, on portoit un œuf pour représenter la terre que Cérès rendoit féconde : on portoit encore deux truies, l'une d'or, l'autre d'argent, parce que ces animaux nuisent beaucoup aux moissons, ou parce qu'ils sont très-féconds. Après la procession, on représentoit des jeux, et un combat de gens à cheval.

CÉRÉMONIAL : on donne ce nom au livre qui contient l'ordre et les règles des cérémonies ecclésiastiques.

CÉRÉMONIE : action extérieure, établie par l'Eglise pour rendre le service divin plus auguste et plus respectable. La religion judaïque avoit un grand nombre de cérémonies, dont on peut voir le détail dans les Nombres et dans le Lévitique. Les cérémonies de la religion chrétienne se trouvent dans les rituels.

Il y a des cérémonies essentielles, qui doivent être les mêmes partout; et ne peuvent jamais changer : telles sont les paroles que le prêtre prononce pour consacrer la sainte hostie, la forme du baptême, la bénédiction et la consécration du calice. Ces cérémonies sont d'institution divine. Celles qui ont été établies par les apôtres, comme les exorcismes, l'imposition des mains, sont aussi de la plus grande autorité. Pour ce qui regarde les bénédictions, les génuflexions et autres cérémonies instituées par l'Eglise, quoique

très-respectables, elles ne sont pas essentielles, et varient selon les différens lieux.

CÉRÈS : divinité célèbre du paganisme, qui présidoit à l'agriculture et aux moissons. Selon les poètes, elle étoit fille de Saturne et d'Ops, ou de la Terre; par conséquent, sœur des trois grands dieux Jupiter, Neptune et Pluton. On ne lui connoît point d'époux : elle trouva moyen de s'en passer. Jupiter, qui avoit déjà épousé une de ses sœurs, devint amoureux de l'autre sans aucun scrupule; et, Cérès ne s'étant pas trouvée plus scrupuleuse que lui, il naquit de leur commerce une fille qui fut nommée *Proserpine*, et qui causa depuis bien des chagrins à sa mère. Neptune ne put voir sans jalousie le bonheur de son frère. Il voulut aussi avoir sa part des faveurs de Cérès; mais cet humide monarque, avec sa barbe et sa fourche, n'étoit pas aussi propre à gagner le cœur d'une belle que le brillant Jupiter environné de gloire au sommet de l'Olympe. Cérès fut cruelle pour le dieu des eaux; et, pour éviter ses poursuites incommodes, elle se métamorphosa en jument. Neptune, sans se rebuter se transforma en cheval, et continua sous cette forme ses assiduités amoureuses : il dut son bonheur à sa persévérance. Cérès, excédée de ses importunités, se rendit enfin à ses désirs. Elle en eut une fille qui fut appelée *Hera*, et dont le nom fut depuis en si grande vénération chez les Grecs, qu'il n'étoit pas permis de le prononcer. *Hera* ne vint pas seule au monde : Cérès lui donna un frère jumeau, qui se ressentoit beaucoup de la forme que son père avoit lorsqu'il le fit; c'étoit un cheval, connu depuis sous le nom d'*Arion*, et qui servit de monture au fameux capitaine Adraste. Cette production ne plut point à Cérès : elle en fut si honteuse, qu'elle alla se cacher dans une caverne profonde, maudissant Neptune et

indigne fruit de ses amours; mais elle ne tarda pas à
ennuyer de la solitude qui ne convenoit point à son
aractère. Elle quitta sa retraite et chercha dans des
laisirs nouveaux l'oubli de sa disgrâce passée. Peu
orrigée de son humeur galante par le mauvais succès
le ses amours avec Neptune, Cérès ne put résister
ux charmes du jeune Jasion, fils de Minos et de
Phronie. Ayant trouvé ce jeune homme endormi dans
n lieu solitaire, elle s'assit auprès de lui, et le ré-
veilla par ses caresses. Le réveil de Jasion ne fut pas
nfructueux : il donna la naissance à ce fameux dieu
Plutus adoré dans tout l'univers. Cependant Jupiter,
nstruit de la nouvelle intrigue de Cérès, ne put
souffrir qu'un mortel possédât des appas qui lui
sembloient réservés pour les dieux, et se délivra par
un coup de foudre de ce rival odieux. Cérès, dé-
sespérée du triste sort de son amant, renonça, dans
son dépit, à l'amour qui lui avoit été deux fois si fu-
neste. Des projets plus solides et plus dignes d'une
déesse commencèrent à l'occuper. Elle résolut de
voyager pour instruire les hommes des divers secrets
de l'agriculture : Bacchus fut son compagnon de
voyage. On ne dit pas si, avec un tel compagnon,
elle fut fidèle à la haine qu'elle avoit conçue contre
l'amour. S'il est vrai, comme dit un proverbe latin,
que l'amour est froid, lorsqu'il n'est pas accompagné
de Bacchus et de Cérès, il est à présumer qu'il fut
en tiers dans ce voyage, et qu'il y fut plein de cha-
leur. Quoi qu'il en soit, Cérès eût peut-être mieux
fait de mener sa fille avec elle, que de laisser cette
jeune beauté exposée, pendant son absence, aux as-
sauts des galans. Bien qu'elle eût pris soin de la
cacher dans le lieu le plus secret de la Sicile, elle
fut cependant aperçue par le dieu des enfers, qui,
ennuyé de sa sombre demeure où il étouffoit, pre-
noit l'air dans les campagnes de la Sicile. Pluton en

devint amoureux à la première vue; et, craignant avec raison de ne pouvoir la posséder par d'autres voies, il l'enleva, et alla promptement cacher sa proie dans les enfers. Ses deux frères avoient eu la mère; il avoit la fille. Cependant Cérès, qui aimoit tendrement sa fille, ne put s'empêcher de ressentir de vives inquiétudes, qui étoient autant de pressentimens du malheur arrivé à Proserpine. Des songes effrayans, qui lui peignoient son malheur sous mille formes différentes, la forcèrent de retourner sur ses pas. Quel fut son désespoir, lorsqu'elle vit que ses alarmes n'étoient que trop fondées! Ne trouvant plus sa fille, et ne sachant en quel lieu elle étoit, elle résolut de la chercher dans tout l'univers; et, pour éclairer ses pas pendant la nuit, elle alluma deux flambeaux au sommet du mont Etna. Dans le cours de ses recherches, elle vint chez le roi d'Eleusis, dans l'Attique; et, en récompense du gracieux accueil qu'il lui fit, elle prit soin d'élever son fils Triptolème. Le Roi s'apercevant que le jeune Triptolème croissoit à vue d'œil d'un jour à l'autre, fut curieux de voir de quelle manière Cérès le nourrissoit. Il épia donc la déesse, et s'aperçut que, pendant la nuit, elle mettoit son fils dans le feu. Ce spectacle lui fit jeter un grand cri. Cérès le fit mourir, pour punir sa curiosité. Elle continua d'élever le jeune Triptolème; et, après l'avoir instruit de tout ce qui concerne l'agriculture, elle lui donna un char traîné par des dragons, qui le conduisirent au milieu des airs en différens pays, où il communiqua aux habitans les leçons de Cérès. Cette déesse poursuivit sa route, cherchant toujours sa fille; et, dans tous les endroits où elle s'arrêtoit, elle payoit son écot, en instruisant ses hôtes de quelque partie de l'agriculture. Elle arriva un jour bien fatiguée chez une vieille femme qui lui présenta une espèce de potage:

Cérès, qui avoit grand appétit, commença par l'avaler avec beaucoup d'avidité. Un jeune homme qui étoit présent fit quelques railleries sur la diligence avec laquelle elle expédioit son potage ; ce qui irrita tellement Cérès, qu'elle ne se donna pas le temps d'achever son repas. Elle jeta le reste de sa soupe au nez du jeune homme, qui fut aussitôt métamorphosé en lézard. Cérès donna plusieurs autres exemples de son humeur vindicative. Erésicthon, pour avoir coupé quelques arbres dans un bois consacré à la déesse, fut condamné à ressentir une faim continuelle, sans jamais pouvoir se rassasier. Cérès, après bien des perquisitions, ayant appris enfin que sa fille avoit été enlevée par Pluton, en porta ses plaintes à Jupiter, qui lui promit de lui rendre sa fille, pourvu qu'elle n'eût rien mangé dans les enfers. Alors un certain Ascalaphe s'en vint dire qu'il avoit vu Proserpine cueillir dans les jardins de Pluton une grenade, et en manger sept grains. Cérès, transportée de colère, métamorphosa en hibou ce porteur de mauvaises nouvelles ; mais cette vengeance ne lui rendit pas sa fille. Tout ce que Jupiter put faire de mieux pour elle, fut de ménager un accommodement, par lequel Proserpine resteroit six mois de l'année avec sa mère, et six mois avec Pluton. Voilà tout ce que les poètes débitent sur le compte de Cérès : il s'agit maintenant de porter la lumière au milieu de ce chaos confus d'extravagances, et de chercher la vérité dans cet amas de fables.

Tous les savans conviennent que Cérès est l'emblême de la terre. Mais, comme on trouve dans la fable plusieurs symboles de cet élément, et que la mère et la fille de Cérès sont pareillement des représentations de la terre, ils ont trouvé moyen d'accorder ces différentes figures du même objet ; en disant qu'Ops, ou Rhéa, est l'image de tout le globe de la terre ; que Cérès en

désigne la superficie couverte de moissons, et que Proserpine, déesse des enfers, représente l'hémisphère des antipodes. Le commerce de Cérès avec Jupiter et avec Neptune indique l'air dont la bénignité féconde la terre, et l'eau qui rafraîchit et arrose son sein. Sa retraite dans une caverne est l'image de la semence, qui, pendant un certain temps, se tient cachée sous la terre. On fait Cérès mère de Plutus, pour marquer que la terre bien cultivée est la source la plus sûre de toutes les richesses. Erésichton, condamné à une faim continuelle pour avoir offensé Cérès, est le symbole du laboureur; qui, négligeant la terre qui devroit le nourrir, est réduit par sa faute à mourir de faim.

Le culte de Cérès a pris son origine dans l'Egypte, où elle étoit adorée sous le nom d'*Isis*. Ce ne fut d'abord qu'une figure symbolique, destinée à représenter, et que la superstition du peuple érigea depuis en divinité. Les anciens Egyptiens avoient coutume de célébrer des fêtes rurales, dans lesquelles ils déploroient les tristes effets du déluge. « Le voyage de Cé» rès (pour chercher sa fille) (1) est un tissu d'histo» riettes inventées pour donner quelque sens aux » termes et aux figures que l'on conservoit dans ces » fêtes, sans y rien comprendre; mais qui, dans leur » première institution, tendoient à représenter le » bouleversement des dehors de la terre causé par le » déluge; les changemens de l'air et des saisons; la » perte de l'ancienne abondance, et les longues tra» verses que le labourage avoit eues à surmonter. L'I» sis, qui paroissoit dans cette fête commémorative » du triste état des hommes après le déluge, repré» sentoit la terre; et on lui donnoit alors un nom » propre à exprimer le changement que le déluge » avoit introduit dans notre demeure, dont il avoit » bouleversé et rompu les dehors : on la nommoit

(1) M. Pluche, *Hist. du ciel.*

» *Cérès*, qui signifie *ruine*, *fracture*, *bouleversement*.
» Cette mère désolée pleure la mort de sa chère fille :
» elle regrette l'abondance perdue, l'ancienne fé-
» condité que les eaux sorties de dessous terre lui
» avoient enlevée : elle pleure le bled caché et con-
» fondu avec une foule de mauvaises plantes qui l'é-
» touffent, ou jeté inutilement dans des campagnes
» stériles, ou emporté par les vents ou par le ravage
» des grandes eaux ; ce sens n'est pas équivoque. *Pere-
» phatta* signifie *l'abondance perdue* ; et *Persephone*,
» ou *Proserpine*, signifie *le bled caché*, *le bled égaré*... »
Proserpine retrouvée est l'image du froment découvert, porté partout, et cultivé avec succès ; mais l'abondance n'égalant plus, comme avant le déluge, la durée de l'année entière, la terre ne jouit de la compagnie de sa fille, que durant six mois, et elle lui est enlevée avec la verdure, durant l'hiver : cet emblême, comme le remarque M. Pluche, ne fut pas inventé en Egypte, où il n'y a qu'un mois ou deux d'hiver, mais en Syrie ou en Sicile.

« Les hommes, ajoute cet auteur, furent long-temps
» dans la peine (après le déluge), désolés par les
» pluies et par le froid, contraints d'amasser des tiges
» de férules, ou d'autres matières sèches ou résineuses,
» pour faire des torches également propres à les ré-
» chauffer et à éclairer les longues nuits d'hiver in-
» connues jusqu'alors. » De là vint qu'on représenta Cérès avec une torche à la main. Lorsque les hommes commencèrent à savoir « cultiver régulièrement quel-
» ques semences, le pavot, par sa promptitude à venir
» et par la multitude de ses graines, fut la plante
» qui..... les accommoda le plus ; » c'est pourquoi l'on avoit coutume de mettre dans la main de Cérès plusieurs têtes de pavots.

On offroit à Cérès diverses sortes de fruits, du miel, de la laine, et même des serpens. On lui sacrifioit une

truie, parce que cet animal nuit beaucoup aux moissons. On observoit de ne faire, dans ces sacrifices, aucun usage du vin; ce qui a donné lieu à une plaisanterie de *Plaute*, qui appelle *noces de Cérès* des noces où l'on ne buvoit point de vin. Les habitans de Mégare honoroient cette déesse d'un culte particulier, et l'appeloient *Mallophore*, nom qui signifie *porte-laine*, ou *Melophore*, c'est-à-dire *porte-brebis*. Dans l'île de Gnide, elle étoit honorée sous le nom de *Cyré* (1), qui signifie *maîtresse*. En Arcadie, on entretenoit dans ses temples un feu continuel.

Sur quelques anciennes médailles, Cérès est représentée, tantôt sur un char attelé de deux serpens, ayant dans ses mains des torches ardentes; tantôt assise, tenant d'une main un flambeau allumé, de l'autre quelques épis de bled; quelquefois foulant du pied droit une truie.

CÉRINTHE : hérésiarque qui commença de publier ses erreurs, vers la fin du premier siècle de l'Eglise, à Antioche en Syrie. On prétend qu'il fut disciple de Simon le Magicien. Il n'est pas surprenant qu'étant à l'école d'un tel maître, il ait été infecté de cette foule d'erreurs grossières qu'il répandit parmi les fidèles. Il enseigna d'abord qu'il falloit conserver les cérémonies de la loi ancienne, et les joindre aux rites du christianisme. Il vouloit qu'on se fît à la fois circoncire et baptiser, et murmuroit contre les apôtres, qui tenoient une conduite opposée à cette doctrine. Bientôt il débita d'autres opinions plus extravagantes. Il soutint que le monde n'étoit pas l'ouvrage de l'Etre suprême, mais d'une espèce de force motrice, distinguée de Dieu qui avoit arrangé les différentes parties de la matière. Il nia que Jésus-Christ fût né d'une vierge et eût souffert la mort. Selon lui, le fils de Joseph et de Marie étoit un homme comme les autres; mais qui

(1) Du grec κύρη.

avoit plus de vertus et de talens que le commun des hommes. Lorsqu'il fut baptisé, le Christ, Fils unique de Dieu, descendit dans lui sous la forme d'une colombe. Ce fut par la vertu de ce Christ, que Jésus fit les miracles qui le rendirent si illustre. Lorsqu'il fut arrêté comme criminel, le Christ l'abandonna, parce qu'il n'étoit pas de sa dignité de souffrir; et le Jésus qui fut flagellé et crucifié n'étoit qu'un véritable homme. Cette doctrine ébranloit les fondemens du christianisme: aussi les apôtres firent-ils tous leurs efforts pour en arrêter les progrès. Ce fut en particulier pour réfuter les erreurs de Cérinthe, que l'apôtre S. Jean composa son Evangile, où il s'attache à prouver la divinité de Jésus-Christ. On attribue encore à Cérinthe plusieurs autres opinions absurdes et erronées. Il prétendoit, dit-on, que ce n'étoit pas Dieu qui avoit donné la loi aux Juifs; mais un de ces génies qui, selon le système des Chaldéens, gouvernoient le monde. Il croyoit, comme les Juifs charnels, que le règne du Messie devoit être terrestre, et qu'après la résurrection, les élus jouiroient pendant l'espace de mille ans de tous les plaisirs des sens sur la terre. De tous les Evangiles, il ne reconnoissoit que celui de S. Matthieu. Il rejetoit les Actes des apôtres, et les Lettres de S. Paul. Cet hérésiarque fut chassé de l'Eglise par les apôtres, comme un corrupteur de la doctrine de Jésus-Christ. L'apôtre S. Jean avoit conçu en particulier une si vive horreur de Cérinthe, qu'allant un jour aux bains publics, accompagné de ses disciples, et ayant appris que Cérinthe y étoit, il ne voulut pas y entrer, « de peur que la maison ne s'écroulât sur lui : » ce fut la raison qu'il en donna à ses disciples.

Cet hérésiarque avoit donné au livre qui contenoit ses rêveries le titre d'*Apocalypse*; ce qui donna lieu à quelques-uns de lui attribuer l'Apocalypse de S. Jean.

CERNUNNOS : les Gaulois adoroient sous ce nom un dieu qui présidoit à la chasse des bêtes fauves. Ils le représentoient armé de cornes de daims, de cerfs, et d'autres animaux de cette espèce. En langage celtique, *cern* signifie *corne*. Quelques auteurs ont prétendu que Cernunnos n'étoit autre que Bacchus, fondés sur la seule conformité des cornes.

CÉROMANTIE (1) : divination pour laquelle on employoit la cire, et qui fut autrefois en usage chez les Grecs. Ils prenoient un vase plein d'eau, dans lequel ils faisoient couler quelques gouttes de cire fondue : ces gouttes, en se figeant, formoient certaines figures, dont ils tiroient des augures heureux ou sinistres.

CÉRUS, *ou* CÆRUS : les anciens Païens avoient fait une divinité de ce moment favorable pour réussir dans une entreprise, que nous nommons *Occasion*. Ils lui avoient donné le nom de *Cærus*, peut-être du latin *serus*, tardif, parce que ce moment que l'on souhaite vient toujours tard au gré de nos désirs. Les beaux esprits de l'antiquité ont imaginé les plus ingénieuses allégories sur ce dieu Cérus. On le représentoit ordinairement sous la figure d'un jeune homme qui tient en main un rasoir, et dont la chevelure en désordre est agitée par le zéphyre. Un poète a dit, avec beaucoup d'esprit, que c'étoit le plus jeune des enfans de Saturne ou du Temps ; mais le plus beau tableau que l'on ait fait de cette divinité allégorique, est celui que l'on trouve dans une des fables de Phèdre. Cérus y est représenté avec des ailes, ayant le derrière de la tête chauve, et sur le devant, un toupet de cheveux par où il faut le saisir promptement au milieu de sa course, et ne le pas lâcher ; car il court avec tant de rapidité, que, si on le laisse échapper, on le perd bientôt de vue.

(1) Du grec κηρὸς, *cire* ; et μαντεία, *divination*.

CESTE : ceinture mystérieuse et divine, que la déesse Vénus avoit coutume de porter, selon les poètes, et par le moyen de laquelle elle soumettoit les cœurs les plus rebelles. Le charme de cette ceinture étoit même si puissant, qu'il rétablissoit l'union et la paix entre des époux divisés, et faisoit renaître dans leurs cœurs les feux éteints de leurs premières amours. Homère raconte avec ses grâces ordinaires l'effet que produisit cette ceinture enchanteresse sur le cœur de Jupiter, qui, comme on sait, étoit fort tendre pour toute autre que pour son épouse. C'est particulièrement dans cette narration, qu'il semble qu'Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture, pour en chanter dignement les effets : voici une imitation de ce morceau.

Jupiter, résolu de donner aux Troyens la victoire sur les Grecs, avoit défendu expressément à tous les dieux de donner aucun secours à l'un ou l'autre parti. Lui-même, assis sur le sommet du mont Ida, examinoit l'état de la bataille, inspiroit aux Troyens une ardeur secrète, tandis qu'il portoit la terreur dans l'ame des Grecs. Tous les dieux qui favorisoient le parti des Grecs, et Junon en particulier, les voyoient à regret tomber sous les coups des Troyens, et ne pouvoient les secourir, sans être aperçus de Jupiter qui faisoit sentinelle au sommet de l'Ida. Dans cette extrémité, Junon imagina un stratagême qui lui réussit. Elle se rendit dans l'appartement que lui avoit construit dans le ciel son cher fils Vulcain. L'honneur de Junon étoit très en sureté dans ce lieu : les portes en étoient fortes et solides; et la serrure avoit des ressorts secrets que Junon seule connoissoit. Aucun autre dieu n'eût été capable d'ouvrir cette merveilleuse porte. Junon ne fut pas plutôt entrée dans son appartement, qu'elle s'enferma soigneusement, et se mit à sa toilette. Elle commença par prendre un bain d'am-

broisie; puis elle se parfuma avec une huile précieuse et divine, qui, dès qu'elle étoit agitée, remplissoit le ciel et la terre de la plus douce odeur. Elle forma ensuite avec ses beaux cheveux des boucles qui flottoient sur ses épaules. Elle se revêtit d'une robe superbe, ouvrage de Minerve, dont la main savante y avoit artistement brodé plusieurs dessins agréables; elle l'attacha avec une ceinture ornée de cent franges. Des boucles d'oreilles d'un éclat éblouissant furent employées pour relever sa beauté. Une bandelette d'une blancheur éclatante ceignoit son front sacré, et ses pieds délicats furent embellis par la plus élégante chaussure. Ainsi parée, elle sortit de son appartement; et, tirant Vénus à l'écart: « Ma chère fille, » lui dit-elle, puis-je me flatter d'obtenir la grâce que » j'ai à vous demander? Protectrice des Troyens, » pourrez-vous accorder quelque chose à la protec- » trice des Grecs? Parlez, illustre fille de l'antique » Saturne, parlez, répondit Vénus, si ce que vous » désirez est possible, et s'il dépend de moi, vos » voeux seront accomplis. » Junon rassurée par cette promesse lui tint ce discours peu sincère: « Prêtez- » moi cette ceinture où logent les amours et les dé- » sirs, et dont vous vous servez pour dompter les » cœurs des hommes et des dieux. Je vais rendre visite » à l'Océan, et à Thétis son épouse, qui m'ont autre- » fois rendu les plus importans services. J'ai appris que » la discorde s'étoit mise entr'eux, et que, depuis » long-temps, ils avoient interrompu les caresses [illegible] » l'hymen. Mon dessein seroit de les réconcilier, et [illegible] » les ramener dans le même lit. Je m'acquitterois, p[illegible] » ce moyen, de tout ce que je leur dois. Déesse, r[illegible] » prit Vénus en souriant, votre dessein est noble [illegible] » généreux; je rougirois de m'y opposer; puis[illegible] » d'ailleurs refuser quelque chose à celle qui reçoit [illegible] » grand Jupiter dans ses bras? » Elle dit, et détach[illegible]

so[illegible]

on admirable ceinture où résidoient les grâces les
plus flatteuses, et les attraits les plus séduisans, les
mours, les désirs, et ce langage enchanteur, qui,
ans la bouche d'une belle femme, surprend la raison
u philosophe le plus ferme. Vénus, la mettant entre
s mains de Junon : « Prenez, lui dit-elle, cette ceinture, et soyez assurée du succès de votre entreprise. » Junon satisfaite ne répondit que par un
ourire; et, mettant promptement la ceinture autour
'elle, elle alla trouver le Sommeil, et lui persuada
e venir avec elle sur le mont Ida, afin d'endormir
ipiter. Etant arrivés ensemble sur cette montagne,
Sommeil se percha sur un arbre, et Junon s'avança
rs son époux. Jupiter ne l'eut pas plutôt aperçue,
le, par la vertu de la ceinture, il oublia qu'elle
oit sa femme. Il en devint aussi amoureux qu'il l'é-
it le premier jour de son mariage avec elle. Il lui
manda tendrement où elle alloit? Junon lui ré-
ndit, comme à Vénus, qu'elle alloit mettre la paix
ns le ménage de l'Océan et de Thétis. « Cela n'est
pas pressé, reprit vivement Jupiter, et vous pou-
vez, je crois, remettre à une autre fois cette visite;
nais ce qui ne souffre point de retardement, c'est
e désir que j'ai de vous prouver l'amour que je res-
ens pour vous dans ce moment. Non, jamais l'é-
ouse d'Ixion, ni la belle Danaë ne m'ont fait
prouver un sentiment si flatteur !.... » A peine
oiter eut-il appaisé ses feux, que, le Sommeil ap-
antissant ses paupières, il s'endormit dans les bras
Junon. Les dieux amis des Grecs saisirent ce mo-
nt pour leur donner du secours; et les Troyens, à
r tour, furent taillés en pièces. Lorsque Jupiter se
eilla, il s'aperçut de la fourberie, et parla à sa
me en style d'époux, c'est-à-dire qu'il l'accabla
tant d'injures, qu'il faut nécessairement en con-

clure, ou que la ceinture avoit bien perdu de sa vertu, ou qu'elle avoit cessé d'agir.

CHABAR : ce nom tiré de l'hébreu, et qui signifie à la lettre, *grand, puissant*, fut autrefois donné par les Arabes à une idole pour laquelle ils avoient beaucoup de vénération. Mahomet renversa les autels de cette divinité ; et l'un des articles de la religion des mahométans les oblige de renoncer expressément au culte de Chabar.

CHACABOUT : fameux solitaire, fondateur d'une secte qui porte son nom, laquelle s'est répandue dans le royaume de Siam, dans le Japon et dans le Tonquin. La doctrine de Chacabout est contenue dans une espèce de décalogue. Les dix commandemens principaux sur lesquels elle est fondée sont remplis d'une sagesse admirable, et approchent beaucoup de la pureté du christianisme. L'homicide, le vol, le mensonge, l'impureté, la colère, la médisance, la perfidie, sont les vices contre lesquels il s'élève le plus. Il blâme aussi cette vaine curiosité qui nous fait désirer de savoir des choses qu'il ne nous est pas donné de connoître. Il veut que chacun se borne aux sciences qui sont propres à son état. Il fait envisager des peines ou des récompenses éternelles à ceux qui rejeteront ou recevront sa loi. Il admet aussi une espèce de purgatoire pour ceux qui, ayant reçu sa loi, ne l'auroient pas observée avec toute l'exactitude nécessaire. Ils devoient passer en différens corps, pendant l'espace de trois mille ans, pour expier leurs fautes : ce terme accompli, ils devoient être admis au nombre des bienheureux.

CHAIRE de S. Pierre : dans le sens littéral, c'est la chaire sur laquelle s'asseyoit l'apôtre saint Pierre lorsqu'il célébroit pontificalement l'office divin. Cette chaire est conforme à la simplicité du premier

papes : elle n'est que de bois, et le travail en est grossier. Quelques pieux artistes se sont imaginés contribuer à la gloire du saint apôtre, en embellissant depuis sa chaire par de petites figures d'ivoire. Cette chaire, apportée d'Antioche à Rome, se conserve précieusement dans cette dernière ville, comme un monument respectable de la modestie du prince des apôtres. Dans le sens figuré, on entend, par la chaire de S. Pierre, le siége pontifical de l'évêque de Rome ; et l'on dit qu'un cardinal est élevé sur la chaire de S. Pierre, lorsqu'il est élu pape. *Voyez* TRÔNE PONTIFICAL.

CHALAZOPHYLACE (1) : les Grecs donnoient ce nom à un de leurs prêtres, chargé d'observer les nues, pour prévoir quand il devoit tomber de la grêle.

CHALCI-ÆCIES : fêtes que l'on célébroit à Lacédémone, dans lesquelles les jeunes gens sacrifioient tout armés à Minerve, surnommée *Chalci-æcos*.

CHALCÉES (2). L'art de mettre le cuivre en œuvre avoit été inventé à Athènes : c'étoit en mémoire de cette invention que les Athéniens célébroient des fêtes nommées *Chalcies*.

CHALCI-OECOS : surnom que les Lacédémoniens donnoient à Minerve.

CHALDÉENS : les habitans de la Chaldée sont particulièrement célèbres par leur goût pour l'astronomie, ou plutôt pour l'astrologie. Il y avoit cependant parmi eux des philosophes qui faisoient une étude plus profonde de cette science, et qu'on nommoit par excellence *Chaldéens*. Ils se vantoient de pouvoir prédire tout ce qui devoit arriver, par l'inspection des astres. Le principal fondement de leur doctrine étoit l'éternité du monde, qui, selon leurs idées, n'avoit point eu de commencement, et ne devoit

(1) De *χάλαζα*, *grêle*, et *φυλάσσω*, *j'observe*. — (2) Du grec *χαλκός*, qui signifie *cuivre*, *airain*.

point avoir de fin. Ils disoient qu'il y avoit quarante-trois mille ans que leurs ancêtres avoient commencé à observer le ciel, et à cultiver l'astrologie. Leur chronologie doit encore paroître fort modeste, par rapport à leur système; car ils pouvoient supposer que leur nation avoit cultivé l'astrologie de toute éternité. Les philosophes chaldéens étoient divisés en deux sectes qui avoient chacune leurs opinions. Ces sectes sont les Orchènes et les Borsipennes.

CHAMARIER : titre d'une dignité de l'église de Lyon.

CHAMBRE APOSTOLIQUE : tribunal chargé du soin des revenus du Pape et de la direction de ses finances. Le cardinal camerlingue est à la tête de ce tribunal : les autres officiers qui le composent sont au nombre de vingt; le gouverneur de Rome, le trésorier, l'auditeur de la chambre, le président de la chambre, l'avocat des pauvres, l'avocat fiscal, le fiscal général de Rome, le commissaire de la chambre, et douze clercs de chambre. Les papes tiroient autrefois un grand revenu de la vente de ces charges, qu'ils donnoient au plus offrant. Mais, depuis Innocent XII, les papes se sont imaginés qu'il leur seroit plus avantageux de gratifier de ces charges des hommes de mérite, qui administreroient fidèlement les finances, que de les vendre à des gens qui pilleroient le trésor de l'église pour se rembourser de leurs frais. Le Pape donne tous les ans un magnifique repas aux officiers de la chambre apostolique, la veille du jour où ils prennent leurs vacances.

CHANDELEUR : on donne communément ce nom à la fête que l'Eglise catholique célèbre en mémoire de la Présentation de Jésus-Christ au temple, et de la Purification de la sainte Vierge. Une des principales cérémonies de cette fête consiste dans une procession où les fidèles assistent, tenant une chandelle de cire

que le prêtre a bénite; et c'est de là qu'elle a pris le nom de *Chandeleur*.

CHANDELIER : instrument dont on se sert dans l'Eglise catholique pour mettre les cierges destinés à éclairer l'autel. Le Cérémonial observe qu'il doit toujours y avoir pour le moins deux chandeliers à l'autel. Lorsqu'il y en a quatre, ils représentent les quatre évangélistes qui ont répandu dans l'Eglise la lumière de leur doctrine. Les pieds des chandeliers dont se servoient les anciens Chrétiens dans les cérémonies religieuses, avoient, par la même raison, la forme des quatre animaux d'Ezéchiel. Les jours de fête, on place ordinairement sur le maître-autel six chandeliers, qui représentent les six branches du chandelier d'or que Moyse plaça dans le tabernacle. L'autel de la chapelle du Pape est orné de sept chandeliers : il y en a un pareil nombre sur les autres autels, lorsqu'un évêque officie pontificalement. Le P. Bonanni dit que ces sept chandeliers avertissent l'évêque qu'il doit être orné des sept dons du Saint-Esprit.

*Chandelier d'or* (*le*) étoit un des plus riches ornemens que Moyse eût placés dans l'appartement extérieur du tabernacle, appelé *le Saint*. Il étoit fait d'or pur, et pesoit un talent, au poids du sanctuaire. Son pied, qui avoit la figure d'une jambe renversée, avoit au haut un trou d'où sortoient six branches : le pied continué en formoit une septième au milieu ; ces branches étoient ornées de plats, de pommeaux et de fleurs. Au haut de chacune, il y avoit une lampe en forme d'amande, qu'on pouvoit ôter et remettre, quand on vouloit. Ces lampes, ainsi que leurs mouchettes, étoient d'or pur : les prêtres qui étoient de garde les allumoient tous les soirs, et les éteignoient le lendemain matin.

CHANG-KO : divinité chinoise, qui préside aux sciences, et qui répond à la Minerve des Grecs et

des Romains; elle est spécialement honorée par les bacheliers de la secte des Lettrés.

CHANOINES : ecclésiastiques séculiers, qui forment le clergé d'une église cathédrale ou collégiale, et qui jouissent d'une portion du revenu de cette église. Dans la primitive Eglise, les chanoines vivoient en communauté comme des religieux (1). Les choses ont bien changé dans la suite des temps. Dès l'an 1200, les chanoines s'étoient déjà affranchis du joug de la vie commune. Ils ne diffèrent point aujourd'hui des autres ecclésiastiques séculiers. Il y a des églises, comme celles de Lyon et de Strasbourg, dont les chanoines sont obligés de faire preuve de noblesse. « Les chanoines de S. Jean de Lyon, » dit M. de Saint-Foix, font preuve de quatre races » de noblesse paternelle et maternelle. Il paroît » qu'autrefois ils prétendoient que de bons gentils- » hommes comme eux n'étoient pas obligés de se » mettre à genoux à l'élévation de l'hostie. La Faculté » de Sorbonne condamna cette prétention comme » arrogante et scandaleuse. Ces chanoines se pour- » vurent au conseil, disant que la Faculté de Sor- » bonne n'avoit point de juridiction sur leur cha- » pitre; et le conseil, par arrêt du 23 d'août 1555, » cassa la censure de la Sorbonne. » Au reste, cet arrêt du conseil, en cassant la censure de la Sorbonne, n'eut garde d'approuver l'indécente prétention des chanoines, qui furent généralement blâmés; ce qu'ajoute le même auteur, qu'*il est vrai qu'on ne représente point les chérubins à genoux, mais seulement inclinés devant le trône de Dieu*, n'est qu'une mauvaise plaisanterie.

Les chanoines sont obligés de résider dans le lieu où est située leur église, et d'y chanter l'office aux

(1) On croit que le nom de *chanoine* vient du grec *κανὼν*, qui signifie *règle*, parce que les chanoines étoient alors tous réguliers.

heures réglées. Il n'est pas nécessaire d'être prêtre pour posséder un canonicat; mais les chanoines qui ne sont pas dans les ordres sacrés n'ont point de voix au chapitre.

Il y a à Lucques des chanoines qui ont le droit de porter la mitre.

*Chanoines laïcs* : ce sont les princes et seigneurs qui, par quelque privilége affecté à leur rang, sont chanoines d'honneur de quelques églises. Lorsque les empereurs étoient couronnés à Rome, les chanoines de S. Pierre les admettoient dans leur corps. Les comtes d'Anjou et de Nevers ont été chanoines de S. Martin de Tours. Les églises de S. Hilaire de Poitiers, de S. Julien du Mans, de S. Martin de Tours, d'Angers, de Châlons, de S. Aignan d'Orléans, ont compté les rois de France au nombre de leurs chanoines.

*Chanoines réguliers*. Ils sont ainsi appelés, parce qu'ils vivent en communauté comme des religieux, et observent une règle. Il n'y avoit point, dans la primitive Eglise, de distinction entre les chanoines réguliers et les chanoines séculiers. Ils vivoient tous en commun sous la direction de leurs évêques, et demeuroient dans un même cloître. Les environs des églises cathédrales ou collégiales sont encore aujourd'hui nommées *cloîtres*. Le clergé de S. Augustin étoit particulièrement remarquable par la sainteté et la régularité de sa vie; et l'on regarde ce saint docteur comme le premier fondateur des chanoines réguliers. Le relâchement s'étant introduit dans l'Eglise, par la suite des temps, et les chanoines ayant commencé à mener une vie séculière et plus libre, chacun en leur particulier, il se forma des congrégations de plusieurs pieux chanoines, qui, résistant au torrent de l'exemple, continuèrent de vivre en communauté, et furent ap-

pelés *réguliers*, pour les distinguer des autres chanoines qui s'étoient sécularisés. Ils s'engagèrent par des vœux solennels, se renfermèrent dans des monastères, et se rendirent en tout semblables aux autres religieux. Ils conservèrent cependant tous les priviléges des clercs, le droit de posséder des bénéfices à charge d'ames, et d'exercer les fonctions hiérarchiques. Autrefois, tous les religieux connus sous le nom de *chanoines réguliers*, les Prémontrés, les Antonins, les Génovéfains, les Victorins, possédoient des cures, des prieurés, des abbayes; bénéfices qui étoient interdits aux autres religieux par les canons.

La règle que suivent les chanoines réguliers a été composée par S. Augustin. *Voyez*, au Supplément, Congrégations religieuses.

CHANOINESSES : ce sont des filles qui exercent les mêmes fonctions que les chanoines. Elles forment un chapitre, possèdent des prébendes, chantent à l'Eglise aux heures marquées, revêtues de l'aumusse: elles n'ont d'ailleurs aucun vœu qui les lie. Elles ont la libre jouissance de leurs biens, vivent chacune en leur particulier, quoique leurs maisons soient renfermées dans le même enclos. Malgré les commodités de cet état, s'il arrive qu'elles s'en dégoûtent, il leur est libre de le quitter, et de prendre un mari. On n'admet, parmi ces chanoinesses, que des filles qui prouvent la plus ancienne noblesse.

La Flandre et la Lorraine ont eu des chapitres de chanoinesses; l'Allemagne est presque le seul pays où il s'en trouve maintenant.

*Chanoinesses régulières* : religieuses qui font des vœux et vivent en communauté sous la règle de S. Augustin : on les appelle régulières, pour les distinguer des autres chanoinesses qui ne sont soumises à aucune règle, ni engagées par aucun vœu.

Dans l'Orient, on donnoit le nom de *chanoinesses* à des femmes pieuses, qui, dans les cérémonies funèbres, chantoient des psaumes pour le repos de l'ame des défunts, et prenoient soin de tout ce qui concerne la sépulture des morts.

CHANT AMBROSIEN : chant particulier que S. Ambroise, archevêque de Milan, composa pour son église. Ce chant est formé des quatre tons des anciens, le Dorien, le Phrygien, le Lydien et le Mixtalidien. *Voyez* AMBROSIEN ( *rit* ).

*Chant grégorien :* sorte de plain-chant inventé par S. Grégoire le Grand, et dont on se sert aujourd'hui dans presque toutes les églises. Ce pape avoit institué à Rome une école de chantres, qui subsistoit encore trois cents ans après lui.

CHANTEAU : on appelle ainsi cette partie du pain bénit que l'on envoie à celui qui doit le rendre à la paroisse, le dimanche suivant.

CHANTRE : on donne ce nom à ceux qui sont chargés de chanter, dans le chœur d'une église, pendant l'office divin ; à ceux qui, comme dit Boileau, sont gagés par les chanoines pour louer Dieu en leur place.

CHANTRE ( *grand* ) : c'est le titre d'une des premières dignités d'une église cathédrale. Le grand-chantre est chargé de tout ce qui concerne le chant et la discipline du chœur. Il porte, pour marque de sa dignité, un grand bâton ; ce qui signifie qu'il doit être toujours prêt à marcher dans la carrière spirituelle, comme les guerriers dans celle de la gloire. Celui qui étoit revêtu de la dignité de grand-chantre, dans la cathédrale de Paris, avoit inspection sur les pensions et les écoles publiques où l'on élève la jeunesse (*).

(*) En France, la dignité de *grand-chantre* existe encore dans quelques cathédrales.

CHAOR-BAOS : c'est le nom d'une divinité adorée dans le royaume d'Aracan, qui préside aux quatre vents, et que les habitans regardent comme l'auteur de toutes les maladies.

CHAOS (1). Cette masse informe et grossière, où tous les élémens étoient confondus avant la création, fut divinisée par les poètes qui la regardèrent comme le plus ancien des dieux, et comme le père de l'Erèbe et de la Nuit. Voici la description du chaos, telle qu'elle se trouve au premier livre des Métamorphoses d'Ovide. Elle servira à faire connoître les idées des anciens Païens sur la création (2). Avant la mer, la terre et le ciel qui les enveloppe, la face de la nature étoit la même dans tout l'univers : on l'appeloit *chaos*, masse informe et grossière, sans mouvement, sans art ; amas confus de semences ennemies. Aucun soleil ne fournissoit sa lumière au monde : on ne voyoit point de lune qui renouvelât son cours et sa clarté. La terre, en équilibre sur son propre poids, n'étoit point suspendue au milieu de l'air qui l'environne : l'Océan ne l'embrassoit pas encore dans toutes ses extrémités. Partout où l'on trouvoit de la terre, on trouvoit aussi de l'air et de l'eau ; mais la terre manquoit de solidité : l'onde étoit innavigable ; l'air, privé de lumière : rien enfin n'avoit la forme qui lui convenoit. Les élémens étoient confondus : l'un étoit sans cesse opposé à l'autre. Dans le même corps, le froid combattoit la chaleur : les principes humides étoient en guerre avec les secs ; les matières molles avec les dures ; les pesantes avec celles qui ne l'étoient pas. Un Dieu, ou la nature plus puissante, mit fin à ces divisions. Elle sépara le ciel d'avec la terre, la terre d'avec les eaux, et l'air le plus pur d'avec l'air épais

(1) De *χαος*, *ouverture* ; de *χαίνω*, *je m'entr'ouvre.* — (2) Traduction de M. de Fontanelle.

t grossier. Lorsqu'elle les eut tirés de ce chaos obscur, n leur assignant à chacun son rang, elle établit la paix t l'union entr'eux. Le feu, qui n'a point de poids, mporté par sa rapidité, brilla bientôt dans le ciel, t choisit sa demeure dans la région la plus élevée. ;'air, dont la légèreté naturelle en approche da-antage, le suivit immédiatement. La terre, plus olide, entraînant les élémens les plus lourds, se ixa dans le lieu le plus bas, où l'arrêta sa pe-anteur. L'onde fluide, s'étendant autour, occupa a dernière place.

CHAPE : ornement d'église, qui descend jus-qu'aux talons, et s'agraffe par devant, dont les prélats ou prêtres officians sont revêtus ainsi que les chantres.

*Chape de S. Martin :* voile de taffetas, sur lequel ce saint prélat étoit représenté, et qui étoit dans une si grande vénération parmi les Français, que, pendant l'espace de six cents ans, ils le portèrent toujours à la guerre avec la bannière de France, comme un gage assuré de la victoire.

On donne aussi le nom de *chape* à l'habit que portent les cardinaux, lequel a une capuce dou-blée d'hermine, et au grand manteau que les cha-noines séculiers et réguliers portent au chœur, pendant l'hiver.

*Chape (droit de) :* c'est un droit que les nouveaux prélats et abbés commendataires doivent payer à certaines églises.

CHAPEAU DE CARDINAL : c'est un chapeau rouge que portent ceux qui sont revêtus de la dignité de cardinal. La forme de ce chapeau est très-plate : il a de grands bords, d'où pendent de longs cordons de soie rouge. Ce chapeau, qui est l'objet de l'am-bition de tant d'ecclésiastiques, s'appelle par excel-lence le *chapeau;* et, lorsque le Pape a fait quel-

qu'un cardinal, on dit qu'il lui a donné le chapeau.

CHAPELAIN : ecclésiastique qui possède un bénéfice, à charge de desservir une chapelle. Dans les églises cathédrales, il y a des chapelains habitués, qui aident les chanoines dans leurs fonctions, mais qui n'ont aucun rang dans le chapitre, et, dans le chœur, ils sont placés aux basses stalles. Anciennement on donna le nom de *chapelains* à des ecclésiastiques payés par les rois de France pour avoir soin de la chape et des reliques de S. Martin, que l'on portoit à la guerre. Aujourd'hui les chapelains du Roi et des princes sont ceux qui desservent leurs chapelles.

Les prêtres que les personnes de qualité entretiennent pour dire la messe dans leurs chapelles, sont aussi appelés *chapelains*.

Les ecclésiastiques de l'ordre de Malte portent le titre de chapelains, et, s'ils sont revêtus de quelque prélature, ils occupent une place dans le conseil de l'ordre. *Voyez*, au Supplément, l'article MALTE (Chevaliers de).

CHAPELET : instrument de dévotion composé de grains enfilés, sur lesquels on récite certaines prières. L'origine du chapelet est fort ancienne. Il paroit que les anciens Romains en faisoient usage : il étoit connu dans les Indes orientales, et les Mahométans s'en servoient; ce fut d'eux que Pierre l'Hermite l'emprunta pour en établir la pratique parmi les Croisés qui ne savoient pas lire.

1. Le chapelet des Catholiques est composé de cinquante petits grains, divisés par dixaines. A chaque dixaine il y a un grain un peu plus gros. Les petits grains se nomment des *Ave*, parce qu'on récite dessus un *Ave Maria*. On appelle les gros grains des *Pater*, parce qu'on récite dessus le *Pater noster*. Avant de réciter le chapelet, on fait le signe de la croix avec

a partie supérieure qui est faite en forme de croix : on récite le Symbole des Apôtres, un *Pater* et trois *Ave*, pour honorer les trois rapports de la sainte Vierge aux trois Personnes de la sainte Trinité. On passe ensuite aux dixaines. *Voyez* ROSAIRE.

2. Les chapelets des Turcs sont ordinairement composés de six dixaines; mais les grains en sont tous de la même grosseur. Ils ont un autre chapelet de cent grains divisés en trois parties avec des petits filets. Sur la tête de ce chapelet ils récitent une prière prescrite par la loi. Sur la première partie, ils disent trente-trois fois, *Soubhan lallah;* ce qui signifie *Dieu est louable*. Sur la seconde, ils prononcent ces paroles, *Elham lallah*, c'est-à-dire, *Gloire à Dieu;* et sur la troisième partie, ils récitent ces mots, *Allah ecber*, c'est-à-dire, *Dieu est grand:* Ces trois formules, répétées chacune trente-trois fois, font quatre-vingt-dix-neuf prières : en y joignant celle qu'ils récitent sur la tête du chapelet, on a le nombre de cent; ce qui a fait croire à M. Simon que cette espèce de chapelet mahométan étoit une imitation des cent bénédictions que les Juifs récitent chaque jour, et qu'ils appellent *Méah Béracot*.

3. « Les dévots de la secte de *Fo*, dit le P. le Comte, » ont continuellement pendu au cou, ou autour du » bras, une sorte de chapelet composé de cent » grains médiocres, et de huit plus gros. A la tête, » et dans l'endroit où nous plaçons une croix, se » trouve un gros grain de la figure de ces petites » tabatières faites en forme de calebasses : c'est en » roulant ces grains qu'ils prononcent leur *Na-mo-* » *o-mi-tò-fo*. L'usage de ces chapelets est de beau- » coup plus ancien que celui du rosaire parmi les » Chrétiens. »

4. Les Talapoins de Siam se servent d'un chapelet,

lequel a cent huit grains. Le P. Tachard en compte jusqu'à cent quatre-vingts.

5. Les Bonzes japonais recommandent aux dévots de réciter tous les jours cent huit fois une certaine prière, parce que, disent-ils, il y a un pareil nombre de péchés auxquels l'homme est sujet; et, contre chacun de ces péchés, il faut employer une prière. Les Japonais se servent des grains de leur chapelet pour compter le nombre de leurs prières.

Lorsque les Japonais sont affligés de quelque maladie opiniâtre, ils récitent ce qu'ils appellent le *grand chapelet*. Une troupe de dévots s'assied en rond; et, à chaque gros grain du chapelet, chacun d'eux crie de toute sa force : « Amida, sauvez-nous, » et accompagne cette prière de contorsions et de grimaces dévotes.

6. Le premier et le quinzième jour de chaque lune, les Tonquinois ont une fête pendant laquelle ils sont obligés de dire six fois leur chapelet.

7. Les insulaires de Ceylan ont aussi l'usage du chapelet : on les voit marcher dans les rues, tenant en main leur chapelet, et récitant quelques prières, tandis qu'ils en font passer les grains entre leurs doigts.

CHAPELLE [1] : petite église particulière où il n'y a qu'un autel. On donne aussi le nom de *chapelle* à une partie d'une grande église où il y a un autel auquel on dit la messe.

C'est aussi un bénéfice qui oblige le titulaire à desservir, ou à faire desservir une chapelle.

On dit que le Pape *tient chapelle*, lorsqu'il officie lui-même dans quelque église, ou qu'il assiste en cérémonie à l'office divin, accompagné des cardinaux. « Lorsque le Pape va tenir chapelle, dit l'auteur du

[1] Du grec καπηλεῖα, petites tentes que les marchands dressoient dans les foires pour se mettre à couvert.

» tableau de la cour de Rome, on le porte dans une » chaise à bras, jusqu'à la chambre du lit où sont les » paremens; mais quand il est paré, il entre dans une » autre chaise portée sur les épaules de douze de ses » palefreniers, qui sont habillés d'une robe rouge..... » Quand il descend à S. Pierre, il y va sous le dais » porté par les cavaliers de S. Pierre; et alors il est » précédé de deux autres palefreniers revêtus du même » habit, qui portent chacun un grand éventail de » plumes de paon (1), au bout de deux bâtons qui sont » attachés aux bras de la chaise; de sorte que le Pape, » étant assis dessus, semble avoir deux ailes attachées » à ses épaules, qu'on fait continuellement remuer » par le moyen des deux bâtons qui passent par-des- » sous: toute cette machine est couverte de brocard » relevé en broderie d'or.

» Lorsque le Pape va à pied de la chapelle de Sixte » à la chapelle Pauline (en certains jours consacrés » à la pénitence), les deux plus anciens cardinaux- » diacres le soutiennent par-dessous les bras: une per- » sonne du premier rang lui porte la quéue de la » chape et de la soutane. Deux protonotaires aposto- » liques participans lui soutiennent les franges de sa » chape par devant. »

Nous ne décrirons point l'ordre de la procession qui se fait, lorsque le Pape va tenir chapelle, ni les divers paremens des cardinaux et des prélats, lorsque le Pape officie. Ce détail pourroit paroître ennuyeux et peu intéressant à un grand nombre de lecteurs.

*Chapelle domestique* : lieu pratiqué dans une mai-

(1) Suárez dit à ce sujet, en propres termes : « Puisque les séraphins » couvroient de leurs ailes la face de Dieu assis sur son trône, il peut » bien être permis au Pape, qui est vice-dieu, d'imiter foiblement la » Divinité, en se faisant éventer avec des plumes de paon. » Le même auteur ajoute que le cri du paon chasse les serpens. Le paon est un symbole de Jésus-Christ, comme le serpent l'est du démon.

son particulière pour y dire la messe. Les personnes de qualité en ont ordinairement à la campagne, dans leurs châteaux, et même dans leurs hôtels à la ville; mais ils ne peuvent y faire dire la messe qu'avec la permission de l'ordinaire.

*Chapelle ardente :* c'est une herse chargée d'un grand nombre de cierges allumés que l'on emploie dans les funérailles des personnes de distinction.

*Chapelle du Roi :* c'est non-seulement le lieu où le Roi assiste à la célébration des divins mystères, mais encore l'assemblage des officiers employés à desservir cette chapelle, et particulièrement les musiciens destinés à faire paroître la messe moins longue.

*Chapelle* (*sainte*) *:* on appelle ainsi la chapelle d'un château du Roi ou d'un prince du sang, qui y a fondé le service, et où l'on garde des reliques. Saint Louis est le fondateur de la Sainte-Chapelle de Paris (*).

Cette église jouissoit autrefois des revenus provenans du droit de régale. Ils lui furent enlevés par Louis XIII, en 1641; et Louis XIV, pour la dédommager, lui donna l'abbaye de Saint-Nicaise du diocèse de Reims.

*Chapelle de l'Apparition.* On donne ce nom à une chapelle bâtie sur la montagne du Calvaire, dans l'endroit où Jésus-Christ se fit voir à sa sainte Mère après sa résurrection. Les Catholiques sont en possession de cette chapelle : elle est desservie par les religieux de Saint Sauveur, qui observent, en officiant, toutes les cérémonies de l'Eglise latine. Plusieurs souverains, entr'autres les rois de France et d'Espagne, ont fait briller leur piété, en donnant à cette chapelle plusieurs ornemens riches et précieux.

(*) La Sainte-Chapelle de Paris est aujourd'hui le lieu du dépôt des archives de la ville.

Il

Il y a dans la Chapelle de l'Apparition une petite cloche dont on se sert pour sonner les offices; ce qui, dans ce pays, est un privilége rare et particulier; car les Mahométans n'ont point de cloches.

*Chapelle du crucifiement.* On appelle ainsi une chapelle construite sur le mont du Calvaire, dans le lieu même où Jésus-Christ fut crucifié. Cet emplacement fut long-temps dérobé à la piété des Chrétiens, par la malice des idolâtres qui l'avoient couvert de terre, et y avoient dressé une statue de Vénus. La chapelle du Crucifiement est remarquable par sa magnificence et par les belles mosaïques dont la voûte et les murailles sont décorées. Mais, comme il y a toujours un grand nombre de lampes allumées dans cette chapelle, la fumée qu'elles répandent a terni l'éclat des petites pierres transparentes qui composent ces mosaïques.

*Chapelle* (*chevaliers de l'ordre de la*). Cet ordre, institué par Henri VIII, roi d'Angleterre, ne fut d'abord composé que de treize chevaliers : il y en a aujourd'hui vingt-six. Ils servent aux obsèques des rois d'Angleterre, en la place des chevaliers de la Jarretière. Les marques de leur dignité sont un manteau bleu ou rouge, et l'écusson de saint Georges qu'ils portent sur l'épaule gauche.

CHAPITRE. Le corps des chanoines qui desservent une église cathédrale ou collégiale, forme ce qu'on appelle un *chapitre*. On distingue dans les chapitres différentes dignités : le doyen, le trésorier, le chantre, l'archi-diacre, etc. Autrefois les évêques ne faisoient rien sans la participation du chapitre de leur église; c'étoit leur conseil. Mais aujourd'hui ils gouvernent seuls leurs diocèses, et ne communiquent aucunes affaires au chapitre, si ce n'est celles qui le concernent. Lorsque l'évêque est mort, c'est le chapitre qui exerce la juridiction épiscopale, pen-

dant la vacance du siége; mais il ne peut pas l'exercer par lui-même et en corps : il faut qu'il nomme des officiers pour remplir en son nom cette fonction. Quelques chapitres ont obtenu autrefois des priviléges et des exemptions par le moyen desquels ils prétendoient se soustraire à la juridiction de l'évêque; mais toutes ces exemptions ne sont plus aujourd'hui d'aucune autorité.

Les chevaliers des différens ordres ont aussi qualifié leurs assemblées du nom de *chapitre*. Les religieux ont fait la même chose. Ces derniers ont trois sortes de chapitres; le chapitre particulier, qui se tient dans chaque couvent, dans lequel on délibère des affaires de la maison. C'est aussi dans ce chapitre que les religieux s'accusent de leurs fautes, et reçoivent les réprimandes et les pénitences qu'ils ont méritées. Le chapitre provincial est une assemblée composée des députés de tous les couvens du même ordre qui sont dans une province; et c'est là qu'on traite des affaires de cette province. Enfin le chapitre général est composé des députés de tous les couvens de l'ordre : il se tient ordinairement dans la maison chef-lieu de cet ordre. En 1476, Louis XI porta un édit qui défendoit à tout religieux de sortir du royaume pour se rendre à un chapitre général de son ordre, qui se tiendroit dans un pays étranger.

*Chapitre* (*Pain de*) : on appelle ainsi le pain que l'on distribue chaque jour aux chanoines dans quelques églises.

*Chapitre* ou *capitale* : c'est une courte leçon extraite de l'Ecriture, que l'on récite dans chaque partie de l'office, entre le dernier psaume et l'hymne.

CHAPITRES (*les trois*) : on donne ce nom à trois ouvrages fameux composés par Théodoret, pour justifier son ami Nestorius, condamné comme hérétique au concile d'Ephèse, en 431. Le premier de ces ou-

vrages contenoit des extraits des livres de Diodore de Tarse, et de Théodore de Mopsueste, prélats d'une grande réputation, et qui paroissoient dire la même chose que Nestorius. A la tête de ces extraits étoit une lettre écrite à l'évêque Maris, par Ibas, prêtre d'Edesse, et qui sembloit favorable à Nestorius. A cet ouvrage, Théodoret en joignit deux autres qu'il avoit composés lui-même pour la défense de Nestorius. Ces ouvrages, qui furent appelés *les trois chapitres*, occasionnèrent de grands troubles dans l'Eglise, et furent condamnés en 553, par le cinquième concile général, qui est le second qui fut tenu à Constantinople.

CHAPMESSAHIS, *ou* LES BONS DISCIPLES DU MESSIE. Les Turcs donnent ce nom à ceux de leur religion qui soutiennent que Jésus-Christ est Dieu, et le véritable Rédempteur du monde. Si l'on en doit croire Ricaut, « les jeunes écoliers qui sont à la » cour du Grand-Seigneur, sont tous fort affectionnés » à cette opinion, mais particulièrement les plus » honnêtes, les plus civils, et ceux qui ont les plus » belles dispositions naturelles; de sorte que, lors» qu'ils veulent louer quelqu'un d'entr'eux qui a » toutes ces qualités, et le faire par un seul mot, » ils l'appellent *Chapmessahisen.* »

CHARDON (*Notre-Dame du*). Louis II, duc de Bourbon, établit un ordre militaire sous ce nom, à Moulins, en 1370, le jour de la Purification. Les chevaliers, au nombre de vingt-six, s'engageoient particulièrement à défendre le pays contre les ennemis. Leurs habits de cérémonie étoient un manteau bleu-céleste avec une doublure de satin rouge, un collier d'or attaché par derrière avec une boucle de même métal, une ceinture bleu-céleste, sur laquelle on lisoit ce mot *Espérance*, dont les lettres étoient brodées en or. Au collier de l'ordre étoit

attachée une image de la sainte Vierge, environnée d'un soleil d'or, et enchâssée dans un reliquaire ovale.

L'histoire fait mention d'un ordre institué en Ecosse, sous le nom de *S. André du Chardon*. On ne sait dans quel temps ni par qui. Les chevaliers avoient pour devise ces mots : « Malheur à celui qui » m'attaquera. » Cet ordre est entièrement aboli ; et la seule trace qui s'en conserve, c'est le culte particulier que l'on rend en Ecosse à S. André.

CHARISIES : fêtes célébrées par les Grecs en l'honneur des Grâces nommées *Charites*.

CHARISTÉRIES : fêtes que les Athéniens célébroient pour honorer la valeur de Thrasibule, qui avoit délivré Athènes du joug des trente tyrans.

CHARISTICAIRES : administrateurs que l'empereur Constantin Copronime établit autrefois en Orient, pour prendre soin des monastères, percevoir leurs revenus, et en régler l'emploi. Destinés à être les protecteurs des moines, ils ne tardèrent pas à en devenir les tyrans. Ils convertirent à leurs usages les biens des monastères, et firent gémir ceux qui les habitoient sous le plus cruel esclavage. L'Empereur, qui n'avoit eu dessein que de ruiner les monastères, en établissant de pareils administrateurs, vit avec plaisir son intention si bien remplie.

CHARISTIES (1) : fêtes que l'on célébroit à Rome, chaque année, et dont le but étoit de rétablir dans toutes les familles l'union et la concorde. Dans cette vue, chaque père de famille donnoit un repas auquel les parens seuls étoient invités.

CHARITÉ (*la*) : une des trois vertus théologales, qui consiste à aimer Dieu et son prochain. 1. Elle est recommandée dans les premiers commandemens de Dieu. Cette vertu est la base et le fon-

(1) Du grec χάρις, *grâce*.

dement du christianisme. On distingue *charité actuelle* et *charité habituelle*. La charité actuelle est l'acte de charité qu'on produit; et la charité habituelle est la disposition d'une ame juste en qui la charité réside, et qui est toujours prête à en produire des actes. *Voyez* AUMÔNE.

2. Les Juifs se distinguent particulièrement par leur charité envers les pauvres de leur nation. Dans les grandes villes, les pauvres vont exposer leurs besoins aux riches, la veille du sabbat et des autres fêtes solennelles, et ne manquent point d'en recevoir quelques secours. « Quand il est question, dit Léon » de Modène, de faire une charité extraordinaire, » soit à un pauvre de la ville, ou à un étranger, » comme de marier une fille, de racheter un esclave, » ou quelque chose de semblable, les préposés de la » synagogue font passer le chantre devant tous ceux » de l'assemblée; et il dit, en nommant celui à qui » il parle, Dieu bénisse *N.* qui donnera tant pour » telle aumône. Comme cela se fait le jour du sabbat, » et que les Juifs ne touchent point d'argent ce jour-» là, chacun s'oblige de parole au chantre de donner » tant; et cette promesse se nomme *nedava*. Elle est » acquittée dans la semaine. Lorsque ces charités » sont recueillies, on les donne au pauvre à qui on » les avoit destinées. » Les Juifs ont aussi institué, dans les grandes villes, diverses compagnies dont la charité est le principal but. *Voyez* GHÉMILUD-HASSADIM, PIDION-SEUVIM, HASSIBETULOTH, PARNASSIM-MEMUNIN. « Si un pauvre, dit l'auteur cité plus haut, » a une pressante nécessité qui excède les forces de » ceux de la ville où il demeure, il s'adresse aux » principaux rabbins, qui lui donnent un certificat » signé de leur main, qui contient que le porteur » *tel* est homme de bien et de mérite, et qu'on sup-» plie chacun de l'assister. Avec ce billet, dans tous les

» lieux où il y a des Juifs, que ce soit château, mé-
» tairie, ou quelqu'autre endroit, il y est logé et
» nourri un jour ou deux; et, au sortir de là, on
» lui donne encore quelquefois de l'argent. A chaque
» ville où il passe, il se fait donner un nouveau cer-
» tificat où il fait souscrire le premier, avec quoi
» il va à la synagogue, de la part des *Parnassim*,
» ou des compagnies, ou de ceux qui sont en pou-
» voir de le permettre. » C'est là qu'on lui fait la charité de la manière dont on l'a décrite au commencement de cet article, d'après le même auteur. Il y a de pauvres Juifs qui demeurent à Jérusalem et en d'autres lieux de la Judée, comme à Jaffa, à Tibérias et à Hébron, où sont les sépulcres d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Ils s'y emploient à prier pour le salut et la prospérité de leurs frères dispersés dans tout le monde; et les Juifs, par reconnoissance, en quelqu'endroit qu'ils se trouvent, leur font tenir des aumônes pour leur subsistance et leur entretien. Leur charité ne se borne pas aux seuls pauvres de leur nation; et les rabbins leur recommandent de secourir l'humanité dans tous les hommes, quels qu'ils soient: c'est par le même principe d'humanité que les Juifs traitent les animaux avec beaucoup de douceur, et prennent garde de leur faire aucun mal.

3. Un philosophe chinois s'avisa autrefois de soutenir qu'on devoit aimer également tous les hommes, et réserver seulement quelques égards plus marqués pour ses parens; mais il fut traité d'hérétique par ses compatriotes.

4. Les Talapoins de Siam ont une maxime digne de la pureté du christianisme, qui leur interdit tout jugement téméraire et hasardé sur les mœurs et sur les actions du prochain.

5. Les insulaires de Ceylan se distinguent par leur charité, non-seulement envers leurs compatriotes,

mais encore envers les étrangers. Ils ont dans leurs maisons un endroit particulier, où ils mettent les provisions qu'ils destinent aux pauvres; et, lorsqu'il en vient quelqu'un mendier à leur porte, ils ne le renvoient jamais sans lui donner quelque secours.

CHARITÉ CHRÉTIENNE (*ordre de la*). Henri III, roi de France, institua cet ordre pour récompenser les services des pauvres soldats blessés ou estropiés. Il assigna pour leur logement une maison située au faubourg S. Marceau, et leur donna des pensions qui devoient être levées sur les hôpitaux du royaume. Les soldats admis dans cet ordre étoient distingués par une croix qu'ils portoient sur leur habit au côté gauche. Au milieu de cette croix, on lisoit cette devise : « Pour avoir fidèlement servi. » La mort trop prompte de Henri III détruisit dans sa naissance cet établissement utile; mais Louis XIV a rempli, d'une manière digne de la gloire de son règne, l'idée de Henri III, en fondant le superbe hôtel des invalides.

CHARITÉ DE LA SAINTE VIERGE : ordre religieux, qui fut institué par Gui, seigneur de Joinville, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, àBoucheraumont, ville de ce diocèse. Il fut approuvé par les papes Boniface VIII et Clément VI, qui lui donnèrent la règle de S. Augustin. Le monastère qu'occupoient les religieux de cet ordre à Paris a été appelé le *monastère des Billettes*. Il fut construit sur l'emplacement de la maison d'un Juif, qui fut brûlé pour avoir percé la sainte hostie d'un coup de canif. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

CHARITÉ (*Dames de*). A Paris et dans plusieurs autres villes du royaume, il y a dans chaque paroisse une société de femmes vertueuses, qu'on appelle *dames de charité*, qui, du consentement de l'évêque, s'informent des besoins des pauvres, principalement de ceux que la honte oblige à se cacher, et les sou-

lagent, tant de leurs propres biens, que des aumônes des fidèles qu'elles prennent soin de recueillir. Il y a dans chacune de ces sociétés une supérieure et une trésorière.

CHARITÉ (*Frères de la*) : religieux hospitaliers, institués par S. Jean-de-Dieu. Le pape Pie V leur donna la règle de S. Augustin, et approuva leur société, en 1572. Ils ne doivent s'appliquer uniquement qu'au service des malades : il leur étoit seulement permis d'avoir dans chaque hôpital un prêtre pour les besoins spirituels des malades et de la communauté. Mais, enorgueillis par les grands priviléges que leur avoient accordés les papes Sixte V et Grégoire XIV, ils abandonnèrent les soins propres de leur état pour s'appliquer à des études qui pussent les conduire au sacerdoce. Ils voulurent aussi se rendre indépendans des évêques; conduite qui irrita tellement le pape Clément VIII, qu'il leur défendit d'élire un général, de faire aucun autre vœu que celui de pauvreté et d'hospitalité, et de se présenter pour les ordres sacrés. Il se radoucit cependant quelques années après, et consentit qu'ils fussent gouvernés par un supérieur général, qu'ils éliroient eux-mêmes. Paul V leur fut plus favorable. Il donna la permission à quelques-uns d'entr'eux de se faire ordonner prêtres; mais il défendit en même temps que ceux qui seroient prêtres fussent élevés à aucune charge de l'ordre. Le même pontife exempta de la juridiction des évêques les provinces où il se trouveroit plus de douze maisons. Aujourd'hui les frères de la Charité sont divisés en deux congrégations qui ont chacune leur général particulier, quoique leur institut, leur règle et leurs fonctions soient absolument les mêmes. Cette espèce de schisme fut occasionné par les défenses de Clément VIII, qui ne furent point observées en Espagne. Les hospitaliers de ce royaume prirent de là occasion de se

séparer des autres; et cette séparation a toujours subsisté depuis. La reine Marie de Médicis fit venir à Paris les frères de la charité, en 1601. Ils se sont depuis répandus en plusieurs autres villes du royaume, où ils sont d'une grande utilité pour le soulagement des malades (*).

CHARITÉ DE NOTRE-DAME (*Hospitalières de la*): religieuses employées au service des pauvres malades de leur sexe. Elles reconnoissent pour leur fondatrice Simonne Gaugain, connue sous le nom de *mère Françoise de la Croix*. M. de Gondi, archevêque de Paris, leur donna des constitutions que le pape Urbain VIII approuva en 1633. Ces religieuses, qui suivent la règle de S. Augustin, avoient trois maisons dans Paris, l'une à la Place Royale, et c'étoit la première de l'ordre; l'autre au faubourg S. Antoine, dans un lieu nommé *la Raquette*; la troisième au faubourg S. Marceau. Elles y recevoient les femmes malades, à l'exception de celles qui étoient enceintes, ou qui étoient attaquées de quelque mal contagieux.

CHARITÉ (*Filles de la*), appelées aussi *Servantes des Pauvres*, et plus communément *Sœurs grises*, à cause de l'habit de bure grise dont elles sont revêtues. Ces charitables filles forment une congrégation instituée par les soins de S. Vincent de Paule, et de Louise de Marillac, veuve de M. le Gras. Elles ne font que des vœux simples; et, avant que d'être admises à les faire, il faut qu'elles subissent une épreuve de cinq ans. Chaque année elles renouvellent leurs vœux. Elles étoient sous l'obéissance du supérieur général de la congrégation de la Mission. On ne peut trop louer leur zèle, leur charité, leur vie pauvre et pénitente; et, dans toutes les villes où elles sont répandues, elles

*) Les *frères de la charité* existent encore dans certains diocèses de France.



s'attirent l'estime et la considération publique par les services qu'elles rendent à l'humanité.

CHARNIER : galerie qui environne ordinairement les cimetières, au-dessus de laquelle on mettoit autrefois les os décharnés des morts ; tels étoient les *charniers des SS. Innocens* à Paris. Ces galeries ne furent employées par la suite qu'à donner la communion aux jours de fêtes solennelles.

CHARTOPHYLAX (1), c'est-à-dire, *garde-chartes :* titre d'un officier de l'église de Constantinople, qui étoit chargé du soin de garder les chartes et les papiers qui contenoient les priviléges, les immunités, et tous les droits ecclésiastiques de l'église. Une de ses fonctions principales consistoit à rédiger les décisions et sentences du patriarche, à les signer et à y apposer le sceau.

CHARTREUSE : montagne du Dauphiné, située à trois ou quatre lieues de Grenoble, célèbre par le fameux monastère de Chartreux qui y a été bâti, et qu'on a appellé *la grande Chartreuse*. Ce monastère étoit le chef-lieu de l'ordre des Chartreux : le général y faisoit sa résidence. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

CHARTREUSES : religieuses qui suivent la règle des Chartreux, à la réserve qu'elles prennent leurs repas dans un réfectoire commun. Il n'y avoit que cinq maisons de cet ordre en France, une dans le diocèse d'Arras, une autre dans celui de Bourges, et trois aux environs de la grande Chartreuse. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

CHARTREUX : religieux fondés par S. Bruno, natif de Cologne, et chanoine de Reims. On prétend que Bruno assistant aux obsèques d'un de ses confrères, le mort se leva par deux fois de sa bière, et s'écria

(1) Du latin *charta*, papier ; et du grec φυλασσω, *je garde*.

d'une voix terrible : « Je suis accusé au juste juge- » ment de Dieu ; » et que, se levant une troisième fois, il cria d'une voix plus épouvantable encore : « Je suis condamné au juste jugement de Dieu ; » que Bruno, frappé de ce spectacle, forma dès-lors le projet de se retirer dans la solitude. Ce n'est qu'un conte inventé par des écrivains crédules et amis du merveilleux. Il a cependant eu son utilité; car il a fourni à le Sueur le sujet d'un admirable tableau que l'on voyoit à Paris dans le petit cloître des Chartreux. Quel que soit le motif qui ait engagé Bruno à quitter le monde, il est certain qu'il se retira en 1084, sur une montagne du Dauphiné, dans un lieu nommé *Chartreuse*, accompagné de sept autres personnes animées du même esprit, et que ce fut là qu'il jeta les fondemens de son ordre. Ce saint homme, en mourant, ne laissa point d'autre règle à ses disciples que son exemple. Gaiges, cinquième général de l'ordre, fut le premier qui fit quelques réglemens. Le pape Alexandre III donna en 1170 une bulle dans laquelle il confirme cet ordre d'une manière authentique, et le met sous la protection du saint Siége. Les Chartreux sont vêtus de blanc. Ils jeûnent tous les jours, sont toujours couverts du cilice, observent un silence continuel, qu'ils n'interrompent que pour chanter les louanges de Dieu, exercice auquel ils emploient un temps très-considérable pendant le jour et pendant la nuit. On a cependant jugé à propos de leur accorder quelques momens d'entretien les uns avec les autres, à certains jours de la semaine, de peur que ce profond silence, joint à la solitude et aux autres austérités, ne dérangeât leur cerveau, et ne produisît d'autres inconvéniens notables. Dans plusieurs villes de province, ils sortoient et alloient se promener dans la campagne, aux jours de récréation; mais à Paris, ils n'avoient point d'autre promenade que leur enclos. La gloire de l'ordre des Chartreux,

gloire presque unique, est d'avoir conservé, pendant un si long espace de temps, la première ferveur de leur institut; et de n'avoir rien relâché de leur austérité. Il y avoit en France soixante-cinq maisons de cet ordre respectable, qui a donné beaucoup de grands hommes et d'illustres prélats à l'Eglise. Le général résidoit à la grande Chartreuse, à trois lieues de Grenoble, et portoit le titre de *Prieur de la Chartreuse.*

Les Chartreux de Paris habitèrent d'abord une maison située dans le village de Gentilly, qui leur fut donnée par le roi S. Louis. Mais, ne s'y trouvant pas apparemment assez commodément logés, ils jetèrent les yeux sur un palais situé près de Paris, et qu'on appeloit *le palais de Vauvert.* Le roi Robert l'avoit fait bâtir; mais il n'avoit pas été du goût de ses successeurs, qui l'avoient négligé. Ce palais délaissé excita l'ambition des Chartreux qui désirèrent fort d'en faire un monastère : heureusement pour eux que les diables de l'enfer prirent la fantaisie de venir séjourner dans ce château. Le vacarme que faisoient de pareils hôtes, répandit la consternation dans le voisinage : il n'étoit pas sûr de passer devant ce château; on couroit risque de tomber sous la griffe de quelqu'un de ces diables. S. Louis informé de ces nouvelles, songeoit aux moyens de délivrer son château d'une si mauvaise compagnie, lorsque les Chartreux le lui demandèrent. Le bon roi ne douta pas que la sainteté de ces religieux ne fût capable de faire fuir tout l'enfer; et il ne se trompa pas. A peine les Chartreux furent-ils possesseurs du palais, que les diables délogèrent à la hâte; et l'on n'y entendit plus depuis le moindre bruit. On croit que c'est à cause de ce séjour des diables, que la rue où demeuroient les Chartreux, a été appelée la *rue d'Enfer. Voyez,* au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

CHÂSSE : on donne ce nom à une espèce de caisse

u de coffre où l'on enferme le corps ou les reliques 'un saint ou d'une sainte; telle est entr'autres à Paris a châsse de sainte Geneviève.

CHASUBLE: ornement d'église que le prêtre qui a dire la messe met par-dessus l'aube et l'étole. La orme des chasubles a bien changé, par la suite des emps. Dans la primitive Eglise, elles étoient fermées le tous cotés; et, pour que le prêtre pût agir librenent, il falloit les retrousser sur les bras, des deux côtés. On conserve encore de ces anciennes chasubles en quelques cathédrales. Chez les Grecs, les chasubles que portent les évêques sont distinguées par les croix dont elles sont parsemées.

CHAVARIGIS : sectaires mahométans, qui pensent qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais de fonction de prophète en aucun particulier, autorisée de Dieu, et que qui que ce soit n'a jamais été envoyé au monde, revêtu du pouvoir de l'infaillibilité, ni de celui de donner de nouvelles lois aux hommes. Ils ajoutent que si cela est nécessaire quelque jour, cette dignité ne pourra être renfermée dans une seule famille, comme le prétendent les Shiis, autres sectaires, qui soutiennent que le don de prophétie étoit particulier à Ali, cousin de Mahomet, et qu'il a passé à tous ses descendans en droite ligne. *Voyez* SHIIS.

CHAZINZARIENS (c'est-à-dire, en langage arménien, *Adorateurs de la croix*), hérétiques d'Arménie, qui furent aussi appelés *Staurolatres;* qui, en grec, signifie la même chose. Ces noms leur furent donnés, parce qu'ils passoient pour n'adorer que la croix. Ces hérétiques étoient sectateurs de Nestorius, et admettoient deux personnes en Jésus-Christ.

CHÉCOCKE : divinité particulièrement honorée dans le royaume de Loango en Afrique. Son temple est ordinairement placé sur le grand [illegible] l'image qui la représente est noire et lugu[illegible] bitans

prétendent que cette divinité se communique souvent, pendant la nuit à ceux dont elle agrée les hommages, et qu'elle leur révèle les secrets les plus cachés de l'avenir. Les dévots auxquels elle accorde cette faveur entrent aussitôt dans un enthousiasme divin qui dure quelques heures. On écoute, comme des oracles, toutes les paroles qui sortent de leur bouche, pendant qu'ils sont en cet état. Les artisans, les pêcheurs et les sorciers rendent à cette divinité un culte particulier, qui consiste à frapper des mains en son honneur. Une de ses principales fonctions est de procurer le repos aux morts, d'empêcher que les sorciers ne les tourmentent par leurs conjurations, ne les forcent à travailler, et ne leur fassent aucun mauvais traitement: c'est pourquoi l'on place ordinairement sa statue auprès des tombeaux.

CHEF-D'ORDRE : on appelle ainsi le principal monastère d'un ordre religieux ; celui dont tous les autres dépendent, et qui leur a donné la naissance: tellés étoient en France les abbayes de Cluny, de Cîteaux, etc. Toutes les maisons de l'ordre de Cluny ou de Cîteaux, regardoient ces abbayes comme leurs mères, et leur étoient subordonnées. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

CHEFECIER. *Voyez* CHEVECIER.

CHÉMEN : les Caribes désignent par ce nom des génies bienfaisans et tutélaires, et pensent qu'ils en ont chacun un, qui prend un soin particulier de leur personne. Ils regardent les étoiles comme autant de Chémens dont le soleil est le chef. Ils mettent aussi au nombre de ces bons génies ceux qui se sont distingués pendant la vie, par leur vertu ou par leurs exploits. Les Caribes honorent les Chémens par de fréquentes offrandes. Ils étalent dans leurs cabanes, sur une table faite avec du jonc, les prémices de leurs fruits; et les Chémens sont censés venir les manger.

Les chauves-souris qui volent pendant la nuit, paroissent à ce peuple superstitieux autant de Chémens qui veillent pour la sûreté des hommes, dans le temps où le sommeil les met hors d'état de se défendre.

CHEMISE de Chartres : petite médaille que rapportent les pélerins qui reviennent de Notre-Dame de Chartres. On lui donne ce nom, parce qu'elle a deux petits ailerons qui ressemblent aux manches d'une chemise.

CHÊNES : ces arbres furent autrefois dans une espèce de vénération parmi les Juifs, parce que les premiers patriarches avoient habité et offert des sacrifices sous des chênes. Abraham dressa ses tentes sous des chênes dans la vallée de Mambré : on les montroit encore du temps de Constantin. Les Chrétiens, les Turcs et même les Païens, alloient les voir par un principe de dévotion. Jacob enterra sous un chêne la nourrice de Rachel : ce fut aussi sous un arbre de cette espèce qu'il enfouit les idoles de ses enfans. Sous ce même chêne Josué plaça une pierre, en mémoire de l'alliance qu'il venoit de renouveler entre Dieu et les Israélites. Dans la suite des temps, la vénération pour les chênes dégénéra en superstition.

Les Gaulois, long-temps après avoir embrassé l'idolâtrie des Romains, conservèrent leur vénération pour les chênes. S. Sévère en fit couper un qui étoit consacré à cent dieux ; et pour perpétuer la mémoire de cette action, on grava dans l'endroit même une inscription dont le sens étoit : « S. Sévère a renversé » l'arbre des cent dieux. » On rapporte qu'en déracinant cet arbre, le saint trouva une grande quantité d'or et d'argent qu'il employa à bâtir une église. *Voyez* Gui de Chêne *et* Druides.

CHEQ. *Voyez* Chérif.

CHERCHEURS. Il y eut autrefois en Angleterre une secte d'hérétiques auxquels on donna ce nom,

parce qu'ils s'occupoient sans cesse à chercher la véritable religion qu'ils prétendoient n'avoir pas été trouvée. Ils condamnoient toutes celles qui étoient établies, et n'en suivoient eux-mêmes aucune, en attendant qu'ils eussent trouvé la véritable. On pouvoit les comparer à ces philosophes qui réfutoient tous les systêmes, et n'en embrassoient aucun. Stoup assure que, de son temps, il y avoit encore de ces hérétiques en Angleterre et en Hollande.

CHÉRIF, *ou* SHÉRIF : c'est le titre que prennent les descendans de Mahomet par Fatime sa fille. Le plus considérable et le plus distingué est le Chérif ou prince de la Mecque. Tous les monarques musulmans le respectent comme un rejeton de leur prophète. Il est chargé de défrayer les pélerins qui, tous les ans, viennent rendre leurs hommages à la mosquée et au tombeau de Mahomet. Mais, pour subvenir à ces frais, il reçoit des présens magnifiques des plus puissans princes, dont la valeur excède de beaucoup la dépense qu'il est obligé de faire.

CHÉRUBIN : ange qui occupe, dans la hiérarchie céleste le premier rang après les séraphins. Quelques-uns croient que leur nom vient de *chérub* qui, en hébreu, signifie *fort et puissant.* D'autres lui donnent une étymologie différente; ils veulent que le mot de *chérubin* soit tiré de deux mots hébreux *che*, qui veut dire *comme*, et *rub*, qui signifie *enfant, jeune garçon*, fondés peut-être sur ce que les chérubins et les anges en général sont représentés sous la figure d'enfans ailés. Quoi qu'il en soit, Moyse, qui avoit vu de ses propres yeux des chérubins auprès du trône de Dieu, en fit représenter deux auprès de l'arche, auxquels il donna, au rapport de Joseph, des figures d'animaux, mais qui ne ressembloient à aucun de ceux que l'on connoît, et qui avoient des ailes. On ignore quelle étoit la forme du chérubin que Dieu commit pour garder

garder le paradis terrestre, après le péché d'Adam, et qui en défendoit l'entrée avec un glaive flamboyant.

CHÉRUBIN. (*ordre du*) Magnus III, roi de Suède, établit cet ordre militaire en 1334. Un collier enrichi de chérubins et de croix, étoit l'ornement distinctif des chevaliers. L'ordre subsista jusqu'en 1604, qu'il fut aboli par le roi Charles IX.

CHÉRUBIQUE (*hymne*) : c'est une hymne que les Chrétiens grecs ont coutume de chanter, dans leur liturgie, pendant que l'on porte, du petit autel au grand, ce qui doit servir à la célébration du saint sacrifice. Cette hymne est appelée *chérubique*, parce qu'il y est parlé de chérubins. On prétend que l'usage de la chanter fut établi sous l'empereur Justinien.

CHEVALIER : c'est le nom général que portent ceux qui sont d'un ordre militaire et religieux tout ensemble ; tels sont les chevaliers de Malte, de S. Lazare, etc. (On trouvera ce qui concerne ces différens ordres à leurs articles) (1).

CHEVALIÈRES. En Espagne et en Portugal, il y a des religieuses chevalières de l'ordre de saint Jacques de l'Epée. En France, il y a eu des chevalières de Malte, à Toulouse, à Beaulieu dans le Quercy, près de Fréjus en Provence. Les chanoinesses de Nivelle ont eu le titre de chevalières de saint George.

CHEVECIER : dans quelques églises collégiales, c'est le titre de la première dignité du chapitre ; il répond à celui de trésorier. Le chevecier de la Sainte-Chapelle de Paris étoit chargé du soin des chapes et de la cire.

CHIA *ou* CHIAIS, l'une des deux grandes sectes qui

(1) Par un oubli assez extraordinaire, l'art. MALTE (chevaliers de) ayant été omis, *voyez*, pour ce qui concerne cet ordre, le Supplément, au mot MALTE.

divisent les Mahométans, et particulièrement les Persans et les Turcs. On prononce et l'on écrit plus communément Shiis ou Shiites; c'est pourquoi nous renvoyons à ce mot.

CHIAPPEN : idole adorée par les Indiens qui habitent la vallée de Tunia dans l'Amérique méridionale, Le culte qu'on lui rend est cruel et sanguinaire: on immole en son honneur des victimes humaines, et on l'arrose du sang de ces malheureux. Lorsque les habitans veulent obtenir de cette prétendue divinité quelque grâce importante, ils passent deux mois entiers dans les plus rigoureux exercices de la pénitence; et durant tout ce temps, ils n'ont aucun commerce avec leurs femmes; ils s'interdisent aussi l'usage du sel; abstinence dont on ignore la raison.

CHIBADOS : c'est ainsi qu'on nomme, dans le royaume d'Angola, une secte de sorciers qui sont toujours habillés en femmes.

CHIEN. Les Parsis ou Guèbres ont une espèce de vénération pour les chiens. Un des livres de leur loi leur enjoint d'être charitables envers ces animaux, et prononce que c'est une action d'un très-grand mérite que de donner un morceau de pain à un chien; et la raison qu'il en donne, c'est qu'il n'y a rien de plus pauvre que cet animal. Lorsqu'un Guèbre est à l'agonie, on prend un chien dont on applique la bouche sur celle du mourant, afin qu'il reçoive son ame avec ses derniers soupirs. C'est Tavernier qui rapporte ce fait, en parlant des Guèbres réfugiés dans les Indes. Le chien sert encore à faire connoître quel est l'état de l'ame d'un défunt. « Avant de porter le corps au » lieu de la sépulture, on le pose proprement à terre, » dit Ovington. Un des amis du mort va battre la cam- » pagne et visiter les villages voisins pour chercher un » chien. Quand il l'a trouvé, il l'attire, par le moyen » d'un pain qu'il lui présente..... et le conduit le

» plus près du corps qu'il est possible. Plus le chien » en approche, plus on estime que le défunt approché de la félicité. S'il en vient jusqu'à monter sur » lui et à lui arracher de la bouche un morceau de » pain qu'on y a mis, c'est une marque assurée..... » qu'il est véritablement heureux. Mais si le chien » n'en approche pas..... c'est un méchant préjugé ; on » désespère presque de son bonheur. » Ovington, qui a été témoin de cette cérémonie, dit que le Guèbre, aux funérailles duquel il assista, fut regardé comme damné, parce que le chien ne voulut jamais en approcher.

CHIPUR *ou* JOUR DE PARDON, chez les Juifs modernes. Le premier soir de cette fête, deux rabbins, placés aux deux côtés du chantre, invitent solennellement les scélérats et les débauchés publics à entrer dans la synagogue, et à se joindre aux prières des fidèles : ils déclarent en même temps à l'assemblée qu'il est permis de prier avec les méchans. Le chantre récite ensuite une longue prière par laquelle il annulle tous les vœux et les sermens indiscrets qu'on auroit pu faire l'année précédente.

CHIROMANCIE (1) : espèce de divination qui se fait par l'inspection de la main. On distingue la *chiromancie physique* et la *chiromancie astrologique*. La première s'occupe à découvrir le rapport prétendu qu'il y a entre les linéamens de la main et le tempérament du corps, et s'élève, par ce moyen, jusqu'à la connoissance des inclinations de l'ame. La chiromancie astrologique examine les influences des planètes sur les lignes de la main, et croit pouvoir déterminer le caractère d'une personne, et prédire ce qui doit lui arriver, en calculant les effets de ces influences. Delrio condamne cette dernière sorte de chiromancie ; mais il approuve la première : cepen-

(1) De χεὶρ, *main*, et μαντεία, *divination*.

dant un homme sensé les trouvera toutes deux également frivoles et ridicules.

CHIROPONIES. Les habitans de l'île de Rhodes donnoient ce nom à certaines fêtes qu'ils avoient coutume de célébrer, et pendant lesquelles des enfans alloient mendier de porte en porte, en contrefaisant le cri des hirondelles.

CHIROTONIE (1) : *c'est-à-dire*, IMPOSITION DES MAINS. Dans la liturgie grecque, on donne ce nom à l'action de l'évêque, qui impose les mains à celui auquel il confère les ordres sacrés. Les anciens Grecs appeloient *chirotonie* l'élection des magistrats, parce que les citoyens étendoient la main, en donnant leurs suffrages.

CHIUN *ou* CHION, CIUN *ou* CION : divinité des Arabes, que les Ammonites adoroient sous la figure d'une étoile, et dont il est parlé dans les Actes des Apôtres, sous le nom de *Remphan*. On pense communément que cette prétendue divinité étoit la même que Saturne. Plusieurs cependant croient que c'étoit plutôt Hercule qui, dans la langue des Egyptiens, est nommé *Chon*. Ils ajoutent que cette idole étoit le symbole du soleil.

CHLORIS (2) : c'est le nom que les Grecs donnoient à la déesse des fleurs, plus connue sous celui de *Flore*. *Voyez* FLORE.

CHOEUR : on appelle ainsi cette partie de l'église qui est occupée par les prêtres et les chantres : elle est séparée par des grilles ou balustrades, du sanctuaire destiné à offrir le sacrifice, et de la nef où se tient le peuple. Il n'est pas permis aux femmes d'entrer dans le chœur; et il est défendu aux curés et aux prêtres, sous peine d'excommunication, de souffrir qu'elles s'y placent.

On donne aussi le nom de *chœur* à l'assemblée des

(1) De χεὶρ, *main*; et τείνω, *je tends*. — (2) Du grec χλὸρος, *verd*.

ecclésiastiques qui chantent dans le chœur, et dont les voix réunies forment une espèce de chœur de musique.

Dans chaque couvent de religieuses, il y a un chœur où elles s'assemblent pour chanter l'office divin. C'est une grande salle qui donne sur le sanctuaire de leur église, et qui n'en est séparée que par une grille.

*Chœur* (*enfans de*) : ce sont de jeunes enfans que l'on emploie à diverses fonctions du service divin, à porter les chandeliers, à chanter les versets, etc.

CHOEUR des Anges : les théologiens en comptent neuf, qui sont les Séraphins, les Chérubins, les Trônes, les Dominations, les Principautés, les Vertus, les Puissances, les Archanges et les Anges.

CHORÉVÊQUES (1) : on appeloit ainsi, dans la primitive Eglise, les ecclésiastiques qui étoient commis par l'évêque pour le représenter dans les villages et dans les monastères situés à la campagne. Ils étoient d'un rang supérieur à tous les autres prêtres : il n'y avoit que les évêques qui fussent au-dessus d'eux. Ils avoient le pouvoir de conférer les ordres d'exorciste, de lecteur, et même de sous-diacre; mais il leur étoit défendu d'ordonner des diacres et des prêtres. Ils abusèrent, dans la suite des temps, du pouvoir qui leur étoit confié, et voulurent en passer les bornes. Ce fut la cause pour laquelle on abolit cette dignité dans le dixième siècle. On a substitué aux chorévêques les grands-vicaires, les archidiacres et les doyens ruraux, dont l'autorité est plus limitée, en ce qu'ils ne peuvent conférer aucun ordre, quel qu'il soit : cependant l'archi-sous-diacre de l'église de Saint-Martin d'Utrecht a le titre de chorévêque, quoique ses fonctions soient les mêmes que celles de l'archi-diacre ou du doyen rural. A Cologne, le grand-chantre, dans les églises collégiales,

(1) χωρος, *lieu* ou *champ*; et επισκοπος, *inspecteur*.

se nomme *chorévêque,* parce qu'il a inspection sur le chœur. Dans l'église de Trèves, il y a quatre dignitaires qui portent le nom de *chorévêques.*

CHOUN : divinité adorée autrefois dans le Pérou, avant l'établissement de l'empire des Incas. Les anciens Péruviens racontoient, au rapport de Coréal, « qu'il vint chez eux, des parties septentrionales du » monde, un homme extraordinaire qu'ils nommoient » *Choun;* que ce Choun avoit un corps sans os et sans » muscles; qu'il abaissoit les montagnes, combloit les » vallées, et se faisoit un chemin par des lieux inac- » cessibles. Ce Choun créa les premiers habitans du » Pérou, et leur assigna pour leur subsistance les » herbes et les fruits sauvages des champs. Ils racon- » toient encore que ce premier fondateur du Pérou, » ayant été offensé par quelques habitans du plat » pays, convertit en sables arides une partie de la » terre qui auparavant étoit fort fertile, arrêta la » pluie, dessécha les plantes; mais qu'ensuite, ému » de compassion, il ouvrit les fontaines, et fit couler » les rivières. »

CHRÊME : huile que l'évêque consacre le Jeudi-saint, et que l'on emploie pour l'administration de plusieurs sacremens. Il y a deux sortes de chrême: l'un, fait avec de l'huile et du baume, sert pour les sacremens de baptême, de confirmation et d'ordre; l'autre, fait seulement d'huile, ne sert que pour l'extrême-onction.

CHRÉTIENS : c'est ainsi que s'appellent ceux qui suivent la religion chrétienne établie par Jésus-Christ. Ce nom fut long-temps un opprobre et un arrêt de mort pour ceux qui le portoient : il est devenu depuis un titre honorable que les plus grands princes se sont fait gloire d'ajouter à leurs autres qualités. Childebert II, fils de Sigebert I, et petit-fils de Clotaire, fut qualifié du nom de *très-Chrétien* par l'em-

pereur Maurice. Le même titre fut donné à Charles-Martel par S. Grégoire, et à Pépin par le pape Zacharie : aujourd'hui les rois de France, comme fils aînés de l'Eglise, s'honorent du nom de *très-Chrétiens*.

C'est le sacrement de baptême qui donne le caractère de chrétien. Ainsi les hérétiques qui conservent l'usage du baptême, quoique séparés du sein de l'Eglise, sont chrétiens.

CHRÉTIENS DE S. JEAN : peuples du Levant, ainsi nommés, parce qu'ils honorent particulièrement S. Jean-Baptiste. Ils habitoient autrefois les rives du Jourdain : les Califes les ont obligés depuis à se retirer dans la Mésopotamie et dans la Chaldée. On en voit aujourd'hui un grand nombre à Balsora ou Basra et aux environs. Après avoir été long-temps soumis au patriarche de Babylone, ils renoncèrent à son obéissance, vers le commencement du seizième siècle. Ils observent de ne demeurer que dans les lieux qui sont voisins des rivières, parce que tous les ans ils vont s'y baigner en cérémonie, et recevoir ce qu'ils appellent *le baptême de S. Jean*. Ce baptême, selon eux, ne peut être conféré que dans une rivière, et seulement un jour de dimanche. Les hommes et les femmes, précédés de leur évêque, entrent dans la rivière jusqu'aux genoux. Dans ce baptême, il n'est point fait mention de Jésus-Christ : ils ne reconnoissent pas sa divinité, et lui préfèrent même S. Jean-Baptiste. Ainsi, leur évêque les baptise, « au nom du » Seigneur, le premier et l'ancien du monde, le » Tout-Puissant, qui connoissoit toutes nos actions » avant le commencement de la lumière, etc. » Ils ont un livre qu'ils nomment *Divan*, qui contient leur doctrine et les mystères de leur religion. Il est dit dans ce livre, que c'est par le moyen de l'eau d'une certaine fontaine, dont but la sainte Vierge, qu'elle devint enceinte de Jésus-Christ; que Dieu est corpo-

rel, et qu'il eut un fils nommé *Gabriel*; que les anges et les démons sont corporels, mâles et femelles, qu'ils se marient et engendrent; que Dieu employa, pour créer le monde, le ministère de Gabriel, et de cinquante mille démons. On trouve encore dans ce Divan un grand nombre d'autres absurdités; voici les principales. La terre flotte sur l'eau comme un ballon. Le soleil et la lune, montés chacun sur un grand vaisseau, voguent autour des sphères célestes qui sont environnées d'eau. Dans les premiers jours du monde, la fécondité de la terre étoit si grande, qu'après avoir semé le matin, on avoit le plaisir de moissonner le soir. Les ames, au sortir de ce monde, sont transportées dans un autre à peu près semblable, excepté qu'il est plus parfait et plus beau : on y goûte les mêmes plaisirs; on y est assujéti aux mêmes besoins. Les gens de bien sont conduits dans cet autre monde par des démons. Ils rencontrent sur la route un grand nombre d'animaux féroces; mais ils viennent à bout de les terrasser, et n'en reçoivent aucun mal. Les méchans, au contraire, en sont presque dévorés avant que de pouvoir arriver au terme. La croix est en grande vénération parmi eux. De tous les Saints, le plus grand, selon eux, est S. Jean-Baptiste. Ils ne laissent pas d'honorer aussi la sainte Vierge, Zacharie, Elisabeth, les douze apôtres. Ils ont des prêtres qui sont distingués par une petite croix qu'ils portent sur leur habit. Lorsqu'ils officient, ils ont une chemise blanche sur laquelle ils mettent une étole rouge : voici la manière dont ils consacrent. Ils récitent un grand nombre de prières vagues et générales sur un petit gâteau pétri avec de l'huile et du vin fait des raisins secs trempés dans l'eau. Ce gâteau ainsi consacré est porté en procession, et distribué ensuite aux assistans.

Ces Chrétiens de S. Jean ont une fête, pendant

laquelle ils immolent un bélier dans une cabanne faite de branches de palmier. Ce sacrifice est précédé d'une lustration qu'ils font dans la cabanne avec de l'eau et de l'encens, et force prières. Un autre sacrifice beaucoup plus solennel encore, c'est celui de la poule : en voici les principales cérémonies. Le prêtre plonge la poule dans une rivière : ensuite il lui coupe la tête et en laisse égoutter tout le sang. Pour faire cette action, il observe de se tourner du côté de l'orient ; et, pendant que le sang de la poule tombe sur le rivage, il prononce ces paroles : « Au » nom de Dieu, que cette chair soit en bénédiction » à tous ceux qui en mangeront ! » La poule est parmi eux un animal privilégié : le droit de le tuer est réservé aux seuls prêtres. Ils regardent le chien comme un animal impur ; et ils ont en horreur le bleu, parce que la fiente de chien est un des ingrédiens qui entrent dans la composition de cette couleur : on donne une autre raison de leur aversion pour le bleu. On dit que les Juifs, prévoyant que le baptême de S. Jean-Baptiste devoit anéantir leur loi, entreprirent de corrompre les eaux du Jourdain pour l'empêcher d'y baptiser, et pour cet effet, y jetèrent une grande quantité d'indigo. Le vert est aussi une couleur odieuse aux Chrétiens de S. Jean, par la raison que c'est la couleur favorite de Mahomet.

Leurs cérémonies nuptiales renferment plusieurs particularités curieuses : il n'y a peut-être point de peuples qui prennent plus de précautions que les Chrétiens de S. Jean, pour n'être pas trompés sur l'article important et délicat de la virginité. Il n'y en a point aussi qui attachent tant de honte à être trompés dans cette matière, où ils exigent de la fille qu'ils veulent épouser un serment exprès et solennel, par lequel elle atteste qu'elle est vierge. Les

époux se rendent au bord d'une rivière, et y reçoivent le baptême des mains d'un prêtre : de là ils reviennent à la maison. Lorsqu'ils sont sur le point d'arriver, le marié prend la mariée par la main, et la conduit jusqu'à la porte ; il la ramène ensuite à l'endroit où il l'a prise. Il fait ce manége jusqu'à sept fois : enfin il entre dans la maison et s'assied auprès de la mariée sous une espèce de pavillon dressé exprès. Alors le prêtre récite un grand nombre de prières, après lesquelles il ouvre un livre mystérieux qu'on nomme *Faal.* C'est un recueil d'observations astrologiques, où sont marquées les heures et même les momens heureux de chaque journée. On choisit un de ces momens heureux pour consommer le mariage, qui jusque-là n'est point encore conclu sans retour. Si la mariée sort avec avantage de la dernière épreuve, son époux triomphant la conduit devant l'évêque, qui achève la cérémonie nuptiale. Mais si, malgré toutes ses précautions, le mari s'aperçoit qu'on lui en a imposé, il peut rompre tout ce qui est fait, et renvoyer sa femme ; ou, s'il s'obstine à la garder malgré cet inconvénient, il faut qu'il se contente du ministère d'un simple prêtre pour ratifier le mariage ; ce qui est regardé comme un grand déshonneur.

La polygamie est permise aux Chrétiens de S. Jean : mais ils n'ont pas la ressource du divorce. Ainsi qu'aux Juifs et aux Indiens, il leur est ordonné de choisir des femmes qui soient de leur race et de leur tribu.

*Chrétiens de S. Thomas* : anciens Chrétiens des Indes orientales, qui se prétendent descendus de ceux qui furent convertis par S. Thomas, et soutiennent qu'ils ont conservé la véritable doctrine prêchée par cet apôtre. Ces Chrétiens sont de la secte de Nestorius, et soumis au patriarche de Baby-

one. On a tenté plusieurs fois de les réunir à l'Eglise omaine. Les Portugais, maîtres des Indes, ont emloyé la violence pour les obliger à reconnoître le 'ape, et à se conformer aux usages des Latins : on eur a arraché un consentement de bouche; mais, lans le cœur, ils restent toujours attachés à leurs inciennes opinions, dont voici les principales. Ils reettent le culte des images : on ne voit dans leurs églises que des croix. Ils pensent que les saints ne seront admis à voir Dieu, qu'après le jugement dernier. Ils ne reconnoissent què trois sacremens, le baptême, l'eucharistie et l'ordre. La manière dont ils administrent le baptême est fort défectueuse. Ils se servent, pour faire les onctions, d'un onguent composé d'huile de noix, sans aucune bénédiction (1). Ils consacrent avec de petits gâteaux faits à l'huile et au sel, qu'ils font cuire dans un vase de cuivre, ayant pour cela un lieu séparé en forme de petite tour. Pendant que le gâteau cuit, ils récitent plusieurs prières; et, lorsqu'on est près de le consacrer, ils font couler sur l'autel, par un trou qui est au plancher de cette petite tour, le gâteau enfermé dans un petit panier de feuilles. Pendant la célébration de la messe, le répondant porte une espèce d'étole, et récite presque autant de prières que le prêtre. Chez eux, on élève quelquefois à la prêtrise des jeunes gens de dix-sept ans. Les prêtres se marient autant de fois qu'ils le jugent à propos, et vivent du produit des sacremens qu'ils administrent. Ces Chrétiens de S. Thomas sont toujours armés; mais ils quittent leurs armes en entrant dans l'église. Ils ont l'usage d'une espèce d'eau bénite : ils la font, en jetant dans l'eau quelques grains d'encens, ou de la terre qu'ils prennent dans les endroits où l'on prétend que

(1) *Hist. des progrès d'*Alexis Menesez, *en la réduction des Chrétiens de S. Thomas.*

S. Thomas a passé. Lorsqu'ils entrent dans l'Eglise, ils prennent un peu de cette eau, font le signe de la croix, et récitent en même temps une prière en l'honneur de Nestorius. La croix est chez eux en grande vénération. Les rues, les grands chemins sont bordés de croix qui reçoivent les hommages des passans. Une de leurs grandes pratiques de dévotion consiste à coucher dans l'Eglise. Ils ont une danse religieuse qu'ils emploient dans leurs fêtes solennelles : cette danse est très-modeste. Les sexes n'y sont point mêlés : les hommes dansent d'un côté, les femmes de l'autre. Chacun des danseurs, avant que d'entrer en cadence, se munit du signe de la croix, récite l'oraison dominicale, et chante un cantique en l'honneur de S. Thomas.

CHRIST : ce nom, qui signifie *oint*, étoit donné, dans l'ancienne loi, aux prêtres et aux rois, à cause de l'onction sacrée qu'ils recevoient avant que d'entrer dans l'exercice de leur dignité. Il a été depuis spécialement attribué au Messie, qui a réuni dans sa personne la royauté et le sacerdoce. *Voyez* Jésus-Christ.

*Christ* ( *ordre de* ). Denis, roi de Portugal, voyant les frontières de son royaume dévastées par les Maures, et privé du secours des Templiers, qui venoient d'être détruits, institua en leur place l'ordre militaire de Christ, dont les chevaliers furent destinés à défendre le Portugal contre les incursions des Maures. Les biens qui avoient appartenus aux Templiers furent donnés à ce nouvel ordre, qui fut approuvé par une bulle du pape Jean XXII, en 1319. Deux ans après son établissement, les chevaliers furent d'abord soumis à la règle de S. Benoît, et liés par les trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance; mais Alexandre VI modéra la rigueur de ces engagemens, et les dispensa des deux

remiers vœux. Depuis l'an 1550, les rois de Porıgal sont grands-maîtres et administrateurs de cet rdre, célèbre par la valeur et par les exploits de :s chevaliers contre les Maures. Une des constituons de l'ordre de Christ porte qu'aucun chevalier e pourra posséder une commanderie, qu'il ne s'en ɔit rendu digne par trois ans de combats contre :s infidèles. Le blanc est la couleur affectée aux hevaliers de Christ; et ils sont distingués par une roix patriarcale qui leur pend sur la poitrine.

Il y a aussi en Italie des chevaliers aggrégés à l'orlre de Christ, mais qui sont d'un rang inférieur aux hevaliers de Portugal; on les appelle *chevaliers à brevet :* on n'exige d'eux aucune preuve de noblesse, et jamais ils ne sont admis à posséder aucune commanderie.

En 1205, Albert, évêque de Riga, établit en Livonie un ordre militaire sous le nom de *Christ.* Le but de cet établissement étoit de donner des défenseurs aux nouveaux Chrétiens qui se trouvoient exposés aux persécutions des idolâtres. La marque distinctive des chevaliers étoit une épée avec une croix par-dessus; ornement qui leur fit donner le nom de *Frères de l'Epée.* Dans la suite des temps, ils furent incorporés dans l'ordre des chevaliers Teutoniques.

*Christ* (*Congrégation du corps de*) *:* ordre religieux, fondé dans l'Ombrie, près de Gualdo, dans un lieu appelé *la bonne Mère.* Dans la même province, il y avoit autrefois des religieuses du Corps de Christ, qui furent d'abord établies à Foligni.

CHRISTIANISME : religion enseignée par Jésus-Christ, la seule qui corrige dans l'homme la dépravation de la nature, et lui apprend à honorer Dieu d'une manière digne de cet Etre suprême. Assez d'auteurs illustres ont écrit l'histoire de l'établis-

sement et des progrès du christianisme, et en ont prouvé solidement la vérité. Nous ne pourrions que répéter ici ce qu'ils ont déjà dit; et d'ailleurs un pareil détail n'est point du ressort de cet ouvrage. Voici cependant quelques réflexions capables de rappeler au commun des lecteurs les grands principes sur lesquels est fondée la vérité de la religion qu'ils professent.

Quel est celui qui a établi la religion chrétienne? Comment cette religion s'est-elle établie? Quelle est cette religion? Fixons-nous à ces trois objets. Le fondateur du christianisme est Dieu: les oracles des prophètes, les prédictions même des sibylles attestent sa divinité. Lui-même en a donné des preuves encore plus éclatantes par les prodiges et les miracles de toute espèce qu'il a opérés, et particulièrement par sa résurrection. Mais une preuve plus forte peut-être que toutes les autres, et plus satisfaisante pour un philosophe, c'est la morale qu'il a enseignée; morale sublime et vraiment divine, dont nul autre qu'un Dieu n'eût jamais eu l'idée. Si l'Evangile n'étoit pas l'ouvrage d'un Dieu, dit un auteur illustre, dont le sentiment est d'un grand poids dans cette matière, ce seroit un miracle plus grand que tous ceux de Jésus-Christ, qu'un pareil livre eût été composé par un homme.

Par quel moyen la religion chrétienne s'est-elle établie? est-ce par la force des armes, par l'éloquence de ses prédicateurs, par la faveur des princes, par l'aisance et la commodité de sa doctrine? Non: mais par les supplices et par la mort de ses sectateurs; par des hommes simples et sans lettres, malgré les efforts des empereurs romains, et l'austérité rebutante de ses dogmes. Elle s'est établie au milieu de l'empire romain, dit M. l'abbé Fleury, et au milieu de Rome même, lorsqu'elle étoit la

plus florisssante, dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais, et en même temps le plus corrompu. La divinité de l'Evangile ne pouvoit mieux éclater qu'en triomphant des deux dispositions humaines qui lui étoient plus opposées. La science et l'élévation d'esprit résistoient à la simplicité de la doctrine chrétienne et à l'humilité de la foi : la dépravation du cœur et la corruption des mœurs répugnoient à la pureté et à la sévérité de sa morale..... Jésus-Christ, dit Tertullien, n'a pas fait comme Numa, qui apprivoisoit des hommes durs et farouches, les embarrassant par la multitude des divinités qu'il leur proposoit à se rendre propices; mais, trouvant des hommes déjà instruits et séduits par leur propre politesse, il leur a ouvert les yeux pour connoître la vérité.

Enfin quelle est cette religion? Que nous enseigne-t-elle? Des vertus dont la pratique exacte et universelle rendroit la terre la rivale des cieux, et feroit presque autant de dieux de ces hommes si vils et si méprisables, lorsqu'ils ne suivent que le penchant de leur nature corrompue. Les autres religions qui subsistent dans le monde se ressentent de leur origine. La grossièreté de leurs dogmes et de leur morale annonce assez qu'elles sont l'ouvrage de l'ignorance et des passions. Il n'y a que la religion chrétienne qui élève l'homme au-dessus de lui-même, et qui le fasse s'approcher, autant qu'il est possible, de l'auteur de son être. Elle seule fait le bonheur et la gloire de l'humanité.

La religion chrétienne a quatre caractères principaux, qui la distinguent de toutes les autres religions du monde, qui sont l'Unité, la Sainteté, la Catholicité et l'Apostolicité. *Voyez ces quatre articles*. Il paroît très-vraisemblable que le christianisme a régné à la Chine depuis 636 jusqu'en 782.

On en a même une preuve presqu'évidente dans un monument qui fut déterré en 1625, dans les environs de la ville de Singan. Ce monument consiste dans une table de marbre de la longueur de dix pieds, et de la largeur de cinq. On voit une croix gravée au haut de cette table; dessous est une inscription dont voici le sens : « Une Vierge de » Judée enfanta le Messie qui fut annoncé par un » ange. Pour marque de sa naissance on vit briller » dans les cieux une nouvelle étoile qui fut remar- » quée par les rois d'Orient. Ce phénomène les en- » gagea de venir rendre leurs hommages à ce divin » enfant : ainsi furent accomplies les prédictions de » vingt-quatre prophètes. L'an 636 de Jésus-Christ, » l'évêque Olopuen vint annoncer l'Evangile à la » Chine, et reçut le plus favorable accueil de la » part de l'Empereur, qui, touché des preuves sen- » sibles de la religion qu'il enseignoit, prit soin de » la faire fleurir dans ses Etats, et porta un édit » en sa faveur. Pour perpétuer le souvenir de cet » heureux événement, on érigea ce monument l'an » de Jésus-Christ 782. » Telle est la substance de l'inscription qu'on trouva sur ce monument : nous ajouterons la teneur de l'édit que fit publier l'Empereur en faveur du christianisme. « La véritable » loi n'a point de nom particulier, et les saints ne » renferment pas leur zèle dans les bornes d'un » seul lieu. Le désir d'être utiles à tous les conduit » dans tous les pays du monde. Un homme de Judée » est venu annoncer à notre cour une nouvelle » doctrine. Après un mûr examen, nous avons admiré » la grandeur et en même temps la simplicité de » cette religion, et nous avons jugé qu'elle indi- » quoit le véritable chemin du salut. Elle est d'ail- » leurs conforme à l'opinion de la création du monde. » Ainsi nous pensons que nos sujets en retireront

» un

« un grand avantage, et qu'il est de notre devoir » de leur en procurer la connoissance. »

3. A Nangazaqui, une des principales villes du Japon, il est d'usage qu'après la mort d'un citoyen, les parens produisent des témoins qui déposent juridiquement que le défunt n'est pas mort dans la religion chrétienne; le cadavre même en subit une exacte visite : on cherche avec soin si l'on n'y pourra pas découvrir quelque marque qui annonce que le mort étoit chrétien, ou qu'il a souffert pour la défense de cette religion. Après cet examen, on a coutume de dresser un certificat qui atteste que le défunt, n'étant pas mort chrétien, est digne de recevoir les honneurs funèbres.

4. Les habitans du royaume de Laos, dans la presqu'île au-delà du Gange, disent que la loi des Chrétiens est fort inférieure à celle de leur dieu Xaca, parce qu'elle ne promet ni or, ni argent, ni femmes, ni plaisirs sensuels; et qu'au contraire elle ne semble annoncer que la pauvreté, les souffrances et la douleur; au lieu que Xaca conduit ses disciples par un chemin semé de fleurs, ne leur propose aucune austérité, et ne leur fait envisager que les voluptés les plus flatteuses.

5. La religion chrétienne a été portée dans le royaume de Congo par des missionnaires portugais; mais elle n'y a jamais fait de grands progrès: ce qu'on peut attribuer aux mauvais exemples que donnoient les Portugais aux habitans, et au petit nombre de missionnaires, qui n'étoit pas suffisant pour instruire un si vaste royaume. La plupart des nouveaux convertis conservoient, sous les dehors du christianisme, leurs anciennes superstitions. Naturellement hypocrites, ils portoient sur eux des chapelets et des croix; tandis qu'ils cachoient sous leurs habits leurs charmes et leurs amulettes. Ils se soumettoient volontiers à plu-

sieurs pratiques de la religion ; mais ils n'entendoient point raison sur l'article des femmes, et continuoient à entretenir des concubines. Les meilleurs Chrétiens de tout le royaume sont ceux du comté de Sogno : le clergé est nombreux, et l'office divin y est célébré avec la décence convenable. Les habitans paroissent en public, chargés de croix, de médailles et de chapelets. Cependant leur foi n'est pas encore à l'épreuve ; et si quelque saint n'exauce pas leurs prières, ils retournent de dépit à leurs fausses divinités. Les comtes ou gouverneurs de cette province se rendent à l'église avec une pompe magnifique : ils y vont ordinairement tout armés, avec des colliers d'or et des cordons de corail. Ils sont environnés de leurs gardes qui portent leur étendard déployé, et marchent au son des tambours, des cors et de divers autres instrumens. Cinq ou six mousquetaires vont à la tête, et s'arrêtent de temps en temps pour faire des décharges. Ces seigneurs ne souffrent point que les prêtres imposteurs qu'on nomme *Gangas* entrent dans leurs provinces; et, si on les y surprend, ils sont sévèrement châtiés.

Lorsque le roi de Congo va à la messe, il est précédé de ses gardes armés de mousquets, de lances, d'arcs et de flèches : plusieurs joueurs d'instrumens viennent ensuite, et font retentir les airs d'une musique très-bruyante. Ils sont suivis des officiers de la maison du prince, et des chevaliers de la sainte Croix. Deux jeunes seigneurs des plus distingués du royaume marchent immédiatement devant le monarque ; et l'un d'eux tient en main le bouclier du Roi, couvert d'une peau de tigre, et l'épée de l'Etat enrichie de pierreries. L'autre porte un bâton couvert de velours rouge, dont chaque bout est orné d'un bouton d'argent massif. On voit ensuite paroître le monarque, ayant à ses côtés deux officiers qui agitent l'air avec

des queues de cheval pour le rafraîchir. Un autre officier porte derrière le prince un grand parasol de damas rouge, brodé et orné de franges. Dès qu'il est arrivé à l'église, il est conduit à sa place par deux maîtres de cérémonies. On lui a préparé un siége et des coussins de velours. Lorsqu'il est placé, on lui présente un cierge allumé qu'il donne à tenir à un de ses pages. Quand on lit l'évangile, il reprend le cierge, et le tient jusqu'à la fin de la lecture. Le prêtre lui apporte ensuite l'évangile à baiser. A l'offertoire, le prince s'approche de l'autel, et baise la patène que le célébrant lui présente. Il retourne ensuite à sa place, après avoir fait son offrande. Lorsqu'on élève l'hostie, il reprend le cierge allumé; et, jusqu'à la fin de la messe, il demeure presque toujours à genoux. Pendant tout le temps du service divin, la musique se fait entendre, et toutes les antiennes sont chantées. Après la messe, le Roi s'assied : les courtisans viennent lui rendre leurs respects. Il leur donne sa bénédiction, et permet qu'ils lui baisent la main. Il reprend ensuite le chemin de son palais avec le même cortège. Un des officiers qui portent les queues de cheval, s'arrête à la porte de l'église, s'agenouille devant le Roi, et fait voltiger devant lui la queue de cheval, comme s'il l'aspergeoit d'eau bénite; il frappe ensuite trois fois des mains pour signifier au peuple que son souverain jouit d'une bonne santé. Alors le Roi lui présente le bout de ses doigts, qu'il baise avec respect, et lui fait signe de se lever. Après cette cérémonie, l'on continue la marche.

CHRYSOR : faux dieu adoré chez les Phéniciens, que l'on dit avoir appris le premier aux hommes l'usage du fer. On croit qu'il est le même que Vulcain.

CHTONIES : fêtes que l'on célébroit à Hermione, ville du Péloponèse, en l'honneur de Cérès, surnommée *chtonienne*, c'est-à-dire, *terrestre*, parce

que cette déesse préside à la terre. Quatre vaches choisies étoient conduites dans le temple de Cérès, et immolées par quatre vieilles prêtresses. On dit que, dès qu'une de ces vaches étoit frappée et tomboit, toutes les autres tomboient aussitôt du même côté.

CHYNDONAX : c'est le nom d'un de ces pontifes appelés chez les Gaulois *Grand Druide*, ou *chef des Druides*. Son tombeau fut découvert auprès de Dijon, en 1598. On y trouva une pierre ronde et creuse, qui contenoit un vase de verre orné de plusieurs peintures. Autour de cette pierre, on lisoit en grec l'inscription suivante :

*Μιθρης ἐν οργαδι, χῶμα τὸ σῶμα καλυπτει Χυνδονακτος, ἱερέων ἀρχηγοῦ : δυσσεβης ἀπεχου, λυσιοι κονιν ορῶσι.*

« Dans le bocage de Mithra, ce tombeau couvre le » corps de Chyndonax, chef des prêtres. Impie, éloi» gne-toi, les (dieux) libérateurs veillent auprès de » ma cendre. »

Le bocage de Mithra, dont parle cette épitaphe, étoit consacré à Apollon, que les Gaulois appeloient *Mithra*, lorsqu'ils le considéroient comme le soleil.

CHYTRES : fêtes que les Athéniens avoient coutume de célébrer, chaque année, et qui furent ainsi appelées (1), parce que la principale cérémonie de ces fêtes consistoit à faire cuire des semences de toute espèce dans une marmite, en l'honneur de Bacchus et de Mercure terrestre, conducteur des ames des défunts.

CIBOIRE : vase sacré dont on fait usage dans l'Église catholique, et qui sert à renfermer les hosties consacrées. Il doit être au moins d'argent, et doré par le dedans, et ne doit pas peser moins d'un marc. On couvre le ciboire d'un voile en forme de petit

(1) Du mot grec *χυτρα*, qui signifie *marmite*.

pavillon, dont l'étoffe est très-riche et bordée d'une frange.

CIDAMBARAN : ce mot signifie *chaîne d'or*. C'est le nom que porte un endroit des Indes. La raison que les Indiens en donnent est singulière et plaisante. Ils disent qu'un personnage fameux par sa sainteté, habitant de l'endroit qu'on nomme aujourd'hui *Cidambaran*, voulant se distinguer par une austérité extraordinaire, s'enfonça dans le pied une alène, et s'obstina, pendant plusieurs années, à la laisser dans la plaie, jurant qu'il ne la retireroit point que Dieu ne consentît à danser en sa présence. Dieu, prenant sans doute pitié de l'entêtement de ce saint homme, qui lui causoit de si grandes souffrances, voulut bien abaisser sa majesté jusqu'à danser. Mais, pour ne pas danser seul, il pria le soleil, la lune et les étoiles de vouloir bien être du bal; et tous ensemble formèrent une danse telle qu'on n'en verra jamais, pendant laquelle, ajoutent-ils, une chaîne d'or tomba d'un des pieds de la majesté divine; et c'est en mémoire de cet événement que l'on donna le nom de *Cidambaran* à l'endroit qui avoit été consacré par ce bal céleste.

CIEL (*le*) : c'étoit le plus ancien des dieux du paganisme. Les poètes le font père du Temps, autrement nommé *Saturne*, et de Titan.

Le ciel, parmi les Chrétiens, exprime le séjour de Dieu et des Saints.

CIERGE. Nous n'entrerons ici dans aucune discussion pour savoir si les Chrétiens ont emprunté l'usage des cierges, ou des Païens ou des Juifs. Le peu de lumières et d'intérêt que cela jeteroit sur cet article, suffit pour nous en dispenser. Il paroît que la nécessité seule a donné naissance à la coutume d'allumer des cierges dans les églises, pendant l'office divin. Les premiers Chrétiens, pour se dérober aux persécutions, tenoient leurs assemblées de nuit, et étoient

obligés de se servir de flambeaux. Mais, dans la suite, lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, on n'employa plus les cierges dans aucun des offices du jour, comme le prouve une réponse de S. Jérôme à Vigilance, hérétique du v.e siècle, qui reprochoit aux Chrétiens d'allumer en plein jour des cierges en l'honneur des martyrs. « Nous n'allumons point de » cierges en plein jour, dit ce grand docteur; c'est » une calomnie. Si quelques séculiers ou quelques » femmes le font par ignorance ou par simplicité, » quel mal cela vous fait-il? Ils reçoivent leur récom» pense suivant leur foi, comme la femme qui par» fuma J. C. quoiqu'il n'en eût pas besoin (1). » Encore à présent, on n'allume point de cierges aux offices proprement de jour, comme sont tierce, sexte et none. Les autres offices, appelés *prime*, *vêpres* et *complies*, étoient autrefois nocturnes; et c'est pour cette raison qu'on a conservé la coutume d'allumer les cierges pendant leur récitation. Il en est de même du sacrifice de la messe, qui, dans la primitive Eglise, se célébroit dans des souterrains appelés *cryptes*, où le jour ne pouvoit pénétrer.

*Cierge pascal.* La bénédiction du cierge pascal se fait le samedi saint, incontinent après celle du feu nouveau. Ce cierge doit être de cire très-blanche, et peser environ huit à dix livres. Il est posé près de l'évangile, sur un grand chandelier artistement travaillé, et souvent fait en forme d'ange. Le cierge pascal est ordinairement orné de différens portraits de saints, ou autres objets édifians gravés en or. On y remarque cinq trous où le diacre met en forme de croix cinq grains d'encens faits comme des noix de pin. Il observe, avant tout, ces cérémonies : il va d'abord se prosterner aux pieds du célébrant pour obtenir sa bénédiction : il se relève en-

(1) *Hist. ecclés. de l'abbé* Fleury, *tom. v, liv.* 22.

uite, va prendre le missel sur l'autel, marche vers le utrin, précédé des acolytes, du porte-croix et du ous-diacre : il y dépose le missel, dans lequel il chante à haute voix les prières propres à la cérémonie. Tout le peuple doit être levé pendant ces prières. Il les interrompt pour mettre au cierge pascal les cinq grains d'encens. Il poursuit ensuite, et, à certaines paroles convenables aux mystères de cette cérémonie, il allume le cierge pascal; et pendant qu'il achève de chanter, un acolyte va allumer avec le feu nouveau tous les autres luminaires. Le diacre quitte, pour cette cérémonie, les paremens violets qu'il avoit à la bénédiction du feu nouveau, pour en prendre de blancs, qu'il quitte ensuite après la cérémonie, pour reprendre les violets. La bénédiction du cierge pascal est fort ancienne dans l'Eglise. Les emblêmes qu'on lui a donnés, ainsi qu'aux cérémonies qui l'accompagnent, sont aussi ingénieuses qu'édifiantes. Ce cierge pascal, nous dit-on, représente Jésus-Christ ressuscité; c'est pour cela qu'on l'allume pendant tout le temps pascal. Quoique les prêtres seuls fassent ordinairement les bénédictions, c'est un diacre qui fait celle du cierge; ce qui nous indique que ce ne furent point les apôtres qui annoncèrent les premiers la résurrection de Jésus-Christ. Les cinq plaies de ce Sauveur du monde sont signifiées par les cinq trous où le diacre attache les cinq grains d'encens. Ces cinq grains d'encens qu'attache le diacre peuvent représenter l'action de Joseph d'Arimathie, de Nicodème, et des autres disciples qui embaumèrent le corps mort de Jésus-Christ avec des parfums. Enfin on n'allume le cierge qu'après cette cérémonie, parce que Jésus-Christ n'est ressuscité qu'après avoir été embaumé. Le cierge pascal ne brûle que jusqu'à l'Ascension. Ce jour, on le retire aussitôt après l'é-

vangile, où il est dit que Jésus-Christ monta au ciel en présence de ses apôtres.

CILICE : un de ces instrumens que le zèle et la ferveur des pénitens ont imaginés pour affliger et mortifier le corps : c'est une large ceinture tissue avec du poil de chèvre ou de crin de cheval, que l'on s'applique sur la peau. Une des austérités des Chartreux consiste à porter continuellement le cilice.

CIMETIÈRE : on appelle ainsi, parmi les Chrétiens, les lieux destinés à la sépulture des morts. 1. C'est communément un terrein plus ou moins vaste, attenant à une église : ce terrein est béni ; et, s'il arrive qu'il s'y commette quelque action capable de le profaner, on en renouvelle la bénédiction. (Voyez-en les cérémonies à l'article Bénédiction.)

Plusieurs philosophes se sont récriés avec raison contre l'usage dangereux d'enterrer les morts dans le sein des villes, et de paver les temples de cadavres. Les vapeurs fétides et empestées que le soleil élève de dessus ces tombes, corrompent l'air, et sont capables de causer un grand nombre de maladies. La plupart des anciens peuples, plus sages que nous, enterroient les morts dans la campagne.

2. Le chevalier Chardin a eu occasion de voir, aux environs d'Ispahan, un cimetière de Guèbres, dont il nous a laissé la description. « C'est, dit-il, » une tour ronde faite de grosses pierres de taille... » d'environ trente-cinq pieds de haut et quatre-» vingt-dix de diamètre, sans porte et sans entrée. » On dit que, quand ils veulent enterrer leurs morts, » ils font une ouverture à ce tombeau, en ôtant du » bas trois ou quatre grosses pierres qu'ils remettent » ensuite avec des couches de plâtre qu'ils passent » par-dessus.... C'est une fable.... Cette tour a au-» dedans un degré fait de hautes marches attachées

contre le mur en tournant. Quand ils portent un mort dans ce tombeau, trois ou quatre de leurs prêtres montent avec des échelles sur le haut du mur, tirent le cadavre avec une corde, et le font descendre le long de ce degré..... qui n'est autre chose que des pierres fichées dans le mur, à trois ou quatre pieds l'une de l'autre, non pas en ligne droite, mais en tournant, et qui n'ont pas plus de neuf pouces d'assiette.... Ils n'ont point fait de porte à ce cimetière, dans la crainte que le peuple ne l'enfonçât, ou ne se le fît ouvrir pour piller ou profaner ce lieu.... Il y a une manière de fosse au milieu. Ils couchent les morts tout habillés sur un petit lit fait d'un matelas et d'un coussin : ils les rangent tout autour contre le mur, si serrés, qu'ils se touchent les uns les autres, sans distinction d'âge, de sexe ou de qualité ; et ils les étendent sur le dos, les bras croisés sur l'estomac contre le menton, les jambes croisées l'une sur l'autre, et le visage découvert. On met, proche du mort et à son chevet, des bouteilles de vin, des grenades, des coupes de faïence, un couteau, et d'autres ustensiles, chacun selon ses moyens... Quand il n'y a point de place pour un mort, ils en font une, en tirant les corps les plus consumés dans cette fosse qui est au milieu du cimetière. » Joignons à cette description quelques circonstances particulières tirées de Lord. « Les Gaures, dit-il, ont deux tombeaux bâtis en rond, assez élevés de terre, raisonnablement larges, pavés de pierres par dedans, et escarpés, dans le milieu desquels il y a un puits fort profond pour recevoir les ossemens qui se défont ; et, à l'entour des murailles, sont suspendus et exposés à l'air les cadavres des hommes et des femmes. Ces deux tombeaux sont un peu éloignés l'un de l'autre. Il y en a un qui est

si cruellement rebutée, que, pour se venger, elle le métamorphosa en pivert. Le plus mémorable exploit de Circé est sans doute la métamorphose des compagnons d'Ulysse. Ce prince fameux ayant fait naufrage sur les côtes de l'île de Circé, envoya plusieurs de ses compagnons au palais de cette magicienne. En y entrant, ils furent accueillis par un grand nombre de lions, d'ours et de loups, dont l'aspect leur causa d'abord une grande frayeur; mais ils se rassurèrent, lorsqu'ils virent que ces animaux féroces leur faisoient des caresses, et les flattoient de la queue. Quand ils furent entrés, ils trouvèrent des hôtes plus agréables: c'étoient de jeunes et belles nymphes qui les conduisirent à l'appartement de leur maîtresse. Circé étoit assise sur un trône élevé : l'or éclatoit sur ses magnifiques habits; ses nymphes étoient occupées à disposer par ordre les différentes plantes qu'elles avoient cueillies. Elles plaçoient chaque espèce dans une corbeille séparée. Circé se réservoit le soin d'en faire le mélange nécessaire pour composer ses enchantemens. Dès qu'elle aperçut les compagnons d'Ulysse, elle les salua d'un air riant, et les invita à se reposer : elle leur fit ensuite verser par ses nymphes un breuvage qu'elle disoit propre à les rafraîchir, mais qui produisit un effet bien différent. A peine eurent-ils goûté cette liqueur empoisonnée, qu'ils furent changés en porcs. Un seul, nommé *Euriloque*, qui fut assez sage pour se défier de ce breuvage, évita la métamorphose, et courut apprendre à Ulysse la destinée de ses compagnons. Ce héros s'avança aussitôt vers le palais de Circé, résolu de se venger de cette magicienne. Mercure lui avoit donné une fleur nommée *moly*, qui devoit le garantir de tous les enchantemens : muni de ce préservatif, il entra dans le palais de Circé avec assurance, refusa tous les rafraîchissemens qu'elle lui offrit; et, s'apercevant qu'elle épui-

moment favorable pour le toucher avec sa baette, il tira aussitôt son épée; et, la lui présentant la gorge, il la força de rendre à ses compagnons ır première forme.

L'Isis des Egyptiens, cette figure symbolique de la rre, auprès de laquelle les Egyptiens plaçoient ornairement les animaux qui forment les lignes du diaque pour annoncer les différentes saisons des traux rustiques; cette Isis, « portée en Italie avec ses accompagnemens, dit M. Pluche, y devint l'enchanteresse Circé, qui, la baguette à la main, changeoit les hommes en lions, en serpens, en oiseaux, en pourceaux, et en telle figure qu'elle vouloit leur faire prendre. Par quel caprice imagine-t-on de pareils contes? Les mythologues ont cru qu'elle étoit une emblême de la volupté, qui réduit les hommes à la condition des bêtes. Il étoit difficile de rien dire de plus raisonnable, en ne remontant pas à la vraie origine de ces fictions. Circé n'est autre chose que l'Isis égyptienne, qui, tantôt avec une mesure du Nil, tantôt avec ... une quenouille, tantôt avec une lance, paroissoit toujours d'une façon distinguée dans les annonces publiques. Elle étoit toujours accompagnée de figures d'ours et autres, qui varioient de mois en mois, et souvent d'un jour à un autre jour. Elle étoit la principale pièce de l'énigme, et à laquelle les autres pièces énigmatiques étoient subordonnées: On la retrouvoit toujours au lieu qu'elle avoit auprès d'elle, et sous sa baguette, tantôt un chien, tantôt un homme à tête de chien, tantôt un lion, puis un serpent ou une tortue, quelquefois un enfant entier, une autre fois une tête d'enfant sur un corps de serpent, et successivement les animaux du zodiaque, ou d'autres qui annonçoient le retour de divers travaux rustiques. En un mot, elle convertissoit tout ce qui se

» trouvoit auprès d'elle en différens animaux. L'Isis
» et tout ce qui l'accompagnoit, étoit donc une vrai
» énigme à deviner, un emblême à développer; mai
» que signifie *Circé?* l'enveloppe, l'énigme (1). »

Allons plus loin, continue notre auteur, Isis n'
très-probablement reçu le nom de *Circé*, qu'à caus
du circ, ou cercle solaire, qu'elle portoit ordinaire
ment sur sa tête. Ce cercle étoit la marque de l'Etr
suprême, dont Isis annonçoit les différentes fêtes. Mai
pourquoi ce soleil étoit-il appelé circ, l'énigme? C'e
parce qu'on ne pouvoit peindre Dieu, et que le disqu
solaire étoit l'énigme de Dieu : c'étoit l'énigme pa
excellence, le circ. L'endroit de l'Italie où cette Isi
avec son cercle sur sa tête, fut anciennement apporté
et honorée, se nomme encore aujourd'hui *Monte-Ci*
*cello*. Pour annoncer certaines fêtes, ou certains sa
crifices qui se célébroient peut-être le soir, au leve
de la nouvelle lune, ou le matin au lever d'une étoile
ou de la planète de Vénus, lorsqu'elle jette un éclat ad
mirable, un peu avant l'arrivée de l'aurore, on posoi
sur la tête d'Isis, au lieu du disque du soleil, celu
d'une étoile ou de la planète connue, ou un croissant
ou une lune pleine. Ces figures et les prières que l'o
chantoit en vieux langage, au retour de chaque fête
firent imaginer que Circé, par ses enchantemens, o
par des paroles mystérieuses, avoit le pouvoir de fair
descendre les étoiles et la lune sur la terre. Il n'es
pas moins sensible que les divers feuillages qu'elle por
toit dans sa main ou sur sa tête, à côté de la figur
de la lune, ou d'une autre planète, faisoient dire qu
la propriété de ces plantes étoit admirable, et qu
c'étoit par la connoissance de leurs vertus, que Circ
étoit parvenue à soumettre le ciel et la terre à so
pouvoir. Sa figure sembloit le dire, et on le crut
Par la suite ce fut là le privilége des magicienne

(1) *Circ*, enveloppe.

»ême du commun; et le peuple est encore très-per-
»adé que les enchanteresses disposent à leur gré, du
»haud, du froid, de la grêle, et de toute la nature.....
» Le reste de la fable (de Circé), par sa conformité
» avec cette interprétation, achève d'en montrer la
» justesse. Circé, ou Isis, étoit tellement l'annonce
» des fêtes et de tout l'ordre de l'année, qu'elle pre-
» noit des habits et des parures conformes aux quatre
» saisons de l'année. Pour annoncer l'ouverture du
» printemps qui tapisse la terre de fleurs et de ver-
» dure, elle portoit des tapis de différentes couleurs.
» Pour annoncer l'ouverture de l'été qui nous nour-
» rit, elle portoit en main un panier et du pain. Pour
» annoncer l'automne, elle portoit une coupe. A l'en-
» trée de l'hiver, elle portoit un réchaud ou un foyer
» posé sur son appui. Ces quatre figures donnèrent
» occasion à la fable rapportée par Homère (dans
» l'Odyssée), que Circé avoit quatre servantes, dont
» l'une étendoit les tapis de diverses couleurs pour
» recevoir les convives; la seconde préparoit la table,
» et y servoit de grands paniers; la troisième pré-
» sentoit des coupes; la quatrième entretenoit le feu
» du foyer. »

CIRCONCISION : 1. cérémonie religieuse autrefois en usage chez les Juifs, qui consistoit à couper le prépuce aux enfans mâles. Dieu lui-même ordonna au patriarche Abraham de faire cette opération sur tous les enfans mâles de sa famille. Il en fit une loi expresse pour tous ses descendans; et la circoncision devint la marque distinctive du peuple de Dieu. Les Juifs donnoient à tous les infidèles le nom d'*incirconcis*, pour faire entendre qu'ils ne portoient point le signe glorieux d'alliance et d'adoption, qui étoit réservé pour leur nation. C'étoit ordinairement huit jours après leur naissance, qu'on administroit aux enfans la circoncision. Plusieurs ont cru, sans fondement,

que cette cérémonie étoit un sacrement, et qu'elle avoit la vertu d'effacer le péché originel. Jésus-Christ, voulant accomplir la loi à la lettre, se soumit à la circoncision qui lui fut administrée par le grand-prêtre Siméon. Ce fut à cette occasion que ce saint vieillard composa le beau cantique où il déclare qu'il est content de mourir puisque ses yeux ont vu le Sauveur du monde. L'Eglise a institué une fête en l'honneur de la circoncision de Jésus-Christ : on la célèbre le premier jour de janvier.

Dans les commencemens du christianisme, il s'éleva quelques disputes au sujet de la circoncision. Il y en avoit qui vouloient assujétir à cette cérémonie les Juifs devenus Chrétiens; mais il fut décidé que la circoncision judaïque ne devoit plus avoir lieu dans la loi nouvelle, qui n'exigeoit que la circoncision du cœur, c'est-à-dire le retranchement des passions et des désirs illicites.

La circoncision est encore en usage aujourd'hui chez les Mahométans.

2. Parmi les Juifs modernes, lorsqu'il est né un fils à quelqu'un, ses amis lui font un compliment qui consiste dans ces paroles : « A la bonne heure! » Huit jours après la naissance de l'enfant, on lui administre la circoncision : cependant, s'il est foible et infirme, il est permis de différer l'opération. La nuit qui précède le jour de la circoncision, personne ne dort dans la maison, et tout le monde est occupé à garder l'enfant : aussi cette nuit est-elle nommée *veille*. Une femme, ordinairement parente de la mère, est choisie pour être la marraine de l'enfant. Son office consiste à le porter à la synagogue, si c'est là que se fait la cérémonie; car quelquefois l'enfant est circoncis dans la maison paternelle. On prépare deux siéges avec des carreaux de soie dans le lieu choisi pour la cérémonie. L'un est destiné pour le parrain, qui est ordinairement

dinairement un parent du père de l'enfant, et qui le tient pendant l'opération. L'autre siége est réservé au prophète Elie, qu'ils croient assister invisiblement à toutes les circoncisions. Lorsque tout est prêt, le Mohel arrive : c'est le nom qu'ils donnent au circonciseur; fonction très-estimée parmi eux, et qui est exercée quelquefois par le père même de l'enfant. Ce Mohel apporte un plat où sont les instrumens et les choses nécessaires, comme le rasoir, les poudres astringentes, du linge, de la charpie et de l'huile rosat. Si la cérémonie se fait dans la synagogue, la marraine, accompagnée d'une troupe de femmes, apporte l'enfant entre ses bras; mais elle s'arrête, ainsi que tout son cortége, à la porte de la synagogue. Le parrain vient recevoir l'enfant, tandis que tout le peuple crie : *Baruch aba !* c'est-à-dire : « Le père est le bien venu. » Il retourne ensuite à son siége, et rajuste l'enfant sur ses genoux, tandis que le Mohel développe les langes. Il y en a qui se servent d'une pincette d'argent, pour prendre ce qu'ils veulent couper du prépuce. Le Mohel coupe avec un rasoir la grosse peau du prépuce, puis déchire avec les ongles une peau plus délicate qui reste. Il suce deux ou trois fois le sang qui coule, et le rend dans une tasse pleine de vin : ensuite il met sur la blessure du sang-de-dragon, de la poudre de corail, et autres choses propres à étancher le sang avec des compresses imbibées d'huile rosat, et enveloppe bien le tout. Il prend ensuite la tasse de vin dans laquelle il a rejeté le sang qu'il avoit sucé, et mouille avec ce vin les lèvres de l'enfant. Après toutes ces cérémonies, le parrain rend l'enfant à la marraine qui le porte à la maison, auprès de sa mère. Les assistans disent au père, en s'en allant : « Puissiez-vous ainsi assister à ses noces ! » Nous ne disons rien des présens et des repas qui accompagnent la circoncision; ce sont des circonstances communes à plusieurs autres fêtes. S'il ar-

rive qu'un enfant meure dans l'espace des huit jours, avant d'avoir été circoncis, il y en a qui le circoncisent avec un roseau, avant de l'enterrer.

Les Juifs ne font point d'autre cérémonie pour une fille, que de lui donner un nom, après que sa mère est relevée de couche. Parmi les Juifs allemands, le chantre de la synagogue va dans la maison, prend la jeune fille dans son berceau, l'élève en l'air, et lui impose un nom, en prononçant une formule de bénédiction.

3. Les Nègres mahométans qui habitent les pays intérieurs de la Guinée pratiquent la circoncision d'une manière très-solennelle : c'est ordinairement vers l'âge de quatorze ou quinze ans, que l'on fait aux garçons cette opération. On attend, pour la commencer, qu'il y ait un grand nombre de jeunes gens qui aient atteint l'âge compétent, afin que la cérémonie soit plus éclatante. Le jour marqué pour la circoncision, on en fait donner avis dans les villages voisins, afin que les jeunes gens qui sont en âge de la recevoir puissent se réunir tous ensemble. Le P. Labat vante beaucoup le courage avec lequel ils soutiennent une opération qui doit être pour eux très-douloureuse. Les jeunes gens qui ont été circoncis ensemble demeurent amis le reste de leur vie. Cette amitié est aussi forte que celle que l'on contracte parmi nous avec ses compagnons d'étude. Les cérémonies qui accompagnent la circoncision sont presque les mêmes que celles du Tabasquet. *Voyez* Tabasquet. Si l'on en croit Jannequin, les jeunes gens nouvellement circoncis ont de grands priviléges pendant tout le mois qui suit cette cérémonie. On leur permet toutes sortes de libertés avec les filles, pourvu seulement qu'ils n'emploient pas la violence.

4. Les Abyssins, depuis leur conversion au christianisme, ne regardent plus la circoncision com-

une cérémonie nécessaire au salut; mais ils la conservent comme une ancienne pratique, qu'ils ont reçue de ceux qui, les premiers, leur ont donné la connoissance du vrai Dieu. Ils l'envisagent même comme une coutume politique, favorable à la propagation de l'espèce, qui sert beaucoup à entretenir la propreté, et à prévenir plusieurs maux dangereux. C'est dans cette vue qu'ils font circoncire les filles comme les garçons; ce qui, dans un climat si chaud, leur est d'une grande utilité. Cependant, quoiqu'ils ne regardent pas la circoncision comme un sacrement, il paroît qu'ils sont fort attachés à cette cérémonie. Après qu'ils se furent séparés de l'Eglise catholique, et que les missionnaires jésuites eurent été chassés de leur pays, un auteur rapporte qu'il fut ordonné que « tous les jeunes gens qui ne seroient pas circoncis, » le fussent incessamment; et, lorsque les soldats » rencontroient quelqu'un qui n'avoit pas les marques » de la circoncision, ils lui portoient un coup de halle» barde dans cet endroit, et lui disoient que c'étoit » pour le circoncire. »

5. Chez les Galles, peuples d'Afrique, connus par leurs ravages dans l'Abyssinie, ce ne sont pas les enfans qu'on circoncit, mais les hommes faits.

6. Cette pratique est scrupuleusement observée dans l'île de Socotra en Afrique. On coupe les doigts de la main à celui qui se trouve n'avoir pas reçu la circoncision. L'entrée des temples est interdite à ceux qui ne sont pas circoncis; et, si une femme s'aperçoit que cette formalité manque à son mari, elle se croit obligée de le dénoncer.

7. Outre l'opération ordinaire de la circoncision qui se fait aux enfans des deux sexes, dans le royaume de Benin en Afrique, on fait encore différentes incisions sur le corps des garçons, et un plus grand nombre sur celui des filles. Sept jours après la céré-

monie, les parens célèbrent un grand festin, auquel ils invitent tous leurs amis; et ils exposent sur les grands chemins une grande quantité de viandes et de vin, espèce d'offrande par laquelle ils prétendent empêcher les esprits malins de nuire à leurs enfans.

8. La circoncision se pratique chez les habitans de Madagascar, avec le plus grand appareil. Au mois de mai, les parens des enfans auxquels on doit administrer la circoncision, se rassemblent dans le village indiqué pour cette solennité. Ils sont obligés de donner pour chaque enfant un bœuf ou un taureau. Cette obligation est adoucie en faveur des pauvres. Les hommes s'amusent à l'exercice du javelot, tandis que les femmes forment des danses autour d'eux. Le seigneur du village, auquel est réservé l'honneur de faire l'opération, donne ensuite à la troupe un festin magnifique, où règne l'abondance, puisqu'on y mange deux cents bœufs avec leurs peaux. Lorsque la nuit vient, les mères se couchent, avec leurs enfans qui doivent être circoncis, dans un temple nommé *La*... que les parens ont soin de faire bâtir exprès pour cette cérémonie, un mois auparavant. Pendant cette nuit sacrée, les hommes ne touchent point à leurs femmes. Ils ne pourroient pas assister à la cérémonie s'ils étoient souillés par un commerce charnel; et, ce qui redouble leur frayeur, ils croient qu'il leur seroit impossible d'étancher le sang de leurs enfans, et qu'ils mourroient dans l'opération. Le lendemain est le grand jour de la circoncision; chacun garde un profond silence : les mères préparent leurs enfans, leur mettent au cou des colliers et des pierres précieuses. Elles disposent tout ce qui est nécessaire pour la cérémonie, observant surtout d'être à jeun, et de finir leurs ouvrages avant dix heures du matin. Un homme, qui se tient exprès debout au soleil, marque par son ombre le moment précis auquel on d...

commencer. Lorsque son ombre a neuf pieds, ou, selon leur langage, neuf *liha*, il est temps de commencer. Les pères, soutenant leurs enfans sous les bras, entrent en procession par la porte du temple, située à l'ouest, et sortent par celle qui est placée à l'est. Les animaux qui doivent servir au sacrifice ont les quatre pates liées, et sont couchés à terre. La procession tourne deux fois autour d'eux; et l'on fait prendre aux enfans, avec la main gauche, la corne droite de chaque bœuf ou taureau. Le peuple se retire ensuite; et celui qui doit faire l'opération s'avance, revêtu de ses plus beaux habits, armé du couteau sacré, ayant autour de son bras gauche un paquet de fil, du coton blanc pour l'essuyer, et récite à haute voix cette prière : *Salama, Zahanhare, Zahomissabots, Anaukanau, Nambouatsi Tangho, Amini Tombouc, Zahomitoulou Bouzanhaminau*; c'est-à-dire : « Je te salue, ô Dieu! Je m'adresse à toi par ma » prière. Tu as créé les mains et les pieds; je te de» mande le pardon de mes péchés; je me prosterne à » tes pieds; je dois circoncire aujourd'hui ces enfans, » etc. » Cette prière finie, il commence d'exercer son cruel ministère. Les parens attentifs sont auprès de lui; et il leur donne à chacun le prépuce de leur enfant, qu'ils mettent dans un œuf qu'ils tiennent exprès ouvert. Si l'enfant est esclave, et n'a pas de parens, on jette à terre son prépuce. On fait couler sur la plaie de chaque enfant le sang d'un coq fraîchement tué, et le jus d'une herbe qu'ils nomment *hota*, qui ressemble assez au trèfle.

9. Les Nègres de Guinée pratiquent la circoncision des deux sexes avec beaucoup de solennité; mais ils mêlent à cette cérémonie leurs superstitions ordinaires. Ils craignent que, pendant cette opération, le mauvais génie ne s'empare de leurs enfans; et, pour le détourner, ils ont soin de placer au-

près du lieu où se fait la cérémonie une grande quantité de viandes et de grains, persuadés que l'esprit, occupé à manger, ne songera pas à leur faire du mal.

10. Sur la côte occidentale d'Afrique, les habitans de Rio-Réal et du royaume d'Ardra n'administrent point la circoncision aux filles; mais ils font une opération qui en tient lieu, et qui paroîtra singulière. Quand une fille est parvenue à l'âge d'environ douze ans, ils lui introduisent dans la nature un bâton couvert de fourmis qui lui rongent la chair; et, de peur que ces fourmis, rassasiées, ne relâchent de leur activité, on a soin de les renouveler de temps en temps. Ces pauvres filles sont ainsi tourmentées pendant trois mois, jusqu'à ce que l'action des fourmis ait produit l'effet qu'on en attend.

11. Les Négresses de Cabo-de-Monte, en Guinée, pratiquent une circoncision qu'on peut regarder comme une espèce d'initiation aux mystères. Lorsque les filles ont atteint l'âge convenable, elles sont conduites dans un bois sacré, par de véritables matrones, et présentées à la prêtresse qui doit faire l'opération. Cette prêtresse commence par leur servir des poulets qu'on appelle *poulets d'alliance*, et toutes les personnes qui en mangent forment entr'elles une espèce d'engagement. Elle fait ensuite couper les cheveux aux jeunes filles, et les mène au bord d'une rivière, qui est le lieu destiné pour l'opération. Elle les ramène ensuite dans sa maison, les fait dépouiller toutes nues, et s'empare de leurs habits. Les jeunes initiées restent pendant trois ou quatre mois auprès de la prêtresse, qui leur donne les instructions nécessaires, les forme à certaines danses mystérieuses, et leur apprend des poésies sacrées. Lorsqu'elles sont sur le point

le quitter la maison de la prêtresse, elles s'occupent à se faire de nouveaux habits avec des écorces d'arbres; et leurs parens, qui veulent que leurs filles rentrent en pompe dans le village, ont soin de leur apporter plusieurs ornemens pour relever leur parure.

12. Les habitans du Pégu, royaume situé dans la presqu'île au-delà du Gange, ont une coutume qu'on peut regarder comme l'équivalent de la circoncision. Ils attachent aux garçons, de chaque côté des parties naturelles, un grelot, ou une clochette, quelquefois une boule de la grosseur d'une noisette ou d'un gland: un voyageur dit qu'il y en a de la grosseur d'un œuf de poule. Ces boules sont de divers métaux, d'or, d'argent, de cuivre ou de plomb, selon le rang et la qualité de celui qui les porte. Il y a de vieilles femmes qui font métier de vendre ces sonnettes et de les attacher. L'opération n'est pas dangereuse, et l'incision qu'on est obligé de faire se guérit dans l'espace de sept ou huit jours. Tous les mâles, et le roi lui-même, sont obligés de se soumettre à cette opération singulière, qu'on leur fait ordinairement dès qu'ils sont en âge de pouvoir habiter avec des femmes, quoique certains voyageurs prétendent que ce n'est qu'à l'âge de vingt-cinq ou trente ans; ce qui ne paroît guère probable. Dans le même pays les jeunes filles sont soumises à une autre opération beaucoup plus singulière. On leur coud les parties naturelles, de manière qu'il ne reste qu'un passage fort étroit pour les besoins de la nature. Quand les filles se marient, un chirurgien remet les choses dans leur état naturel. On auroit peine à croire qu'un pareil usage fût établi, principalement chez un peuple aussi licencieux que celui de Pégu, si le fait n'étoit attesté

par un grand nombre de voyageurs graves et dignes de foi.

13. Les Coptes admettent aussi la circoncision; et ils sont tellement persuadés de la nécessité de cette cérémonie, que, chez eux, les filles même y sont soumises. En 1689, il y eut une aventure singulière dans la ville d'Alexandrie, qui fait voir jusqu'où s'étendent leurs scrupules sur cette matière. Un des principaux Coptes étoit sur le point d'épouser une fille de quinze à seize ans, aimable et riche; mais, ayant appris qu'on ne lui avoit point administré la circoncision, il refusa de s'engager plus avant, jusqu'à ce qu'on eût, au préalable, rempli cette formalité. Les parens de la jeune personne furent obligés de la remettre entre les mains des prêtres chargés d'accomplir cette douloureuse cérémonie.

14. Les habitans de l'île de Socotra ont encore poussé la superstition plus loin; ils ont décerné des peines contre ceux qui refuseroient de se soumettre à cette opération, et les ont condamnés à avoir les doigts coupés.

15. On prétend que les idolâtres qui habitent les îles Philippines, pratiquent la circoncision. On ajoute qu'ils ont coutume de passer aux jeunes garçons, vers l'extrémité des parties naturelles, un clou, dont la pointe est rivée, et la tête formée en couronne. Cet usage fut établi pour arrêter le cours d'un désordre réprouvé par la nature; et c'est aux femmes qu'on en attribue l'invention.

16. On regarde comme une cérémonie religieuse, dépendante de la circoncision, la coutume qui se pratique chez les Hottentots, de retrancher le testicule gauche aux mâles. Ces peuples ont une loi très-sévère qui défend à tout homme d'avoir aucun commerce avec une femme, qu'on ne lui ait fait

auparavant cette opération. Cette loi est très-exactement observée : quiconque la violeroit seroit puni le mort. Les autres femmes mettroient en pièces celle qui auroit connu un homme à qui l'on n'auroit pas fait le retranchement ordonné par la loi, parce qu'elles sont persuadées que tout homme qui est dans ce cas ne produit jamais que deux enfans jumeaux. Aussi, lorsqu'un jeune homme veut se marier, les parens de la fille qu'il recherche examinent-ils avec soin si leur gendre futur a observé la loi. Pour prévenir tous les inconvéniens, on a soin de faire cette cruelle opération aux enfans, dès qu'ils ont atteint l'âge de huit ou neuf ans.

17. Après avoir rapporté les différentes manières de circoncire dans différentes contrées de notre continent, où l'on ne sauroit dire que les Juifs et les Mahométans ont introduit cet usage, mais dont les peuples paroissent avoir été guidés par un besoin physique; soit que la longueur du prépuce, dans les climats chauds, nuise à la propagation; soit, comme il est plus probable, à cause des vers qui s'engendrent entre cet appendice et le gland, sous la zone torride; nous allons faire part à nos lecteurs des *Recherches philosophiques de M. de Paw*, sur la pratique de la circoncision dans le Nouveau-Monde.

« L'origine de la circoncision en Amérique, dit ce » savant Hollandais, a excité des disputes très-vives et » très-peu intéressantes entre Laët, Grotius et Arias » Montan, qui vouloit démontrer que les Américains » sont issus de quelques matelots, qui, ayant refusé » de servir plus long-temps sur les flottes de Salomon, » aimèrent mieux s'établir à Ophir, et y fonder la » ville de Cusco, que de retourner dans les stériles » rochers de la Palestine; et cet Ophir est, selon ce » savant critique, le Pérou, puisqu'il n'y a rien de » plus aisé que de déduire *Pérou* de *Piru*, et *Piru*

» d'*Opir*. Il auroit dû ajouter que la bourgade de
» *Cusco* ne pouvoit avoir été bâtie que par des gens
» venus du pays de *Cus*; et cette assertion n'auroit
» pas été plus ridicule que la recherche d'une étymo-
» logie imaginaire, puisque ce sont les Espagnols qui
» ont imposé au pays des Incas le nom de Pérou, ab-
» solument ignoré avant l'arrivée des Européens.
» D'ailleurs, on n'a pas découvert dans tout ce pays
» des Incas, une seule peuplade circoncise, ni la
» moindre analogie avec les rits mosaïques. Quelques
» adversaires de Montan, qui ne voulurent pas lui
» accorder que (Salomon) eût pu envoyer une es-
» cadre au Nouveau-Monde par le détroit de Magel-
» lan, ou par la mer du Sud, avant la découverte du
» Nouveau-Monde, ne laissèrent pas que de s'ima-
» giner que les tribus hébraïques menées en captivité
» dans la Chaldée, et dont on n'a jamais plus entendu
» parler, avoient pénétré par la Chine jusqu'au Me-
» xique.... Il faudroit plaindre celui qui se fatigueroit
» à réfuter tant de chimères qui n'en valent pas la
» peine, puisqu'il suffit de dire que la circoncision a
» eu en Amérique la même origine que dans notre
» continent : cet usage n'y a pas été importé par un
» peuple étranger; il y est né d'un besoin physique: »
et ce besoin physique ne détruit en aucune manière le
précepte que Dieu fit aux Hébreux de la circoncision;
la plupart des institutions religieuses de ce peuple
ayant un rapport intime avec la nature du climat et
le tempérament de ses habitans.

« Chez les Mexicains, continue notre auteur, les
» prêtres faisoient aux parties génitales des garçons
» une incision d'où découloient quelques gouttes de
» sang; et, quoique le P. Acosta ne se soit pas expli-
» qué fort clairement là-dessus, il est croyable qu'on
» retranchoit le ligament qui attache le prépuce au
» bas du gland, à peu près comme les accoucheurs

font en Italie à tous les enfans mâles; et cette opération y suffisoit peut-être, si l'on n'avoit d'autre vue que de prévenir la naissance des insectes qui pouvoient s'engendrer dans cet endroit. On ne sauroit se dispenser de relever ici une faute bien étrange où est tombé M. Mallet, qui a inséré une *diatribe sur la circoncision*, dans le dictionnaire encyclopédique. Il assure que les Mexicains coupoient à leurs enfans le prépuce et les oreilles; et il demande sérieusement *s'il en échappoit beaucoup à cette terrible opération!* Il y a dans cette assertion une surabondance d'erreurs, puisqu'on ne coupoit ni le prépuce ni les oreilles: aussi n'a-t-on point vu de Mexicains qui ne les eût très-longues. On y faisoit seulement aux oreilles ainsi qu'au prépuce, une légère incision d'où devoient sortir quelques gouttes de sang, comme Herréra et Acosta le disent....

» Il est vrai qu'à la rigueur on ne peut donner le nom de circoncision à la pratique des Mexicains occidentaux, telle qu'on vient de la décrire. Mais Pierre d'Angleria, et plusieurs autres écrivains contemporains de la découverte du Nouveau-Monde, rapportent qu'à l'île de Cofumel, à la péninsule de Jucatan, sur les bords du golfe de Mexique et à la pointe de la Floride, les sauvages s'ôtoient le prépuce tout en entier avec un couteau de pierre; et cet usage ne s'étoit non plus introduit dans le nord de l'Amérique, que dans le nord de notre hémisphère: d'où il s'ensuit que la circoncision avoit été adoptée sous les mêmes parallèles des deux continens, par des peuples qui ne paroissent jamais avoir eu la moindre correspondance entr'eux. Cette observation sert donc encore à démontrer que le climat occasionne l'accroissement de la membrane du prépuce, et favorise la propagation des vermisseaux qui s'y logent dans les pays chauds. »

CIRCUMCELLIONS: ce nom fut donné à une

branche des hérétiques Donatistes ; et depuis, on appela ainsi quelques sectaires qui commencèrent à répandre leurs erreurs en Allemagne, vers l'an 1248. L'empereur Frédéric Barberousse étoit alors en guerre avec les papes, qui lui prodiguoient les excommunications et les anathêmes. Plusieurs partisans de ce prince, voulant le venger des persécutions des pontifes romains, publièrent que les papes et les évêques étoient tous des hérétiques et des simoniaques, qui déshonoroient l'Eglise de Dieu. Ils s'élevèrent aussi contre les prêtres, qu'ils faisoient passer comme autant de scélérats, qui, par leurs crimes, avoient perdu le pouvoir de consacrer le corps de Jésus-Christ, et qui abusoient indignement de la crédulité du peuple. Ils prétendoient encore que c'étoit sans une autorité légitime, que les papes et les évêques jetoient l'interdit sur les villes et sur les royaumes, et qu'on devoit se moquer de leurs sentences ; que les sermons des moines étoient pleins d'hérésies et d'absurdités qui n'étoient propres qu'à pervertir ceux qui les écoutoient ; en un mot, que, dans toute l'Eglise, eux seuls enseignoient la véritable morale de Jésus-Christ, et accomplissoient fidèlement ses préceptes. Ces fanatiques distribuoient aussi au peuple des indulgences, qu'ils assuroient venir de la part de Dieu, et dont l'efficacité étoit bien plus grande, à les en croire, que celles de ces fausses indulgences dont les pontifes et prélats se servoient pour duper les fidèles.

CISSOTOMIES (1) : fêtes que les Grecs célébroient en l'honneur d'Hébé, déesse de la jeunesse. Les jeunes gens y dansoient couronnés de lierre. On faisoit aussi mention, dans ces fêtes, de la métamorphose d'un jeune homme, nommé *Cissus*, lequel, en dansant devant Bacchus, fit une chute dont il mourut, et fut changé en lierre par ce dieu.

CITEAUX (*ordre de*) : c'est une réforme de l'ordre

(1) De *κισσος*, *lierre*, et *τεμνω*, *je coupe*.

de saint Benoît, établie en 1098, par Robert, abbé du monastère de Molème, dans le diocèse de Langres. Ce saint religieux, voyant avec douleur que le relâchement s'étoit introduit dans son ordre, quitta son monastère, accompagné d'une vingtaine de religieux, imitateurs de son zèle, et se fixa dans un endroit du diocèse de Châlons, appelé *Cîteaux*, parce qu'il étoit rempli d'un grand nombre de citernes. Eudes I, duc de Bourgogne, fonda pour lui et pour ses compagnons un monastère, où ces pieux moines commencèrent à observer, dans toute sa rigueur, la règle de S. Benoît. Ce nouvel établissement fut approuvé par plusieurs prélats, et devint célèbre par la ferveur et la sainteté des religieux; mais il reçut un nouveau lustre du fameux S. Bernard, dont les vertus et l'éloquence furent, pour l'abbaye de Cîteaux, une source de gloire et de richesses. La grande réputation de ce saint, et les avantages qu'il procura à son ordre, l'en ont fait regarder comme le fondateur, et les Cisterciens ont pris son nom; ce sont eux qu'on appelle aujourd'hui *Bernardins*. A juger sainement des choses, S. Bernard a peut-être fait plus de mal que de bien à l'ordre de Cîteaux. Les grandes richesses qu'il lui a procurées, ont été la cause du relâchement qui s'y introduisit dans la suite; relâchement qui a produit plusieurs réformes. *Voyez* BERNARDINS, et au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

CITU : c'est le nom que donne Garcilasso de la Véga à une fête célèbre, que les Péruviens avoient coutume de célébrer, chaque année, le premier jour de la lune de septembre. Ils se disposoient à cette solennité, par la privation des plaisirs du mariage, et par un jeûne rigoureux, qui duroit l'espace de vingt-quatre heures. Pendant la nuit qui suivoit ce jeûne, ils prenoient le bain, et se frottoient ensuite toutes les parties du corps avec une certaine pâte,

appelée *cancu*, à laquelle ils mêloient du sang qu'ils tiroient d'entre les deux sourcils, et des narines de quelques jeunes enfans. Dans chaque famille, le maître de la maison frottoit la porte avec cette pâte, et y laissoit un morceau collé. Le lendemain, au lever du soleil, un prince du sang royal de l'Inca paroissoit dans la place publique, armé d'une lance, qui étoit ornée d'anneaux d'or, et de plumes de diverses couleurs. Quatre autres princes, tenant chacun une lance, s'avançoient à sa rencontre : il touchoit leurs lances avec la sienne, et leur communiquoit la vertu d'écarter tous les maux. Les quatre princes alloient ensuite dans toutes les rues de la ville, pour y exercer la vertu de leurs lances. Tous les habitans, sortant de leurs maisons, venoient secouer dehors leurs habits et leurs membres, croyant par ces secousses faire tomber leurs maux comme la poussière. Les princes avec leurs lances, donnoient la chasse à tous les maux, et les reléguoient bien loin hors de la ville. Cette lustration servoit à éloigner les maux du jour. On en employoit une autre pour écarter les maux de la nuit : les mêmes princes, tenant en main, au lieu de lances, des flambeaux de paille, qui avoient la même vertu, parcouroient tous les quartiers de la ville, chassant devant eux, comme un troupeau, tous les maux qui ont coutume de tourmenter les hommes pendant la nuit; puis, sortant de la ville, ils alloient sur le bord d'une rivière, et jetoient à l'eau tous ces maux, avec les flambeaux de paille qui avoient servi à leur expulsion.

CLANCULAIRES : ce nom fut donné à une branche de la secte des Anabaptistes. Ces hérétiques prétendoient que, dans les discours publics sur la religion, on ne devoit pas s'écarter de la façon de parler commune et ordinaire, et qu'il falloit réserver ses opinions particulières pour les entretiens sec-

st ce qui leur fit donner le surnom de *clanculaires*,
mot latin *clam*, qui signifie *en secret*.

CLARISSES : c'est le nom que l'on donne aux re-
ieuses du second ordre de saint François, à cause
sainte Claire, leur fondatrice ; on les nommoit au-
ravant *Pauvres Dames* et *Damianistes*.

CLAUDE DE THURIN, vivoit au commencement du
uvième siècle. Il se distingua d'abord par sa piété
par sa ferveur entre tous les Chrétiens de son temps;
is un excès de zèle le fit tomber dans l'hérésie des
noclastes. S'étant aperçu que plusieurs fidèles pous-
ent trop loin la dévotion pour les images et les re-
ues, il en conclut aussitôt que le culte des images
des reliques étoit pernicieux, et devoit être aboli.
têté de ses idées de rigorisme, il n'eut pas l'esprit
ez juste pour distinguer une chose bonne en elle-
me, de l'abus qu'on en faisoit : il condamna sans
riction la juste vénération que l'Eglise avoit pour
images et les reliques des saints; erreur qui le fit
damner comme hérétique dans un concile assem-
à Paris.

LÉMENT, né en Ecosse, se distingua, en France,
le règne de Charlemagne, par son zèle pour le
blissement des lettres. Il fut un de ceux qui se-
dèrent le mieux les intentions du monarque en
e partie ; mais cet homme, d'ailleurs si estimable,
séduit par ses propres lumières, et se jeta dans
ieurs erreurs grossières. Il prétendit que les ca-
s des conciles, et les ouvrages des PP. de l'Eglise,
ent autant d'ouvrages apocryphes, fabriqués par
imposteurs. Il enseignoit aussi qu'un homme qui
arioit avec la veuve de son frère ne commettoit
n crime; que Jésus-Christ, lorsqu'il descendit
enfers, en retira tous ceux qui s'y trouvoient,
e les infidèles et les idolâtres. Ces erreurs, et
ieurs autres, qui rouloient particulièrement sur

la matière délicate de la prédestination, furent condamnées dans le concile de Soissons.

CLÉMENTINES : c'est ainsi que l'on nomme le recueil des décrétales du pape Clément V, que son successeur Jean XXII fit publier en 1517, et qui fait partie du droit canon.

On a aussi appelé *Clémentines* une collection de plusieurs décrets et canons, parce qu'on prétendoit, quoique sans fondement, que S. Clément, évêque de Rome, en étoit l'auteur.

CLÉOBIENS : hérétiques qui s'élevèrent dans le premier siècle de l'Eglise, et qui furent ainsi nommés de leur chef Cléobius ou Cléobule. Ils soutenoient que le monde n'étoit pas l'ouvrage de Dieu, et qu'il avoit été créé par les anges; que Marie, Mère de Jésus-Christ, n'étoit pas vierge; que Jésus-Christ n'étoit pas ressuscité, et que les prophètes étoient des imposteurs.

CLERC : ce nom, que l'on donnoit autrefois à tous ceux qui faisoient profession de science, a depuis été restreint à ceux qui sont dans l'état ecclésiastique.

*Clerc de la chapelle* : c'est le nom d'un officier qui exerce dans la chapelle du Roi, certaines fonctions ecclésiastiques subalternes.

*Clercs de chambre* : officiers de la chambre apostolique; ils sont au nombre de douze.

*Clercs réguliers* : c'est le nom que prennent certaines congrégations de prêtres vivant en communauté, qui se sont formées, pour la plupart, dans le seizième siècle : tels sont les Théatins, les Barnabites, les Oratoriens, les Lazaristes, les Doctrinaires. Parmi ces clercs réguliers, les uns sont liés par des vœux solennels, d'autres seulement par des vœux simples; quelques-uns n'ont point d'autre engagement que leur bonne volonté. *Voyez* au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

Cle-

*Clercs de la Vie commune.* Il s'éleva, sous ce nom, vers la fin du quatorzième siècle, une congrégation d'ecclésiastiques, qui fut approuvée par les papes Eugène IV et Pie V, et en reçut de grands privilèges. Elle s'étendit dans la Flandre, le Brabant, la Frise, la Westphalie et la Gueldre; mais elle tomba tout à coup, sans qu'on en sache trop bien la raison; et l'on établit des séminaires dans les maisons qu'elle avoit possédées; ou bien l'on en gratifia quelques autres sociétés.

*Clercs acéphales* (1) : on donna ce nom à certains clercs qui voulurent se soustraire à l'autorité de leurs évêques, dans le sixième siècle.

On appelle, en Angleterre, le confesseur du Roi, *Clerc du cabinet;* et dans certains chapitres, les chantres gagés pour louer Dieu le matin, à la place des chanoines, sont nommés *clercs de matines.*

*Clercs de la cloche :* on donnoit autrefois ce nom à deux clercs qui servent à la chapelle du Pape. Il seroit difficile de dire pourquoi ils étoient ainsi appelés; car on ne se sert point de cloches dans la chapelle du Pape. Quelques-uns pensent que ce nom leur fut donné, parce qu'ils sonnoient une clochette pour donner le signal aux musiciens qui devoient chanter à l'office, en même temps qu'on le donnoit dans S. Pierre, au clergé de cette église. D'autres disent que c'est parce qu'ils sonnoient une clochette lorsque le Pape voyageoit avec le saint Sacrement. Quoi qu'il en soit, ces clercs, lorsqu'ils sont à la chapelle, ont une soutane violette avec un surplis par-dessus : ils ont soin de parer l'autel, d'allumer les cierges, de ranger les bancs, et les coussins. Ils présentent l'eau et le vin à la messe. Lorsque Sa Sainteté est en voyage, ils accompagnent le saint Sacrement, chacun à cheval, tenant en main une lanterne. L'un d'eux est toujours prêtre; et c'est lui qui est chargé, lorsqu'on s'arrête dans la route,

(1) D'*a* privatif, et κεφαλὴ, *tête*, *chef.*

de recevoir le saint Sacrement des mains de celui qui le porte, et de le porter à l'autel, lorsqu'il faut célébrer la messe.

CLERGÉ (1) : on comprend sous ce nom le corps des ecclésiastiques répandus dans la chrétienté, et, dans un sens moins étendu, les ecclésiastiques d'un royaume, ou même d'une église particulière. 1. Le clergé, dans presque tous les pays catholiques, forme le premier ordre de l'Etat. On distingue deux ordres dans le clergé : le premier est composé des archevêques et évêques ; le second comprend tous les autres ecclésiastiques. On divise aussi le clergé en *séculier* et *régulier* : le clergé régulier est le corps de tous les moines et religieux ; le clergé séculier comprend tous les ecclésiastiques qui vivent dans le monde.

Le clergé jouit de plusieurs priviléges et immunités. Il est défendu, sous peine d'excommunication, de frapper aucun de ses membres. On ne peut exercer contre les ecclésiastiques la contrainte par corps, si ce n'est pour certains crimes qui font déchoir le coupable des priviléges de son état. Ils sont exempts de plusieurs charges publiques, et ne peuvent être jugés par les tribunaux séculiers ; mais ces priviléges souffrent plusieurs exceptions, et quelquefois ils ont dégénéré en abus, et produit des troubles dans les Etats (*).

2. Dans l'Abyssinie, le mariage est permis aux ecclésiastiques ; et leurs bénéfices passent à leurs enfans comme un héritage. La plupart sont fort pauvres ; et, les femmes du pays étant très-fécondes, ils se trouvent ordinairement chargés d'une famille que le seul produit de l'autel ne peut pas nourrir. Ils sont obligés d'avoir recours au travail de leurs mains. Commu-

(1) Ce mot et ceux qui en dépendent sont dérivés du grec κλῆρος, *sort*, *partage*, *héritage*. La tribu de Lévi, qui composoit le clergé des Juifs, est appelée, dans l'Ecriture, *le partage*, *l'héritage du Seigneur*. κλῆρος.

(*) En France, les priviléges et immunités du clergé n'existent plus.

nément ils prennent des terres à bail, et gagnent leur
vie à soigner des troupeaux. Moitié prêtres, moitié
paysans, on ne les distingue qu'à une petite croix
qu'ils tiennent en main, dont ils se servent pour don-
ner la bénédiction au peuple; du reste, ils n'ont ni
onsure ni habit clérical. Ils se couvrent la tête d'un
petit bonnet de la couleur qui leur plaît. Ils sont
ujets à la juridiction séculière comme les laïcs.

3. Le clergé de Malabar est composé de trois ordres,
ui sont les Nambouris, les Bramines et les Buts. Les
Nambouris ont une juridiction spirituelle et tempo-
elle. Ils sont, après le souverain, les plus puissans et
s plus respectés de l'Etat. L'autorité des Bramines
t bornée à ce qui concerne la religion. Les Buts,
i forment le troisième ordre d'ecclésiastiques, exer-
nt la magie, et se mêlent de prédire l'avenir; et
n peut bien croire qu'ils ne sont pas les moins hono-
du peuple. *Voy*. pour le clergé Turc, l'art. ULÉMA.

CLIO, *voyez* le Supplément et l'article MUSES.

CLOCHES : 1. instrument de métal, dont on se
t dans l'Eglise catholique, pour appeler les fidèles
offices, pour faire quelque assemblée, convocation
réjouissance. Elle est faite en forme de poire, ou-
te par en bas, avec un battant de fer, et est sus-
due. On croit que les cloches ont été inventées
s la Campanie, ce qui les a fait appeler *campanæ*.
endant l'habit sacerdotal du grand-prêtre des Juifs
t bordé de clochettes; ce qui prouve évidemment
ntraire. Il est plus vraisemblable de dire que c'est
la Campanie qu'on a commencé d'abord à s'en
r pour le culte divin. On en attribue l'institution
Paulin, évêque de Nole. L'usage des cloches,
l'Eglise, seroit bien plus ancien, si l'on s'en rap-
oit à certaines gens qui ont dit autrefois que l'on
ervoit à Rome une partie du son des cloches de
alem; mais il faut mettre ces gens-là avec ceux,

qui soutiennent que l'on a recueilli les *haus* de S. Joseph. Le sentiment le plus commun est que le pape Sabinien est le premier qui ait employé les cloches, pour avertir des heures de la messe, et des différentes parties de l'office, vers l'an 605. En 610, Loup, évêque d'Orléans, étant à Sens, que l'armée de Clotaire assiégeoit, l'étonna si fort en faisant sonner les cloches de l'église de S. Etienne, que toute l'armée prit la fuite. Dès le commencement du huitième siècle, on trouve l'usage de sonner les cloches pour les morts établi en Angleterre. Ce n'est que dans le neuvième siècle que les Grecs ont commencé à s'en servir de cloches.

Outre les divers usages des cloches, dont nous venons de parler, l'Eglise s'en sert aussi trois fois le jour pour avertir les fidèles de saluer la sainte Vierge. *Voyez* ANGELUS (*l'*).

La coutume de sonner la clochette, lorsqu'on élève l'hostie à la messe, a été introduite par Grégoire II, qui vivoit en 1230.

L'Eglise catholique attribue au son des cloches la vertu d'éloigner les puissances de l'air. En Hollande, dans les Etats du roi de Prusse, et en quelques autres pays, les hérétiques ont retenu l'usage de sonner les cloches pour les morts. Les Turcs ont privé de l'usage des cloches les Chrétiens de leur obéissance, parce que leur son peut servir de signal pour l'exécution des révoltes.

C'est une coutume reçue dans l'Eglise catholique de bénir les cloches neuves, avant d'en faire usage pour le service divin, et de leur donner le nom de quelque saint. Voici les principales cérémonies de cette bénédiction. Le prêtre asperge d'abord la cloche avec de l'eau bénite, et ses ministres la lavent entièrement avec la même eau, par dedans et par dehors; puis ils l'essuient avec un linge blanc; après quoi

prêtre fait sept croix sur la cloche en dehors, avec les saintes huiles, et quatre en dedans avec le chrême. Le thuriféraire met ensuite sous la cloche un encensoir rempli d'encens. Toutes ces cérémonies sont accompagnées de plusieurs prières convenables à la circonstance.

La bénédiction des cloches renferme plusieurs mystères. Les cloches sont l'image des pasteurs de l'Eglise; et la consécration qu'on en fait représente la manière dont les pasteurs ont été consacrés et élevés à leur ministère. L'ablution de la cloche avec de l'eau bénite est le symbole du baptême : les sept onctions au dehors de la cloche avec les saintes huiles expriment les sept dons du Saint-Esprit; et les quatre onctions avec le chrême, au dedans de la cloche, marquent la plénitude de ces mêmes dons que l'évêque reçoit dans son ordination. L'encensoir que l'on met sous la cloche fait entendre que le pasteur doit recevoir les vœux et les prières des fidèles, que l'Ecriture compare à la fumée de l'encens, et les présenter à Dieu en qualité de médiateur entre le ciel et la terre.

C'est par abus que l'on a donné le nom de *baptême* à la bénédiction des cloches. Ce qui a trompé le peuple, c'est que dans cette cérémonie les cloches reçoivent le nom d'un saint, et ont même un parrain et une marraine, qui sont ordinairement des personnes de distinction. Mais, en effet, ce n'est pas un véritable baptême; « car, dit le rituel d'Aleth, le lave» ment des cloches, qu'on fait d'eau bénite, et les » onctions des saintes huiles dont on se sert, sont de » simples cérémonies que l'Eglise emploie pour les » bénir, comme on bénit et consacre les temples, les » autels, les calices, etc. avant de s'en servir aux » fonctions sacrées. »

2. Les Lacédémoniens frappoient sur des chaudières

d'airain, lorsqu'un de leur roi étoit mort; ils s'imaginoient pouvoir écarter les mauvais esprits par le son de l'airain : cette coutume a quelque rapport à l'usage où nous sommes de sonner pour les morts.

3. Les Chrétiens grecs, auxquels les Turcs ne permettent pas de se servir de cloches, ont imaginé ce moyen pour y suppléer : « Ils suspendent par des » cordes à des branches d'arbres, des lames de fer, » semblables à ces bandes dont les roues des charrettes sont revêtues, courbes, épaisses d'environ » demi-pouce, sur trois ou quatre pouces de largeur, » percées de quelques trous dans leur longueur. On » carillonne sur ces lames, avec de petits marteaux » de fer, pour avertir... de venir à l'église. Ils ont » une autre sorte de carillon qu'ils tâchent de faire » accorder avec celui de ces lames de fer : on tient » d'une main une latte de bois, large d'environ quatre » ou cinq pouces, sur laquelle on bat avec un maillet » de bois. » Ainsi s'exprime Tournefort, dans ses Voyages du Levant.

4. Les cloches de la Chine n'ont pas la même forme que les nôtres : elles sont aussi larges dans le haut q dans le bas; et leur figure est presque cylindriqu Les Chinois leur donnent des noms communs : p exemple, une des cloches de Pékin se nomme *pendante*, une autre, *la mangeante*, une troisièm *la dormante*, etc. Ils s'en servent principalem pour distinguer les veilles de la nuit. On frappe u coup pour annoncer la première veille; et, de m mens en momens, on répète le même coup, jusq la seconde veille, c'est-à-dire, pendant l'espac deux heures. On frappe ensuite, pour marquer seconde veille, deux coups, que l'on continue minutes en minutes jusqu'à la troisième veille nombre des coups augmente à chaque veille, et ser les distinguer. On peut juger de la grandeur des

ches de Pékin, par leur poids qui est de vingt-cinq mille quatre cents livres. Le battant de ces cloches est d'un bois extrêmement dur, qu'on nomme *bois de fer;* ce qui rend leur son moins fort, mais aussi plus doux et plus harmonieux que celui des cloches d'Europe.

On voit à la Chine, auprès d'un temple fameux, une tour dont la forme est ronde, et le travail très-précieux : elle a douze étages, avec des galeries et des fenêtres. La plus haute galerie est environnée de cinquante petites cloches suspendues à de longues chaînes : elles sont si légères, que le moindre vent les agite, et les fait sonner; ce qui forme jour et nuit, un carillon qui se fait entendre de fort loin, à cause de la grande élévation de ces cloches.

Les cloches des Siamois ne diffèrent en rien de celles des Chinois.

5. Les Bonzes du Tonquin se servent de cloches, quelquefois de trompettes et de cornets, pour avertir le peuple de se rendre dans les temples.

6. Les Parsis ou Guèbres répandus dans les Indes se servent d'une petite cloche pour appeler les fidèles à la prière; mais ceux qui habitent dans la Perse ne peuvent point faire usage d'un pareil signal : ils frappent seulement quelques coups sur un ais avant que la prière commence.

CLOITRE (1) : espèce de galerie ou de portique à quatre côtés, au milieu desquels est un jardin ou une cour, et qui fait partie d'un monastère. On donne en général le nom de *cloître* à une habitation fermée de murailles, où demeurent des religieux ou religieuses.

Les environs des églises cathédrales et collégiales où logent les chanoines sont aussi nommés *cloîtres*.

CLOTHO (2) : Clotho étoit fille de Jupiter et de Thémis, selon les poètes, et la plus jeune des trois Parques.

(1) Du grec κλείω, *je ferme*. — (2) Du grec κλώθειν, *filer*.

C'étoit elle qui tenoit la quenouille, et qui filoit la vie des hommes : elle étoit représentée avec une longue robe bigarrée de différentes couleurs, et avec sept étoiles qui formoient sur sa tête une couronne.

CLOTURE : ce nom, qui signifie en général une enceinte quelle qu'elle soit, exprime particulièrement l'obligation où sont les religieuses de rester enfermées dans leurs monastères. Les religieux étoient anciennement soumis à la clôture : les séculiers ne pouvoient entrer dans leurs couvens ; et on les recevoit dans un endroit particulier appelé *hospice*. Mais les choses ont bien changé de face ; et les religieux jouissent aujourd'hui d'une grande liberté. Il n'y a que les femmes qu'on a jugé à propos de tenir toujours étroitement resserrées. Si quelquefois on leur permet de sortir de leurs couvens, ce n'est que pour des raisons très-fortes, et spécialement pour leur santé. Il n'y a que l'évêque du lieu qui ait droit d'accorder cette permission ; et il faut qu'il la donne par écrit. Les ecclésiastiques entrent dans les couvens des filles, lorsque les fonctions de leur ministère l'exigent ; les médecins et chirurgiens, pour traiter les malades : en un mot, il n'y a que les personnes absolument nécessaires qui aient accès dans ces demeures, si l'on en excepte quelques cas particuliers où l'évêque juge à propos de permettre à certaines personnes d'y entrer. Il n'y a que le Roi et la Reine qui n'ont pas besoin de la permission de l'évêque, et pour lesquels il n'y a point de clôture.

CNUPH *ou* CNEPH : mot célèbre dans les Abraxes, et le dernier attribut de l'Etre suprême, que les Egyptiens avoient personnifié : c'étoit la bonté divine, comme ils avoient personnifié la sagesse sous le nom de *Neith*, la même sans doute que Minerve.

COADJUTEUR : prélat adjoint à un autre, pour lui aider à remplir les fonctions de sa dignité, et qui

est destiné à lui succéder. Le coadjuteur est toujours évêque *in partibus*. Par ce moyen, il a le caractère nécessaire pour conférer les ordres sacrés; et le diocèse dont il porte le titre, ne demandant pas ses soins, il peut se livrer tout entier à ses fonctions de coadjuteur. On ne peut donner un coadjuteur à un prélat, à moins qu'il n'y consente. Le coadjuteur doit être nommé par le Roi, et agréé par le Pape. L'usage de donner des coadjuteurs aux prélats est fort ancien dans l'Eglise; on en donnoit même aux papes. S. Pierre et S. Anaclet en ont eu; mais cela ne se pratique plus aujourd'hui. Il est avantageux pour la religion, à bien des égards, que l'on donne des coadjuteurs aux prélats, lorsque la vieillesse et les infirmités ne leur permettent plus de remplir toute l'étendue de leur ministère. On évite d'ailleurs par ce moyen les brigues qui se font ordinairement à la mort d'un prélat, par ceux qui aspirent à lui succéder. Mais, d'un autre côté, quelques personnes scrupuleuses aperçoivent, dans la coadjutorerie, une manière indirecte de donner les bénéfices par forme de succession.

*Coadjuteur spirituel*: les Jésuites donnoient ce nom aux prêtres de leur société, qui, n'ayant pas une capacité suffisante, n'étoient point admis à faire le quatrième vœu d'obéissance au Pape, qui constituoit les profès.

COHANIM, *ou* SACRIFICATEUR: titre que certains Juifs conservent encore aujourd'hui, quoiqu'ils n'aient plus ni temple, ni autels, ni victimes. S'il en reste encore quelques-uns qui soient véritablement descendus d'Aaron, ils sont aujourd'hui bien déchus de tous les priviléges dont ils jouissoient autrefois: seulement on leur donne quelque chose pour le rachat des premiers-nés. Dans les synagogues, ils sont les premiers qu'on invite à lire le Pentateuque; et, dans certaines fêtes

solennelles, on leur accorde l'honneur de bénir le peuple. Si leurs prérogatives sont considérablement diminuées, aussi leurs devoirs ne sont pas à beaucoup près ni si multipliés, ni si gênans. De toutes les choses qui étoient capables de souiller autrefois un sacrificateur, ceux qui prennent ce titre aujourd'hui n'évitent que l'attouchement d'un corps mort. Ils prennent garde aussi de ne pas se trouver dans une maison où il y ait un cadavre. Il ne leur est pas permis d'épouser une femme qui ait été répudiée par un autre mari, ni la veuve de leur frère.

COLLATION : acte par lequel on confère un bénéfice. On distingue la *collation libre*, et la *collation forcée*. La collation libre se fait lorsque celui qui a droit de conférer le bénéfice le donne à quelque sujet, de son propre mouvement. La collation forcée a lieu lorsque le collateur est forcé de donner le bénéfice à un gradué, un indultaire, ou à un sujet présenté par un patron. Lorsque la collation est libre, le collateur est obligé de conférer dans l'espace de six mois; mais, lorsqu'elle est forcée, celui qui demande le bénéfice en vertu de ses grades, d'un indult, etc. peut s'en faire donner les provisions, même après les six mois, pourvu que, dans le courant des six mois, il en ait fait la réquisition.

Lorsque le collateur est sous les censures ecclésiastiques, lorsqu'il a le cerveau dérangé, lorsqu'il fait quelque réserve sur les fruits du bénéfice, dans tous ces cas, la collation est nulle et invalide. Un collateur ne peut se conférer à lui-même un bénéfice, ni conférer à une même personne deux bénéfices dépendans l'un de l'autre.

Pour ce qui regarde les formalités dont l'acte de collation doit être revêtu, c'est un article qui appartient plus à la jurisprudence qu'à la religion. *Voyez* Bénéfice.

*Collation* se dit aussi du léger repas de fruits que
it les Chrétiens le soir des jours de jeûne. Ceux qui
urroient croire que ce mot est étranger à cet ou-
ige, n'en jugeront pas de même, lorsqu'ils en sau-
it l'étymologie. Autrefois, comme nous l'avons fait
server à l'article CARÊME, on ne prenoit de nourri-
e qu'une fois le jour, après le coucher du soleil.
avança ce repas insensiblement. Dans les monas-
es, les religieux alloient le soir à des conférences
les écrits des saints Pères, et ces conférences s'ap-
oient *collations*, du mot latin *collationes*. Au sortir
cet exercice, on leur accordoit, les jours de jeûne,
e petite mesure de vin, et l'on nommoit aussi *col-*
*ion* ce léger rafraîchissement. Il signifia depuis le
per frugal qu'on permit à tous les Chrétiens; et
mot aujourd'hui s'entend encore de tout repas,
me abondant, d'où les viandes sont bannies.

COLLECTE (1) : on donne ce nom à toutes les
isons que le prêtre récite pendant la Messe, et qui
nmencent par cette invitation qu'il fait au peuple.
*emus*, « Prions. » Il est censé recueillir dans ce
ment les vœux de tous les fidèles, pour les présenter
c les siens à l'Etre suprême. Cependant l'oraison
e le prêtre dit immédiatement avant l'épître, a
enu plus particulièrement le nom de *collecte*.

On appeloit autrefois *Collecte*, l'assemblée des
rétiens réunis pour la célébration du saint Sacri-
. On faisoit, dans la primitive Eglise, une quête
ır les pauvres et pour le clergé, qui s'appeloit
si *Collecte*.

COLLOQUE : ce nom fut donné à la fameuse con-
ence de Poissy, dont le but étoit de réunir les
vinistes avec l'Eglise catholique, mais qui, en
t, ne servit qu'à fomenter la division des deux par-
Elle se tint dans le village de Poissy, en 1561,

(1) Du latin *colligo*, je rassemble.

et fut honorée de la présence du Roi, de la Reine, et de la famille royale. Les Calvinistes avoient choisi, pour défendre leur cause, les plus éloquens d'entre leurs ministres, à la tête desquels étoit le fameux Théodore de Bèze. Le parti des Catholiques avoit pour défenseurs les cardinaux de Lorraine et de Tournon, Claude Dépense, docteur célèbre, et Laînez, général des Jésuites. Les Calvinistes furent réfutés sans être convaincus; effet ordinaire des disputes de religion.

Les Protestans appellent aussi *Colloque*, une de leurs assemblées, dans lesquelles ils délibèrent sur les affaires de leur secte.

COLLUTHE, hérétique. Dans le temps que le fameux Arius débitoit sa doctrine dans l'Orient, un simple curé de la ville d'Alexandrie, jaloux de voir un homme tel qu'Arius, qui n'étoit pas d'un rang au-dessus de lui, se rendre si célèbre par ses nouvelles opinions, voulut aussi se distinguer de la foule, et faire parler de lui. Dans cette vue, il commença de rompre avec éclat et scandale avec son évêque, alléguant, pour cause de séparation, que le prélat ne combattoit pas avec assez de vigueur l'hérésie d'Arius. Il prit ensuite le titre d'évêque; et, dans l'espérance de devenir chef de secte, il commença d'enseigner publiquement qu'il répugnoit à la bonté de Dieu de produire le mal, et qu'il falloit nécessairement attribuer à un autre principe tout ce qu'il y avoit de mauvais dans le monde. Cette opinion n'étoit pas nouvelle; et d'ailleurs le génie borné de Colluthe n'étoit pas propre à lui attirer beaucoup de partisans. Son hérésie, ayant été condamnée dans le concile d'Alexandrie, fut éteinte aussitôt; et son auteur, honteusement dépouillé du titre d'évêque, qu'il s'étoit arrogé, tomba dans l'opprobre et dans l'oubli.

COLLYRIDIENS: hérétiques ainsi nommés, parce qu'ils offroient à la sainte Vierge des gâteaux appe-

grec *Collyrides*. Persuadés qu'il étoit plus décent
mployer des femmes que des hommes pour le culte
Marie, ils avoient établi des prêtresses qui étoient
argées de toutes les cérémonies du culte de la sainte
erge, et particulièrement d'offrir les gâteaux dont
vient de parler. Les Collyridiens furent condamnés
r S. Epiphane, comme renouvelant les pratiques
l'idolâtrie par leurs offrandes de gâteaux. Il s'éleva
ssi contre leurs prêtresses, et soutint que les fonc-
ns sacerdotales ne doivent jamais être confiées à
; femmes.

COLYBES : grains et légumes cuits, que l'on offre,
ns l'Eglise grecque, en l'honneur des saints, et pour
morts : on en fait la distribution aux fidèles le
mier samedi de carême. L'empereur Julien l'Apos-
ayant fait souiller par le sang des victimes tous
vivres que l'on débitoit à Constantinople, afin de
cer les Chrétiens à manger quelque chose qui eût
ché aux victimes immolées aux dieux, le patriar-
Eudoxe leur conseilla de ne se nourrir que de
umes et de grains cuits. C'est en mémoire de cet
nement que l'on distribue des colybes aux fidèles.
ns l'oraison que l'on récite pour la bénédiction de
colybes, on prie Dieu de bénir ceux qui en man-
ont, parce qu'ils sont offerts à sa gloire, en l'hon-
ır d'un tel saint, et en mémoire des fidèles trépassés.
ıx qui désireroient un plus grand éclaircissement
cet article, peuvent consulter le Traité de Gabriel
Philadelphie sur les Colybes.

COLYVA : offrande que les Chrétiens grecs ont
tume d'envoyer à l'église, neuf jours après les ob-
ıes d'un mort : le voyageur Tournefort va nous
liquer la nature et les cérémonies du colyva. « Les
recs, dit-il, appellent *colyva* un grand bassin de
oment bouilli, en grain, garni d'amandes pelées,

» de raisins secs, de grenades, de sésame, et bordé
» de basilic, ou de quelques autres plantes odorifé-
» rantes. Le milieu du bassin s'élève en pain de sucre,
» surmonté d'un bouquet de fleurs artificielles, que
» l'on fait venir de Venise; et l'on range en croix de
» Malte, sur les bords du bassin, quelques morceaux
» de sucre ou de confitures sèches : voilà ce que les
» Grecs appellent *l'offrande du colyva*, établie parmi
» eux pour faire souvenir les fidèles de la résurrection
» des morts, suivant ces paroles de Jésus-Christ, en
» S. Jean..... *Si le grain de froment ne meurt après*
» *qu'on l'a jeté en terre, il demeure seul; mais quand*
» *il est mort, il produit beaucoup de fruits*. Le fos-
» soyeur porte sur sa tête le bassin du colyva, précédé
» d'une personne qui tient deux gros flambeaux de
» bois doré, garnis par étages de rubans fort larges,
» bordés d'une dentelle de fil de demi-pied de hau-
» teur. Ce fossoyeur est suivi de trois personnes : l'une
» porte deux grandes bouteilles de vin; l'autre, deux
» paniers de fruits; la troisième, un tapis de Turquie,
» que l'on étend sur le tombeau du mort, pour y
» servir la collation et le colyva.

» Le Papas dit l'office des morts, pendant que l'on
» porte cette offrande à l'église. Il prend ensuite sa
» bonne part du régal. On donne à boire aux hon-
» nêtes gens; et les restes sont distribués aux pauvres.
» Quand l'offrande part du logis, les pleureuses
» commencent tout comme au jour de l'enterrement;
» les parens, les amis, les voisins font les mêmes gri-
» maces. Pour tant de larmes, on ne donne à chaque
» pleureuse que cinq pains, quatre pots de vin, la
» moitié d'un fromage, un quartier de mouton, et
» quinze sols en argent. »

COMÈTES. Les Indiens de Cumane et de Paria, dans l'Amérique méridionale, sont saisis de crainte

orsqu'ils aperçoivent une comète : ils regardent ce nétéore comme un présage assuré des plus grands nalheurs. Pour l'écarter, ils ont recours à des conjurations et à des enchantemens, qu'ils accompagnent du son d'une espèce de tambour, et de hurlemens affreux.

COMMANDEMENS DE DIEU. *Voyez* DÉCALOGUE.

*Commandemens de l'Eglise* : 1. ils sont au nombre de six, et ordonnent à tous les fidèles, I. l'observation du dimanche ; II. la sanctification des fêtes ; III. la confession annuelle ; IV, la communion pascale ; V. le jeûne des quatre-temps, des vigiles et du carême ; VI. l'abstinence du vendredi et du samedi.

Quoique ces commandemens ne puissent être violés sans péché, cependant ils ne sont pas d'une nécessité si absolue que les commandemens de Dieu. Il y a des raisons pour lesquelles l'Eglise en dispense ; au lieu qu'elle ne peut dispenser de l'observation d'aucun des commandemens de Dieu, pour quelque raison que ce soit.

2. Selon M. de la Loubère, les Siamois ont cinq commandemens, qui renferment toute leur religion. Le premier leur défend de détruire quelque chose que ce soit qui ait vie. Dans ce précepte sont compris non-seulement les hommes, les bêtes et tout être vivant, mais encore les plantes qui paroissent en effet avoir une espèce de vie, auxquelles même les Siamois attribuent une ame. Par une conséquence éloignée, le même commandement s'applique aussi aux semences, qui ne sont que le germe, ou plutôt l'enveloppe de la plante. Ainsi, pour remplir à la rigueur ce précepte dans toute son étendue, il faudroit borner aux fruits toute sa nourriture. Un fruit peut être en effet détaché de son arbre ou de sa plante, sans que l'un ou l'autre reçoive aucun dommage ; mais il faut encore observer de ne pas manger le pepin ou le noyau

qui se trouvent dans le fruit, et qui sont des semences. Il est aussi nécessaire que le fruit qu'on mange soit mûr, et qu'il ait le pepin ou noyau bien formé; sans quoi l'on détruit, dans sa naissance, une semence utile; ce qui est directement contraire à la loi. Si les Siamois accomplissoient à la lettre ce commandement ils vivroient dans une gêne continuelle. Sans parler de ce grand nombre d'alimens que produit la nature pour les besoins de l'homme, et qu'ils seroient obligés de se refuser, quelle contrainte de ne pouvoir ni cueillir une fleur dans la campagne, ni casser une branche d'arbre, sans commettre une espèce d'homicide! Mais les Siamois ne sont pas si scrupuleux dans la pratique: ils laissent à leurs moines ou Talapoins l'étroite observance de la loi, parce qu'ils sont payés pour l'observer. Ils trouvent d'ailleurs différens prétextes pour l'éluder. Ils vont à la pêche sans scrupule; et, si on leur représente que la loi ne permet pas de tuer les poissons, ils répondent subtilement qu'ils ne tuent pas les poissons; qu'ils ne font seulement que les transporter d'un élément à un autre. Lorsqu'ils sont en guerre, ils n'épargnent pas plus leurs ennemis que les autres peuples, et ne croient pas avoir violé le précepte, parce qu'ils ne tirent sur aucun ennemi particulier, et qu'ils n'ont pas une intention de tuer tel ou tel, quoiqu'en général ils cherchent à tuer quelqu'un. S'ils s'abstiennent de tuer les bêtes, ils se permettent de manger la chair de celles qui ont été tuées par d'autres, « parce » que, disent-ils, la destruction est déjà faite; nous ne » tuons rien en mangeant la chair d'une bête que nous » n'avons pas tuée. »

Le précepte de ne rien tuer défend aussi de faire aucune blessure ou incision d'où le sang découle. L'on objecte quelquefois aux docteurs siamois, que, selon leurs idées sur la transmigration des ames, le meurtre devroit être quelquefois regardé comme un service rendu

rendu à une ame, puisqu'il la délivre d'un corps où souvent elle est malheureuse : ils répondent « que c'est » toujours une injure pour une ame de la chasser par » force du lieu qu'elle habite, et qu'en cela même, » on ne lui procure aucun avantage, puisqu'elle ren- » tre dans un corps de la même espèce, et se retrouve » dans le même état où elle étoit, jusqu'à ce qu'elle » ait achevé son temps. »

Le second précepte défend de rien dérober. Le troisième interdit toute sorte d'impureté; ce que les Talapoins appliquent non-seulement à la fornication et à l'adultère, mais encore au mariage, qui, selon leurs principes, est un état de péché. Le quatrième commandement enjoint de ne point mentir; et le cinquième, de ne boire aucune liqueur qui puisse troubler la raison; et tout Siamois qui boit du vin, ou quelque autre liqueur, pèche contre cette loi, quand même il ne s'enivreroit pas. A ces commandemens on en ajoute trois autres, qui ordonnent d'adorer Dieu, sa parole, et ceux qui imitent ses vertus; de jeûner les jours de fête, et d'interrompre ces jours-là les travaux ordinaires.

3. Les Talapoins de Laos enseignent au peuple les mêmes préceptes que ceux de Siam. Ils vendent aux riches des dispenses qui les exemptent de la loi; mais le temps de ces dispenses est limité, et il en faut une pour chaque précepte. Par ce moyen, ils en retirent des sommes très-considérables. Ces dispenses sont écrites sur des feuilles de palmier, avec un poinçon de fer; et il n'y a que les Talapoins eux-mêmes auxquels il soit possible d'en déchiffrer les caractères.

COMMANDERIE : on appelle ainsi les bénéfices ou revenus appartenans aux ordres militaires et religieux, tels que celui de Malte, et aux ordres simplement militaires, tels que celui du Saint-Esprit. On

appelle commandeur un chevalier pourvu d'une commanderie.

*Le grand commandeur* de Malte possède la première dignité de l'ordre, après celle du grand-maître. Il doit être de la langue de Provence, et est obligé de résider à Malte, dans le couvent. *Voyez* au Supplément, l'article MALTE (*chevaliers de*).

COMMÉMORATION, *ou plus communément* COMMÉMORAISON : mémoire que l'Eglise fait d'un saint, d'une sainte, ou de la férie. Lorsqu'ils tombent le jour d'une fête double, cette commémoraison consiste dans une antienne, un verset et une oraison, que l'on dit à vêpres et à laudes.

*Commémoration des morts* : 1. fête instituée par l'Eglise pour le soulagement des ames détenues en purgatoire, et que l'on célèbre le 2 de novembre.

2. Les Arméniens de Julfa ont coutume de pratiquer la cérémonie que nous allons décrire. Le 26 du mois d'août, jour qui, dans leur calendrier, est destiné à célébrer la fête de la Croix, long-temps avant le lever du soleil, les femmes se rendent au lieu de la sépulture des Chrétiens. Elles allument du feu auprès des tombeaux de leurs parens et de leurs amis, avec du bois et du charbon qu'elles ont apporté exprès : elles mettent aussi sur ces tombes des cierges allumés ; les plus riches mettent quelquefois cinq ou six cierges sur chaque tombe. C'est à la lueur de tous ces cierges que ces femmes éplorées font les lamentations, et donnent les marques de la plus grande douleur, tantôt se jetant à corps perdu sur les tombeaux, tantôt s'arrachant les cheveux, et se frappant la poitrine. Elles ont soin de jeter de temps en temps, dans le feu, des poignées d'encens ; ce qui remplit le cimetière d'une épaisse fumée qui contribue encore à rendre cette cérémonie plus lugubre. « A voir » ces tombeaux d'un peu loin, dit Corneille le Brun, » ils ressemblent aux ruines d'une ville détruite par

» les flammes, entre lesquelles les personnes qui se
» sont sauvées viennent chercher avec de la lumière
» pendant les ténèbres de la nuit, leurs parens et leurs
» amis, et les débris de leurs biens, en se plaignant
» de leur triste sort. Bien que les maris restent à la
» maison pendant que leurs femmes sont occupées à
» cette solennité, on ne laisse pas que d'y en voir
» quelques-uns, et des prêtres qui font des prières
» pour ceux qui les paient. »

COMMENDATAIRE : c'étoit autrefois un économe chargé de gouverner un bénéfice vacant, jusqu'à ce qu'on l'eût pourvu d'un titulaire. C'est aujourd'hui un ecclésiastique séculier, auquel le Pape accorde la jouissance des revenus d'une abbaye ou d'un prieuré sa vie durant, sans autre charge que celle de dire son bréviaire, et de faire les réparations. *Voyez* ABBÉ, PRIEUR.

COMMENDE [1] (*la*) n'étoit, dans l'origine, que la garde et l'administration d'un bénéfice vacant, confiée à quelqu'un jusqu'à ce qu'il y eût un titulaire. Il fut même défendu de laisser les bénéfices en commende plus de six mois; mais les papes, auteurs de cette loi, furent les premiers à la violer; et, dès l'an 1350, ils commencèrent à donner des commendes à vie. Enfin, par la suite des temps, et par les abus qu'elle amène, les commendes sont devenues de véritables titres de bénéfices, qui ne diffèrent des autres qu'en ce qu'ils ne donnent aucun droit sur les personnes qui dépendent du bénéfice; ils n'en sont que plus agréables, et moins onéreux. Le Pape seul a droit de conférer les bénéfices en commende : si d'autres personnes les confèrent, c'est en vertu d'un indult de Sa Sainteté. Les évêchés ni les monastères de filles ne peuvent se donner en commende.

*Commendes décrétées* : ce sont celles qui portent,

[1] Du latin *commendo*, je confie.

dans leurs provisions, la clause que le bénéfice retournera en règle, dès qu'il deviendra vacant.

*Commendes libres* : ce sont celles qui n'ont point cette clause. Il est fort rare que le Pape donne en commende un bénéfice qui auparavant étoit en règle. Lorsqu'un bénéfice a été conféré trois fois consécutivement en commende, et possédé comme tel, pendant quarante ans, alors il est censé établi en commende, et se donne ensuite toujours comme tel; ce qui n'empêche pas cependant qu'il ne soit conféré en règle, lorsque la commende vient à être décrétée.

COMMÈRE. Une femme qui a tenu un enfant sur les fonts de baptême est regardée comme la mère spirituelle de cet enfant : ainsi elle est la commère non-seulement de celui avec lequel elle a tenu l'enfant, mais encore du père et de la mère de cet enfant.

COMMUNAUTÉ ECCLÉSIASTIQUE : société de plusieurs ecclésiastiques réunis par les mêmes lois, les mêmes usages et les mêmes intérêts. Il y a des communautés ecclésiastiques séculières, dont les membres ne vivent pas en commun, et ne sont liés ni par des vœux ni par aucune règle particulière; tels sont les chapitres des cathédrales et collégiales.

Il y en a de régulières, dont les membres vivent en commun sous une règle, et sont engagés par des vœux : tels sont tous les couvens de religieux. *Voyez* COUVENS; et au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

COMMUNION : signifie, en général, unité de doctrine, union, uniformité dans la même foi et la même société. La communion de l'Eglise catholique, c'est le corps et l'assemblée des fidèles qui suivent la doctrine de l'Eglise catholique.

COMMUNION DES SAINTS : c'est l'union qui se trouve entre les saints qui composent l'Eglise triomphante, les ames du purgatoire qui composent l'Eglise souf-

ffante, et les fidèles qui composent l'Eglise militante. Les ames du purgatoire sont aidées par les prières des fidèles : les fidèles sont secourus par l'intercession des saints; les saints sont honorés par la dévotion des fidèles: telle est l'admirable communication qui susbiste entre ces différentes sociétés, qui toutes ont le même chef.

*Communion*, exprime encore l'action par laquelle un fidèle chrétien reçoit le corps et le sang de Jésus-Christ, dans le sacrement de l'Eucharistie. L'Ecriture dit en tant d'endroits, et si expressément, qu'en recevant le pain et le vin consacrés, c'est véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ qu'on reçoit, qu'il y a lieu d'être surpris qu'un si grand nombre d'hérétiques aient attaqué une vérité si clairement prouvée. Il y a peu de dogmes dans la religion chrétienne, dont l'Evangile ait parlé d'une manière si étendue, si précise et si affirmative : il n'a rien laissé sur cet article à interpréter à l'Eglise. La nécessité d'être pur et exempt de tout péché, pour participer à ces saints mystères, est assez évidente d'elle-même, quand S. Paul ne l'eût pas recommandée avec tant de menaces. Une disposition de bienséance ajoutée par l'Eglise, c'est la règle d'être à jeun pour communier; règle dont il n'y a que les malades recevant le Viatique, qui soient dispensés : cependant on communioit autrefois, le soir du Jeudi saint, dans plusieurs églises, même après avoir mangé.

Dans la première ferveur du christianisme, les fidèles communioient chaque fois qu'ils entendoient la messe. « Après la consécration, l'évêque prenoit la communion, puis la donnoit aux prêtres, puis aux diacres et aux clercs, ensuite aux ascètes ou aux moines; aux diaconesses, aux vierges et aux autres religieuses; aux enfans, et enfin à tout le peuple. Pour abréger cette action, qui étoit toujours fort longue, plusieurs prêtres en même

» temps distribuoient le corps de Notre-Seigneur, » et plusieurs diacres donnoient le calice. Pour » éviter la confusion, les prêtres et les diacres » alloient porter la communion par les rangs..... » en sorte que chacun demeuroit à sa place. Les » hommes recevoient le corps de Jésus-Christ dans » leurs mains, et les femmes dans des linges des- » tinés à cet usage. On donnoit aux petits enfans » les particules qui restoient de l'Eucharistie..... » Pendant la communion on chantoit un psaume, » dont il n'est resté que l'antienne ( qui a con- » servé le nom de *Communion* ). Dès le quatrième » siècle, la communion n'étoit plus si fréquente » qu'auparavant, et S. Chrysostôme se plaint que » plusieurs assistoient aux saints mystères sans com- » munier, et que plusieurs ne communioient qu'à » l'occasion des fêtes. Il marque qu'il y en avoit » qui ne communioient qu'une ou deux fois l'année. » On fut obligé de faire une loi qui obligeoit les Chrétiens à communier aux trois grandes fêtes de Noël, de Pâque et de la Pentecôte; sur quoi l'on peut remarquer, en passant, que la plupart des lois de l'Eglise sont des fruits du relâchement des fidèles. La négligence et la tiédeur des Chrétiens augmentant de jour en jour, le concile de Latran ordonna de communier une fois l'année, dans le temps de Pâque, chacun dans sa paroisse, et excommunia ceux qui violeroient cette loi.

*Communion sous les deux espèces* ( *la* ) : c'est-à-dire, avec le pain et le vin, étoit autrefois en usage dans la primitive Eglise. Il n'y avoit que les enfans et les malades que l'on communioit sous une seule espèce; les malades, sous celle du pain; les enfans, sous celle du vin. Cependant, lorsqu'ils approchoient de l'âge de raison, on commençoit à leur donner l'espèce du pain, au lieu de celle du vin. Pour

ce qui regarde les autres fidèles, on leur portoit le calice de rang en rang, et ils en buvoient une partie; ce qui n'empêchoit pas que, dans plusieurs occasions, ils ne communiassent sous une seule espèce: car la communion sous les deux espèces ne fut jamais une loi. Celui qui ne reçoit que le pain, reçoit Jésus-Christ tout entier, comme celui qui reçoit le pain et le vin. C'étoit seulement un usage que l'Eglise a pu abolir, lorsqu'elle a trouvé qu'il en naissoit des inconvéniens. Plusieurs raisons contribuèrent à l'abolissement du calice, sans que l'Eglise en fît aucune défense: la difficulté d'avoir du vin dans certaines provinces; l'aversion que plusieurs personnes avoient pour le vin, dont elles ne pouvoient même souffrir l'odeur; le danger de répandre à terre le sang de Jésus-Christ, en présentant le calice. On voulut en quelques endroits éviter ce dernier inconvénient, en trempant l'espèce du pain dans celle du vin, et donnant ainsi l'une et l'autre à la fois; mais cet usage ne fut pas approuvé. Dans le douzième siècle, l'usage de ne communier que sous une seule espèce étoit presque universel; et cependant l'Eglise n'avoit encore fait aucune ordonnance sur une chose qui, dans le fond, étoit indifférente; et jamais elle n'en eût fait, si Pierre de Dresde et Jean Hus n'eussent excité des troubles en Bohême, en soutenant que l'usage du calice étoit absolument nécessaire. Ce fut l'erreur de Jean Hus, et non la communion sous les deux espèces, que le concile de Constance condamna, en 1414, lorsqu'il ordonna que les simples fidèles ne communieroient plus à l'avenir que sous une seule espèce; ordonnance qui depuis a été confirmée par le concile de Trente. Cependant l'Eglise, eu égard à certaines circonstances, jugea à propos d'accorder pour quelque temps l'usage du calice en quelques lieux d'Allemagne, à condition que ceux qui le recevroient

déclareroient, en communiant, qu'ils croyoient que, sous une espèce, on recevoit autant que sous toutes les deux; mais cette condition fut mal observée; et l'expérience fit voir qu'il falloit absolument s'en tenir au décret du concile de Constance. La communion sous les deux espèces a depuis été réservée pour les seuls prêtres, lorsqu'ils célèbrent la messe. Cependant il y a encore aujourd'hui des églises, où d'autres que les prêtres communient sous les deux espèces, en certains jours et en certaines cérémonies; c'est un reste de l'ancien usage. A Rome, le diacre et le sous-diacre, qui servent à l'autel à la messe papale, communient sous les deux espèces. La même chose se faisoit à l'abbaye de Cluny, et doit se faire encore à celle de S. Denis en France, par les diacres et par les sous-diacres qui servent à l'autel, les fêtes et les dimanches; par tous les religieux de Cluny, le jour de l'ouverture du chapitre général de leur ordre; par les rois de France, le jour de leur sacre.

L'Eglise grecque a retenu l'usage de la communion sous les deux espèces; mais c'est avec une cuillère que l'on administre l'espèce du vin. Autrefois on se servoit, en Occident, d'un chalumeau pour la même chose; et l'on s'en sert encore aujourd'hui à Rome, pour la messe papale.

Quant à la communion sous les deux espèces en usage dans l'Eglise grecque, le chevalier Ricaut prétend que le prêtre donne dans une même cuillère le pain et le vin consacrés. Le même auteur rapporte que ceux qui doivent communier demandent auparavant pardon à toute l'assemblée. Si quelqu'un témoigne avoir quelque grief contre le communiant, celui-ci lui dit : « Pardonnez-nous, frère, nous » avons péché par nos discours et par nos actions! » L'autre lui répond : « Dieu vous pardonne! » Alors celui qui doit communier, délivré de ce far-

deau, s'avance à la porte du sanctuaire, et s'y tient debout. Le prêtre, selon Tournefort, lui met le rituel sur la tête, et récite les prières pour le pardon des péchés, tandis que le communiant dit tout bas : « Je crois, Seigneur, et je confesse que vous » êtes véritablement le Fils du Dieu vivant, qui êtes » venu au monde pour sauver les pécheurs dont je » suis le plus grand. » Le prêtre lui administre ensuite la communion, en le nommant par son nom, et en lui disant : « Un tel, serviteur de Dieu, re» cevez le corps sacré et le précieux sang, etc. »

*Communion laïque :* pénitence imposée à un prêtre, par laquelle on lui interdit la célébration des saints mystères, et on le réduit à ne pouvoir communier comme les laïques, que sous une seule espèce.

*Communion étrangère :* peine canonique, différente de la déposition et de l'excommunication, que l'on imposoit autrefois aux prélats et aux autres ecclésiastiques, et par laquelle le coupable étoit suspendu de ses fonctions, et perdoit le rang qu'il tenoit parmi ceux de son ordre, dont il devenoit le dernier.

COMPACT : accord fait entre les cardinaux avant l'élection de Paul IV, et que ce pape confirma depuis, en 1555, par une bulle nommée *bulle do compact.* Les principaux articles de cet accord sont, 1. qu'on ne fera point de nouvelle promotion, jusqu'à ce que le nombre des cardinaux soit réduit à quarante; qu'on ne pourra point élever au cardinalat, dans le même temps, les deux frères, ni l'oncle et le neveu ; 2. qu'il sera libre aux cardinaux de donner ou de léguer leurs biens à qui ils jugeront à propos; que, s'ils meurent sans faire de testamens, leurs biens passeront à leurs légitimes héritiers, et non pas à la chambre apostolique; 3. qu'on donnera des pensions aux pauvres cardinaux, jusqu'à la valeur de six mille ducats par an; 4. que, dans toute

l'étendue de l'Etat ecclésiastique, on ne pourra exiger des cardinaux ni décimes ni gabelles; 5. qu'ils auront toute liberté de conférer les bénéfices dont ils seront collateurs. Ce dernier article a quelques exceptions.

*Compact de l'alternative:* accord passé entre le pape Martin V, et Charles VI, roi de France, pour établir en ce royaume la collation alternative des bénéfices, entre le Pape et les évêques, c'est-à-dire, que, si un bénéfice vaquoit en janvier, le Pape le conféroit: s'il vaquoit en février, c'étoit à l'évêque à le conférer, et ainsi alternativement.

*Compact Breton*: convention passée entre le Pape et les collateurs ordinaires des bénéfices de la province de Bretagne, par laquelle il fut réglé que le Pape auroit droit de conférer les bénéfices de cette province, pendant huit mois de l'année: il ne resta pour les collateurs que quatre mois, qui étoient mars, juin, septembre et décembre. Les évêques ne furent point compris dans ce réglement (1).

COMPITALES (2): fêtes que les Romains célébroient en l'honneur des dieux Lares. Elles furent ainsi nommées, parce qu'on les célébroit dans les carrefours. Les esclaves et les affranchis en étoient les prêtres. On croit qu'elles furent instituées par Servius Tullius, sixième roi de Rome, et que, sous son règne et sous celui de Tarquin, on sacrifioit des enfans dans ces fêtes sanguinaires; mais une coutume si barbare fut abolie avec la royauté.

COMPROMIS: manière d'élire le Pape, qui s'emploie en certains cas. Les cardinaux, ne pouvant convenir d'un sujet, donnent pouvoir à quelques-uns de leurs collègues, d'une vertu et d'une probité reconnues, de nommer un Pape tel qu'ils le jugeront à pro-

(1) On a déjà fait remarquer dans la note qui termine l'art. BÉNÉFICE, qu'il n'y en a plus en France. — (2) Du latin *compitum*, carrefour.

pos, et s'engagent de ratifier leur choix. Cette élection par compromis est fort rare.

COMUS (1) : dieu du paganisme, qu'on prétendoit être le fils du Sommeil et de la Nuit. Il présidoit à la joie, aux festins, aux danses nocturnes, et à tous les désordres de la débauche et de l'ivrognerie. On le représentoit sous la figure d'un jeune homme frais et vermeil, couronné de roses, tenant d'une main une coupe, et de l'autre un flambeau.

CONCEPTION IMMACULÉE : fête instituée en l'honneur de la sainte Vierge, que l'Eglise catholique croit avoir été conçue sans le péché originel. Cette fête, dont la célébration est fixée au 8 de décembre, existoit depuis long-temps dans l'Eglise grecque, lorsque le pape Sixte IV l'établit dans l'Eglise latine, au quinzième siècle.

CONCILE. Le concile général est une assemblée des principaux chefs de l'Eglise universelle, qui représente le corps entier. Tous les royaumes chrétiens y envoient leurs députés. L'endroit où le concile est assemblé doit être parfaitement libre. Le but de cette assemblée est de réformer les erreurs qui se seroient glissées dans la doctrine, et les abus introduits dans la discipline. C'est à elle qu'il appartient de juger les prélats et le Pape lui-même, de censurer leur conduite, lorsqu'elle est irrégulière, et même de les déposer, lorsqu'ils sont indignes des places qu'ils occupent. On a plusieurs exemples de papes déposés par les conciles. C'est principalement au Pape qu'il appartient de convoquer le concile; ce qui n'a pas empêché que plusieurs empereurs n'aient usé de ce droit. On distingue, dans un concile, les Pères du concile, qui sont les prélats et les chefs des Eglises particulières; les théologiens, dont la science est toujours d'un grand secours pour des prélats qui ont bien d'autres soins

(1) Du grec κωμος, *luxe, festin, débauche.*

que de feuilleter des livres ; les ambassadeurs des princes chrétiens, qui viennent au concile pour représenter leurs nations. Nous rapporterons quelques particularités sur le concile de Trente, le dernier concile général qui se soit tenu. On lut et l'on enregistra, dans la première session, les bulles que le pape Paul III avoit données pour la convocation et pour l'ouverture du concile. Le jour que le concile s'ouvrit, les légats et les évêques se rendirent, en habits de cérémonie, à l'église cathédrale de Trente, accompagnés de leurs théologiens et du clergé de la ville. Après la messe du Saint-Esprit, qui fut chantée par le premier légat, les légats haranguèrent l'assemblée au nom du Pape, exposèrent les motifs pour lesquels le concile avoit été convoqué, et exhortèrent les Pères du concile à n'écouter que la voix de l'Esprit saint. Ce discours fut suivi de plusieurs prières pour implorer les lumières d'en-haut; après quoi, le président, ayant demandé aux Pères du concile s'il leur plaisoit d'ordonner que le saint concile général de Trente fût commencé à la gloire de Dieu, les Pères répondirent chacun par ordre : *Placet*. L'acte fut dressé de leur consentement, par les notaires : on chanta ensuite le *Te Deum;* et ce fut ainsi que fut terminée la première session. Les légats, précédés de la croix, et accompagnés des Pères du concile, se retirèrent chez eux. Les mêmes cérémonies, à peu près, furent observées dans les autres sessions.

Lorsque le Pape assiste au concile, c'est ordinairement lui qui chante la messe du Saint-Esprit, après laquelle tous les Pères du concile, revêtus de leurs ornemens pontificaux, le saluent respectueusement. Le pontife fait un discours à l'assemblée, et monte ensuite sur son trône qui est placé au fond de la salle. Alors les cardinaux lui mettent les sandales aux pieds. Aux deux côtés du trône du Pape, on a soin de mettre

deux siéges pour les diacres assistans. S'il arrive que l'Empereur soit présent au concile, on lui dresse un siége à la droite du Pape; mais il est dit, dans le Cérémonial romain, que ce siége « ne doit pas être plus » élevé que le marche-pied du Pape. » Si quelques autres souverains se trouvent en personne au concile, ils y occupent une place qui n'est guère plus honorable que celle des simples cardinaux. Il y a toujours un autel dans le lieu où le concile est assemblé : sous la table de cet autel, sont renfermées les reliques de quelque saint. Le Cérémonial romain nous apprend dans quel ordre les Pères du concile donnent leur voix.

1. Le Pape, comme chef de l'Eglise,
2. Le collége des cardinaux,
3. Les patriarches,
4. Les primats,
5. Les archevêques,
6. Les évêques,
7. Les abbés,
8. Les généraux d'ordres religieux.

On distingue le *concile œcuménique*, le *concile national* et le *concile provincial*. Le concile œcuménique est l'assemblée de l'Eglise universelle; il est ainsi appelé du mot grec οἰκουμένη, qui signifie *toute la terre habitée*. C'est le seul qui s'appelle proprement *concile*; les autres ne sont que des synodes.

On a quelquefois traité dans ces graves assemblées des questions peu dignes de la majesté d'un concile. « Dans le concile de Mâcon, dit M. de » Saint-Foix, un évêque ayant soutenu qu'on ne » pouvoit ni qu'on ne devoit qualifier les femmes » de créatures humaines, la question fut agitée » pendant plusieurs séances. On disputa vivement: » les avis sembloient partagés; mais enfin les par- » tisans du beau sexe l'emportèrent. On décida, on » prononça solennellement qu'il faisoit partie du » genre humain; et je crois que l'on doit se soumettre

» à cette décision, quoique ce concile ne soit pas » œcuménique. »

CONCILIABULE : assemblée illégitime, confuse et tumultuaire de prélats hérétiques ou schismatiques, et qui s'arroge faussement le nom et l'autorité de concile.

CONCLAVE : on appelle ainsi l'endroit où les cardinaux se renferment pour élire un pape. Quoiqu'il leur soit libre de choisir le lieu du conclave, l'usage est cependant qu'il se tienne toujours dans le palais de S. Pierre du Vatican. C'est en effet l'endroit le plus commode qu'on ait pu trouver, tant à cause de sa grandeur que de sa proximité de l'église de Saint-Pierre, où doivent se faire les cérémonies. La chambre apostolique fait donc construire à ses dépens, dans les galeries et dans la salle du Vatican, un grand nombre de petites cellules de bois de sapin, rangées sur une même ligne, et séparées les unes des autres par une ruelle assez étroite. Dans chaque cellule, il y a une espèce de petit cabinet pour loger les conclavistes. Les cardinaux tirent au sort les cellules qui ont chacune un numéro. Ils font ordinairement garnir de serge verte leurs cellules et les meubles qu'ils y mettent. Mais ceux qui sont créatures du pape défunt, marquent leur deuil, en les faisant couvrir d'une serge violette. Sur la porte de chaque cellule sont placées les armes du cardinal qui l'habite. Les cardinaux entrent dans le conclave, dix jours après la mort du Pape. Ils assistent auparavant à la messe du Saint-Esprit, qui se dit dans la chapelle Grégorienne, après laquelle un prélat les exhorte, par un discours latin, à élire un digne successeur de saint Pierre. Ils marchent ensuite processionnellement vers le lieu du conclave, escortés des gardes suisses et d'une foule prodigieuse de peuple. Pendant la marche, on chante le *Veni Creator* en musique. Après avoir pris possession de

la cellule qui leur est échue par le sort, ils s'assemblent dans la chapelle Pauline, bâtie par Paul III, pour entendre lire les bulles qui règlent la forme de l'élection du Pape; après quoi ils peuvent s'en retourner chez eux; mais il faut qu'avant trois heures de nuit, ils soient rentrés dans le conclave. On accorde aux ambassadeurs des puissances le privilége de rester pendant vingt-quatre heures dans le conclave. Ils profitent de ce temps pour nouer leurs intrigues, et disposer toutes leurs machines. Au bout des vingt-quatre heures, tous ceux qui ne sont pas nécessaires au conclave sont obligés d'en sortir. On ferme alors les portes, on mure le conclave, et l'on poste des gardes à toutes les avenues. Le cardinal-doyen et le cardinal-camerlingue vont examiner de tous côtés s'il n'y a point quelque ouverture; et un protonotaire apostolique dresse l'acte de la clôture. Chaque cardinal peut garder à son service deux conclavistes, un d'église et un d'épée. Les cardinaux-princes, ceux qui sont vieux et infirmes, ont le privilége d'en avoir trois. Outre les conclavistes, il y a un sacristain, un sous-sacristain, un secrétaire, un sous-secrétaire, un confesseur qui est ordinairement Jésuite, deux médecins, un chirurgien, deux barbiers, un apothicaire et leurs garçons, cinq maîtres de cérémonies, un maçon, un charpentier, seize domestiques pour faire la grosse besogne : tels sont ceux qui restent avec les cardinaux dans le conclave. Il y a, jour et nuit, aux portes du Vatican, plusieurs sentinelles qui montent la garde. Les portes et les tours ont deux serrures, l'une en dedans, l'autre en dehors. Il y a une porte principale, que l'on n'ouvre jamais que pour laisser sortir les cardinaux et les conclavistes, lorsqu'ils tombent malades dans le conclave : cette porte, outre ses deux serrures, est encore fer-

mée en dedans par un fort cadenas. Les cardinaux-chefs-d'ordres donnent leurs audiences à travers un guichet qui ne s'ouvre que pour cet usage. Il y a aussi des tours par où les ambassadeurs, les gouverneurs de Rome et du bourg S. Pierre, parlent aux cardinaux. Mais en général on ne parle jamais ni aux cardinaux ni aux autres personnes enfermées dans le conclave, qu'aux heures permises, à haute voix, en italien ou en latin. Les tours sont gardés par des prélats qui sont chargés d'examiner les vivres et les provisions que l'on fait tenir par cette voie aux cardinaux, dans la crainte qu'il ne s'y glisse quelques billets. « Tous les jours, dit l'auteur du » Tableau de la cour de Rome, sur le midi et vers » le soir, les officiers de chaque cardinal viennent » à la Place de S. Pierre, dans le carrosse de Son » Eminence; et, ayant mis pied à terre, ils vont » demander au maître-d'hôtel du conclave le dîner » de leur maître; ou ils le vont prendre, s'il a sa » cuisine à part, et puis ils le portent aux tours du » conclave en cet ordre. Premièrement, marchent » deux estaffiers du cardinal, portant chacun leur » masse de bois de couleur violette, avec les armes » de Son Eminence. Le valet de chambre du car- » dinal vient ensuite, portant la masse d'argent. Les » gentils-hommes suivent deux à deux et tête nue. » Après eux, paroît le maître-d'hôtel, la serviette sur » l'épaule; il est accompagné de l'échanson et de » l'écuyer tranchant. Les estaffiers qui les suivent, » portent le boire et le manger du cardinal avec » un lévier, où pend une grande chaudière dans » laquelle il y a divers pots, assiettes, plats.... » D'autres estaffiers portent de grands paniers où » il y a des bouteilles de vin, du pain, du fruit, » etc. En arrivant au tour, ils nomment leur car- » dinal à haute voix, afin que son valet de chambre,

» qui

» qui attend dans l'intérieur du conclave, s'avance, » et fasse prendre ces provisions par des crocheteurs, qui les portent à la cellule du cardinal. » Toutes ces provisions sont visitées exactement » par le prélat qui est de garde au dehors, avec » un des conservateurs du peuple romain, pour » empêcher qu'il ne passe ni lettres ni billet. Ils » peuvent même ouvrir les viandes, de peur de su» percherie. Les bouteilles et les flacons doivent être » de verre ou de cristal, sans aucune couverture, » afin de voir ce qu'il y a dedans. Mais l'examen ne » s'exécute pas à la rigueur, parce que toutes les » précautions que l'on pourroit prendre n'empêche» roient pas que les cardinaux ne trouvassent des » inventions pour entretenir des intrigues, et pour » savoir ce qui se passe. Il y en a qui, par le moyen » d'une composition, savent tracer plusieurs lignes » d'écriture sur la peau d'un chapon, sans que les » examinateurs puissent s'en apercevoir; et très» souvent même les mets et les viandes, qu'on pré» sente à Leurs Eminences, sont destinées à leur » servir d'hiéroglyphes et de symboles. Après que les » provisions sont entrées, un curseur du Pape, qui » assiste là en robe violette, et tenant la masse » d'argent, ferme la porte des tours. Le prélat assis» tant observe si tout est bien fermé, et applique le » sceau de ses armes sur la serrure. Les maîtres des » cérémonies font la même chose en dedans. A l'é» gard des prélats qui assistent à cette fonction, ils » sont députés du collége. »

Pendant le temps que les cardinaux restent dans le conclave, ils se rendent deux fois par jour dans la chapelle du scrutin. Un des maîtres des cérémonies leur donne le signal, en sonnant une clochette par tout le conclave. Dès que le Pape est élu, la cellule qu'il occupoit dans le conclave, ainsi que son pa-

laïs, est abandonnée au pillage de ses domestiques et du peuple. *Voyez* SCRUTIN.

CONCORDAT. Le dictionnaire de Trévoux définit le concordat « une convention qui se fait, en matière » bénéficiale, sur quelque résignation ou permuta» tion, et généralement sur toutes les matières eccle» siastiques contentieuses ou obligatoires. »

En 615, Clotaire II, roi de France, passa un concordat avec le clergé du royaume, par lequel il étoit arrêté que les prélats, qui auroient été élus par le peuple et par le clergé, ne pourroient être consacrés que le Roi n'eût approuvé leur élection, et que ceux qui auroient été nommés par le Roi seroient consacrés sans aucune difficulté, à moins que le métropolitain n'eût de justes raisons pour s'y opposer.

On donne plus particulièrement le nom de *concordat* au fameux traité qui fut conclu à Bologne, en 1516, entre le pape Léon X et le roi François I, au sujet des bénéfices consistoriaux, et qui fut substitué à la Pragmatique-Sanction, dont on conserva cependant plusieurs articles dans le concordat. Ce traité contient douze articles. Dans le premier, on ôte aux chapitres des cathédrales et des couvens le droit dont ils jouissoient auparavant, d'élire leurs évêques, abbés et prieurs. Le Pape se réserve le pouvoir de conférer ces bénéfices, mais à un sujet nommé par le Roi. Si les possesseurs de ces bénéfices viennent à mourir en cour de Rome, on stipule que le Pape leur donnera des successeurs tels qu'il jugera à propos, et que, dans ce cas, le Roi n'aura pas droit de nomination.

Le second article abroge toutes les grâces expectatives, spéciales ou générales, et les réserve pour les bénéfices qui vaqueront.

Dans le troisième, on établit et on règle le droit

des gradués sur ces bénéfices vacans. *Voyez* Gradués.

Dans le quatrième, il est dit que, sur dix bénéfices qu'un collateur aura à conférer, le Pape aura le droit d'en conférer un; et sur cinquante, deux. Il est aussi ordonné d'exprimer dans les provisions la juste valeur du bénéfice.

Le cinquième article concerne les causes et les appellations. Le sixième traite de la *paisible possession*; le septième, des concubinaires; le huitième, du commerce avec les excommuniés; le neuvième, des interdits; le dixième, de la preuve qu'on peut tirer de ce qui est énoncé dans les lettres ou bulles du Pape; le onzième supprime la clémentine *Littoris*, où il étoit dit que toutes les paroles du souverain Pontife, dans les lettres apostoliques de son propre fait, étoient autant d'articles de foi; et le dernier contient les moyens propres à rendre le concordat solide et irrévocable.

Le Roi eut beaucoup de peine à faire enregistrer ce traité au parlement. Cette sage compagnie y trouvoit plusieurs articles dangereux et contraires aux lois du royaume, et ne pouvoit consentir à l'abolition de la Pragmatique, qu'elle regardoit comme utile et avantageuse à la France. Elle céda enfin aux ordres du Roi; mais ce ne fut qu'après avoir protesté plusieurs fois contre la violence qu'on lui faisoit. Le parlement étoit si attaché à la Pragmatique, que, long-temps après l'enregistrement du concordat, il n'en tint aucun compte dans les contestations qui s'élevoient sur les matières bénéficiales, et régloit ses arrêts sur la Pragmatique; et ce fut la raison pour laquelle la connoissance de ces causes fut affectée au grand conseil, par un édit du Roi, de 1527. Mais, dans la suite, tous les tribunaux se conformèrent aux réglemens du concordat. *Voyez*, au Supplément, Concordat. »

*Concordat germanique* : traité passé entre l'empereur Frédéric III, et le pape Nicolas V, qui contient quatre articles. Dans le premier, il est stipulé que le Pape aura droit de conférer tous les bénéfices, quels qu'ils soient, qui vaqueront en cour de Rome. Le second traite des élections qui doivent être confirmées par le Pape. Dans le troisième, il est arrêté que les bénéfices collatifs seront conférés alternativement par le Pape et par les collateurs ordinaires, de manière que tous ceux qui vaqueront dans les mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, seront conférés par le Pape, et les autres par les collateurs ordinaires. De ce réglement sont exceptées les premières dignités des églises cathédrales et collégiales, qui doivent être conférées par ceux à qui il appartient de droit. Le quatrième et dernier article regarde les annates. Lorsque quelques pays d'Allemagne ont passé sous la domination de la France, les bénéfices de ces pays ont été soumis aux réglemens du concordat français, par les indults des souverains pontifes.

*Concordat vénitien* : c'est un accord que la république de Venise a fait avec la cour de Rome, au sujet de la nomination aux grands bénéfices; cet accord est presque semblable au concordat français.

CONCORDE : divinité particulièrement adorée chez les Romains, qui lui avoient bâti un temple au Capitole. C'étoit dans ce temple que le sénat s'assembloit pour délibérer sur les affaires les plus importantes de la république. C'étoit à la Concorde que l'on s'adressoit pour demander l'union dans les familles, et parmi les citoyens. Son pouvoir étoit différent de celui de la Paix, autre divinité romaine, en ce qu'il étoit renfermé dans l'enceinte de la ville; au lieu que celui de la Paix s'étendoit sur tout l'Empire. La Concorde étoit représentée

comme une jeune fille couronnée de fleurs, tenant deux cornes d'abondance, entrelacées quelquefois avec un faisceau de verges qui, quoique très-foibles séparément, sont très-fortes réunies; symbole très-propre à marquer le pouvoir de la concorde.

CONFARRÉATION : manière de contracter le mariage chez les Romains. « Le mariage par confarréa-» tion, dit M. de la Bletterie, dans ses Remarques sur » Tacite, étoit le plus saint et le plus auguste. Il exi-» geoit, outre la présence de dix témoins, celle du » souverain Pontife et du prêtre de Jupiter. Pendant » le sacrifice, les deux époux mangeoient d'un pain » fait d'une sorte de froment que les Romains appe-» loient *far*. La confarréation, instituée par Romulus, » n'étoit permise qu'aux Patriciens, et leur fut toujours » réservée, depuis même que la plupart de leurs au-» tres prérogatives eurent été communiquées aux Plé-» béiens. Mais cette cérémonie, dont nous ignorons le » détail, étoit longue, difficile, minutieuse, et pou-» voit durer plusieurs jours..... Qu'un coup de ton-» nerre se fît entendre durant la cérémonie, tout » demeuroit suspendu. Il est à croire que, s'il arrivoit » quelque chose qui pût être de mauvais augure, » c'étoit pareillement à recommencer. D'ailleurs les » mariages cimentés par la confarréation étoient » presque indissolubles. Si l'on vouloit absolument » les dissoudre, on essuyoit une autre cérémonie, » nommée *diffarcatio*, plus désagréable peut-être » que la première. Enfin..... les enfans, sortis d'un » mariage (par confarréation) avoient le droit ex-» clusif de remplir certaines places qui les affran-» chissoient, eux et leurs femmes, de la puissance » paternelle. »

CONFESSEUR : prêtre qui a le pouvoir d'entendre la confession des péchés, et de les absoudre. Ce pouvoir est attaché au caractère sacerdotal; mais il est



lié; et il ne peut être exercé sans l'approbation de l'évêque. Un prêtre, sans un pouvoir spécial, ne peut aussi absoudre des péchés dont l'évêque se réserve la connoissance, et qu'on appelle *cas réservés*. Les lois divines et humaines obligent le confesseur à un secret inviolable, et l'on a puni de mort autrefois ceux qui l'ont violé.

*Confesseur* est aussi le titre que donne l'Eglise catholique à un Chrétien qui a professé hautement et publiquement la foi de J. C., et qui a souffert pour la défendre. Pendant les persécutions suscitées contre les premiers Chrétiens, « ceux qu'on ne vouloit pas » faire mourir, dit M. Fleury, étoient, ou relégués » simplement, ou bannis de cette espèce de bannis» sement que les Romains appeloient *déportation*, » et qui emportoit mort civile; on envoyoit ces ban» nis, ou dans les îles les moins habitées, ou dans les » pays barbares, aux frontières de l'Empire. La re» légation étoit pour les personnes de grande qua» lité; la déportation, pour les moindres; et pour » ceux d'une condition encore plus basse, on les con» damnoit à travailler aux ouvrages publics, parti» culièrement aux mines. Ils étoient esclaves du pu» blic, marqués d'ordinaire sur le front, avec des » fers chauds, afin de pouvoir être reconnus s'ils » s'enfuyoient. Ils étoient mal nourris, mal vêtus, » souvent battus et maltraités; enfin leur condition » étoit pour le moins aussi misérable que celle de nos » forçats de galères. Les Chrétiens avoient grand soin » de les assister, et d'adoucir leurs peines autant » qu'ils pouvoient. Tous ceux qui mouroient en cet » état pour la foi étoient comptés au nombre des » martyrs; et ceux qui revenoient de leur exil ou de » leur servitude, étoient mis au rang des confesseurs; » car on donnoit ce nom à tous ceux qui avoient » souffert quelques peines pour la foi, et généra-

» ment à tous ceux qui l'avoient confessée publique-
» ment devant les juges. On leur faisoit de grands
» honneurs tout le reste de leur vie; et souvent on
» les élevoit aux ordres pour récompense. »

CONFESSION : ce mot signifie quelquefois, dans l'usage de l'Eglise catholique, le témoignage que l'on rend à la foi; mais il veut dire plus particulièrement l'aveu qu'un Chrétien est obligé de faire de tous les péchés mortels qu'il a commis, à un prêtre approuvé de l'évêque, afin d'en obtenir le pardon. 1. La loi de la confession est principalement fondée sur ce passage de l'Evangile de S. Matthieu. « Les péchés seront remis » à ceux auxquels vous les remettrez, dit J. C. parlant » aux apôtres, et ils seront retenus à ceux auxquels » vous les retiendrez. » Les héritiers du pouvoir des apôtres ne pourroient remettre ni retenir des péchés dont ils n'auroient pas connoissance. Il faut donc les leur confesser, pour qu'ils puissent exercer le droit qui leur a été accordé par J. C. La confession est donc nécessaire de droit divin. L'ancienneté de cette pratique est aussi une preuve de sa nécessité. Les premiers fidèles venoient se confesser aux apôtres, comme nous l'apprend S. Luc dans les Actes : *Multi credentium veniebant confitentes et annuntiantes actus suos;* à la lettre : « Plusieurs des croyans venoient » confesser et déclarer leurs actions. » Les Pères de l'Eglise, Origène, Tertullien, saint Cyprien, saint Ambroise, nous font voir cette même pratique toujours en vigueur dans les siècles suivans. Plusieurs conciles la recommandent dans leurs canons, comme un précepte divin; et le concile de Trente, entr'autres, prononce anathême contre ceux qui soutiendroient que la confession est une invention humaine. L'Eglise a fixé à une fois, chaque année, l'obligation de se confesser, quoique les bons Chrétiens le fassent beaucoup plus souvent. Pour que la confession

soit légitime et valide, il faut, 1.o qu'elle soit entière, c'est-à-dire que le pénitent déclare exactement tous ses péchés mortels, même ceux dont il doute; et, pour cet effet, il doit auparavant faire un examen sérieux de sa conscience. Les péchés oubliés, faute d'examen, rendent la confession nulle et sacrilége. 2.o Il faut que la confession soit accompagnée d'un regret sincère des péchés dont on s'accuse. (*Voyez* ATTRITION). 3.o Il est nécessaire que le prêtre auquel on se confesse soit approuvé par l'évêque du lieu. 4.o Il faut déclarer le nombre de ses péchés, et les circonstances qui changent l'espèce du péché, et même celles qui l'aggravent. 5.o Il faut confesser ses péchés soi-même, et de vive voix, et non par écrit ou par le ministère d'une tierce personne. Il n'y a d'exception que pour ceux qui sont privés de l'usage de la parole, et pour les étrangers qui n'entendent point la langue du pays. Les malades qui sont à l'extrémité, et qui ne peuvent faire la confession verbale, y suppléent par des signes, s'il leur reste encore quelque connoissance. Si un malade, qui a fait demander un confesseur, se trouve sans connoissance lorsqu'il arrive, le désir qu'il est supposé avoir de la confession lui en tient lieu, et le confesseur peut l'absoudre. La confession des péchés véniels n'est pas nécessaire; mais le concile de Trente la recommande comme une pratique utile et sainte.

Ce qu'il y a de plus capable d'adoucir une pratique aussi pénible et aussi humiliante que la confession, c'est le secret inviolable, sous le sceau duquel elle est confiée. Un confesseur qui révéleroit quelque chose qu'il a appris en confession, soit de vive voix, soit par signes, en un mot, de quelque manière que ce soit, est condamné par les canons à la dégradation et à une prison perpétuelle. Il doit souffrir les tourmens, et la mort même, plutôt que de violer ce se-

ret ; et si on l'interroge en justice sur quelque chose u'il sait par la voie de la confession, il lui est peris de jurer qu'il n'en sait rien. En un mot, il n'y a ue la permission expresse du pénitent, qui puisse utoriser le confesseur à découvrir ce qu'on lui a dit ans le sacré tribunal. Les théologiens ont cependant uis en question si le confesseur étoit obligé au seret, lorsqu'il s'agissoit de crime d'Etat; ils ont allégué des raisons pour et contre. Voici un fait : il se rouve dans les Essais de M. de Saint-Foix. « Pierre » Matthieu rapporte qu'un gentilhomme de Normandie, étant allé à confesse à un cordelier, et » s'étant accusé d'avoir voulu tuer François I, ce » cordelier en avertit ce prince, et que ce gentil» homme, par arrêt du parlement, fut condamné à » avoir la tête tranchée. » Il n'est point fait mention de peines infligées au confesseur. Le même auteur nous apprend que « Pierre de Craon, assassin du » connétable de Clisson, sollicita si vivement auprès » du roi Charles VI, que ce prince porta un édit, » en 1396, qui ordonnoit de donner des confesseurs » aux criminels condamnés à mort ; consolation qu'on » leur avoit jusqu'alors impitoyablement refusée. » Il n'y a pas lieu de douter que le refus de la confession aux criminels ne fût très-contraire à l'esprit de la religion. M. de Saint-Foix pense que c'étoit « une barrière de plus contre le crime. »

2. Les Luthériens de Saxe et d'Ausbourg pratiquent la confession d'une manière qui ne diffère pas beaucoup de celle des Catholiques. Ils soutiennent cependant que leur confession n'est pas auriculaire, quoiqu'elle le paroisse. Dans plusieurs autres pays luthériens, un grand nombre de pénitens se rassemblent autour du confesseur. L'un d'eux lit à voix haute un formulaire de confession. Après cette lecture, le ministre demande aux assistans s'ils se reconnoissent

coupables des péchés énoncés dans ce formulaire. Ils répondent tous : Oui. Alors le ministre, après les avoir exhortés à se repentir de leurs fautes, leur donne une absolution générale. La confession n'est pas tout à fait gratuite chez les Luthériens. Le confesseur, quoiqu'il n'ait pas beaucoup de peine, reçoit cependant un certain honoraire.

3. Les Juifs ne se confessent qu'à Dieu. Ils ont une formule de confession, composée suivant l'alphabet, qu'ils appellent *viddui*. Chaque lettre renferme un péché capital, ou celui qui se commet le plus fréquemment. Ils récitent cette formule le lundi, le jeudi, et tous les jours de jeûne, comme aussi dans leurs maladies, ou lorsqu'ils se trouvent exposés à quelque danger. A l'article de la mort, ils font une confession de tous leurs péchés, en présence de dix témoins.

4. Dans l'Eglise grecque, il est ordonné aux prêtres de confesser leurs péchés, une fois chaque mois. Le commun des fidèles n'est tenu de se confesser qu'une fois l'an. Cette confession doit être faite avant que le grand carême de Pâque soit ouvert. Les confesseurs Grecs emploient tous leurs soins pour délivrer leurs pénitens de cette mauvaise honte qui les porte quelquefois à dissimuler leurs péchés. Avant la confession ils s'entretiennent avec eux familièrement, les encouragent par des marques de bonté et de tendresse, leur représentent qu'ils sont foibles et pécheurs comme eux, et qu'ils ne doivent pas rougir d'avouer à un homme les foiblesses de l'humanité. Voici la formule d'absolution dont ils se servent : « En vertu du pou-
» voir que les apôtres ont reçu de Jésus-Christ, et de
» celui qu'ils ont remis aux évêques, et que mon
» évêque m'a accordé, présentement je vous absous
» au nom du Père, etc. et je vous déclare que votre
» portion est avec les justes. »

Le voyageur Tournefort parle fort mal de la manière dont la confession se pratique communément chez les Grecs. « Les Papas, dit-il, qui font l'office de » confesseurs, ne savent pas seulement la forme de » l'absolution. Si un pénitent s'accuse d'avoir volé, » ils demandent d'abord si c'est à un homme du pays » ou à un Franc. Si le pénitent répond que c'est à » un Franc : il n'y a point de péché, dit le Papas, » pourvu que nous partagions le butin. »

Une des principales sources des abus qui se sont introduits dans la confession, c'est que les prêtres grecs reçoivent de l'argent pour l'administration de ce sacrement.

5. Les prêtres Chrétiens de la Mingrélie et de la Géorgie, qui sont tous réduits à la plus extrême pauvreté, vendent la confession le plus cher qu'ils peuvent; c'est la raison pour laquelle ce sacrement est si peu fréquenté. Les prêtres eux-mêmes le négligent; et croyant, comme la plupart des idolâtres, que l'eau qui lave le corps peut aussi purifier l'ame, ils prennent le bain comme une excellente préparation pour célébrer la messe. Ces prêtres ignorans et imposteurs se vantent de pouvoir donner l'absolution, non-seulement de tous les péchés qu'on a commis, mais encore de tous ceux qu'on pourra commettre pendant le reste de la vie. Ils attrapent par ce moyen de grosses sommes d'argent de quelques gens riches, qui se font donner un acte par écrit de cette absolution; et qui, munis de cette pièce, pèchent ensuite à leur aise et sans remords. Lorsqu'ils viennent à mourir, ils font enterrer avec eux leur absolution comme un passeport assuré pour le paradis. La plupart des Chrétiens de ces pays ont un confesseur attitré auquel ils ne se confessent jamais; ils lui font seulement quelques présens de temps en temps.

6. La pratique de la confession n'est pas plus ré-

gulière dans l'Eglise d'Arménie. Le confesseur, pour s'épargner la peine d'écouter un détail ennuyeux et rebutant, se contente de lire un catalogue de toutes sortes de péchés. Le pénitent ne manque pas, à chaque péché que le prêtre lit, de prononcer ces paroles : « J'ai péché contre Dieu, » soit qu'il ait commis le péché ou non. C'est à cette inutile litanie que se réduit la confession. La formule d'absolution dont se servent les confesseurs arméniens, est conçue en ces termes : « Que Dieu, qui a de l'amour pour les » hommes, vous fasse miséricorde! Qu'il vous accorde » le pardon des péchés que vous avez confessés, et » de ceux que vous avez oubliés! Pour moi, par » l'autorité que me donne l'ordre sacerdotal, selon » les divines paroles, tout ce que vous aurez délié » sur la terre sera délié dans le ciel; avec les mêmes » paroles, je vous absous de tous vos péchés. »

7. Rien de plus extraordinaire et de plus comique, que la manière dont l'évêque des Abyssins donne l'absolution. Il est assis en public sur son siége épiscopal. Les pénitens, d'un air contrit, se tiennent debout en sa présence, et s'accusent hautement de quelques-uns de leurs péchés les plus considérables. A peine l'évêque a-t-il commencé à les entendre, que plein d'indignation, il se lève, et leur demande, d'un ton irrité, comment ils ont osé se porter à de tels attentats, sans redouter la vengeance de Dieu ? Le châtiment suit de près cette réprimande. Les pécheurs reçoivent trois ou quatre coups bien appliqués du bâton pastoral de l'évêque; mais ils n'en sont pas quittes pour une correction si légère : ils passent entre les mains des Mosare ou officiers de l'évêque, qui, par l'ordre du prélat, leur appliquent sur les épaules un grand nombre de coups avec une courroie dont ils se servent ordinairement pour écarter la foule. Mais le plus souvent le patient ne reçoit que sept ou huit coups, parce qu:

s assistans demandent sa grâce; autrement cette pé-
itence seroit fort rigoureuse pour des gens qui, selon
ı coutume du pays, sont habillés fort à la légère.
'elle est l'absolution que reçoivent les Abyssins de
:ur pasteur; absolution qu'ils prétendent avoir bien
lus de force que la nôtre, qui ne consiste que dans
uelques paroles. On rapporte à ce sujet qu'un jour
'Abuna écoutoit les confessions publiques selon la
:outume. Un coquin, qui avoit volé plusieurs vaches
e rendit avec les autres devant l'évêque, pour se
aire absoudre; mais il n'osoit pas se risquer à décla-
er hautement son larcin. Il redoutoit avec raison
ue les juges séculiers ne voulussent se mêler de cette
ıffaire. Il pria donc l'Abuna de consentir qu'il se
confessât à voix basse: « Et pour quelle raison, ré-
» pliqua le prélat? Ton péché ne sera-t-il pas révélé
» au grand jour du jugement? Confesse-le donc de-
» vant tous les assistans. » Le voleur interdit et dé-
concerté, fut contraint d'obéir, et s'accusa hautement
du vol qu'il avoit commis. Parmi les auditeurs se
trouva celui auquel appartenoient les vaches dérobées;
il courut chez le juge, dénoncer son voleur, qui fut
aussitôt condamné à rendre ce qu'il avoit pris, et en
outre, fut châtié plus rigoureusement qu'il ne l'eût
été par les Mosares de l'Abuna.

Un autre abus qui se rencontre dans l'administration du sacrement de pénitence chez les Abyssins, c'est que les confesseurs n'obligent point les pénitens de dire le nombre ni la qualité de leurs péchés, et les dispensent de restituer ce qu'ils ont volé.

8. Les Coptes conviennent de la nécessité de la confession; mais ils s'en acquittent d'une manière très-superficielle. Ils ont dans l'année un temps marqué pour se confesser. Ils se contentent d'une accusation vague et générale, et croient avoir satisfait à leurs obligations à cet égard, en disant au prêtre

qu'ils sont pécheurs. Le confesseur ne leur en demand pas davantage, et leur donne une absolution aus vague que la confession, en prononçant ces mots « Dieu te pardonne ! ». Il n'y a guère que dans des oc casions rares et importantes, qu'on exige d'eux qu'il descendent à une confession particulière.

9. C'est un usage établi à la Chine, que les vic rois et les gouverneurs des provinces fassent de temp en temps une confession par écrit de toutes les fautes, soit publiques, soit secrètes. Il n'est pas ai ni même sûr pour eux d'entreprendre de les dégu ser, parce qu'il y a dans chaque province des magi trats inspecteurs, commis par la Cour pour veiller s la conduite des gouverneurs, et lui en rendre l compte le plus exact.

10. Il y a une espèce de confession qui se prati chez les Japonais, dont l'austérité et la bizarre sont capables de rebuter le plus zélé pénitent. U Japonais tourmenté des remords de sa conscience, qui veut obtenir le pardon de ses péchés, se re dans un désert affreux, bordé de montagnes et rochers escarpés qu'il lui faut franchir. Il renco des hermites aussi sauvages que le lieu qu'ils habit qui le conduisent vers d'autres hermites plus sauva encore. Ceux-ci s'emparent du pénitent, et, pou préparer à la confession, le tourmentent par tous genres de mortifications et d'austérités qu'ils peuv imaginer. Ils l'exténuent par des jeûnes excessifs, malgré sa foiblesse, le font gravir sur des rochers carpés, franchir des montagnes et des précipices qu'il y a de plus terrible, c'est que le pénitent obligé, sous peine de mort, de subir toutes les mo fications qu'il plaît aux hermites de lui imposer s'il lui arrive de manquer en quelque point aux voirs qui lui sont prescrits, les hermites impitoya le suspendent par les mains à un arbre qui donne

n précipice, et le laissent en cet état. Lorsqu'il a eu ssez de force pour soutenir ces premières épreuves, n le conduit à travers des sentiers impraticables, ans une campagne où il est obligé de rester pendant n jour et une nuit, les bras croisés et le visage apuyé sur les genoux. Si la gêne d'une pareille posture e force à chercher quelque soulagement, de grands oups de bâton, appuyés par les hermites vigilans, vertissent le malheureux pénitent de son relâchenent. il faut qu'il emploie tout le temps qu'il passe lans cette attitude gênante à faire une revue exacte le toutes les fautes dont il s'est rendu coupable. Le emps prescrit pour cet examen étant expiré, il faut qu'il marche avec les mêmes fatigues, jusqu'à ce qu'il arrive sur la cime d'un rocher, lieu destiné pour la confession. Dans le sein de ce rocher est une grosse barre, à l'extrémité de laquelle pend une balance. Les hermites mettent le pénitent dans un des bassins, et dans l'autre un contre-poids pour tenir la balance en équilibre : ils la poussent ensuite hors du rocher, de manière qu'elle demeure suspendue en l'air audessus d'un précipice. C'est dans cette situation que le pénitent, plus mort que vif, doit faire à haute voix une confession exacte et sincère de tous ses péchés. Si les hermites s'aperçoivent qu'il déguise quelque circonstance, ou qu'il se trouble dans le dénombrement de ses fautes, ils donnent à la barre un certain mouvement qui fait sauter la balance, et renverse le pénitent dans le précipice. Purchaff dit « qu'il y a un » des bassins de la balance qui reste vide ; qu'à me» sure que le pénitent confesse un péché, le bassin » vide penche vers le précipice, et celui dans lequel » est le pénitent, du côté de l'hermite qui tient la » barre. » Quand le pénitent a achevé sa confession, les deux bassins se trouvent en équilibre. Quoi qu'il en soit, le pénitent, après avoir heureusement échappé

à tant de dangers, paie les hermites qui l'ont si bien tourmenté, et se rend dans un temple, dans lequel, après avoir rendu grâces aux dieux, il consacre plusieurs jours aux festins et aux divertissemens, pour se délasser de ses travaux passés.

11. Quoique les Talapoins de Laos soient peut-être les plus orgueilleux de tous les moines, ils sont cependant soumis à une pratique aussi humiliante que celle de la confession. Ils s'assemblent tous dans une grande salle, le quatorzième jour de chaque mois et y prennent leurs places chacun selon son rang. Alors les plus vieux, pour donner l'exemple, se mettent à genoux tour à tour au milieu de la salle, et s'accusent à haute voix de toutes les fautes dont il se sont rendus coupables pendant le mois précédent et les jeunes moines les imitent. Chacun d'eux, après s'être confessé, reçoit l'absolution, sans qu'il soit fa mention de pénitence.

12. Les Talapoins de Siam, qui ne le cèdent poi en orgueil à ceux de Laos, ont coutume de se co fesser à leur supérieur de temps en temps. Mai loin que cette pratique soit pour eux un acte d'h milité, ils ont trouvé le moyen de la faire serv leur vanité. Ils ne s'accusent pas dans la confess des péchés qu'ils ont commis. Aussi modestes q certains dévots qu'on voit parmi nous, ils se vante de ceux qu'ils n'ont pas commis, et passent en re toutes les obligations que leur impose la loi : ils s' rêtent sur chaque article, pour s'applaudir d'y av été fidèles. Ils disent précisément comme le Pha sien : « Je n'ai point dérobé ; j'ai observé le pr » prescrit. »

13. Les habitans de l'île de Madagascar, qui d leurs n'ont aucune religion, quoiqu'ils reconnois un Dieu, se confessent cependant de leurs péch principalement lorsqu'ils sont à l'article de la mo

14. Le Sad-der, un des livres sacrés des Parsis ou Guèbres, enjoint à tous les fidèles de repasser souvent dans leur esprit les fautes dont ils se sont rendus coupables, et de s'en accuser avec humilité en présence d'un prêtre; ou, s'ils n'en ont pas la commodité, il veut qu'ils fassent cette confession à quelque laïque recommandable par sa piété, ou du moins qu'ils se confessent à Dieu devant le soleil.

15. La confession étoit autrefois en usage au Pérou. Il y avoit des ministres établis pour entendre les pénitens, et pour leur infliger des peines proportionnées à leurs fautes. La superstition se mêloit à cette pratique. On se servoit de plusieurs sortiléges pour connoître si les pécheurs étoient sincères; et si, par ce moyen, on découvroit qu'ils eussent caché quelque crime, ils étoient sévèrement punis. Lorsque l'Inca étoit attaqué d'une maladie dangereuse, alors tous les Péruviens étoient obligés de se confesser. L'Inca n'étoit pas soumis comme les autres à la confession; mais il n'avoit point d'autre confesseur que le soleil. Après qu'il s'étoit accusé de ses péchés en présence de cet astre, il se baignoit en quelque rivière, et y déposoit ses iniquités, afin que le courant de l'eau les emportât dans la mer.

CONFESSION DE FOI : déclaration de la foi que l'on professe, faite de bouche, ou par écrit.

On donne aussi, dans l'Histoire ecclésiastique, le nom de *confession* au lieu où reposoient les corps des martyrs et confesseurs. Ce lieu étoit ordinairement placé sous le grand autel. L'endroit où reposoient les reliques de S. Pierre à Rome, s'appeloit la *confession de saint Pierre*. Ce précieux dépôt étoit enfermé sous deux clefs; et c'étoit dans une clef d'or pareille à celle-là que les papes envoyoient aux souverains, de la limure des chaînes de cet apôtre.

CONFESSION D'AUSBOURG : profession de foi

que les Luthériens présentèrent, en 1530, à l'empereur Charles V, dans la ville d'Ausbourg. Elle avoit d'abord été dressée par Luther, et ensuite rédigée en vingt-huit articles, par Philippe Mélancthon, qui, conformément à son caractère doux et pacifique, avoit employé tout son art pour adoucir ce qu'il y avoit de contraire à la doctrine des Catholiques dans cette profession de foi. Elle étoit divisée en deux parties : la première contenoit la croyance des Luthériens; la seconde, les prétendus abus qu'ils avoient remarqués dans l'Eglise romaine, et qu'ils vouloient réformer. Voici les principaux articles de la confession d'Ausbourg, qui s'éloignoient de la doctrine apostolique. I. Le péché originel, qu'on disoit n'être autre chose que la concupiscence. II. La foi justifie sans les bonnes œuvres. III. L'opération du Saint-Esprit n'est que dans la foi. IV. Le sacrement de l'Eucharistie ne consiste que dans l'usage, et doit se donner sous les deux espèces. V. Un pécheur contrit ne peut mériter par ses œuvres satisfactoires le pardon de ses péchés. VI. On ne doit pas invoquer les saints. VII. On n'est pas obligé, pour recevoir l'absolution de ses péchés, de les confesser en particulier.

Pour ce qui regarde les abus que les Luthériens reprenoient dans l'Eglise catholique, les principaux étoient, le célibat des prêtres, et les vœux monastiques; la procession du saint Sacrement; la communion sous une seule espèce, et les messes basses; l'autorité qu'on donnoit à la tradition, et la trop grande puissance du Pape et des évêques.

Charles-Quint fit réfuter, par les docteurs catholiques cette profession de foi qui fut rejetée.

CONFIRMATION : c'est un véritable sacrement de la loi nouvelle, et non une simple cérémonie de l'Eglise, comme l'ont prétendu les hérétiques

on effet est de donner la plénitude de l'Esprit
int à ceux qui ont déjà reçu le baptême, et de
ur inspirer la force nécessaire pour remplir leurs
gagemens, même au péril de leur vie. Le droit
: confirmer appartient aux évêques. Les cérémo-
es de la confirmation sont l'imposition des mains,
onction que l'évêque fait sur le fidèle, avec le
int chrême, en prononçant ces paroles : « Je
te marque du signe de la croix, et je te con-
firme avec le chrême du salut. Au nom du Père,
etc. » Ce sacrement imprime un caractère ineffa-
ble, et il ne peut être réitéré. Il n'est pas d'une
:cessité absolue pour le salut, mais il est d'une
ande utilité; et une négligence marquée de le
cevoir deviendroit criminelle.

2. Quelques Luthériens ont l'usage de la confir-
ation; mais ils n'y emploient point de chrême, et ne
confèrent qu'à ceux qui sont parfaitement instruits
la religion. Pour cet effet, on leur en fait rendre
mpte avant de les confirmer.

3. Les Grecs administrent le sacrement de confir-
ation en même temps que celui du baptême : ils
it des onctions avec le chrême sur les cinq sens,
: le front et sur la poitrine. La formule dont ils
servent est conçue en ces termes : « Voici le sceau
lu Saint-Esprit. » Chez eux, la confirmation n'est
s toujours conférée par l'évêque : les prêtres admi-
trent aussi ce sacrement avec sa permission.

4. Dans l'Église d'Arménie, les prêtres qui admi-
trent la confirmation, avant de faire les onctions
outumées, passent au cou de l'enfant un cordon fait
coton blanc, et de soie rouge, dont ils ont tordu
fils de leur propre main : le blanc et le rouge de
cordon représentent le sang et l'eau qui sortirent
côté de Notre-Seigneur, lorsqu'il fut percé d'une
ce. Une autre cérémonie particulière aux Armé-

niens, c'est que le prêtre, après avoir fait les onctions, met une couronne sur la tête de l'enfant qu'il vient de confirmer. Il est inutile de faire remarquer que les Arméniens administrent la confirmation en même temps que le baptême : cela leur est commun avec tous les Chrétiens grecs.

CONFORMISTES. On appelle ainsi, en Angleterre, ceux qui suivent la religion dominante, et se conforment aux opinions généralement reçues dans le royaume. Tous ceux qui sont d'une autre communion sont appelés *non-conformistes*. *Voyez* SCHISME D'ANGLETERRE.

CONFRÉRIE : société de personnes qui s'assemblent pour faire quelques exercices de piété. Ces associations ont toujours un patron auquel elles sont dévouées, qu'elles honorent spécialement, et dont quelquefois elles portent le nom. Souvent elles sont distinguées par quelque livrée ou quelque habit particulier. Les confréries n'ont été établies qu'afin que les forces spirituelles d'un certain nombre de fidèles, étant réunies ensemble, elles puissent résister plus aisément aux attaques du démon. Chaque confrère participe aux prières et aux bonnes œuvres de tous les membres de la confrérie. Les plus utiles établissemens ont leurs inconvéniens et leurs abus : les confréries n'en sont pas exemptes. Il n'arrive que trop souvent que les confrères, attachant un trop grand prix à leurs pratiques de dévotion, s'imaginent qu'ils sont dispensés des devoirs du christianisme. Un autre abus, non moins considérable, est que les exercices de la confrérie, donnant souvent lieu aux confrères de se rassembler, ils en prennent occasion de lier ensemble des parties de plaisir, qui dégénèrent communément en débauche. Il seroit long et ennuyeux de faire l'énumération des confréries qui sont établies dans le monde chrétien : c'est particulièrement à

Rome que ces associations se sont prodigieusement multipliées. On y compte autant de confréries qu'il y a d'offices, d'arts et de métiers différens. Chacune de ces sociétés a son patron, et sa bannière sous laquelle elle marche en procession. Il y a quelques confréries qui méritent d'être distinguées de la foule, parce qu'elles ne se bornent pas à réciter des prières : telle est celle de la charité, établie à Rome par le pape Clément VII. Cette société utile, qui prend le titre d'archi-confrérie, est particulièrement occupée à secourir les pauvres, auxquels elle distribue du pain tous les samedis. Chaque année, elle honore dignement la fête de S. Jérôme, son patron, en donnant une dot à quarante pauvres filles. Elle a soin aussi de faire administrer les sacremens aux prisonniers.

Il ne faut pas oublier la confrérie de sainte Catherine de Sienne, établie dans la ville qui a donné naissance à cette sainte. Les confrères font tous les ans une procession solennelle, le second dimanche de mai, dans laquelle ils délivrent un prisonnier qui a mérité la potence ou les galères, et le promènent par la ville couronné de laurier. Un pape siennois leur a accordé ce beau privilége. *Voy.* Scapulaire, Rosaire, *etc.*

2. Il y a au Japon une pieuse association de personnes particulièrement dévouées au service d'*Amida*, dont la principale fonction est de réciter presque continuellement la prière jaculatoire, que l'on nomme *Namanda* ou *Nembutz*. Il y a dans cette confrérie de bons bourgeois, et même des nobles; mais le plus grand nombre des confrères sont des gens du peuple, qui récitent le Namanda au milieu des rues et des places publiques. Ils appellent les passans avec une petite clochette, afin que le spectacle de la dévotion les engage à faire quelques aumônes. Ces confrères font ordinairement un gain assez considérable. Le but de la prière du Namanda étant de sou-

lager les ames des défunts qui sont tourmentées dans l'autre monde, il n'y a personne qui refuse de contribuer au soulagement de ses parens, en faisant quelque charité aux confrères, afin qu'ils récitent le Namanda à leur intention. Une autre fonction de ces confrères d'*Amida* est d'ensevelir ceux de leurs confrères qui ne laissent pas de quoi fournir aux frais de leur sépulture. Ils emploient à ce pieux office une partie des aumônes qu'il ont reçues : les plus riches de la confrérie contribuent de tout leur pouvoir à cette dépense. Ce n'est même qu'à cette condition qu'ils sont admis dans la confrérie. Lorsqu'ils se présentent pour être reçus, on leur demande s'ils ne sont pas dans la disposition de fournir de quoi enterrer les pauvres confrères? S'ils refusent de s'y engager, on ne les reçoit point.

CONFUCIUS : fameux philosophe chinois, fondateur ou restaurateur de la secte des Lettrés, naquit dans la province de Chan-tong, alors appelée *le royaume de Lou*, cinq cent cinquante-un ans avant Jésus-Christ, sous le règne de l'empereur Lingvangh. Il étoit un peu plus ancien que Socrate, et contemporain de Pythagore et de Solon. On prétend que sa naissance fut accompagnée de divers prodiges qui annonçoient sa grandeur future. Un concert harmonieux se fit entendre dans les airs, au moment qu'il vint au monde; et, pour contempler de près cet auguste enfant, des astres se détachèrent de la voûte céleste, et s'approchèrent de la terre. Dès qu'il fut né, deux dragons vinrent se placer à ses côtés, comme pour le garder. Il perdit, dans son enfance, son père nommé *Cho-leong-hé*, célèbre par les emplois qu'il avoit exercés, et qui descendoit de *Ti-hé*, vingt-septième empereur de la seconde race. Cette perte le fit surnommer *Tcossé*, c'est-à-dire, *enfant de douleur*. Confucius, dès ses premières années, fit éclater

les vertus au-dessus de son âge. Il se distinguoit par a modestie et par la gravité de son extérieur, par on respect pour ses parens, et par une piété solide. Avant de prendre ses repas, il avoit coutume de se nettre à genoux, et d'offrir à l'Etre suprême les prémices de sa nourriture. Entendant un jour son aïeul soupirer : « Qui peut causer votre chagrin ? » ui dit respectueusement le jeune Confucius ; « Crai» gnez-vous que je ne déshonore un jour par ma con» duite la mémoire de mes ancêtres ? car je vous ai » souvent entendu dire qu'un fils qui n'imite pas les » vertus de son père, est indigne de porter son nom. » Sous la conduite d'un fameux docteur de ce tempsà, Confucius s'appliqua tout entier à l'étude des anciens auteurs chinois, et prit tant de goût à cette lecture, qu'à l'âge de seize ans il eut la hardiesse d'entrer dans une dispute très-vive avec un seigneur chinois, qui prétendoit que les anciens livres étoient obscurs et inutiles. Il avoit extrait des auteurs les plus estimés un certain nombre de sentences et de maximes, dont il prétendoit se servir pour régler sa vie, et pour instruire les autres. Il s'engagea dans le mariage à l'âge d'environ vingt ans ; mais, quoique la polygamie fût permise, il jugea qu'une seule femme suffisoit à un philosophe ; il trouva même bientôt que c'étoit encore trop d'une. Quoiqu'il en eût un fils, il la répudia, et se mit sous la conduite d'un philosophe célèbre par sa sagesse, sous lequel il fit de grands progrès. Il ne tarda pas à devenir maître lui-même ; et sa doctrine lui acquit une si grande réputation, qu'il vit bientôt à son école trois mille disciples, la plupart dignes de leur maître. Cinq cents d'entre eux furent honorés des principales dignités de l'Etat, et s'en acquittèrent avec distinction. Il avoit un si grand zèle pour la réformation des mœurs, qu'il fut sur le point de traverser les mers pour aller porter le flambeau de la raison dans tout

l'univers. Parmi ses disciples il en avoit choisi douze, distingués par leur sagesse et leur vertu, qui étoient comme ses douze apôtres. Il ne refusoit pas les charges qu'on lui offroit, persuadé que c'étoit autant de moyens pour procurer le bien public; mais, lorsqu'il voyoit que ses travaux et ses soins ne produisoient aucun fruit, il se démettoit de ses emplois, et passoit dans une autre province, dans l'espérance d'un plus heureux succès. Chaque province de la Chine étoit alors gouvernée par un roi particulier, vassal de l'Empereur, mais presque indépendant dans son royaume. Le royaume de Lou, patrie de Confucius, parut se montrer docile aux instructions du philosophe: on y vit bientôt une entière réforme. Le Roi, plein de respect pour la vertu de ce g and homme, ne voulut plus se régler que par ses avis; et la Cour suivit l'exemple du prince. Sous un si habile ministre, le royaume devint si florissant, qu'il excita la jalousie des princes voisins. Le roi *Tsi*, plus alarmé que les autres, imagina un stratagême qui fit perdre à Confucius tout son crédit. Il fit passer à la cour du roi de Lou un grand nombre de jeunes filles qui joignoient à une beauté rare tous les talens qui séduisent les cœurs. Les grâces de ces jeunes enchanteresses furent plus éloquentes que les sentences du philosophe. On ne songea plus qu'aux fêtes et aux divertissemens; la morale austère du ministre fut rebutée. Le Roi, livré aux plaisirs, abandonna le soin de ses affaires: et Confucius, désespéré de voir son ouvrage renversé dans un moment, quitta sa patrie, et porta ses instructions dans d'autres pays; mais il ne fut écouté dans aucun endroit. Sa philosophie, triste, sévère, épouvantoit des hommes corrompus par une longue habitude du vice. Il fut obligé de rentrer dans la vie privée, et de borner son zèle à l'instruction de ses disciples, dont le nombre étoit toujours très-considérable. Il les rangea tous en quatre

classes différentes, auxquelles il assigna un emploi particulier. Les premiers ne devoient s'appliquer qu'à l'étude de la sagesse, et à leur propre perfection : les seconds, plus avancés, s'occupoient à composer des discours éloquens, propres à faire sentir au peuple tout le prix de la sagesse et de la vertu. La politique et les règles qui concernent le gouvernement devoient être l'étude de ceux de la troisième classe : les disciples de la quatrième étoient chargés d'écrire des traités de morale d'un style sententieux et poli. Dans l'espèce de discrédit où la doctrine de Confucius étoit tombée, ce grand homme se vit souvent exposé aux insultes des grands dont il osoit reprendre les vices ; mais, dans ces occasions, il fit toujours éclater une fermeté digne d'un héros chrétien. Un officier, nommé *Huan-taï*, dont il s'étoit attiré la haine par ses remontrances, accourant un jour vers lui, le sabre nu à la main, ses disciples le conjuroient de prendre la fuite pour éviter la mort; mais Confucius, sans s'écarter d'un pas, leur répondit sans se troubler : « Si le *Tien*, ou » l'Etre suprême, nous protège, la fureur de *Huan-* » *taï* ne peut rien contre nous. » Les dernières années de la vie de Confucius furent empoisonnées par la douleur que lui causoient des désordres dont il ne pouvoit arrêter le cours. Quelque temps avant sa mort on l'entendoit s'écrier tristement : « La mon- » tagne est tombée ! Une haute machine a été dé- » truite ! » Il parloit de sa doctrine, qu'il n'avoit jamais pu établir solidement. Sept jours avant de mourir, il dit à ses disciples : « Les rois rejettent mes maximes; » je ne suis plus d'aucune utilité dans le monde : il » faut que je le quitte. » Après avoir prononcé ces paroles, il fut attaqué d'une léthargie qui ne finit qu'avec sa vie : il avoit alors soixante-treize ans. Ce philosophe étoit d'une taille haute et bien proportionnée : il avoit la poitrine et les épaules larges, les yeux

grands, le teint olivâtre, la barbe longue, le nez un peu applati, la voix forte et sonore. On lui fit des obsèques magnifiques, et son tombeau fut placé sur le bord de la rivière de *Sû*, près de la ville de Kiofûe, dans un endroit où il avoit coutume de s'entretenir avec ses disciples. Ce tombeau a depuis été environné de murailles, et on le prendroit aujourd'hui pour une ville. Ses disciples témoignèrent le plus vif regret de sa perte : ils portèrent le deuil pendant une année entière, plusieurs pendant trois ans ; quelques-uns même restèrent six ans à pleurer auprès de son tombeau. Dans toutes les provinces de l'Empire, les rois firent élever en son honneur des palais, ou plutôt des temples où les savans et les philosophes allèrent rendre à ce grand homme des honneurs presque divins. On lisoit sur le frontispice de ces temples, les inscriptions les plus pompeuses *Au grand Maître ; Au premier Docteur ; Au Saint.* Le temps n'a point affoibli la vénération publique pour ce philosophe. Aujourd'hui lorsqu'il arrive qu'un magistrat passe devant un des temples dédiés à Confucius, il ne manque jamais de descendre de sa voiture, et de se prosterner la face contre terre. Il marche ensuite à pied pendant quelque temps, en signe de respect. Les rois et les empereurs viennent encore quelquefois rendre leurs hommages à Confucius dans ces lieux qui lui sont consacrés. On a prétendu que ce philosophe avoit eu connoissance du mystère de l'Incarnation, et qu'il l'avoit même annoncé. C'étoit une opinion répandue parmi les Chinois que, lorsqu'ils verroient paroître un certain petit animal, nommé *Kilin*, c'étoit un signe qu'il devoit bientôt venir sur la terre un homme d'une sainteté rare, envoyé pour l'instruction et le bonheur du genre humain : cet animal ayant été tué à la chasse, et Confucius l'ayant appris, on dit qu'il s'écria tristement : « O Kilin ! Qui t'a donné ordre de paroître

» Ma doctrine est sur son déclin, et ton avénement » rend toutes mes leçons inutiles. » Le mot *Kilin*, qui, dans la langue chinoise, signifie un animal très-doux, a donné lieu de soupçonner que Confucius avoit parlé de l'Agneau de Dieu. Quelques enthousiastes de ce philosophe ont prétendu lui trouver des rapports éloignés avec Jésus-Christ. Mais tout homme sensé regardera Confucius des mêmes yeux qu'il regarde Socrate et les autres philosophes qui ont fait briller la lumière pure de la raison au milieu des superstitions grossières du paganisme. Il est vrai qu'il l'emporte sur les philosophes Grecs, en ce qu'il ne s'est jamais embarrassé dans des questions épineuses et subtiles, plus propres à faire briller l'esprit du philosophe, qu'à instruire ses auditeurs. Les écrits de Confucius sont pleins d'une morale qui, quoique sublime, est à la portée de tout le monde : tout y parle de la grandeur et des perfections de l'Etre suprême, de son admirable providence, de l'amour et du respect qu'on doit à ses parens. La vertu y est représentée sous les traits les plus propres à la rendre aimable, et le vice y est peint avec les couleurs les plus capables de le faire détester. Si les leçons de ce grand homme n'ont pas produit de plus heureux effets, il faut en accuser la corruption des Chinois, qui, comme les Grecs, connoissent la vertu sans la pratiquer, et savent mieux estimer les grands hommes que les imiter. Confucius a laissé quatre *Traités sur la Politique*, qui comprennent ce qu'il a recueilli de meilleur sur les lois anciennes, et qu'on peut mettre en parallèle avec la *République de Platon*. Le premier est intitulé *Ta-hio*, c'est-à-dire *la grande Science*, ou *l'Ecole des Adultes;* le second, *Chon-yong*, ou *le Milieu immuable;* le troisième, *Lem-yu*, c'est-à-dire, *Discours moraux et sententieux;* le quatrième enfin a pour titre *Meng-tsé*, ou *le livre de Mencius*. Ce Men-

cius est un disciple de Confucius, que l'on dit avoir composé cet ouvrage d'après les écrits de son maître. On conserve encore deux autres ouvrages de Confucius; l'un qui traite du respect dû aux parens, l'autre intitulé *la Science* ou *l'Ecole des enfans*, qui contient des sentences et des exemples recueillis des auteurs anciens et modernes. Tous ces ouvrages, particulièrement les deux derniers, sont dans la plus haute estime chez les Chinois : ce seroit un grand crime d'y faire le moindre changement; la doctrine qu'ils renferment est regardée comme infaillible. Un seul passage de ces livres suffit, dans une dispute, pour confondre le plus obstiné philosophe. Les Chinois ont même étendu le respect qu'ils ont pour Confucius, jusque sur sa famille. Le chef de cette famille, qui subsiste encore aujourd'hui, a le titre de prince tributaire : il est gouverneur de droit de la ville dans laquelle il est né.

CONGRÉGATION : assemblée de plusieurs personnes ecclésiastiques qui font un corps. On le dit plus particulièrement des cardinaux qui sont commis en certain nombre par le Pape, pour exercer certains offices de juridiction. On compte à Rome seize congrégations principales, dont chacune a son chef ou président et son secrétaire particulier. Les actes qu'on expédie, et les lettres qu'on écrit au nom de quelque congrégation, ne sont jamais signés que par le cardinal qui en est le chef; et le secrétaire n'y appose que le sceau ou le cachet de celui qui a souscrit.

*Congrégation du saint Office*. Quoique le nom de *saint office* soit donné en général à toutes les inquisitions, il convient cependant plus particulièrement à celle de Rome. L'inquisition, ou congrégation du saint office de Rome est pour l'ordinaire composée de douze cardinaux, et quelquefois de beaucoup plus, et en outre d'un bon nombre de prélats, et de plu-

sieurs théologiens de divers ordres séculiers, qu'on appelle *consulteurs* ou *qualificateurs du saint office*. Il y en a toujours un qui est cordelier de la grand'manche, et trois qui sont Jacobins, à savoir le maître du sacré palais, le commissaire du saint office, et le général de l'ordre desdits Jacobins. Il y a aussi deux secrétaires, un procureur fiscal, qui est toujours la seule partie connue de tous les accusés. Ce procureur fiscal a avec lui un assesseur qui est comme le rapporteur des causes, et qui est ordinairement prélat domestique ou camérier d'honneur du Pape. Les assemblées de l'inquisition se tiennent tous les mercredis, à la Minerve, chez le général des Jacobins, et tous les jeudis, devant le Pape qui en est le chef. C'est toujours le plus ancien cardinal du saint office qui en est le premier secrétaire, et qui en tient le sceau. Les seuls cardinaux ont voix délibérative dans cette congrégation; et quand ils opinent, ils font retirer tous ceux qui ne sont point de leur collége, ou qui sont chargés de quelque affaire pour entendre leurs avis. L'inquisition n'est nulle part moins sévère qu'à Rome. La punition la plus rigoureuse est pour l'ordinaire la prison perpétuelle. Il n'y a que les hérétiques entêtés, ou les relaps, qui soient condamnés à mourir. L'inquisition est beaucoup plus rigide en Espagne, en Portugal et partout ailleurs. En Espagne et en Portugal, il y a un conseil suprême de l'inquisition, qui a la même autorité que la congrégation du saint office de Rome. Toutes les inquisitions particulières qui sont établies dans les Etats qui appartiennent à ces deux couronnes, en dépendent, à la réserve de celles du duché de Milan, qui relèvent de l'inquisition générale de Rome. Ce conseil suprême est composé d'un grand inquisiteur qui est nommé par le roi d'Espagne, et confirmé par le Pape : c'est le seul droit qu'il a sur l'inquisition d'Espagne; car, quand il a confirmé ce premier officier,

naître dans la suite. Cette considération engagea Sixte V à établir pour toujours la congrégation dont nous parlons. Les cardinaux ont toujours brigué l'honneur d'en être membres : c'en est un en effet, d'être choisi pour expliquer les plus importantes matières de la foi ; ce choix fait l'éloge du mérite et de la capacité des élus.

*Congrégation de l'Index*. Le but de cette congrégation est de censurer, faire supprimer et indiquer les livres suspects et dangereux, qui attaquent les dogmes de la foi, les bonnes mœurs, la discipline ecclésiastique, la société civile. Peut-être que l'irréligion, l'impiété, les pernicieuses règles de politique n'eussent pas fait tant de progrès, si le concile de Trente eût donné plus tôt l'idée d'un aussi sage établissement. Il nomma des députés pour examiner et proscrire les mauvais livres. Il y eut des listes qu'on publia des livres défendus, et des anathêmes prononcés contre quiconque les liroit sans une permission expresse, laquelle se donne toujours sous certaines réserves. Pie IV acheva ce que le concile de Trente avoit commencé. Il fonda la congrégation de l'Index, pour proscrire les mauvais livres qui pourroient naître à l'avenir. Cette congrégation est composée de plusieurs cardinaux et de plusieurs habiles théologiens qui portent le titre de Consulteurs. Ces théologiens n'ont cependant pas le droit de donner leur voix pour la condamnation d'un livre quand ils l'ont examiné, ils se bornent à en faire leur rapport.

*Congrégation pour l'examen des Evêques*. « Elle est
» composée de huit cardinaux, de six prélats et de
» dix théologiens de divers ordres séculiers et régu-
» liers, entre lesquels il doit y avoir quelque doc-
» teur en droit canonique. Tous ces examinateurs
» sont choisis par le Pape qui les fait assembler de-
» »

son palais, quand il y a quelque sujet à examiner. Tous les évêques d'Italie sont obligés de subir un examen avant d'être sacrés; et, pour cet effet, ils se présentent à genoux devant le Pape qui est assis dans un fauteuil, et se tiennent sur un carreau à ses pieds, pendant que les examinateurs, étant debout autour d'eux, les interrogent sur toutes les questions de la théologie et du droit canon qu'il leur plaît..... Après que l'examen est fini, ceux qui sont jugés capables viennent par ordre du Pape donner leur nom au secrétaire de la congrégation, qui les enregistre, et leur donne ensuite un extrait de la délibération des examinateurs, afin qu'ils puissent s'en prévaloir, quand ils sont appelés à un autre évêché ou revêtus du *pallium* des archevêques et des patriarches; car il suffit d'avoir été examiné une fois par cette congrégation pour passer, non-seulement d'un évêché à un autre, mais encore à toutes les autres plus grandes dignités ecclésiastiques, sans être obligé de subir aucun autre examen. Ceux qui sont élevés au cardinalat avant que d'être évêques, sont dispensés de cet examen, quand on les sacre pour entrer en possession de quelque évêché ou patriarcat, et même quand ils parviennent au pontificat. Tous les neveux des cardinaux en sont aussi exempts; ce qui est une faveur très-spéciale et digne de remarque. » Grégoire XIV, convaincu de la nécessité de donner aux églises des pasteurs éclairés, du danger qu'il y avoit à en confier le soin à des ignorans, à des hommes sans mérite, ne fut pas sitôt parvenu au souverain pontificat, qu'il établit cette congrégation pour examiner les ecclésiastiques destinés à l'épiscopat. Il seroit à souhaiter que cet examen fût plus général, c'est-à-dire que, dans tous les royaumes où il y a des évêques catholiques, on n'en reçût aucun dont le

mérite et la capacité n'eussent été auparavant mis à l'épreuve.

*Congrégation de la Propagande*, c'est-à-dire, de *la propagation de la foi*. L'établissement de cette congrégation fera toujours l'éloge de la piété et du zèle religieux de Grégoire XV, son fondateur. Sensible au malheur de tant d'infortunés qui demeuren plongés dans les ténèbres de l'erreur, ou faute d'une main charitable qui les en retire, ou faute des se cours dont ils auroient besoin pour ne pas tombe dans une affreuse misère en quittant leur religion, nomma un certain nombre de cardinaux pour fair les plus scrupuleuses recherches sur tout ce qui pou roit attirer dans notre religion ceux d'une aut communion ou d'un autre parti; pour délibérer s tous les expédiens qu'on peut trouver ou qui sont pr posés par les missionnaires; en un mot, pour ex miner tout ce qui pourroit être avantageux à religion. Sous les auspices et par les soins de cardinaux, la foi fit de grands progrès dans tou les parties du monde. De si heureux succès engagèr alors le Pape à fonder à perpétuité un collége de c dinaux pour travailler à les assurer et à les augmen

*Congrégation pour les monastères à suppri* Cette congrégation ne s'occupe qu'à veiller monastères, et qu'à défendre leurs droits. Si quelque disgrâce il s'en trouve quelques-uns t ment ruinés ou si pauvres, qu'à peine leurs rev suffisent pour nourrir six religieux, alors elle les prime ou les réunit à d'autres qui ont assez de pour entretenir un plus grand nombre de con que ceux de leur communauté. Cette même con gation examine aussi les requêtes des commun et des villes qui désireroient ou le rétablisseme quelques monastères supprimés, ou la fondati quelques nouveaux, pour les raisons qu'ils e

portent. Selon le plus ou le moins de validité de ces raisons, elle acquiesce ou elle n'acquiesce point à leurs demandes.

*Congrégation des immunités*. Cette congrégation, établie par Urbain VIII, connoît de tous les abus qui pourroient se commettre par les juges séculiers contre les priviléges et les immunités ecclésiastiques; juge quelles matières sont de leur ressort, et leur défend de connoître celles qui n'en sont pas. Si un ecclésiastique se trouve cité devant le tribunal d'un évêque, et qu'il prétende n'être pas sujet à sa juridiction, la contestation est portée à la congrégation des immunités, qui en juge souverainement.

*Congrégation des mœurs des évêques*. Innocent XI mit la dernière main au projet sage et pieux que Grégoire XIV n'avoit qu'imparfaitement exécuté. C'étoit déjà beaucoup d'avoir fermé l'entrée à l'épiscopat à des ecclésiastiques ignorans, souvent aussi incapables de se conduire eux-mêmes que de conduire les autres; mais il falloit la fermer encore aux ecclésiastiques corrompus, dont la dissolution est toujours d'un plus pernicieux exemple, et déshonore davantage la religion, quand ces ecclésiastiques sont revêtus du sacré caractère de l'épiscopat : c'est ce que fit Innocent XI, en établissant la congrégation dont nous parlons. Il savoit très-bien que ceux qui savent le mieux parler des choses de Dieu, ne sont pas toujours les plus religieux observateurs de ses lois saintes. Il voulut donc qu'outre l'examen que seroient obligés de subir les prétendans à l'épiscopat, ils donnassent encore des preuves authentiques de la régularité de leurs vie et mœurs. C'est la validité de ces preuves qu'examine et que pèse avec l'exactitude la plus rigoureuse, la congrégation des mœurs des évêques. Mais, comme elle n'est si rigoureuse que contre ceux

des évêques proposés, contre lesquels il y a eu des reproches de faits, ou des oppositions de formées en conséquence des bans publiés dans les lieux où ils ont fait leur dernière résidence, et qu'elle n'examine pas même les autres, il arrive que plusieurs ne laissent pas d'être admis à l'épiscopat, quoiqu'ils aient mené une vie très-déréglée. Il suffit pour cela qu'il n'y ait point de reproches de faits contre eux. On juge alors qu'il n'y en avoit point à faire, et que leur conduite est irréprochable : cette conclusion est assez naturelle, quoique fondée sur une probabilité souvent trompeuse.

*Congrégation des évêques et des réguliers*, ainsi appelée parce qu'elle règle tous les différends qui naissent entre les évêques et leurs diocésains, et les disputes qui surviennent entre les réguliers de tous les ordres monastiques. Elle doit son établissement au pape Sixte V, qui la regarda comme un moyen infaillible pour couper court à des discussions toujours dangereuses, et trop fréquentes dans les diocèses et les chapitres.

*Congrégation des rits ou cérémonies religieuses.* « Le pape Sixte V fonda cette congrégation pour » régler les cérémonies et les rits des nouveaux offices des saints qu'on ajoute au Calendrier romain, » toutes les fois qu'il se fait quelque nouvelle canonisation ; dont la connoissance lui appartient aussi, » et, par conséquent, l'examen de tous les procès-verbaux, et la vérification de toutes les informations, enquêtes, actes et procédures qui concernent » cette matière. Elle a l'autorité d'expliquer les rubriques du missel et du bréviaire, quand il y survient des difficultés, ou lorsqu'il y a des personnes » qui demandent quelque éclaircissement là-dessus. » Son pouvoir va enfin jusqu'à terminer, par un ju-

» gement sans appel, les différends touchant la préfé-
» rence entre les églises. »

*Congrégation pour la résidence des évêques.* C'est à cette congrégation, dont le cardinal-vicaire général du Pape est le chef, que les évêques et les abbés d'Italie sont obligés de s'adresser pour avoir permission de s'absenter quelque temps de leurs diocèses et chapitres. Elle examine si les motifs et raisons qu'ils apportent pour fonder cette absence sont suffisans : si elle les juge tels, elle acquiesce à leur demande; mais pour un temps qu'elle détermine, et après l'expiration duquel elle accorde un délai, quand il est nécessaire. Un évêque ou un abbé qui s'absenteroit sans la permission, seroit privé de tous ses bénéfices pour autant de temps qu'il se seroit absenté : il courroit même le risque d'être interdit ou suspendu de toutes ses fonctions, s'il refusoit de se rendre dans son diocèse ou chapitre, au premier ordre que lui en donneroit la congrégation. Le Pape seul, ou son vicaire général, pourroit le relever de cette interdiction ou suspension; encore n'accordent-ils jamais rien sans l'aveu des députés de la congrégation.

*Congrégation de la visite apostolique.* « Le Pape, sans déroger à la dignité d'évêque universel, possède d'une façon particulière l'archevêché de la ville de Rome; et, en cette qualité, il est obligé de faire la visite pastorale des six évêchés qui sont suffragans de cette capitale de son patrimoine. Mais, parce qu'il est occupé sans relâche à plusieurs affaires d'Etat très-importantes à toute la chrétienté, il a établi cette congrégation de la visite apostolique, laquelle nomme des commissaires pour aller faire la visite des églises et des monastères de l'un et de l'autre sexe, tant dans la ville qu'à la campagne; et ces visiteurs font, à leur retour, un rapport sou-

» ché par écrit, à la congrégation, du bon état ou » des désordres qu'ils y ont trouvés, afin qu'elle y » remédie. »

*Congrégation des reliques.* Pour ne point exposer à la vénération des fidèles des ossemens de gens qui souvent n'avoient été rien moins que saints, ou peut-être même avoient été idolâtres, il étoit important qu'il y eût des personnes qui s'appliquassent à distinguer les vraies reliques d'avec les fausses; et c'est ce dont s'occupe la congrégation des reliques. Toutes les fois qu'on découvre à Rome quelque nouveau sépulcre ou tombeau dans les catacombes, ou autres lieux souterrains jusqu'alors inconnus, elle nomme des députés de son corps pour se transporter sur les lieux, et faire le rapport de ce qu'ils y auront trouvé; et c'est sur le rapport de ces députés qu'elle admet ou qu'elle rejette les reliques proposées; qu'elle juge si les sépulcres et les tombeaux découverts sont réellement ou non des sépulcres et tombeaux de martyrs. Il y a trois marques certaines qui les font reconnoître; savoir, lorsqu'on y trouve de petites ampoules de verre, dans lesquelles il y a quelque trace ou reste du sang qu'y enfermoient ceux qui ensevelissoient les corps de ces martyrs, ou bien quelque morceau des instrumens qui avoient servi à leurs supplices, comme de quelque cimeterre, lance, épée ou couteau, et enfin quelque inscription gravée sur des briques, cailloux ou pierres de taille.

*Congrégation pour la fabrique des églises.* Ce n'est que depuis l'établissement de cette congrégation, fondée par Clément VIII, qu'on a vu s'élever à Rome tant de superbes églises. Celle de S. Pierre au Vatican est devenue, par ses soins, le plus vaste, le plus magnifique et le plus riche édifice qui soit dans la chrétienté: il faut dire aussi qu'elle n'a fait en

cela que remplir les vues du même pape Clément VIII, qui l'avoit fondée principalement pour la fabrique de cette église.

CONSÉCRATION : c'est la partie essentielle du sacrifice de la messe; c'est le changement ineffable de la substance du pain et du vin dans celle du corps et du sang de Jésus-Christ. Le prêtre opère ce changement, en prononçant sur le pain et sur le vin les paroles sacrées que Jésus-Christ prononça lui-même dans la cène. Avant de consacrer, le prêtre étend les mains sur l'hostie et sur le calice ; cérémonie qui paroît imitée des prêtres juifs, lesquels imposoient autrefois les mains sur la victime qu'ils alloient immoler.

*Consécration des croix*. Voici de quelle manière l'on consacre les grandes croix qu'on élève dans les places publiques, dans les carrefours et sur les grands chemins. L'évêque, revêtu de ses ornemens pontificaux, s'assied sur un siége préparé pour lui devant la croix qu'il doit consacrer, et au pied de laquelle on allume trois cierges. Après avoir fait aux assistans un petit discours sur l'excellence de la croix, il récite devant cette croix quelques prières qui sont suivies des litanies et d'une antienne. Il jette ensuite de l'eau bénite sur la croix, et puis il l'encense; après quoi, il allume des cierges au haut de la croix et sur les deux bras. Il se sert d'une échelle pour cette cérémonie, lorsque la croix est trop élevée pour qu'il puisse atteindre au sommet. La consécration se termine par des psaumes et des prières. Lorsqu'il s'agit de consacrer les petites croix que l'on met dans les chapelles sur les autels, et dans les maisons particulières, le prêtre, après en avoir obtenu la permission de l'évêque, place sur l'autel, du côté de l'épître, la croix dont il doit faire la consécration : il l'asperse, et récite les prières des-

tinées à cette cérémonie, puis il l'adore à genoux, et la baise : les assistans font la même chose après lui.

*Consécration d'un évêque* : 1. cérémonie par laquelle un évêque reçoit le caractère épiscopal; elle se fait toujours un dimanche, ou le jour de la fête d'un apôtre, par trois évêques au moins, dont l'un se nomme *consécrateur*, et les deux autres, *assistans*. Le plus ancien des assistans, représentant le peuple, demande que le prêtre qu'on présente soit sacré évêque. Alors le consécrateur lui fait prêter serment d'obéissance et de fidélité à l'Eglise romaine. Il lui représente vivement les obligations attachées à la dignité dont il va être revêtu, et lui demande s'il est dans la sincère résolution de les remplir exactement? Sur sa réponse, il lui fait prendre les habits pontificaux. Ensuite les trois évêques mettent le livre des Evangiles ouvert sur la tête et sur les épaules de celui qu'ils consacrent; puis ils lui imposent les mains, et disent : « Recevez le Saint-Esprit. » Le consécrateur lui fait une onction sur la tête et sur les mains avec le saint chrême : on donne alors la crosse et l'anneau pastoral au nouvel évêque; il achève la messe conjointement avec le consécrateur, qui lui administre la communion sous les deux espèces. Après la messe, on chante le *Te Deum*; et le peuple reçoit la bénédiction du nouvel évêque.

2. Voici les principales cérémonies que l'on observe pour la consécration d'un évêque dans l'Eglise grecque. On commence par lui faire faire trois fois le tour de l'autel : ensuite le prélat consécrateur reçoit des mains du *cartophylax*, ou archiviste, un petit livre nommé *contacium*, qui contient les actes de l'élection du nouvel évêque. Il prend ce livre de la main gauche, et y lit le formulaire de l'élection, pendant qu'il tient la main droite posée sur la tête de celui qu'il consacre; après quoi, il fait un signe

le croix sur la tête de ce nouvel évêque, et les prélats assistans lui touchent la tête à l'endroit que le consécrateur a assigné : puis le consécrateur met sur la tête de l'évêque désigné le livre des Evangiles ouvert, et tous les prélats assistans mettent la main sur ce livre. Nous ne disons rien des prières en grand nombre qui accompagnent cette cérémonie. Le consécrateur, après avoir ôté le livre des Evangiles de dessus la tête du nouvel évêque, lui donne le *pallium*. La cérémonie finit par plusieurs baisers et bénédictions.

CONSENTES : les Romains donnoient ce nom aux dieux et aux déesses du premier ordre. On croit que le nom de *consentes* a la même signification que *consulantes* consultans, et qu'il est formé de l'ancien verbe *conso* pour *consulo*, je conseille, je consulte : ainsi les dieux consentes étoient proprement ceux qui composoient le conseil céleste. Ils étoient au nombre de douze, six d'un sexe et six d'un autre. Les noms des six dieux sont Jupiter, Neptune, Apollon, Mars, Mercure et Vulcain; ceux des six déesses, Junon, Minerve, Vénus, Diane, Cérès et Vesta.

CONSISTOIRE : nom que l'on donne au conseil du Pape. C'est dans le consistoire que se traitent toutes les affaires importantes, soit civiles, soit ecclésiastiques, qui regardent la cour de Rome. On distingue le *consistoire public*, le *consistoire secret* et le *consistoire demi-secret*. Le consistoire public se tient dans la grande salle du palais apostolique. Le Pape s'y rend revêtu d'un amict, d'une aube, d'une étole, d'un pluvial rouge et la mitre en tête : la croix et les cardinaux marchent devant lui. Il se place sur un trône dressé exprès, auquel on monte par trois degrés, dont le siége est couvert de drap d'or : au-dessus du trône est un dais de la même étoffe que le siége.

L'estrade sur laquelle le trône est dressé est cou-

verte de drap rouge. Au-dessus du trône les cardinaux-évêques et prêtres se placent à droite, les cardinaux-diacres à gauche, ayant tous le visage tourné vers le Pape. Les autres prélats et officiers de la cour de Rome se placent selon leur rang et leur dignité. Aux deux côtés du trône se tiennent les neveux du Pape, s'il en a, et quelques autres princes romains, qu'on appelle pour cette raison *princes du trône*. Lorsque le consistoire est fini, le Pape descend de son trône, soutenu par les deux plus anciens cardinaux-diacres.

Le consistoire secret se tient tous les lundis, de quinze jours en quinze jours, dans quelque chambre écartée du sacré palais. Le Pape y paroît dans ses habits ordinaires : il n'a rien de particulier qu'une étole; son siége est beaucoup moins superbe que celui qu'il occupe dans le consistoire public. Le dernier cardinal-diacre appelle au son d'une clochette ceux qui doivent recevoir les ordres du Pape. Lorsqu'on délibère sur quelqu'affaire importante, soit ecclésiastique, soit civile, on fait sortir tout le monde, à la réserve des cardinaux. C'est dans le consistoire secret que l'on propose les évêchés, que l'on préconise les évêques, que l'on accorde le *pallium*, et que l'on expédie d'autres affaires de ce genre.

Dans le consistoire demi-secret, on traite des affaires temporelles du souverain Pontife et de ses différends avec les autres puissances; on y examine aussi ce qui concerne la canonisation des saints. Au reste, le cérémonial de ce consistoire est le même que celui du consistoire secret.

CONSUALES : fêtes que l'on célébroit à Rome, en l'honneur du dieu Consus, qu'on croit être le même que Neptune. La principale cérémonie de ces fêtes étoit une superbe cavalcade, par allusion à la dispute de Neptune avec Minerve, dans laquelle le premier fit sortir de terre un cheval, et l'autre

le ceinture. Ces religieux furent établis en France par le roi S. Louis, qui fut le fondateur du grand couvent qu'ils avoient à Paris. Ce sont eux qui ont la garde du tombeau de Jésus-Christ et des saints lieux. Ils paient pour cet effet un tribut annuel au Grand-Seigneur. Les Cordeliers sont les premiers qui aient renoncé à la propriété de tout bien temporel.

« En 1502, dit M. de Saint-Foix, Gilles Dauphin, leur général, en considération des bienfaits » que son ordre avoit reçus de MM. du parlement de » Paris, envoya aux présidens, conseillers et greffiers » la permission de se faire enterrer en habit de cordelier. En 1503, il gratifia d'un semblable brevet » les prévôts des marchands et échevins, et les principaux officiers de la ville. » *Voyez*, au Supplément, Congrégations religieuses.

CORÉES : fêtes instituées en Sicile, en l'honneur de la déesse Proserpine, que les Siciliens nommoient *Χορα*, selon le dialecte dorique, c'est-à-dire, *la jeune fille par excellence.*

CORPORAL : linge béni que le prêtre étend sous le calice en disant la messe, pour recevoir les fragmens de l'hostie, s'il en tomboit par hasard quelques-uns. Dans le rit ambroisien, le corporal est appelé *syndon*, c'est-à-dire *linceul*, parce qu'on le regarde comme l'image du linceul dans lequel Jésus-Christ fut enseveli. On attribue au pape Eusèbe, ou à Sylvestre I, l'institution des corporaux.

CORYBANTES : prêtres de Cybèle. *Voyez* Curètes *et* Galles.

COURONNEMENT : cérémonie religieuse qui consiste à mettre la couronne sur la tête des souverains. On va voir dans les articles suivans ce qu'elle présente de plus curieux.

1. *Couronnement du Pape.* Dès que le Pape est élu, s'il n'est encore que diacre, le cardinal-doyen lui con-

avoit de plus cher, quoique peut-être la perte d'un
personne chérie nous touchât plus sensiblement et nous
fît verser plus de larmes. L'amour que l'on a pour une
maîtresse est plus sensible que celui que l'on a pour
un père : cependant il n'y a point de fils bien né
qui, dans une occasion importante, ne sacrifie sa
maîtresse à son père. La dernière qualité de la
contrition, c'est d'être universelle, c'est-à-dire de
s'étendre à tous les péchés sans restriction.

On distingue la *contrition parfaite*, et la contrition
*imparfaite*, autrement ATTRITION. (*Voyez cet ar*
*ticle.*) Pour ce qui regarde la contrition propreme
dite, elle ne doit avoir d'autre principe que la cha
rité et l'amour de Dieu. Ce n'est point la crainte d
châtimens, ni même le désir des récompenses, q
doit la faire naître; c'est le regret d'avoir offensé
Etre infiniment bon et infiniment aimable. Cette con
trition justifie le pécheur devant Dieu, sans l'absol
tion du prêtre, pourvu cependant qu'il ait le dés
de recevoir cette absolution, et qu'il fasse tout s
possible pour se la procurer.

CONTROVERSE : dispute sur les points de la r
ligion, contestés par les hérétiques, ou sur lesqu
l'Eglise n'a pas prononcé définitivement. On peut di
que la controverse est aussi ancienne que la religio
car il s'est élevé, dès la naissance du christianism
des hérésies qu'il a fallu combattre.

CONVERS : c'est le nom que portent les religie
et religieuses qui ne sont occupés dans les mona
tères qu'aux fonctions serviles : cet état est le pire
tous, en ce qu'il diffère peu de l'esclavage.

CONVERSION : changement qui se fait dans
cœur d'un pécheur, ou d'un hérétique, qui renon
à ses crimes ou à ses erreurs, pour vivre ou pen
conformément à la religion catholique.

*Conversion de S. Paul :* fête instituée par l'Egli

our honorer la conversion de ce grand apôtre ; on célèbre le 25 de janvier.

CONVOI : assemblée qui se trouve aux obsèques un défunt. Le convoi est complet lorsque tous les clésiastiques habitués d'une paroisse accompagnent pompe funèbre. On appelle *convoi de chœur* celui i n'est composé que des ecclésiastiques qui forent le chœur de la paroisse. *Voyez* ENTERREMENT FUNÉRAILLES.

COPTES : c'est ainsi qu'on appelle les Chrétiens Egypte, qui sont engagés dans l'hérésie d'Eutychès. e nom leur fut donné en signe de mépris, par les urcs, lorsqu'ils firent la conquête de l'Egypte. Ils mettent la circoncision ; et c'est par allusion à cette rémonie judaïque, que les autres Chrétiens d'Epte leur ont donné le surnom de *Kufti*, ou *Gens la ceinture*, pour faire entendre qu'ils ne sont rétiens que jusqu'à la ceinture. Les Coptes affectent se nommer *Jacobites* du nom de Jacob Zauzalès, êque d'Edesse, docteur fameux, et le restaurateur leur secte. Les déserts de la haute Egypte sont uplés de moines coptes : leurs couvens sont situés ns les solitudes les plus affreuses ; et la vie qu'ils y nent est plus triste encore. Il semble qu'ils prennent isir à macérer leur corps par les austérités les s extravagantes ; et l'on peut s'étonner comment nature peut supporter la longueur de leurs jeûnes, continuité de leurs prières. Dans leurs demeures, t annonce l'indigence la plus extrême ; et leurs ses même sont dénuées de tous ornemens. Les nes coptes, qui sont en grand nombre dans la ie et dans la Palestine, ont des couvens et des ses un peu mieux entretenus. Il règne une haine nte entre les Coptes et les autres Chrétiens de lise grecque ; et ce qui contribue à les rendre ore plus ennemis, c'est la préférence que le gou-

autres divertissemens auxquels cette fête donne lieu, ne sont pas de notre sujet. Autrefois le Pape donnoit le jour de son couronnement un festin magnifique, où la majesté pontificale brilloit dans tout son éclat. Le saint Père avoit une table particulière, dressée sur une estrade élevée. Il étoit assis sur un trône magnifique, et un superbe dais brilloit au-dessus de sa tête. Si l'Empereur étoit alors à Rome, il avoit sa table sur la même estrade, à la droite du Pape; mais le siége qu'il occupoit étoit beaucoup moins magnifique. Ce prince présentoit le bassin au Pape lorsqu'il se lavoit les mains, et il servoit le premier plat sur la table de Sa Sainteté. Tous les rois qui se trouvoient à cette cérémonie étoient mêlés indistinctement avec les cardinaux, et paroissoient comme autant de sujets du Pape.

2. *Couronnement de l'empereur d'Occident.* L'empereur d'Occident se rendoit autrefois à Rome, pour y recevoir des mains du Pape la couronne impériale. Avant d'entrer dans la capitale du monde chrétien, il s'engageoit, par le serment le plus solennel, à observer *les bonnes coutumes des Romains*. Il juroit par la trinité, par le bois de la croix et par les reliques des saints, d'*exalter, selon son pouvoir, la sainte Eglise romaine et le Pape son chef* (1). L'Empereur faisoit ensuite son entrée dans Rome. Le clergé venoit à sa rencontre, et lui présentoit la croix à baiser. Le Pape, assis sur un trône devant le premier portique de l'église de S. Pierre, attendoit l'Empereur. En paroissant devant le vicaire de Jésus-Christ, la majesté impériale fléchissoit le genou; et, dans cette posture, s'approchant de plus près, elle parvenoit jusqu'aux pieds du pontife, qu'elle baisoit dévotement. Le Pape relevoit ordinairement l'Empereur, et l'embrassoit; puis ils entroient ensemble dans l'église. Là, on lui faisoit jurer

(1) Les mots soulignés sont les propres termes du *Cérémonial romain*

de nouveau de ne jamais rien faire contre les intérêts de l'Eglise, ou plutôt du Pape; puis le pontife mettoit sur la tête de l'Empereur la couronne d'or. C'étoit aussi la coutume qu'on revêtît le nouvel empereur de l'aumusse et du surplis, et que les chanoines de S. Pierre l'admissent dans leur corps. Ce jour-là, l'Empereur donnoit à laver au Pape lorsqu'il se mettoit à table, et lui servoit le premier plat. Le couronnement étoit suivi d'une procession solennelle. L'Empereur s'y montroit d'abord avec les marques de sa dignité, la couronne sur la tête, le sceptre dans une main et le globe dans l'autre; mais, au sortir de l'église, il quittoit les ornemens impériaux, alloit tenir l'étrier du Pape lorsqu'il montoit à cheval; et, prenant en main la bride, il conduisoit ainsi respectueusement le vicaire de Jésus-Christ. Il est vrai que le cérémonial prescrivoit au Pape de refuser d'abord par modestie un pareil service, et de ne l'accepter qu'au nom de J. C. dont il tenoit la place.

3. Le couronnement du roi de Tonquin est accompagné d'un grand nombre de cérémonies religieuses, et surtout d'une multitude prodigieuse de sacrifices dans lesquels on immole plus de cent mille victimes. Le nouveau roi fait des présens magnifiques aux idoles et à leurs prêtres; et, pour attirer sur son administration la faveur céleste, il passe dans un monastère de bonzes, l'espace d'un mois ou d'une lune, pour y faire ce que nous appelons une *retraite;* mais il n'y a que le premier quartier de la lune qui soit employé aux exercices de dévotion. Le monarque, pour éloigner l'ennui, passe le reste du temps en festins et en réjouissances.

4. Le couronnement des empereurs ou rois du Mexique étoit une cérémonie religieuse. Ils ne pouvoient être couronnés qu'après s'en être rendus dignes par quelqu'action éclatante et digne d'un souverain.

Le nouveau monarque « se trouvoit obligé, dit l'auteur
» de l'*Histoire de la conquête du Mexique*, de sortir
» en campagne à la tête des troupes, et d'emporter
» quelque victoire, ou de conquérir quelque pro-
» vince sur les ennemis de l'Empire, ou sur les re-
» belles, avant que d'être couronné et de mon-
» ter sur le trône. Aussitôt que le mérite de ses
» exploits l'avoit fait paroître digne de régner, il
» revenoit triomphant en la ville capitale..... Les
» nobles, les ministres et les sacrificateurs l'accompa-
» gnoient jusqu'au temple du dieu de la guerre, où
» il descendoit de sa litière; et, après les sacrifices....
» les princes-électeurs mettoient sur lui l'habit et le
» manteau impérial. Ils lui armoient la main droite
» d'une épée d'or garnie de pierre à fusil, qui étoit la
» marque de la justice. Il recevoit de la main gauche
» un arc et des flèches, qui désignoient le souverain
» commandement des armées; et alors le roi de Té-
» zucco lui mettoit la couronne sur la tête : ce qui étoit
» la fonction privilégiée du premier électeur. Un des
» principaux magistrats faisoit ensuite un long discours
» par lequel il congratuloit le prince au nom de l'em-
» pire.... Il y mêloit quelques instructions, dans les-
» quelles il représentoit les soins et les obligations que
» la couronne impose, l'attention qu'il devoit avoir
» au bien et à l'avantage de ses peuples, etc. » après
quoi, le grand-prêtre oignoit le Roi avec une certaine
liqueur noire et épaisse, et l'arrosoit à plusieurs reprises
avec de l'eau qu'il avoit consacrée par quelques cé-
rémonies. Il le revêtoit ensuite d'un habillement noir
et lugubre, et substituoit à la couronne impériale un
triste capuchon, où l'on voyoit peintes de funestes
images d'os et de têtes de mort. Le lecteur aperçoit
sans peine les symboles que renferme un pareil orne-
ment sur la tête d'un roi. C'étoit une espèce de pré-
servatif contre l'orgueil si commun aux souverains,

qui se croient d'une nature différente de celle des autres hommes. A cette cérémonie noble et raisonnable, le grand-prêtre mêloit la superstition et la magie. Il offroit au nouveau roi certaines compositions enchantées, qui devoient le préserver de toutes sortes de maladies et de sortiléges. La cérémonie finissoit par le serment que prêtoit le Roi d'être fidèle aux lois de l'Etat, et d'user avec équité et modération du pouvoir qui lui étoit confié. Il ajoutoit un autre serment qui paroîtra sans doute bien singulier, par lequel il promettoit que, pendant le cours de son règne, la lumière du soleil ne seroit point éclipsée, les terres ne seroient point brûlées par la sécheresse, ni inondées par des torrens débordés. Voici les réflexions de l'auteur de l'*Histoire de la conquête du Mexique*, sur ce serment : « Ce pacte, dit-il, a véritablement » quelque chose de bizarre.... Néanmoins on peut » dire que les sujets prétendoient, par ce serment, » engager leur prince à régner avec tant de mo» dération, qu'il n'attirât point de son chef la colère » du ciel, n'ignorant pas que les châtimens et les » calamités publiques tombent souvent sur les peu» ples, qui souffrent pour les crimes et pour les » excès de leur roi. »

5. Après la mort du Samorin, ou roi de Calicut, sur la côte de Malabar, il y a treize jours d'interrègne, pendant lesquels il est permis à chacun de dire librement ce qu'il pense du caractère de celui qui doit lui succéder, et de faire connoître les vices comme les vertus qu'il a remarqués dans sa personne. Les treize jours étant expirés, le nouveau roi s'engage, par un serment solennel, d'observer exactement toutes les lois du royaume, d'acquitter les dettes contractées par son prédécesseur, de réparer les pertes qu'il auroit pu faire à la guerre, et de recouvrer les terres conquises sur l'Etat par

les ennemis. Pendant qu'il prononce ce serment, il tient dans la main droite un cierge allumé et entouré d'un anneau d'or : dans la main gauche, il porte une épée. Cette cérémonie étant achevée, on récite quelques prières, et l'on jette sur le nouveau monarque quelques poignées de riz; après quoi, chacun des seigneurs prenant en main un cierge, à l'exemple du souverain, lui prête serment de fidélité.

COUVENT : 1. maison habitée par des religieux ou religieuses. Pour l'établissement d'un couvent, il falloit autrefois en France le consentement de l'évêque, et des lettres-patentes du Roi, enregistrées au parlement. Plusieurs philosophes se sont récriés contre les richesses et la multitude des couvens. *Voyez*, au Supplément, CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES.

2. On trouve dans les pays luthériens, des maisons religieuses, habitées par des femmes et par des filles, qui ne diffèrent de nos couvens que parce qu'on n'y fait pas de vœux : telle est en Allemagne l'abbaye de Quedlinbourg. A Roschild, en Danemarck, il y a un couvent de religieuses luthériennes, gouverné par une abbesse (1). « Elles couchent deux » à deux dans des chambres assez propres : chacune » a son petit cabinet où elle travaille, s'applique » à la lecture, ou prie Dieu comme elle le juge » à propos. » Un ministre leur fait le prêche dans leur chapelle, tous les dimanches et tous les vendredis. Leur habillement n'est point distingué de celui des femmes du pays; et, lorsque la retraite les ennuie, elles peuvent rentrer dans le monde et se marier.

3. Les couvens des Talapoins du royaume de Laos ressemblent à ceux des Chartreux. Les cellules sont

(1) *Relation d'un voyage en Danemarck, à la suite de l'envoyé d'Angleterre, imprimé à Rotterdam*, 1767.

séparées les unes des autres; et dans chacune il y a plusieurs petits appartemens : celle du supérieur se distingue par la magnificence des ameublemens, par les dorures, et par divers autres ornemens. Il y a dans cette cellule un trône fort élevé, orné de chaque côté de beaux rideaux de soie : c'est là que le supérieur s'assied lorsqu'il reçoit en cérémonie les visites de ses moines.

CRÉATION. Un des principaux objets de la curiosité des hommes, dans tous les pays, a été de savoir quelle est leur origine, et celle de la terre qu'ils habitent. Avant de rapporter les rêveries de tant de peuples divers sur un point si important, fixons les idées du lecteur, en mettant sous ses yeux le récit du législateur des Juifs, le plus ancien et le plus respectable de tous les auteurs, et dont l'autorité seroit encore d'un très-grand poids, quand même il n'auroit pas été inspiré par l'esprit divin.

1. Dieu créa d'abord le ciel et la terre, mais la matière destinée à composer le monde n'étoit encore qu'une masse confuse. Le ciel, l'air, les eaux et la terre n'étoient point séparés. « La matière terrestre, » comme plus pesante, étoit au centre : les eaux mê- » lées avec la terre délayée l'environnoient de tou- » tes parts; la matière éthérée et céleste, chargée de » parties aqueuses et grossières, étoit par-dessus : un » vent impétueux imprimoit aux eaux une agitation » violente, qui, conduite par la vertu du Créateur, » servit à tirer de la confusion la matière créée, et » contribua à lui donner la forme. » Le premier jour Dieu créa la lumière, et répandit la clarté sur le chaos. Cette lumière n'étoit qu'une ébauche de celle du soleil, qui ne fut créée que quatre jours après. Le second jour, les cieux furent créés, et les eaux tellement distribuées, qu'une partie demeura sur la terre, pendant qu'une autre partie s'élevoit en vapeurs, formoit les

nues et tomboit en pluie. Le troisième jour les eaux furent rassemblées dans un seul lieu; et la terre, dont elles couvroient la superficie, s'éleva tout à coup au commandement de Dieu. Le même jour, elle fut revêtue de plantes, d'herbes et de fruits; ce qui fait croire avec fondement que le monde fut créé en automne, quoique plusieurs prétendent qu'il fut créé au printemps. Le quatrième jour, Dieu créa le soleil, la lune et les astres. Le cinquième jour, il commanda à la mer de produire les poissons et les oiseaux. Il donna à ces nouvelles créatures la fécondité, et leur dit de se multiplier. Le sixième jour, Dieu dit à la terre de produire toutes sortes d'animaux terrestres, et cela fut fait ainsi. Le même jour, il créa l'homme du limon de la terre, et lui inspira le souffle de vie. Il lui donna la raison, et l'autorité sur toute la terre et sur tous les animaux. *Voyez* ADAM. Telle est la véritable origine du monde. Les contes absurdes qu'on va lire sur ce sujet feront connoître que l'esprit humain n'enfante que des chimères, lorsqu'il veut s'élever sans guide à des connoissances qui sont au-dessus des lumières naturelles.

2. Les Athéniens, les Rhodiens et quelques autres peuples anciens, croyoient que la terre échauffée par les rayons du soleil, avoit fait éclore leurs premiers pères. Les Scythes s'imaginoient que le premier auteur de leur origine étoit un monstre moitié femme et moitié serpent : autant d'absurdités dont l'esprit humain est capable, quand il n'est éclairé que par lui-même.

3. Les anciens Perses disoient que ce fut par le ministère des anges qu'Oromazdes, ou l'Etre suprême, créa les cieux, et qu'ils employèrent à cet ouvrage l'espace de quarante-cinq jours. A peine les cieux furent-ils créés, que les ténèbres se firent voir à une certaine distance : c'étoit Arimanes qui les avoit créées

opposer aux cieux, ou à la lumière, ouvrage des. L'Etre suprême, pour repousser cet en- choix de quatre anges des plus braves, qui la bataille à Arimanes, et demeurèrent vic- Oromazdes pouvoit détruire son ennemi avec partisans; mais, pour l'intérêt de sa propre l voulut le laisser subsister, considérant que tés et ses perfections recevroient un plus grand l'opposition des vices de son rival. Il divisa trois parties le temps que devoit durer le qu'il désigna par les trois doigts de sa main. it à Arimanes d'en choisir un; et il prit le u milieu : ainsi, pendant l'espace de temps dé- ar ce doigt, ce mauvais principe pouvoit exer- malice dans le monde. On retrouve dans ce ré- hute des anges rebelles, quoiqu'il soit un peu par des fictions.

ci, disoient ces mêmes peuples, à quelle occa- es premiers hommes furent créés. Oromazdes, ipe du bien, se voyant attaqué par Arimanes, ipe du mal, résolut de revêtir de corps humains and nombre d'esprits qui composoient sa cour, employer ces nouveaux hommes à combattre re son ennemi Arimanes. Il fut stipulé que, lors- Arimanes auroit été entièrement défait, les corps morts ressusciteroient, et que la lumière seroit rée d'avec les ténèbres. Ces idées sont obscures, ce qu'elles renferment des métaphores et des allé- ries dont on trouve l'explication dans le Traité du cteur Hide sur l'ancienne religion des Perses.

Zoroastre assigne six temps dans lesquels Dieu créa monde. Le premier temps fut employé à créer le iel, et comprenoit quarante-cinq jours. Dans le se- cond, qui étoit de soixante jours, Dieu créa les eaux. La terre fut créée dans le troisième temps, qui étoit de soixante-quinze jours : le quatrième, de trente

jours, vit éclore les planètes; le cinquième, de quatre-vingts jours, fut donné à la création de tous les autres êtres, à la réserve de l'homme. Cet être, le plus noble de tous, fut l'ouvrage du sixième temps, qui comprenoit soixante-quinze jours. Les Parsis ou Guèbres célèbrent six fêtes à l'honneur de ces six temps de la création : tout cela est pris des livres de Moyse, qui sont les plus anciens; la différence vient de l'imagination des hommes : on sait d'ailleurs qu'il y a eu plusieurs hommes célèbres du nom de *Zoroastre*, bien postérieurs au roi des Bactriens de ce même nom.

Les Perses, comme nous l'avons dit ci-dessus, ne pouvant concevoir que l'Etre suprême, essentiellement bon, fût l'auteur du mal, admettoient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, qui avoient créé la lumière et les ténèbres; mais Zoroastre, si l'on en doit croire ses sectateurs, jugeant qu'il n'étoit pas digne de la puissance infinie de Dieu de lui donner un associé capable de créer, avança que Dieu, à la vérité n'avoit créé que le bien, mais que le mal en étoit une suite nécessaire, et l'accompagnoit toujours comme l'ombre accompagne le corps, et que sans reconnoître un créateur particulier du mal, on devoit le regarder comme la privation du bien.

4. On trouve dans les *Evénemens historiques de M. Holwel*, l'histoire suivante de la création, traduite du Shastah, l'un des livres sacrés des Indiens ou Gentous, composé par Bramah, leur législateur. Nous la rapporterons d'abord littéralement, et nous en donnerons ensuite l'explication d'après le savant traducteur.

« Et il arriva que lorsque l'Eternel voulut procéder » à la création du Dunneahoudah (l'univers), il con» fia le gouvernement de Mahah-Surgo (le ciel) à son » premier créé Birmah, et se rendit invisible à toute

» l'armée céleste. Lorsque l'Eternel commença sa » nouvelle création du Dunneahoudah, il eut à vaincre l'opposition de deux puissans Ossours (géans) » qui étoient nés de la cire des oreilles de Brum, et » dont les noms étoient Modou (discorde) et Kytou » (confusion). L'Eternel combattit pendant cinq » mille ans avec Modou et Kytou. Il leur fit toucher » sa cuisse (1), et ils furent vaincus et confondus avec » Murto (la matière, la terre).

» Et il arriva, après que Modou et Kytou eurent » été vaincus, que l'Eternel se rendit de nouveau visible, et se revêtit de toute sa gloire. »

Et l'Eternel parla et dit : « Toi, Birmah (pouvoir » de créer), tu créeras et formeras toutes les choses » qui doivent exister dans la nouvelle création des » quinze Bobouns (planètes) de châtiment et de purification, suivant les pouvoirs de l'esprit qui t'inspirera; et toi, Bistnou (conservateur), tu veilleras » sur elles, tu les aimeras et les conserveras; et toi, » Sieb (destructeur), tu changeras et détruiras toutes » les choses créées, suivant les pouvoirs que je te » donnerai. »

« Et Birmah, Bistnou et Sieb, ayant ouï les paroles de l'Eternel, promirent de lui obéir. L'Eternel » adressa de nouveau la parole à Birmah, et lui dit : » Commence à créer et à former les huit Bobouns de » châtiment et de probation (2), et celui de Murto, » suivant les pouvoirs de l'esprit que je t'ai donné; » et toi, Bistnou, acquitte-toi pareillement de ta » tâche. Et lorsque Brum (Birmah) eut ouï l'ordre » que l'Eternel venoit de donner, il forma aussitôt » une feuille de Betel, se mit dessus, et flotta sur

(1) Toucher la cuisse, chez les anciens Gentous, étoit la même chose que s'avouer vaincu. — (2) *Voyez, à l'article* MÉTEMPSYCOSE, la création de ces Bobouns, et les motifs qui, suivant les Gentous, déterminèrent le Tout-puissant à les créer.

» la surface du Jhoale (chaos), et les enfans de
» Modou et de Kytou s'enfuirent et disparurent.
» Après que l'agitation du Jhoale eut cessé par le
» pouvoir de l'esprit de Brum, Bistnou se transforma
» en un sanglier monstrueux, et, étant descendu
» dans les abîmes du Jhoale, il en tira Murto avec
» ses défenses. Elle produisit aussitôt une grosse
» tortue et un serpent monstrueux. Bistnou mit le
» serpent debout sur le dos de la tortue, et plaça
» Murto sur le dos du serpent; et toutes choses
» furent créées et formées dans les huit Bobouns de
» châtiment et de probation, même dans le hui-
» tième de Murto, conformément aux pouvoirs de
» l'esprit dont l'Eternel l'avoit doué. Et Bistnou se
» chargea de veiller sur tout ce que Birmah avoit
» créé et formé dans le huitième Boboun de Murto.
» Il en prit soin et veilla à leur conservation, ainsi
» que l'Eternel le lui avoit commandé. »

Voici l'explication que donne M. Holwel du texte de Bramah.

« L'Eternel ayant résolu de créer l'univers, sem-
» blable à un habile architecte, se retira pendant un
» certain temps pour dresser son plan et préparer
» ses matériaux. Il eut à combattre, dans son opé-
» ration, la discorde, la confusion et le tumulte des
» élémens qui composoient l'abîme du Jhoale. Il les
» sépara, les soumit, les assujétit et les disposa à
» recevoir les impressions qu'il vouloit leur donner.
» Il déploie ses trois grands attributs qui sont le pou-
» voir de créer, de conserver et de détruire, lesquels
» sont représentés par les trois premiers êtres créés.
» Son esprit flotte sur la face de l'abîme du Jhoale,
» ou sur la matière fluide. La création commence.
» Birmah, ou la création, est représenté avec quatre
» têtes et quatre bras, pour marquer le pouvoir de
» Dieu dans l'acte de la création. Bistnou, le conser-

» vateur, est transformé en un gros sanglier, lequel » marque la force de Dieu dans l'acte de la création. La tortue marque la stabilité et la solidité » avec laquelle la terre est fondée, et le serpent, » la sagesse qui la soutient. Bistnou est chargé de ces » dernières opérations, parce que la terre est le grand » principe ou la source d'où il devoit tirer les moyens » pour conserver les animaux destinés à servir de » prison aux Debtah rebelles, ouvrage que Dieu se » réserva à lui-même, parce qu'il devoit leur donner » des facultés intellectuelles. »

5. Le systême des Chaldéens sur l'origine du monde, et sur la disposition de ses différentes parties, doit piquer la curiosité de ceux qui savent combien les Chaldéens étoient appliqués à l'étude de la physique, et particulièrement, de l'astronomie; c'est à eux de juger si la cosmogonie des Chaldéens répond à leur réputation.

Persuadés que l'Etre suprême n'étoit autre chose qu'une lumière brillante, active et féconde, qui communiquoit l'ame et la vie à toute la nature, ils bâtirent leur systême sur cette idée. Ils regardèrent tous les êtres comme autant d'émanations de cette lumière, lesquelles, perdant quelque chose de leur subtilité, à mesure qu'elles s'éloignoient de leur centre, en vinrent à un tel point de grossièreté et de condensité, qu'elles se changèrent en autant d'êtres matériels: ce changement étoit plus ou moins considérable, selon la distance qu'il y avoit entre les émanations et leur source; c'est-à-dire que plus les êtres matériels étoient éloignés de l'Etre suprême, plus ils étoient grossiers. Dans un espace immense, bien au-dessus du monde corporel, ils supposoient l'Etre suprême comme un globe mille fois plus lumineux que le soleil. Les rayons qu'il répandoit autour de lui, ayant encore toute leur force et toute

leur activité, avoient produit de purs esprits qui environnoient l'Etre suprême. Au-dessous, les émanations commençant à s'affoiblir, avoient produit l'empirée, l'espace le plus noble et le plus élevé de tout le monde corporel, et le séjour d'un feu beaucoup plus pur et plus subtil que tous les corps. Les émanations, s'éloignant de plus en plus de leur source, avoient formé un feu plus grossier que celui de l'empirée, qui remplissoit l'espace au-dessous, appelé l'*éther*. Des parties les plus denses de ce feu, s'étoient formées les étoiles, qui occupoient un espace immense au-dessous de l'éther. Le monde inférieur étoit rempli par le soleil, la lune et les planètes, êtres beaucoup plus matériels que ceux qui les précédoient. « Ainsi, dit un auteur moderne (1), il y » avoit, entre l'Etre suprême et les êtres qui sont » sur la terre, une chaîne d'êtres intermédiaires, » dont les perfections décroissoient à mesure que » ces êtres étoient éloignés du séjour de l'Etre su- » prême. » Tous ces espaces lumineux, l'empirée, l'éther, le ciel des étoiles, celui des planètes, étoient peuplés, selon les Chaldéens, d'un grand nombre d'esprits qui gouvernoient toute la nature, et opéroient tous les phénomènes dont ils étoient témoins. *Voyez*, sur cette dernière partie du système des Chaldéens, un détail plus étendu, à l'*article* GÉNIES. Comme nous n'avons point d'écrits des anciens Chaldéens, toutes ces opinions conjecturales qui leur sont attribuées, paroissent avoir été enfantées par des auteurs infiniment plus modernes.

6. Les lettrés de la Chine prétendent que le concours fortuit de la matière grossière avec la matière subtile, a fait éclore le premier homme : ils le comparent au champignon qui naît sans le se-

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire des Egaremens humains, par rapport à la religion.*

cours d'aucune semence. Quelques-uns croient que le premier homme, qu'ils nomment *Puonçu*, fut produit d'un œuf. Ils font une certaine distribution des différentes parties de cet œuf, et disent que la coque s'éleva vers le ciel; que le blanc fut dispersé dans les airs, et que le jaune demeura sur la terre. « Ceux d'entr'eux qui raisonnent le mieux, » dit le Père Martini, établissent le chaos pour prin- » cipe de toutes choses, et croient qu'une substance » spirituelle et souveraine en a tiré tous les êtres » sensibles et matériels. » Tout cela prouve que le pauvre esprit humain est sujet à déraisonner.

On voit au Japon, dans une pagode de Méaco, sur un autel fort large et d'une forme carrée, un taureau d'or massif, dont le cou est orné d'un collier très-précieux, qui tient un œuf entre ses deux pieds de devant, et le heurte avec ses cornes, comme s'il vouloit le briser. L'œuf est représenté nageant dans une espèce de bassin formé par le creux d'un rocher. Les docteurs japonais se servent de cet emblême pour expliquer la création du monde. « Dans le temps, » disent-ils, que la nature n'étoit qu'un chaos in- » forme, un œuf, qui contenoit le monde, flottoit sur » la surface des eaux. Une certaine matière terrestre, » attirée du fond de l'eau par l'action de la lune, se » transforma en rocher sur lequel cet œuf se fixa. Le » taureau donna un coup de corne dans la coque de » cet œuf; et le monde sortit par l'ouverture qu'il y » fit. Le taureau fit ensuite éclore l'homme avec son » souffle. » On peut observer que, dans la langue hébraïque, un des noms du taureau est aussi donné à Dieu. Cette équivoque a pu induire en erreur les Japonais, et leur faire attribuer au taureau l'ouvrage de Dieu. Ils ne sont pas les seuls qui regardent l'œuf comme le symbole du monde : ils n'ont fait en cela que suivre les Indiens et les Egyptiens. Ceux-ci don-

noient pour emblême de la création, un œuf qui sortoit à moitié de la bouche de Dieu. Les Indiens pensent que le monde a été formé par un œuf que Dieu souffla par le trou d'une sarbacanne. Cet œuf, d'abord très-petit, s'accrut et s'étendit si prodigieusement, qu'il embrassa dans sa coque le monde que nous habitons.

Les Japonais ont encore une autre manière de représenter la création. On voit le tronc d'un gros arbre appuyé sur le dos d'une tortue qui flotte sur un bassin dont les bords sont élevés de terre, de la hauteur de sept pieds. Au haut du tronc est assise, sur douze coussins, une idole qui a le teint et les cheveux d'un nègre : au milieu de la couronne qui lui ceint la tête, s'élève une longue pointe. Elle a la poitrine nue, quatre bras et autant de mains : l'une tient un anneau, l'autre un sceptre, la troisième une fleur, et la quatrième un vase d'où jaillit une source d'eau. Selon les docteurs japonais, c'est du tronc que le Créateur a tiré la matière première dont toutes choses ont été formées. Autour de ce tronc, un horrible serpent forme deux replis. Deux monstres hideux, ou plutôt deux diables, l'un avec une tête de chien, l'autre avec des cornes de cerf sur le front, tiennent en main la tête du serpent; la queue est tenue par un sin, ou héros du Japon, et par deux rois, dont l'un a quatre visages; ce qui signifie qu'il vécut quatre mille ans. Les théologiens du Japon disent que les deux diables, les deux rois et le sin, se liguèrent contre le Créateur, et traversèrent le dessein qu'il avoit formé de créer le monde. Un homme d'un âge mûr, avec une longue barbe, s'élève jusqu'à la moitié du corps au-dessus du bassin sur lequel flotte la tortue. Cet homme, qui représente le soleil, a la tête environnée d'un cercle de rayons : il tient d'une main plusieurs petits dards ou aiguillons; de l'autre, il semble

semble enfoncer un de ces aiguillons dans le corps de la tortue.

8. Parmi les Nègres de la côte d'Or, plusieurs sont persuadés que la création de l'homme est l'ouvrage d'une grosse araignée, qu'ils nomment *anansié*, à laquelle ils attribuent une divinité particulière. Le plus grand nombre regardent Dieu comme leur créateur; mais ils mêlent à cette vérité plusieurs fables ridicules. Ils prétendent que Dieu a créé indifféremment des hommes blancs et noirs destinés à peupler le monde : leur amour-propre semble leur avoir suggéré cette opinion. Ils ajoutent que Dieu voulant partager entre ces deux espèces d'hommes deux dons différens, savoir, l'avantage d'avoir de l'or, et celui de savoir lire et écrire, il permit aux noirs de choisir, et qu'ils préférèrent l'or à la science; mais que Dieu, irrité de leur avarice, ordonna, pour les punir, qu'ils seroient assujétis aux blancs. Dans cette idée, ils croient fermement qu'il est impossible à tout Nègre de savoir lire ou écrire, et que leur pays est le seul où l'on puisse trouver de l'or. Quelques-uns pensent que l'homme n'a pas conservé la même figure que Dieu lui donna au moment de sa création; que plusieurs de ses membres ont changé de place. Ils s'imaginent, par exemple, que le Créateur, pour favoriser la propagation de l'espèce, avoit placé les parties qui servent à cet usage dans un lieu plus apparent, mais qu'il leur a marqué depuis une place plus secrète et plus conforme à la modestie, lorsqu'il s'est aperçu que le nombre des habitans de la terre s'étoit assez multiplié.

9. Les habitans des îles Antilles avoient une vénération particulière pour une montagne de leur pays, parce qu'il y avoit dans cette montagne deux cavernes, d'où ils s'imaginoient que les premiers hommes étoient sortis. Mais ils respectoient encore davantage

une fameuse grotte d'où ils étoient persuadés que le soleil et la lune étoient sortis. Cette grotte étoit le lieu le plus sacré de toute l'île. Ils avoient placé à l'entrée deux idoles hideuses qui représentoient des démons, et qui en étoient comme les gardiens. Ils avoient décoré de peintures l'intérieur de la grotte, que les dévots venoient visiter de tous côtés avec empressement.

10. Les Caribes pensent que le ciel existe de toute éternité, et qu'il n'y a que la terre et la mer qui aient été créées.

11. Les Virginiens croient que l'univers est l'ouvrage de certains dieux inférieurs sur lesquels l'Etre suprême s'est reposé de ce soin ; étrange opinion de ces idolâtres, qui s'imaginent qu'il étoit au-dessous de la majesté de Dieu de disposer l'admirable structure de ce monde. Toute idée d'ouvrage et d'ouvrier leur paroît sans doute enfermer quelque chose de peu distingué. Ils croient que l'eau est le premier des élémens qui ait été créé, et que la femme fut produite avant l'homme.

12. Les peuples qui habitent sur les bords du Mississipi, les Canadiens, les Iroquois, les sauvages de Terre-Neuve, ont des idées singulières sur l'origine du monde. « La plus grande partie de ces barbares, » dit le P. Hennepin, croit la création du monde. » Le ciel, disent-ils, la terre et les hommes ont été » faits par une femme qui gouverne le monde avec » son fils. » C'est peut-être à cause de cela que ces sauvages comptent leurs généalogies par les femmes. Le fils est le principe du bien, et la femme la cause du mal : cependant ils croient que l'un et l'autre jouissent également d'une parfaite félicité. Voici, selon le même P. Hennepin, comme ils expliquent cet ouvrage de la création : « Une femme descendit du ciel, » et voltigea quelque temps en l'air, cherchant où

poser son pied. La tortue lui offrit son dos; elle l'accepta, y fit sa demeure. Dans la suite, les immondices de la mer se ramassèrent autour de la tortue, et il s'y forma insensiblement tout autour une grande étendue de terre.... Cependant la solitude ne plaisant point du tout à cette femme.... il descendit d'en-haut un esprit qui, la trouvant endormie, s'approcha d'elle: elle devint enceinte après cette approche, et accoucha de deux garçons qui sortirent de son côté. Ces enfans, devenus grands, s'occupèrent à la chasse; et, comme l'un étoit beaucoup plus habile chasseur que l'autre, la jalousie fit naître bientôt la discorde. Ils vécurent dans une haine irréconciliable. Le maladroit, dont l'humeur étoit farouche, traita son frère si mal, que celui-ci fut obligé de quitter la terre, et de se retirer dans le ciel. Après cette retraite, l'esprit retourna vers la femme; et de cette seconde entrevue naquit une fille qui est la mère des peuples de l'Amérique septentrionale. » On aperçoit dans ces contes absurdes quelques traces de l'histoire de Caïn et d'Abel.

« D'autres sauvages de ce même continent, continue le même auteur, croient qu'un certain esprit, que les Iroquois appellent *Otkon*, ceux de la Virginie *Otkée*, et d'autres sauvages qui demeurent au bas du fleuve Saint-Laurent *Atahauta*, est le créateur du monde, et qu'un nommé *Messou* en a été le réparateur après le déluge.... Ils disent que Messou allant un jour à la chasse, ses chiens se perdirent dans un grand lac, qui, venant à se déborder, couvrit la terre en peu de temps.... Ils ajoutent que, par le moyen de quelques animaux, il répara le monde avec cette terre. »

On trouve dans l'histoire de l'Amérique septentrionale de La Poterie, un détail tout différent des

opinions de ces peuples sur la création. *Voyez* M
CHAPOUS.

CRODO : fameuse idole des anciens Germains, laquelle ils consacroient des temples, et qu'ils hono roient par des sacrifices de victimes humaines. Voic ce qu'on lit à ce sujet dans les Chroniques saxonnes « La divinité de ce pays ( de Habsbourg ) et des na » tions voisines a été honorée, pendant plusieurs siè » cles, sous le nom de *Crodo*. Cette idole étoit placée » un pied sur une borne, et l'autre sur une perche » poisson dont l'espèce abonde dans les mers d'Alle » magne. La situation de cette idole exprimoit la » résolution où étoient les habitans de Habsbourg » d'opposer constamment aux efforts réunis de leurs » ennemis une résistance invincible. Le Crodo étoit re » présenté nu-pieds sur le dos tranchant de la perche; » et les Germains vouloient dire par-là qu'ils aime » roient mille fois mieux marcher nu-pieds sur des » rasoirs, que de souffrir l'esclavage. Le tablier blanc » qui ceignoit l'idole étoit le symbole de la liberté » nationale. Ce dieu tenoit encore une roue dans la » main gauche; et cette roue indiquoit l'alliance qui » unissoit entr'eux les Germains. Le sceau couvert de » roses, que le Crodo avoit dans la main droite, dé » signoit la fertilité du pays et l'abondance des fruits » et des moissons. » Jean-Michel Heinecii, savant Allemand, dans ses *Recherches et Dissertations sur le Crodo*, donne une explication plus naturelle et plus satisfaisante des attributs de cette divinité. Nous l'emprunterons du Journal encyclopédique. « L'idole, » dit-il, a la tête couverte d'une longue chevelure » et, selon moi, ses cheveux représentent les rayons » du soleil; car c'est ainsi que tous les peuples sau » vages et civilisés ont représenté cet astre. La roue » que l'idole a dans sa main gauche marque le ciel

qui paroît être dans un mouvement perpétuel. Le sceau rempli de fleurs désigne la terre. La perche ne peut, ce me semble, représenter autre chose que l'eau ; et les pieds nus de Crodo indiquent les divers événemens de la nature ; en sorte que l'ensemble du dieu n'est autre chose que l'image de la nature. »

CROISADE : expédition militaire contre les infidèles et les hérétiques, ainsi nommée, parce que tous ceux qui étoient de ces expéditions portoient une croix sur leur habit, pour marque de leur engagement. Les plus célèbres croisades furent celles que l'on entreprit autrefois, en différens temps, contre les Mahométans, et dont le principal but étoit de venger les Chrétiens d'Asie des outrages qu'ils recevoient de ces infidèles, et de faire la conquête de la Terre-Sainte. On compte ordinairement huit croisades. Nous allons donner au lecteur un tableau succinct de ces pieuses et folles expéditions.

En 1093, Pierre, surnommé l'*Hermite*, natif d'Amiens en Picardie, revenant du pélerinage de la Terre-Sainte, alors fort en vogue, peignit avec des couleurs si vives au pape Urbain II, la triste situation des Chrétiens de Jérusalem, et les outrages que les infidèles faisoient au tombeau de Jésus-Christ, que le Pape, charmé de son éloquence, l'envoya dans toute l'Europe pour exciter les princes et les peuples à prendre les armes contre les Mahométans. Ce projet occupoit les papes depuis long-temps ; Pierre parut propre à le faire réussir : on ne se trompoit pas. Les discours touchans et pathétiques de ce pélerin enflammèrent tous les cœurs d'un saint zèle. Urbain seconda ses prédications par deux conciles qu'il convoqua pour le même sujet. Cependant, malgré tant d'exhortations, il n'y eut guère que la France qui s'arma pour cette entreprise. Les autres nations se contentèrent d'y applaudir. Les seigneurs français

prirent la croix à l'envi. Une infinité de gens de tout âge, de tout sexe et de toute condition, suivit leur exemple. Cette prodigieuse multitude n'étoit point réunie sous un seul chef. Chaque seigneur avoit sous son drapeau une troupe de croisés. Ils ne partirent pas tous ensemble, et ne suivirent pas la même route; mais ils étoient convenus de se retrouver à Constantinople. L'orateur de la croisade, Pierre l'Hermite, fut un des principaux chefs. On le voyoit avec des sandales aux pieds, et une corde pour ceinture, marcher à la tête de quatre-vingt mille vagabonds qui s'étoient réunis sous ses ordres. Il avoit pour lieutenant un pauvre gentilhomme français, nommé *Gautier Sans-Avoir*. Quoiqu'il n'eût pris les armes que pour combattre les infidèles, son coup d'essai fut le siége d'une ville chrétienne de Hongrie, qui refusoit des vivres à ses soldats : il la prit et la saccagea. Les croisés se rendirent si odieux par ce massacre, que toute la Hongrie se réunit contre eux; on en fit un grand carnage : il en resta à peine vingt mille. Ils arrivèrent à Constantinople avec leur chef. Ces misérables restes furent peu de temps après, taillés en pièces par Soliman, soudan de Nicée. Les autres chefs des croisés, plus sages et plus habiles, furent aussi plus heureux. S'étant réunis près de Nicée, leur armée se trouva forte de cent mille cavaliers, et de six cent mille fantassins, en comptant les femmes. Avec ces forces, ils remportèrent plusieurs victoires contre les infidèles. Ils prirent Nicée, et ce qui étoit le but de leur voyage, se rendirent maîtres de Jérusalem, après un siége de cinq semaines; mais ils souillèrent la gloire de leurs armes par l'horrible boucherie qu'ils exercèrent dans cette ville. Ils crurent peut-être honorer le Dieu de paix, en se montrant sur son tombeau couverts du sang des ennemis de la religion. Cette première croisade fut peu utile à la religion; et Jésus-

Christ fut plus outragé par les crimes qu'elle occasionna qu'il ne fut honoré par la délivrance de son tombeau. Elle coûta peu à l'Europe, et cependant elle fut la plus brillante et la plus heureuse de toutes.

L'illustre abbé de Clairvaux, ce solitaire plus répandu et plus considéré dans le monde que ne le fut jamais aucun ministre, aussi puissant et plus respecté dans l'Europe qu'aucun monarque, fut choisi par le pape Eugène III, autrefois son disciple, pour prêcher la seconde croisade. Bernard s'acquitta de cette commission avec son éloquence ordinaire : il entraîna tous les esprits. Ce fut de ses mains que le roi de France, Louis le Jeune, et l'empereur Conrad III, reçurent la croix rouge en 1146. Ces monarques paroissoient, aux yeux du peuple, fort au-dessous de S. Bernard. Une preuve de la préférence qu'on lui donnoit, c'est qu'on vouloit, d'un consentement unanime, le choisir pour général de la croisade. Il n'y avoit personne qui ne se crût invincible sous un chef qui prodiguoit des miracles; mais S. Bernard, plus prudent et plus habile que l'Hermite Pierre, refusa cet emploi dangereux, et se contenta de promettre aux croisés, de la part de Dieu, le plus heureux succès. Cette promesse n'étoit pas une prophétie. L'imprudence de l'Empereur et du roi de France, la débauche et les maladies détruisirent cette nombreuse troupe de croisés, qui montoit au moins à trois cent mille hommes. S. Bernard, accusé d'avoir fait une fausse prédiction, rejeta sur les crimes des croisés le mauvais succès de l'entreprise.

L'empereur Frédéric Barberousse, Philippe-Auguste, roi de France, et Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, furent les principaux chefs de la troisième croisade, prêchée par les soins de Guillaume, archevêque de Tyr, et du cardinal Albano, et commencée vers 1189. Ils avoient en tête le fameux Saladin,

soudan d'Egypte, qui ne leur permit pas de faire de grands progrès. L'Empereur et le duc de Souabe son fils, moururent dans cette expédition. La division qui se mit entre les rois de France et d'Angleterre, les empêcha de faire les conquêtes qu'ils pouvoient se promettre avec une armée de trois cent mille hommes, et cette croisade aboutit à la prise d'Acre, et à une trève de trois ans avec Saladin. Quelle compensation du dépeuplement et de l'appauvrissement de l'Europe, de la désolation des Etats privés de la présence de leur souverain !

L'Allemagne eut l'honneur de la quatrième croisade, que plusieurs princes de l'Empire, tant ecclésiastiques que séculiers, entreprirent en 1195, sous la conduite de l'empereur Henri VI. On vit avec étonnement, parmi les croisés, Marguerite de France, sœur de Philippe-Auguste, et veuve de Béla, roi de Hongrie. Cette courageuse princesse se distingua dans cette expédition, à la tête de ses troupes. Plusieurs villes prises, plusieurs batailles gagnées contre les infidèles sembloient annoncer l'entière défaite des Musulmans, lorsque les conquêtes des croisés furent arrêtées par la mort de l'Empereur, en 1198.

Ce fut par les soins de Baudouin, comte de Flandres, que se forma la cinquième croisade, dans laquelle l'intérêt fit entrer les Vénitiens. L'événement le plus mémorable de cette expédition est la prise et le pillage de Constantinople par les croisés, sous prétexte d'en chasser le tyran Murtzufle. Des Chrétiens armés contre les Infidèles, exercèrent dans une ville chrétienne toutes les cruautés que leur suggérèrent l'avarice et la débauche, et poussèrent l'impiété jusqu'à danser avec des femmes dans le sanctuaire de Sainte-Sophie. Baudouin, le plus puissant des croisés, usurpa le trône dont il avoit chassé un autre usurpateur. Les autres princes se disputèrent les dépouilles des Grecs : un

petit nombre passa en Syrie, et périt par la peste ou par les armes des Musulmans. Ceux qui furent assez heureux pour s'échapper, s'en revinrent tristement dans leur patrie.

En 1213, une multitude prodigieuse de jeunes enfans, séduits par des maîtres d'école et des moines qui leur répétoient ce passage : « Seigneur, tu as tiré » la gloire des enfans, » s'imaginèrent que c'étoit à eux qu'étoit réservée la gloire de délivrer le saint sépulcre des mains des Sarrasins. Ils prirent la croix, au nombre de soixante mille, tant en France qu'en Allemagne, et se mirent en route; mais la misère en fit périr une partie sur les chemins. Les autres, s'étant embarqués à Marseille, furent ou submergés par la tempête, ou vendus aux Sarrasins par leur conducteur.

Il y avoit long-temps que Jérusalem avoit été reprise par les Infidèles : cependant on s'obstinoit toujours en Europe à nommer un roi de Jérusalem. Jean de Brienne gentilhomme illustre, mais pauvre, ayant été élevé à cette dignité chimérique, commença la sixième croisade en 1217, avec André, roi de Hongrie, et plusieurs autres princes et seigneurs. Dès commencemens peu favorables rebutèrent le roi de Hongrie, qui se retira. Il fut remplacé par le comte de Hollande, par le cardinal Albano, et par plusieurs autres princes et prélats qui, réunis sous les ordres de Jean de Brienne, formoient une armée de près de cent mille hommes. La ville de Damiette fut assiégée et prise par les croisés; mais l'ambition du légat rendit cet heureux succès inutile. Ce prélat ayant forcé Jean de Brienne à lui céder le commandement de l'armée, l'engagea, par son peu d'expérience, dans une si fâcheuse situation, qu'on fut obligé, pour éviter un plus grand mal, de traiter avec le soudan d'Egypte; de lui rendre Damiette, et de lui donner Jean de Brienne pour otage.

L'empereur Frédéric II essaya par sa politique, de réparer le mal. Il conclut avec le soudan un traité par lequel on lui cédoit Jérusalem, Nazareth, et quelques autres villages : c'étoit recouvrer les saints lieux sans aucune effusion de sang ; mais une clause fâcheuse rendit ce traité odieux. Il étoit dit que le temple de Jérusalem serviroit de mosquée aux Sarrasins. Cette sixième croisade fut honorée de la présence de saint François d'Assise, qui s'y rendit en 1219, dans le dessein d'animer les Chrétiens et d'y trouver la palme du martyre.

En 1244, de nouveaux ennemis attaquèrent les Chrétiens de la Palestine, et donnèrent lieu à la septième croisade : c'étoient les Carismiens, qui, chassés de la Perse par les Tartares, se jetèrent sur la Terre-sainte et taillèrent en pièces ses malheureux habitans. S. Louis touché de ces nouvelles, averti d'ailleurs de prendre la croix par une voix céleste qu'il crut entendre dans une dangereuse maladie dont il fut attaqué, partit en 1248, à la tête d'une florissante armée, malgré les représentations de ses plus sages conseillers, et vint mouiller dans l'île de Chypre. L'année suivante, il s'empara de Damiette. On sait quelle fut la malheureuse fin de cette expédition. Le peste désola l'armée de Louis : ce fléau le contraignit de faire retraite. Poursuivi par les Sarrasins, il fut vaincu et fait prisonnier en 1250, et fut obligé de payer quatre cent mille livres pour sa rançon.

Cette disgrâce ne fut pas capable de rebuter le zèle de Louis. Il entreprit en 1270, une nouvelle croisade qui fut encore plus funeste que l'autre. Le même fléau qui avoit causé sa perte en Egypte vint désoler son camp devant la ville de Tunis. Frappé lui-même de la contagion, il expira sur la cendre, avec autant de courage que de piété, le 25 du mois d'août de la même année.

CROIX : 1. c'étoit chez les anciens Romains un instrument honteux du plus infâme de tous les supplices. Mais, depuis que Jésus-Christ l'a ennoblie par sa mort, elle est devenue l'objet le plus auguste de la vénération des Chrétiens. La croix est employée dans toutes les cérémonies religieuses de l'Eglise catholique : elle marche à la tête de toutes les processions; elle est le principal ornement des autels : et on la place ordinairement au milieu, afin que le prêtre qui célèbre les saints mystères ait toujours devant les yeux la passion de Jésus-Christ. Le P. Gretzer raconte à ce sujet une histoire merveilleuse, qui fait voir combien il est essentiel qu'il y ait une croix sur l'autel lorsqu'on y dit la messe. « Un prêtre espagnol, obligé » d'offrir le saint sacrifice devant une personne de » distinction, et n'apercevant pas de croix, se trouva » fort embarrassé, et n'osoit commencer la messe, » lorsqu'un ange, touché de son embarras, vint » placer une croix sur l'autel, à la vue de tout le » monde. » Cette croix a depuis été religieusement conservée.

*Croix pectorale* : c'est la croix que portent les prélats; elle est attachée à leur cou par une petite chaîne ou par un cordon de soie. On la nomme *pectorale*, parce qu'elle leur pend sur la poitrine. Il y a toujours quelque relique enchâssée dans cette croix, qui paroît être une imitation de l'ornement nommé *pectoral*, que portoit le grand-prêtre des Juifs. C'étoit un usage assez commun chez les premiers Chrétiens de porter une croix sur la poitrine, qui leur rappelât sans cesse le souvenir de la passion de Jésus-Christ. En 811, le patriarche de Constantinople envoya au pape Léon III un reliquaire d'or qui contenoit un morceau du bois de la croix. Ce reliquaire se nommoit en grec *eneolpion*, c'est-à-dire, « une chose que » l'on porte sur le sein. » On prétend que c'est là l'o-

rigine de la croix pectorale que portent les évêques. Cette croix, comme les autres, doit être consacrée et arrosée d'eau bénite.

Dans les processions ou autres cérémonies publiques, on porte devant les papes une croix appelée *croix à triple croison*, à cause de sa forme : c'est le symbole de leur juridiction spirituelle sur tout le monde. Lorsqu'un des cardinaux-diacres annonce au peuple qu'on vient d'élire un nouveau pape, il lui montre en même temps la triple croix. Sylvestre I est, à ce qu'on prétend, le premier pape qui fit porter devant lui une pareille croix. Quelques-uns de ses successeurs négligèrent de l'imiter ; mais Léon IV en renouvela l'usage, qui s'est toujours conservé depuis.

Les évêques, les patriarches et les archevêques ont aussi le privilége de faire porter la croix devant eux; mais il y a cette différence, que la croix des archevêques est double, et celle des évêques simple, tandis que la croix des papes est triple, comme nous venons de le voir. Le porte-croix est revêtu des habits de clerc, et tient l'image du crucifix tournée du côté du prélat.

2. Les Indiens de Cumane et de Paria, dans l'Amérique méridionale, ont une vénération particulière pour une croix de S. André, à laquelle ils attribuent la vertu d'écarter les fantômes et les esprits malfaisans qui se plaisent à tourmenter les hommes pendant la nuit. Dans cette vue, ils attachent leurs enfans à cette croix, croyant les préserver, par ce moyen, de tout sortilége.

3. Les peuples de Jucathan rendoient un culte religieux à des croix ; mais on n'a jamais pu découvrir d'où cet usage leur étoit venu ; et lorsque les Espagnols les interrogèrent sur cet article, ils répondirent que ce monument leur avoit été laissé par un homme plus beau que le soleil, qui avoit autrefois passé dans

eur pays. Dans l'île de Cozumel, il y avoit une croix à laquelle on attribuoit la vertu de faire tomber la pluie. Lorsque le pays étoit désolé par la sécheresse, on offroit des sacrifices à cette croix, et l'on faisoit brûler des parfums en son honneur.

Il n'est pas douteux que ce ne soient là des vestiges de la prédication de l'Evangile dans ces pays, avant la découverte qu'en firent les Castillans en l'année 1492. Les moines qui habitoient les îles adjacentes de l'Angleterre voyageoient sur l'Océan : ils auront pu aborder dans l'Amérique, sans pouvoir revenir sur leurs pas, avant l'invention de la boussole. *Voyez* ADORATION DE LA CROIX, INVENTION DE LA SAINTE CROIX, EXALTATION DE LA SAINTE CROIX, CRUCIFIX, SIGNE DE LA CROIX.

CROSSE : un bâton d'argent ou d'or recourbé et ouvragé par le haut, que portent les archevêques, évêques et abbés réguliers; c'est la houlette du pasteur, le symbole du droit de correction que les prélats ont sur ceux qui dépendent de leur juridiction. Les évêques de la primitive Eglise avoient des crosses de bois : c'étoient de longs bâtons qui se terminoient en croix par le haut. Les crosses de nos prélats sont plus riches. *Voyez* FÉRULE.

2. Les crosses que portent les évêques de l'Eglise d'Arménie, sont remarquables par une tête de serpent, qui est figurée à l'endroit où la crosse se recourbe.

CROYANS : fidèles qui croient les vérités de la religion. La plus glorieuse prérogative du patriarche Abraham est d'avoir été choisi pour être le père des Croyans. Les Mahométans s'attribuent la qualité de vrais-croyans. Quelques hérétiques de la secte des Albigeois furent aussi appelés autrefois *Croyans*.

CRUCIADE : on donne ce nom à une bulle que

les souverains pontifes accordent aux rois d'Espa
et dont ils tirent un profit considérable.

CRUCIFIX : on appelle ainsi une croix sur l
Jésus-Christ est représenté en forme humai
l'institution du crucifix, les Chrétiens se se
plusieurs symboles pour exprimer la passi
veur. Ils le représentoient au pied d'une
la figure d'un agneau. Ils y ajoutoient
qui étoit l'image du Saint-Esprit. Que
çoient au haut de la croix une couro
mer la récompense que devoient a
qui souffroient à l'imitation de Jés
on mettoit un cerf au pied de la c
cerf est ennemi du serpent, com
du diable. A tous ces attributs
l'image de J. C. crucifié. Sur la
le sixième concile écuménique
tinople, ordonna que l'on p
forme humaine, attaché à la
des crucifix.

On conserve précieusem
de la chrétienté, plusie
celui de Lorette, qu'o
S. Luc, et qu'on dit qu
Palestine en Italie, ave
cifix de Naples sont
remercié S. Thomas
un signe de tête ; l'
Pie V ; le troisième
d'éviter un coup
couronne. La ville
crucifix fait en
la main des a
comment il le
lacer

en, et que peu de temps après il se transporta ans la cathédrale, et demeura en l'air jusqu'à ce u'on lui eût dressé un autel dans l'endroit où il se ouvoit. Ce crucifix, qu'on appelle le *santo-volto*, st de bois de cèdre. On le pare d'une robe magnique, et on lui a donné des souliers d'argent revêtus e lames d'or. On rapporte qu'un pauvre implorant n jour son assistance, le charitable crucifix lui fit résent d'un de ses souliers, que l'on racheta ensuite u pauvre, en lui en payant la valeur.

Il y a dans la ville de Trente un crucifix qui fit, lit-on, un signe de tête pour approuver les décrets lu concile. On en voit un autre dans l'église des Béguines de Gand, qui a toujours la bouche ouverte. On prétend qu'une béguine déplorant devant lui les lésordres du carnaval, il lui parla pour la consoler. Depuis ce temps, il n'a pas fermé la bouche.

CULTE : honneur religieux que l'on rend à la Divinité par des actes intérieurs et extérieurs. Les théologiens distinguent trois sortes de cultes, celui de LATRIE, celui de DULIE, et celui d'HYPERDULIE. *Voyez ces trois articles* : les deux derniers au Supplément.

CUNINE : divinité du paganisme, qui prenoit un soin particulier des petits enfans. Elle est ainsi appelée du mot latin *cunæ*, qui signifie *berceau*.

CUPAL : c'est le nom que donnent les Floridiens à un esprit malfaisant qui préside dans le lieu où les méchans sont punis de leurs crimes après la mort, et qu'ils appellent le *bas monde*, par opposition avec le ciel, qu'ils nomment le *haut monde*.

CUPIDON : c'est le nom que les poètes donnent à l'Amour. *Voyez* AMOUR.

CURBAN : sorte de sacrifice funèbre pratiqué par les Tartares Circasses, après la mort de quelque personne de distinction. Des boucs, ou selon d'autres, des béliers, sont les victimes de ce sacrifice. A l'exemple

les souverains pontifes accordent aux rois d'Espagne, et dont ils tirent un profit considérable.

CRUCIFIX : on appelle ainsi une croix sur laquelle Jésus-Christ est représenté en forme humaine. Avant l'institution du crucifix, les Chrétiens se servoient de plusieurs symboles pour exprimer la passion du Sauveur. Ils le représentoient au pied d'une croix, sous la figure d'un agneau. Ils y ajoutoient une colombe qui étoit l'image du Saint-Esprit. Quelquefois ils plaçoient au haut de la croix une couronne, pour exprimer la récompense que devoient attendre les fidèles qui souffroient à l'imitation de Jésus-Christ. Souvent on mettoit un cerf au pied de la croix, parce que le cerf est ennemi du serpent, comme Jésus-Christ l'est du diable. A tous ces attributs symboliques succéda l'image de J. C. crucifié. Sur la fin du septième siècle, le sixième concile écuménique, qui se tint à Constantinople, ordonna que l'on peindroit Jésus-Christ en forme humaine, attaché à la croix : telle est l'origine des crucifix.

On conserve précieusement, dans quelques églises de la chrétienté, plusieurs crucifix fameux : tel est celui de Lorette, qu'on prétend avoir été fait par S. Luc, et qu'on dit que les anges apportèrent de la Palestine en Italie, avec la *santa Casa*. Plusieurs crucifix de Naples sont très-célèbres ; l'un, pour avoir remercié S. Thomas d'Aquin de ses beaux écrits, par un signe de tête ; l'autre, pour avoir parlé au pape Pie V ; le troisième, pour avoir baissé la tête, afin d'éviter un coup de canon qui emporta seulement sa couronne. La ville de Lucques se vante de posséder un crucifix fait en partie par Nicodème, et achevé par la main des anges. Les habitans n'expliquent pas comment il leur est venu. Ils disent seulement qu'il vint se placer de lui-même dans l'église de S. Fréi-

en, et que peu de temps après il se transporta ans la cathédrale, et demeura en l'air jusqu'à ce u'on lui eût dressé un autel dans l'endroit où il se ouvoit. Ce crucifix, qu'on appelle le *santo-volto*, t de bois de cèdre. On le pare d'une robe magnique, et on lui a donné des souliers d'argent revêtus e lames d'or. On rapporte qu'un pauvre implorant n jour son assistance, le charitable crucifix lui fit résent d'un de ses souliers, que l'on racheta ensuite u pauvre, en lui en payant la valeur.

Il y a dans la ville de Trente un crucifix qui fit, it-on, un signe de tête pour approuver les décrets u concile. On en voit un autre dans l'église des Béuines de Gand, qui a toujours la bouche ouverte. n prétend qu'une béguine déplorant devant lui les ésordres du carnaval, il lui parla pour la consoler. epuis ce temps, il n'a pas fermé la bouche.

CULTE : honneur religieux que l'on rend à la Diinité par des actes intérieurs et extérieurs. Les théoogiens distinguent trois sortes de cultes, celui de ATRIE, celui de DULIE, et celui d'HYPERDULIE. *Voyez es trois articles* : les deux derniers au Supplément.

CUNINE : divinité du paganisme, qui prenoit un oin particulier des petits enfans. Elle est ainsi appelée u mot latin *cunæ*, qui signifie *berceau.*

CUPAL : c'est le nom que donnent les Floridiens un esprit malfaisant qui préside dans le lieu où es méchans sont punis de leurs crimes après la mort, t qu'ils appellent le *bas monde*, par opposition avec e ciel, qu'ils nomment le *haut monde.*

CUPIDON : c'est le nom que les poètes donnent à 'Amour. *Voyez* AMOUR.

CURBAN : sorte de sacrifice funèbre pratiqué par es Tartares Circasses, après la mort de quelque peronne de distinction. Des boucs, ou selon d'autres, des éliers, sont les victimes de ce sacrifice. A l'exemple

leurs boucliers avec leurs javelines : ce qui leur fit donner le nom de *Curètes*, du mot celtique *curo*, qui signifie *frapper une chose contre une autre*.

Les poètes ont donné le nom de *Curètes* ou de *Corybantes*, aux prêtres de Cybèle : et, confondant l'histoire avec la fable, ils ont supposé que cette déesse, pour dérober son fils Jupiter à la cruauté de Saturne, son époux, qui dévoroit tous ses enfans mâles, en confia l'éducation aux Curètes. Ces prêtres célébroient les fêtes de la déesse au son des tambours et des trompettes, et en frappant sur des bassins d'airain. Ils entroient alors dans une espèce de fureur, et buvoient de l'eau d'un fleuve nommé *Gallus*, qui achevoit de leur troubler la raison. Dans cet état de frénésie, ils se battoient les uns contre les autres, et se faisoient de grandes blessures. Mais, lorsqu'ils avoient recouvré la raison, ils se guérissoient aisément, en se plongeant dans les eaux du même fleuve qui avoit causé leur fureur. *Voyez* GALLES.

CURION : prêtre qui, chez les Romains, étoit chargé du soin des fêtes et des sacrifices particuliers à chaque curie. Ils avoient un chef nommé *le grand-curion*, qui étoit élu par toutes les curies assemblées. Chaque curie élisoit en particulier son curion.

CUSTODE (1) : on donne ce nom, dans l'Église catholique, au ciboire qui renferme les hosties consacrées, et au pavillon qui le couvre. Quelques rideaux qu'on met dans les églises à côté du grand autel sont aussi appelés *custodes*.

C'est encore le titre d'un officier ecclésiastique chargé de la garde du trésor, des ornemens, des vases sacrés, des livres, etc.

L'église de Sainte-Croix de Lyon a été gouvernée par deux curés que l'on nommoit *custodes*.

(1) Du latin *custos*, garde.

*Grand Custode* : ancien titre d'un chanoine de l'église de Lyon.

Chez les Capucins, les Cordeliers et autres religieux, le custode est le supérieur d'une partie de province qu'on appelle *custodie*.

*CUSTODI-NOS* : ce mot, emprunté du latin, désigne « un confidentiaire qui est titulaire d'un béné» fice, et qui prête son nom à un autre pour en re» cueillir les fruits, ou qui le garde pour le rendre à » un autre en certain temps (1) ».

CUVE D'AIRAIN (*la*) : ustensile consacré chez les Juifs au service divin, et qui étoit placé dans le parvis du tabernacle. Elle devoit toujours être remplie d'eau, et ce soin appartenoit aux lévites. Les prêtres, avant d'exercer leurs fonctions, ne manquoient jamais de s'y laver les pieds et les mains ; ils y lavoient aussi les entrailles des victimes. Cette cuve avoit probablement plusieurs robinets, au-dessous desquels étoient placés autant de bassins. Moyse nous apprend que ce vase d'airain étoit fait des miroirs des femmes qui s'assembloient par troupes à la porte du tabernacle ; passage qui a fort exercé les commentateurs. Lorsque Salomon construisit le temple, il fit faire un autre vase de bronze beaucoup plus grand, destiné à conserver l'eau pour l'usage des prêtres. Ce vaisseau avoit dix coudées de diamètre d'un bord à l'autre, et environ trente coudées de circonférence : il étoit rond, et de la profondeur de cinq coudées. Le bord étoit orné d'un cordon, et embelli de pommes ou de boulettes en demi-relief. Le pied étoit un parallélipipède creux, de dix coudées en carré, et de deux coudées de haut. Ce vase fut nommé *la mer*, à cause de sa capacité : il contenoit trois cent onze muids un quart vingt-sept pintes et six pouces cubes, mesure de Paris. Il étoit

(1) *Dictionnaire de Trévoux.*

appuyé sur douze bœufs de bronze, disposés en quatre groupes, trois à trois, vers les quatre parties du monde, laissant entr'eux quatre passages qui rendoient le bassin accessible par-dessous la mer, où les prêtres s'alloient purifier. On tiroit l'eau du pied du vase, par quatre robinets qui la versoient dans le bassin. *Voyez* TEMPLE DE SALOMON.

CYBÈLE : la principale divinité des Phrygiens. On débite tant de fables sur le compte de cette prétendue déesse, qu'il est difficile de rien dire de certain à ce sujet. Voici l'histoire de Cybèle, telle qu'Arnoble l'a extraite de la mythologie des Gentils. « Sur les » frontières de la Phrygie, étoit un grand rocher » nommé *Agdus*, qui fournit des pierres à Deucalion » et à Pyrrha pour réparer le genre humain. De ce » rocher naquirent Cybèle, mère des dieux, et Ac- » destis, qui étoit hermaphrodite. Ce dernier, qui » étoit d'une force prodigieuse, ayant entrepris de » faire la guerre au dieu Bacchus, trouva le moyen » de priver ce redoutable ennemi du sexe d'où il ti- » roit toute sa force. Le sang qui sortit de sa blessure » fit éclore un grenadier dont les beaux fruits tentè- » rent la fille du roi Sangarius, nommée *Nana*. Elle » en cueillit un, et le mit dans son sein; mais la vertu » singulière de ce fruit la rendit enceinte; et son père, » indigné, la renferma dans une prison, résolu de l'y » laisser mourir de faim : mais Cybèle prit soin de la » nourrir par le moyen de quelques fruits qu'elle lui » apporta. Nana ayant accouché d'un fils dans la pri- » son, le roi Sangarius le fit exposer; mais l'enfant fut » enlevé et nourri secrètement par un certain *Phor-* » *bus*, qui le nomma *Atis*. Etant devenu grand, ce » jeune homme charma, par sa beauté, Cybèle et » Acdestis qui en devinrent amoureux. Midas, roi de » Phrygie, charmé de la figure aimable d'Atis, voulut

» le donner pour époux à sa fille ; mais, craignant » quelque désordre, il fit fermer, le jour des noces, » les portes de la ville. Cependant ces précautions » furent inutiles. Cybèle, jalouse de voir son cher Atis » épouser une autre femme, enleva les murailles et » les tours de la ville, et parut avec cette énorme » coiffure à la porte du palais royal. Acdestis arriva en » même temps, et répandit l'alarme et la consterna- » tion parmi les conviés. Le malheureux époux se » réfugia sous un pin ; et, maudissant le fatal instru- » ment de la passion qu'il inspiroit, il se mutila lui- » même impitoyablement, et mourut aussitôt après » de la blessure qu'il s'étoit faite. Son épouse, déses- » pérée, se donna la mort ; Cybèle et Acdestis écla- » tèrent en regrets superflus sur le tombeau de leur » cher Atis, en l'honneur duquel on érigea un temple » magnifique dans Pessinunte. »

Ce monstrueux récit est ainsi réformé par Eusèbe. « Cybèle, dit ce dernier auteur, fille de Méon, roi de » Phrygie, amoureuse d'un jeune homme nommé » *Atis*, étant devenue enceinte, son père, pour la » punir, fit mourir son amant. La jeune princesse, » désespérée, parcourut long-temps les montagnes et » les forêts de la Phrygie, cherchant quelque remède » à ses chagrins, et mourut enfin de douleur. Après » sa mort, une peste violente ravagea toute la Phrygie. » L'oracle, ayant été consulté sur les causes de ce » fléau, répondit que la peste ne cesseroit d'affliger » les Phrygiens, qu'après que Cybèle auroit été mise » au rang des divinités, et que le corps d'Atis auroit » été honorablement enterré dans le temple de Cy- » bèle ; ce qui fut exécuté. »

Si l'on en croit le grand nombre des poètes, Cybèle étoit fille du Ciel et de la Terre, femme de Saturne, et mère de tous les dieux. Avec ces titres pompeux, elle ne put plaire à un jeune berger Phrygien, nommé

*Atis*, dont elle étoit devenue amoureuse. Pour se venger de ses mépris, elle lui inspira une soudaine fureur dans les accès de laquelle il se mutila lui-même. D'autres veulent qu'Atis ait été un jeune homme consacré au culte de Cybèle, et obligé de garder la virginité; mais que la déesse l'ayant surpris avec la nymphe Sangaride, lui inspira, pour le punir, une rage si violente, qu'il se mutila, et alloit même se tuer, si la déesse ne l'eût promptement métamorphosé en pin : c'est en mémoire de cet événement, que les prêtres de Cybèle se mutiloient eux-mêmes, et s'habilloient en femmes. *Voyez* GALLES.

On donnoit à Cybèle une quantité prodigieuse de noms. Tantôt elle étoit appelée *Ops*, *Rhéa*, *Vesta*; tantôt la *grande Mère*, la *bonne Déesse*; souvent *Dyndimène*, *Idéenne*, *Bérécinthe*, à cause des monts Dyndimène, Ida et Bérécinthe, sur lesquels elle étoit particulièrement honorée. Cybèle étoit représentée assise dans un char tiré par quatre lions, couronnée de tours et de créneaux de murailles, tenant un disque et une clef, revêtue d'une robe parsemée de fleurs. Tous les mythologistes pensent que Cybèle n'est autre chose qu'un symbole de la terre. Les tours et les créneaux qui forment sa couronne désignent les villes dont la surface de la terre est couverte. La clef qu'elle tient fait entendre que la terre ferme son sein pendant l'hiver, et l'ouvre au printemps. Les lions qui tirent son char marquent les animaux que la terre nourrit. Sa robe, semée de fleurs, représente l'émail des campagnes et des prairies. On lui donne pour époux Saturne, ou le Temps, pour signifier que ce n'est qu'avec le temps que la terre fait éclore les moissons.

Le culte de Cybèle fut introduit à Rome, à l'occasion d'un vers qui fut trouvé dans les livres des Sibylles, et qui avertissoit les Romains de chercher leur

mère. Le sénat, ne pouvant expliquer le sens de cet avertissement, envoya consulter l'oracle d'Apollon, qui répondit : « Allez chercher la grande mère des » dieux, que vous trouverez sur la cîme du mont » Ida. » On dépêcha aussitôt des ambassadeurs en Asie, chargés d'amener à Rome la statue de la déesse. Le roi Attale voulut s'opposer à cet enlèvement; mais la statue, au grand étonnement des auditeurs, déclara elle-même qu'elle vouloit être conduite à Rome, digne séjour de tous les dieux. Attale ne résista plus après cette déclaration expresse; et Cybèle fut conduite à Rome. Son entrée dans cette ville fut signalée par un prodige. La déesse vognoit sur le Tibre, et étoit sur le point d'aborder à Rome, lorsque le navire qui la portoit s'arrêta tout à coup; et, quelques efforts que l'on fît, on ne put le faire avancer. En vain plusieurs milliers d'hommes essayèrent de l'attirer sur le rivage avec des cordages : il resta immobile. La vestale Claudia, soupçonnée d'avoir violé son vœu de virginité, saisit cette occasion de prouver son innocence. Après avoir fait sa prière à la déesse, elle attacha sa ceinture au vaisseau, et l'entraîna aisément dans le port. Cet évènement arriva l'an de Rome 537.

Le culte de cette déesse s'introduisit aussi chez les Gaulois, après qu'ils eurent été subjugués par les Romains. On a déterré à Paris une statue de cette déesse, dont la tête est couronnée d'une espèce de temple hexagone.

« Cybèle, dit M. de Saint-Foix, étoit en grande » vénération dans les Gaules. Dès qu'on craignoit » pour la récolte, on mettoit sa statue sur un char » traîné par des bœufs; on la promenoit autour des » champs et des vignes. Le peuple précédoit le char » en chantant et en dansant : les principaux magistrats » le suivoient pieds nus. » Mais ce n'étoit point parmi les Gaulois, comme le remarque le même auteur,

que l'on choisissoit les prêtres de Cybèle : aucun d'eux ne vouloit se soumettre à la condition humiliante qu'exigeoit cette dignité ; c'étoit de Phrygie qu'on faisoit venir ces prêtres dégradés de leur sexe.

CYCLE, du grec κυκλος, *cercle* : suite de nombres, qui, après avoir procédé successivement et sans interruption depuis le premier jusqu'au dernier, reviennent au premier, et forment ainsi une chaîne perpétuelle.

*Cycle solaire* : c'est une révolution de vingt-huit ans, qui commence par un, et finit par vingt-huit. Lorsqu'elle est achevée, elle recommence dans le même ordre. Les lettres qui marquent les dimanches et les autres jours de la semaine, reprennent leur première place. On appelle cette révolution *cycle solaire*, parce que le dimanche étoit autrefois nommé *le jour du soleil*, et que les lettres dominicales sont celles que l'on cherche particulièrement dans ce période.

CYNOPHONTIS : fêtes que les habitans d'Argos avoient coutume de célébrer pendant la canicule ; tous les chiens qu'ils rencontroient ce jour-là étoient autant de victimes qu'ils sacrifioient, apparemment à l'astre qui porte le nom de chien.

CYNOSARGE. Un pieux citoyen d'Athènes, nommé *Dindimius*, se disposoit à faire un sacrifice à Hercule ; un chien blanc survient, emporte la victime, et prend la fuite. Dindimius court après le ravisseur, invoquant le dieu pour lequel la victime étoit destinée. Sa prière fut efficace : le chien s'arrêta, et rendit sa proie. Ce fut en mémoire de cet événement que Dindimius dressa un autel en l'honneur d'Hercule, dans l'endroit même où le chien s'étoit arrêté. Il appela cet endroit *cynosarge*, c'est-à-dire, *l'autel du chien blanc*.

CYNTHIA : surnom que l'on donnoit à Diane, à cause de la montagne de Cynthe, dans l'île de Délos, sur laquelle on croyoit qu'elle étoit née.

CYPRIS *ou* Cyprine : surnom qui fut donné à Vénus, parce qu'elle étoit particulièrement honorée dans l'île de Chypre.

CYRÉNAÏQUES : hérétiques qui commencèrent à dogmatiser vers l'an 175. Ils enseignoient, entr'autres choses, que la prière étoit une œuvre iuntile, parce que, Dieu sachant nos besoins mieux que nous-mêmes, il n'étoit pas nécessaire de les lui faire connoître.

CYRTHIENS : hérétiques qui étoient une branche des Ariens, et qui furent ainsi nommés de Cyrthius, leur chef.

CYTHÉRÉE : surnom que les poètes donnèrent autrefois à Vénus, parce que cette déesse, ayant été produite de l'écume de la mer, fut d'abord portée vers l'île de Cythère, sur une conque marine. *Voyez* Vénus.

FIN DU TOME PREMIER.



